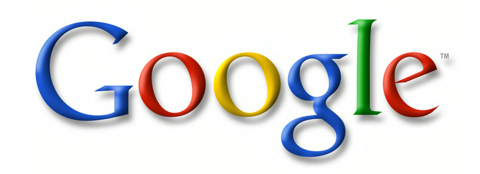
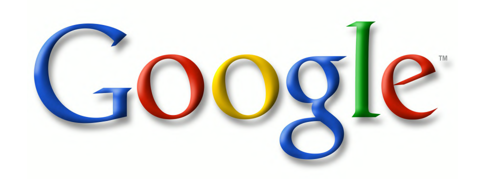
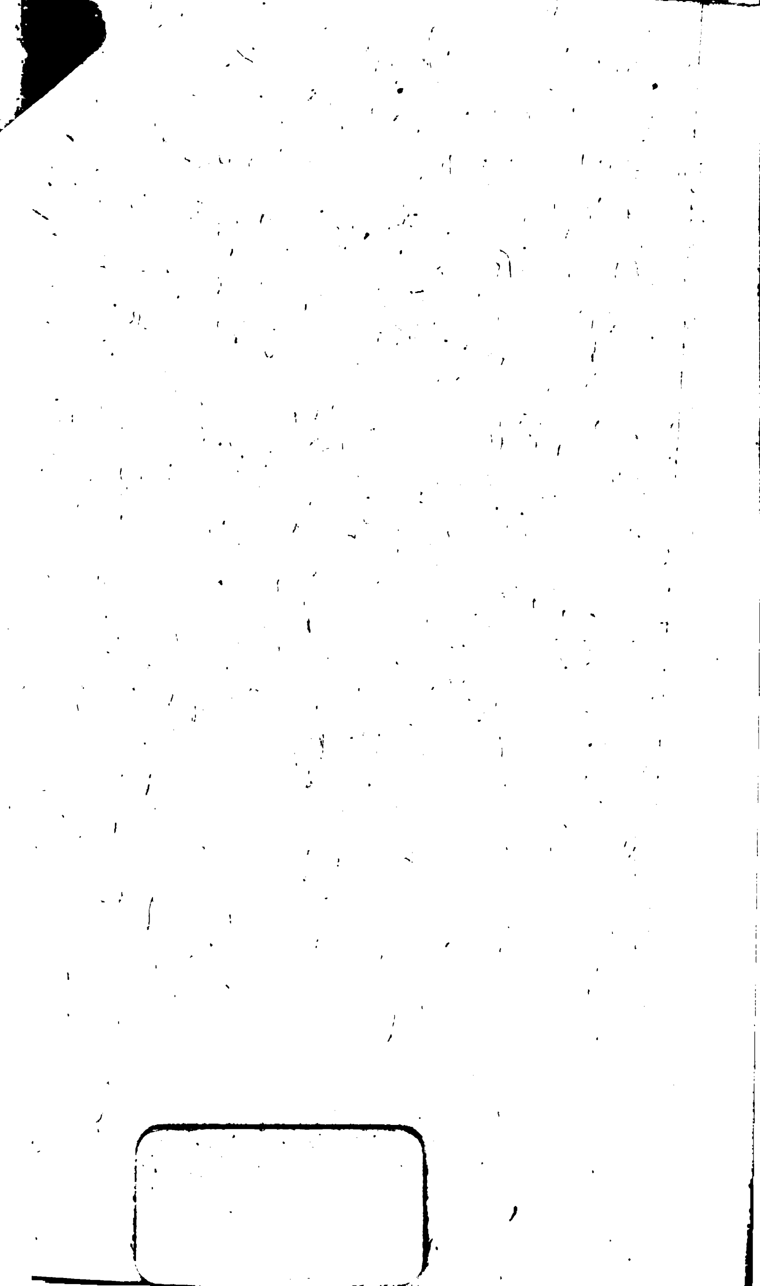






St Simon
DEL

Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

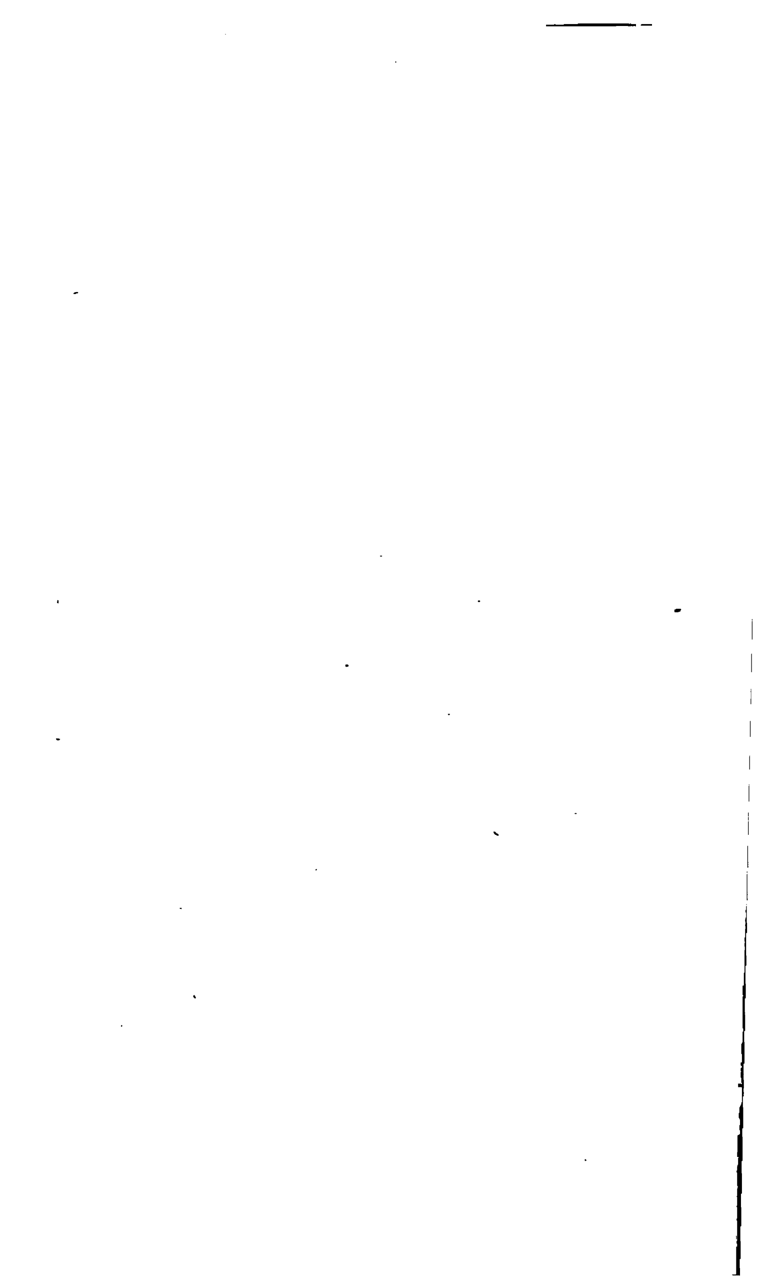
Paris. — Imprim. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.



Philippe de Vendôme.

(Grand prieur de France.)

Foisset Imp. r. F.g S.t Jacques, 19, Paris.



MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

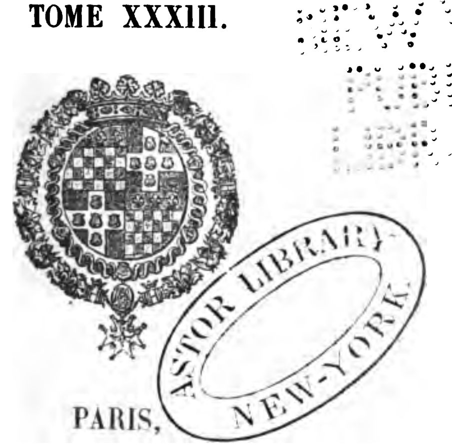
PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR LE DUC DE SAINT-SIMON,

SÉNATEUR, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXXIII.



PARIS,

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE DXXVIII.

Inquiétude des maréchaux de Villeroy, Villars et Huxelles. — Villars dans sa frayeur me prie de parler à M. le duc d'Orléans. — Manége et secret sur les prisonniers. — Politique de l'abbé Dubois sur l'affaire du duc et de la duchesse du Maine et des leurs. — Elle est dangereuse pour M. le duc d'Orléans. — Je le lui représente et le danger d'une continuelle impunité. — Je ne trouve que faiblesse et misère. — Trois crimes du duc du Maine à punir à la fois. — Conduite à tenir à l'égard du duc et de la duchesse du Maine, de leurs principaux complices et de leurs enfants. — Ensorcellement du régent par Dubois. — Le duc du Maine est peu à peu rétabli. — Adroit manége de le Blanc et de Bellisle. — Le duc de Richelieu et Saillant à la Bastille. — Leur folie. — Ils sont bientôt élargis.

Ce qui tenait si court les trois maréchaux dont on vient de parler, était ce qu'ils sentaient en leur âme et conscience sur l'affaire du duc du Maine. Orseau des Postes avait été arrêté; Boisdavid en Saintonge, et amené à la Bastille où il arrivait journellement des

gens pris dans les provinces ; même le duc de Richelieu fut mis à la Bastille. La peur était grande que quelqu'un d'eux ne parlât, et qu'on ne mît la main sur le collet à des gens de leur connaissance qui en savaient encore plus, qui étaient encore libres, et tâchaient de faire bonne contenance. Il courut même un bruit que le maréchal de Villars allait être arrêté. Sa frayeur éclata sur son visage et dans sa conduite. Il n'osait plus sortir de chez lui, et il s'informait de ce qui se disait sur lui avec une inquiétude indécente.

Lui et sa femme m'avaient toujours extrêmement ménagé de tout temps. Ils avaient fermé les yeux et les oreilles à mes façons et à mes propos sur leur duché, et depuis encore sur leur pairie, et m'avaient tous sans cesse également cultivé et madame de Saint-Simon. Ils m'envoyèrent prier d'aller chez eux avec instance. J'y allai, et je trouvai le maréchal dans des transes et dans un abattement incroyables. Il me dit sans façon qu'il savait qu'il allait être arrêté, qu'il s'y attendait à tous les instants, que ce n'était qu'avec la dernière inquiétude qu'il sortait de chez lui pour le conseil de régence ou pour aller au Palais-Royal le moins qu'il pouvait, même sans se croire en sûreté chez lui ; que cela prenait fort sur sa santé, que les avis lui en venaient de toutes parts, que le bruit en était public, qu'il n'y avait pas moyen de vivre de la sorte ; qu'il s'apercevait depuis du temps que M. le duc d'Orléans ne le voyait plus de bon œil, et qu'il était embarrassé et froid avec lui, qu'il ne savait quel mauvais office on lui avait rendu ; s'étendit sur son attachement et sa fidélité, et me conjura de parler à M. le duc d'Orléans, et de tâcher de le faire expliquer sur son compte. Sa femme, beaucoup plus tranquille que lui, me pria de la même chose. Je les assurai, comme il était vrai, que je n'avais rien remar-

qué en M. le duc d'Orléans qui eût pu donner lieu aux bruits qui couraient, et que je croyais qu'il se faisait tort à lui-même d'en avoir de l'inquiétude.

Ce n'était pas que je fusse persuadé qu'il dût être dans la sécurité. On a vu comme le hasard fit savoir si peu avant le lit de justice l'assemblée mystérieuse du duc du Maine avec lui chez le maréchal de Villeroy, et toutes ses liaisons y étaient conformes. Mais M. le duc d'Orléans était si étouffé des deux tours de force qu'il n'avait pu éviter de faire coup sur coup, si éloigné de ces coups d'éclat, si peu capable encore de les soutenir, beaucoup moins de les oser pousser, que j'ai toujours cru les gros complices en pleine sûreté, même les plus médiocres. Je parlai donc à M. le duc d'Orléans qui n'était pas fâché de la peur que le maréchal avait prise, mais qui me répondit ce qu'il fallait pour le rassurer. Je le rendis aussitôt au maréchal et à la maréchale, elle en prit thèse pour le rassurer. Ils me remercièrent beaucoup tous deux, mais le maréchal toujours fort dans l'inquiétude. Elle fit une telle impression sur lui, qu'il en maigrit à vue d'œil. Son sang se corrompit, il lui vint un mal au col qui menaça d'un cancer. Le remède de Garrus l'en garantit, dont il prit souvent depuis, et en porta toujours dans sa poche. Mais il languit toujours jusqu'à l'élargissement du duc et de la duchesse du Maine, après quoi il reprit bientôt son embonpoint et sa première santé, en sorte que la cause de son mal fut manifestement visible.

Le Blanc allait souvent à la Bastille et à Vincennes, et sans que je le lui eusse demandé ne manquait point de venir le même jour, le soir, chez moi me rendre compte de ce qu'il avait appris des prisonniers, et de ce qui s'était passé entre eux et lui, ainsi que de tout ce qui lui revenait sur cette affaire; mais les prisonniers, à ce

qu'il m'assurait toujours, ne disaient rien ou que les riens qu'il me rapportait. Bellisle, qui s'était fort initié chez moi par Charost et par madame de Lévi, qui n'était qu'un avec le Blanc et qui entrait dans tout ce qu'il pouvait, venait raisonner avec moi en cadence des visites de le Blanc. Je ne fus pas longtemps à démêler que je n'en saurais jamais davantage, comme il arriva en effet, excepté ce qu'il fallut tout à la fin en dire au conseil de régence pour excuser les emprisonnements et les exécutions de Bretagne. M. le duc d'Orléans n'en savait pas plus que moi, ou si on lui en disait quelque chose de plus, ce fut sous un secret recommandé plus pour moi que pour personne. L'abbé Dubois, maître absolu de M. le duc d'Orléans, faisait trembler, excepté moi, tout ce qui approchait ce prince. L'abbé craignait le nerf de mes conversations et de n'être pas le maître de son aiguière, s'il venait jusqu'à moi des découvertes dont je pusse battre le régent, et venir à bout de son incurie et de sa débonnaireté. On a vu, lors de l'arrêt de l'abbé Portocarrero, l'adresse et la hardiesse avec lesquelles Dubois se saisit de tous les papiers. Il n'eut pas moins de soin de s'emparer de ceux de Cellamare, que le Blanc, qui l'y accompagnait, n'était pas pour lui disputer. Il s'était donc ainsi rendu seul maître du secret et du fond de l'affaire, et tellement que M. le duc d'Orléans ni personne n'en pouvait savoir que ce qu'il voulait bien leur dire. Le garde des sceaux, qui allait rarement interroger les prisonniers, et le Blanc, qui les voyait bien plus souvent et à qui venaient tous les avis sur cette affaire, étaient dans l'entière frayeur et la plus soumise dépendance de l'abbé Dubois, avec lequel ils concertaient chaque jour ce qu'ils devaient dire à M. le duc d'Orléans sur les avis et sur ce qu'ils avaient tiré ou n'avaient pu tirer des prisonniers, et rendaient compte,

en sortir d'avec lui, au redoutable abbé de tout ce qui s'était passé entre eux et le régent.

Dubois voulait faire la peur entière au duc et à la duchesse du Maine et aux prisonniers pour tirer tout d'eux, et y mettre si bon ordre qu'il n'y eût plus rien à craindre; il voulait aussi épouvanter les maréchaux pour les humilier et les contenir. Mais il était bien éloigné d'aller plus loin. Il voulait régner sans trouble et parvenir à la pourpre et à la place et à toute l'autorité de premier ministre sans embarras au dedans, pour n'avoir à vaincre sur le chapeau, qui le conduisait à l'autre, que les difficultés du dehors. Il voulait de plus se préparer une domination absolue sans contradiction. Il sentait quel serait le cri public, le dépit et l'impétuosité de M. le Duc sur un second maître et de son infimité; de combien de personnages il serait escorté dans un mécontentement qui serait universel. Il y redoutait les mouvements que le parlement y pourrait faire, à qui, dans un cas si étrange, chacun se réunirait. Il se proposait donc de mettre entre ses seules mains la vie et toute la fortune du duc du Maine et de ses enfants et celle de ses complices, pour s'acquérir sur eux l'obligation de leur avoir lui seul rendu le tout, et à ses plus importants croupiers, pour s'en faire une protection sûre contre le cri public et contre les princes du sang, et s'acquérir le parlement, au moins l'arrêter et le rendre neutre et sans mouvement par le crédit du duc et de la duchesse du Maine sur le premier président, qui s'y trouvait en son particulier tout de son long, et sur les principaux moteurs de la compagnie.

Je ne répondrais pas aussi que, sans s'être commis à confier le fond du sac à M. le duc d'Orléans, il n'ait profité de son incroyable faiblesse, de son insensibilité aux plus cruelles injures encore plus incroyable, de son pen-

chant à ne rien pousser et à des *mezzo termine* déplorables, pour lui persuader cette politique à l'égard de tous ceux qui avaient trempé dans le complot; et que, profitant des sueurs que l'opiniâtre impétuosité de M. le Duc avait données au régent, lorsqu'il lui força la main au dernier lit de justice sur la destitution du duc du Maine, sur l'éducation du roi, sur un établissement pour M. le comte de Charolais, sur une augmentation d'une pension de 150,000 livres pour soi-même, il n'ait fait comprendre au régent la nécessité indispensable d'une barrière contre la hauteur et l'avidité des princes du sang, et que cette barrière ne se pouvait trouver que dans la conversation du duc du Maine, de ses rangs, de ses établissements, et de ses complices les plus considérables. Je ne doute pas non plus qu'il n'ait fait peur à son maître des maréchaux de Villeroy, dont Tallard serait inséparable, Villars et Huxelles, du premier président et de nombre d'autres qui, venant à être publiquement convaincus, feraient avec le duc du Maine un groupe formidable dont le régent serait d'autant plus embarrassé par le nombre, les établissements, la parentelle et le poids dans le monde, que, criminels par les lois, il resterait vrai toutefois qu'ils ne l'étaient directement que contre le régent, subsidiairement contre l'état, mais pour le sauver du prétendu mauvais gouvernement, et point du tout contre la personne du roi, dont la conservation contre les périls du poison deviendrait leur prétendue apologie, et produirait tôt ou tard de funestes effets. Il n'en fallait pas tant pour étourdir un prince au fond timide, ennemi des grands coups, parfaitement insensible aux plus cruelles et aux plus dangereuses injures, bon et doux par nature, choisissant toujours le plus aisé comme tel, par faiblesse, dans les affaires grandes ou épineuses, et par incapacité de les sui-

vre et d'en soutenir le poids, enfin livré et abandonné à l'abbé Dubois, auquel il ne pouvait plus résister sur quoi que ce fût.

Mais cette politique, si bonne et si fort dans le vrai pour la fortune où tendait l'abbé Dubois, n'était ni bonne ni dans le vrai pour son maître. Plus M. du Maine et ses plus considérables complices lui auraient une obligation signalée de la vie, des honneurs, des établissements, plus cette obligation à ne jamais l'oublier serait aux dépens de M. le duc d'Orléans. Quelques marques de clémence et de misère (quand elle est gratuitement poussée à l'extrême) que ce prince eût données, jamais de grands coupables ne pardonnent à ceux contre qui ils ont commis de grands crimes, et il était tout naturel qu'ils fussent persuadés, et que l'abbé Dubois leur fît délicatement entendre qu'il les avait habilement arrachés des mains de son maître, sans quoi ils étaient perdus. Le coup double et prodigieux que le régent venait si nouvellement de frapper au dernier lit de justice sur le parlement et sur le duc du Maine, n'avait causé ni trouble ni rumeur, mais une frayeur extrême, un silence de tremblement, une soumission entière. Cet exemple devait donc l'encourager, puisque c'était aux mêmes gens qu'il avait affaire et prévenus de plus du crime d'état. C'est ce que je lui avais représenté plus d'une fois; que le pardon, ni le semblant de manquer de preuves quand on en a, ne réconcilient jamais ceux qui ont manqué un grand coup à celui contre qui il était préparé; que le péril couru, plus il est grand, plus il irrite; qu'un tel bienfait reçu redouble la haine et la rage de qui s'est vu dans la main et à la merci de qui les pouvait exterminer, leur fait mépriser une générosité qu'ils imputent à faiblesse, qui les excite à prendre mieux leurs mesures, ou s'ils ne le peuvent pendant le reste de la

régence, à renverser le régent auprès du roi majeur, avec d'autant plus de hardiesse qu'alors il n'y a plus de crime; qu'il n'est point de régence dont le gouvernement ne puisse être attaqué, ni de vie et de mœurs telles que celles de M. le duc d'Orléans à couvert sous l'abri de son rang.

Je m'étendis un peu avec le régent sur les points de son gouvernement, qu'on pourrait rendre très-répréhensibles aux yeux d'un jeune roi majeur, avec le secours d'une bonne et secrète cabale, en quoi le duc du Maine était un grand et dangereux ouvrier, en quoi les maréchaux de Villeroy, Villars, Huxelles, par leurs emplois dans la régence, comme témoins de près, et d'autres joints à eux, aideraient le duc du Maine : Law et sa banque ; l'alliance d'Angleterre jusqu'à l'ensorcellement, pour la fortune de l'abbé Dubois, conséquemment avec l'empereur, les deux plus grands et plus naturels ennemis de la France; la rupture pour eux seuls, et malgré la Hollande, entraînée de force contre l'Espagne, après tant de sang et de trésors répandus pour la conserver, et avec qui la plus étroite union était si naturelle et si utile; la facilité de fasciner les yeux d'un jeune roi et de lui tourner toute cette conduite à intérêt particulier contre celui de l'état, pour monter sur le trône sans obstacle, s'il fût mésarrivé au roi ou s'il mésarrivait encore sans enfant mâle, et de là revenir aux anciennes horreurs pour lui faire craindre pour sa vie, tant que son précédent régent ne serait pas mis en lieu de sûreté. Je ne trouvai que faiblesse ou dissimulation.

Cela ne m'arrêta pas. Je lui demandai quel retour il trouvait dans le maréchal de Villeroy pour l'avoir traité avec une distinction qui ne différait pas du respect, sans jamais aucun refus ni aucun délai à toutes ses demandes qui étaient continuelles pour faire montre de son crédit

et de sa protection, souvent en choses considérables; pour avoir accru son autorité à Lyon fort au delà de raison et d'usage, au point qu'il y était uniquement et absolument le maître de tout; enfin pour l'avoir admis fort dangereusement au secret de la poste, et à la lecture que Torcy lui venait faire des extraits, et encore en d'audres confidences. Je lui demandai quel retour il trouvait dans le maréchal d'Huxelles pour avoir comblé ses désirs en lui en confiant le secret et l'administration des affaires étrangères, et ceux de son ami, le premier président, en l'accablant d'argent et outre cela de pensions. Enfin je vins au duc du Maine, et je lui demandai quel lot il en avait reçu, pour ne l'avoir pas destitué à la mort du roi, comme tout le monde, tous les seigneurs, le parlement même s'y attendaient et le désiraient alors avec un empressement qu'il ne pouvait ignorer : « Mais, me répondit-il d'une voix basse, honteuse et faible, c'est mon beau-frère. — Comment votre beau-frère! repris-je avec feu : est-ce donc un titre à lui pour vous étrangler comme il a tâché et butté toute sa vie? Avez-vous oublié la honte et le désespoir de Monsieur, le vôtre alors à vous-même, la fureur et les larmes publiques de Madame d'un mariage si étrangement disproportionné? Avez-vous oublié que l'intérêt de ce beau-frère vous a éloigné du commandement des armées, dont Monsieur mourut de colère et de dépit après la prise qu'il en avait eue avec le roi le jour même? Avez-vous oublié jusqu'à quel point il intéressa madame de Maintenon à votre perte, lors de votre affaire d'Espagne, malgré tous les efforts de madame la duchesse de Bourgogne auprès d'elle en votre faveur, et de combien près vous frisâtes les derniers malheurs? Avez-vous oublié les horreurs dont ce cher beau-frère vous affubla à la mort de monseigneur le Dauphin et de madame la Dauphine, du petit prince leur

fils, et de M. le duc de Berry ensuite; qu'il en persuada le roi par madame de Maintenon, et qu'ils l'ont toujours été, la cour, Paris, les provinces, les pays étrangers; l'art et le soin de répandre cette opinion jusqu'à en rendre le doute ridicule, et le soin vigilant de la renouveler de temps en temps et de lui donner une couleur nouvelle? Enfin avez-vous oublié le testament et le codicille du roi, la dispute si forte de M. du Maine en plein parlement contre vous, et si impudemment soutenue en faveur du codicille, et ce que vous seriez devenu, si l'une de ces deux pièces que personne n'ignore que le roi fit malgré lui avait subsisté, bien pis si toutes deux avaient été exécutées? Tous ces crimes à votre égard sont antérieurs à votre régence, sans que vous ayez jamais donné le moindre ombrage à M. du Maine, que celui qu'il a voulu prendre de votre naissance et de votre droit. Vous avez cru par la conduite que vous avez si longtemps soutenue et tant que vous l'avez pu à son égard, aux dépens des princes du sang et de toute justice, regagner ce bâtard brûlant de la soif de régner. Il vous en a payé dans le temps même qu'il jouissait de votre plus grand déni de justice par la requête au parlement de cette prétendue noblesse, et par son appel aux états généraux ou au roi majeur, avec la criminelle audace de vous attaquer vous-même sur l'incompétence et le défaut de pouvoir d'un régent. Enfin vous voyez ce qu'il vient de brasser, et par tant d'expériences anciennes et nouvelles ce que vous devez attendre de lui, si vous le laissez en état de continuer.

Ces propos, que je renouvelais de temps en temps, jetaient M. le duc d'Orléans dans un trouble extrême. Il sentait tout le poids de mes raisons; mais il était enchaîné par les prestiges de l'abbé Dubois. Tantôt il s'excusait sur le défaut de preuves, et je lui remettais ce

qu'il en avait dit à M. le Duc et à moi, que M. et madame du Maine étaient des plus avant dans la conspiration, comme je l'ai rapporté en son temps. Une autre fois, il alléguait le danger d'entreprendre un homme si grandement établi, et je lui démontrais qu'après le grand pas de l'avoir fait arrêter lui et madame du Maine, et confinés en deux prisons éloignées, le danger du retour serait bien plus grand, mortellement offensés qu'ils seraient, et que de plus ils se le devaient montrer comme innocents. Enfin retranché sur l'embarras de leurs enfants aussi grandement établis que le père, dont ils avaient les survivances, avec le gouvernement de Guyenne de plus, qui sûrement ne trempaient point dans le complot du père, et que par conséquent on ne pouvait dépouiller, je lui demandai où il avait vu ou lu qu'on eût jamais laissé aux fils des criminels d'état, convaincus et punis comme tels, des établissements dont ils pussent abuser; qu'il prît garde qu'une telle condamnation emportait confiscation des biens patrimoniaux, quoique les enfants ne fussent pas coupables, à plus forte raison l'extinction des titres, honneurs, etc., et la privation des gouvernements et des charges dans le père, et des survivances dans ses fils, lesquels, bien que non coupables, perdaient par la condamnation du père la succession entière du patrimoine, qui, sans cela, leur était de tout droit acquis, à plus forte raison des grâces dont le père était justement dépouillé; qu'il était du plus évident danger de les leur laisser, et sur lesquelles ils ne pouvaient avoir un droit en rien comparable au droit qu'ils avaient aux biens de leur père, qui était leur patrimoine, duquel toutefois ils ne laissaient pas d'être de tout droit totalement privés par la confiscation inséparable de la condamnation; qu'à la vérité on n'y touchait jamais au bien et aux reprises de la mère, qui demeu-

raient après elle aux enfants; mais ici, la mère se trouvant aussi coupable que le père, la condamnation emportait confiscation de tout le bien maternel comme du bien paternel.

A cette réponse, M. le duc d'Orléans n'eut point de réplique, baissa la tête, et demeura quelque temps rêveur, puis me dit : « Mais madame du Maine, vous ne sauriez nier qu'elle ne soit princesse du sang. — Non, certes, lui répondis-je; mais vous ne me prouverez pas aussi qu'elle la soit davantage que les deux ducs d'Alençon, père et fils, que le connétable de Bourbon, que M. le Prince, propre grand-père de madame du Maine, qui tous aussi étaient princes du sang, bien reconnus pour tels, et néanmoins atteints, convaincus, et solennellement jugés et condamnés comme criminels d'état. Vous savez après combien de prison et à quelles conditions l'un de ces ducs d'Alençon eut sa grâce; ce que devint le connétable de Bourbon, et que, quelque désir qu'on eût d'une paix aussi avantageuse que fut alors celle des Pyrénées, la passion extrême de la reine votre grand'-mère du mariage du roi avec l'infante sa nièce, quelque pressé qu'en fût le cardinal Mazarin et la reine même, dans la frayeur qu'ils avaient eue l'un et l'autre de ce qui avait pensé arriver de la nièce du cardinal, qui épousa depuis le connétable Colonne, et de ce qui était toujours possible à l'égard de quelque autre, tant que le roi ne serait pas marié, on aima mieux hasarder la paix et le mariage, essuyer toutes les longueurs à conclure, les persécutions et les propositions de toutes les sortes de don Louis de Haro en faveur de M. le Prince, même aux dépens du roi d'Espagne, que de souffrir qu'il tirât aucune sorte d'établissement des Espagnols, ni qu'il rentrât dans son gouvernement, ni dans sa charge de grand maître de France, qui à la fin, mais

sans stipulation, furent donnés à M. son fils, mais quelque temps après; grâce dont pour conclure on n'était convenu que verbalement, secrètement et comme une grâce et une galanterie personnelle au roi d'Espagne et à son ministre. Aujourd'hui que vous commencez la guerre, vous ne traitez ni mariage nécessaire et pressé, vous ne traitez point la paix, vous ne sauriez craindre qu'on se persuade au dedans ni au dehors, après l'éclat fait sur l'ambassadeur d'Espagne et ce que vous savez déjà sur M. et madame du Maine de leurs complots avec lui, qu'on leur fasse accroire des crimes pour les perdre, et vous en saurez bien davantage quand il plaira à l'abbé Dubois de vous instruire à fond par les papiers dont vous convenez qu'il s'est saisi, qu'il a vus lui seul, et qu'il ne vous a pas montrés. Grand Dieu! (ajoutai-je avec dépit de ne trouver que de la filasse pour ne pas dire du fumier) grand Dieu! quel pernicieux présent avez-vous fait à ce prince de la plus difficile vertu du christianisme, de cette vertu tellement surhumaine, si contraire à la nature et à la plus droite raison quand elle n'est pas miséricordieusement éclairée et entraînée par votre grâce toute-puissante, cette vertu, l'écueil des plus grands hommes, le plus dur et le plus continuel combat des plus grands saints, cette vertu toutefois à qui vous prescrivez des bornes pour la conservation des états et des hommes, enfin ce pardon des ennemis, sans lequel, ô mon Dieu, nul ne vous verra; et vous l'accordez à un prince qui vit comme un homme, qui compte pour rien le bonheur éternel de vous voir. O profondeur immense de vos jugements terribles qui, par l'usage et en même temps par le mépris d'un présent si rare et si exquis, va faire tout ce qui le peut conduire aux plus redoutables malheurs, et le va faire non-seulement sans éprouver en soi la plus légère violence qu'éprouvent si

fortement en ces occasions les personnes les plus à Dieu, mais avec l'incurie, la facilité, l'insensibilité la plus prodigieuse, la plus incroyable, la plus unique! »

Une si violente exclamation, précédée d'aussi fortes raisons, ébranla assez M. le duc d'Orléans pour se mettre à raisonner sur le dépouillement. Alors quoique sans espérance par sa mollesse, son peu de tenue, l'intérêt et l'ensorcellement de l'abbé Dubois, mais pour n'avoir rien à me reprocher à moi-même, je lui dis qu'il avait beau jeu à réparer les fautes précédentes qui lui avaient fait tout pardonner au plus cruel et au plus gratuit ennemi qui fut jamais, et au plus continuellement acharné contre ses droits, son honneur et sa vie, ce que lui-même ne se pouvait dissimuler; qu'au crime présent pour lequel le duc du Maine se trouvait maintenant arrêté, il en pouvait ajouter deux autres, et les faire d'autant mieux valoir, que le criminel avait d'autant plus pernicieusement abusé du silence et de la patience à l'égard de tous les deux : le premier, d'avoir attenté de se faire prince du sang, puis à se faire déclarer capable de succéder à la couronne, contre l'honneur de la loi de Dieu, contre la loi unanime de la France et de tous les pays chrétiens, où le fils d'un double adultère ne peut, en aucun cas, recueillir rien des biens de la famille dont il est sorti, combien moins une couronne : contre le droit de la nation en cas d'extinction de tous les mâles de la race régnante, contre le respect et le droit des princes du sang, enfin contre la précieuse vénération due à la loi salique qui distingue si grandement la couronne de France de toutes les autres couronnes. Je le fis souvenir de ce que je lui avais proposé à cet égard vers la fin de la vie du roi, pour l'exécuter dès qu'il ne serait plus, et de la nécessité que je lui en avais prouvée et de laquelle il n'était

pas disconvenu, de mettre un tel frein à l'ambition de pouvoir être rendu capable de succéder à la couronne, que la vue certaine de la profondeur du précipice retînt bâtards, sujets trop puissants, premiers ministres, favoris démesurés, princes étrangers trop établis et appuyés, d'attenter à ce crime qui en prépare tant d'autres, et d'abuser ou de la folie tendresse ou de la faible complaisance, ou de l'âge, ou de l'imbécillité d'un roi, ou de l'entêtement extravagant de sa toute-puissance même, pour renverser l'état; que le silence sous lequel il l'avait laissé couler, avait donné le temps au duc du Maine de commettre le second, de le tromper par ce ramas de prétendue noblesse, dont plusieurs étaient, et de son aveu à lui et des principaux de sa maison, en apparence, quoi qu'on eût pu lui dire, et follement contre les ducs, en effet contre lui-même, comme il y avait bientôt paru par leur belle requête au parlement, et de là par l'appel des bâtards du régent, comme incompétent et impuissant, aux états généraux ou au roi devenu majeur, autre crime d'état et toujours connu et puni comme tel de contester la puissance royale et d'en faire aucune distinction du roi mineur ou majeur, et par là, M. du Maine l'avait réduit en la presse où il s'était trouvé entre les princes du sang et les bâtards, et après une longue et criante injustice, ou déni de justice, en faveur des bâtards, forcé par leur audace à ventiller son pouvoir de régent, en les déclarant déchus et non habiles à succéder à la couronne, mais avec de tels ménagements de rang et contre les termes exprès de l'arrêt qu'il venait de rendre, que cette faiblesse avait encouragé M. et madame du Maine à entreprendre ce qui les retenait maintenant en prison, dans la rage de n'avoir pas été maintenus ou soufferts dans l'habilité de succéder à la couronne, et dans le mépris de tout ce qui leur était

conservé, compté par eux pour rien, sinon pour une faiblesse sur laquelle ils pouvaient toujours compter, quelque chose qu'ils osassent entreprendre.

Après ce tableau ramassé et raccourci, je représentai à M. le duc d'Orléans qu'au moins pouvait-il maintenant mettre deux aussi lourdes fautes à profit et les faire bien payer à ces deux premiers crimes à l'appui du troisième qui en était la suite et le fruit; reprendre le premier, en montrer l'énormité, le danger extrême de l'exemple dans un royaume très-chrétien et l'unique qui suive la loi salique comme loi fondamentale pour la succession à la couronne depuis tant de siècles, et qui l'exposerait au sort de la Russie, à l'ambition de quiconque aurait la force des établissements en main et posséderait un roi; faire sentir que de se faire prince du sang et habile à succéder à la couronne, après tous les princes du sang, comme fils de roi, à la transmettre à sa postérité, à se faire préférer aux princes du sang, comme bien plus proche qu'eux, par la qualité de fils du roi, il n'y avait guère de distance, avec la force en main, et que quiconque obtient ce droit a une violente tentation de se faire place nette et s'abréger le chemin du trône; dire que le respect pour la mémoire du roi et la considération d'une alliance, quoiqu'elle n'eût jamais dû être, l'estime de la probité du comte de Toulouse, qui n'avait eu ni voulu avoir aucune part aux démarches de son frère pour s'élever aussi monstrueusement, avaient arrêté son altesse royale sur la justice qu'elle devait aux princes du sang, à la nation entière, à soi-même, d'une entreprise si criminelle, qui n'allait à rien moins qu'à déshonorer la mémoire du feu roi, quoiqu'on sût bien qu'il avait eu là-dessus la main forcée comme sur les dispositions de son testament et de son codicille en faveur du duc du Maine; que, le cas avenant, cette prétention à

la couronne pouvait renverser l'état par le choc des forces de l'intrus et de celle de la nation qui ne se laisserait pas priver d'un si beau droit, qui lui était si certainement et si constamment acquis, et dont les étrangers sauraient profiter pour s'agrandir des provinces à leur bienséance ; et de là, s'étendre sur la nécessité d'un châtiment tel qu'il ôtât pour toujours un pareil dessein de la tête des plus ambitieux et des plus puissants, et de celle des rois par orgueil ou par faiblesse, auxquels le royaume n'appartient point comme une terre à un particulier, mais comme un fidéicommis qui est perpétuellement affecté à l'aîné de génération en génération, à moins qu'une couronne présente, vaste monarchie, un trône étranger vacant où un prince français est appelé, par le testament du dernier roi mort sans postérité de lui ni de ses prédécesseurs rois de sa maison, testament appuyé de l'exprès consentement et des vœux de toute cette nation, ne fasse préférer une couronne présente aux futurs les plus contingents, et que toute l'Europe, avec la monarchie vacante, ne stipule la renonciation à la possible succession, avec le gré et le consentement du roi de France et les solennités célébrées pour cette renonciation. Un roi de France n'a pas le pouvoir de disposer de sa couronne, laquelle suit de droit et par elle-même cette aînesse de génération en génération ; et si la race masculine vient à manquer, le droit commun acquiert alors tout son droit, qui donne à la nation celui de se choisir un roi et sa postérité légitime masculine pour lui succéder tant qu'elle durera de génération en génération par aînesse ; appuyer sur l'attentat de troubler cet ordre, et sur tous les points qui viennent d'être mis sous les yeux.

Passer de là au second crime : ameutement de gens à qui on fait usurper le nom de la noblesse, sans convoca-

tion du roi, ou du régent en son nom, s'il est mineur, à qui seul elle appartient, par conséquent sans légitimes assemblées des bailliages pour le choix des députés, par conséquent sans mission, sans pouvoir de personne, gens ramassés de toutes parts pour faire nombre et dont plusieurs se trouveraient bien empêchés de prouver leur noblesse; éblouir des gens distingués par la leur à fraterniser en égaux avec ce vil mélange; abuser des fantaisies qu'on leur a inspirées de loin pour les ramasser et les animer, se les dévouer après à soi pour tout faire, jusqu'à avilir le nom du second, mais du plus illustre des trois états (que ce ramas se prétend être), par une requête au parlement, plus basse et plus humble que celle du moindre particulier, le traiter de nos seigneurs, en nom collectif de la noblesse, et avoir recours à sa justice, à son autorité, à sa protection, au nom de la noblesse, et en choses où ces mêmes suppléants prétendent le droit de juger. Se peut-il rien de plus contradictoire en soi, de plus injurieux au second corps de l'état, en tous les points et en tous les genres, de plus insultant au pouvoir du régent et à la majesté royale, de plus visiblement et prochainement tendant à révolte et à félonie, et sous un roi mineur, à nier toute autorité, pour n'en reconnaître qu'autant qu'on le veut bien, et qu'elle peut et veut bien servir aux vues qu'on s'est formées? Montrer enfin l'énormité de cet attentat, le crime et le danger de ses diverses branches, qui ne viennent d'être touchées qu'en deux mots.

Joindre à ces deux crimes le troisième qui a fait arrêter le duc et la duchesse du Maine. Les preuves des deux premiers sont claires. De ce dernier, qui est le fruit des deux premiers, les preuves seront évidentes quand il plaira à l'abbé Dubois de montrer les papiers de Cellamare et ceux de l'abbé Portocarrero, qui n'ont

été vus que de lui seul, et qui ne sont pas sortis de sous sa clef, et quand il plaira à son maître de se faire l'effort de le lui commander de façon à se faire obéir.

C'était bombarder rudement la faiblesse du régent, et tâcher de l'exciter à force de boulets rouges. Je lui laissai prendre haleine et voulus voir quel effet la batterie aurait produit. Il m'avait laissé tout dire sans aucune interruption, et je lui voyais l'âme fort en peine. Nous fûmes quelques moments en silence. Il le rompit le premier pour me répondre que ce que je lui avais représenté était bel et bon sur M. et madame du Maine, mais que je ne prenais pas garde à ce qui était avec eux de personnages engagés peut-être dans la même affaire et sous les mêmes preuves, et à faire un si grand coup de filet, que le filet en pourrait rompre.

Ma réplique fut prompte. Je l'assurai qu'il ne devait pas avoir assez mauvaise opinion de mon jugement de n'avoir pas pensé à une partie si principale de cette affaire, dont j'avais bien compté de l'entretenir après avoir achevé sur M. et madame du Maine ; que pour venir à cette autre partie, je le suppliais de se représenter toutes les conspirations qu'il avait lues, dont il n'y avait aucune qui n'eût son chef, et des complices principaux et distingués par la force qu'ils y pouvaient ajouter, outre le nombre des autres, dont les personnes étaient de peu ou rien ; qu'en cela on dépendait des preuves ; qu'il n'était pas permis de retrancher ni de grossir ; que plus le nombre des complices considérables serait grand, plus le crime du chef le serait, et le danger de l'état aussi, plus la punition très-sévère deviendrait indispensable ; plus la clémence et la justice devraient marcher de front ; plus le crime des personnages que le chef de la conspiration aurait débauchés de leur devoir devait à plomb retomber sur sa tête ; plus la bonté du régent

aurait de quoi se satisfaire, en montrant ne chercher que la sûreté présente et future du royaume, et de la succession à la couronne, par la punition du chef et du criminel de trois grands crimes, comme du plus grand coupable, du plus dangereux ou du seul dangereux, de celui qui ferait exemple à la postérité, et en pardonnant généreusement aux personnages qu'il aurait entraînés, qui, ensemble et par eux-mêmes, n'étaient point à craindre, et par la timidité qu'il en avait éprouvée, et par les qualités de leur esprit, et par l'impuissance de leurs établissements qui ne sont plus que des noms, sans force et sans autorité dangereuse; qu'il prît bien garde que passer les yeux clos à côté d'un tel complot, précédé de tant d'autres par le même, était la plus insigne preuve de crainte et de faiblesse, et le plus puissant convi à recommencer avec plus de succès; que voir le crime d'une façon publique, telle que de mettre en prison le duc et la duchesse du Maine, et leur pardonner après sans plus d'examen, revient au premier; mais qu'articuler les preuves juridiquement, ne punir que le chef et pardonner aux autres, si ce n'est à quelques gens obscurs trop signalés, c'est courage, c'est justice, c'est exemple, c'est sûreté, c'est générosité, c'est clémence, c'est rendre à jamais les personnages pardonnés hors de mesure d'oser remuer, et quelque malveillants qu'ils puissent être, hors d'état de toute sorte d'opposition, et par crainte et par honneur, en un mot c'est savoir discerner, laisser les boucheries aux Christiern et aux Cromwell, ne vouloir que l'indispensable à l'exemple et à la sûreté, n'être sévère que par la nécessité, et clément et généreux par grandeur et par nature. Mais pour arriver à ce point il faut un jugement juridique, où tous les pairs soient juridiquement convoqués et sans excuses admises, parce qu'en cas de pairie et de crime, nulle

sorte de cause de récusation ne peut en exclure aucun; et appeler avec eux les officiers de la couronne. J'ajoutai que le comte de Toulouse, n'ayant trempé dans aucun des trois crimes de son frère, sa considération ne devait ni ne pouvait retenir, puisqu'il était en pleine innocence, et qu'à l'égard même de madame du Maine, sa condamnation se pouvait commuer à passer le reste de sa vie bien et sûrement enfermée, sans communication avec personne, en faveur de sa qualité de princesse du sang.

Le régent écouta tout, puis me dit : « Mais les enfants, qui sont innocents, qu'en ferez-vous? — Les enfants, repris-je, il est vrai qu'ils sont innocents; mais il les faut empêcher de devenir coupables, et leur ôter les ongles pour qu'ils ne puissent venger leurs malheurs domestiques, ne leur laisser ni charge, ni gouvernement, ni le comté d'Eu, petite province trop sur le bord de la mer et d'un petit port, et trop voisine de l'Angleterre, ni Dombes, trop près de Savoie, qui ne fut jamais qu'un franc-alleu, encore tout au plus, que les ducs de Montpensier ont par degrés fait souveraineté, Mademoiselle encore plus, à quoi M. du Maine a fait mettre la dernière main, depuis le don que Mademoiselle fut forcée de lui en faire, avec Eu et d'autres encore, pour tirer M. de Lausun de Pignerol. Il restera encore le duché d'Aumale et de grands biens aux enfants de M. du Maine, dont vous leur ferez présent sur la confiscation, sans compter l'immensité de meubles, les maisons et les pierreries, dont vous savez que madame du Maine en cacha et en emporta pour un million, que la Billarderie découvrit et qu'il rapporta, ce qui, pour le dire en passant, vous montre bien que madame du Maine n'avait perdu ni jugement ni desseins, quoique arrêtée, et que ce million de pierreries n'était pas destiné à la parer dans sa

prison. J'appelle cela, ajoutai-je, faire un bon et grand parti aux enfants qui sont innocents, et les mettre seulement hors d'état de devenir criminels. »

M. le duc d'Orléans fut un peu ébranlé de ce plan et des raisons qui le soutenaient. Il raisonna assez dessus avec moi. Mais je n'en conçus pas une meilleure espérance. Ce plan, tout juste, tout sage, tout nécessaire qu'il me paraissait, se trouvait en contradiction avec le naturel du maître et (qui bien pis était) avec les vues et l'intérêt de l'abbé Dubois, et ce valet avait ensorcelé M. le duc d'Orléans. Je ne me trompai pas. Je retrouvai ce prince s'affaiblissant tous les jours sur cette affaire, de sorte que, content d'avoir fait ce que je croyais de mon devoir à tous égards, je ne lui en parlai plus, et le mis ainsi fort à son aise sur les divers et prompts adoucissements qu'il donna par reprises au duc et à la duchesse du Maine jusqu'à leur liberté, et depuis. Je l'avais pourtant fort flatté sur la distribution de leurs charges et gouvernements, et je lui avais bien déclaré que je ne voulais d'aucun de ces grands morceaux, ni même de leurs cascades, parce que je lui parlais là-dessus sans aucun intérêt.

Je ne songeai donc plus à percer les mystères du complot et des complices que l'abbé Dubois se réservait à lui seul, ni les dispositions des prisonniers, dont le Blanc ne me disait que des riens souvent absurdes, parce qu'il ne lui était pas permis de me dire mieux; mais, après le retour du duc et de la duchesse du Maine en leur précédent état, je n'eus pas de peine à m'apercevoir, par l'amitié qu'ils ont toujours depuis témoignée à Bellisle et à le Blanc, qu'ils les avaient bien et efficacement servis, même auprès de l'abbé Dubois, dont ils avaient très-bien suivi l'esprit et imité la politique. Elle réussit si bien que bientôt, c'est-à-dire au commen-

cement d'avril, madame la Princesse obtint que madame du Maine, qui faisait la malade, fût conduite de Dijon à Châlons-sur-Saône, avec la permission de l'y aller voir.

On sut néanmoins en ce même temps par M. le duc d'Orléans, qui le rendit public, qu'il avait quatre lettres au cardinal Albéroni du duc de Richelieu, dont trois étaient signées de lui, qu'il s'engageait à livrer Bayonne, où son régiment et celui de Saillant étaient en garnison, pour quoi Saillant, qui était du complot, avait été mis à la Bastille, et que le marché du duc de Richelieu était d'avoir le régiment des gardes. Le rare est que, quatre jours après ce récit public de M. le duc d'Orléans, auquel il ajouta que, si M. de Richelieu avait quatre têtes, il avait dans sa poche de quoi les faire couper toutes quatre, on donna à M. de Richelieu un de ses valets de chambre, des livres, un trictrac et une basse de viole, qu'il demanda. On se moqua dans le monde avec raison de la belle idée de deux jeunes colonels qui se crurent assez maîtres de leurs régiments, et leurs régiments assez maîtres de Bayonne, pour se figurer de pouvoir livrer cette place. Qui m'aurait dit que, moins de dix ans après, je serais chevalier de l'ordre, en même promotion de huit, avec les deux fils du duc du Maine en princes du sang, M. de Richelieu, Cellamare et d'Alegre, m'aurait bien étonné.

CHAPITRE DXXIX.

Conduite étrange de madame la duchesse de Berry, de Riom et de la Mouchy. — Conduite de madame de Saint-Simon. — Scandaleuse maladie de madame la duchesse de Berry au Luxembourg. — Riom, conduit secrètement par son grand oncle le duc de Lausun, épouse secrètement madame la duchesse de Berry. — Elle rouvre le jardin du Luxembourg et se voue pour six mois au blanc. — Le prince Clément de Bavière évêque de Munster et de Paderborn. — Le duc d'Albret épouse de nouveau la fille de feu Barbezieux. — Mort de madame de Maintenon. — Sa vie et sa conduite à Saint-Cyr. — Mort d'Aubigny archevêque de Rouen. — Besons, archevêque de Bordeaux, lui succède, et le frère du garde des sceaux à Besons.

Madame la duchesse de Berry vivait à son ordinaire dans le mélange de la plus altière grandeur, et de la bassesse et de la servitude la plus honteuse; des retraites les plus austères, fréquentes, mais courtes aux Carmélites du faubourg Saint-Germain, et des soupers les plus profanés par la vile compagnie, et la saleté et l'impiété des propos; de la débauche la plus effrontée, et de la plus horrible frayeur du diable et de la mort, lorsqu'elle tomba malade au Luxembourg. Il faut tout dire, puisque cela sert à l'histoire, d'autant plus qu'on ne trouvera dans ces Mémoires aucunes autres galanteries répandues, que celles qui tiennent nécessairement à l'intelligence nécessaire de ce qui s'est passé d'impor-

tant ou d'intéressant dans le cours des années qu'ils renferment. Madame la duchesse de Berry ne voulait se contraindre sur rien; elle était indignée que le monde osât parler de ce qu'elle-même ne prenait pas la peine de lui cacher, et toutefois elle était désolée de ce que sa conduite était connue. Elle était grosse de Riom, elle s'en cachait tant qu'elle pouvait. Madame de Mouchy était leur commode, quoique les choses à cet égard se passassent tambour battant. Riom et la Mouchy étaient amoureux l'un de l'autre, et vivaient avec toutes sortes de privances et de facilité pour les avoir. Ils se moquaient ensemble de la princesse qui était leur dupe, et de qui ils tiraient de concert tout ce qu'ils pouvaient. En un mot, ils étaient les maîtres d'elle et de sa maison, et l'étaient avec insolence, jusque-là que M. le duc et madame la duchesse d'Orléans, qui les connaissaient et les haïssaient, les craignaient et les ménageaient. Madame de Saint-Simon, fort à l'abri de tout cela, extrêmement aimée et respectée de toute la maison, et respectée même de ce couple qui se faisait tant redouter et compter, ne voyait madame la duchesse de Berry que pour les moments de représentation qu'elle arrivait au Luxembourg, dont elle revenait dès qu'elle était finie, et ignorait parfaitement tout ce qui s'y passait, quoiqu'elle en fût parfaitement instruite.

La grossesse vint à terme, et ce terme mal préparé par les soupers continuels fort arrosés de vins et de liqueurs les plus fortes devint orageux et promptement dangereux. Madame de Saint-Simon ne put éviter de s'y rendre assidue dès que le péril parut, mais jamais elle ne céda aux instances de M. le duc et de madame la duchesse d'Orléans et de toute la maison, ni pour y coucher dans l'appartement qu'on lui avait toujours réservé, et où elle ne mit jamais le pied, ni même pour y

passer les journées, sous prétexte de venir se reposer chez elle. Elle trouva madame la duchesse de Berry retranchée dans une petite chambre de son appartement, qui avait des dégagements commodes et hors de portée, et qui que ce fût dans cette chambre que la Mouchy et Riom et une femme ou deux de garde-robe affidées. Le nécessaire au secours avait les dégagements libres. M. le duc et madame la duchesse d'Orléans, Madame même n'entraient pas quand ils voulaient, à plus forte raison la dame d'honneur ni les autres dames, la première femme de chambre ni les médecins. Tout cela entrait de fois à autre, mais des instants. Un grand mal de tête ou le besoin de sommeil les faisait souvent prier de vouloir bien ne point entrer, et quand ils entraient de s'en aller après quelques instans. Eux-mêmes, qui ne voyaient que trop de quoi il s'agissait, ne se présentaient pas le plus souvent pour entrer, se contentaient de savoir des nouvelles par madame de Mouchy qui entre-bâillait à peine la porte, et ce manége ridicule qui se passait devant la foule du Luxembourg, du Palais-Royal, et de beaucoup d'autres gens qui, par bienséance ou par curiosité, venaient savoir des nouvelles, devint la conversation de tout le monde.

Le danger redoublant, Languet, célèbre curé de Saint-Sulpice, qui déjà s'était rendu assidu, parla des sacrements à M. le duc d'Orléans. La difficulté fut qu'il pût entrer pour les proposer à madame la duchesse de Berry. Mais il s'en trouva bientôt une plus grande. C'est que le curé, en homme instruit de ses devoirs, déclara qu'il ne les administrerait point, ni ne souffrirait qu'ils lui fussent administrés, tant que Riom et madame de Mouchy seraient non-seulement dans sa chambre, mais dans le Luxembourg. Il la fit tout haut, et devant tout le monde, exprès à M. le duc d'Orléans qui en fut

moins choqué qu'embarrassé. Il prit le curé à part, et le tint longtemps à tâcher de lui faire goûter quelques tempéraments. Le voyant inflexible, il lui proposa à la fin de s'en rapporter au cardinal de Noailles. Le curé l'accepta sur-le-champ, et promit de déférer à ses ordres comme étant son évêque, pourvu qu'il eût la liberté de lui expliquer ses raisons. L'affaire pressait, et madame la duchesse de Berry se confessait pendant cette dispute à un cordelier son confesseur. M. le duc d'Orléans se flatta sans doute de trouver le diocésain plus flexible que le curé, avec lequel il était très-opposé de sentiment sur la Constitution, et qui pour la même affaire était si fort entre les mains du régent; s'il l'espéra, il se trompa.

Le cardinal de Noailles arriva; M. le duc d'Orléans le prit à l'écart avec le curé, et la conversation dura plus d'une demi-heure. Comme la déclaration du curé avait été publique, le cardinal archevêque de Paris jugea à propos que la sienne la fût aussi. En se rapprochant tous trois du monde et de la porte de la chambre, le cardinal de Noailles dit tout haut au curé qu'il avait fait très-dignement son devoir, qu'il n'en attendait pas moins d'un homme de bien, éclairé comme il l'était, et de son expérience; qu'il le louait de ce qu'il exigeait, avant d'administrer ou de laisser administrer les sacrements à madame la duchesse de Berry; qu'il l'exhortait à ne s'en pas départir et à ne se laisser pas tromper sur une chose aussi importante, et que s'il avait besoin de quelque chose de plus pour être autorisé, il lui défendait, comme son évêque diocésain et son supérieur, de laisser administrer ou d'administrer lui-même les sacrements à madame la duchesse de Berry, tant que M. de Riom et madame de Mouchy seraient dans la chambre, même dans le Luxembourg, et n'en seraient pas congédiés. On peut

juger de l'éclat d'un si indispensable scandale, de l'effet qu'il fit dans cette pièce si remplie, de l'embarras de M. le duc d'Orléans, du bruit que cela fit incontinent partout. Qui que ce soit, pas même les chefs de la Constitution, les plus violents ennemis du cardinal de Noailles, les évêques du plus bel air, les femmes du plus grand monde, les libertins même, pas un seul ne blâma ni le curé ni son archevêque, les uns par savoir les règles ou par n'oser les impugner, le gros et le plus nombreux par l'horreur de la conduite de madame la duchesse de Berry, et par la haine que son orgueil lui attirait.

Question après entre le régent, le cardinal et le curé, tous trois dans le coin de la porte, qui d'eux porterait cette résolution à madame la duchesse de Berry, qui ne s'attendait à rien moins, et qui toute confessée, comptait à tous moments de voir entrer le saint-sacrement et le recevoir. Après un court colloque, que l'état de la malade pressa, le cardinal et le curé s'éloignèrent un peu tandis que M. le duc d'Orléans se fit entr'ouvrir la porte et appeler madame de Mouchy. Là, toujours la porte entr'ouverte, elle dedans, lui dehors, il lui déclara de quoi il était question. La Mouchy, bien étonnée, encore plus indignée, le prit sur le haut ton, dit ce qu'il lui plut sur son mérite et sur l'affront que des cagots entreprenaient de lui faire et à madame la duchesse de Berry, qui ne le souffrirait et n'y consentirait jamais, et qui la ferait mourir dans l'état où elle était, si on avait l'imprudence et la cruauté de le lui dire. La conclusion pourtant fut que la Mouchy se chargea d'aller dire à madame la duchesse de Berry ce qui était résolu sur les sacrements; on peut juger ce qu'elle y sut ajouter du sien. La réponse négative ne tarda pas à être rendue par la même à M. le duc d'Orléans, en entre-bâillant la porte.

Avec une telle commissionnaire, il devait bien s'attendre à la réponse qu'il en reçut. Aussitôt après, il fut la rendre au cardinal et au curé; le curé ayant là son archevêque, et de même avis que lui, se contenta de hausser les épaules. Mais le cardinal dit à M. le duc d'Orléans que madame de Mouchy, l'une des deux personnes indispensables à renvoyer et sans retour, n'était guère propre à faire entendre règle et raison à madame la duchesse de Berry; que c'était à lui, son père, à lui porter cette parole et à la porter à faire le devoir d'une chrétienne, si près de paraître devant Dieu, et le pressa d'aller lui parler. On n'aura pas peine à croire que son éloquence n'y gagna rien. Ce prince craignait trop sa fille et aurait été un faible apôtre avec elle.

Le refus réitéré fit prendre sur-le-champ au cardinal le parti de parler lui-même à madame la duchesse de Berry, accompagné du curé; et comme il voulait s'y acheminer tout de suite, M. le duc d'Orléans, qui n'osa l'en empêcher, mais qui eut peur de quelque révolution subite et dangereuse dans madame sa fille, à l'aspect et au discours des deux pasteurs, le conjura d'attendre qu'on l'eût disposée à les voir. Il alla donc faire un autre colloque dans cette porte qu'il se fit entre-bâiller, dont le succès fut pareil au précédent. Madame la duchesse de Berry se mit en furie, répondit des emportements contre ces cafards qui abusaient de son état et de leur caractère pour la déshonorer par un éclat inouï, et n'épargna pas M. son père de sa sottise et de sa faiblesse de le souffrir. Qui l'aurait crue on aurait fait sauter le degré au cardinal et au curé. M. le duc d'Orléans revint à eux fort petit et fort en peine, et qui ne savait que faire entre sa fille et eux. Il leur dit qu'elle était si faible et si souffrante qu'il fallait qu'ils différassent, et les entretint comme il le put. L'attention et la curiosité de tout ce

grand monde qui remplissait cette pièce était extrême; on sut enfin ce détail par-ci par-là, et tout de suite après dans la journée. Madame de Saint-Simon, avec quelques dames de madame la duchesse de Berry, et quelques autres qui étaient venues savoir des nouvelles, était assise dans une embrasure de fenêtre, un peu au loin, qui voyait tout ce manége, et qui de temps en temps était instruite de ce qui se passait.

Le cardinal de Noailles demeura plus de deux heures avec M. le duc d'Orléans, desquels à la fin le monde principal se rapprocha. Le cardinal voyant enfin qu'il ne pouvait entrer dans la chambre, sans une sorte de violence et fort contraire à la persuasion, trouva indécent d'attendre inutilement davantage. En s'en allant il réitéra ses ordres au curé, et lui recommanda de veiller à n'être point trompé sur les sacrements qu'on tenterait peut-être d'administrer clandestinement. Il s'approcha ensuite de madame de Saint-Simon, la prit en particulier, lui conta ce qui s'était passé, s'en affligea avec elle et de tout l'éclat qu'il n'avait pu éviter. M. le duc d'Orléans se hâta d'annoncer à madame sa fille le départ du cardinal, dont lui-même se trouva fort soulagé. Mais en sortant de la chambre, il fut étonné de trouver le curé collé tout près de la porte, et encore plus de la déclaration qu'il lui fit que c'était là le poste qu'il avait pris et dont rien ne le ferait sortir, parce qu'il ne voulait pas être trompé sur les sacrements. En effet, il y demeura ferme quatre jours, et les nuits de même, excepté de courts intervalles pour la nourriture et quelque repos qu'il allait prendre chez lui, fort près du Luxembourg, et laissait en son poste deux prêtres jusqu'à son retour; enfin, le danger passé, il leva le siége.

Madame la duchesse de Berry, bien accouchée d'une fille, n'eut plus qu'à se rétablir, mais dans un emporte-

ment égal contre le curé et contre le cardinal de Noailles auxquels elle ne l'a jamais pardonné, et fut de plus en plus ensorcelée des deux amants qui se moquaient d'elle, et qui ne lui étaient attachés que pour leur fortune et leur intérêt, qui restèrent encore du temps enfermés avec elle sans voir M. et madame la duchesse d'Orléans qu'à peine et des moments, Madame de même, mais qui, excepté les premiers jours, n'y allait presque point.

Madame la duchesse de Berry ne se voulait pas montrer à qui que ce fût en couche, ni se contraindre là-dessus pour personne. Personne aussi, à commencer par madame de Saint-Simon, n'eut d'empressement à la voir, parce que personne n'ignorait ce qui tenait la porte close. Madame de Saint-Simon la vit pourtant des instants, mais c'était toujours madame la duchesse de Berry qui lui mandait d'entrer, sans que madame de Saint-Simon lui en eût fait rien dire, ni qu'elle s'y fût présentée; elle y demeurait des moments, prenait pour bon ce que madame la duchesse de Berry lui disait de sa santé, et se retirait au plus vite.

Riom, comme on l'a dit, cadet de Gascogne qui n'avait rien, quoique de bonne maison, était petit-fils d'une sœur du duc de Lausun, dont les aventures avec Mademoiselle, qui voulut l'épouser, ne sont ignorées de personne. Cette parité de son neveu et de lui leur mit en tête le même mariage. Cette pensée délectait l'oncle qui se croyait revivre en la personne de son neveu, et qui le conduisait dans cette trame. L'empire absolu qu'il avait usurpé sur cette impérieuse princesse, à qui, de propos délibéré, il faisait chaque jour essuyer des caprices qui lui ôtaient jusqu'à la moindre liberté, et des humeurs brutales qui la faisaient pleurer tous les jours et plus d'une fois, le danger qu'elle avait couru dans sa couche, l'horreur de l'éclat où elle s'était vue entre les derniers

sacrements, et la rupture entière avec ce dont elle était affolée, la peur du diable qui la mettait hors d'elle-même au moindre coup de tonnerre, qu'elle n'avait jamais craint jusque alors, enhardirent l'oncle et le neveu. C'était l'oncle qui avait conseillé à son neveu de traiter sa princesse comme il avait lui-même traité Mademoiselle. Sa maxime était que les Bourbons voulaient être rudoyés et menés le bâton haut, sans quoi on ne pouvait se conserver sur eux aucun empire. Riom, maître du cœur de la Mouchy, qui l'était de l'esprit de leur princesse, lui fut d'un merveilleux usage à son dessein. Tous deux y trouvaient leur compte. Ils avaient tremblé de l'éclat qui venait d'arriver sur eux, dont l'occasion pouvait revenir encore et les perdre. La peur du diable et des réflexions pouvaient à la fin produire le même effet, au lieu que Riom n'avait plus rien à craindre et n'avait qu'à jouir de la plus incompréhensible fortune en réussissant à épouser, et la Mouchy à se tout promettre d'une union où elle aurait tant de part et tous deux sûrs de se posséder l'un l'autre sans appréhender rien pour leurs secrets plaisirs. Je m'en tiens ici à cette préparation de scène, qui commença au plus tard à l'époque de cette maladie et de l'éclat dont on vient de parler. Il n'est pas temps encore d'en dire davantage.

Madame la duchesse de Berry, infiniment peinée de la façon dont tout le monde, jusqu'au peuple, avait pris sa maladie et ce qui s'y était passé, crut regagner quelque chose en faisant rouvrir au public les portes du jardin du Luxembourg, qu'elle avait fait fermer il y avait longtemps. On en fut bien aise : on en profita; mais ce fut tout. Elle se voua aussi au blanc pour six mois. Ce vœu fit un peu rire le monde. Il survint quelques piques avec le marquis de la Rochefoucauld, qui remit sa place de capitaine des gardes, que madame la

duchesse de Berry donna au comte d'Uzès, car pourvu qu'elle eût des noms elle n'en cherchait pas davantage.

Canillac et le marquis de Brancas, qui avaient des expectatives de conseillers d'état, obtinrent, en attendant les places, d'en faire les fonctions avec les appointements.

Le prince Clément fut élu évêque de Munster, au lieu de son frère, mort à Rome, et aussitôt après de Paderborn. Le pape donna au cardinal Albano, son neveu, la charge de camerlingue, par la mort du cardinal Spinola.

Le duc d'Albret, qui avait épousé une fille de feu M. et madame de Barbésieux, malgré toute la famille, et avait plaidé fortement là-dessus au parlement, puis au conseil de régence, refit son mariage suivant l'arrêt de ce conseil. Il épousa donc une seconde fois sa femme chez Caumartin, conseiller d'état, dont le frère, évêque de Vannes, leur donna à minuit la bénédiction nuptiale dans la chapelle de la maison. Si on savait et si on se souciait en l'autre monde de ce qui se passe en celui-ci, je pense que M. de Turenne et M. de Louvois seraient tous deux bien étonnés.

Le samedi au soir 15 avril, veille de la Quasimodo, mourut à Saint-Cyr la célèbre et fatale madame de Maintenon. Quel bruit cet événement en Europe, s'il fût arrivé quelques années plus tôt! on l'ignora peut-être à Versailles, qui en est si proche; à peine en parla-t-on à Paris. On s'est tant étendu sur cette femme trop et si malheureusement fameuse, à l'occasion de la mort du roi, qu'il ne reste rien à en dire que depuis cette époque. Elle a tant, si puissamment et si funestement figuré pendant trente-cinq années, sans la moindre lacune, que tout, jusqu'à ses dernières années de retraite, en est curieux.

et autant en une sorte de petite confiance que son âge le pouvait permettre; et comme elle lui trouvait de l'esprit et la main bonne, c'était à elle qu'elle dictait toujours. Elle n'est sortie de Saint-Cyr qu'après la mort de madame de Maintenon qu'elle a toujours fort regrettée, quoiqu'elle ne lui ait rien donné. Le mariage que son total manquement de bien fit faire pour elle à d'Antin, qui l'eut toujours chez lui depuis sa sortie de Saint-Cyr, ne fut pas heureux. Thibouville mangea son bien à ne rien faire, quoique très-considérable, vendit son régiment dès que la guerre pointa, et se conduisit de façon que sa femme n'eut de ressource qu'à se retirer chez l'évêque d'Évreux, son frère. La maison de campagne de l'évêché d'Évreux n'est qu'à cinq petites lieues de la Ferté; nous voisinions continuellement, et ils passaient souvent des mois entiers à la Ferté. Ce détail est peu intéressant; mais ce que je n'ai pas vu ou manié moi-même, je veux citer comment je le sais, et d'où je l'ai pris.

Madame de Maintenon, comme à la cour, se levait matin et se couchait de bonne heure. Ses prières duraient longtemps; elle lisait aussi elle-même des livres de piété, quelquefois elle se faisait lire quelque peu d'histoire par ces jeunes filles, et se plaisait à les faire raisonner dessus et à les instruire. Elle entendait la messe d'une tribune tout contre sa chambre, souvent quelques offices, très-rarement dans le chœur. Elle communiait, non comme le dit Dangeau dans ses mémoires, ni tous les deux jours ni à minuit, mais deux fois la semaine, ordinairement entre sept et huit heures du matin, puis revenait dans sa tribune, où ces jours-là elle demeurait longtemps.

Son dîner était simple mais délicat et recherché dans sa simplicité, et très-abondant en tout. Le duc de Noailles, après Mornay et Bloin ne la laissaient pas manquer

de gibier de Saint-Germain et de Versailles, ni les bâtiments de fruits. Quand elle n'avait point de dames de dehors, elle mangeait seule, servie par ces demoiselles de sa chambre, dont elle faisait mettre quelques-unes à table trois ou quatre fois l'an tout au plus. Mademoiselle d'Aumale, qui était vieille, et qu'elle avait eue longtemps à la cour, n'était pas de ce côté la plus distinguée. Il y avait un souper neuf pour cette mademoiselle d'Aumale et pour les demoiselles de la chambre, dont elle était comme la gouvernante. Madame de Maintenon ne prenait rien le soir; quelquefois dans les fort beaux jours sans vent elle se promenait un peu dans le jardin.

Elle nommait toutes les supérieures, première et subalternes, et toutes les officières. On lui rendait un compte succinct du courant; mais, de tout ce qui était au delà, la première supérieure prenait ses ordres. Elle était madame tout court dans la maison, où tout était en sa main, et, quoiqu'elle eût des manières honnêtes et douces avec les dames de Saint-Cyr, et de bonté avec les demoiselles, toutes tremblaient devant elle. Il était infiniment rare qu'elle en vît d'autres que les supérieures et les officières, encore n'était-ce que lorsqu'elle en envoyait chercher, ou, encore plus rarement, quand quelqu'une se hasardait de lui faire demander une audience, qu'elle ne refusait pas. La première supérieure venait chez elle quand elle voulait, mais sans en abuser; elle lui rendait compte de tout et recevait ses ordres sur tout. Madame de Maintenon ne voyait guère qu'elle. Jamais abbesse, fille de France, comme il y en a eu autrefois, n'a été si absolue, si ponctuellement obéie, si crainte, si respectée, et, avec cela, elle était aimée de presque tout ce qui était enfermé dans Saint-Cyr. Les prêtres du dehors étaient dans la même soumission et dans la même dépendance. Jamais,

devant ses demoiselles, elle ne parlait de rien qui pût approcher du gouvernement ni de la cour, assez souvent du feu roi avec éloge, mais sans enfoncer rien, et ne parlant jamais des intrigues, des cabales, ni des affaires.

On a vu que lorsque, après la déclaration de la régence, M. le duc d'Orléans alla voir madame de Maintenon à Saint-Cyr, elle ne lui demanda quoi que ce soit, que sa protection pour cette maison. Il l'assura, elle, madame de Maintenon, que les 4,000 livres que le feu roi lui donnait tous les mois lui seraient payées de même avec exactitude chaque premier jour des mois, et cela fut toujours très-ponctuellement exécuté. Ainsi, elle avait du roi 48,000 livres de pension. Je ne sais même si elle n'avait pas conservé celle de gouvernante des enfants du roi et de madame de Montespan, quelque autre qu'elle avait dans ce temps-là, et les appointements de seconde dame d'atours de madame la dauphine Bavière; comme la maréchale de Rochefort, première dame d'atours de la même, conservait encore les siens, et comme la duchesse d'Arpajon, dame d'honneur, avait touché les siens tant qu'elle avait vécu, depuis la mort de madame la dauphine Bavière. Outre cela, madame de Maintenon jouissait de la terre de Maintenon et de quelques autres biens. Saint-Cyr, par sa fondation, était chargé, en cas qu'elle s'y retirât, de la loger, elle et tous ses domestiques et équipages, et de les nourrir, gens et chevaux, tant qu'elle en voudrait avoir, pour rien, aux dépens de la maison, ce qui fut fidèlement exécuté jusqu'aux bois, charbon, bougie, chandelle, en un mot, sans que, pour elle, ni pour pas un de ses gens ni chevaux, il lui en coûtât un sou, en aucune sorte que ce puisse être, que pour l'habillement de sa personne et de sa livrée. Elle avait au dehors un maître-d'hôtel, un valet de chambre, des gens pour l'office et la cuisine, un carrosse, un at-

telage de sept ou huit chevaux, et un ou deux de selle, et, au dedans, mademoiselle d'Aumale et ses femmes de chambre, et les demoiselles dont on a parlé, mais qui étaient de Saint-Cyr : toute sa dépense n'était donc qu'en bonnes œuvres et en gages de ses domestiques.

J'ai souvent admiré que les maréchaux d'Harcourt, si intrinsèquement liés avec elle, Tallard, Villars qui lui devait tant, madame du Maine et ses enfants pour qui elle avait fait fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines, le prince de Rohan et tant d'autres ne l'aient jamais vue.

La chute du duc du Maine au lit de justice des Tuileries lui donna le premier coup de mort. Ce n'est pas trop présumer que de se persuader qu'elle était bien instruite des mesures et des desseins de ce mignon, et que cette espérance l'ait soutenue ; mais quand elle le vit arrêté, elle succomba ; la fièvre continue la prit, et elle mourut à quatre-vingt-trois ans, avec toute sa tête et tout son esprit.

Les regrets de sa perte, qui ne furent pas universels dans Saint-Cyr, n'en passèrent guère les murailles. Je n'ai su qu'Aubigny, archevêque de Rouen, son prétendu cousin, qui fut assez sot pour en mourir. Il fut tellement saisi de cette perte qu'il en tomba malade et la suivit bientôt. Besons, archevêque de Bordeaux, passa à Rouen, et Argenson, archevêque d'Embrun, frère du garde des sceaux, passa à l'archevêché de Bordeaux.

CHAPITRE DXXX.

Érection des grands officiers de l'ordre de Saint-Louis à l'instar de ceux de l'ordre du Saint-Esprit. — Nouveaux règlements sur l'ordre de Saint-Louis et leurs inconvénients. — Extraction, caractère, fortune de Monti. — Laval mis à la Bastille. — Cellamare arrive en Espagne et est fait vice-roi de Navarre. — Rare baptême de Marton. — L'abbesse de Chelles se démet et se retire. — Madame d'Orléans lui succède et se retire. — Leur caractère. — Diminution d'espèces. — Élargissement du quai du Louvre. — Guichet du Louvre. — Place et fontaine du Palais-Royal. — Efforts peu heureux sur l'Écosse. — Tyrannie marine des Anglais. — Cilly prend le port du Passage et y brûle toute la marine renaissante de l'Espagne. — Les plus confidents du duc et de la duchesse du Maine sortent de la Bastille. — Merveilles du Mississipi. — Law et le régent me font des offres que je refuse. — Je reçois le paiement d'anciens billets de l'épargne. — Blamont rappelé devient l'espion du régent, et le mépris et l'horreur du parlement. — Digne refus, belle et sainte retraite de l'abbé Vittement, et sa prédiction sur le cardinal Fleury. — Grâces accordées à Castries.

M. le duc d'Orléans fit ériger des officiers de l'ordre de Saint-Louis presqu'à l'instar de celui du Saint-Esprit, avec des appointements et des marques, moyennant finance à proportion. Le garde des sceaux fut chancelier et garde des sceaux de cet ordre; le Blanc, prévôt et maître des cérémonies; Armenonville, en rapé; et Morville son fils, en titre de greffier. Bientôt après, le garde des sceaux, conservant les marques, fit passer sa charge

à son second fils, dont l'aîné eut le rapé. Tous ceux-là portèrent le grand cordon rouge et la croix brodée d'or, cousue sur leurs habits. Trois gros trésoriers de la marine et de l'extraordinaire des guerres furent trésoriers de l'ordre et portèrent le grand cordon rouge comme les commandeurs, mais non la croix brodée sur leurs habits, comme les grand'croix et comme les trois principales charges, ci-devant dites. D'autres gens moindres, la plupart des bureaux, eurent les autres petites charges avec la croix à la boutonnière, comme les simples chevaliers. Bientôt après il fut réglé, au conseil de régence, que les rachats qui revenaient au roi seraient affectés par un édit enregistré à l'ordre de Saint-Louis, et que les grand'croix commandeurs et même les chevaliers de Saint-Louis qui avaient des pensions sur cet ordre les perdraient s'ils devenaient chevaliers du Saint-Esprit.

Ces deux règlements passèrent : le premier en forme, l'autre par l'usage, malgré leurs inconvénients. Celui du premier regardait essentiellement tout le monde, parce qu'il ôtait au roi la liberté de remettre les rachats qui lui étaient dus, et à ses sujets de toute qualité une gratification qui s'accordait aisément pour peu que les débiteurs de ces rachats fussent graciables par leurs services ou par leur considération ; le second, parce que le cordon bleu ne valant que 1,000 écus, et les grand'croix, les unes 6,000 livres, les autres 8,000 francs ; les commanderies, les unes 4,000 livres, les autres 6,000 liv. ; et les pensions des chevaliers, plusieurs de 1,000 liv., de 1,500 livres et de 2,000 livres, il se pouvait trouver parmi tous ceux-là des maréchaux de France et d'autres à être chevaliers du Saint-Esprit, mais pauvres, qui perdraient, à devenir chevaliers du Saint-Esprit, un revenu qui faisait toute leur aisance, comme il arriva en

effet. Il fut réglé aussi qu'ils demeureraient par simple honneur ce qu'ils étaient dans l'ordre de Saint-Louis, et que leurs pensions seraient distribuées en détail dans le même ordre. Au moins eût-il mieux valu rendre vacant ce qu'ils y étaient, pour faire en leur place d'autres grand'croix et d'autres commandeurs, puisque, recevant l'ordre du Saint-Esprit, ils quittaient la croix d'or brodée sur leurs habits pour y porter celle d'argent du Saint-Esprit, et tous le grand cordon rouge, et ne gardaient que le petit ruban rouge et la petite croix de Saint-Louis attachés au bas du cordon bleu. On fut encore choqué de voir des hommes de robe et des gens de plume et de finance porter, pour de l'argent, des marques précisément militaires et des croix sur eux et à leurs armes (car qui n'a pas des armes aujourd'hui?) sur lesquelles on voyait écrites ces paroles en lettres d'or : *Præmium bellicæ virtutis.*

Monti, dont il a souvent été parlé ici dans ce qui y a été copié de M. de Torcy sur les affaires étrangères, eut ordre, par une lettre de cachet, de sortir incessamment du royaume, et défense en même temps d'aller en Espagne. Il était colonel réformé, et comme il avait de l'esprit et du sens, il était bien reçu dans les meilleures compagnies, et avec cela fort honnête homme, quoique ami intime d'Albéroni. Il était pauvre et de Bologne, où il avait plusieurs frères et un à Rome, fort distingué dans la prélature, qui à la fin est devenu cardinal. Il y a deux familles Monti, qui ne sont point parentes : l'une ancienne et fort noble, l'autre qui n'est ni l'un ni l'autre, dont était celui dont il s'agit ici. Son mérite, et des hasards qui dépassent de beaucoup le temps de ces Mémoires, lui procurèrent des emplois fort importants au dehors et un très-principal lors de la seconde catastrophe du roi Stanislas en Pologne, dont il s'acquitta très-ju-

dicieusement. Il y avait la disposition de grandes sommes fournies par la France, dont il rapporta plus d'un million, qu'il pouvait très-aisément s'approprier sans qu'on en pût avoir nulle connaissance. Le ministère même fut très-agréablement surpris de revoir ce million, auquel il était bien loin de s'attendre. Monti, qui avait déjà le régiment Royal-Italien, fut fait chevalier de l'ordre, mais ce fut tout. On le laissa mourir de faim, et il en mourut en effet peu après, quoique en grande considération et en grande estime. Le ministère lui parlait même quelquefois des affaires. Il était encore dans la force de l'âge quand il mourut de déplaisir de sa misère, et n'avait point été marié. Il fut fort regretté et mérita de l'être.

M. de Laval, dit *la Mentonnière*, d'une blessure qu'il avait reçue au menton, qui lui en faisait porter une par besoin ou pour se faire remarquer, fut mis à la Bastille. Cette détention renouvela très-vivement et d'une façon marquée les alarmes de ceux qui ne se sentaient pas nets de l'affaire de Cellamare et du duc du Maine. Il venait d'attraper une pension, et il se trouva à la fin qu'il était une clef de meute et le plus coupable de tous, sans qu'il lui en soit rien arrivé qu'une courte prison. C'est le même Laval dont il a été parlé à propos de la prétendue noblesse et de l'effronterie de ses mensonges en confondant hardiment les Laval-Montfort avec les Laval-Montmorency dont il était, et neveu paternel de la duchesse de Roquelaure.

Peu de temps après le prince de Cellamare, conduit par du Libois, gentilhomme ordinaire du roi, qui ne l'avait point quitté depuis le jour qu'il fut arrêté à Paris, arriva à la frontière et passa en Espagne. Il fut aussitôt déclaré vice-roi de Navarre, et comme son père était mort il prit tout à fait le nom du duc de Giove-

nazzo, auquel on n'avait pu s'accoutumer en France par l'usage de l'y avoir toujours appelé prince de Cellamare.

Je ne puis passer sous silence une bagatelle de soi très-peu intéressante, mais parfaitement ridicule, pour ne rien dire de pis. On obtint 1,000 écus de pension pour Marton, fils de Blansac, et colonel du régiment de Conti. Il avait vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Quand il fallut lui expédier sa pension, point de nom de baptême. On chercha, il se trouva qu'il avait été ondoyé tout au plus. On suppléa donc les cérémonies pour lui donner un nom. On le dispensa de l'habit blanc; il fut tenu par M. le prince de Conti et madame la duchesse de Sully.

Madame d'Orléans, religieuse professe à Chelles par fantaisie, humeur et enfance, ne put durer qu'en régnant où elle était venue pour obéir. L'abbesse, fille de beaucoup de mérite, sœur du maréchal de Villars, se lassa bientôt d'une lutte où Dieu et les hommes étaient pour elle, mais qui lui était devenue insupportable, et qui troublait toute la paix et la régularité de sa maison. Elle ne songea donc qu'à céder et à avoir de quoi vivre ailleurs. Elle obtint 12,000 livres de pension du roi, vint à Paris loger chez son frère en attendant un appartement dans un couvent. Elle le trouva chez les Bénédictines du Cherche-Midi, près la Croix-Rouge; elle s'y retira, elle y vécut plusieurs années faisant l'exemple et les délices de la maison, et y est enfin morte fort regrettée. Pour achever de suite une matière qui ne vaut pas la peine d'être reprise, et dont la fin passe les bornes du temps de ces Mémoires, la princesse qui lui succéda se lassa bientôt de sa place. Tantôt austère à l'excès, tantôt n'ayant de religieuse que l'habit, musicienne, chirurgienne, théologienne, directrice, et tout cela par

sauts et par bonds, mais avec beaucoup d'esprit, toujours fatiguée et dégoûtée de ses diverses situations, incapable de persévérer en aucune, aspirant à d'autres règles et plus encore à la liberté, mais sans vouloir quitter son état de religieuse, elle se procura enfin la permission de se démettre et de faire nommer à sa place une de ses meilleures amies de la maison, dans laquelle néanmoins elle ne put durer longtemps. Elle vint donc s'établir pour toujours dans un bel appartement du couvent des Bénédictines de la Madeleine de Tresnel, auprès duquel madame la duchesse d'Orléans, qui avait quitté Montmartre, s'était fait un établissement magnifique et délicieux, avec une entrée dans la maison, où elle allait passer les bonnes fêtes et quelquefois se promener. Madame de Chelles peu à peu reprit la dévotion et la régularité, et, quoique en princesse, mena une vie qui édifia toujours de plus en plus jusqu'à sa mort, qui n'arriva que plusieurs années après dans la même maison sans en être sortie.

On diminua les espèces par un arrêt du conseil. On commença aussi le très-nécessaire élargissement du quai le long du vieux Louvre, et d'accommoder la place du Palais-Royal en symétrie d'architecture en face, avec une fontaine et un grand réservoir. Je fis tout ce que je pus auprès de M. le duc d'Orléans pour faire changer le guichet du Louvre, le mettre vis-à-vis la rue Saint-Nicaise, et le faire de la largeur de cette rue, sans avoir pu, en faveur d'une telle commodité pour un passage qui fait la communication d'une partie de Paris, surmonter la rare considération du régent pour Launay, fameux et très-riche orfèvre du roi, qui était logé dans l'emplacement de ce guichet, et qu'il aurait fallu déranger et loger ailleurs.

Le chevalier de Saint-Georges avait été très-bien reçu

en Espagne. Albéroni, enragé contre l'Angleterre, et qui n'avait de ressource qu'à y jeter des troubles, fit équiper une flotte; mais à peine fut-elle en mer qu'une tempête la dispersa et la maltraita fort. Cependant les lords maréchal Tullibaldine et Seaford, partis du port du Passage sur des frégates avec beaucoup d'armes, étaient heureusement arrivés en Écosse.

Ce port du Passage qu'Albéroni avait entrepris de fortifier et où il avait le dépôt principal de construction pour l'Océan, était le point secret de la jalousie de l'Angleterre depuis que ce cardinal s'était sérieusement appliqué à rétablir la marine d'Espagne. Les Anglais ne voulaient souffrir de marine à aucune puissance de l'Europe. Ils étaient venus à bout par l'intérêt de l'abbé Dubois à obtenir formellement qu'il ne s'en formât point en France, et qu'on y laissât tomber le peu qui en restait. La ruine de la flotte d'Espagne par une anglaise très-supérieure avait été l'objet du secours de Naples et de Sicile pour le moins autant que l'attachement aux intérêts de l'empereur; et la guerre déclarée à l'Espagne en conséquence de la quadruple alliance avait en point de vue principal la destruction de la marine d'Espagne renaissante au Passage. L'union de l'Angleterre avec la Hollande n'empêchait pas cette couronne d'abuser de sa supériorité sur la république, et de lui donner souvent des occasions de plaintes sur le trouble de ses navigations et de son commerce, et les plus clairvoyants de ces pays de liberté sentaient le poids de cette alliance léonine, et que, si l'Angleterre avait jamais autant de moyens que de volonté, elle ne traiterait pas mieux leur marine, pour en avoir seule en Europe, et c'est ce qui avait rendu les Hollandais si rétifs à la quadruple alliance dans laquelle ils n'étaient enfin entrés qu'après coup, malgré eux et faiblement, parce qu'ils étaient fâ-

chés de la destruction de la marine renaissante de l'Espagne, à quoi ils voyaient que tout tendait principalement. En effet, dès que Cilly se fut emparé de quelques petits forts sur la Bidassoa, il marcha secrètement et brusquement au port du Passage, le prit et les forts commencés pour le défendre, brûla six vaisseaux qui étaient sur les chantiers, un amas immense d'autres bois et de toutes les choses nécessaires aux constructions, et n'y laissa chose quelconque dont on pût faire le moindre usage. Ce coup fit exulter l'Angleterre, et fixa la certitude du chapeau sur la tête de Dubois. Il montra une joie odieuse de cette funeste expédition, et toute la France une douleur dont personne ne se contraignit, et qui embarrassa le régent pendant quelques jours. Le grand but se trouvant rempli, on se soucia médiocrement depuis des expéditions militaires sur la frontière d'Espagne. Dans cette satisfaction anglaise et si peu française de l'abbé Dubois et de son maître, mademoiselle de Montauban fut attachée à madame du Maine, le fils de Malézieu, Davisart et l'avocat Bargetton, qui étaient à la Bastille, furent mis en pleine liberté, quoique Saillant, en sortant de cette prison, eût été exilé chez son père en Auvergne.

Law faisait toujours merveilles avec son Mississipi. On avait fait comme une langue pour entendre ce manége et pour savoir s'y conduire, que je n'entreprendrai pas d'expliquer, non plus que les autres opérations de finances. C'était à qui aurait du Mississipi. Il s'y faisait presque tout à coup des fortunes immenses. Law, assiégé chez lui de suppliants et de soupirants, voyait forcer sa porte, entrer du jardin par les fenêtres, tomber dans son cabinet par sa cheminée. On ne parlait que par millions. Law, qui, comme je l'ai dit, venait chez moi tous les mardis entre onze heures et midi, m'avait souvent pressé

d'en recevoir sans qu'il m'en coûtât rien, et de le gouverner sans que je m'en mêlasse pour me valoir plusieurs millions. Tant de gens de toute espèce y en avaient gagné plusieurs par leur seul industrie, qu'il n'était pas douteux que Law ne m'en fît gagner encore plus et plus rapidement; mais je ne voulus jamais m'y prêter. Law s'adressa à madame de Saint-Simon, qu'il trouva aussi inflexible. Enrichir pour enrichir, il eût bien mieux aimé m'enrichir que tant d'autres, et m'attacher nécessairement à lui par cet intérêt dans la situation où il me voyait auprès du régent. Il lui en parla donc pour essayer de me vaincre par cette autorité. Le régent m'en parla plus d'une fois : j'éludai toujours.

Enfin, un jour qu'il m'avait donné rendez-vous à Saint-Cloud, où il était allé travailler pour s'y promener après, étant tous deux assis sur la balustrade de l'orangerie qui couvre la descente dans le bois des Goulottes, il me parla encore du Mississipi, et me pressa infiniment d'en recevoir de Law; plus je résistai, plus il me pressa, plus il s'étendit en raisonnements; à la fin il se fâcha, et me dit que c'était être trop glorieux aussi, parmi tant de gens de ma qualité et de ma dignité qui couraient après, de refuser obstinément ce que le roi me voulait donner, au nom duquel tout se faisait. Je lui répondis que cette conduite serait d'un sot et d'un impertinent encore plus que d'un glorieux; que ce n'était pas aussi la mienne; que puisqu'il me pressait tant, je lui dirais donc mes raisons; qu'elles étaient que, depuis la fable du roi Midas, je n'avais lu nulle part, et encore moins vu, que personne eût la faculté de convertir en or tout ce qu'il touchait, que je ne croyais pas aussi que cette vertu fût donnée à Law, mais que je pensais que tout son savoir était un savant jeu, un habile et nouveau tour de passe-passe, qui mettait le bien de

Pierre dans la poche de Jean, et qui n'enrichissait les uns que des dépouilles des autres; que tôt ou tard cela tarirait, le jeu se verrait à découvert, qu'une infinité de gens demeureraient ruinés, que je sentais toute la difficulté, souvent l'impossibilité des restitutions, et de plus à qui restituer cette sorte de gain; que j'abhorrais le bien d'autrui, et que pour rien je ne m'en voulais charger, même d'équivoque.

M. le duc d'Orléans ne sut trop que me répondre, mais néanmoins, parlant, rebattant et mécontent, revenant toujours à son idée de refuser les bienfaits du roi. L'impatience heureusement me prit : je lui dis que j'étais si éloigné de cette folie que je lui ferais une proposition dont je ne lui aurais jamais parlé sans tout ce qu'il me disait, et dont non-seulement je ne m'étais pas avisé, mais, comme il était vrai, qui me tombait en ce moment dans l'esprit pour la première fois. Je lui expliquai ce qu'autrefois je lui avais quelquefois conté dans nos conversations inutiles des dépenses qui avaient ruiné mon père à la défense de Blaye contre le parti de M. le Prince, à y être bloquée dix-huit mois, à avoir payé la garnison, fourni des vivres, fait fondre du canon, muni la place, entretenu dedans cinq cents gentilshommes qu'il y avait ramassés, et fait plusieurs dépenses pour la conserver au roi sans rien prendre sur le pays, et n'ayant tiré que du sien ; qu'après les troubles on lui avait expédié pour 500,000 livres d'ordonnances dont il n'avait jamais eu un sou, et dont M. Fouquet allait entrer en paiement lorsqu'il fut arrêté. Je dis après à M. le duc d'Orléans que s'il voulait entrer dans la perte de cette somme et dans celle d'un si long temps sans en rien toucher, tandis que mon père et moi partions, pour ce service essentiel rendu au roi, bien plus que la somme, et de plus les intérêts tous les ans depuis,

ce serait une justice que je tiendrais à grande grâce, et que je recevrais avec beaucoup de reconnaissance, en lui rapportant mes ordonnances à mesure des paiements pour être brûlées devant lui. M. le duc d'Orléans le voulut bien : il en parla dès le lendemain à Law; mes billets et ordonnances furent peu à peu brûlés dans le cabinet de M. le duc d'Orléans, et c'est ce qui a payé ce que j'ai fait à la Ferté.

Le président Blamont eut permission de revenir à Paris et d'y faire sa charge aux enquêtes; il avait fait son marché avec le régent qui, moyennant quelque gratification secrète, fit de ce beau magistrat, si ferme et si zélé pour sa compagnie, un très-bon espion qui lui rendit compte depuis avec exactitude de tout ce qui se passait de plus intérieur dans le parlement. Il en fut reçu comme le défenseur et le martyr, et jouit quelque temps des applaudissements républicains; mais à la fin il fut découvert et parfaitement haï, méprisé et déshonoré dans sa compagnie et dans le monde.

La fille unique de Pécoil, et d'une fille de le Gendre, riche, honnête et fameux marchand de Rouen, épousa depuis le duc de Brissac, car, excepté ma sœur et la Gondi, sa belle-mère, il est vrai que MM. de Brissac n'ont pas été heureux ni délicats en alliances.

On a parlé ailleurs de l'abbé Vittement, que son seul mérite fit sous-précepteur du roi, chose bien rare à la cour, et sans qu'il y pensât ni personne pour lui. Il y vécut en solitaire, mais sans être farouche ni singulier et s'y fit généralement aimer et fort estimer. Il vaqua en ce temps-ci une abbaye de 12,000 livres de rente. M. le duc d'Orléans proposa au roi de la lui donner et de le lui apprendre lui-même. Le roi en fut ravi, l'envoya chercher sur-le-champ et le lui dit. Vittement lui témoigna toute sa reconnaissance, et le supplia avec

modestie de le dispenser de l'accepter. Il fut pressé par le roi, par le régent, par le maréchal de Villeroy qui était présent. Il répondit qu'il avait suffisamment de quoi vivre. Le maréchal insista, et lui dit qu'il en ferait des aumônes. Vittement répondit humblement que ce n'était pas la peine de recevoir la charité pour la faire, tint bon et se retira.

Cette action, qui a si peu d'exemples et faite avec tant de simplicité, fit grand bruit et augmenta l'estime et le respect même que sa vertu lui avait acquis. Mais elle incommoda M. de Fréjus qui voyait croître l'affection du roi pour Vittement. Dès que celui-ci s'en aperçut, il compta sa vocation finie, d'autant plus que s'il avait su se faire aimer et goûter, il n'en espérait rien pour le but qu'il avait uniquement en vue. Bientôt après, M. de Fréjus, qui s'inquiétait de lui, lui conseilla doucement la retraite. Il la fit sur-le-champ avec joie à la Doctrine-Chrétienne, d'où il ne sortit plus, et où il ne voulut presque recevoir personne.

On a de lui une prophétie aussi célèbre que surprenante, dont on a vainement cherché la clef, et que Bidault m'a contée. Bidault était un des valets de chambre que le duc de Beauvillier avait choisis pour mettre auprès de monseigneur le duc de Bourgogne. Il avait de l'esprit, des lettres, du sens, encore plus de vraie et solide piété. Son mérite, joint à une grande et respectueuse modestie, l'avait distingué dans son état. M. de Beauvillier l'aimait, et monseigneur le duc de Bourgogne avait beaucoup de bonté pour lui. Il avait le soin de ses livres; cela me l'avait fait connaître et encore plus familièrement depuis le soin dont il voulut bien se charger des affaires que la Trappe pouvait avoir à Paris. On le mit auprès du roi dès son enfance, et quand il

commença à avoir quelques livres il en fut chargé. Cela lui donna du rapport avec Vittement et les lia bientôt d'amitié et de confiance. Bidault venait chez moi quelquefois et voyait Vittement dans sa retraite. Effrayé des premiers rayons de la toute-puissance de Fréjus, devenu tout nouvellement cardinal, il en parla à Vittement qui, sans surprise aucune, le laissa dire. Bidault, étonné du froid tranquille et silencieux dont il était écouté, pressa Vittement de lui en dire la cause. « Sa toute-puissance, répondit-il tranquillement, durera autant que sa vie, et son règne sera sans mesure et sans trouble. Il a su lier le roi par des liens si forts, que le roi ne les peut jamais rompre. Ce que je vous dis là, c'est que je le sais bien. Je ne puis vous en dire davantage ; mais si le cardinal meurt avant moi, je vous expliquerai ce que je ne puis faire pendant sa vie. » Bidault me le conta quelques jours après, et j'ai su depuis que Vittement avait parlé en même termes à d'autres. Malheureusement il est mort avant le cardinal et a emporté ce curieux secret avec lui. La suite n'a que trop montré combien Vittement avait dit vrai.

Jamais, depuis sa retraite, il n'a songé à voir le roi ni à visiter personne. Il a vécu dans la Doctrine-Chrétienne, dans la pénitence et dans la médiocrité la plus frugale, dans une séparation entière, dans une préparation continuelle à une meilleure vie, et il est saintement mort au bout de quelques années. Le maréchal de Villeroy l'allait voir quelquefois malgré lui, et en revenait toujours charmé, quoiqu'il y trouvât souvent des morales courtes mais bien placées, que peut-être il n'y cherchait pas.

Castries, gouverneur de Montpellier et chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, dont il a

été parlé quelquefois ici, obtint que le port de Cette fût mis en gouvernement pour lui, uni à celui de Montpellier, avec des appointements particuliers de 12,000 livres payés par la province.

CHAPITRE DXXXI.

Madame la duchesse de Berry va demeurer à Meudon où sa maladie empire, et sa volonté de déclarer son mariage augmente. — Riom reçoit ordre de partir pour l'armée du maréchal de Berwick. — Madame la duchesse de Berry se fait transporter à la Muette. — Mort d'Effiat. — Singularité étrange de sa dernière maladie. — Biron premier écuyer de M. le duc d'Orléans. — Mort de la Vieuville et de madame de Leuville. — Pensions données à Coettenfao, Fouville, Ruffey, Savine, Béthune et la Billarderie. — La duchesse du Maine à Châlons-sur-Saône presque en pleine liberté. — L'épouse du roi Jacques se sauve d'Inspruck. est recue à Rome en reine. — Le roi en pompe à Notre-Dame. — Siége de Fontarabie. — — Folle lettre anonyme de M. le prince de Conti. — Mort du fils d'Estaing. — Prise de Fontarabie, puis de Saint-Sébastien. — Vaisseaux espagnols brûlés à Santona. — Mort de l'archevêque de Narbonne. — Celui de Toulouse lui succède. — Mort, caractère et infortune de Dupin. — Impudence de *Te Deum*. — Mort, fortune et caractère de Nyert. — Le roi à l'hôtel de ville voit le feu de la Saint-Jean. — Fatuités du maréchal de Villeroy. — Mort et caractère de Chamlay. — La cour des monnaies obtient la noblesse. — Incendies à Sainte-Menehould et à Francfort. — Mort et caractère de Nancré. — Mort de la duchesse d'Albret. — Clermont-Chattes, quel. — Il est fait capitaine des Suisses de M. le duc d'Orléans. — Le garde des sceaux marie son second fils, perd sa femme, et pousse ses fils. — Mort de Chauvelin conseiller d'état, du duc de Schomberg et de Bonrepos.

La maladie de madame la duchesse de Berry, dont on a parlé, la prit le 26 mars, et le jour de Pâques se

trouva le 9 avril. Elle était tout à fait bien, mais sans vouloir voir personne. La semaine de Pâques après la semaine sainte était fâcheuse à Paris, après le scandale qu'on a raconté. D'ailleurs les visites de M. le duc d'Orléans devenaient rares et pesantes. Le mariage de Riom causait de violentes querelles et force pleurs. Pour s'en délivrer et sortir en même temps de l'embarras des pâques, elle résolut de s'aller établir à Meudon le lundi de Pâques. On eut beau lui représenter le danger de l'air, du mouvement du carrosse et du changement de lieu au bout de quinze jours, et de beaucoup moins depuis le grand danger où elle s'était vue, rien ne put lui faire supporter Paris plus longtemps. Elle partit donc, suivie de Riom et de la plupart de ses dames et de sa maison.

M. le duc d'Orléans m'apprit alors le dessein arrêté de madame la duchesse de Berry de déclarer le mariage secret qu'elle avait fait avec Riom. Madame la duchesse d'Orléans était à Montmartre pour quelques jours, et nous nous promenions dans le petit jardin de son appartement. Le mariage ne me surprit que médiocrement par cet assemblage de passion et de peur du diable, et par le scandale qui venait d'arriver. Mais je fus étonné au dernier point de cette fureur de le déclarer dans une personne si superbement glorieuse. M. le duc d'Orléans s'étendit avec moi sur son embarras, sa colère, celle de Madame, qui se voulait porter aux dernières extrémités, le dépit extrême de madame la duchesse d'Orléans. Heureusement le gros des officiers destinés à servir sur les frontières d'Espagne partaient tous les jours, et Riom n'était resté qu'à cause de la maladie de madame la duchesse de Berry. M. le duc d'Orléans trouva plus court de se donner une espérance de délai en faisant partir Riom, se flattant que cette déclaration se différe-

rait plus aisément en absence qu'en présence. J'approuvai fort cette pensée, et dès le lendemain Riom reçut à Meudon un ordre sec et positif de partir sur-le-champ pour joindre son régiment dans l'armée du duc de Berwick. Madame la duchesse de Berry en fut d'autant plus outrée qu'elle en sentit la raison et par conséquent son impuissance de retarder le départ, à quoi Riom, de son côté, n'osa se commettre. Il obéit donc; et M. le duc d'Orléans, qui n'avait pas encore été à Meudon, fut plusieurs jours après sans y aller.

Ils se craignirent l'un l'autre, et ce départ n'avait pas mis d'onction entre eux. Elle lui avait dit et répété qu'elle était veuve, riche, maîtresse de ses actions, indépendante de lui, répétait ce qu'elle avait ouï dire des propos de Mademoiselle quand elle voulut épouser M. de Lausun, grand-oncle de Riom; y ajoutait les biens, les honneurs, les grandeurs qu'elle prétendait pour Riom dès que leur mariage serait déclaré, et se mettait en furie jusqu'à maltraiter fortement de paroles M. le duc d'Orléans, dont elle ne pouvait supporter les raisons ni les oppositions. Il avait essuyé de ces scènes au Luxembourg dès qu'elle fut mieux, et il n'en essuya pas de moins fortes à Meudon dans le peu de visites qu'il lui fit. Elle y voulait déclarer son mariage, et tout l'esprit, l'art, la douceur, la colère, les menaces, les prières et les instances les plus vives de M. le duc d'Orléans ne purent qu'à grand'peine pousser en délais le temps avec l'épaule. Si on avait cru Madame, l'affaire aurait été finie avant le voyage de Meudon, car M. le duc d'Orléans aurait fait jeter Riom par les fenêtres du Luxembourg.

Le voyage si prématuré de Meudon et des scènes si vives n'étaient pas pour rétablir une santé si nouvellement revenue des portes de la mort. Le désir extrême

qu'elle eut de cacher son état au public et de soustraire à sa connaissance la situation où elle se trouvait avec M. son père, dont on remarquait la rareté des visites qu'il lui faisait, l'engagèrent à lui donner un souper sur la terrasse de Meudon, sur les sept heures du soir. En vain on lui représenta le danger du serein et du frais du soir sitôt après l'état où elle avait été et dans l'état chancelant où sa santé se trouvait encore. Ce fut pour cela même qu'elle s'y opiniâtra dans la pensée qu'un souper sur la terrasse, sitôt après l'extrémité où elle avait été, ôterait à tout le monde la persuasion de sa couche et ferait croire qu'elle était toujours avec M. le duc d'Orléans comme elle y avait été, nonobstant la rareté inusitée de ses visites, qui avait été remarquée. Ce souper en plein air ne lui réussit pas. Dès la nuit même elle se trouva mal. Elle fut attaquée d'accidents causés par l'état où elle était encore et par une fièvre irrégulière, que la contradiction qu'elle trouvait à la déclaration de son mariage ne contribuait pas à diminuer. Elle se dégoûta de Meudon comme les malades de corps et d'esprit, qui, dans leur chagrin, se prennent à l'air et aux lieux.

Elle était embarrassée de ce que les visites de M. le duc d'Orléans ne se rapprochaient point, et de ce que Madame et madame la duchesse d'Orléans n'allaient presque point la voir, quoique considérablement malade. Son orgueil en souffrait plus que sa tendresse, qui était nulle pour ces princesses, et qui commençait à se tourner en haine par leur résistance à ses plus ardents désirs. La même raison commençait à lui faire prendre les mêmes sentiments pour M. son père ; mais elle espérait le ramener à ses volontés par l'empire qu'elle avait sur lui, et elle était de plus peinée que le monde s'aperçût de la rareté de ses visites et ne diminuât la considération

qu'elle tirait du pouvoir si connu qu'elle avait sur lui, quand il paraîtrait qu'il n'était plus le même. Quelque contraire que lui fût l'air, le mouvement, le changement de lieu dans l'état où elle se trouvait, rien ne put l'empêcher de se faire transporter de Meudon à la Muette, couchée entre deux draps, dans un grand carrosse, le dimanche 14 mai, où elle espéra que la proximité de Paris engagerait M. le duc d'Orléans à la venir voir plus souvent, et madame la duchesse d'Orléans aussi, au moins par bienséance. Ce voyage fut pénible par les douleurs qui s'étaient jointes aux autres accidents que ce trajet augmenta et que le séjour de la Muette ni les divers remèdes ne purent apaiser que par de courts intervalles, et qui devinrent très-violentes.

Le marquis d'Effiat, dont on a parlé ici en plusieurs endroits et suffisamment pour le faire connaître, se trouva fort mal à quatre-vingt-un ans dans sa belle maison de Chilly, près Paris, où il était allé prendre du lait. Il fut ramené à Paris le 23 mai, mais si mal qu'on n'en espérait plus. Le maréchal de Villeroy, son bon ami et sa dupe en bien des choses, courut chez lui, et pour se donner le vernis de sa conversion, si convenable à sa place de gouverneur du roi, vint à bout de lui faire recevoir ses sacrements sur-le-champ. Sa maladie diminua et traîna. C'était, comme on l'a vu ici, un homme dont le fond de la vie était obscur par goût, par habitude et par la plus sordide avarice. Il avait toujours quelques femmes de rien et de mauvaise vie qui l'amusaient, qui en espéraient et qui lui coûtaient peu. Il avait la meute de Monsieur, que M. le duc d'Orléans lui avait conservée. Il était maître de leur écurie comme leur premier écuyer. Ainsi c'était à leurs dépens qu'il courait le cerf, tous les étés, chez lui à Montrichard, ou dans les forêts voisines de Montargis dont il était capi-

taine. Il y voyait peu de noblesse du pays, à qui il faisait très-courte chère.

La chasse et les filles l'avaient peu à peu apprivoisé avec du Palais, qui chassait les étés avec lui et le voyait les hivers. Il n'en voyait guère d'autres avec familiarité, et malgré cette liaison, du Palais, qui avait de l'esprit et du monde, était honnête homme, connu pour tel, et voyait bonne compagnie à Paris, et avait très-bien servi. Il eut grand soin d'Effiat pendant sa maladie, qui ne voulut voir que lui. Tous les jours sur les sept heures du soir, Effiat le renvoyait et, comme par politesse et amitié, il le forçait de s'en aller. Du Palais, au bout de quelques jours, s'aperçut de la régularité de l'heure et de l'inquiétude d'Effiat à se défaire de lui. Comme de longue main il était familier dans la maison, il en parla aux valets de chambre. Ils se regardèrent et lui dirent ensuite qu'ils étaient dans le même cas, et dans la même curiosité; qu'eux-mêmes étaient chassés de la chambre à cette même heure, avec des défenses si expresses d'y rentrer et d'y laisser personne sans exception quelconque, et par quelque raison que ce pût être, jusqu'à ce qu'il sonnât, qu'ils ne savaient ce que ce pouvait être. Mais ce qu'ils ajoutèrent est bien plus étrange. Ils dirent à du Palais qu'ils s'étaient mis à écouter à la porte; que tantôt plus tôt, tantôt plus tard, ils y entendaient parler leur maître et une autre voix avec lui, étant très-sûrs qu'il n'y avait et ne pouvait y avoir que le malade dans la chambre; qu'ils ne pouvaient distinguer que rarement quelques mots qui leur avaient paru indifférents, que ce colloque durait souvent une heure et plus, et très-rarement court; que rentrant dans la chambre au bruit de la sonnette, ils n'y remarquaient aucun changement en rien, mais leur maître fort concentré en lui-même, et d'ailleurs comme ils l'avaient

laissé. Ce récit augmenta tellement la curiosité de du Palais, qu'il accepta la proposition que lui firent les valets de chambre d'éprouver lui-même ce qu'ils lui racontaient. Du Palais, sortant de chez d'Effiat, qui à l'ordinaire l'avait congédié, demeura avec eux, écouta, et entendit comme eux parler d'Effiat et l'autre voix, et quelquefois l'élever l'un et l'autre, mais sans en entendre que quelques mots rares, indifférents et seuls. Du Palais voulut se donner encore le même passe-temps, et se le donna deux ou trois fois encore. Il raisonna avec les valets de chambre, et ne purent deviner ce que ce pouvait être, d'autant que du Palais, qui connaissait cet appartement comme le sien, savait comme eux que depuis sa sortie de la chambre d'Effiat il était impossible que par aucune voie il s'y fût glissé personne.

Il fut tenté de tourner d'Effiat là-dessus ; mais n'osant trop, il se contenta de lui montrer sa surprise de l'heure fixe de son renvoi. Effiat fit la sourde oreille, puis battit la campagne sur l'heure de la société, et qu'il ne voulait pas abuser de son amitié et de son assiduité; puis l'heure venue, le renvoya comme de coutume. Du Palais fit semblant de sortir, et demeura près de la porte ; un peu après du Palais ne sait s'il lui échappa quelque mouvement, mais d'Effiat s'aperçut qu'il était là, se mit en colère, lui dit que quand il le priait de s'en aller il voulait qu'il s'en allât, qu'il ne savait par quel esprit il se cachait dans sa chambre, que c'était l'offenser cruellement; qu'en un mot, s'il voulait continuer à le voir, et qu'il demeurât son ami, il le priait de sortir sur-le-champ, et de ne lui faire pareil tour de sa vie. Du Palais répondit d'où il était ce qu'il put, l'autre à répéter avec empressement. « Sortez donc, mais sortez. » Il sortit en effet, et se tint en dehors à la porte. Le colloque, à ce qu'il entendit, ne tarda pas à commencer. Ni

lui ni les valets de chambre n'en ont jamais pu découvrir davantage.

Sur les neuf heures, quelque femme de l'espèce dont j'ai parlé, et quelque complaisant, venaient l'amuser. Quelquefois du Palais y revenait. Effiat ne sortait point de son lit, et eut sa tête libre et entière jusqu'à sa mort qui arriva le 3 juin. Il laissa un prodigieux argent comptant, de grands biens et de belles terres, fit des legs considérables, et des fondations fort utiles pour l'éducation de pauvres gentilshommes. Il donna Chilly à M. le duc d'Orléans, qui ne le voulut pas accepter, et le rendit à la famille. Le duc Mazarin, fils de sa sœur, en hérita, et de la plupart de ses biens. Il fit du Palais exécuteur de son testament, et lui donna un diamant de 1,000 pistoles. Il avait beaucoup de pierreries. C'est le premier particulier à qui j'aie vu une croix du Saint-Esprit de diamants fort belle sur son habit, au lieu de la croix d'argent brodée, et tout l'habit garni de boutons et de boutonnières de diamants. A la considération que M. le duc d'Orléans lui avait toujours témoignée, on fut surpris et lui mortifié de ce qu'il ne l'alla point voir, et il parut si peu touché de sa maladie et de sa mort, que les maréchaux de Villeroy, Villars, Tessé, Huxelles et autres en prirent une nouvelle inquiétude. L'écurie et les équipages de M. le duc d'Orléans qu'Effiat entretenait moyennant une somme, se trouvèrent dans un grand délabrement. Biron fut deux jours après choisi par M. le duc d'Orléans pour remplir cette charge lucrative.

Il faut dire maintenant où j'ai pris ce récit curieux, car j'étais fort éloigné d'avoir jamais eu aucun commerce avec d'Effiat. Du Palais avait épousé la mère de Lanmary, et vivait avec lui dans la plus étroite amitié, contre l'ordinaire de telles parentelles; il conta tout ce

que je viens d'écrire à Lanmary qui était fort de mes amis, et en est encore, qui me le rendit incontinent après.

La Vieuville mourut à Paris; il était veuf de la dame d'atours de madame la duchesse de Berry, et avait été chevalier d'honneur de la reine, mais le plus pauvre et obscur homme du monde.

Madame de Leuville mourut aussi à soixante-sept ans. Son mari, mort très-jeune, était frère de la femme d'Effiat, duquel on vient de parler, morte jeune aussi et tous deux sans enfants. Le chancelier Olivier était leur trisaïeul paternel, mort en 1560, dont le père fut premier président du parlement de Paris, après avoir été avocat du roi, comme on parlait alors, c'est-à-dire avocat général et président à mortier. Ce fut lui qui commença la race, car son père, qui était de Bourgneuf, près de La Rochelle, ne fut jamais que procureur au parlement. Madame de Leuville, dont on parle ici, était nièce de Laigue, un des importants de la Fronde, qu'on prétendit que la fameuse madame de Chevreuse avait, à la fin, épousé secrètement. Sa nièce tâcha aussi d'être importante. Elle avait beaucoup d'esprit, de domination, d'intrigue et d'amis qui se rassemblaient chez elle et qui lui donnaient de la considération. C'était une femme qui, sans tenir à rien, eut l'art de se faire compter : elle était riche et médiocrement bonne.

Je fis rendre à Coettenfao une ancienne pension qu'il avait eue du feu roi de 6,000 livres, et donner parole de l'ordre, par M. le duc d'Orléans, pour la première promotion qui se ferait. Fouville, aveugle, et ancien capitaine aux gardes, fort pauvre, eut 4,000 livres de pension, et Ruffey, sous-gouverneur du roi, une de 6,000. Savine obtint 6,000 livres d'augmentation d'appointements à son gouvernement d'Embrun. Béthune, distin-

gué dans la marine, eut une pension de 3,000 livres, et la Billarderie, conducteur de madame du Maine à Dijon, en eut une de 6,000 livres. Trois semaines après, il y fut chercher la même avec un chirurgien et deux femmes de chambre, et la mena à Châlons-sur-Saône presque en pleine liberté ; elle y arriva le 24 mai.

La fille aînée du prince Jacques Sobieski, arrêtée avec sa mère à Inspruck par ordre de l'empereur, depuis quelques mois, allant à Rome épouser le roi Jacques, trouva moyen de se sauver la nuit en chaise de poste escortée par quatre hommes à cheval. On trouva sur sa table un écrit par lequel elle marquait que c'était par ordre de sa famille. Elle arriva le 2 mai à Bologne ; elle y fut épousée le 7 par le lord Murray, chargé de la procuration du roi Jacques, en partit le 9 pour Rome où elle fut reçue et traitée en reine.

Quelle que fût la persécution sans bornes et sans mesure et ouverte depuis si longtemps et avec une si scandaleuse animosité contre le cardinal de Noailles, elle ne put empêcher que le roi ne fît une démarche publique qui ne sentait ni le prélat réprouvé ni son église hérétique. Il fut, l'après-dînée du jour de la Pentecôte, après avoir entendu le sermon aux Tuileries, à Notre-Dame en pompe. Il fut reçu à la porte par le cardinal de Noailles pontificalement revêtu, à la tête de son chapitre, avec les cérémonies accoutumées, et par lui conduit au chœur où ce prélat étonna le *Te Deum*, qui fut continué par la musique et terminé par la bénédiction que le cardinal donna. Le chœur était nouvellement achevé et la chapelle de la Vierge aussi, qui fut trouvée très-magnifique, laquelle fut toute aux dépens du cardinal, ainsi que l'admirable vitrage sur la porte collatérale, que le cardinal avait tout refait, quoiqu'il ne fût obligé à aucune de ces deux grandes dépenses. Après la bénédiction, il con-

duisit le roi autour du chœur et à cette chapelle, et de là à son carrosse. Le roi y était avec peu de dignité et comme si on eût voulu le mettre incognito, malgré la pompe de sa suite. Il y fut entre M. le duc d'Orléans et M. le comte de Clermont sur le derrière; le prince Charles, grand écuyer, sur le devant, entre M. le duc de Chartres et M. le Duc; le maréchal de Villeroy, gouverneur, et le duc de Charost, capitaine des gardes en quartier aux portières. On fut très-étonné de cet arrangement; le roi en cérémonie, comme il était là, devait être seul sur le derrière. M. le duc d'Orléans, régent, et M. le Duc, surintendant de l'éducation, seuls sur le devant, les portières comme elles étaient. M. le duc de Chartres et M. le comte de Clermont n'y avaient que faire pour offusquer le roi, et faire de son carrosse un coche, le prince Charles encore moins. Bien est vrai que le grand écuyer entre les grands officiers y a la première place, mais il n'en est pas moins vrai que le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, et même le premier écuyer y entrent de préférence à lui; c'est ce qui a été expliqué ailleurs ici assez clairement pour n'avoir pas besoin d'être répété. On trouva aussi fort singulier que M. le duc de Chartres fût sur le devant, tandis que M. le comte de Clermont était sur le derrière. Il avait neuf ans et M. de Chartres quinze, qui, de la taille dont il était, n'aurait pas plus pressé le roi que M. le comte de Clermont.

Le maréchal de Berwick fit ouvrir la tranchée le 27 mai devant Fontarabie. Pendant ce siége, où était M. le prince de Conti, il reçut une lettre anonyme par laquelle on lui promettait de le faire roi de Sicile, s'il voulait passer en Espagne. Il s'en moqua avec raison, et l'envoya à M. le duc d'Orléans. La proposition ne pouvait venir d'Espagne, M. le prince de Conti n'avait ni place, ni

suite, ni parti, ni réputation; son acquisition n'eût pas valu que l'Espagne se dépouillât de la Sicile pour l'avoir, et il n'y aurait été que fort à charge. La proposition de plus était ridicule; quinze mille impériaux venaient d'y passer de Naples, et avaient déjà obligé le marquis de Lede de leur abandonner son camp de Melazzo, avec ses malades, ses blessés et toutes les provisions de vivres et de fourrage qu'il avait amassées. Il y recommanda ceux qu'il y laissait au général Zumzungen, qui, aussitôt après, laissa le commandement de l'armée impériale à Mercy, et la Sicile ne fut pas longtemps à changer de maître. Mais la conjuration du duc et de la duchesse du Maine enhardie après les frayeurs des emprisonnements, par leur courte durée, et par la conduite du régent et de l'abbé Dubois à cet égard, faisait bois de toute flèche et ne désespérait pas encore de réussir.

Le fils unique d'Estaing, aide de camp de Joffreville, fut tué devant Fontarabie, sans enfants de la fille unique de madame de Fontainemartel. L'armée d'Espagne était vers Tafalla à trois lieues de Fontarabie. Coigny, par ordre du duc de Berwick, visitait cependant, avec un léger détachement, les gorges et les passages de toute la chaîne des Pyrénées pour les bien reconnaître. Fontarabie capitula le 16 juin. Tresnel, gendre de le Blanc, en apporta la nouvelle. Le duc de Berwick fit aussitôt après le siége de Saint-Sébastien. Il y eut quelque désertion dans ses troupes, mais pas d'aucun officier. L'armée d'Espagne n'était pas en état de se commettre avec celle du maréchal de Berwick. Saint-Sébastien capitula le premier août. Bulkley, frère de la maréchale de Berwick, en apporta la nouvelle. Quinze jours après, M. de Soubise apporta celle du château, et qu'on avait brûlé, dans un petit port près de Bilbao, nommé Santona, trois

gros vaisseaux espagnols, qui étaient sur le chantier prêts à être lancés à la mer.

L'archevêque de Narbonne mourut dans son diocèse. Il s'appelait le Goust : il était frère de la Berchère qui avait passé sa vie maître des requêtes, dont le fils, guère plus esprité mais fort riche, était devenu conseiller d'état et chancelier de M. le duc de Berry, parce qu'il avait épousé une fille du chancelier Voysin. Le prélat avait été évêque de Lavaur, puis archevêque d'Aix, après de Toulouse, enfin de Narbonne. C'était un grand vilain homme, sec et noir avec des yeux bigles, qui avait été ami intime du père de la Chaise. L'âme en était aussi belle que le corps en était désagréable; très-bon évêque et pieux, sans fantaisie et sans faire peine à personne, adoré partout où il avait été, beaucoup d'esprit et facile, et l'esprit d'affaires et sage, possédant au dernier point toutes celles du clergé et venant à bout des plus difficiles sans faire peine à personne, allant au bien, parlant franchement aux ministres et en étant cru et considéré. Ce fut une perte qui ne fut pas réparée par M. de Beauvau qui lui succéda, après avoir été évêque de Bayonne, ensuite de Tournay, puis archevêque de Toulouse.

Dupin, célèbre docteur de Sorbonne par sa vaste et profonde érudition, et par le grand nombre et la qualité de ses ouvrages, mourut en même temps. Il fut un étrange exemple de la conduite, si funestement répétée en France par la suggestion des jésuites et de leurs adhérents dans les temps de brouillerie avec Rome, sur les propositions de l'assemblée du clergé de 1682, et la cour se servit très-avantageusement de sa plume, et pour plaire à Rome depuis, le laissa manger aux poux. Il fut réduit à imprimer pour vivre : c'est ce qui a rendu ses ouvrages si précipités, peu corrects, et ce qui enfin le blasa de travail et d'eau-de-vie qu'il prenait en écrivant

pour se ranimer, et pour épargner d'autant sa nourriture, bel et bon esprit, juste, judicieux quand il avait le temps de l'être, et un puits de science et de doctrine, avec de la droiture, de la vérité et des mœurs.

Madame la Duchesse, qui avait été longtemps fort mal, fut si considérablement mieux qu'on la crut guérie. Il y eut pour cela un *Te Deum* aux Cordeliers, que l'hôtel de Condé fit chanter plus que très-mal à propos. Le *Te Deum* est une action publique jusqu'alors réservée au public et aux rois pour remercier Dieu solennellement, au nom du public, des grâces qui intéressent l'un ou l'autre, ou plutôt inséparablement tous les deux. Celui-ci ne porta pas bonheur à madame la Duchesse. C'était la jeune sœur de M. le prince de Conti; des princes du sang on les vit tôt après tomber aux moindres particuliers.

Nyert, premier valet de chambre, mourut en ce même temps : c'était un des plus méchants singes, auxquels il ressemblait fort, et des plus gratuitement dangereux qu'il y eût parmi ce qu'on pouvait appeler les affranchis du feu roi, qui, par leurs entrées à toute heure et leur familiarité avec lui, étaient des personnages fort comptés et redoutables aux ministres mêmes. Celui-ci l'amusait aux dépens de tout le monde avec le jugement d'un valet d'esprit et d'expérience. Aussi l'avarice, l'envie et la haine étaient peintes sur son visage décharné.

Il était fils d'un excellent musicien dont la voix et le luth étaient admirables; il était au marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, du temps que mon père l'était aussi, père de la trop fameuse madame de Montespan, et duc et pair des quatorze de 1663. Louis XIII, s'opiniâtrant dans les Alpes en 1629, à forcer le célèbre pas de Suze malgré la na-

ture, et ce qui était peut-être plus, malgré le cardinal de Richelieu, et malgré tous ses généraux qui jugeaient l'entreprise impraticable, s'ennuyait fort les soirs au retour de ses recherches assidues des passages, parce que le cardinal lui écartait le monde à dessein, dans l'espérance de l'abandon plus prompt d'un projet que tous jugeaient impossible. Mon père, alors en grandes charges et en grande faveur, cherchait à amuser le roi qui aimait fort la musique, et lui proposa, dans cette solitude des soirs, d'entendre Nyert. Le roi le goûta fort, tellement qu'au retour de ce triomphant voyage où le roi s'était couvert de lauriers si purs et si uniquement dus à lui seul, mon père trouva jour à lui donner Nyert; il en parla à M. de Mortemart avant de rien entreprendre, qui fut ravi de faire cette fortune, et qui même pria mon père d'en parler au roi. Le héros le prit, et mon père, dans la suite, le fit premier valet de chambre. Son fils, dont on parle ici, ne lui ressembla en rien, et le fils que celui-ci laissa ressembla encore moins au père. Il fut modeste, très-honnête homme, et un saint; il dura peu, il laissa deux fils de même caractère que lui, qui ne durèrent pas non plus. Le singe qui a donné lieu à cet article avait attrapé le petit gouvernement de Limoges et celui des Tuileries, lequel passa à son fils avec sa charge de premier valet de chambre.

On donna le plaisir au roi d'aller voir le feu de la Saint-Jean à l'hôtel de ville, qui fut, à cause de lui, beaucoup plus beau qu'à l'ordinaire. Quantité de dames de la cour et de seigneurs y furent conviés par le duc de Tresmes; on ne doutait point que le roi ayant huit ans, la galanterie dont le maréchal de Villeroy s'était piqué toute sa vie et se piquait encore, ne fît manger les dames avec lui. La pédanterie de gouverneur l'em-

porta. Il fit souper le roi seul dans une chambre particulière, et à son heure accoutumée : le premier maître-d'hôtel, soutenu de M. le Duc comme grand maître, prétendit le servir, parce que le souper du roi fut fait par la bouche. Le prévôt des marchands revendiqua son droit ; un *mezzo termine*, si chéri du régent, finit la dispute. Il fit signer un billet au prévôt des marchands, par lequel il reconnut que ce serait sans conséquence à l'égard du premier maître-d'hôtel qu'il servirait le roi, et en effet il le servit. Après ce solitaire souper, la fatuité du maréchal de Villeroy se déploya tout entière. Il fit faire au roi la prière comme s'il allait se coucher, et se fit moquer par tout le monde. Après, le roi vit le feu. Le roi parti, il y eut plusieurs tables magnifiquement servies pour tout ce qui avait été convié, et un bal à l'hôtel de ville termina la fête.

On a tant parlé de Chamlay dans ces Mémoires, qu'on n'a rien à y ajouter. Il était extrêmement gros; sa grande sobriété et un exercice à pied journalier et prodigieux ne purent le garantir de l'apoplexie. Il en eut plusieurs attaques qui lui avaient fort abattu le corps et l'esprit. Il en mourut à Bourbon. C'était un homme d'un mérite très-rare, qui, en quelque état qu'il fût, fut fort regretté. Il était grand'croix de Saint-Louis, dès la fondation de l'ordre, et maréchal général des logis des armées du roi, ce qu'il avait exercé avec la plus grande capacité et distinction, et la confiance de M. de Turenne et des meilleurs généraux des armées. On a vu ailleurs combien il eut toujours la confiance du roi, et la probité, la modestie, et le désintéressement avec lesquels il en usa.

M. le duc d'Orléans, à qui tout coulait d'entre les doigts, accorda la noblesse aux officiers de la cour des monnaies, et 10,000 écus au chevalier de Bouillon. Il y

eut un grand incendie à Francfort-sur-le-Mein, et en Champagne toute la ville de Sainte-Menehould fut brûlée.

On a souvent parlé de Nancré, assez nouvellement revenu d'Espagne, charmé d'Albéroni avec qui il était aussi assez homogène, lorsqu'il vint mourir ici en vingt-quatre heures. C'était un des hommes du monde le plus raffiné et dont le cœur et l'âme étaient le plus parfaitement corrompus, avec beaucoup d'esprit, des connaissances et beaucoup de souplesse et de liant. Il avait servi, puis fait le philosophe; après, s'était accroché au Palais-Royal par Canillac et par les maîtresses, de là à M. de Torcy, et le plus sourdement qu'il avait pu à tout ce qui approchait du feu roi; il ne tint pas à lui d'en devenir l'espion, puis l'organe. On a vu ici qu'il le fut bien étrangement lors des renonciations. Valet de Nocé, enfin âme damnée de l'abbé Dubois qui le porta aux négociations étrangères, et à d'autres plus intérieures. Nocé comptait voler haut, lorsque tout à coup il lui fallut quitter ce monde.

Ce n'était pas la peine de tant de bruit de part et d'autre, d'importuner les tribunaux, le régent et le conseil de régence sur le mariage du duc d'Albret avec une fille de Barbésieux. Elle mourut presque incontinent après en couches d'un fils qui mourut dix ou douze ans après.

M. le duc d'Orléans remplit dignement la place de Nancré, capitaine de ses Suisses, de 20,000 livres de rente par les profits. Nancré n'était point marié, était sans suite et n'avait point de brevet de retenue. Le régent la donna à Clermont-Chattes, frère de Roussillon et de l'évêque duc de Laon, qui n'avait rien vaillant, et qui, des plus riantes espérances, était tombé dans la

plus cruelle disgrâce, à laquelle la mort de Monseigneur avait mis le dernier sceau ; ce qui a été raconté ici avec l'aventure célèbre de mademoiselle Choin et de madame la princesse de Conti. Clermont, en naissance, en honneur, en probité, était le parfait contraste de Nancré. Ce choix fut fort applaudi.

Le garde des sceaux maria son second fils à la fille, fort riche, du président Larcher. Ce mariage ne fut pas heureux, mais le jeune époux fit dans la suite la plus brillante fortune de son état. Le mariage de son père avec une sœur de Caumartin, intendant des finances, fort accrédité et conseiller d'état, n'avait pas été non plus fort heureux : il perdit sa femme de la petite-vérole quelques mois après le mariage de son fils. Il en avait deux fils : celui-ci plein d'esprit et d'ambition, et fort galant de plus, et un aîné qui était et fut toujours un balourd. Le père ne fut pas longtemps à les mettre dans les emplois de leur état, et, malgré leur jeunesse, à les faire conseillers d'état, tous deux à peu de distance l'un de l'autre.

Chauvelin, conseiller d'état, mourut aussi. Il avait été intendant de Picardie, avec peu de lumières, mais beaucoup de probité. Il était père de l'avocat général, dont il a été parlé ici, et de Chauvelin dont la prodigieuse élévation et la lourde chute ont fait depuis tant de bruit.

Le duc de Schomberg mourut subitement en une de ses maisons, près de Londres, à soixante-dix-neuf ans. Il était fils du dernier maréchal de Schomberg, qui avait commandé les armées de Portugal, et depuis celles de France avec réputation. Il était Allemand et gentilhomme, mais point du tout parent des deux précédents maréchaux de Schomberg, père et fils, lequel fut duc

et pair d'Halluyn, en épousant l'héritière, par de nouvelles lettres.

Ce dernier maréchal de Schomberg dont on parle ici était huguenot, et se retira en Allemagne avec sa famille, à la révocation de l'édit de Nantes. L'électeur de Brandebourg le mit à la tête de son conseil et de ses troupes, et le donna après au prince d'Orange comme un homme utile dans les affaires et dans les armées. Lorsqu'il fut question de la révolution d'Angleterre, le maréchal en eut le secret tout d'abord et en dirigea la mécanique avec le prince d'Orange. Il passa avec lui en Angleterre, puis avec lui en Irlande, où il commanda son armée sous lui, et fut tué à la bataille de la Bouyne, que le prince d'Orange gagna contre le roi d'Angleterre, laquelle fut le dernier coup de son accablement.

Le fils du maréchal de Schomberg fut fait duc par le roi Guillaume, et commanda les troupes anglaises en chef en divers pays et diverses années, et se retira à la fin mécontent. Il avait épousé une sœur bâtarde de Madame, que l'électeur palatin avait eue d'une demoiselle de Degenfeld, et qu'il fit faire comtesse par l'empereur.

Bonrepos mourut subitement dans sa maison à Paris, dans une heureuse vieillesse, saine de corps et d'esprit, sans avoir été marié. Il avait été longtemps dans les bureaux de la marine, du temps de M. Colbert, ensuite un des premiers commis de Seignelay, dont il eut la confiance. A sa mort il se tira des bureaux, qui lui avaient servi à se faire à la cour des amis et à être depuis bien reçu dans toute la bonne compagnie. Il alla en Angleterre faire un traité de commerce, puis aux villes anséatiques, enfin ambassadeur en Danemark, puis en Hollande, où il réussit fort bien. Le roi le traitait avec

bonté, madame de Maintenon aussi; il était estimé et sur un pied de considération dans le monde, avec de l'esprit, de l'honneur, de la capacité et des talents. Bonac, fils de son frère aîné, hérita de lui. Il était gendre de Biron, qui lors n'avait rien à donner à ses filles, et à Constantinople, où il était ambassadeur. Bonrepos avait près de 30,000 livres du roi.

CHAPITRE DXXXII.

Madame la duchesse de Berry se fait transporter de Meudon à la Muette. — Conduite de madame de Saint-Simon à son égard. — Raccourci de madame la duchesse de Berry. — Elle reçoit superbement les sacrements, et fait présent à madame de Mouchy d'un très-riche baguier. — M. le duc d'Orléans le reprend. — Madame la duchesse de Berry reçoit une seconde fois les sacrements, et pieusement. — Scélératesse insigne de Chirac impunie. — Ma conduite à l'égard de madame la duchesse de Berry en sa dernière extrémité. — Je vais à la Muette auprès de M. le duc d'Orléans. — Soins dont il me charge. — Mort de madame la duchesse de Berry. — Apposition des scellés. — Convoi du cœur et du corps. — Les appointements et les logements continués à toutes les dames de madame la duchesse de Berry. — Mouchy et sa femme chassés. — Gouvernement de Meudon rendu à Dumont. — Désespoir de Riom qui à la fin se console. — Maladie de madame de Saint-Simon. — Deuil de la cour. — Visites du roi.

Madame la duchesse de Berry était à Meudon du lendemain de Pâques, 10 avril, d'où elle s'était fait transporter à la Muette le 14 mai, couchée dans un carrosse entre deux draps. Elle ne s'y trouva point soulagée. Le mal eut son cours, les accidents et les douleurs augmentèrent avec des intervalles courts et légers, et la fièvre le plus ordinairement marquée et souvent forte. Des irrégularités de crainte et d'espérance se soutinrent jusqu'au commencement de juillet. Cet état, où les temps

de soulagement passaient si promptement et où la souffrance était si durable, donna des trêves à l'ardeur de déclarer le mariage de Riom, et engagea, outre la proximité du lieu, M. le duc d'Orléans à rapprocher ses visites, et même madame la duchesse d'Orléans et Madame aussi, laquelle passait l'été à Saint-Cloud. Le mois de juillet devint plus menaçant par la suite continuelle des accidents et des douleurs et par beaucoup de fièvre. Ces maux augmentèrent tellement le 14 juillet, qu'on commença tout de bon à tout craindre.

La nuit fut si orageuse qu'on envoya éveiller M. le duc d'Orléans au Palais-Royal. En même temps, madame de Pons écrivit à madame de Saint-Simon, et la pressa d'aller s'établir à la Muette. On a vu qu'elle ne voyait madame la duchesse de Berry que pour des cérémonies, et les soirs pour l'heure de sa cour, où elle ne soupait presque jamais, et retenait seulement les dames qui étaient choisies pour y souper, entre celles qui s'y trouvaient au jeu ou à voir jouer, ce qui était le temps de sa cour publique. Elle ne la suivait guère que chez le roi, ce qui était rare; et quoiqu'elle eût un logement à la Muette, elle n'y allait comme point; c'était un excès de complaisance si elle y couchait une nuit, quoique la princesse et sa maison n'y fussent occupées que d'elle, et que ce fût une fête et toutes sortes de soins quand elle faisait tant que d'y aller une fois, et rarement deux pendant tout le séjour qu'on y faisait. Elle se rendit à l'avis de madame de Pons, et s'y en alla sur-le-champ pour y demeurer.

Elle trouva le danger grand. Il y eut une saignée faite au bras, puis au pied ce même jour 15 juillet, et on envoya chercher un cordelier son confesseur. J'interromps ici la suite de cette maladie, qui dura encore sept jours, et qui finit le 21 juillet, parce que ce qui reste à en rap-

porter s'entendra mieux après avoir vu d'un même coup d'œil cette princesse tout entière, au hasard peut-être de quelques légères redites de ce qui se trouve d'elle ici en différents endroits.

Madame la duchesse de Berry a fait tant de bruit dans l'espace d'une très-courte vie que, encore que la matière en soit triste, elle est curieuse et mérite qu'on s'y arrête un peu. Née avec un esprit supérieur, et quand elle le voulait également agréable et aimable, et une figure qui imposait et qui arrêtait les yeux avec plaisir, mais que sur la fin le trop d'embonpoint gâta un peu, elle parlait avec une grâce singulière, une éloquence naturelle qui lui était particulière, et qui coulait avec aisance et de source, enfin une justesse d'expressions qui surprenait et charmait. Que n'eût-elle point fait de ces talents avec le roi et madame de Maintenon, qui ne voulaient que l'aimer, avec madame la duchesse de Bourgogne, qui l'avait mariée, et qui en faisait sa propre chose, et depuis avec un père régent du royaume, qui n'eut des yeux que pour elle, si les vices du cœur, de l'esprit et de l'âme, et le plus violent tempérament n'avaient tourné tant de belles choses en poison le plus dangereux. L'orgueil le plus démesuré et la fausseté la plus continuelle, elle les prit pour des vertus, dont elle se piqua toujours, et l'irréligion, dont elle croyait parer son esprit, mit le comble à tout le reste.

On a vu en plus d'un endroit ici son étrange conduite avec M. le duc de Berry, son horreur pour une mère bâtarde; ses mépris pour un père qu'elle avait dompté; ses extravagantes idées à l'égard de Monseigneur; son désespoir de rang et d'ingratitude pour M. le duc et madame la duchesse de Bourgogne, à qui elle devait tout; son peu d'égards pour le roi et pour madame de Maintenon; sa haine déclarée pour tous ceux qui avaient

contribué à son mariage, parce que, disait-elle, il lui était insupportable d'avoir obligation à quelqu'un ; ses grossières tromperies et ses hauteurs ; l'inégalité d'une conduite si peu d'accord avec elle-même ; enfin jusqu'à la honte de l'ivrognerie complète et de tout ce qui accompagne la plus basse crapule en convives, en ordures et en impiétés. On a vu que, dès les premiers jours du mariage, la force du tempérament ne tarda pas à se déclarer, les indécences journalières en public, ses courses après plusieurs jeunes gens avec peu ou point de mesures, et jusqu'à quelles folies fut porté son abandon à la Haye, ensuite à Riom, enfin ses projets d'avoir de grands noms et des braves dans sa maison pour se faire compter entre l'Espagne et son père, se tourner du côté qui lui semblerait le plus avantageux des deux, se figurer que cela lui serait possible, usurper aussi le rang de reine en plusieurs occasions, et une fois de plus que reine, avec les ambassadeurs.

Ce qui parut le plus extraordinaire fut l'étonnant contraste d'un orgueil qui la portait sur les nues, et de la débauche qui la faisait manger non-seulement avec quelques gens de qualité, elle dont le rang ne souffrait point d'autres hommes à sa table que des princes du sang, même en particulier uniquement et à des parties de campagne, mais d'y admettre le père Riglet, jésuite, qui en savait dire des meilleures, et d'autres espèces de canailles, qui n'auraient été admis dans aucune honnête maison, et souper souvent avec les roués de M. le duc d'Orléans, avec lui et sans lui, et se plaire à exciter leurs gueulées et leurs impiétés. Ce court crayon rappelle en peu de mots ce qu'on a vu épars ici plus au long à mesure que les occasions s'en sont présentées, quoique écrit le plus succinctement qu'il a été possible, qui a montré jusqu'à quel point elle manquait de

tout jugement et de tout honnête et même naturel sentiment.

Parmi une dépravation si universelle et si publique, elle était indignée qu'on osât en parler. Elle débitait hardiment qu'il n'était jamais permis de parler des personnes de son rang, non pas même de blâmer ce qui pouvait le mériter dans leurs actions les plus publiques, et qu'on aurait vues soi-même, combien moins de ce qui ne se passait qu'en particulier. C'est ce qui l'irritait contre tout le monde, comme d'un droit sacré violé en sa personne, le plus criminel manquement de respect, et le plus indigne de pardon.. Sa mort aussi fut un étrange spectacle. C'est maintenant à quoi il faut revenir.

Les longues douleurs dont elle fut accablée ne purent la persuader de penser à cette vie par un régime nécessaire à son état, ni à celle qui la devait bientôt suivre, jusqu'à ce qu'enfin parents et médecins se crurent obligés de lui parler un langage qu'on ne tient aux princes de ce rang qu'à grand'peine dans la plus urgente extrémité, mais que l'impiété de Chirac déconcerta. Néanmoins, comme il fut seul de son avis, et que tous les autres, qui avaient parlé, continuèrent à le faire, elle se soumit aux remèdes pour ce monde et pour l'autre. Elle reçut ses sacrements à portes ouvertes, et parla aux assistants sur sa vie et sur son état, mais en reine de l'un et de l'autre. Après que ce spectacle fut fini, et qu'elle se fut renfermée avec ses familiers, elle s'applaudit avec eux de la fermeté qu'elle avait montrée, et leur demanda si elle n'avait pas bien parlé, et si ce n'était pas mourir avec grandeur et courage.

Un peu après, elle ne retint que madame de Mouchy, lui indiqua clef et cassette, et lui dit de lui apporter son baguier; il fut apporté et ouvert. Madame la duchesse

de Berry lui en fit un présent après quantité d'autres; car, outre ce qu'elle avait eu souvent, il n'y avait guère de jours, depuis qu'elle était malade, qu'elle n'en tirât tout ce qu'elle pouvait, souvent de l'argent et des pierreries : le moins était des bijoux. Ce baguier valait seul plus de 200,000 écus. La Mouchy, tout avide qu'elle était, ne laissa pas d'en être tout étourdie. Elle sortit et le montra à son mari. C'était le soir. M. le duc et madame la duchesse d'Orléans étaient partis. Le mari et la femme eurent peur d'être accusés de vol, tant leur réputation était bonne. Ils crurent donc en devoir dire quelque chose à ce qui leur était le moins opposé dans la maison, où ils étaient généralement haïs et méprisés.

De l'un à l'autre la chose fut bientôt sue, et vint à madame de Saint-Simon. Elle connaissait ce baguier et en fut si étonnée, qu'elle crut en devoir informer M. le duc d'Orléans, à qui elle le manda sur-le-champ. L'état où était madame la duchesse de Berry faisait qu'on ne se couchait guère à la Muette, où on se tenait dans un salon. Madame de Mouchy, voyant que l'affaire du baguier devenait publique et réussissait mal, s'approcha fort embarrassée de madame de Saint-Simon, lui conta comment cela s'était passé, tira le baguier de sa poche, et le lui montra. Madame de Saint-Simon appela les dames les plus proches d'où elle était pour le voir aussi, et devant elles (car elle ne les avait appelées que dans ce dessein), elle dit à madame de Mouchy que c'était là un beau présent, mais qu'il était si beau qu'elle lui conseillait d'en aller rendre compte au plus tôt à M. le duc d'Orléans, et le lui porter. Ce conseil, et donné en présence de témoins, embarrassa étrangement madame de Mouchy. Elle répondit néanmoins qu'elle le ferait, et alla retrouver son mari, avec qui elle monta dans sa chambre.

Le lendemain matin ils furent ensemble au Palais-Royal, et demandèrent à parler à M. le duc d'Orléans, qui, averti par madame de Saint-Simon, les fit aussitôt entrer, et sortir le peu qui était dans son cabinet; car il était fort matin. Madame de Mouchy, son mari présent, fit son compliment comme elle put. M. le duc d'Orléans, pour toute réponse, lui demanda où était le baguier. Elle le tira de sa poche et le lui présenta. M. le duc d'Orléans le prit, l'ouvrit, considéra si rien n'y manquait (car il le connaissait parfaitement), le referma, tira une clef de sa poche, l'enferma dans un tiroir de son bureau, puis les congédia par un signe de tête, sans dire un mot, ni eux non plus. Ils firent la révérence, et se retirèrent également outrés et confus. Oncques depuis ils ne reparurent à la Muette. Bientôt après M. le duc d'Orléans y arriva, qui, dès qu'il eut vu un moment madame sa fille, prit madame de Saint-Simon en particulier, la remercia beaucoup de ce qu'elle lui avait mandé et fait, lui conta ce qu'il venait de faire, et que le baguier ne sortirait plus de ses mains. Il était si en colère de cette effronterie, qu'il ne put se tenir d'en parler dans le salon en termes fort désavantageux pour M. et madame de Mouchy, au grand applaudissement de toute la compagnie, même jusque des valets.

Je ne sais si l'absence de la Mouchy fit quelque impression heureuse sur madame la duchesse de Berry; mais elle n'en parla jamais, et peu après elle parut fort rentrée en elle-même, et souhaita de recevoir encore une fois Notre-Seigneur. Elle le reçut, à ce qu'il parut, avec beaucoup de piété, et tout différemment de la première fois. Ce fut l'abbé de Castries, son premier aumônier, nommé à l'archevêché de Tours, qui le fut après d'Alby, et enfin commandeur de l'ordre, qui le lui administra et qui le fut chercher à la paroisse de Passy, et l'y

reporta, suivi de M. le duc d'Orléans et de M. le duc de Chartres. Cet abbé fit une exhortation courte, belle, touchante et tellement convenable, qu'elle fut admirée de tout ce qui l'entendit.

Dans cette extrémité où les médecins ne savent plus que faire, on a recours à tout. On parla de l'élixir d'un nommé Garus, qui faisait alors beaucoup de bruit, et dont le roi a depuis acheté le secret. Garus fut donc mandé et arriva bientôt après. Il trouva madame la duchesse de Berry si mal qu'il ne voulut répondre de rien. Le remède fut donné et réussit au delà de toute espérance. Il ne s'agissait plus que de continuer. Sur toutes choses, Garus avait demandé que rien sans exception ne fût donné à madame la duchesse de Berry que par lui, et cela même avait été très-expressément commandé par M. le duc et par madame la duchesse d'Orléans. Madame la duchesse de Berry continua d'être de plus en plus soulagée, et si revenue à elle-même, que Chirac craignit d'en avoir l'affront, et prit son temps que Garus dormait sur un sofa, et avec son impétuosité présenta un purgatif à madame la duchesse de Berry, qu'il lui fit avaler sans en dire mot à personne et sans que deux garde-malades, qu'on avait prises pour la servir, et qui seules étaient présentes, osassent branler devant lui. L'audace fut aussi complète que la scélératesse, car M. le duc et madame la duchesse d'Orléans étaient dans le salon de la Muette. De ce moment à celui de retomber pis que l'état d'où l'élixir l'avait tirée, il n'y eut presque point d'intervalle. Garus fut réveillé et appelé. Voyant ce désordre, il s'écria qu'on avait donné un purgatif qui, quel qu'il fût, était un poison dans l'état de la princesse. Il voulut s'en aller, on le retint, on le mena à M. le duc et madame la duchesse d'Orléans. Grand vacarme devant eux, cris de Garus, impudence

de Chirac et hardiesse sans égale à soutenir ce qu'il avait fait. Il ne pouvait le nier, parce que les deux gardes avaient été interrogées et l'avaient dit. Madame la duchesse de Berry, pendant ce débat, tendait à sa fin sans que Chirac ni Garus eussent de ressource. Elle dura cependant le reste de la journée et ne mourut que sur le minuit. Chirac, voyant avancer l'agonie, traversa la chambre, et faisant une révérence d'insulte au pied du lit, qui était ouvert, lui souhaita un bon voyage en termes équivalents, et de ce pas s'en alla à Paris. La merveille est qu'il n'en fut autre chose, et qu'il demeura auprès de M. le duc d'Orléans comme auparavant.

Depuis la légèreté, pour ne pas employer un autre nom, que M. le duc d'Orléans avait eue de parler à madame la duchesse de Berry d'un avis que je lui avais donné, si important à l'un et à l'autre, au lieu d'en profiter, et de la haine qu'elle en conçut, ce qui arriva dès les premiers mois de son mariage, je ne la vis plus qu'aux occasions indispensables, qui n'arrivaient presque jamais, et d'ailleurs quand il n'en arrivait point, une fois ou deux l'an tout au plus, à une heure publique, et un instant à chaque fois. Madame de Saint-Simon, voyant que la fin s'approchait, et qu'il n'y avait personne à la Muette avec qui M. le duc d'Orléans fût bien libre, me manda qu'elle me conseillait d'y venir pour être auprès de lui dans ces tristes moments. Il me parut en effet que mon arrivée lui fit plaisir, et que je ne lui fus pas inutile au soulagement de s'épancher en liberté avec moi. Le reste du jour se passa ainsi et à entrer des moments dans la chambre. Le soir je fus presque toujours seul auprès de lui.

Il voulut que je me chargeasse de tout ce qui devait se faire auprès de madame la duchesse de Berry, sur l'ouverture de son corps, et le secret en cas qu'elle se

trouvât grosse, sur tous les détails qui demandaient ses ordres et sa décision, pour n'être point importuné de ces choses touchantes, et de tout ce qui regardait les funérailles et les ordres qu'il y avait à y donner. Il me parla avec toute sorte d'amitié et de confiance, ne voulut point qu'ensuite je lui demandasse ses ordres sur rien, et dit en passant à toute la maison de la princesse, qui se trouvait là toute rassemblée, qu'il m'avait donné ses ordres, et que c'était à moi, qu'il en avait chargé, à les donner sur tout ce qui pourrait demander les siens. Il me dit de plus qu'il ne comptait plus madame de Mouchy pour être de la maison, avec sa chimère de charge de seconde dame d'atours; qu'elle avait perdu sa fille, qu'elle l'avait pillée; n'oublia pas le baguier qu'il lui avait ôté, et me chargea, conjointement avec madame de Saint-Simon, d'empêcher qu'elle demeurât à la Muette si elle s'y présentait, encore plus de lui laisser faire aucune fonction, ni d'entrer dans les carrosses pour accompagner le corps à Saint-Denis, ou le cœur au Val-de-Grâce.

Je proposai à M. le duc d'Orléans qu'il n'y eût ni garde du corps, ni eau bénite, ni aucune cérémonie; que le convoi fût décent, mais au plus simple, et les suites de même, surtout qu'au service de Saint-Denis, où on ne pouvait éviter le cérémonial ordinaire, il n'y eût point d'oraison funèbre : je lui en touchai légèrement les raisons, qu'il sentit très-bien, me remercia, et convint avec moi que les choses se passeraient ainsi, et que de sa part je les ordonnasse de la sorte. Je fus le plus court que je pus avec lui sur ces funèbres matières, et je le promenais tant que je pouvais de temps en temps dans les pièces de suite de la maison et dans l'entrée du jardin, et le détournais de la chambre de la mourante autant qu'il me fut possible. . . . .

Le soir bien avancé, et madame la duchesse de Berry de plus mal en plus mal et sans connaissance depuis que Chirac l'avait empoisonnée, comme on a vu en son lieu que les médecins de la cour en firent autant au maréchal de Boufflers, en pareil cas, à Fontainebleau, et avec même succès, M. le duc d'Orléans rentra dans la chambre et approcha du chevet du lit, dont tous les rideaux étaient ouverts ; je ne l'y laissai que quelques moments et le poussai dans le cabinet, où il n'y avait personne. Les fenêtres y étaient ouvertes, il s'y mit appuyé sur le balustre de fer, et ses pleurs y redoublèrent au point que j'eus peur qu'il ne suffoquât. Quand ce grand accès se fut un peu passé, il se mit à me parler des malheurs de ce monde et du peu de durée de ce qui y est le plus agréable. J'en pris occasion de lui dire ce que Dieu me donna, avec toute la douceur, l'onction et la tendresse qu'il me fut possible. Non-seulement il reçut bien ce que je lui disais, mais il y répondit et en prolongea la conversation.

Après avoir été là plus d'une heure, madame de Saint-Simon me fit avertir doucement qu'il était temps que je tâchasse d'emmener M. le duc d'Orléans, d'autant plus qu'on ne pouvait sortir de ce cabinet que par la chambre. Son carrosse était prêt, que madame de Saint-Simon avait eu soin de faire venir. Ce ne fut pas sans peine que je pus venir doucement à bout d'arracher de là M. le duc d'Orléans plongé dans la plus amère douleur. Je lui fis traverser la chambre tout de suite, et le suppliai de s'en retourner à Paris. Ce fut une autre peine à l'y résoudre. A la fin il se rendit. Il voulut que je demeurasse pour tous les ordres. Il pria madame de Saint-Simon avec beaucoup de politesse d'être présente à tous les scellés, après quoi je le mis dans son carrosse, et il s'en alla. Je rendis ensuite à madame de

Saint-Simon les ordres qu'il m'avait donnés sur l'ouverture du corps, pour qu'elle les fît exécuter, et sur tout le reste, et je l'empêchai de demeurer dans le spectacle de cette chambre où il n'y avait plus que de l'horreur.

Enfin, sur le minuit du 21 juillet, madame la duchesse de Berry mourut, deux jours après le forfait de Chirac. M. le duc d'Orléans fut le seul touché. Quelques perdants s'affligèrent; mais qui d'entre eux eut de quoi subsister ne parut pas même regretter sa perte. Madame la duchesse d'Orléans sentit sa délivrance, mais avec toutes les mesures de la bienséance. Madame ne s'en contraignit que médiocrement. Quelque affligé que fût M. le duc d'Orléans, la consolation ne tarda guère. Le joug auquel il s'était livré, et qu'il trouvait souvent pesant, était rompu. Surtout il se trouvait affranchi de la déclaration du mariage de Riom et de ses suites, embarras d'autant plus grand, qu'à l'ouverture du corps, la pauvre princesse fut trouvée grosse; on trouva aussi un dérangement dans son cerveau. Cela ne promettait que de grandes peines et fut soigneusement étouffé pour le temps.

Sur les cinq heures du matin, c'est-à-dire cinq heures après cette mort, la Vrillière arriva à la Muette, où il mit le scellé en présence de madame de Saint-Simon. Dès que cela fut fait, elle monta dans son carrosse avec lui, que les gens nécessaires au scellé suivirent dans le carrosse de la Vrillière, et s'en allèrent en faire autant à Meudon, puis au Luxembourg, de là au Palais-Royal pour en rendre compte à M. le duc d'Orléans, après quoi madame de Saint-Simon revint à la Muette, où une plus cruelle nuit l'attendait par l'horreur de ses fonctions à l'ouverture du corps, de laquelle j'allai rendre compte à M. le duc d'Orléans, et de l'exécution de

ses ordres. Le corps fut déposé ensuite dans la chapelle de la Muette sans être gardé, où les messes basses furent continuelles tous les matins.

Je m'établis à Passy chez M. et madame de Lauzun pour être plus près de la Muette, sans y être toujours, d'où j'allais presque tous les jours voir M. le duc d'Orléans, outre les jours de conseil de régence. Comme il n'y eut point de cérémonie, tout le monde fut dispensé des manteaux et des mantes au Palais-Royal, où on se présenta en deuil, mais en habits ordinaires. Il ne se trouva point de testament, et madame la duchesse de Berry ne donna rien à personne, que ce que madame de Mouchy s'était fait donner. Elle jouissait de 700,000 livres de rente, sans ce que depuis la régence elle tirait de M. le duc d'Orléans.

Le soir du samedi 22, l'abbé de Castries, nommé à l'archevêché de Tours et son premier aumônier, porta le cœur au Val-de Grâce, ayant à sa gauche mademoiselle de la Roche-sur-Yon, madame de Saint-Simon au-devant et la duchesse de Louvigny nommée par le roi. Madame de Brassac, dame de madame la duchesse de Berry, à une portière, et ce qui fut fort étrange, la dame d'honneur de madame la princesse de Conti, mère de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, à l'autre. Le deuil du roi fut de six semaines, celui du Palais-Royal de trois mois par respect du rang, et madame de Saint-Simon drapa pour six mois, parce qu'elle avait, comme on l'a vu en son lieu, drapé par excès de complaisance à d'autres deuils où M. le duc de Berry drapait sans que le roi drapât.

Le dimanche 23 juillet, sur les dix heures du soir, le corps de madame la duchesse de Berry fut mis dans un carrosse dont les huit chevaux étaient caparaçonnés. Il n'y eut aucune tenture à la Muette. L'abbé de Cas-

tries et les prêtres suivaient dans un autre carrosse, et les dames de madame la duchesse de Berry dans un autre. Il n'y eut qu'une quarantaine de flambeaux portés par ses pages et ses gardes. Le convoi passa par le bois de Boulogne et la plaine de Saint-Denis, avec beaucoup de simplicité, et fut reçu de même dans l'église de l'abbaye.

La veille du convoi, M. le duc d'Orléans, sans que je lui en parlasse, me dit que le roi conservait à madame de Saint-Simon ses appointements en entier qui étaient de 21,000 livres. Je l'en remerciai, et en même temps je lui dis que ce serait faire à madame de Saint-Simon et à moi la grâce entière, de conserver aux dames de madame la duchesse de Berry leurs appointements; il me les accorda sur-le-champ; ensuite je lui demandai la même grâce pour la première femme de chambre qui était une fille d'un singulier mérite, je l'obtins aussi. Au sortir du Palais-Royal, j'allai à la Muette, où je dis à madame de Saint-Simon ce que je venais de faire; elle envoya prier toutes les dames de venir dans sa chambre, et leur manda que j'y étais et que j'avais à leur parler. J'eus la malice de ne leur rien dire jusqu'à ce que toutes fussent arrivées; alors je leur appris les grâces du régent, qui leur conserva aussi en même temps leurs logements au Luxembourg. La joie fut grande et sans contrainte, et je fus bien embrassé; je leur conseillai d'aller toutes ensemble le lendemain remercier M. le duc d'Orléans; elles le firent et furent reçues de très-bonne grâce. En même temps, madame de Saint-Simon lui remit l'appartement qu'elle avait au Luxembourg, et lui demanda de le rendre à mademoiselle de Langeais et à ses frères qui l'avaient auparavant, et elle l'obtint. On a vu ailleurs que madame de Saint-Simon ne s'en était jamais servie, mais on n'avait pas voulu le re-

prendre, et qu'il parût qu'elle n'avait point d'appartement au Luxembourg.

Madame de Mouchy fit demander une audience à M. le duc d'Orléans qui ne voulut pas la voir, et lui fit dire d'aller parler à la Vrillière. Elle y fut donc avec son mari. Elle y reçut l'ordre de sortir tous deux en vingt-quatre heures de Paris et de n'y pas revenir. Longtemps après ils y revinrent, mais aucun des événements arrivés dans la suite n'a pu les rétablir dans le monde, ni les tirer d'obscurité, de mépris et d'oubli.

Les spectacles furent interrompus huit jours à Paris.

M. le duc d'Orléans, dès les premiers jours, envoya chercher Dumont, lui rendit le gouvernement de Meudon, et lui ordonna d'y faire revenir tous les gens qui y étaient lorsque madame la duchesse de Berry eut Meudon, et que leurs emplois leur seraient rendus. On peut juger en quel état tomba Riom en apprenant à l'armée une aussi terrible nouvelle pour lui; quel affreux dénoûment d'une aventure plus que romanesque, au point qu'il touchait à tout ce que l'ambition peut procurer même de plus imaginaire; aussi fut-il plus d'une fois sur le point de se tuer, et longtemps gardé à vue par des amis que la pitié lui fit. Il vendit bientôt après la fin de la campagne son régiment et son gouvernement. Comme il avait été doux et poli avec ses amis, il en conserva, et fit bonne chère avec eux pour se consoler; mais au fond il demeura obscur, et cette obscurité l'absorba.

Le service de madame la duchesse de Berry se fit à Saint-Denis avec les cérémonies accoutumées, mais sans oraison funèbre, les premiers jours de septembre.

Madame de Saint-Simon, qui, comme on l'a vu en son lieu, avait été forcée, et moi aussi, à consentir qu'elle fût dame d'honneur de madame la duchesse de

Berry, n'avait pu, en aucun temps, trouver le moindre jour à quitter cette triste place. On avait pour elle toute sorte de considération, et on lui laissait toute sorte de liberté; mais tout cela ne la consolait point de cette place, de sorte qu'elle sentit tout le plaisir, pour ne pas dire toute la satisfaction, d'une délivrance qu'elle n'attendait pas d'une princesse de vingt-quatre ans. Mais l'extrême fatigue des derniers jours de la maladie et de ceux qui suivirent la mort, lui causèrent une fièvre maligne dont elle fut six semaines à l'extrémité dans une maison que Fontanieu lui avait prêtée à Passy pour prendre l'air et des eaux de Forges, et s'y reposer; elle fut deux mois à s'en remettre. Cet accident, qui me pensa tourner la tête, me séquestra de tout pendant deux mois sans sortir de cette maison et presque de sa chambre, sans ouïr parler de rien, et sans voir que le peu de proches ou d'amis indispensables. Lorsqu'elle commença à se rétablir, je demandai à M. le duc d'Orléans quelques logements au château neuf de Meudon. Il me le prêta tout entier et tout meublé. Nous y passâmes le reste de l'été et plusieurs autres depuis. C'est un lieu charmant pour toute espèce de promenades. Nous comptions de n'y voir que nos amis, mais la proximité nous accabla de monde, en sorte que tout le château neuf fut souvent tout rempli, sans les gens de simple passage.

Pour ne plus revenir à la même matièré, le deuil de madame la duchesse de Berry eut une chose jusqu'alors sans exemple, et qui n'en a pas eu depuis : c'est que le roi ne le portant que six semaines, la cour ne comptait pas le porter davantage, parce que les deuils de cour ne se portent que par respect pour le roi, et se prennent et se quittent en même temps que lui. Cependant il y eut ordre de le continuer au delà du roi et de le porter trois

mois, c'est-à-dire autant que M. le duc d'Orléans le porta.

Les logements au Luxembourg furent conservés aux deux premiers officiers et au premier maître d'hôtel; et le chevalier d'Hautefort, premier écuyer, obtint de conserver les livrées et un carrosse aux armes de madame la duchesse de Berry, sur le dernier exemple de Sainte-Maure, premier écuyer de feu M. le duc de Berry.

Le roi alla voir sur cette mort Madame, M. le duc et madame la duchesse d'Orléans.

CHAPITRE DXXXIII.

Le roi au Louvre en visite toutes les académies. — M. et madame du Maine fort relâchés. — Aveux de la duchesse du Maine. — Misérable comédie entre elle et son mari. — Le secrétaire du prince de Cellamare mis au château de Saumur. — MM. d'Allemans, Renaud et le père Mallebranche, quels. — Mémoire d'Allemans sur la manière de lever la taille. — La Muette donnée au roi, et le gouvernement à Pezé. — Faveurs pécuniaires à madame la princesse de Conti et à Lautrec. — Toutes pensions se paient. — Forte augmentation de troupes. — Le gouvernement de Dauphiné acheté à la Feuillade pour M. le duc de Chartres. — La Vrillière présente au roi les députés des états de Languedoc de préférence à Maillebois, lieutenant général de la province. — Extraction de Maillebois. — Belle action des moines d'Orcamp. — Madame la duchesse d'Orléans refuse audience à tous députés d'états depuis la prison du duc du Maine. — Le duc de Richelieu peu à peu en liberté.

Le roi, qui était depuis trois semaines dans l'appartement de la reine-mère au Louvre pour laisser nettoyer les Tuileries, alla, pendant ce séjour, voir toutes les académies et le balancier. Le maréchal de Villeroy voulut parler aux Académies française, des sciences et des belles-lettres; on ne comprit ni pourquoi ni trop ce qu'il y dit; les directeurs de ces académies firent chacun une harangue au roi, qui retourna après aux Tuileries.

Madame du Maine obtint d'aller demeurer dans un

château voisin de Châlons-sur-Saône, où la Billarderie la fut conduire, et le duc du Maine, celle de chasser autour de Dourlens, mais sans en découcher. En même temps le secrétaire du prince de Cellamare, qui avait eu enfin permission de retourner en Espagne, fut arrêté en chemin à Orléans, et mené dans le château de Saumur. C'est que la duchesse du Maine avait enfin commencé à parler, à avouer beaucoup de choses, peut-être à en cacher davantage; car, comme je l'ai dit au commencement de cette affaire, et pourquoi, je n'y ai jamais vu bien clair, et je suis très-persuadé que M. le duc d'Orléans, qui sûrement en a su davantage, en a ignoré plus qu'il n'en a su, et que l'abbé Dubois s'est bien gardé de ne retenir pas pour soi tout seul le fond et le très-fond de l'affaire, n'en a dit à son maître que ce qu'il n'a pu lui cacher, et lui a soigneusement tu tout ce qui ne le conduisait pas aux vues que j'ai expliquées.

Madame du Maine avoua donc enfin, par une espèce de mémoire qu'elle envoya, signé d'elle, à M. le duc d'Orléans, que le projet d'Espagne était véritable, nomma comme complices ceux dont j'ai parlé, mais fort diversement. Elle y traita Pompadour avec un grand mépris, et les gens de peu qui étaient arrêtés, confirma la chimère du duc de Richelieu sur Bayonne pour avoir le régiment des gardes, et de Saillant qui y avait aussi son régiment, et qui s'était laissé entraîner. Boisdavid y était fort chargé, et Laval plus qu'aucun autre, comme la clef de meute, l'homme de confiance et d'expédients, qui conduisait Cellamare en beaucoup de choses, le seul qui allât directement de lui à elle et d'elle à lui, qui avait la créance de la noblesse qui leur était attachée, et qu'il savait conduire où il convenait sans leur rien dire qu'avec grande mesure pour les temps

et pour le choix des personnes; enfin qu'ils avaient compté de faire une révolte à Paris et dans les provinces contre le gouvernement, de le changer, d'y faire déclarer le roi d'Espagne régent, de mettre à la tête de toutes les affaires et de toutes les troupes celui que le roi d'Espagne nommerait pour exercer la régence en son nom et en sa place, de faire enregistrer ces changements dans tous les parlements, et que pour opérer ces choses, ils avaient formé un grand parti en Bretagne, avec promesse réciproque que le roi d'Espagne leur rendrait tous leurs priviléges, tels qu'ils en jouissaient du temps d'Anne de Bretagne et des deux rois successivement ses époux, Charles VIII et Louis XII, et que la Bretagne recevrait toutes les troupes que le roi d'Espagne voudrait envoyer en France, et lui livrerait le Port-Louis pour en être le seul maître absolu. Plusieurs Bretons furent nommés; je n'ai point su qu'aucun membre des parlements de Paris et de Rennes l'ait été, peut-être bien M. le duc d'Orléans l'a-t-il ignoré lui-même. Si elle a chargé des seigneurs de la cour qui ont montré avoir grand'peur, mais qui ne furent pas arrêtés, c'est encore ce qui n'est pas venu jusqu'à moi.

Laval, interrogé à la Bastille sur ces aveux, entra en furie contre la duchesse du Maine, jusqu'à lui donner toutes sortes de noms, s'écria que c'était bien la dernière personne dont il aurait soupçonné la faiblesse et l'infamie de révéler et de perdre ses amis, qu'il y avait plus de dix ou douze ans qu'il la voyait peu en public, très-fréquemment en secret; que c'était elle qui l'avait embarqué dans toute cette affaire, dont la colère lui fit dire plusieurs détails, sans que ces détails soient revenus à moi ni à personne qu'à M. le duc d'Orléans, qui, à ce que je crus voir, n'en fut même que légèrement instruit, et ne les approfondit pas.

Un seul fut su : c'est qu'une nuit, après avoir été souper à l'Arsenal, madame du Maine allant en bonne fortune voir Cellamare sans valets, n'ayant que quelques gens affidés dedans et derrière son carrosse, et Laval la menant au lieu de cocher et sans flambeaux, elle fut accrochée par un autre carrosse, dont ils eurent toutes les peines du monde à se débarrasser, et la plus grande frayeur d'en être reconnus.

Ce furent ces aveux qui valurent plus de liberté à M. et à madame du Maine, et qui firent mettre à Saumur le sécrétaire de Cellamare. Ce fut aussi où commença cette comédie entre eux deux, dont qui que ce soit ne put être la dupe. Ces aveux furent accompagnés de toutes sortes d'assurances et de protestations que le duc du Maine n'avait jamais su un mot de toute cette affaire; qu'ils n'avaient garde d'en rien laisser apercevoir à sa timidité naturelle, car, pour le sauver, elle ne le ménageait pas; qu'ils se seraient exposés à voir rompre leur projet à l'instant, et très-possiblement encore à la révélation qu'il en aurait faite dans la peur où il en aurait été; que leur plus épineux embarras avait été de se cacher de lui, ce qui avait souvent retardé et quelquefois déconcerté toutes leurs mesures par les contretemps des rendez-vous et la fréquente nécessité de les abréger. Ce fut à cette momerie que tout l'esprit de la duchesse du Maine s'aiguisa, comme celui du duc du Maine, quand il apprit ces aveux, à jurer de son ignorance, de son aveuglement, de son imbécillité à ne s'être ni aperçu ni même douté de rien, à détester le projet et ceux qui y avaient embarqué sa femme, et à se déchaîner contre elle avec peu de ménagement.

M. le duc d'Orléans me conta toutes ces choses en attendant qu'il en parlât au conseil de régence. Il eut l'air avec moi de mépriser la conspiration, et de rire de

la comédie entre le mari et la femme, de la mâle-peur du duc du Maine et de l'usage que madame du Maine ne doutait pas de faire de son esprit à cet égard, et de son sexe et de sa naissance pour elle-même, et du plein succès qu'elle s'en promettait sûrement. Je me contentai de sourire et de lui répondre un peu dédaigneusement que je serais bien de moitié avec elle, parce qu'il n'est rien de si certain que de persuader qui veut absolument être persuadé, et aussitôt je changeai de discours. Il y avait longtemps que nous ne nous étions parlé de cette affaire. Il sentait bien que j'avais raison ; mais il sentait encore plus le poids du joug de l'abbé Dubois, et j'avais bien reconnu, comme je l'ai dit plus haut, à quoi aboutirait tout ce vacarme, et l'indignation m'avait fermé la bouche là-dessus. On verra bientôt les suites de ces aveux sur la Bretagne, et à quel point la comédie fut poussée entre M. et madame du Maine.

Quoique je fasse profession dans ces Mémoires de ne les charger pas de deux matières, dont l'une a produit une infinité de volumes, qui sont entre les mains de tout le monde, et dont l'autre n'en fournirait guère moins par son étendue et l'excès de ses révolutions, je veux dire la constitution *Unigenitus* et la finance, il se trouve néanmoins en mon chemin des choses là-dessus que je me crois quelquefois obligé de raconter.

La taille et la manière de la lever plus à charge que la taille même avaient été un objet sur lequel on avait sans cesse médité depuis la régence. Les inconvénients en étaient extrêmement moindres en Languedoc et en Bretagne ; mais c'étaient les seuls pays d'états : car le peu d'autres pays d'états sont si petits, et objets si peu considérables, que ce n'étaient pas des objets. M. d'Allemans, qui était un homme fort distingué parmi la noblesse du Périgord par la sienne et par son mérite, et

qui, depuis qu'il s'y était retiré, y était considéré par tout ce qui y vivait, comme un arbitre général, à qui chacun avait recours pour sa probité, sa capacité et la douceur de ses manières, et comme un coq de province, où il vivait très-honorablement, était venu faire un tour à Paris, revoir ses anciens amis, et il en avait beaucoup, et quelques-uns fort considérables; car il avait longtemps vécu à la cour et à Paris, où il s'était fait généralement estimer. Il était des miens dès ma jeunesse, et son fils aussi, qui est devenu lieutenant colonel du régiment du roi infanterie, brigadier et commandeur de Saint-Louis, et qui n'a quitté que par une grande blessure à la bataille de Parme, avec des pensions, parce qu'elle l'avait mis hors d'état de servir. Le père et le fils avaient beaucoup d'esprit, de savoir et de monde. Je les avais connus chez le célèbre père Mallebranche, de l'Oratoire, dont la science et les ouvrages ont fait tant de bruit, et la modestie, la rare simplicité, la piété solide ont tant édifié, et dont la mort dans un âge avancé a été si sainte, la même année de la mort du roi. D'autres circonstances l'avaient fait connaître à mon père et à ma mère. Il avait bien voulu quelquefois se mêler de mes études; enfin il m'avait pris en amitié, et moi lui, qui a duré autant que sa vie. Le goût des mêmes sciences l'avait fait ami intime de MM. d'Allemans père et fils, et c'était chez lui que j'étais devenu le leur. Cette préface semble bien étrangère à ce qui est annoncé. Elle y va pourtant paraître nécessaire, parce qu'elle y montre la raison qui m'a fait mêler d'un projet de finance, moi dont le goût et l'aptitude en sont si éloignés.

M. d'Allemans, excellent citoyen, qui était depuis longtemps témoin oculaire des malheurs de la campagne, chercha des remèdes à ces maux. Il crut en avoir

trouvé un dans une manière de taille proportionnelle. Il travailla son projet, et il en apporta des mémoires à Paris. Il me vint voir et il m'en parla. Je lui dis que le petit Renaud avait eu une idée pareille; que M. le duc d'Orléans aussi l'avait envoyé en quelques provinces faire quelques essais sur des paroisses en petit nombre, et Silly d'un autre côté, qui s'y était présenté, qui est le même Silly dont j'ai ailleurs raconté par avance la fortune et la catastrophe. Je crois aussi avoir fait connaître ailleurs ce petit Renaud, que tout le monde, et le meilleur, avec qui son mérite l'avait mêlé, appelait ainsi de sa très-petite taille. Il était très-savant, très-homme d'honneur, modeste, désintéressé, zélé citoyen, avec de l'esprit et du monde, des distractions plaisantes de géomètre, consommé dans toutes les parties de la marine, fort brave, lieutenant général des armées navales, grand'croix de Saint-Louis, qui avait fait en chef diverses expéditions, fort estimé du feu roi dont il avait des pensions, et de ses ministres, et de tout temps aimé de M. le duc d'Orléans. Il était ami intime de Louville. Il était des miens, et, comme il était grand disciple du père Mallebranche, il avait connu aussi M. d'Allemans. Ce dernier me lut un mémoire tiré de ses observations. Louville, qui le connaissait, et qui avait dîné avec lui chez moi, demeura présent à cette lecture.

Le mémoire était beau et solide et nous parut mériter d'aller plus loin; mais avant d'en parler à M. le duc d'Orléans, nous jugeâmes qu'il fallait éviter d'être croisés, et qu'il était à propos de rassembler les lumières. Renaud était venu faire un tour à Paris; nous en voulûmes profiter. Louville aboucha d'Allemans avec lui; ils eurent plusieurs conférences chez Louville et une dernière chez moi. Réciproquement ils approuvèrent leurs vues et leurs moyens de les remplir. Réciproque-

ment aussi ils trouvèrent des embarras et des obstacles. Deux hommes d'honneur et d'esprit qui sincèrement ne cherchent que le bien et ne se proposent aucun but particulier conviennent aisément, même sur ce qui reste en dispute entre eux; ainsi, tout bien examiné, ils jugèrent tous deux que ce plan devait être proposé au régent et lu en leur présence, pour qu'il jugeât lui-même des points qui demeuraient indécis entre eux. Louville n'avait pas laissé de travailler aussi à la refonte des points convenus, sur plusieurs desquels Renaud et d'Allemans s'étaient conciliés; il entendait bien la matière, et nous crûmes qu'il ne serait pas inutile.

Je parlai donc à M. le duc d'Orléans de ce mémoire et je lui proposai d'en entendre la lecture en présence de ces trois hommes pour en raisonner en même temps avec eux. Il me parut que la proposition lui plut, il l'accepta avec plaisir; il voulut aussi que j'y assistasse, et me donna jour au 2 août, trois ou quatre jours après; nous allâmes donc ce jour-là de bonne heure l'après-dînée chez lui. Lecture ou conférence durèrent quatre bonnes heures sans disputes et chacun ne cherchant que les meilleurs moyens à lever les embarras et les difficultés. La conclusion fut louanges et remercîments du régent et approbation du mémoire; mais il fut convenu de voir pendant un an les difficultés et les succès de Renaud dans la généralité de La Rochelle, et de Silly, dans une des élections de Normandie, où ils travaillaient à établir la taille proportionnelle, pour ensuite revoir avec eux ce même mémoire, et sur l'expérience de leur travail, et les lumières que donnait le mémoire, se déterminer, se fixer et travailler en conséquence dans tout le royaume sur la manière de lever la taille.

Ce projet, qui fut de l'avis de tous, et qui était sage, n'eut pas le temps d'être exécuté. Renaud, malade de

fatigue et du chagrin qui lui causaient les obstacles qu'il rencontrait dans la généralité de La Rochelle, et de la haine que sans savoir pourquoi la nouveauté qu'il voulait introduire avait excitée contre lui, malgré la netteté de ses mains très-reconnue, parce que toute nouveauté est suspecte en matière d'impôts et de levée, Renaud, dis-je, voulut se presser de retourner à son travail. Il voulut prendre des eaux de Pougues; il en prit par excès, car par principe, comme le père Mallebranche, il était grand buveur d'eau, et mourut à Pougues les derniers jours de septembre. M. d'Allemans, retourné chez lui, ne le survécut que de peu de mois, ainsi tout ce projet s'en alla en fumée.

M. le duc d'Orléans fit au roi une galanterie très-convenable à son âge, ce fut de lui proposer de prendre la maison de la Muette pour s'en amuser, et y aller faire des collations. Le roi en fut ravi. Il crut avoir quelque chose personnellement à lui, et se fit un plaisir d'y aller, d'en avoir du pain, du lait, des fruits, des légumes, et de s'y amuser de ce qui divertit à cet âge. Ce lieu changeant de maître changea aussi de gouverneur. Le duc d'Humières me parla pour Pezé, je le lui fis donner, et il en sut tirer parti pour se rendre de plus en plus agréable au roi. Il eut aussi la capitainerie du bois de Boulogne, comme Riom avait l'un et l'autre.

M. le Duc, qui avait un procès fort aigre avec madame la princesse de Conti sa tante, l'accommoda; mais ce fut aux dépens du roi à qui il en coûta une pension de 20,000 livres à madame la princesse de Conti, outre celles qu'elle avait déjà. M. le duc d'Orléans accorda aussi à Lautrec 150,000 livres de brevet de retenue sur sa lieutenance générale de Guienne. Il profita aussi du bon état de la banque de Law pour faire payer toutes les pensions, vieux et courant. Il fit aussi une grande

augmentation de troupes pour environ 7 et 8 millions.

Peu de jours après, il fit un marché qui scandalisa étrangement, après tout ce qui s'était passé à Turin de la Feuillade à lui, et les exécrables propos que ce dernier s'était piqué de tenir à tous venants sur la mort de monseigneur et de madame la Dauphine. Ils furent tels et si publics et si continus, que j'eus toutes les peines du monde à empêcher M. le duc d'Orléans de lui faire donner des coups de bâton, lui, si insensible à tout ce qui s'est fait et dit contre lui, comme on le voit en tant d'endroits de ces Mémoires. Mais Canillac, ami intime de la Feuillade de tous temps, voulut faire éclater son crédit et la puissance de sa protection aux dépens de M. le duc d'Orléans même, raccommoder avec lui un homme si gratuitement et si démesurément coupable envers lui, et lui ouvrir un large robinet d'argent. Il persuada donc à M. le duc d'Orléans, qui ne songeait à rien moins, d'acheter de la Feuillade, pour M. le duc de Chartres, le gouvernement de Dauphiné 550,000 livres comptant, 300,000 livres en outre pour le brevet de retenue que la Feuillade avait, et de plus les appointements d'ambassadeur à Rome depuis le jour que le même Canillac l'avait fait nommer, en obtenant son pardon jusqu'à son départ. Ce fut donc près d'un million pour un gouvernement de 60,000 livres de rente, et dix ans d'appointements d'ambassadeur à Rome où il n'alla jamais. On verra, dans la suite, la rare reconnaissance de ce galant homme, le plus corrompu et le plus méprisable que j'aie jamais connu. Clermont qui, comme on l'a dit, avait les suisses de M. le duc d'Orléans, fut aussi capitaine des gardes de M. le duc Chartres, comme gouverneur de Dauphiné : il n'avait rien et grand besoin de subsistance.

L'audience ordinaire du roi à la députation des états

de Languedoc donna lieu à une étrange dispute à qui les présenterait, par l'absence du duc du Maine et du prince de Dombes, gouverneurs de cette province, entre Maillebois qui en était un des lieutenants généraux, et la Vrillière, secrétaire d'état, qui avait le Languedoc dans son département, qui, plus étrangement encore, l'emporta. Voilà ce que perdent les charges à tomber à des gens infimes. On n'a jamais contesté au lieutenant général d'une province d'y faire les fonctions de gouverneur en son absence, quand le lieutenant général y est de l'agrément du roi. Or, c'en est une constante de présenter au roi les députés des états en l'absence du gouverneur, et qui n'a pas besoin de l'agrément du roi, parce que cette fonction est très-passagère, et n'emporte ni détail ni commandement. Toutefois la Vrillière osa la prétendre, et l'emporta parce qu'il n'eut affaire qu'à Maillebois, et de là en avant, voilà cette fonction ôtée aux lieutenants généraux par les secrétaires d'état, dans un pays où rien de suivi par règle, par principes, par maximes, tout par exemple et par considération.

A ce propos, puisque dans la suite ce Maillebois a voulu faire du seigneur, si faut-il que je dise au vrai d'où il vient. Desmarets était laboureur de l'abbaye d'Orcamp, comme l'avait été son père. Peu à peu il en prit des fermes et s'y enrichit. M. Colbert, fort petit compagnon alors, mais déjà dans les bureaux, n'avait pas encore oublié Rheims, sa patrie ni ses environs. Il sut que ces Desmarets, père et fils, étaient devenus de gros marchands de blé, et qu'ils y avaient fait fortune. Il trouva le nid bon pour sa sœur, et la leur fit proposer pour le fils. Les Desmarets ne se firent pas prier pour s'allier à un homme qui travaillait dans les bureaux du premier ministre, et le mariage se fit. Colbert, de degré en degré, parvenu à la place d'intendant des affaires

du cardinal Mazarin et d'intendant des finances, voulut récrépir son beau-frère. Il lui fit acheter une charge de trésorier de France à Soissons, où il alla s'établir, sans avoir jamais monté plus haut, et ne laissa pas tout doucement de continuer son commerce et d'accumuler. Il eut trois fils de la sœur de Colbert, dont l'aîné fut Desmarets dont il a été suffisamment parlé en plusieurs endroits ici pour n'avoir rien de plus à en dire, et qui, à la mort du roi, était ministre d'état et contrôleur général des finances, lequel, d'une fille de Bechameil, surintendant de Monsieur, a eu Maillebois, qui a donné lieu à ce récit.

Le même, mot pour mot, m'a été fait dans l'abbaye d'Orcamp par le prieur et par ses principaux religieux, et m'a été confirmé unanimement par tout le pays. Ce qu'ils ne m'ont pas dit, et ce que j'ai appris de tout leur voisinage, mérite de n'être pas oublié, pour la beauté et encore plus pour l'extrême rareté de l'action. Il y avait trente ans, lorsque je l'appris, que le prieur et les principaux religieux de l'abbaye d'Orcamp surent que deux enfants gentilshommes, dont les ascendants paternels avaient fait de grands biens à leur abbaye et l'avaient presque fondée, étaient tombés dans la nécessité. Ils les prirent chez eux, les élevèrent, et leur firent apprendre tout ce qui convenait à leur état; ensuite ils trouvèrent moyen de les faire officiers, leur achetèrent après des compagnies, et tous les hivers défrayaient leurs équipages chez eux; enfin au printemps leur faisaient une bourse pour leur campagne, et ont toujours continué tant que ces gentilshommes ont eu besoin et ont bien voulu recevoir ce secours. Aussi ces moines, tout riches qu'ils sont, en ont recueilli la vénération de tout leur pays : ils la méritent sans doute et d'être proposés en exemple. J'ai regret d'avoir oublié le nom de

ces gentilshommes, qui doivent être d'ancienne race. Orcamp est si près de Paris que ce nom est aisé à retrouver.

Avant de quitter Maillebois et la députation des états de Languedoc, il ne faut pas oublier cette singularité. Cette députation, après avoir fait sa harangue au roi, allait toujours en faire une à Madame, et à M. le duc et madame la duchesse d'Orléans, ainsi que les députés des états de Bretagne. Cela se pratiquait de même sous le feu roi. Madame la duchesse d'Orléans ne voulut point la recevoir cette année, pour marquer le deuil qu'elle démentait de la situation du duc du Maine, quoique si étrangement adoucie, d'une manière plus solennelle et plus publique.

Peu de jours après, le duc de Richelieu sortit de la Bastille et alla coucher à Conflans chez le cardinal de Noailles. Il était veuf sans enfants de sa nièce, mais par son traité avec l'Espagne il avait voulu dépouiller le duc de Guiche, autre neveu du cardinal de Noailles, du régiment des gardes, et l'avoir. Il devait s'en aller à Richelieu; il obtint d'aller faire une pause à Saint-Germain, où il avait une maison, puis d'y demeurer, après d'être à Paris sans voir le roi ni le régent; au bout de trois mois il eut permission de les saluer, et tout fut bientôt oublié.

CHAPITRE DXXXIV.

Paix de la Suède avec l'Angleterre. — Le duc de Lorraine échoue pour l'érection de Nancy en évêché. — Vaudemont tombe malade à Paris. — Maximes absurdes du parlement sur son autorité. — J'empêche le régent d'en rembourser toutes les charges avec le papier de Law. — Mes raisons. — Seconde tentative à ce sujet finalement avortée. — La duchesse du Maine à Chamlay où madame la Princesse la visite. — Officiers des princes du sang et leur date. — Usurpations et richesses. — Le chevalier de Vendôme vend au bâtard reconnu de M. le duc d'Orléans le grand prieuré de France et veut inutilement se marier. — Retour de Pleinœuf en France. — Pleinœuf, sa femme et sa fille, quels. — Courte reprise de sa négociation de Turin avortée par l'intérêt et la ruse singulière de l'abbé Dubois. — Étrange trait de franchise de Madame, qui rompt tout court la négociation de Turin.

Enfin l'alliance du nord se démancha. Le roi de Suède n'était plus, et la faiblesse où son règne avait réduit ce royaume contribua beaucoup à la paix qu'il conclut enfin avec le roi d'Angleterre. Le czar, déjà adouci par la même raison, même du temps dernier de Charles XII, était plus occupé du dedans que du dehors; le roi de Danemark demeura seul, faisant la guerre en Norwége. C'est grand dommage que les mémoires de M. de Torcy ne soient pas venus jusqu'à ce temps-ci, et que le joug de l'abbé Dubois n'ait pas laissé la liberté à M. le duc d'Orléans de me parler aussi librement qu'il avait ac-

coutumé de l'intérieur des affaires étrangères : c'est ce qui m'y rendra sec désormais, parce que je ne veux dire que ce que je sais par moi-même ou par des gens assez instruits pour que je puisse m'y fier, et les citer pour garants.

Le roi d'Espagne, qui s'était approché de son armée, et qui même l'était venu voir, s'en retourna à Madrid. Le prince Pio, qui la commandait, ne se trouva pas en état de s'opposer à rien. Il se contenta de bien faire rompre autour de l'abbaye de Roncevaux les chemins qu'on y avait faits à grand'peine pour le canon et les autres voitures, dans un temps où on n'imaginait pas qu'il pût jamais arriver de rupture avec Philippe V.

On vit au conseil de régence tous les ressorts que le duc de Lorraine remuait pour obtenir l'érection d'un évêché à Nancy. Cet objet avait été celui de ses pères et le sien pour se tirer du spirituel de l'évêché de Toul, à quoi, par la raison contraire, la France s'était toujours opposée. Il était temps d'arrêter les menées là-dessus. Le pape, qui tremblait toujours devant l'empereur, le lui avait comme accordé. Il espérait brusquer l'affaire avant que la France intervînt. Je ne sais si M. le duc d'Orléans, abandonné ou plutôt entraîné comme il l'était à tout ce qui convenait au duc de Lorraine par Madame, par madame la duchesse de Lorraine et par d'autres gens, en aurait été bien fâché. J'ai soupçonné que l'affaire n'avait pu être conduite si près du but sans qu'il en eût su quelque chose, et qu'il l'avait voulu ignorer ou négliger. Mais enfin l'abbé Dubois, qui n'avait rien personnellement à y gagner, ne crut pas devoir salir son ministère d'une tolérance si préjudiciable et qui ferait crier contre lui, de sorte qu'il y fit former à Rome une opposition solennelle et parler si ferme au pape et au duc de Lorraine qu'il abandonna ses pour-

suites. Ainsi le voyage précipité de Commercy ici, où M. de Vaudemont venait d'arriver, fut inutile; deux jours après il tomba malade à l'extrémité. Le dépit du peu de succès de sa conversation avec le régent le piqua. Il n'avait pas l'habitude d'être contredit. Il n'avait pas compté avoir grand'peine à tirer le consentement, au moins tacite, à une chose si avancée et que le duc de Lorraine désirait si ardemment. Il y fut trompé et ne fut plaint que de ses chères nièces, aussi dépitées que lui, et de ses complaisants, dont quelques-uns étaient ou se réputaient du plus haut parage.

Le parlement, comme on l'a déjà dit, plus irrité du lit de justice des Tuileries, qu'abattu, était revenu du premier étourdissement. Après quelque temps d'inaction et de crainte il ne trouva dans la conduite du régent à l'égard du duc du Maine, que de quoi se rassurer. Il ne s'appliqua donc plus qu'à éluder tout ce qui le regardait dans les enregistrements que le roi avait fait faire en sa présence. Cette compagnie est très-conséquente pour ses intérêts : elle se prétend, quoique très-absurdement, la modératrice de l'autorité des rois mineurs, même majeurs. Quoique si souvent battue sur ce grand point, elle n'a garde de l'abandonner. De cette maxime factice, elle en tire une autre sur les enregistrements; elle ne les prend point comme une publication qui oblige parce qu'elle ne peut être ignorée; elle n'en regarde point la nécessité comme étant celle de la notoriété, de laquelle résulte l'obéissance à des lois qu'on ne peut plus ignorer; mais elle prétend que l'enregistrement est en genre de lois, d'ordonnances, de levées, etc., l'ajoutement d'une autorité nécessaire et supérieure à l'autorité qui peut faire les lois, les ordonnances, etc., mais qui en les faisant ne peut les faire valoir ni les faire exécuter sans le concours de la pre-

mière autorité, qui est celle que le parlement ajoute par son enregistrement à l'autorité du roi, laquelle par son concours rend celle-ci exécutrice, sans laquelle l'autorité du roi ne le serait pas. De cette dernière maxime suit, dans les mêmes principes, que tout effet d'autorité nécessaire, mais forcée, est nul de droit; par conséquent que tout ce que le roi porte au parlement et y fait enregistrer par crainte et par force, est vainement enregistré, est nul de soi et sans force; enfin qu'il n'y a d'enregistrement valable et donnant aux édits, déclarations, règlements, lois, levées, etc., l'ajoutement nécessaire à l'autorité du roi qui les a faits, l'autorité qui les passe en loi et qui les rend exécutoires, que l'enregistrement libre, et qu'il n'est libre qu'autant que ce qui se porte au parlement pour y être enregistré y est communiqué, examiné et approuvé; ou que, porté directement par le roi au lit de justice, y est, non pas approuvé du bonnet, parce que nul n'ose parler, mais discuté en pleine liberté pour être admis ou rejeté.

Dans cet esprit, il était très-naturel et parfaitement conséquent que non-seulement le parlement ne se crût pas tenu d'observer rien de tout ce qui avait été enregistré au lit de justice des Tuileries malgré lui et contre ses prétentions, mais encore qu'il se crût en droit d'agir d'une manière tout opposée à la teneur de ce qui y avait été ainsi enregistré. C'est aussi ce que le parlement fit pas à pas, avec toute la suite et la fermeté possible, et toute la circonspection aussi qui put assurer l'effet de son intention, en s'opposant à tous les enregistrements nécessaires aux diverses opérations de Law, et vainement tentées sous toutes les formes.

M. le duc d'Orléans était exactement informé et très-peiné de cette conduite, et Law infiniment embarrassé; il avait bien des manéges et des opérations à faire qui

demandaient un parlement soumis, et il avait affaire à un régent qui n'aimait pas les tours de force, et qui semblait épuisé sur ce point par ceux où il avait été contraint d'avoir recours. Dans cette perplexité Law imagina de trancher ce nœud gordien. Il se trouvait au plus haut point de son papier : le feu du Français y était; il n'y avait que peu de gens, en comparaison du grand nombre, qui préférassent l'argent à ce papier. Il proposa donc à M. le duc d'Orléans de rembourser avec ce papier toutes les charges du parlement de gré ou de force, de se parer à l'égard du public d'ôter la vénalité des charges qui a tant fait crier autrefois, et qui nécessairement entraîne de si grands abus; de les remettre toutes en la main du roi pour n'en plus disposer que gratuitement, comme avant que les charges fussent vénales, et le rendre ainsi maître du parlement, par de simples commissions qu'il donnerait, pour le tenir d'une vacance à l'autre, et qui seraient ou continuées ou changées à chaque tenue du parlement, en faveur des mêmes, ou d'autres sujets, selon son bon plaisir.

Un spécieux si avantageux, et sans bourse délier, éblouit le régent. Le duc de la Force appuya cette idée de concert avec l'abbé Dubois qui n'y voulait pas trop paraître, mais qui faisait agir, et qui, dans la crainte des revers et dans la connaissance qu'il avait et du parlement et de son maître, se tenait derrière la tapisserie d'où il dirigeait ses émissaires. Lui-même trouvait son compte à ce remboursement, dans ses vues de se rendre maître absolu du gouvernement sous le nom du régent, et tout de suite après sous le nom du roi majeur; mais il sentait tous les hasards de la transition, et ne voulait pas se commettre.

Law, qui, comme je l'ai déjà dit, venait chez moi tous les mardis matin, ne m'avait pas ouvert la bouche

de rien qui pût me faire sentir ce projet; j'ai lieu de croire, sans pourtant rien d'évident, qu'ils n'osèrent se hasarder à un examen de ma part, et qu'ils voulurent surprendre ce qu'ils imaginaient de mon goût, de ma haine, de mon intérêt par la proposition que m'en ferait M. le duc d'Orléans, et m'engager ainsi à l'improviste a une approbation qui se tournerait incontinent en impulsion. C'est ce qui m'a toujours fait pencher à croire que ce fut de cet artifice que vint à M. le duc d'Orléans la volonté de me consulter là-dessus. Ils me connaissaient tous pour être un des hommes du monde qui portais le plus impatiemment les prétentions et les entreprises sur l'autorité royale, et qui, par attachement à ma dignité, demeurais le plus ouvertement et le plus publiquement ulcéré de toutes les usurpations que cette compagnie lui avait faites, et de tout ce qui s'était passé en dernier lieu sur le bonnet et dans les fins du feu roi et depuis sa mort. C'était aussi par là que M. le duc d'Orléans, dont les soupçons n'épargnaient pas les plus honnêtes gens ni ses plus éprouvés serviteurs, avait regardé de cet œil tout ce que je lui avais dit dans les commencements des entreprises du parlement sur son autorité, et pourquoi j'étais demeuré depuis à cet égard dans un silence entier et opiniâtre avec lui, et qui n'avait été que forcément rompu de ma part, quand il me parla du lit de justice peu de jours avant qu'il fût tenu aux Tuileries, comme il a été rapporté en son lieu. Les mêmes raisons, les mêmes soupçons, le même naturel de M. le duc d'Orléans le devaient éloigner de me parler du remboursement du parlement, s'il n'y avait été poussé d'ailleurs. Mais si j'étais celui contre lequel, à son sens, il devait être le plus en garde là-dessus, c'était, à ce qu'il pouvait sembler aux intéressés, un coup de partie d'engager M. le duc d'Orléans à consulter un homme qu'ils comp-

taient être si fait exprès pour seconder leurs désirs, et qui rassemblait en soi tout ce qu'il fallait pour les faire réussir pleinement et avec promptitude.

Quoi qu'il en fût, une après-dînée que je travaillais à mon ordinaire tête à tête avec M. le duc d'Orléans, il se mit avec moi sur le parlement sans que rien n'y eût donné lieu, et à me conter et à m'expliquer les entraves que cette compagnie lui donnait sans cesse, le peu de compte qu'elle faisait publiquement du lit de justice des Tuileries, le peu de fruit qu'il en tirait, puis tout de suite me proposa l'expédient qu'on lui avait trouvé, et en même temps tira de sa poche un mémoire bien raisonné du projet, dont jusqu'à ce moment il ne m'était pas revenu la moindre chose. J'entrai fort dans ses plaintes de la conduite du parlement, et dans les raisons de le ranger à son devoir à l'égard de l'autorité royale. Je n'oubliai pas d'alléguer les causes personnelles de mon désir de le voir mortifié et remis dans les bornes où il devait être, et les avantages que ma dignité ne pouvait manquer de trouver dans l'exécution de ce projet; mais j'ajoutai tout de suite que de première vue il me paraissait d'un côté bien injuste, et de l'autre bien hardi, et que ce n'était pas là matière à prendre une résolution sans beaucoup de mûres délibérations, et sans en avoir bien reconnu et pesé toutes les grandes suites et l'importance très-étendue. Il ne m'en laissa pas dire davantage, et voulut lire le mémoire d'abord de suite et sans interruption, malgré sa mauvaise vue, puis une seconde fois en s'arrêtant et raisonnant dessus.

Cette lecture première me confirma dans l'éloignement que j'avais conçu du projet dès sa première proposition, et que je n'avais pu tout à fait cacher. Quand ce fut à la seconde lecture je raisonnai, et mes raisonnements allaient toujours à la réfutation. M. le duc d'Or-

léans, surpris au dernier point de m'y trouver contraire, mais déjà entraîné et enchanté du projet, ne fut pas content de ma résistance. Il me témoigna l'un et l'autre, il n'oublia rien pour me piquer, et me ramener par l'intérêt de ma dignité, me dit qu'il fallait donc laisser le parlement le maître, ou en venir à bout par l'unique moyen qu'on en avait, puis se répandit sur l'odieux et les inconvénients infinis de la vénalité des charges, sur le bonheur public que ce changement apporterait, et sur les acclamatians qu'on en devait attendre.

Le voyant si prévenu, et reployer le mémoire pour le mettre dans sa poche, je sentis tout le danger où on l'allait embarquer. Je lui dis donc qu'encore qu'il y eût déjà fort longtemps que nous en étions là-dessus, cette matière était pour ou contre trop importante pour n'être pas examinée plus mûrement; que j'avais dit ce qui s'était presenté d'abord à mon esprit; qu'en y pensant davantage, et faisant tout seul plus de réflexions sur ce mémoire, et avec plus de loisir, peut-être je changerais d'avis; que je le souhaitais passionnément pour lui complaire, pour l'intérêt de ma dignité, pour l'extrême plaisir de ma vengeance personnelle, mais qu'il ne devait pas avoir oublié aussi ce que je lui avais protesté en plus d'une occasion, et qu'il m'avait vu pratiquer si fermement et si opiniâtrément, quoique presque si inutilement sur celle du changement de main de l'éducation du roi, et sur la réduction des bâtards au rang et ancienneté de leurs pairies; que je le lui répétais en celle-ci, que j'aimais incomparablement mieux ma dignité que ma fortune, mais que l'une et l'autre ne me seraient jamais rien en comparaison de l'état. Je le priai ensuite que je pusse emporter le mémoire pour le mieux considérer tout à mon aise. Il y consentit à condition qu'il ne serait vu que de moi seul. Il me le donna, mais avec promesse

de le lui rapporter le surlendemain, sans m'avoir jamais voulu accorder un plus long terme.

Je tins parole et plus, car je fis de ma main une reponse si péremptoire que je lus à M. le duc d'Orléans, qu'il demeura convaincu que le projet était la chimère du monde la plus dangereuse. En effet il ne fut plus parlé du projet. Ceux qui l'avaient fait et conseillé trouvèrent M. le duc d'Orléans si armé contre leurs raisons, qu'ils n'y trouvèrent point de réplique, et qu'ils se continrent dans le silence, mais ce ne fut pas pour toujours.

Outre les raisons contre ce remboursement, expliquées dans le mémoire qui persuada alors M. le duc d'Orléans, trop long pour être inséré ici, j'en eus deux autres non moins puissantes, non moins inhérentes à l'intérêt de l'état, mais qui n'étaient pas de nature à mettre dans mon mémoire ; la première est que, quelque fausses et absurdes que soient les maximes du parlement qui viennent d'être expliquées, et quelque abus énorme et séditieux qu'il en ait fait trop souvent, surtout dans la minorité du feu roi, il ne fallait pas oublier le service si essentiel qu'il rendit dans le temps de la ligue, ni se priver d'un pareil secours dans des temps qui pouvaient revenir, puisqu'on les avait déjà éprouvés, en même temps ne pas ôter toute entrave aux excès de la puissance royale tyranniquement exercée quelquefois sous des rois faibles, par des ministres, des favoris, des maîtresses, des valets même, pour leurs intérêts particuliers contre celui de l'état, de tous les particuliers, de ceux d'un roi même qui les autoriserait à tout faire, et à employer son nom sacré et son autorité entière à la ruine de son état, de ses sujets et de sa réputation. Mon autre raison fut l'importance d'opposer l'unique barrière que l'état put avoir contre les entreprises de Rome, du clergé

de France, d'un régulier impétueux qui gouvernerait la conscience d'un roi ignorant, faible, timide, ou qui n'étant d'ailleurs ni timide ni faible, le serait par la grossièreté d'une conscience délicate et ténébreuse sur toutes les matières ecclésiastiques, ou qu'on lui donnerait pour l'être. Il n'y a qu'à ouvrir les histoires de tous les pays et du nôtre en particulier, pour voir la solidité de ces raisons. Celles de mon mémoire ne me parurent ni moins fortes ni moins solides, mais celles-ci qui ne s'y pouvaient mettre, me semblèrent encore plus importantes.

Tandis que je suis sur cette matière, je suis d'avis de l'achever pour n'avoir pas à y revenir sur l'année prochaine, où il n'y aurait qu'un mot à en dire. Ce projet était trop cher à Law et à l'abbé Dubois pour l'abandonner : à Dubois pour s'ôter toutes sortes d'obstacles présents et à venir pour l'établissement et la conservation de sa toute-puissance ; à Law pour son propre soutien par ce prodigieux débouchement de papier dont il sentait de loin tout le poids en quelque vogue qu'il fût alors. On verra sur l'année prochaine, qu'elle se passa en lutte entre le gouvernement et le parlement. Ces luttes donnèrent lieu aux promoteurs du projet abandonné de tâcher de le ressusciter, sans qu'en aucun temps ni l'un ni l'autre m'en ait parlé, sinon une fois ou deux quelques regrets échappés courtement à Law d'un si beau coup manqué.

J'étais allé, dans l'été, passer quelques jours à La Ferté, dans un intervalle d'affaires et du conseil de régence. Peut-être que mon absence leur fit naître l'espérance de le brusquer. Le lendemain de mon arrivée, j'allai faire ma cour à M. le duc d'Orléans, comme je faisais à tous mes retours. Je le trouvai avec assez de monde. Après quelques moments de conversation géné-

rale. M. le duc d'Orléans me tira à part dans un coin; il me dit qu'il avait bien à m'entretenir de choses instantes et pressées, et que ce serait pour le lendemain. Je le pressai de m'en dire la matière; il eut quelque peine à s'expliquer, puis me dit qu'il était excédé du parlement, qu'il fallait reprendre le projet du remboursement et voir enfin aux moyens de l'exécuter. Je lui témoignai toute ma surprise de le voir revenir encore une fois à un expédient si ruineux, et de l'abandon duquel il était demeuré si pleinement convaincu. Le régent insista, mais coupa court, et me donna son heure pour le lendemain; je lui dis que j'étais tout prêt, mais que je n'avais rien de nouveau à lui exposer sur cette matière, et que je serais surpris si on lui en proposait quelque solution praticable. La nuit suivante, la fièvre me prit assez forte; je m'envoyai donc excuser d'aller au Palais-Royal. Le jour d'après, M. le duc d'Orléans envoya savoir de mes nouvelles, et quand je pourrais le voir. Ce fut une fièvre double-tierce, qui impatienta d'autant plus les promoteurs du projet qu'apparemment ils trouvèrent le régent arrêté à n'y avancer pas sans moi, car deux jours après, le duc de la Force vint forcer ma porte de la part de M. le duc d'Orléans. Il me trouva au lit, dans l'accès, et hors d'état de raisonner sur la mission qui l'amenait, et qu'il me dit être le projet du remboursement du parlement. Il me demanda avec empressement quand il en pourrait conférer avec moi, parce que l'affaire pressait. Je sus après que c'était la première fois que M. le duc d'Orléans lui en avait parlé. Je répondis au duc de la Force que je ne prévoyais pas être sitôt en état de raisonner, ni d'aller au Palais-Royal, mais que, si l'affaire pressait tant, j'avais tellement dit à M. le duc d'Orléans, il y avait plus d'un an, tout ce que je pouvais lui en dire, que je n'avais plus rien à y ajouter; que tout ce

que je pouvais faire, c'était de lui prêter à lire un mémoire que j'avais fait là-dessus et que par hasard j'avais gardé. En effet, je le lui envoyai l'après-dînée du même jour. Apparemment qu'ils le trouvèrent péremptoire, car le duc de la Force me le rapporta quelques jours après. Je n'étais pas lors encore trop en état de parler d'affaires, et moins en volonté d'entrer sur celle-là en matière avec lui, aussi n'y insista-t-il pas, et se contenta d'avouer en général que le mémoire était bon. Ils n'y purent apparemment rien répondre, parce que la première fois ensuite que je vis M. le duc d'Orléans, il me dit d'abord qu'il n'y avait pas moyen de songer davantage à ce projet, et en effet il n'en fut plus du tout parlé depuis.

Ce qui ne peut se comprendre, et qui pourtant est arrivé quelquefois dans la regence, c'est que tout cela fut su en ce même détail par le premier président avec qui j'étais demeuré en rupture plus qu'ouverte, sans le saluer, et quelquefois pis encore, depuis l'affaire du bonnet, dès avant la mort du roi. Peu après ceci, le parlement, comme on le verra en son lieu, fut envoyé à Pontoise. Le premier président, en y allant avec sa famille, dit en carrosse à madame de Fontenille, sa sœur, le risque que le parlement avait couru, et lui donna à deviner qui l'avait sauvé, dont il ne sortait pas de surprise, et me nomma. Sa sœur n'en fut pas moins étonnée; elle-même me l'a raconté après que nous fûmes raccommodés. Ils surent aussi la part contradictoire que le duc de la Force y avait eue, et surent après s'en venger cruellement. Pour moi, qui n'avais pas prétendu à leur reconnaissance, je demeurai avec eux tel que j'étais auparavant, et eux avec moi.

Madame la Princesse fut refusée du séjour d'Anet pour la duchesse du Maine, où elle aurait voulu la faire

venir et y passer quelque temps avec elle. Mais peu après elle obtint le séjour du château de Chamlay, près de Joigny, qui était à vendre depuis la mort de Chamlay; et comme cette mort était récente, le lieu qu'il avait fort accommodé était encore entretenu et meublé. Madame la Princesse eut permission d'y aller voir madame sa fille.

A propos de princes du sang, il faut réparer ici, bien ou mal à propos, l'oubli d'une remarque qui aurait dû être placée lors de l'achat du gouvernement de Dauphiné, et que Clermont-Chattes, capitaine des suisses de M. le duc d'Orléans, fut aussi capitaine des gardes de M. le duc de Chartres comme gouverneur du Dauphiné. Les princes du sang, comme tels, n'ont ni gardes ni capitaines des gardes, mais quand ils sont gouverneurs de provinces, ils ont en cette qualité des gardes, mais dans leur province, et un capitaine des gardes comme en ont tous les autres gouverneurs de province. Le seul premier prince du sang a un gentilhomme de la chambre. Ils l'appellent maintenant premier gentilhomme de la chambre, et en ont tous un. La date de cette nouveauté, peu après imperceptiblement introduite, est depuis la mort du roi, et n'a paru que longtemps après. Qui voudrait expliquer leurs diverses usurpations en tout genre depuis la mort du roi, et les millions qu'ils ont eus, et les augmentations immenses en sus des pensions, ferait un volume.

Le chevalier de Vendôme, grand prieur de France, dont on a assez parlé ailleurs pour le faire connaître, avait passé sa vie à se ruiner et à manger tout ce qu'il avait pu d'ailleurs. Les biens du grand prieuré étaient tombés dans le dernier désordre, et l'ordre de Malte avait à cet égard une action toujours prête contre lui. Il avait tiré infiniment de Law, et n'était pas d'avis d'en

réparer ses bénéfices. Les accroissements prodigieux et parfaitement inattendus qu'il avait vu arriver à son rang par le feu roi, à cause de ses bâtards, et que son impudence avait augmentés depuis par les tentatives hardies, que la faiblesse, ou peut-être la prétendue politique de M. le duc d'Orléans, avait souffertes, lui avaient tellement tourné la tête, que la chute de ce rang arrivée au dernier lit de justice des Tuileries n'avait pu le rappeler à la première moitié de sa vie, ni le détacher de la folle espérance de revenir au rang de prince du sang. Il la combla par vouloir avoir postérité, et ne put comprendre que cette postérité même serait un obstacle de plus à ses désirs. Il s'abandonna donc à sa chimère, et Law, son ami et son confident, en profita pour faire sa cour au régent, et procurer au bâtard qu'il avait reconnu de madame d'Argenton le grand prieuré de France. Le marché en fut bientôt fait et payé gros. Pas un de ceux qui y entrèrent de part et d'autre n'étaient pas pour en avoir plus de scrupule que du marché d'une terre ou d'une charge, et l'ordre de Malte, ni le grand maître, pour oser refuser un régent de France. L'affaire se fit donc avec si peu de difficultés qu'on la sut consommée avant d'en avoir eu la moindre idée. Il s'en trouva davantage pour la dispense des vœux du chevalier de Vendôme, et pour celle de se pouvoir marier; mais il l'obtint enfin par la protection de M. le duc d'Orléans, et au moyen des sûretés qu'il donna à la maison de Condé de ne répéter rien de la succession du feu duc de Vendôme, son frère, qui par la donation entre-vifs de son contrat de mariage avec la dernière fille de feu M. le Prince, fondée sur la profession de cet unique frère, était passée tout entière aux héritiers de la feue duchesse de Vendôme, excepté ce qui se trouva réversible à la couronne. Cela fait, il chercha partout à se marier, et

partout personne ne voulut d'un vieux ivrogne de soixante-quatre ou soixante-cinq ans, pourri de vérole, vivant de rapines et sans autre fonds de bien que le portefeuille qu'il s'était fait et dont tout le mérite ne consistait que dans son extrême impudence; lui au contraire se persuadait qu'il n'y avait rien de trop bon pour lui. Il chercha donc en vain et si longtemps qu'il se lassa enfin d'une recherche vaine et ridicule. Il continua sa vie accoutumée qu'il était incapable de quitter, qui l'obscurcit de plus en plus, et qui ne dura que peu d'années depuis cette dernière scène de sa vie.

Ce fut en ce temps-ci que Pleinœuf revint en France en pleine liberté, après s'être accommodé avec ses créanciers à peu près comme il voulut. Je ne barbouillerais pas ces Mémoires du nom et du retour de ce bas financier sans les raisons curieuses qui s'en présenteront d'elles-mêmes en cet article, et qui m'engageront même à une courte, mais nécessaire répétition. Il était de la famille des Berthelot, tous gens d'affaires, et frère de la femme du maréchal de Mattignon. Il entra dans plusieurs affaires, enfin dans les vivres et les hôpitaux des armées, où tant de soldats périrent par son pillage, et où il amassa tant de trésors. Embarrassé de tant de proie, il se mit à l'abri en se faisant connaître à Voysin comme un homme consommé dans la science des vivres et des fourrages, lequel le fit un de ses premiers commis. Il ne s'oublia pas dans cet emploi, et en profita dans le peu qu'il dura pour cacher si bien tout ce qu'il avait amassé que lorsqu'il se vit recherché par la chambre de justice, après la mort du roi, il fit une banqueroute frauduleuse et prodigieuse, se sauva hors du royaume, et ne craignit point qu'on trouvât ce qu'il avait caché. Ce fut d'au delà des Alpes qu'il plaida en sûreté et mains garnies, et qu'il se servit, sans qu'il lui en coûtât rien,

de ce qui corrompt tant de gens, de l'argent et de la beauté.

Sa femme en avait, des agréments encore plus, tout l'esprit, et la sorte d'esprit de suite, d'insinuation et d'intrigue, qui est la plus propre au grand monde, et à y régner autant que le pouvait une bourgeoise que sa figure, son esprit, ses manières, ses richesses y avaient mêlée d'une façon fort au-dessus de son état, et avec un empire qu'elle ne déployait qu'avec discrétion, mais qu'elle eut toujours l'art de faire aimer à ceux qu'elle avait entrepris d'y soumettre. Elle était mère de la trop fameuse madame de Prie, qui avait autant d'esprit et d'ambition qu'elle, et plus de beauté. Elle enchaîna M. le Duc, le gouverna entièrement, et pendant qu'il fut premier ministre fit des maux infinis à la cour et à l'état, dont il se peut dire que les trésors immenses qu'elle ramassa de toutes parts fut le moindre mal qu'elle fit, si on excepte la pension d'Angleterre, pareille à celle qu'avait eue l'abbé Dubois, et qui ne coûta guère moins cher au royaume. La rivalité de beauté brouilla la mère et la fille, les rendit ennemies implacables, et elles y entraînèrent leurs adorateurs. C'est ce qui mit le Blanc et Bellisle à une ligne de leur perte après une longue et dure prison. On se contente d'en faire ici la remarque; le règne funeste et cruel de madame de Prie dépasse le temps de ces Mémoires, qui ne doivent pas aller plus loin que la vie de M. le duc d'Orléans.

Pleinœuf, d'extérieur grossier, lourd, stupide, était le plus délié matois, qui allait le mieux et le plus à ses fins, qui n'était retenu par aucun scrupule et dont l'esprit financier était propre aussi aux affaires et à l'intrigue. Ce dernier talent l'initia dans la cour de Turin, et le mit en situation de mettre sur le tapis le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince de Piémont,

sans en avoir nulle charge. On a vu ailleurs ce qui se passa là-dessus, comme je fus chargé malgré moi de la correspondance sur cette affaire avec Pleinœuf, comme sa femme s'insinua chez madame la duchesse d'Orléans et chez moi, sous prétexte de rendre elle-même les lettres de son mari, et comme, l'affaire avortée, elle sut se maintenir toujours auprès de madame la duchesse d'Orléans et m'a toujours cultivé depuis. On a vu aussi qu'alors l'abbé Dubois était auprès du roi d'Angleterre, et que, dès qu'il fut arrivé, las de la correspondance avec un homme tel que Pleinœuf, et connaissant la jalousie de l'abbé Dubois et la faiblesse de M. le duc d'Orléans pour lui, enfin qu'il goûtait très-médiocrement ce mariage, quoique très-mal à propos, je lui proposai de ne pas faire un pot à part de cette seule affaire étrangère, et de trouver bon que je la remisse à l'abbé Dubois, pour ne m'en plus mêler, ce que je fis en même temps, au grand regret de madame la duchesse d'Orléans, et ce dont madame de Pleinœuf fut aussi bien fâchée, mais à ma grande satisfaction. Celle-ci bâtissait déjà beaucoup en espérance, si son mari concluait ce mariage. Madame la duchesse d'Orléans le désirait passionnément; elle était informée de tout par moi, ce qu'elle n'espérait pas de l'abbé Dubois, et craignait tout de lui avec juste raison pour le faire manquer. Madame de Pleinœuf, le voyant en de telles mains, le comptait déjà rompu et ses espérances perdues.

En effet, ce mariage n'était pas le compte personnel de l'abbé Dubois. Sa boussole était sa fortune particulière, comme on l'a remarqué ici bien des fois, et ses vues étaient trop avancées pour leur tourner le dos par quelque considération que ce pût être. Il avait sacrifié l'Espagne, sa marine et la nôtre à l'Angleterre; il ne restait plus qu'à sacrifier la même Espagne et le roi de Sicile à l'empereur.

Le sacrifice déjà fait aux dépens de l'état et à ceux de son maître lui avait assuré les offices de l'Angleterre les plus efficaces auprès de l'empereur, qui en profitait, et qui alors était très-intimement lié avec le roi Georges. Le sacrifice qui restait à faire étant directement à l'empereur, le rendait son obligé et le disposait personnellement à ce que le roi Georges lui demandait, qui ne lui coûtait rien que de faire dire au pape, qui tremblait devant lui et qui ne cherchait qu'à prévenir ses désirs, qu'il voulait, et promptement, un chapeau pour l'abbé Dubois. Dans cette position, l'abbé Dubois n'avait dans la tête que la quadruple alliance, dont la Sicile devait être le premier fruit pour l'empereur, aux dépens du roi de Sicile à qui était destiné, aux dépens encore de l'Espagne, le triste dédommagement de la Sardaigne, pour lui conserver lè titre et le rang de roi. Dubois n'avait donc garde de vouloir le mariage à la veille de le dépouiller. Il fit donc languir la négociation pour se préparer à la rompre, la laissa transpirer exprès et revenir à Madame, sans y paraître, parce qu'il en était méprisé et haï, mais dans l'espérance de quelque trait de férocité allemande. Il la connaissait et il la devina.

Madame était la droiture, la vérité, la franchise même, avec de grands défauts, dont l'un était de pousser à l'extrême les vertus dont on vient de parler. Aussi, dans cette occasion, n'en fit-elle pas à deux fois. Elle aimait tellement à écrire à ses parents et à ses amis, comme on l'a pu voir ici, par ce qui lui en arriva à la mort de Monsieur, qu'elle y passait sa vie. La reine de Sicile et elle s'écrivaient toutes les semaines. Madame lui manda sans détour qu'elle apprenait qu'il était sérieusement question du mariage du prince de Piémont avec mademoiselle de Valois; qu'elle l'aimait trop pour lui vouloir faire un si mauvais présent et pour la tromper;

qu'elle l'avertissait donc, etc.; et lui raconta tout de suite tout ce qu'elle en savait, ou ce qu'elle en croyait savoir; puis, la lettre partie et hors de portée de pouvoir être arrêtée et prise, elle dit tout ce qu'elle contenait à M. le duc et à madame la duchesse d'Orléans, laquelle en fut outrée. M. le duc d'Orléans, qui n'avait jamais été de bon pied en cette affaire, et beaucoup moins depuis qu'elle avait été remise à l'abbé Dubois, ne fit qu'en rire, et Dubois rit encore de bien meilleur cœur de ce rare et subit effet de son artifice. Ce mariage tomba donc de la sorte.

Pleinœuf en fut éconduit avec assez peu de ménagement; ses affaires en France s'étaient accommodées; il se hâta de quitter Turin et revint avec l'air de l'importance, le fruit et la sécurité de sa banqueroute. Il n'en jouit pas longtemps et ne véout pas longues années.

Six semaines après cette aventure, M. le duc d'Orléans, qui avait ses raisons de se soucier peu de mademoiselle de Valois, et beaucoup de s'en défaire, conclut et déclara son mariage avec le fils aîné du duc de Modène. Personne malheureusement n'ignorait pourquoi le régent se hâtait tant de se défaire de cette princesse et avec si peu de choix. Je ne pus m'empêcher pourtant de le lui reprocher. « Pourquoi ne mérite-t-elle pas mieux? me répondit-il: tout m'est bon, pourvu que je m'en défasse. » Il n'y eut rien qui n'y parût: on lui donnait un des plus petits princes d'Italie quant à la puissance et aux richesses, qui avait à attendre longtemps à être souverain, et dont le père était connu pour être d'un caractère et d'une humeur fort difficiles, comme il le leur montra bien tant qu'il vécut. Il est vrai que la reine d'Espagne n'était pas de meilleure maison, et que Philippe V était fort au dessus de mademoiselle de Valois en bien des manières. Aussi on a vu

ici en son lieu de quelle façon ce mariage se fit, et que le feu roi ne le pardonna pas à madame des Ursins. Il n'est peut-être pas inutile d'expliquer ici en peu de mots ce que sont les Este, d'aujourd'hui, et ce que sont aussi les Farnèse.

CHAPITRE DXXXV.

Digression sur les maisons d'Este et de Farnèse. — Maison d'Este. — Bâtards d'Este ducs de Modène et de Reggio jusqu'à aujourd'hui. — Maison Farnèse. — Farnèse bâtards ducs de Parme et de Plaisance.

Je ne me donne pas pour être généalogiste, mais je suivrai Imhoff qui passe pour exact et savant sur les maisons allemandes, espagnoles et indiennes, et fort peu l'un et l'autre sur les françaises. Peut-être que si nous connaissions autant ces maisons étrangères que nous faisons celles de notre pays, cet auteur n'aurait pas pris tant de réputation ; mais ce qui regarde l'origine des Farnèse et l'étrange déchet des Este d'aujourd'hui est si moderne et si connu qu'il n'y a pas de méprise à craindre.

Imhoff donne pour tige, dont la maison d'Este est sortie, Azon, seigneur d'Este, *marchis* en Lombardie, c'est-à-dire général et gardien des marches ou des frontières de ces pays, qui épousa en premières noces Cunegonde, qui était allemande et héritière de sa maison (héritage difficile à entendre dans une fille en Germanie à la fin du dixième siècle où cela se passait) ; et en secondes noces Ermengarde, fille du comte du Maine en France. Du premier lit il eut Guelfe, héritier des biens de sa mère. Il fut créé duc de Bavière en 1071, répudia

sa première femme, fille d'Othon le Saxon, duc de Bavière. épousa ensuite Judith. fille de Baudouin le Pieux. comte de Flandre, mourut en 1101 dans l'île de Chypre, laissa deux fils : Guelfe l'aîné, duc de Bavière, mort sans postérité en 1119; et Henri, dit le Noir, duc de Bavière après son frère. Il épousa Walflide, fille de Magnus, duc de Saxe, mourut en 1125, et laissa un fils nommé Henri comme lui, qui fut duc de Bavière et de Saxe. Celui-ci épousa Gertrude, fille de l'empereur Lothaire II, et de ce mariage est sortie la maison de Brunswick et Lunebourg, à ce qu'on prétend.

Hugues, second fils d'Azon, tige de cette maison, et fils de son second lit, hérita des biens de sa mère, fut comte du Maine en France, et vécut peu ; il ne lui paraît point de postérité, et le comté du Maine disparaît avec lui.

Son frère Foulques fut seigneur d'Este et *marchis.* Obizzo son fils eut les mêmes titres, y ajouta en 1717 celui de podestat de Pavie, et de Ferrare l'année suivante. Il mourut en 1196. Son fils Azon II devint en 1196 marquis d'Este et de Ferrare, en 1199 podestat de Padoue, en 1207 podestat de Vérone, en 1208 marquis d'Ancône; il mourut en 1212. Son fils Obizzo III devint premier marquis d'Este et de Ferrare, fut aussi seigneur de Modène et de Parme. Il épousa Élisabeth, fille d'Albert duc de Saxe, électeur. Nicolas, fils de son fils, ajouta à ces titres ceux de seigneur de Reggio, Forli et Romandiole. Borsus, son fils, fut créé duc de Modène et de Reggio par l'empereur Frédéric III, 18 mai 1452, et duc de Ferrare par le pape Paul III, Farnèse, 14 avril 1470. Borsus ne se maria point, et mourut en 1471. Hercule son frère lui succéda ; il fut gendre de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, et mourut en 1505.

Son fils Alphonse I lui succéda. Il épousa en premières noces Anne Sforze, fille de Galéas Marie, duc de Milan; en secondes noces Lucrèce Borgia, fille du pape Alexandre VI. Il faut ici expliquer sa famille avant d'aller plus loin. De trois frères qu'il eut, deux ne se marièrent point, tous deux moururent longtemps avant lui, dont un des deux en prison. L'autre frère fut évêque de Ferrare, archevêque de Strigonie, de Milan, de Capoue, de Narbonne, fut cardinal en 1493, mourut en 1520. Cet Alphonse I, frère aîné du cardinal, eut un fils de Laure Eustochie degli Dianti, dont le père était un artisan de Ferrare. Il avait perdu ses deux femmes longtemps avant sa mort. On a prétendu qu'il épousa enfin cette maîtresse; mais il n'est pas contesté que le fils qu'il en eut, et qui s'appela aussi Alphonse, ne soit né avant ce dernier mariage, si tant est qu'il ait été fait. Le duc Alphonse I mourut en 1534 et laissa : Hercule II qui lui succéda; Hippolyte, élevé en France, évêque de Ferrare, de Treguier, d'Autun, de Saint-Jean de Maurienne, archevêque de Strigonie, de Milan, de Capoue, de Narbonne, d'Arles, de Lyon, cardinal en 1538, mort en décembre 1572, à soixante-trois ans; un fils qui n'eut que deux filles; le bâtard Alphonse susdit; un fils mort dès 1545 sans alliance, et une fille religieuse.

Hercule II, fils aîné susdit d'Alphonse I, fut son successeur, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio. Il épousa, en 1527, Renée de France, fille du roi Louis XII, et ce mariage fut peu concordant. Il mourut en octobre 1558, à cinquante ans. Renée se retira en France, où elle mourut en juin 1571, avec un grand apanage et une grande considération. Elle fut la protectrice des savants; et quoique belle-mère du duc de Guise, elle protégea aussi les huguenots. De ce ma-

riage, deux fils et quatre filles : Alphonse II, successeur de son père ; Louis, évêque de Ferrare, archevêque d'Auch, cardinal, 1561, mort à Rome, 3 décembre 1586, chargé des affaires de France, après son oncle Hippolyte, et toujours très-Français et très-opposé à la ligne et aux Guise ses consins germains. Les filles, leurs sœurs, furent : la trop célèbre Anne d'Este, duchesse de Guise, née en 1531, mariée décembre 1549, veuve par l'assassinat de Poltrot, février 1563 ; remariée, 1566, à Jacques de Savoie, duc de Nemours, mère des duc et cardinal de Guise, tués, décembre 1588, aux derniers états de Blois, du duc de Mayenne, de la duchesse de Montpensier, etc., et du duc de Nemours, et du marquis de Saint-Sorlin, duc de Nemours après son frère ; elle mourut en mai 1607, à soixante-dix-sept ans ; Lucrèce, épouse de François-Marie della Rovere, duc d'Urbin, en 1570, mort en 1598 ; Marfise et Bradamante, mariées au marquis de Carrare-Cibo et au comte Bevilaqua.

Alphonse II, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, fils aîné et successeur de Hercule II, épousa, en février 1560, Lucrèce, fille de Cosme de Médicis, grand duc de Toscane ; en février 1565, Barbe d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand I, enfin: Marguerite, fille de Guillaume Gonzague, marquis de Mantoue. Il mourut sans enfants, 27 octobre 1597, à soixante-quatre ans, le dernier de la véritable et illustre maison d'Este.

Ici commence la maison bâtarde d'Este, présentement régnante.

Alphonse, fils du duc Alphonse I et de la fille de cet artisan de Ferrare, était frère bâtard du duc Hercule, gendre du roi Louis XII et oncle de son fils Alphonse II, mort sans enfants, en 1597. Ce bâtard avait pourtant

épousé, en 1549, Julie, fille de François-Marie della Rovere, duc d'Urbin. Elle mourut en 1563, et lui en 1582, quinze ans avant le dernier duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, de la véritable maison d'Este. Ce bâtard Alphonse laissa César, son aîné, et Alexandre, évêque de Reggio, cardinal, 1598, mort 1624, et deux filles mariées, l'une à Charles Gesuardo, prince de Venose au royaume de Naples, l'autre à Frédéric Pic, prince de la Mirandole.

César, fils aîné du bâtard, se trouva le seul à prétendre à la succession de son cousin germain le duc Alphonse II, mort sans enfants en 1597, et le dernier de l'ancienne et véritable maison d'Este. Il fut protégé par l'empereur, et, sans difficulté, duc de Modène et de Reggio. Clément VIII ne fut pas si facile pour Ferrare qui ne relevait pas de l'empire comme Modène et Reggio, mais du saint-siége, et qu'il prétendit lui être dévolu faute d'hoirs légitimes. Il ne voulut pas voir l'envoyé de César, lequel prit les armes pour soutenir sa prétention et se maintenir dans Ferrare. Le pape s'arma de son côté, et n'oublia pas en même temps de se servir des foudres de l'église. Henri IV, qui avait grand intérêt de se montrer ami du pape, lui offrit le secours de ses armes. Cette démonstration finit tout. César, hors d'état de résister, ne pensa plus qu'à tirer de sa soumission le meilleur parti qu'il pût. Il conclut donc un traité avec le pape à la fin de 1597, par lequel il céda au pape la ville et le duché de Ferrare avec la Romandiole. Le pape lui céda quelques terres dans le Bolonais, lui laissa ses biens allodiaux, lui garantit ses biens mouvants de l'empire, lui accorda le rang à Rome que les ducs ses prédécesseurs y avaient eu, enfin donna à son frère Alexandre, évêque de Reggio, le chapeau de cardinal, en mars 1598, lequel mourut en mai 1624. Après ce

traité, Clément VIII alla lui-même à Ferrare prendre possession de la ville et du duché qui fait encore aujourd'hui une des plus belles possessions de l'état ecclésiastique. César, seulement duc de Parme et de Reggio, épousa, en 1588, Virginie, fille de Cosme de Médicis, grand duc de Toscane, qui mourut en 1615, et César en 1628, à soixante-six ans.

Alphonse, son fils, épousa en 1608 Isabelle, fille de Charles-Emmanuel duc de Savoie, et la perdit en 1626. Il se dégoûta en moins d'un an de la souveraineté à laquelle il avait succédé à son père, et s'alla faire capucin à Munich en Bavière, en 1629, et mourut dans cet ordre en 1644, à cinquante-trois ans, ayant porté cet habit quinze ans. Il laissa entre autres enfants Frédéric, son aîné, qui lui succéda; Renaud, évêque de Reggio, cardinal 1641, mort 1762, qui fut attaché à la France, chargé de ses affaires à Rome, et qui l'était lors de l'insulte que les Corses de la garde du pape firent au duc de Créquy, ambassadeur de France, et qui sut en tirer un si bon parti pour sa maison par l'accommodement de cette affaire; et une fille mariée à ce fameux muet prince de Carignan.

François duc de Modène et de Reggio, par la retraite d'Alphonse son père, épousa les deux filles de Ranuce Farnèse duc de Parme, l'une après l'autre, en 1630 et 1648, et en troisièmes noces Lucrèce fille de Tadée Barberin, prince de Palestrina en 1654. Il mourut en 1658 à quarante-huit ans, et sa dernière femme en 1699. Entre autres enfants il laissa Alphonse II, son fils aîné et son successeur; François, cardinal, puis duc de Parme à son tour, et deux filles qui, l'une après l'autre, furent la seconde et la troisième femme de Ranuce Farnèse duc de Parme.

Alphonse II, fils et successeur de François, duc de

Modène et de Reggio, épousa en 1655 Laure, fille de Jérôme Martinozzi et de Marguerite sœur du cardinal Mazarin. Il mourut en juillet 1662, et son épouse, qui était sœur de madame la princesse de Conti, mourut à Rome, 19 juillet 1687. De ce mariage il n'y eut qu'un fils et une fille à remarquer : François II, successeur ; et Marie Beatrix qui épousa en 1673 le duc d'York, depuis roi d'Angleterre, Jacques II, et détrôné par le prince d'Orange, réfugié en France, mort à Saint-Germain, et elle morte aussi à Saint-Germain, mère de Jacques III, réfugié et traité en roi à Rome.

François II, fils et successeur d'Alphonse II, duc de Modène et de Reggio, gendre de Ranuce II Farnèse duc de Parme, mort sans enfants 1694, à trente-quatre ans.

Renaud, frère d'Alphonse II, oncle paternel de François II, cardinal en 1686 à trente et un ans, n'entra point dans les ordres sacrés. Il succéda en 1694 à Fr. II, duc de Parme et de Reggio, son neveu, remit son chapeau au pape, épousa en février 1696 Charlotte, Félicité, sœur de l'impératrice Amélie, femme de l'empereur Joseph, qui ne l'épousa que depuis; filles de Joseph Frédéric, duc de Brunswick Lunebourg, et de la sœur de la princesse de Salm, dont le mari avait été gouverneur et grand maître de l'archiduc, puis empereur Joseph, et de madame la princesse de Condé, femme du dernier M. le Prince.

François Marie, fils et depuis successeur de Renaud duc de Parme et de Reggio, né en 1698, qui a épousé mademoiselle de Valois, fille de M. le duc d'Orléans, lors régent de France.

Ainsi la bâtardise de ces derniers Este ne peut être plus clairement ni plus évidemment prouvée. Passons maintenant à la maison Farnèse.

Elle est d'Orvieto et a pris le nom de son fief de Farnèse en Toscane. On prétend qu'ils ont paru dès l'an 1000 entre les principaux citadins d'Orvieto. Ce qui est certain, c'est qu'ils en ont été plusieurs de suite consuls, et vers 1226 podestats. De là ils ont commandé les troupes de Bologne, puis celles de Florence. On en connaît en tout cinq générations avant le pape qui a fait les ducs de Parme, et six générations légitimes sorties du père ou de l'oncle paternel de ce pape, et qui ont duré jusque vers 1700 qu'elles se sont éteintes, la plupart connues par des emplois militaires distingués, par des fiefs qui l'étaient aussi, par des alliances bonnes, et plusieurs grandes comme des maisons Olonne, Ursins, Savelli, Conti, Aquaviva, Piccolomini, Sforze, etc. On parle ici des Farnèse légitimes; venons maintenant aux bâtards qui seuls des Farnèse ont été ducs de Parme et de Plaisance, de Castro et de Camerino aux dépens de l'église.

Alexandre, second fils de Louis Farnèse, seigneur de Montalte et de Jeanne Cajetan, fille de Jacques seigneur de Sermoneta, né dernier février 1468, cardinal 1493, évêque de Parme, puis d'Ostie, et doyen du sacré collége, pape 1534, sous le nom de Paul III, mort 2 novembre 1549 à quatre-vingt-un ans; il eut un frère aîné, Barthélemy Farnèse, qui, de Violente Monaldeschi de Corvara, laissa une postérité légitime qui a été illustre, et qui, avec celle de ses autres frères et cousins, n'a fini qu'un peu avant 1700, et avec elle toute la maison Farnèse légitime. Ce pape eut aussi deux sœurs dont l'aînée épousa Jules des Ursins de Bracciano, et l'autre un Pucci de Florence, puis Gilles comte de l'Anguilliara.

Voici maintenant les Farnèse bâtards. Alexandre Farnèse, depuis pape Paul III, avait commencé par être

évêque de Montefiascone et de Cornero. Étant cardinal et évêque sacré, il eut deux bâtards : Pierre-Louis et Ranuce, et une bâtarde, Constance, qu'il maria depuis qu'il fut pape à Étienne Colonne, prince de Palestrina.

Ce pape acheta de Lucrèce della Rovere, veuve de Marc-Antoine Colonne, la terre de Frascati qu'elle avait eue en dot du pape son oncle, puis il échangea avec l'église Frascati pour les terres de Castro et de Ronciglione qu'il donna à son bâtard Pierre-Louis. Ensuite il acheta chèrement Camerino de ceux qui y avaient droit, se fondant sur ce que ce fief était dévolu à l'église par la mort de Jean-Marie Varani sans enfants mâles, et qu'il avait droit de l'ôter aux héritiers de Guidobaldo della Rovere, son gendre, qui était mort. Il maria son bâtard Pierre-Louis à une fille de Louis des Ursins comte de Petigliano, et Ranuce, son autre bâtard, à Virginie Gambara. Il fut général des Vénitiens en 1526, du pape son père en 1527, du rôi de France 1529 ; il mourut sans postérité.

Il maria Octave, fils de Pierre-Louis, qu'il fit duc de Camerino, à Marguerite, bâtarde de l'empereur Charles V, veuve d'Alexandre de Médicis, et ne se flatta pas de moins que d'obtenir le duché de Milan en dot de ce mariage. Cette espérance fut le grand motif de la conférence de Nice entre ce pape et Charles V. Il y fut trompé : il se réduisit donc à l'échange de Camerino avec Parme et Plaisance que Léon X avait réclamés et acquis à l'église comme ayant fait partie de l'exarchat de Ravenne ; son prétexte fut la proximité de Camerino qui par là convenait mieux à l'église que Parme et Plaisance, qui étaient éloignés et qui ne pouvaient s'entretenir et se conserver qu'avec beaucoup de dépense. La plupart des cardinaux s'y opposèrent, mais

le pape passa outre, fit Pierre-Louis duc de Parme et de Plaisance, fit remettre à l'église Camerino par Octave, fils de Pierre-Louis, et le retira aussitôt après et le redonna au même Octave, avec la qualité de duc et de duché, en le soumettant envers l'église au tribut annuel de 10,000 écus d'or.

Ainsi ce bon pape fit ses deux bâtards l'un duc de Parme et de Plaisance, l'autre duc de Castro, et le fils de son bâtard aîné duc de Camerino, en attendant qu'il eût la succession de son père.

Pierre-Louis, bâtard aîné de Paul III, ne fut pas deux ans duc de Parme et de Plaisance. C'était un homme perdu de toutes sortes de débauches et de crimes, et qui s'était enrichi au pillage de Rome, par l'armée du connétable de Bourbon, quoiqu'il ne fût point dans les troupes. Un dernier crime énorme et de la nature de ceux qu'on ne peut nommer, mit le comble à l'exécration publique. Il se fit une conjuration dont le pape son père l'avertit; l'un et l'autre étaient fort enclins à la magie. On prétend que Pierre sut par cette voie qu'il trouverait le nom des conspirateurs écrits sur sa monnaie. Elle portait cette inscription P. Aloïs. Farn. Parm. et Place. Dux. Il eut beau l'examiner, il n'en fut pas plus savant. Il se trouva pourtant que les quatre premières lettres, P. Aloïs, les désignaient. Les comte Camille Palavicin, Jean Anguisciola, Auguste Landi et Jean Louis gonfalonier, surprirent la forteresse de Plaisance, tuèrent les gardes, et Anguisciola le tua dans sa chambre. Aussitôt après cette exécution qui se fit le 10 septembre 1547, les impériaux envoyés au voisinage par Gonzague, qui était du complot, se saisirent de Plaisance pour l'empereur. Octave, fils de l'assassiné, se retira auprès du pape son grand-père, qui pourvut à la conservation de Parme, par les troupes qu'il y envoya

sous Camille des Ursins. Quelque temps après, Octave, à l'insu du pape, tenta d'être reçu dans la citadelle de Parme, comme dans son héritage, et en fut refusé par Camille des Ursins, qui la gardait pour le pape. Octave menaça le pape de s'accommoder avec Ferdinand Gonzague et de se rendre maître de Parme par son secours, si le pape refusait de lui faire remettre la place. Le pape entra sur cette menace dans une si étrange colère, qu'il en mourut le 2 novembre 1549, s'écriant et répétant ce verset du psaume 18. *Si mei non fuissent dominati tunc immaculatus essem et emundatus a delicto maximo.* Louis XIV, qui se trouvait dans le même cas, y mit le comble en mourant, bien loin du repentir de ce pape, entre les bras de ses bâtards déifiés, de la Maintenon, leur gouvernante, du jésuite Tellier, des cardinaux de Rohan et de Bissy, et de Voysin, leur fidèle ministre, et leur immola de plus son royaume, autant qu'il fut en lui, et l'éducation du roi son successeur et son arrière-petit-fils en plein.

Les enfants de Pierre-Louis furent : Octave, qui lui succéda ; Alexandre et Ranuce à dix ans l'un de l'autre, que le pape leur grand-père fit cardinaux, chacun à quinze ans, et leur donna force grands évêchés et archevêchés, et les premières charges de la cour de Rome, dont ils furent l'un et l'autre l'ornement à tous égards : Alexandre mourut en 1589, à soixante-neuf ans, doyen du sacré collége, et Ranuce en 1565, à quarante-cinq ans ; Horace de Castro, tué à la guerre en 1554, un an après avoir épousé Diane, bâtarde d'Henri II, et de Diane de Poitiers, laquelle fut remariée au duc de Montmorency maréchal de France, fils et frère des deux derniers connétables de Montmorency ; elle n'eut point d'enfants de ses deux maris ; enfin une fille Victoire mariée à Guidobaldo della Rovere duc d'Ursins.

Octave avait épousé en 1535, comme on l'a déjà dit, Marguerite, bâtarde de l'empereur Charles V, qui ne fut pas heureuse avec lui. Brouillé avec Charles V, lors de la mort du pape son grand-père, il se jeta dans le service de France jusqu'à ce qu'il se fut raccommodé avec lui en 1556. Il joignit alors le duché de Plaisance à celui de Parme ; mais il ne put jamais ravoir la citadelle de Plaisance. Il servit toute sa vie la maison d'Autriche dans toutes ses guerres, et vint mourir à Parme, en octobre 1586, à soixante-deux ans. Marguerite son épouse fut la célèbre gouvernante des Pays-Bas pendant huit ans, à qui succéda le duc d'Albe; elle vint se retirer à Ortone, dans le royaume de Naples, qu'elle avait eu en dot, et y mourut dans la plus haute réputation en tout genre, en janvier 1586. Ils laissèrent Alexandre, leur fils unique, qui fut duc de Parme et de Plaisance, et quatre filles. L'aînée épousa Jules Cesarini, puis Marc Pio, marquis de Sassolo; les trois autres, Alexandre, marquis de Palavicini ; Renaud, comte Borromée ; Alexandre Sforze, comte de Borgonuovo.

Alexandre, duc de Parme et de Plaisance, fut un des plus grands capitaines de son siècle, si connu par la guerre qu'il fit dans les Pays-Bas pour l'Espagne, et en France pour la ligue. Il épousa, en 1566, Marie, fille d'Edouard, prince de Portugal, qui mourut en 1577, et lui en Artois, 11 décembre 1592, à quarante-sept ans. Ils laissèrent deux fils et une fille : Ranuce qui succéda à son père ; Odoard, cardinal 1591, mort 1626, à soixante-deux ans ; et Marguerite, mariée à Vincent Gonzague, duc de Mantoue ; elle en fut séparée pour cause de parenté et se fit religieuse à Plaisance.

Ranuce, duc de Parme et de Plaisance, après le fameux Alexandre son père, épousa Marguerite Aldobrandini, fille du frère de Clément VIII. Il fut gonfalonier

de l'église, et mourut plus craint qu'aimé, en 1622, à cinquante-deux ans, et sa femme en 1646. Ils laissèrent deux fils et deux filles : Odoard qui succéda ; François-Marie, cardinal, 1645 mort, 1647, à trente ans ; Marie, première femme de François d'Este, duc de Modène, et Victoire, seconde femme du même. Ranuce laissa encore une bâtarde, qu'il maria à Jules-César Colonne, prince de Palestrina.

Odoard, duc de Parme et de Plaisance, après Ranuce son père, épousa, en 1628, Marguerite de Médicis, fille de Cosme II, grand-duc de Toscane. Il se brouilla avec les Espagnols, qui lui firent une cruelle guerre ; il en essuya une autre des Barberins, non moins fâcheuse, du temps d'Urbin VIII ; il mena une vie fort agitée, et la finit, en 1646, à trente-quatre ans. Sa femme mourut en 1679. Leurs enfants furent, Ranuce II, qui succéda ; Alexandre, qui fut vice-roi de Navarre, puis gouverneur des Pays-Bas en 1680, et qui mourut sans alliance, en 1689, à cinquante-quatre ans ; et Horace, général des Vénitiens, mort sans alliance, en 1656, à vingt ans.

Ranuce II, duc de Parme et de Plaisance, épousa, en 1660, Marguerite, fille de Victor-Amédée, duc de Savoie, et la perdit en 1665 ; en secondes noces, en 1664, Isabelle d'Este, fille de François duc de Modène, qu'il perdit en 1666 ; en troisièmes noces, en 1668, Marie d'Este, sœur de la dernière : elle mourut en 1684. Ranuce ne fut pas moins embarrassé de la guerre de Castro que son père l'avait été, et des crimes d'un favori de néant. Il fut malheureux et battu, et réduit à souffrir l'incamération de Castro. Sa vie ne fut pas moins agitée, mais plus triste encore que celle de son père ; il mourut, en 1694, à soixante-deux ans. Il eut une fille, mariée, en 1692, à François d'Este, duc de Modène, et deux fils qui lui succédèrent l'un après l'autre.

Odoard II, qui épousa, en 1690, Dorothée-Sophie, fille de Philippe-Guillaume, électeur palatin, duc de Neubourg : de ce mariage une fille unique, seconde femme de Philippe V, roi d'Espagne. Odoard mourut en 1693, à trente-trois ans. Son frère Frédéric lui succéda. Il épousa sa veuve, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut en ...., et en lui finirent les ducs de Parme et de Plaisance bâtards de la maison Farnèse.

On voit ainsi qu'Élisabeth Farnèse, fille unique d'Odoard II, duc de Parme et de Plaisance, est la seule héritière de ses états et de ceux de Toscane par la grand'-mère de son père.

CHAPITRE DXXXVI

Le roi Jacques III repasse en Italie. — Le prince électeur de Saxe épouse une archiduchesse Joséphine. — Bénédiction de madame de Chelles. — Mort de Marillac, de madame de Croissy, de Courcillon. — La charge de capitaine des cent-suisses donnée au fils de Louvois à sa mort. — Mort du comte de Reckem, du duc de Bisaccia, du marquis de Crussol, de l'évêque d'Avranches Coettenfao, d'Orry, de M. et de madame de Bellegarde, du duc de la Trémoille, de madame de Coigny, de l'abbé de Montmorel et du président Tambonneau. — M. le comte de Charolais comblé d'argent du roi, fait gouverneur de Touraine. — Le comte d'Évreux achète le gouvernement de l'Ile-de-France et la capitainerie de Monceaux. — Départ du nonce Bentivoglio. — Les abbés de Lorraine et de Castries sacrés évêques de Bayeux et de Tours. — Commission de juges du conseil envoyée à Nantes. — Bretons arrêtés, d'autres en fuite. — Berwick en Roussillon, prend la Seu-d'Urgel, et y finit la campagne. — M. le duc d'Orléans se fait appeler *mon oncle* par le roi. — Conseil de régence entièrement tombé. — Besons, archevêque de Rouen, puis l'abbé Dubois y entrent. — Je propose à M. le duc d'Orléans un conseil étroit que Dubois empêcha. — Davisard mis en liberté. — La Chapelle, quel, exilé, rappelé, mort peu après. — Quatre millions payés en Bavière, et trois en Suède. — Gratifications à Meuse et à madame de Châteauthiers. — Pension à l'abbé Alari. — Grâces accordées au marquis de Brancas. — Autre au maréchal de Mattignon. — Fureur du Mississipi et de la rue Quincampoix. — Diminution d'espèces. — Refonte. — Le prince de Conti retire Mercœur sur Lassé. — Largesses aux officiers employés contre l'Espagne. — Affaires de cour à Vienne. — Le prince d'Elbœuf, quel, obtient son abolition et revient en Franec. —

Nominations d'évêchés où l'abbé d'Auvergne et le jésuite Lafiteau sont compris. — Conduite de ce dernier.

Le roi Jacques, qui avait été bien reçu en Espagne, et qui avait tenté avec son secours de passer en Ecosse, essuya une tempête qui endommagea et sépara toute la flotte d'Espagne. La mort du roi de Suède et les affaires domestiques de Russie avaient fort déconcerté ses projets : ainsi il repassa en Italie, et s'en retourna à Rome achever son mariage avec la fille du prince Sobieski, qu'il avait épousée par procureur, et qui l'attendait. C'était la crainte de cette tentative et de son succès qui avait si fort pressé l'abbé Dubois de la déclaration de la guerre à l'Espagne.

Le prince électeur de Saxe épousa à Vienne l'archiduchesse, fille aînée du feu empereur Joseph avec les plus fortes renonciations en faveur de la maison d'Autriche, contenues dans le contrat de mariage, et solennellement ratifiées devant et après la célébration.

Madame de Chelles fut enfin bénite à Chelles par le cardinal de Noailles au milieu de trente abbesses. Il y eut des tables pour six cents personnes. Elle en tint une de cinquante couverts. M. le duc d'Orléans mangea en particulier avec quelques dames qu'il avait menées. Madame n'y alla point, et madame la duchesse d'Orléans passa toute cette journée dans sa nouvelle maison de Bagnolet.

Il mourut en ce temps-ci un grand nombre de personnes distinguées ou connues : Marillac, doyen du conseil, en la place duquel Pelletier de Sousi monta. On a vu ailleurs que la conversion forcée des huguenots fit Marillac conseiller d'état, qui était intendant à Poitiers,

et Vérac, chevalier de l'ordre, qui était lieutenant général de Poitou. Marillac fut le dernier de cette famille assez récemment sortie d'un avocat, que l'élévation et les malheurs du garde des sceaux et du maréchal de Marillac, frères, avaient fort décorée.

Madame de Croissy, mère de Torcy, qui était fort vieille, mais tout entière de corps et d'esprit, dont elle avait beaucoup. Elle était fille unique de Braud, qui de médecin s'était fait grand audiencier, après être devenu fort riche. Les ambassades de son mari l'avaient fort accoutumée au grand monde, et à la cour ensuite lorsqu'il fut devenu secrétaire d'état, et elle y était fort propre. Son goût était d'accord avec son génie pour la grande représentation, la magnificence et le jeu, qui l'avaient suivie à Paris dans son veuvage. Elle y tint toujours une grande et florissante maison où la cour et ce qu'il y avait de meilleur dans la ville, et tous les étrangers de distinction, étaient toujours. Elle excellait à la tenir et à en bien faire les honneurs, avec une politesse et un discernement particulier; hors de chez elle impérieuse et insupportable. Son démêlé sur un rien, car il ne s'agissait ni de cérémonial ni encore moins d'affaires, avec la femme du comte Olivencrantz, premier ambassadeur de Suède, et dont une dispute au jeu fut le plus essentiel, se poussa si loin, que les maris prirent parti, dont les suites ne furent pas heureuses pour la France par la haine que cet ambassadeur remporta chez lui, et qu'il inspira au conseil de son maître.

Courcillon mourut de la petite vérole. On a eu lieu de parler de lui ici assez pour n'avoir rien à ajouter. C'était un homme très-singulier, qu'une cuisse de moins n'avait pu attrister; qui, par faveur de sa mère et la sienne personnelle auprès de madame de Maintenon, et son état mutilé, s'était mis sur le pied de tout dire et

de tout faire, et qui en faisait d'inouïes avec beaucoup d'esprit et une inépuisable plaisanterie et facétie. Il avait aussi beaucoup de lecture, de valeur et de courage d'esprit, mais au fond ne valait rien, et de la plus étrange débauche et la plus outrée. Sa femme, fille unique de Pompadour, belle comme le jour, eut dé quoi être toute consolée. Dangeau et sa femme, qui n'avaient point d'autre enfant, en furent très-affligés. Courcillon ne laissa qu'une fille unique.

Louvois mourut aussi de la petite vérole à Rambouillet, chez le comte de Toulouse. Il était fils de Courtenvaux, fils aîné du trop célèbre Louvois, et d'une fille et sœur des deux derniers maréchaux d'Estrées, et capitaine des cent-suisses de la garde du roi, que son père lui avait cédés. Il avait épousé une fille de la maréchale de Noailles, dont il laissa un fils qui n'avait que seize mois. Le lendemain de sa mort le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles et le maréchal d'Estrées n'eurent pas honte de demander la charge pour un enfant à la mamelle, ni M. le duc d'Orléans de la leur accorder. Ajoutez à cela la naissance, les services, le mérite de Courtenvaux et de son fils, et on trouvera cette grâce encore mieux placée.

Le comte de Reckem, chanoine de Strasbourg, avec deux belles abbayes. Il avait servi assez longtemps à la tête d'un des régiments du cardinal de Furstemberg, quoique dans les ordres. Dès que le roi le sut il le lui fit quitter.

Le duc de Bisaccia, Pignatelli. Il avait été pris à Gaëte avec le marquis de Villena par les impériaux, conduit avec lui à Pizzighitone, et chargé comme lui de chaînes, en haine de la belle défense qu'ils avaient faite, et ils avaient été pris combattant. Après une longue prison, il était venu à Paris. C'était un très-galant

homme. Sa mère était del Giudice, et sa femme la dernière de cette grande et illustre maison d'Egmont. Elle était morte, et en avait laissé le nom, les armes, la grandesse et les biens à son fils, que son père avait marié, comme on l'a vu, à la seconde fille du feu duc de Duras. Il avait aussi marié sa fille au duc d'Aremberg-Ligne, un des plus grands seigneurs de Flandre.

La petite vérole emporta encore le comte de Crussol, à Villacerf, chez son beau-père. Il était jeune et avait un régiment. Il était fils de Florensac, qui était menin de Monseigneur et frère du duc d'Uzès, gendre du duc de Montausier. Le comte de Crussol laissa des enfants.

Coettenfao, dont il a été parlé ici plusieurs fois, et fort de mes amis, perdit son frère, évêque d'Avranches, très-bon et digne prélat.

Orry mourut enfin dans son lit, après avoir frisé de si près, et par deux fois, la corde qu'il méritait à tant de titres. Il avait été fermier de Villequier, puis solliciteur de procès, après homme d'affaires de la duchesse de Portsmouth, qui le chassa pour ses friponneries. Il a depuis été par deux fois maître de l'Espagne sous la princesse des Ursins. Il y a eu lieu ici d'en parler assez pour n'avoir rien à y ajouter.

Madame de Bellegarde, femme du second fils d'Antin, depuis assez peu fille unique et héritière de Vertamont, premier président du grand conseil, mourut de la petite vérole également riche et laide, mais bonne créature. Elle n'eut point d'enfants. Son mari, qui avait la survivance des bâtiments, fut fort sensible à cette perte, et mourut quatre ou cinq mois après.

Le duc de la Trémoille mourut de la petite vérole, laissant un seul fils, enfant, survivancier de sa charge de premier gentilhomme de la chambre.

Madame de Coigny mourut aussi fort vieille : elle était

sœur du comte de Mattignon, chevalier de l'ordre, et du maréchal de Mattignon. On l'avait mariée à grand regret, mais pour rien, à Coigny qui était fort riche. Le fâcheux était qu'il les avoisinait, et que ce qu'il était ne pouvait être ignoré dans la Normandie. Son nom est Guillot, et lors du mariage, tout était plein de gens dans les pays qui avaient vu ses pères avocats et procureurs du roi, des petites juridictions royales, puis président de ces juridictions subalternes. Ils s'enrichirent et parvinrent à cette alliance des Mattignon. Coigny se trouva un honnête homme, bon homme de guerre, qui ne se méconnut point, et qui mérita l'amitié de ses beaux-frères ; c'est lui qu'on a vu en son lieu refuser le bâton de maréchal, sans le savoir, en refusant de passer en Bavière, dont il mourut peu après de douleur. Marchin en avait profité. Coigny s'arrondit plus que n'avaient fait ses pères. Il acheta tout près de son bien la terre de Franquetot de gens de condition en Normandie. Il vit cette maison s'éteindre. Alors il obtint des lettres patentes pour changer son nom de Guillot en celui de Franquetot, et les fit enregistrer au parlement de Normandie, par quoi son ancien nom, conséquemment son ancien état, est pour toujours solennellement constaté. Que dirait cette dame de Coigny si elle revenait au monde? Pourrait-elle croire la fortune de son fils et la voir sans en pâmer d'effroi et sans en mourir aussitôt de joie?

L'abbé de Montmorel, qui avait été aumônier de la dernière Dauphine et proposé pour être confesseur du roi. Son rare mérite l'avait fort distingué, duquel il s'était toujours contenté avec grande modestie. On a de lui plusieurs ouvrages de piété pleins d'érudition et d'onction, deux choses qu'on allie rarement.

Tambonneau, qui avait été président à la chambre des

comptes et longtemps ambassadeur en Suisse où il avait bien fait; il était fils de la vieille Tambonneau, sœur de la mère du feu maréchal et du cardinal de Noailles, qui avait eu l'art de se faire un tribunal dans Paris, où abondait chez elle, jusqu'à sa mort, la fleur de la cour et de la ville. On en a parlé ici en son temps. Son fils, dont elle ne fit jamais aucun cas, se fourra tant qu'il put dans le monde, et sa femme aurait bien voulu imiter sa belle-mère, mais les phénomènes ne se redoublent pas. Tambonneau était bon homme et honnête homme.

Dangeau n'ayant plus d'enfants, M. le Duc obtint de M. le duc d'Orléans que le roi payât comptant 400,000 liv. à Dangeau pour le gouvernement de Touraine qu'il avait acheté autrefois peu de chose, je ne me souviens plus de qui, et qui avait toujours été sur le pied des petits gouvernements de province, d'environ 20,000 livres au plus d'appointements, et de le donner à M. le comte de Charolais sur le pied des grands, c'est-à-dire de 60,000 livres d'appointements au moins; ce n'est pas que M. de Charolais n'eût de grosses pensions du roi et pour immensément d'actions en pur présent à faire valoir sur le roi au centuple.

Le comte d'Evreux acheta du duc d'Estrées le gouvernement de l'Ile-de-France, et du duc de Tresmes la capitainerie de Monceaux, avec laquelle il désola le cardinal de Bissy sur la chasse, par cent procès et procédés pour sa maison de campagne de son évêché de Meaux.

Le nonce Bentivoglio, près enfin d'être cardinal et sûr de trouver sa calotte en entrant en Italie, prit congé du roi et du régent, après avoir fait, ou voulu et travaillé à faire tous les maux dont les chiens et les loups enragés peuvent être capables. Il emporta le mépris et la malédiction publique, même de ceux de son parti. Il ne fut

regrétté que d'une fille de l'Opéra qu'il entretenait chèrement, et dont il eut une fille, qui à son tour monta sur le théâtre de l'Opéra, où elle a été fort connue et toujours sous le nom de *la Constitution*, en mémoire de son éminentissime père, qui en tout était un fou et un scélérat qui aurait mis le feu aux quatre coins de l'Europe, s'il avait pu et cru en hâter sa promotion d'un jour. Il avait si bien noirci à Rome l'abbé de Lorraine, nommé à Bayeux, et l'abbé de Castries, nommé à Tours, que le pape leur refusa leurs bulles. D'autres, nommés par compagnie, essuyèrent la même vexation. Je m'étais employé pour l'abbé de Castries, conjointement avec madame la duchesse d'Orléans qui m'en avait prié avant que nous fussions brouillés, et l'amitié pour cet abbé et pour son frère m'y aurait bien porté seule. On voit par cette date combien ces bulles se différèrent. Enfin, on fit parler si haut à Rome, qu'à la fin les bulles arrivèrent; le grand crime de ces deux nommés était leur liaison d'amitié avec le cardinal de Noailles. Tous deux s'en moquèrent devant et après : tous deux se firent sacrer par le cardinal de Noailles, l'abbé de Castries, à l'ordinaire, dans la chapelle de l'archevêché; l'abbé de Lorraine, quelque peu après, dans le chœur de Notre-Dame à la prière du chapitre, ce qui, depuis l'épiscopat du cardinal de Noailles, ne s'était fait que pour son frère, qui lui succéda à l'évêché de Châlons.

Les déclarations de la duchesse du Maine qu'on a vues ici en son lieu donnèrent lieu à des découvertes importantes en Bretagne, et enfin à une commission de douze maîtres des requêtes, à la tête desquels Châteauneuf, conseiller d'état, de retour de ses ambassades, fut mis. Vattan, maître des requêtes, en fut le procureur général, et deux conseillers du Châtelet pour substituts. Plusieurs gentilshommes furent arrêtés en Bretagne, d'autres en

fuite, entre ces derniers Pontcalet, Bonamour, du Poulduc de la maison de Rohan. La commission se rendit à Nantes; on avait eu soin auparavant de prendre des prétextes pour la faire soutenir par des troupes, et pour que l'arrivée de ces troupes n'effarouchât personne.

Le maréchal de Berwick, n'ayant plus rien à exécuter du côté de la Navarre, était passé en Roussillon, où il prit la Seu-d'Urgel et nettoya divers postes en présence du prince Pio, qui l'avait suivi à la tête de l'armée d'Espagne par le dedans du pays, et ce fut là que finit la campagne. Le Guerchois, lieutenant général, en eut le gouvernement avec 12,000 livres d'appointements.

Sur la fin d'octobre, M. le duc d'Orléans, je n ai point su à l'instigation de qui, car il n'était guère capable d'y penser de lui-même, désira que le roi, parlant à lui, l'appelât mon oncle, au lieu de lui dire Monsieur, et cela fut ainsi désormais. Le feu roi n'apparentait personne sans exception que Monsieur et M. le duc d'Orléans. Il les appelait mon frère et mon neveu, parlant à eux et parlant d'eux. Il appelait aussi ma cousine et disait ma cousine en parlant de Mademoiselle, fille de Gaston, morte en 1693, jamais ses petits-fils ni Monseigneur. Il était très-rare qu'il lui dît quelquefois mon fils ou en parlant de lui; jamais Madame ni pas un prince ni princesse du sang.

Besons, archevêque de Rouen, entra en ce même temps au conseil de régence, où il ne se disait et ne se faisait presque plus rien d'important. L'abbé Dubois, qui n'y entrait que pour les affaires étrangères depuis qu'il en était secrétaire d'état, y entra bientôt tout à fait. Le ridicule où ce conseil commençait à tomber, et que je prévis de voir s'augmenter par la facilité de M. le duc d'Orléans à y admettre, parce qu'on n'y faisait rien, et qu'il

s'en moquait tout bas le premier, me fit sentir de plus en plus le danger de son cabinet, où tout se réglait, et celui du crédit de l'abbé Dubois qui y était le maître, et qui n'y laissait rien communiquer à personne qu'à ceux-là seulement dont il ne pouvait se passer pour l'exécution, et encore pour le moment du besoin; rarement M. le duc d'Orléans prenait la liberté d'étendre cette confiance. Je lui parlai de l'indécence du conseil de régence, du dégoût de ceux qui le composaient, principalement des inconvénients de son cabinet, où tout passait et se réglait, et qui donnait aux mécontents une tout autre prise que si les affaires se portaient dans un conseil de régence sérieux et peu nombreux, à l'exception des choses rares qui avaient besoin d'un entier secret, comme cela était dans les deux premières années. Je lui représentai que la confiance ne pouvait plus être la même; qu'il donnait lieu par là à tous les soupçons qu'on voudrait prendre et qu'on prenait en effet, et beau jeu dans la suite à prévenir le roi contre lui, et peut-être à lui demander des comptes et à lui imputer bien des choses, dont il se trouverait embarrassé.

C'était l'homme du monde qui convenait le plus aisément de ce qu'on lui disait de vrai, mais qui en convenait le plus inutilement. Il m'avoua que je pouvais avoir raison, et ajouta qu'à tout ce qui était dans le conseil de régence, il n'y avait plus moyen d'y rien porter que des choses de forme. Alors je souris et lui demandai à qui en était la faute, ainsi que de la confusion des autres conseils qui les avait fait supprimer : « Cela est encore vrai, me dit-il, en riant, mais cela est fait, et quel remède? — Quel remède? repris-je, il est bien nécessaire, et en même temps bien aisé, mais il faut le vouloir, et ne s'arrêter pas à des considérations personnelles de gens qui, s'ils pouvaient vous tenir, n'en auraient aucune pour

vous, comme vous-même n'en sauriez douter, et la fermeté après de ne pas retomber dans l'inconvénient où peu à peu votre facilité a mis le conseil de régence : c'est le laissant tel qu'il est, mais n'y ajoutant plus personne et continuant à y porter les choses de forme, vous faire un conseil de quatre personnes, et vous en cinquième, les bien choisir à vous, mais tels aussi que le monde en puisse approuver le choix, et y prendre confiance ; que ce soit tous gens de tel état qu'il vous plaira, mais qui n'aient aucun département, et ne soient pas entraînés par cet intérêt d'un côté plus que d'un autre ; que tout sans exception passe par ce conseil, et que vous vous gardiez surtout de lui rien cacher, et de ces petits pots à part de travail avec un homme et avec un autre, surtout avec aucun qui ait un département, et ceux-là ne manqueront pas de prétexte. A cela, vous avez beau jeu. Il n'est personne, à commencer par ceux du conseil de régence, qui ne sente qu'à son nombre et à sa composition, il n'est plus possible d'y traiter rien de sérieux, et qui n'aime mieux vous voir avec un conseil particulier qu'entre les seules mains de l'abbé Dubois, et par-ci par-là, du premier venu pour d'autres affaires. Vous n'êtes point gêné en ce choix, comme vous l'avez été pour le conseil de régence, d'y mettre des gens de contrebande, même en le formant, et de l'un à l'autre depuis, d'autres parfaitement inutiles ou même embarrassants. Vous avez eu depuis la mort du roi sans parler des temps qui l'ont précédée, vous avez eu, dis-je, le temps et les occasions de connaître le fort et le faible, la conduite et les inclinations de tout ce qui peut être choisi. Choisissez donc bien et avec mûre réflexion, mais sans lenteur, parce que vous avez toutes les connaissances, et qu'il ne s'agit que de repasser les différentes personnes dans votre esprit, et ce que vous connaissez de chacune

d'elles; d'en faire le triage, et de vous déterminer. Vous n'avez point à craindre là-dessus ce qui a passé au parlement sur votre régence. Vous avez supprimé les conseils particuliers sans lui, quoique établis avec lui, et le parlement n'en a pas soufflé; en laissant donc le conseil de régence comme il est, et y portant les choses seulement de forme, comme aujourd'hui, il ne s'y en porte guère d'autres, le parlement n'a rien à dire. Vous travaillez chez vous avec qui il vous plaît; que ce soit toujours avec les mêmes gens ou avec un seul, ou quelquefois avec différentes personnes, le parlement n'a que voir à cela. Il n'a rien dit là-dessus jusqu'à cette heure. A l'humeur qu'il vous a montrée, il aurait bien dit là-dessus, s'il avait cru pouvoir l'entreprendre; il ne s'agit donc que de votre volonté et d'aucune autre difficulté. Je trouve la chose si nécessaire que, pour vous en persuader mieux, je vous déclare de très-bonne foi, et vous ne sauriez nier que je ne vous aie parlé toute ma vie de même, je vous déclare, dis-je, que je ne veux point être de ce conseil, par conséquent qu'aucune autre vue ne me meut à vous le proposer que le bien de l'état et que le vôtre. »

M. le duc d'Orléans se promena trois ou quatre tours dans sa petite galerie, devant son cabinet d'hiver, et moi avec lui sans dire un mot et la tête basse, comme il avait accoutumé quand il était embarrassé, puis il se tourna à moi qui ne disais mot, et me dit que cela avait du bon, et qu'il y fallait penser. « Penser, soit, lui répondis-je, pourvu que cela ait son terme court, car les raisons en sautent aux yeux et je n'en vois pas une contre; il ne s'agit que de prendre une résolution, vous déterminer sur le choix, et exécuter. »

Je laissai le régent pensif et mal à son aise; il sentait combien ce que je proposais blesserait l'abbé Dubois,

et l'abbé Dubois était son maître. Il ne se pouvait défendre aussi de sentir le ridicule du conseil de régence, et le murmure général que tout passât par l'abbé Dubois seul, et rien que par lui; et pour le danger, s'il le sentait, le Rubicon en était passé par les chaînes anglaises dont il s'était laissé entraver et de concomitance par les impériales, et cette folle et funeste guerre contre l'Espagne, qui en était la suite nécessaire, et qui, formant et laissant une haine personnelle contre le régent et l'Espagne, l'en séparait pour toujours, et nécessairement, par cela même, le livrait pour les suites de plus en plus à l'Angleterre, et par l'Angleterre à l'empereur, qui était le but où l'abbé Dubois avait toujours tendu pour son chapeau, et de là pour être premier ministre. C'est ce que le conseil que je proposais aurait utilement empêché, s'il avait été établi à temps, mais dont l'établissement alors aurait du moins prévenu les funestes suites et celles du chapeau, et de la toute-puissance; par conséquent ce conseil était ce qui pouvait être proposé de plus contradictoire et de plus odieux à l'abbé Dubois, à l'opposition duquel et de toutes ses forces il fallait s'attendre. Aussi en regardai-je l'établissement comme une chimère, mais chimère toutefois que le devoir ne me permettait pas de ne pas proposer, et de ne pas poursuivre auprès d'un prince, duquel l'expérience montrait qu'il ne fallait ou plutôt qu'on pouvait n'espérer et ne désespérer de rien.

Il permit à Davisard, cette plume si hardie du duc et de la duchesse du Maine, malade ou qui le faisait, de sortir de la Bastille, c'est-à-dire qu'il fut mis en liberté. En même temps il exila à Bourges la Chapelle, secrétaire de M. le prince de Conti, qui cria tant qu'il le fit revenir au bout d'un mois. Je n'ai point su quelle sottise ce compagnon avait faite. C'était un très-hardi et

très-dangereux fripon, recrépi de bel esprit, et de l'Académie française. Il ne vécut pas longtemps depuis son retour.

L'argent était en telle abondance, c'est-à-dire les billets de la banque de Law qu'on préférait alors à l'argent, qu'on paya 4 millions à l'électeur de Bavière et 3 millions à la Suède, la plupart d'anciennes dettes. Peu après M. le duc d'Orléans fit donner 80,000 francs à Meuse, et 800,000 livres à madame de Châteauthiers, dame d'atours de Madame, qui l'aimait fort depuis bien des années. L'abbé Alari obtint 2,000 livres de pension. Il était fils d'un apothicaire de Paris, et une dangereuse espèce, avec de l'esprit et de l'érudition, du monde et de la politesse. Il trouva depuis le moyen de se faire des amis, de se fourrer à la cour, d'avoir des bénéfices. Il intrigua tant qu'après quelques années il se fit chasser.

Le marquis de Brancas, mon ami depuis longtemps, avait eu, comme on l'a vu en son temps, la lieutenance générale unique de Provence, à la mort de Simiane, gendre du vieux comte de Grignan. Brancas en voulait avoir la survivance pour son fils qui n'avait que neuf ans, et il venait d'obtenir une pension de 4,000 livres pour son jeune frère, le comte de Cereste; je ne sais pourquoi il me pria d'en parler à M. le duc d'Orléans, duquel il était très à portée de l'obtenir directement; je le fis et cela ne fut pas difficile; M. le duc d'Orléans la lui donna.

Le maréchal de Mattignon, on ne sait pas pourquoi, eut une augmentation d'appointements de 6,000 livres sur son gouvernement du pays d'Aulnis.

Le commerce des actions de la compagnie des Indes, appelé communément du Mississipi, établi depuis plusieurs mois dans la rue Quincampoix, de laquelle che-

vaux et carrosses furent bannis, augmenta tellement qu'on s'y portait toute la journée, et qu'il fallut placer des gardes aux deux bouts de cette rue, y mettre des tambours et des cloches pour avertir à sept heures du matin de l'ouverture de ce commerce et de la retraite à la nuit, enfin redoubler les défenses d'y aller les dimanches et les fêtes. Jamais on n'avait ouï parler de folie ni de fureur qui approchât de celle-là. Aussi M. le duc d'Orléans fit-il une large distribution de ses actions à tous les officiers généraux et particuliers, par grades, employés à la guerre contre l'Espagne. Un mois après on commença à diminuer les espèces à trois reprises de mois en mois, puis une refonte générale de toutes. M. le prince de Conti retira forcément le duché de Mercœur que Lassé avait acheté 800,000. Lassé fut au désespoir, et la chose se passa de manière qu'elle ne fit pas honneur à M. le prince de Conti.

La cour de Vienne eut ses orages. Le prince Eugène y était envié; son mérite l'y avait mis à la tête du conseil de guerre, qui est la première place et de la plus grande autorité. Tout ce qui avait été attaché au feu prince Herman de Bade et au feu prince Louis son neveu, qui n'avait pas été sans jalousie de l'éclat naissant du prince Eugène, et qui malgré ses grandes actions s'en était trouvé obscurci, et tout ce qui avait tenu au feu duc de Lorraine, était contraire au prince Eugène. Il se forma donc une cabale puissante, mais qui fut découverte et dissipée avant que d'avoir pu lui nuire efficacement. En ce même temps le comte de Konigseg, ambassadeur de l'empereur ici, fut rappelé pour aller exercer la charge de grand maître de la princesse électorale de Saxe, et Penterieder vint ici prendre soin des affaires de l'empereur, avec le simple titre de ministre plénipotentiaire. Il n'était pas d'étoffe à être

élevé même jusque-là, mais sa capacité était fort reconnue. Konigseg emporta la réputation d'un homme sage et poli, et qui servait bien son maître, sans avoir ce rebut de fierté et de roguerie de presque tous les impériaux.

M. le duc d'Orléans ne fut pas plus sévère pour le prince Emmanuel, frère du duc d'Elbœuf, qu'il l'avait été pour Bonneval. La maison d'Autriche a toujours eu de grands attraits pour la maison de Lorraine. Sans remonter à la ligue et aux temps qui en sont voisins, on a vu sous le feu roi la désertion du prince de Commercy et des fils du prince d'Harcourt. Le prince d'Elbœuf, traité par le roi avec toute sorte de bonté, crut faire ailleurs plus de fortune et déserta. Il fut juridiquement pendu en effigie à la Grève, comme on l'a rapporté ici en son temps. C'était une manière de brigand, mais à la langue dorée, avec beaucoup d'esprit, qui fit tant de frasques qu'il perdit les emplois qu'il avait obtenus. Il avait été général de la cavalerie impériale au royaume de Naples, où il avait épousé, en 1713, Marie-Thérèse, fille unique de Jean-Vincent Stramboni, duc de Salza, avec qui il vécut fort mal et n'en eut point d'enfants. Ne sachant plus que devenir ni de quoi subsister, il obtint des lettres d'abolition et revint. Il mena en France sa vie accoutumée, et peu à peu s'introduisit à Lunéville, où il suça le duc de Lorraine tant qu'il put, et il en tira fort gros et même des terres. Le duc d'Elbœuf le méprisait et le souffrait avec peine, et ceux de sa maison établis ici n'en faisaient pas plus de cas.

M. le duc d'Orléans fit une distribution de bénéfices qui mérite d'avoir place ici. Beauvau, d'abord évêque de Bayonne, après de Tournay, puis archevêque de Toulouse, comme on l'a vu ici en son temps, eut Narbonne. Son nom et sa conduite méritaient bien ce grand

siége; mais sa tête n'était pas assez forte pour être à la tête des états de Languedoc et de toutes les affaires de ce pays-là. Nesmond, archevêque d'Alby, passa à Toulouse, et Castries, archevêque de Tours, à Alby. L'abbé de Thesut, qui avait la feuille des bénéfices depuis la cessation du conseil de conscience, procura l'archevêché d'Embrun à son parent et son ami l'évêque d'Alais, qui était Hennin-Liétard, et homme de bien, de savoir et de mérite. Tours fut donné à l'abbé d'Auvergne. A ce nom, l'abbé Thesut s'écria. M. le duc d'Orléans lui dit qu'il avait raison, qu'il ne voulait pas le lui donner, en déclama autant que l'abbé Thesut, qui insista sur le scandale et l'indignité de ce choix. M. le duc d'Orléans répondit qu'il y avait quatre jours que les Bouillon ne le quittaient point de vue; qu'ils se relayaient; qu'ils le persécutaient; qu'il voulait enfin acheter repos.

Un autre sujet aussi bon, mais drôle d'esprit et de manége, eut Sisteron. Ce fut Laffiteau, ce fripon de jésuite qui fit cette course légère dans la chaise du cardinal de la Trémoille, de Rome à Paris et de Paris à Rome, pour faire échouer le voyage que le régent avait fait faire à Rome à l'abbé Chevalier sur la Constitution, et qui, par sa conduite droite, patiente, mais ferme, avait forcé toutes les barricades qu'on avait multipliées contre lui. Laffiteau était aussi chargé de la secrète négociation personnelle de l'abbé Dubois pour son chapeau, aux dépens duquel ce bon père entretenait une fille en chambre, en pleine Rome, et y donnait de fort bons soupers sans s'en cacher beaucoup, à ce que m'a conté à moi-même le cardinal de Rohan, et les jésuites, dont ce compère était parvenu par ses intrigues à se faire craindre et ménager, n'osaient souffler. Ce que j'ai admiré, c'est que, depuis que le cardinal de Rohan m'eut fait ce récit

et que Laffiteau fut évêque, il le fit prêcher un carême devant le roi, qui lors était à Versailles. L'abbé Dubois découvrit que Laffiteau le trahissait au lieu de le servir. Il n'osa éclater, dans l'état douteux où il était encore, contre un homme à tout faire et qui avait son secret; mais il songea à l'éloigner de Rome sans le rapprocher de Paris, et le tenir ainsi à l'écart. C'est ce qui lui fit donner l'évêché de Sisteron, à son extrême déplaisir. Il se plaignit amèrement. Il lui fâchait beaucoup de cesser d'être personnage et libertin à son gré pour un aussi petit morceau et si reculé. Aussi voulut-il refuser; mais il fut apaisé à force d'espérances, et quand il fut à Sisteron on l'y laissa. Les jésuites, dont la politique ne veut point d'évêques de leur compagnie, firent aussi les fâchés, mais dans le fond bien aises d'être défaits d'un drôle qui avait su gagner l'indépendance et leur forcer la main. Avranches fut donné à un frère de le Blanc, secrétaire d'état, qui était moine et curé de Dammartin.

CHAPITRE DXXXVII

Le Mississipi tourne les têtes. — Law se veut pousser et pour cela se faire catholique. — L'abbé Tencin l'instruit et reçoit sans bruit son abjuration. — Digression sur cet abbé et sa sœur la religieuse. — Caractère de celle-ci. — Elle devient maîtresse de l'abbé Dubois. — Tencin va à Rome pour le chapeau de l'abbé Dubois. — Il est admonesté en plein parlement en partant. — Law achète l'hôtel Mazarin et y établit sa banque. — Mort de Conflans, du célèbre père Quesnel, de Blécourt et de la princesse de Guéméné. — Retour du maréchal de Berwick. — Porteurs de lettres en Espagne arrêtés. — Vaisseaux espagnols aux côtes de Bretagne. — Bretons en fuite, d'autres arrêtés. — Profusions du régent. — Le prince d'Auvergne épouse une aventurière anglaise. — Law se fait garder chez lui.

La banque de Law et son Mississipi étaient montés au plus haut point. La confiance y était entière. On se précipitait à changer terres et maisons en papier, et ce papier faisait que les moindres choses étaient devenues hors de prix. Toutes les têtes étaient tournées. Les étrangers enviaient notre bonheur, et n'oubliaient rien pour y avoir part. Les Anglais même, si habiles et si consommés en banques, en compagnies, en commerce, s'y laissèrent prendre, et s'en repentirent bien depuis. Law, quoique froid et sage, sentit broncher sa modestie. Il se lassa d'être subalterne. Il visa au grand parmi cette splendeur, et plus que lui, l'abbé Dubois pour lui, et

M. le duc d'Orléans; néanmoins il n'y avait aucun moyen pour cela qu'on n'eût rangé deux obstacles : la qualité d'étranger et celle d'hérétique, et la première ne pouvait se changer par la naturalisation sans une abjuration préalable. Pour cela il fallut un convertisseur qui n'y prît pas garde de si près, et duquel on fût bien assuré avant de s'y commettre. L'abbé Dubois l'avait tout trouvé pour ainsi dire dans sa poche. C'était l'abbé Tencin que le diable a poussé depuis à une si étonnante fortune (tant il est vrai qu'il sort quelquefois de ses règles ordinaires pour bien récompenser les siens, et par ces exemples éclatants en éblouir d'autres et se les acquérir), que je ne puis me refuser de m'y étendre.

Cet abbé Tencin était prêtre et gueux, arrière-petit-fils d'un orfèvre, fils et frère de présidents au parlement de Grenoble. Guérin était son nom et Tencin celui d'une petite terre qui servait à toute la famille. Il avait deux sœurs : l'une qui a passé sa vie à Paris dans les meilleures compagnies, femme d'un Fériol assez ignoré, frère de Fériol qui a été ambassadeur à Constantinople, qui n'a point été marié; l'autre sœur religieuse professe pendant bien des années dans les Augustines de Montfleury aux environs de Grenoble, toutes deux belles et fort aimables; madame Fériol avec plus de douceur et de galanterie, l'autre avec infiniment plus d'esprit, d'intrigue et de débauche. Elle attira bientôt la meilleure compagnie de Grenoble à son couvent, dont la facilité de l'entrée et de la conduite ne put jamais être réprimée par tous les soins du cardinal le Camus. Rien n'y contribuait davantage que l'agrément et la commodité de trouver au bout de la plus belle promenade d'autour de Grenoble un lieu de soi-même charmant, où toutes les meilleures familles de la ville avaient des religieuses. Tant de commodités, dont madame Tencin abusa large-

ment, ne firent que lui appesantir le peu de chaînes qu'elle portait. On la venait trouver avec tout le succès qu'on eût pu désirer ailleurs. Mais un habit de religieuse, une ombre de régularité quoique peu contrainte, une clôture bien qu'accessible à toutes les visites des deux sexes, mais d'où elle ne pouvait sortir que de temps en temps, étaient une gêne insupportable à qui voulait nager en grande eau, et qui se sentait des talents pour faire un personnage par l'intrigue. Quelques raisons pressantes de dérober la suite de ses plaisirs à une communauté qui ne peut s'empêcher de se montrer scandalisée des éclats du désordre et d'agir en conséquence, hâtèrent la Tencin de sortir de son couvent sous quelque prétexte, avec ferme résolution de n'y plus retourner.

L'abbé Tencin et elle ne furent jamais qu'un cœur et qu'une âme par la conformité des leurs, si tant est que cela se puisse dire en avoir; il fut son confident toute sa vie, elle de lui. Il sut la servir si bien par son esprit et ses intrigues qu'il la soutint bien des années au milieu de la vie du monde, des plaisirs et des désordres, dont il prenait bien sa part, dans la province, et jusqu'au milieu de Paris, sans avoir changé d'état; elle fit même beaucoup de bruit par son esprit et par ses aventures sous le nom de la religieuse Tencin. Le frère et la sœur, qui vécurent toujours ensemble, eurent l'art que personne ne l'entreprît sur cette vie vagabonde et débauchée d'une religieuse professe, qui en avait même quitté l'habit de sa seule autorité. On ferait un livre de ce couple honnête, qui ne laissèrent pas de se faire des amis par leur agrément extérieur et par les artifices de leur esprit. Vers la fin de la vie du roi ils trouvèrent enfin moyen d'obtenir de Rome un changement d'état, et de religieuse la faire chanoinesse, je ne sais d'où et

où elle n'alla jamais. Cette solution demeura imperceptible en nom, en habit, en conduite, et ne fit ni bruit ni changement. C'est l'état où elle se trouva à la mort du roi. Bientôt après elle devint maîtresse de l'abbé Dubois, et ne tarda guère à devenir sa confidente, puis la directrice de la plupart de ses desseins et de ses secrets. Cela demeura assez longtemps caché, et tant que la fortune de l'abbé Dubois eut besoin de quelques mesures; mais depuis qu'il fut archevêque, encore plus lorsqu'il fut cardinal, elle devint maîtresse publique, dominant chez lui à découvert, et tenant une cour chez elle, comme étant le véritable canal des grâces et de la fortune. Ce fut donc elle qui commença celle de son frère bien-aimé; elle le fit connaître à son amant secret, qui ne tarda pas à le goûter comme un homme si fait exprès pour le seconder en toutes choses, et lui être singulièrement utile.

L'abbé Tencin avait un esprit entreprenant et hardi qui le fit prendre pour un esprit vaste et mâle. Sa patience était celle de plusieurs vies et toujours agissante vers le but qu'il se proposait, sans s'en détourner jamais, et surtout incapable d'être rebutée par aucune difficulté; un esprit si fertile en ressorts et en ressources qu'il en acquit faussement la réputation d'une grande capacité; infiniment souple, fin, discret, doux ou âpre selon le besoin, capable sans efforts de toutes sortes de formes, maître signalé en artifices, retenu par rien, contempteur souverain de tout honneur et de toute religion, et gardant soigneusement les dehors de l'un et de l'autre; fier et abject selon les gens et les conjonctures, et toujours avec esprit et discernement; jamais d'humeur, jamais de goût qui le détournât le moins du monde, mais d'une ambition démesurée; surtout altéré d'or, non par avarice ni par désir de dépenser et de pa-

raître, mais comme voie de parvenir à tout dans le sentiment de son néant. Il joignait quelque légère écorce de savoir à la politesse, et aux agréments de la conversation, des manières et du commerce, une singulière accortise et un grand art de cacher ce qu'il ne voulait pas être aperçu, et de distinguer avec jugement entre la diversité des moyens et des routes. Ce ne fut donc pas merveilles si, produit et secondé par une sœur maîtresse du ministre effectivement déjà dominant, il fut admis par ce ministre avec lequel il avait de si naturels rapports, et en même temps si essentiels. Tel fut l'apôtre d'un prosélyte tel que Law que lui administra l'abbé Dubois. Leur connaissance était déjà bien faite. La sœur, dont le crédit n'était pas ignoré de Law dès le commencement de l'amour de l'abbé Dubois pour elle, n'avait pas négligé de se l'acquérir. Elle n'était plus débauchée que par intérêt et par ambition avec un reste d'habitude. Elle avait trop d'esprit pour ne pas sentir qu'à son âge et à son état, une ambition personnelle ne pouvait la mener bien loin. Son ambition était donc toute tournée sur ce cher frère, et suivant son principe, elle le fit gorger par Law, et le gorgé sut de bonne heure mettre son papier en or. Ils en étaient là quand il fut question de ramener au giron de l'église un protestant ou anglican; car lui-même ne savait guère ce qu'il était. On peut juger que l'œuvre ne fut pas difficile, mais ils eurent le sens de la faire et de la consommer en secret, de sorte que ce fut quelque temps un problème, et qu'ils sauvèrent par ce moyen les bienséances du temps, de l'instruction et de la persuasion, et une partie du scandale et du ridicule d'une telle conversion opérée par un tel convertisseur.

Quelque habile à se couvrir que fût l'abbé Tencin, ses débauches et ses diverses aventures l'avaient désho-

noré dans le bas étage, parmi lequel il avait vécu. Sa réputation d'ailleurs avait beaucoup souffert de celle de sa sœur et de son identité avec elle. Il n'avait pu dérober toutes leurs aventures au public, il en avait eu d'autres pour des marchés de bénéfices qui avaient transpiré. On savait aussi, quoique en gros, qu'il avait tiré immensément de Law. Enfin il lui avait été impossible de cacher jusqu'alors ses pernicieux talents à tout le monde. Il y passait aussi pour un scélérat très-dangereux que son esprit ployant et ses grâces rendaient agréable dans un certain commerce général, où il était souffert par ceux qui le connaissaient, et désiré par ceux qui, n'étant pas instruits, se prenaient aisément par des dehors flatteurs. Choisi par l'abbé Dubois pour succéder à Laffiteau, et aller à Rome presser sa pourpre encore fort secrète, il dédaigna d'accommoder un procès qui lui était intenté en simonie par l'abbé de Vessière, et de plus en friponnerie pour avoir dérobé une partie du marché qu'il avait fait d'un prieuré. Dans la faveur où il se trouvait, et à la veille d'aller à Rome par ordre apparent du régent, mais en effet par celui de l'abbé Dubois déjà devenu redoutable, il ne put soupçonner que sa partie osât le pousser, aussi peu que le parlement imaginât de le condamner dans la brillante position où il était. Ce brillant même l'aveugla, et n'effraya point sa partie, qui poussa le procès à la grand'chambre. Tencin le soutint; il fit du bruit, le bruit se répandit et devint un objet de curiosité. La cause était à l'audience du matin à la grand'chambre. Plusieurs personnes voulurent se divertir de ce qui se passerait à ce jugement dont le jour fut su. M. le prince de Conti, dont la malice ne dédaignait aucune occasion de se signaler, y entraîna quelques pairs qui prirent leurs places en séance avec lui et d'autres gens de qualité qui remplirent les lan-

ternes et le banc des gens du roi, lesquels étaient présents en leurs places. Aubry, avocat, qui plaidait contre l'abbé Tencin, poussa le sien et l'engagea peu à peu en des assertions assez fortes. Le premier, qui avait son dessein, faiblit; l'autre reprit des forces, sur quoi le premier avocat l'engagea doucement à des négatives. Le premier répliqua qu'elles étaient sèches et ne prouvaient rien, destituées de preuves, à moins que Tencin, là présent, ne les attestât par serment. Cette dispute, qui donnait gain de cause à l'abbé en faisant serment, lui parut une ouverture à saisir pour le gain certain de sa cause. Il se leva, demanda la permission de parler et l'obtint. Il parla donc et très-bien, s'écria à l'injure et à la calomnie, protesta qu'il n'avait jamais traité du prieuré dont il s'agissait, négative qui emportait la friponnerie dont il était accusé, puisqu'elle ne pouvait porter que sur un marché qu'il protestait être faux, et déclara enfin qu'il était prêt de lever la main s'il plaisait à la cour, et de l'affirmer tel, et qu'il n'en avait jamais fait aucun. C'était où l'attendait sa partie et le piége qu'elle lui avait tendu. L'avocat qui en avait eu l'adresse le provoqua au serment sur l'offre qu'il en faisait lui-même; il la réitéra, et dit qu'il n'attendait pour le faire que la permission de la cour. « Ce n'est pas la peine, dit alors ce même avocat, puisque vous y êtes résolu, et que vous l'offrez de si bonne grâce. Voilà, ajouta-t-il, en secouant sa manche, qui cachait sa main et un papier qu'elle tenait, voilà une pièce entièrement décisive, dont je demande à la cour de faire la lecture ; » et tout de suite il la fit. C'était le marché original du prieuré, signé de l'abbé Tencin, qui prouvait la simonie et la friponnerie à n'avoir pas un mot à répliquer. La pièce passa aussitôt entre les mains des juges, qui furent indignés de la scélératesse et de la hardiesse de Tencin.

L'auditoire en frémit, qui, excité par M. le prince de Conti, fit une risée et une huée à plusieurs reprises. Tencin, confondu, perdit toute contenance, fit le plongeon, et tenta de s'évader; mais sa partie, qui s'était flattée de l'enferrer comme elle fit, s'était à tout événement pourvu de trois ou quatre gaillards, qui, sans faire semblant de rien, s'étaient mis à portée de l'abbé, et l'empêchèrent de sortir de sa place. Cependant Mesmes, premier président, alla aux opinions, qui ne durèrent qu'un instant, et où M. le prince de Conti ni les pairs qu'il avait menés ne furent point, parce qu'ils n'avaient pas assisté aux plaidoiries précédentes. Le premier président remis en place prononça un arrêt sanglant contre Tencin avec dépens et amende, qui est une flétrissure, puis fit avancer Tencin, et l'admonesta cruellement sans épargner les termes les plus fâcheux et de la voix la plus intelligible. Il la finit par le condamner à une aumône, qui est une peine infamante. Alors les huées recommencèrent; et, comme il n'y avait plus rien à ajouter, l'abbé Tencin ne trouva plus d'obstacle pour se couler honteusement dans la presse et se dérober aux regards des honnêtes gens et aux insultes de la canaille. Ce jugement se répandit à l'instant par tout Paris avec l'éclat et le scandale qui en étaient inséparables.

Tout autre que l'abbé Dubois aurait changé d'agent pour Rome, mais celui-ci se trouvait tellement à son point et dans ses mœurs, et ses talents lui semblèrent si difficiles à rassembler dans un autre, qu'il le fit partir dès le lendemain pour le faire disparaître, et par là faire cesser plus tôt ce que sa présence eût renouvelé Dubois eut raison sans doute. Ce n'était ni du mérite ni de la vertu qu'il attendait le cardinalat. Son négociateur était supérieur à tout autre pour faire valoir utile-

ment l'or, l'intrigue et les divers ressorts où l'abbé Dubois avait établi toutes ses espérances. Les manéges de son agent à Rome se trouveront en leur lieu. Law fut fort touché d'une aventure si infâme et si publique arrivée à son convertisseur, qui ne fit pas honneur à sa conversion, qui avait déjà bien fait parler le monde. Il acheta 1,000,000 l'hôtel Mazarin pour y mettre sa banque, qui avait été jusqu'alors dans la maison qu'il louait pour cela du premier président, et dont il n'avait pas besoin par sa place qui donne un magnifique logement au palais aux premiers présidents du parlement. Law acheta en même temps 550,000 liv. la maison du comte de Tessé.

Conflans, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, mourut assez jeune. Il exerçait une des deux charges de premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans pour le fils encore enfant d'Armentières son frère qui l'avait, et cet enfant après sa mort. Le chevalier de Conflans, troisième frère, en eut l'exercice, très-savant aussi, avec beaucoup d'esprit.

Le fameux père Quesnel mourut à Amsterdam où la persécution l'avait fait retirer. Si la violence lui avait refusé d'être écouté sur son livre si singulièrement condamné par la constitution *Unigenitus*, et refusé plusieurs fois malgré toutes ses instances, ses lettres au pape et toute la soumission la plus entière, chose qu'on ne refuse pas aux hérétiques ni aux hérésiarques qu'on presse même de s'expliquer, il eut au moins la consolation d'avoir vécu et de mourir en bon catholique, et de faire en mourant une profession de foi qui fut aussitôt rendue publique, et qui se trouva tellement orthodoxe qu'on ne put jamais y toucher. Ce savant homme et si éclairé s'est acquis une si grande réputation partout, que je ne m'y étendrai pas davan-

tage. Il avait plus de quatre-vingts ans et travaillait toujours dans la solitude, la prière et la pénitence.

Blécourt mourut fort vieux. C'était un ancien officier fort attaché au maréchal d'Harcourt qui l'avait mené avec lui en Espagne. Il y fut chargé des affaires du roi pendant les absences d'Harcourt, et il était seul à Madrid à la mort de Charles II, comme on l'a vu ici en son temps. Le gouvernement de Navarreins qu'il avait fut donné à Louville.

La princesse de Guéméné, qui était Vaucelas, mourut en même temps encore assez jeune.

Le maréchal de Berwick, qui avait fini sa campagne par la prise d'Urgel et de Rose, arriva. On arrêta des gens au pied des Pyrénées, qui cherchaient à se couler en Espagne par des chemins détournés. On les trouva chargés de beaucoup de lettres : c'est tout ce qu'on en a su. La politique de l'abbé Dubois, qui a été expliquée en son lieu, sur le duc et la duchesse du Maine, fit un secret et des lettres, et de qui elles étaient. Cela fut étouffé sous un air de mépris. Je ne pris pas la peine d'en parler à M. le duc d'Orléans. Je crois que je le soulageai, car il ne m'en parla qu'en ce sens et en passant.

Il résolut pourtant et travailla bientôt après à une grande augmentation de troupes, dont il ne fut pas longtemps à reconnaître qu'il n'avait pas besoin. Il avait paru sur les côtes de Bretagne quelques vaisseaux espagnols. Le maréchal de Montesquiou fit marcher des troupes pour leur empêcher le débarquement. Sur quoi, après diverses tentatives, ils se retirèrent. C'étaient des vaisseaux de guerre qu'on sut chargés de troupes de débarquement et de beaucoup d'armes. Noyan, gentilhomme de Bretagne qui avait été exilé et rappelé, et qui était à Paris, fut mis à la Bastille. Peu de jours

après les femmes de Bonamour et de Landivy, dont les maris étaient en fuite, furent arrêtées en Bretagne. Pontcalet s'enfuit en même temps. On courut inutilement après lui.

M. le duc d'Orléans ne se lassait point de profusions ni de faire des ingrats. Il donna plus de 400,000 liv. à la maréchale de Rochefort, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans; 100,000 livres à Blansac, son gendre; autant à la comtesse de Tonnerre sa petite-fille; 500,000 livres à la Châtre; autant au duc de Tresmes; 200,000 livres à Rouillé du Coudray, conseiller d'état, qui avait été l'âme des finances sous le duc de Noailles; 150,000 livres au chevalier de Marcieu; enfin à tant d'autres que j'oublie ou que j'ignore que cela ne se peut nombrer; sans ce que ses maîtresses et ses roués lui en arrachaient, et de plus, lui en prenaient les soirs dans ses poches, car tous ces présents étaient en billets qui valaient tout courant leur montant en or, mais qu'on lui préférait.

Cette soif de l'or fit faire un singulier mariage au prince d'Auvergne, nom que le chevalier de Bouillon avait pris depuis quelque temps. Une mademoiselle Trent, Anglaise, qui se disait demoiselle et prétendait être à Paris à cause de la religion, s'était fourrée par là chez madame d'Alègre, de laquelle j'ai parlé plus d'une fois. Elle retira chez elle cette fille d'abord par charité, et la garda longtemps, charmée de son ramage. Elle ne tarda pas à se faire connaître par ses intrigues et par son esprit souple, liant, entreprenant, hardi, qui surtout voulait faire fortune. Elle attrapa lestement force Mississipi de Law, qu'elle sut faire très-bien valoir. Ce grand bien donna dans l'œil au prince d'Auvergne, qui avait tout fricassé. Il chercha à se marier sans pouvoir rouver à qui; le décri profond et public où ses débau-

ches l'avaient fait tomber, et d'autres aventures fort étranges, ni sa gueuserie, n'épouvantèrent point l'aventurière anglaise. Le mariage se fit au grand déplaisir des Bouillon. Elle mena toujours depuis son mari par le nez, et acquit avec lui des richesses immenses par ce même Mississipi. Il est pourtant mort avec peu de bien, parce qu'il avait été soulagé de presque tout son portefeuille que sa femme avait eu l'adresse de lui faire prêter, et qu'elle a été fort accusée d'avoir mis de côté. Quoi qu'il en soit, il a été perdu pour le mari et pour les siens, sans moyens contre la femme qui en demeura brouillée avec tous les Bouillon, et qui n'a point eu d'enfants qui aient vécu. Elle chercha, avant et depuis la mort de son mari, à faire un personnage, mais la défiance la fit rejeter par tout. Elle se retrancha donc sur la dévotion, la philosophie, la chimie, qui la tua à la fin, sur le bel esprit surtout, dans un très-petit cercle de ce qu'elle put à faute de mieux. Avec tout ce florissant Mississipi, il y eut des avis qu'on voulait tuer Law, sur quoi on mit seize Suisses du régiment des gardes chez lui, et huit chez son frère qui était depuis quelque temps à Paris.

CHAPITRE DXXXVIII.

Caractère et fortune de Nangis et de Pezé, qui obtient le régiment du roi infanterie, et Nangis force grâces. — Ma situation avec Fleury, évêque de Fréjus, avant et depuis qu'il fut précepteur. — Caractère de madame de Lévi. — Je propose à M. de Fréjus une manière singulière, utile et agréable d'instruction pour le roi, et je reconnais tôt qu'il ne lui en veut donner aucune. — Je m'engage à travailler à faire Fréjus cardinal. — Grâces pécuniaires au duc de Brancas et à Béthune. — Torcy obtient l'abbaye de Maubuisson pour sa sœur. — Madame de Bourbon, depuis abbesse de Saint-Antoine, quelle. — Mort et état de l'abbé Morel.

J'ai différé à ce temps, où Pezé eut enfin le régiment du roi infanterie, à parler plus à fond de lui et de Nangis qui le lui vendit, parce que tous deux ont fait en leur temps une fortune singulière. Celui-ci, porté haut sur les ailes de l'amour et de l'intrigue, déchut toujours; celui-là avec peu de secours, mais par de grands talents, monta toujours, et par eux touchait à la plus haute et la plus flatteuse fortune, lorsque, arrêté au milieu de sa course, il mourut au lit d'honneur, environné de gloire et d'honneurs qui, lui promettant les plus élevés et les plus distingués, lui laissèrent en même temps voir la vanité des fortunes et le néant de ce monde.

Nangis, avec une aimable figure dans sa jeunesse, le jargon du monde et des femmes, une famille qui faisait

elle-même le grand monde, une valeur brillante et les propos d'officier, mais sans esprit et sans talent pour la guerre, une ambition de toutes les sortes, et de cette espèce de gloire sotte et envieuse qui se perd en bassesses pour arriver, a longtemps fait une figure flatteuse et singulière par l'élévation de ses heureuses galanteries et par le grand vol des femmes, du courtisan, de l'officier. Ce groupe tout ensemble forma un nuage qui le porta longtemps avec éclat, mais qui, dissipé par l'âge et par les changements, laissa voir à plein le tuf et le squelette. Il avait le régiment d'infanterie du roi, qui sous le feu roi était un emploi de grande faveur, et qui semblait devoir mener à la fortune par les distinctions et l'affection particulière qu'il donnait à ce régiment par-dessus tout autre, et par les privances attachées à l'état du colonel qui travaillait directement avec le roi sur tous les détails de ce corps, sur lequel nul inspecteur ni le secrétaire d'état de la guerre n'avaient rien à voir. Après la mort du roi, l'âge de son successeur et l'incertitude éloignée du goût et du soin qu'il prendrait de ce régiment dégoûtèrent Nangis. On a vu ici en son temps qu'il le voulut vendre au duc de Richelieu, puis à Pezé, et de quelle façon capricieuse et pire il cessa de le vouloir vendre. Il ne lui avait rien coûté, non plus qu'à ses prédécesseurs, et le vendre était une grâce que M. le duc d'Orléans aurait bien pu, pour ne pas dire dû, se passer de lui faire. On a vu aussi en son lieu comment et pourquoi j'y étais fort entré pour Pezé, auquel il faut venir maintenant, aux dépens peut-être de quelque répétition, pour mettre mieux le tout ensemble.

Pezé était du pays du Maine, bien gentilhomme mais tout simple, parent éloigné du maréchal de Tessé par la généalogie et tout au plus près par la galanterie. Il

avait une mere que le maréchal avait trouvée aimable. Pezé était un cadet; il en prit soin et le mit de fort bonne heure page de madame la duchesse de Bourgogne dont il était premier écuyer. Courtalvert, frère aîné de Pezé, avait du bien, mais pour soi seul, et plantait ses choux chez lui. Leur grand-père avait épousé la fille aînée d'Artus de Saint-Gelais, seigneur de Lansac et d'une fille du maréchal de Souvré dont la famille s'était crue heureuse de se défaire honnêtement de la sorte par la disgrâce de son corps, et le mari qui la prit s'estima très-honoré de faire cette alliance à quelque prix que ce fût. L'autre fille de M. et de madame de Lansac épousa Louis de Prie, seigneur de Toucy, et de ce mariage vint madame de Bullion, grand'mère de Fervaques, chevalier de l'ordre en 1724, et la maréchale de la Mothe, laquelle était ainsi cousine germaine du père de Pezé, et lui par conséquent issu de germain des duchesses d'Aumont, mère du duc d'Humières, de Ventadour et de la Ferté, toutes trois filles de la maréchale de la Mothe. Cette alliance si proche le tira du régiment des gardes où il était entré en sortant de page, et le fit gentilhomme de la manche du roi. C'était un jeune homme de figure commune avec beaucoup d'esprit et de physionomie, plein de manége, d'adresse, de finesse, de ressources dans l'esprit, liant et agréable, le ton du grand monde et de la bonne compagnie où il était agréable et bien reçu, et d'une ambition qui lui fit trouver toutes sortes de talents pour arriver à la plus haute fortune. Il fit si bien qu'il persuada au monde que le roi l'avait pris en amitié, que cette raison le fit compter, lui acquit des amis considérables à qui il ne manqua jamais en aucun temps, et lui fraya le chemin à tout. Je crois avoir reçu la dernière lettre qu'il ait jamais écrite; il m'a vu toujours très-soigneusement et m'a toujours parlé de tout

à cœur ouvert. On a vu en son temps que le duc d'Humières fit que je lui fis obtenir le gouvernement de la Muette dès que le roi eut cette maison, puis le régiment du roi quand Nangis eut la permission de le vendre, et Pezé ne l'oublia jamais. Enfin Nangis, lassé de ne point vendre, chercha à profiter du désir de Pezé et de l'incroyable facilité de M. le duc d'Orléans, à laquelle je n'eus point de part, mais bien à l'agrément d'acheter exclusif de tout autre. Pezé donna donc 120,000 livres desquelles Nangis donna 65,000 livres à Saint-Abre, qui moyennant cette somme lui céda le gouvernement de Salces, en Languedoc, qu'il avait. Il était de 10,000 livres d'appointements, il fut mis à 16,000 livres en même temps pour Nangis qui, outre sa pension de 6,000 livres comme colonel du régiment du roi qui lui fut conservée, en eut une autre pour son frère le chevalier de Nangis, de 4,000 livres, qui était capitaine de vaisseau. Saint-Abre eut par le marché une pension du roi de 5,000 livres, dont 2,000 livres furent assurées à une de ses filles après lui. Ainsi Nangis tira plus de 15,000 livres de rente de ce qui ne lui avait jamais rien coûté et qu'il désirait de vendre, et avec cela fut assez sot pour m'en bouder toute sa vie, et fit le mécontent. Aussi lui et Pezé n'ont jamais été bien ensemble.

Nangis, à force de restes mourants de sa figure passée, devint pour rien chevalier d'honneur de la reine à son mariage, sans cesser de servir, fut chevalier de l'ordre, et quoique sans considération et ayant paru un très-ignorant officier général, son ancienneté parmi les autres *pouliée* par sa charge, le fit enfin maréchal de France, pour ne point servir et achever sa vie sans considération et comme dans la solitude au milieu de la cour, s'ennuyant et ennuyant les autres, et ne paraissant guère que pour les fonctions journalières de sa charge. Pezé,

au contraire, passé en Italie avec le régiment du roi, y montra tant de talents naturels pour la guerre qu'il y saisit d'abord toute la confiance des généraux des armées, et devint en très-peu de temps l'âme des projets et des exécutions. Il força par sa valeur et par ses lumières l'envie à lui rendre justice. Il mourut des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Guastalla, avec l'ordre du Saint-Esprit qui lui fut envoyé en récompense de tout ce qu'il avait fait en Italie, et il allait rapidement au commandement en chef des armées comme généralement reconnu le plus capable, à quoi il s'était élevé en fort peu de temps.

Pezé me fait souvenir, et on verra bientôt pourquoi, que j'ai dépassé le temps où je devais rapporter la situation où Fleury, évêque de Fréjus, et moi, étions ensemble. Ses allures, ses sociétés et les miennes du vivant du feu roi, furent toujours différentes. Quoique nous eussions des amis communs, il n'y avait nul commerce entre nous, mais sans aucun éloignement de part et d'autre, et au contraire politesse quand nous nous rencontrions. Lors de son dernier voyage à la cour, vers la fin de la vie du feu roi, je le rencontrai assez souvent chez madame de Saint-Géran; il brassait alors bien sourdement la place de précepteur ; il sentit apparemment que je pourrais quelque chose dans la régence que tout le monde voyait s'approcher de plus en plus par l'état où le roi paraissait. Le prélat parut me rechercher, mais avec adresse, et je répondis avec civilité, mais sans passer les termes de conversations et de plaisanteries générales et indifférentes et sans nous chercher. Revenu démis de son évêché et précepteur, nous nous trouvâmes occupés tous deux à des choses différentes. Vincennes fit encore une séparation de lieu, et il se passa encore quelques mois après l'arrivée du roi à

Paris sans que nous nous approchassions l'un de l'autre que par des civilités générales et passagères, quand rarement nous nous rencontrions. J'eus lieu de croire que cela ne satisfit pas M. de Fréjus.

On a vu ici toute la part qu'eut madame de Lévi à le faire précepteur. C'était une femme de beaucoup d'esprit, vive à l'excès, toujours passionnée, et ne voyant ni gens ni choses qu'à travers la passion, qui en bien ou en mal la possédait sur les choses et sur les personnes. Elle s'était donc coiffée de M. de Fréjus, en vérité jusqu'à la folie, en vérité aussi en tout bien et honneur; car cette femme, avec tous ses transports d'affection ou du contraire, était foncièrement pétrie d'honneur, de vertu, de religion et de toute bienséance. Elle était fille du feu duc de Chevreuse, par conséquent intimement mon amie, et de tout temps dans la plus étroite liaison avec madame de Saint-Simon. Causant un soir avec elle, elle se mit sur le propos de M. de Fréjus, et me reprocha que je ne l'aimais point. Je lui en témoignai ma surprise, parce qu'en effet je n'avais nulle raison de l'aimer ni de ne l'aimer pas. Le hasard ne me l'avait point fait rencontrer chez elle dans les derniers temps du feu roi, où leur amitié se lia, et elle était presque la seule personne fort de mes amies qui fût la sienne, et depuis la régence, lui et moi, occupés de choses toutes différentes, n'avions point eu d'occasions de nous voir. Cela ne la satisfit point; elle revint d'autres fois à la charge. Je jugeai donc que c'était de concert avec M. de Fréjus, qui de loin voulait ranger tous obstacles. Je répondis toujours honnêtement pour lui, parce que je n'avais nulle raison de répondre autrement, tellement qu'enfin il m'attaqua de politesse, puis de courte conversation chez le roi, et peu de jours après vint chez moi à l'heure du dîner m'en demander. De là il vint

assez souvent chez moi, souvent aussi dîner, et je l'allai voir quelquefois les soirs. Il était, comme on l'a dit ailleurs, de bonne conversation et de bonne compagnie, et il avait passé sa vie dans le monde le plus choisi. A force de nous voir, les raisonnements sur bien des choses entrèrent dans nos conversations.

Un soir assez tard que j'étais chez lui, quelque temps après qu'il eut commencé ses fonctions de précepteur, on lui apporta un paquet. Comme il était tard, et lui en robe de chambre et en bonnet de nuit au coin de son feu, je voulus m'en aller pour lui laisser ouvrir le paquet. Il m'en empêcha, et me dit que ce n'était rien que les thèmes du roi qu'il faisait faire aux jésuites qui les lui envoyaient. Il avait raison de prendre ce secours, car il ne savait du tout rien que grand monde, ruelle et galanterie. Sur ce propos des thèmes du roi, je lui demandai, comme ne l'approuvant pas, s'il projetait de lui mettre bien du latin dans la tête. Il me répondit que non, mais seulement pour qu'il en sût assez pour ne l'ignorer pas entièrement; et nous convînmes aisément que l'histoire, surtout celle de France générale et particulière, était à quoi il le fallait appliquer le plus. Là-dessus il me vint une pensée que je lui dis tout de suite pour apprendre au roi mille choses particulières et très-instructives pour lui dans tous les temps de sa vie, et en se divertissant, qui ne pouvaient guère lui être montrées autrement.

Je lui dis que Gaignières, savant et judicieux curieux, avait passé sa vie en toutes sortes de recherches historiques, et qu'avec beaucoup de soins, de frais et de voyages qu'il avait faits exprès, il avait ramassé un très-grand nombre de portraits, de ce qui en tout genre et en hommes et en femmes, avait figuré en France, surtout à la cour, dans les affaires et dans les armées,

depuis Louis XI ; et de même, mais en beaucoup moindre quantité, des pays étrangers, que j'avais souvent vus chez lui en partie, parce qu'il y en avait tant qu'il n'avait pas pu les placer, quoique dans une maison fort vaste où il logeait seul vis-à-vis des Incurables; que Gaignières en mourant avait donné au roi tout ce curieux amas. Le cabinet du roi aux Tuileries avait une porte qui entrait dans une belle et fort longue galerie, mais toute nue. On avait muré cette porte, on avait fait quelques retranchements de simples planches dans cette galerie, et on y avait mis les valets du maréchal de Villeroy. Je proposai donc à M. de Fréjus de leur faire louer des chambres dans le voisinage, à quoi 1,000 francs auraient été bien loin, d'ouvrir la porte de communication du roi, et de tapisser toute cette galerie de ces portraits de Gaignières, qui pourrissaient peut-être dans quelque garde-meuble ; de dire aux précepteurs des petits garçons qui venaient faire leur cour au roi, de parcourir un peu ces personnages dans les histoires et les mémoires, et de dresser avec soin leurs pupilles à les connaître assez pour en pouvoir d'abord dire quelque chose, et ensuite avec plus de détails pour en causer les uns avec les autres, en suivant le roi dans cette galerie, en même temps que M. de Fréjus en entretiendrait le roi plus à fond ; que de cette manière il apprendrait un crayon de suite d'histoire, et mille anecdotes importantes à un roi qu'il ne pourrait tirer aisément d'ailleurs ; qu'il serait frappé de la singularité des figures et des habillements qui l'aideraient à retenir les faits et les dates de ces personnages ; qu'il y serait aiguisé par l'émulation des enfants de sa cour, les uns à l'égard des autres, et la sienne à lui-même, de savoir mieux et plus juste qu'eux ; que le christianisme ni la politique ne contraindraient en rien sur la naissance, la fortune, les actions, la conduite de

gens, morts eux et tout ce qui a tenu à eux, et que par là, peu à peu le roi apprendrait les services et les desservices, les friponneries, les scélératesses, comment les fortunes se font et se ruinent, l'art et les détours pour arriver à ses fins, tromper, gouverner, museler les rois, se faire des partis et des créatures, écarter le mérite, l'esprit, la capacité, la vertu, en un mot les manéges des cours dont la vie de ces personnages fournissent des exemples de toute espèce, conduire cet amusement jusque vers Henri IV, alors piquer le roi d'honneur en lui faisant entendre que ce qui regarde les personnages au-dessous de cet âge ne doit plus être que pour lui, parce qu'il en existe encore des familles et des tenants, et tête à tête les lui dévoiler; mais comme il s'en trouve quantité aussi de ceux-là dont il ne reste plus rien, les petits garçons y pourraient être admis comme aux précédents; enfin que cela mettrait historiquement dans la tête du roi mille choses importantes dont il ne sentirait que les choses, sans s'apercevoir d'instruction, laquelle serait peut-être une des plus importantes qu'il pût recevoir pour la suite de sa vie, dont la vue de ces portraits le ferait souvenir dans tous les temps, et lui acquerrait de plus une grande facilité pour une étude plus sérieuse, plus suivie, et plus liée de l'histoire, parce qu'il s'y trouverait partout avec gens de sa connaissance depuis Louis XI, et cela sans le dégoût du cabinet et de l'étude, et en se promenant et s'amusant. M. de Fréjus me témoigna être charmé de cet avis, et le goûter extrêmement. Toutefois il n'en fit rien, et dès lors je compris ce qui arriverait de l'éducation du roi, et je ne parlai plus à M. de Fréjus de portraits ni de galerie, où les valets du maréchal de Villeroy demeurèrent tranquillement.

Il témoignait à Pezé beaucoup d'amitié. Pezé, qui me

voyait fort en liaison avec lui, me proposa de chercher à le faire cardinal ; si de lui-même, ou si le prélat lui en avait laissé sentir quelque chose, je ne l'ai point démêlé. C'étaient deux hommes extrêmement propres à s'entendre et à se comprendre sans s'expliquer. Pezé voulait que ce fût à l'insu de M. le duc d'Orléans ; car la chose ne pouvant s'acheminer promptement, l'abbé Dubois pouvait croître en attendant, peut-être quelque autre qui aurait barré Fréjus. Réflexion faite, je crus pouvoir tâter le pavé, et me conduire suivant ce que je trouverais. On a vu ici en son lieu l'étroite liaison où j'avais été avec le nonce Gualterio. Depuis sa promotion au cardinalat et son départ tout de suite, nous étions en usage de nous écrire toutes les semaines, et assez souvent en chiffres. Je le dis à Pezé, et que je sonderais le gué par cette voie, non que le cardinal Gualterio fût en crédit à Rome bastant pour s'en servir ; mais il était fort au fait de tout, et propre à indiquer et à conduire. Cette menée dura plusieurs mois sans beaucoup de moyens ni d'apparence, jusqu'à ce que Pezé me pria de la part de Fréjus d'abandonner l'affaire qu'il avait reconnue impossible à cacher au régent jusqu'au bout, et qui pourrait lui tourner à mal ; le rare est que jamais il ne m'en a parlé qu'une fois unique, qui fut pour me dire lui-même ce que Pezé m'avait dit de sa part, et me remercier à merveilles sans jamais m'en avoir parlé ni devant ni après, ni moi à lui. Cela néanmoins serra la liaison de sorte qu'il me parlait de tout très-librement, et qu'il a continué depuis jusqu'à sa mort la même ouverture sur les gens, les choses, les affaires à un point qui me surprenait toujours, d'autant plus que ce n'était jamais que récits ou dissertations sans me demander mon avis sur rien ni encore moins d'envie de m'approcher ni des affaires ni de la cour, à quoi je lui donnai

beau jeu par n'en avoir pas plus d'envie que lui. Ce court récit suffit maintenant. Il servira à éclaircir bien des choses qu'il n'est pas encore temps de raconter.

Le duc de Brancas eut une pension, de l'argent comptant, un logement au Luxembourg. Béthune, chef d'escadre, eut une pension de 6,000 livres, et Torcy obtint pour sa sœur l'abbesse de Panthemont, à Paris, celle de Maubuisson que madame de Bourbon avait refusée. Elle était fille aînée de feu M. le Duc et de madame la Duchesse, fort contrefaite, fort méchante, avec de l'esprit. Elle était religieuse de Fontevrault, dont elle voulait être coadjutrice. Madame de Mortemart, qui en était abbesse et qui la connaissait bien, s'y opposa toujours. A la fin elle vint au Val-de-Grâce où elle désola le couvent, et fut enfin abbesse de Saint-Antoine. Elle en traita cruellement les religieuses, dissipa les biens, quoique avec une forte pension du roi, et en fit tant qu'à la prière de madame la Duchesse, de M. le Duc son frère, de toute sa famille, le roi la fit enlever un matin par le duc de Noailles, capitaine des gardes du corps, et conduire en la petite abbaye de... où elle est demeurée depuis honnêtement prisonnière.

L'abbé Morel mourut fort vieux. C'était un homme d'esprit et fort instruit que la débauche avait lié avec Saint-Pouange en leur jeunesse, et toute leur vie le goût du plaisir. Saint-Pouange, qui lui reconnut des talents, le fit connaître à Louvois, qui en essaya pour négocier des affaires secrètes qu'il soufflait tant qu'il pouvait au ministre des affaires étrangères. Il s'en trouva si bien qu'il en parla au roi, qui s'en servit souvent depuis la mort de Louvois, et lui parlait souvent aussi dans son cabinet, où il le faisait venir par les derrières. Il disparaissait quelquefois, et j'entendais dire qu'on l'avait envoyé en commission secrète. Le roi et les mi-

nistres en furent toujours contents, et ses voyages furent toujours impénétrables. Il avait pensions et abbayes, voyait bonne compagnie, paraissait quelquefois à la cour, et le roi en public lui parlait souvent et avec un air de bonté ; en son genre c'était un personnage et un honnête homme aussi.

CHAPITRE DXXXIX.

Promotion de dix cardinaux. — Leur discussion. — Spinola. — Althan. — Perreira. — Gesvres. — Sagesse et dignité des évêques polonais. — Bentivoglio. — Bossu est malmené par l'empereur. — Belluga. — Sa double et sainte magnanimité. — Salerne. — Mailly. — Son ambition et sa conduite. — Tout commerce étroitement et sagement défendu aux évêques de France à Rome, et comment enfin permis. — Haine de Mailly contre le cardinal de Noailles, et ses causes. — Sentiment de Mailly étrange sur la Constitution. — Comment il fut transféré d'Arles à Rheims. — Sa conduite dans ce nouveau siége.

Le pape fit une promotion de dix cardinaux dont un réservé *in petto*. La France n'en eut point, parce que Bissy avait passé sur son compte dans les derniers temps de la vie du roi, à la faveur de la Constitution. Les neuf déclarés furent Gesvres, archevêque de Bourges pour la Pologne; Mailly, archevêque de Rheims, *proprio motu;* Spinola, nonce à Vienne; Bentivoglio, nonce à Paris; Bossu, archevêque de Malines, *proprio motu;* Perreira y la Cerda pour le Portugal; Althan pour l'empereur, frère de son favori et évêque de Vaccia; Belluga, évêque de Murcie pour l'Espagne, et le père Salerne jésuite. Il n'y a point de remarque à faire sur Spinola, nonce à Vienne, ni sur Althan et Perreira, nommés par l'empereur et par le roi de Portugal; il y en a sur les six au-

tres. On n'en intervertira le rang que sur Mailly dont on parlera le dernier.

Gesvres avait plus de soixante ans, il avait été jeune à Rome, il s'y était initié au Vatican. Innocent XI, Odeschalchi, tout ennemi de la France qu'il fut toujours, l'avait tellement pris en affection qu'il lui donna une place de camérier d'honneur. Le nouveau prélat sut lui plaire et à toute sa cour, dont il prit si bien les manières qu'il ne s'en est jamais défait depuis. Habitude, goût ou politique, tout lui riait à Rome; il y passait pour un des prélats favoris, et qui touchait de plus près à la pourpre; et personne ne douta à Rome ni en France qu'il ne l'eût obtenue à la première promotion, lorsque les démêlés sur les franchises entre le pape et le feu roi vinrent au point que le marquis de Lavardin, son ambassadeur à Rome, ne put jamais obtenir audience, qu'il fut excommunié, et que tous les Français eurent ordre de sortir de Rome. Gesvres obéit comme les autres, mais à son grand regret et à celui du pape et de toute sa cour. Phélypeaux, archevêque de Bourges, frère de Châteauneuf, secrétaire d'état, venait de mourir tout à propos. Bourges fut donné à Gesvres en arrivant pour prix de son obéissance et de l'abandon de ses espérances à Rome; il fut le premier abbé qui de ce règne fut fait archevêque tout d'un coup; il ne regarda ce poste que comme une planche après le naufrage, et ne songea qu'à s'en faire un échelon pour arriver où il tendait, aussitôt que les affaires seraient accommodées entre la France et Rome. Il perdit son protecteur en Innocent XI. Ottoboni, qui lui succéda sous le nom d'Alexandre VIII, fit passer le roi par où il voulut, puis se moqua de lui. Son pontificat fut trop court pour donner lieu à Gesvres de travailler utilement pour soi. Pignatelli, dit Innocent XII, qui lui succéda, régna plus longtemps. Il témoigna de

l'estime et de la bonté à Gesvres, mais il n'était plus à Rome ni dans la prélature. Gesvres sentait qu'il lui fallait une nomination. Il n'oublia rien pour se lier étroitement avec Pomponne, Croissy et Torcy, fils du dernier, gendre de l'autre, qui avaient en commun les affaires étrangères. Il y réussit parfaitement, et il brigua la nomination du roi Jacques d'Angleterre. Mais elle ne put réussir. Il se tourna vers celle de M. le prince de Conti, qui venait d'être élu roi de Pologne et qui partait pour se rendre en ce pays-là. On a vu en son lieu le peu de goût de ce prince pour cette couronne, et son prompt retour. Gesvres ne se rebuta point. Les évêques polonais, tous sénateurs du royaume, ont eu le bon sens de ne céder point aux cardinaux, en sorte qu'il n'y a guère que l'archevêque de Gnesne qui le puisse être, parce qu'étant primat du royaume et régent dans l'interrègne il n'y a point de difficulté avec lui : c'est ce qui rend la nomination de Pologne facile à obtenir aux étrangers. Gesvres sut si bien manéger qu'il eut celle de l'électeur de Saxe, élu roi de Pologne au lieu de M. le prince de Conti. Dans la suite le victorieux roi de Suède l'ayant forcé à céder sa couronne à l'heureux Stanislas Leczinski, Gesvres fit encore si bien qu'il eut sa nomination; et ce nouveau roi ayant été précipité du trône par un retour de fortune et l'électeur de Saxe y étant remonté, Gesvres eut encore une nouvelle confirmation de sa précédente nomination, et tout cela avec le consentement du roi. Il passa donc plus de trente ans de sa vie à pourchasser le cardinalat et n'avoir autre chose dans le cœur et dans la tête.

Archevêque de nom sans presque jamais de résidence, épargnant tout pour ses agents à Rome et pour ses vues du cardinalat, il avait tout démeublé ou vendu à Bourges depuis la mort du roi et déclaré qu'il n'y retourne-

rait plus. Parvenu enfin à la pourpre si ardemment et si persévéramment souhaitée, et transporté de joie après tant de soins, de peines et de travaux, qui eût cru qu'arrivé enfin à l'unique but de toute vie, il n'en eût pas joui pleinement? Mais voilà de ces traits des jugements de Dieu qui confondent les hommes. Gesvres fut encore moins cardinal qu'il n'avait été archevêque. Idolâtre de sa santé et de ses écus, il ne pensa qu'à éviter d'aller à Rome, et pour en montrer son impossibilité, n'alla presque point à Versailles quand la cour y fut retournée, et dînait en chemin. Il s'abstint des thèses, des sacres, de toutes cérémonies, même de celles du Saint-Esprit, après qu'il eut été admis à l'ordre, du conseil de conscience formé *ad honores*, et de toutes sortes d'affaires. Il vécut dans sa maison solitaire où sa pourpre ne lui fut d'aucun usage, que pour la voir dans ses miroirs et s'entendre donner de l'éminence par ses valets. Point de visites; il en recevait très-peu, mangeait seul, très-sobrement et médicinalement, avec une très-bonne santé, donnait deux ou trois dîners l'année avec peu de choix, voyait quelques nouvellistes italiens et quelques savants obscurs, car il n'était pas sans savoir ni sans lumières pour les affaires; se promenait les matins aux Tuileries pour prendre l'air avec des gens la plupart inconnus, et se défit enfin de son archevêché en faveur de l'abbé de Roye, qu'il voulut *mordicus*, et pas un autre, non pas même de son neveu, quoique fort bien avec lui et avec le duc de Tresmes, son frère, parce qu'il crut que l'abbé de Roye y ferait plus de bien et ne tourmenterait personne sur la Constitution, qu'il n'avait jamais honorée que des lèvres, et fit toujours de grandes aumônes dans l'archevêché de Bourges.

Bentivoglio avait quitté tard un régiment de cavalerie

qu'il commandait au service de l'empereur, pour entrer en prélature. Sa naissance lui valut en moins de rien la nonciature de France, où il se signala par toute la débauche, les emportements, les fureurs dont on a parlé ici et qu'on ne répétera pas. Il ne les signala pas moins à l'unique conclave où il se trouva, et assez peu après il mourut d'un emportement de colère qui l'étouffa et en délivra le monde.

Bossu, dans le nom était Hennin Liétard, était frère du prince de Chimay, mort mon gendre, que Charles II avait fait tout jeune chevalier de la Toison, qui servit depuis Philippe V en Espagne, qui le fit lieutenant général et grand d'Espagne. Bossu fut envoyé tout jeune faire ses études à Rome, et livré aux jésuites pour avoir soin de son éducation et de sa fortune. Ils suppléèrent à ses talents qui en tout genre étaient nuls, mais ils en firent un grand dévot et se l'acquirent sans réserve. Des aveugles-nés de grande naissance, qui les peut élever à tout avec du secours, sont merveilleusement propres à la société qui n'en laisse guère échapper de ceux dont ils se peuvent saisir, et les familles, qui espèrent bien y trouver leur compte, les leur offrent volontiers. Elles mettent ainsi de grands bénéfices et de grandes dignités dans leur maison, et les jésuites règnent avec autorité par des sujets grandement établis, qui ne se connaissent pas eux-mêmes. Bossu revint de Rome parfaitement romain et parfaitement jésuite; c'était toute l'instruction qu'il y avait acquise, la seule dont son génie pût être susceptible, l'unique dont l'intérêt de sa famille et celui de ses instituteurs pût élever sa fortune : aussi lui valut-elle promptement l'archevêché de Malines et une belle et très-riche abbaye dans Malines même, dont les jésuites furent en effet archevêques et abbés. Ils se trouvèrent si bien d'un disciple si entièrement abandonné à eux, qu'ils

n'oublièrent rien pour le faire valoir à Rome et le porter à la pourpre dont ils tireraient encore plus d'éclat et de fruit. Il aurait eu des concurrents qui lui auraient coupé chemin, si on se fût douté à Vienne qu'il pût être sur les rangs d'une promotion. Quelque zèle et quelque soumission que les jésuites aient de tout temps pour la cour impériale, leurs intérêts leur sont encore plus chers, et le coup frappé ils ne manquent point de ressources pour le cacher ou le faire oublier. Cette considération, bien loin de les arrêter, ne fit qu'aiguiser leurs sourdes intrigues. Ils firent comprendre Bossu dans cette promotion sans aucune participation de la cour de Vienne, et l'ignorant et dévot Bossu, transporté de joie de sa promotion, en prit à l'instant toutes les marques dans Malines, sans en demander, ni encore moins en attendre la permission de l'empereur. Ce monarque, accoutumé à dominer également et ses sujets et la cour de Rome, entra en grande colère, menaça Rome, saisit les revenus du nouveau cardinal et le traita avec toute la hauteur d'un souverain justement irrité. Les jésuites qui s'y étaient attendus firent le plongeon comme des serviteurs fidèles qui n'avaient point de part en ce choix, et firent rendre à leur créature rougie les plus grandes soumissions à l'empereur et à ses ministres. L'affaire était faite, il ne s'agissait plus que d'en sortir : avec toutes ces soumissions, Bossu n'en garda pas moins toutes les marques et le rang de sa nouvelle dignité. Sa conscience ne lui permettait pas de manquer au pape qui la lui avait conférée, mais en même temps il trahit son humilité. Il prit le nom de cardinal d'Alsace. Il prétendit le premier de sa maison sortir par mâles des anciens comtes d'Alsace. On en rit en Flandre; mais partout ailleurs il ne put le faire passer et ne fut jamais que le cardinal de Bossu. L'empereur eut grande peine à lui

permettre d'aller à Rome pour le conclave. Il ne lui donna mainlevée de ses revenus pour ce voyage qu'à condition de venir à Vienne directement de Rome, dès que le pape serait élu et couronné, demander pardon de sa faute. Il y alla donc, y fut retenu six mois, y reçut tous les dégoûts dont on put s'aviser qui le poursuivirent toujours depuis en Flandre. La Constitution venue, on peut juger avec quelle aveugle fureur cette créature des jésuites s'y signala.

Belluga arriva à la pourpre par des sentiers plus droits; c'était un bon gentilhomme castillan que sa rare piété avait fait choisir à Philippe V au commencement de son règne pour l'évêché de Murcie. Il s'y conduisit comme on s'y était attendu, et y fut en exemple à toute l'Espagne. Quelques années après, la guerre y fut portée jusque dans ses entrailles. Le roi et la reine, contraints d'abandonner Madrid sans argent, sans subsistance pour ce qui leur restait de troupes, sans espérance d'en pouvoir lever, avec fort peu de sauver aucune pièce de la monarchie. Dans cette extrémité, qui fit si grandement éclater l'attachement et la fidélité espagnole à jamais mémorable, l'évêque de Murcie se signala entre les seigneurs et les prélats. Il fournit seul, gratuitement, deux mois de subsistance à l'armée, ou du sien qu'il épuisa et engagea, ou du fonds de ses diocésains qu'il toucha par l'ardeur de ses prédications, et encore plus par son exemple; et il donna, de plus, de quoi payer aux troupes plusieurs prêts qui leur étaient dus. Le sort des armes et les efforts de cette héroïque nation ayant raffermi le trône et rendu la couronne à Philippe V, l'évêque de Murcie ne crut pas qu'il lui fût rien dû; il compta n'avoir fait que remplir son devoir, ne songea ni à se montrer ni à faire parler de lui; demeura, comme il avait fait auparavant, renfermé dans son diocèse, uniquement occupé du soin de

son salut et de celui de ses ouailles, sans que la cour aussi parût penser à lui. L'épuisement où tant et de si cruelles secousses avaient mis les finances fit chercher les moyens de les réparer un peu. La Crusade parut d'un secours plus prompt et plus net, on l'augmenta fort d'un trait de plume. C'est une imposition sur le clergé que les papes, dominant en Espagne ainsi que dans tous les pays d'obédience, et surtout dans ceux d'inquisition, ont accordée souvent aux rois d'Espagne pour la guerre des Maures, et depuis leur expulsion, souvent encore sous prétexte de leur faire la guerre en Afrique. Comme l'Espagne y a toujours eu quelques places, qui ont soutenu des siéges sans fin, parce que les Maures n'entendent rien à l'attaque des places, cette imposition, plus ou moins forte, a presque toujours subsisté et comme passé en ordinaire; mais la surtaxe, et de la seule autorité du roi, émut le clergé et l'évêque de Murcie plus qu'aucun. C'était un grand homme de bien, mais de peu de lumières; il ne crut pas pouvoir en conscience livrer au roi un bien consacré aux autels et aux pauvres. Il fit grand bruit; il résista avec la plus grande fermeté aux ordres réitérés du roi, et comme son exemple à lui donner dans sa nécessité avait été grand et en spectacle à toute l'Espagne, celui de sa résistance n'eut pas moins de crédit pour le refus. Le roi, embarrassé, s'écrie et menace; Belluga, inébranlable, porta ses plaintes à Rome, et fut cause que l'affaire devint très-considérable et ne put finir que par un accommodement.

Lors de son plus grand feu la promotion se fit, et Belluga, célèbre à Rome par son zèle et sa fermeté pour l'autorité du pape et pour l'immunité du clergé, y fut compris sans qu'il y eût jamais pensé. Il le montra bien; il n'en apprit la nouvelle qu'avec surprise, et tout aussitôt déclara qu'il n'accepterait jamais la pourpre

sans la permission du roi, qu'il n'espérait pas dans la disgrâce où il se trouvait. En effet, le roi d'Espagne regarda la promotion de Belluga comme une injure qui lui était faite, et lui envoya défendre de l'accepter. Mais le refus de Belluga avait prévenu la défense. Le pape, piqué à son tour, dépêcha un courrier à Belluga avec un bref impératif d'accepter en vertu de la sainte obéissance. Mais ce bref ne put tenter ni ébranler même ce sublime Espagnol. Il répondit modestement au bref, qu'il n'y allait ni de la religion ni de l'église qu'il fût cardinal ou qu'il ne le fût pas, mais qu'il y allait du devoir et de la conscience d'un sujet d'obéir à son roi, de lui être fidèle et soumis, dont nulle puissance ne le pouvait délier ni le faire départir. C'est qu'il ne s'agissait ici que d'une dignité; s'il y avait eu de la religion ou de l'hérésie mêlée, je ne sais si on penserait au delà des Pyrénées comme on pense en deçà, et comme toute l'antiquité a pensé en tout pays. Quoi qu'il en soit, telle fut la digne réponse du grand évêque de Murcie, dans laquelle il persévéra, malgré tout ce que Rome commise y employa de caresses et de menaces. Ce spectacle plaisait fort à Madrid, qui laissait faire, sans se remuer, et qui le laissa durer plusieurs mois. Belluga ne se remua pas davantage: il ne fit ni ne laissa faire la plus petite démarche auprès du roi d'Espagne; il ne fut pas moins tranquille ni moins absorbé dans ses devoirs et dans les occupations de sa vie accoutumée. Rome aussi dédaignait agir auprès du roi d'Espagne, ou plutôt n'osait se commettre à un refus. Lorsque Belluga n'y songeait plus, et que la longueur du spectacle l'avait fait tomber, le roi d'Espagne dépêcha deux courriers, l'un à Belluga, avec ordre d'accepter; l'autre au pape, portant sa nomination au cardinalat en faveur de Belluga. Ainsi l'affaire fut finie avec une gloire sans

égale pour Belluga, qui, sans se hâter ni changer rien à son habit ni à sa calotte, vint présenter sa barette au roi d'Espagne, la recevoir de sa main, et l'en remercier comme ne la tenant que de ses bienfaits. Ce contraste fut un peu fort pour les cardinaux d'Alsace et de Mailly, et il fut célébré partout.

Dans la suite Belluga, qui avait plus de zèle que de lumières, voulut entreprendre des réformes que les évêques d'Espagne ne purent souffrir. Ils s'élevèrent contre avec d'autant plus de succès que leur résidence, leurs mœurs, leurs aumônes, leur vie pleinement et uniquement épiscopale est en exemple de tout temps soutenu à tous les évêques du monde. Belluga ne pouvant procurer à son pays le bien qu'il s'était proposé, se dégoûta tellement qu'il fit trouver bon au roi qu'il lui re[illegible] l'évêché de Murcie, et qu'il se retirât à Rome. Il y [illegible]mme à Murcie, sujet très-attaché à son roi, c[illegible]ême de ses affaires dans des entre-temps, et y a [illegible]t dans tous, et sa vertu qui surnagea toujours aux lumières, surtout politiques, lui acquit une vénération, et même pendant toute sa longue vie une considération que celles-ci ne peuvent atteindre, quoique plus dans leur centre en cette capitale du monde que partout ailleurs.

Salerne était un jésuite italien du royaume de Naples, transporté je ne sais par quelle aventure en Allemagne, ni par quelle autre fort bien dans les bonnes grâces de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, en la conversion duquel il eut beaucoup de part; mais je ne sais s'il y eut plus de peine que le Tencin à celle de Law. L'électeur de Saxe voulait être roi de Pologne, et il ne pouvait être élu sans être catholique. Ce point était fort embarrassant. Nul sujet du duché de Saxe ne pouvait embrasser la religion catholique sans perdre à l'instant tous les

biens qu'il y possédait. La qualité de chef et de protecteur né de tous les protestants d'Allemagne est attachée à la dignité d'électeur de Saxe, qui est chargé de tous leurs griefs, de les faire redresser, de leur faire maintenir et rétablir tout ce que les diverses paix et pacifications leur ont accordé. Un titre qui a des fonctions si continuelles et si importantes, et qui le met à la tête du corps protestant, et en moyen de le mouvoir, lui donne la première considération dans l'empire et dans toute l'Allemagne, et une autorité et un crédit qui le fait fort ménager par tous les souverains d'Allemagne et beaucoup par les empereurs. Auguste ne voulait pas perdre de si grands avantages ni se commettre avec ses propres états passionnés pour le luthéranisme. Son domestique n'était pas plus aisé sur ce point. Le détail de cette grande affaire n'appartient point à ces Mémoires. Il s'y faut contenter de l'exposition du fait, et de dire qu'Auguste fut assez habile ou assez heureux pour concilier des choses si fort opposées. Il fut catholique et roi de Pologne; il ne se brouilla ni avec ses sujets ni avec le corps des protestants; il demeura toujours leur chef et leur protecteur, dont il conserva toujours la considération, le crédit et l'autorité en Allemagne. Sa mère était fille de Frédéric III, roi de Danemark, qui survécut vingt ans à son couronnement à Cracovie, et qui ne le voulut jamais voir depuis. Il avait épousé en 1693 Christine-Évérardine, fille de Christian-Ernest de Brandebourg, marquis de Bareith, qui se retira dans un château à la campagne dès qu'elle sut sa conversion, ne prit jamais les marques de reine ni n'en voulut admettre les traitements, fut plusieurs années sans pouvoir se résoudre à le voir quand il venait en Saxe, et ne le vit enfin que comme en visites très-courtes et très-froides, sans avoir jamais voulu approcher des frontières de Po-

logne. L'électeur s'en consola aisément, mais il avait encore un autre dessein à exécuter. C'était de convertir son fils aîné et de lui assurer la couronne de Pologne, sans perdre après lui la précieuse qualité de chef et protecteur né des protestants. Pour arriver à ce but, il fallait séparer doucement le jeune prince d'une mère si entêtée de sa religion, sans montrer ses desseins sur lui, et le confier à des personnes assez sûres et assez intelligentes pour tourner le prince électoral suivant ses vues. C'est à quoi il eut encore le bonheur de réussir, et ce qui le détermina à le dépayser de Saxe par de longs voyages. Le père Salerne eut l'honneur de la conversion du fils comme il avait eu celle du père. Il accompagna le jeune prince dans tous ses voyages, déguisé en cavalier; il le confessait et le dirigeait, et comme il n'était pas encore temps que sa conversion parût, il lui disait la messe avant que la suite du prince le sût éveillé, dont il avait une permission du pape. Au retour de ses voyages, la conversion, comme on l'a vu ici, fut déclarée, et presque en même temps son mariage avec une archiduchesse. Salerne en porta la nouvelle au pape qui le récompensa du chapeau. C'était, comme on le voit, un homme d'esprit et d'intrigue, doux, honnête, insinuant et dont les mœurs et la conduite n'ont point reçu de blâme. Il mourut à Rome chez les jésuites où il voulut toujours loger, neuf ans après sa promotion, toujours fort considéré et chargé des affaires de ses prosélytes.

Mailly, sans ailes comme en avait eu Gesvres, ne visa pas moins haut et n'y travailla pas moins que lui. Mis dans l'église malgré lui par un père et une mère violents et absolus dans leur famille, il fit de nécessité vertu à travers les plus cuisants regrets, et ne prit d'ecclésiastique que ce qu'il n'en put laisser; ni étude ni savoir

d'aucune espèce, ni aptitude ni volonté d'en acquérir, ni piété ni mœurs que ce qu'il en fallait à l'extérieur pour ne pas ruiner les espérances de l'état forcé qu'on lui avait fait embrasser. Il vécut longtemps les coudes percés dans un recoin de Saint-Victor, parce qu'il en coûtait moins à son père, et que cette demeure l'écartait davantage du monde, et donnait une écorce plus régulière. Le mariage du comte de Mailly son frère avec une nièce à la mode de Bretagne de madame de Maintenon, mais dont elle prenait soin comme de sa véritable nièce, et qu'elle fit dame d'atours de madame la duchesse d'Orléans, puis de madame la duchesse de Bourgogne, valut enfin une légère abbaye à ce malheureux reclus, et quelque liberté ensuite par une place d'aumônier du roi. Nos maisons du même pays étaient anciennement et plusieurs fois alliées; l'amitié et les liaisons s'étaient toujours conservées entre elles

J'étais fort des amis du comte de Mailly et de sa femme. Je le devins de l'abbé de Mailly dès qu'il parut à la cour. Il parvint à force de bras à l'archevêché d'Arles, à la mort du dernier Grignan. A peine y fut-il nommé qu'il songea à mettre à profit le voisinage d'Avignon et la facilité de la mer pour le commerce de Rome. Il fit toutes sortes d'avances à Gualterio, vice-légat d'Avignon, qui y répondit en homme de beaucoup d'esprit et fort liant, qui n'ignorait pas ce qu'était l'archevêque d'Arles et la comtesse de Mailly, sa belle-sœur. Le grand but de ces vice-légats, et qui leur fait souhaiter cette vice-légation, est d'en sortir par la nonciature de France qui leur assure le cardinalat. Pour cela il faut s'y rendre agréable, parce qu'une des distinctions des trois grandes couronnes, l'empire, la France et l'Espagne, est l'exclusion pour leur nonciature de tout sujet qui leur déplaît, et le choix pour la

remplir entre trois ou quatre sujets que Rome leur propose. La liaison fut donc bientôt formée entre les deux prélats par leurs vues et leurs besoins respectifs, qui se tourna ensuite en amitié intime qui ne finit qu'avec leur vie, on l'a vu ici ailleurs, et que ce fut leur amitié qui forma la mienne avec Gualterio, qui a duré jusqu'à sa mort. Il vint bientôt nonce en France. Il y plut extrêmement, et sut gagner si bien les bonnes grâces du roi, que, devenu cardinal, il lui donna l'abbaye de Saint-Victor à Paris. On a vu ici en son temps qu'il s'était noyé à Rome, par la visite qu'il fit en partant de France aux bâtards; ce qui a fait que depuis lui aucun nonce n'a reçu la calotte rouge à Paris, et que, sur le point de leur promotion, ils ont toujours été rappelés, et ne l'ont reçue qu'à l'entrée de l'Italie. Quelques années après sa promotion, Gualterio revint de Rome tout exprès pour voir le roi, et on a vu en son lieu ici avec quelle distinction il y fut reçu, jusqu'à donner de la jalousie par l'exemple du cardinal Mazarin. Il retourna à Rome avec parole du roi de l'ordre du Saint-Esprit à la première promotion. Le roi mourut sans la faire. M. le Duc en acquitta la promesse en 1724. Mailly, pendant ces années, tâchait de les employer sourdement par le commerce caché qu'il entretenait à Rome, où il se faisait des amis tant qu'il pouvait. Il trouva moyen de se procurer des occasions d'écrire au pape et de s'en attirer des brefs, mais tout cela dans le plus ténébreux secret. Depuis la fin de la ligue, et la force du règne de Henri IV, il était aussi sagement qu'étroitement défendu à tous les évêques, bénéficiers et ecclésiastiques d'avoir aucun commerce avec Rome sans une permission expresse qui passait par celui des secrétaires d'état qui avait les affaires étrangères, qui l'accordait difficilement, qui limitait le temps, et qui ne s'étendait jamais

au delà de l'affaire pour laquelle elle était accordée. C'était un crime et sévèrement châtié, qu'y écrire même une seule fois sans en avoir obtenu permission, parce que toutes les affaires ordinaires comme bulles, dispenses, etc., s'y faisaient par la seule entremise des banquiers en cour de Rome. Le roi était fort jaloux sur ce point. Ce n'a été que tout à la fin de son règne que l'affaire de la Constitution, qui fit tant de fripons, d'ambitieux et de fortunes, et le crédit et l'intérêt du père Tellier énervèrent cette loi si salutaire, puis l'anéantirent, dont la France sent encore tout le poids et le malheur. On a vu ailleurs ici combien il y eut de peine et de travail à sauver M. d'Arles, surpris en cette faute à l'occasion des reliques de saint Trophime, dont il avait envoyé un prélat au pape qu'il s'était fait demander, dont il fut sur le point d'être perdu. Cet orage, que madame de Maintenon eut grande peine à calmer, et qui fit grand bruit à la cour, rendit l'archevêque d'Arles plus timide, mais sans lâcher prise, et lui servit à Rome. On peut juger qu'un homme d'ambition si suivie n'avait pas négligé de se dévouer aux jésuites et de se les acquérir. Une haine commune les unissait.

La comtesse de Mailly, et les Mailly leurrés et accoutumés à la voir la nièce favorite de madame de Maintenon, n'avaient pu digérer la fortune si supérieure de la nièce véritable, et ce que les Noailles avaient tiré de ce mariage. N'osant s'en prendre à madame de Maintenon, ils s'en prenaient aux Noailles qu'ils haïssaient parfaitement; l'archevêque d'Arles en était irrité plus qu'aucun d'eux. Il ne pouvait supporter l'éclat du cardinal de Noailles, dont les avances et la douceur ne le purent jamais ramener, en sorte que, se trouvant d'une assemblée du clergé où le cardinal de Noailles, lors en pleine faveur, présidait, il prit à tâche, sourdement étayé des

jésuites, de lui faire contre en toute occasion, sans que la patience et tout ce que le cardinal put faire pour le rendre plus traitable y pût réussir, tellement que l'archevêque leva le masque et lui rompit publiquement en visière. Le cardinal, tout modéré qu'il était, ne crut pas devoir souffrir cette insulte : il la repoussa avec sagesse, mais avec la hauteur qui convenait à sa place ; et comme au fond il avait raison, et qu'il sut bien l'expliquer et le démontrer, il confondit l'archevêque qui ne sut que balbutier, et qui fut blâmé publiquement de toute l'assemblée. Cet éclat obligea le cardinal d'en rendre compte au roi. Le roi lava doucement la tête à l'archevêque, et l'obligea d'aller faire des excuses au cardinal, sans que les jésuites osassent dire un mot en sa faveur, ni que lui eût pu gagner madame de Maintenon qui le tança fortement. Voilà ce qu'il ne pardonna jamais aux Noailles, et qui le rendit l'ennemi ardent et irréconciliable du cardinal de Noailles tout le reste de sa vie, jusqu'à m'avoir dit à moi-même dans le feu de l'affaire de la Constitution, et lui cardinal, sur laquelle nous n'étions pas d'accord, qu'il ne se souciait de la Constitution comme telle en façon du monde ; qu'il ne l'avait jamais soutenue avec ardeur, comme il ferait toujours, que parce que le cardinal de Noailles était contre, et qu'il aurait été contre avec la même violence, si le cardinal de Noailles avait été pour. Il ne me dissimula pas aussi que la vue prochaine du chapeau lui avait fait faire de fortes démarches qu'il avait crues utiles pour se l'assurer et se l'accélérer.

Le Tellier, fils du chancelier de ce nom, et frère de Louvois, étant mort en 1710 archevêque de Rheims depuis longues années, et toute sa vie peu ami des jésuites, le père Tellier se fit un capital de le remplacer d'un homme à tout faire pour les jésuites, et à réparer

dans ce diocèse les longues pertes qu'ils y avaient faites. Il y voulut aussi avec tant de choix un ennemi du cardinal de Noailles, qui, par l'éminence de ce grand siége, devînt un personnage nécessaire, sûr en même temps pour eux et propre à lui opposer. D'autres qualités, il ne s'en embarrassa guère, l'autorité et la violence suppléant aisément à tout. Dès qu'il ne s'agissait que des deux premières, il ne lui fallut pas chercher beaucoup pour trouver son fait. La naissance, les entours de Mailly, le siége d'Arles qu'il occupait depuis longtemps, et où il avait presque toujours résidé, rendirent facile sa translation à Rheims. Mailly gagna tout à ce changement, et n'y perdit pas même la facilité qu'il avait à Arles pour son commerce et ses intrigues à Rome, sur lequel la rigueur de la cour était peu à peu tombée par les manéges du père Tellier, aux vues duquel cette liberté était devenue nécessaire. Ainsi Mailly, devenu plus considérable à Rome par l'éclat de son nouveau siége et par sa proximité de Paris et de la cour, redoubla d'efforts à Rome, et n'oublia rien ici, pour en mériter l'objet de ses désirs. L'affaire de la Constitution lui en présenta tous les moyens qu'il en saisit avec avidité, et qui lui fournit ceux d'exercer sa haine contre le cardinal de Noailles. L'orgueil souffrait toutefois de se voir avec son siége, son zèle, son affinité avec madame de Maintenon, si loin derrière les cardinaux de Rohan et de Bissy, et confondu avec d'autres évêques ; mais ce fut une épreuve qu'il fallut essuyer dans l'espérance du chemin qu'elle lui ferait faire. Ainsi s'écoulèrent les restes du règne du roi et les premiers temps de la régence. La Constitution y ayant enfin pris le dessus, Mailly s'unit étroitement à Bentivoglio, tous deux dévorés du désir de la pourpre, et tous deux persuadés qu'ils ne se la pouvaient accélérer qu'en mettant tout en

feu. Mailly donc n'aspira plus qu'à se faire le martyr de Rome, ne garda plus de mesures, abandonna Rohan, Bissy et les plus violents évêques, comme de tièdes politiques, qui abandonnaient le saint-siége et la cause de l'église. De là ses lettres et ses mandements multipliés, le double mérite qu'il recueillit à Rome d'avoir osé les faire et les publier, et de n'avoir pu être arrêté par tous les ménagements que le régent avait eus pour lui. Ce n'était pas des ménagements qu'il souhaitait, c'était tout le contraire, pour acquérir à Rome la qualité de martyr et en recueillir le fruit. Aussi en fit-il tant que l'emportement d'une de ses lettres la fit brûler par arrêt du parlement; aussi en fit-il éclater sa joie et son mépris un peu sacrilégement. Il fonda une messe à perpétuité dans son église, à pareil jour, pour remercier Dieu d'avoir été trouvé digne de participer aux opprobres de son fils unique pour la justice; il espérait sans doute engager à quelque violence d'éclat par cette étrange fondation qui le conduirait plus tôt à son but: il y fut trompé.

Le châtiment alors ne pouvait tomber que sur sa personne, et on ne peut agir contre la personne d'un pair qu'au parlement, toutes les chambres assemblées et les pairs convoqués. Outre l'embarras d'une affaire de cette qualité, la Constitution et ses suites étaient détestées, et on ne craignait rien tant là-dessus que l'assemblée du parlement. On laissa donc tomber l'éclat où l'archevêque voulait engager. Sa conduite, qui scandalisa jusqu'aux plus emportés constitutionnaires, le décrédita même dans leur parti, mais les prélats ne donnaient pas les chapeaux; ce n'était qu'à Rome qu'ils se distribuaient, et ce n'était que vers Rome que toutes ses démarches se dirigeaient. Enfin il fut content par la promotion dont il s'agit ici; lui et son ami Bentivoglio y

furent compris tous deux. Ces violents procédés ne le servirent peut-être pas mieux que les flatteries. Le pape se piquait singulièrement de bien parler et de bien écrire en latin ; il voulait s'approcher de saint Léon et de saint Grégoire, ses très-illustres prédécesseurs ; il s'était mis à faire des homélies ; il les prononçait, puis les montrait avec complaisance ; pour l'ordinaire, on les trouvait pitoyables, mais on l'assurait qu'elles effaçaient celles des pères de l'Église les plus savants, les plus élégants et les plus solides. Mailly s'empressa d'en avoir, et encore plus de se distiller en remercîments et en éloges. Ils achevèrent de gagner et de déterminer le pape, qui le fit cardinal, sans participation de la France ni de pas un de ses parents ou amis de ce pays-ci.

CHAPITRE DXL.

M. le duc d'Orléans fort irrité de la promotion de l'archevêque de Rheims. — Il discute cette affaire avec moi. — Il envoie par Velleron la défense à l'archevêque de porter aucune marque du cardinalat et de sortir de son diocèse. — Ridicule aventure et dépit de Languet évêque de Soissons. — Son ambition et ses écrits. — L'archevêque de Rheims obéit aux ordres que Velleron lui porte. — Quel était Velleron. — Ma conduite avec le régent sur l'archevêque de Rheims. — Rare et insigne friponnerie des abbés Dubois et de la Fare-Lopis à l'égard l'un de l'autre. — L'archevêque de Rheims clandestinement à Paris. — Faiblesse et ambition de l'archevêque de Rheims. — Son premier succès et ma duperie. — Manéges de Dubois dont je suis encore dupe. — Comment Mailly obtient enfin du roi sa calotte rouge.

M. le duc d'Orléans m'envoya chercher un peu après midi ; il n'y avait pas une heure qu'il avait reçu la nouvelle de la promotion de Mailly; l'abbé Dubois qui la lui avait portée n'était déjà plus avec lui. C'était le dimanche 10 décembre; je le trouvai seul avec le Blanc; la Vrillière y vint une demi-heure après. M. le duc d'Orléans était fort en colère ; il m'apprit la promotion, et tout de suite qu'il dépêchait à Rheims, où était l'archevêque, le chevalier de Velleron, enseigne des gardes du corps, avec un ordre du roi de l'empêcher de sortir de Rheims, de l'y faire retourner s'il le rencontrait en chemin, de lui défendre de porter la calotte rouge ni au-

cune marque ni titre de cardinal, et de la lui ôter de dessus la tête en cas qu'il l'y eût mise. Je sentis tout le crime d'une ambition désordonnée, qui m'était connue depuis si longtemps. Je sentis aussi toute la faiblesse du régent après le premier feu passé, qui le portait lors aux extrémités, et tous les embarras à l'égard d'une dignité que les couronnes ont mise en possession paisible de toute indépendance, de toute infidélité et de toute vraie impunité. Je sentis encore que la chose était à ce point qu'il fallait perdre cet homme, qui était mon parent, et, tel qu'il fût, mon ami depuis si longtemps, ou le laisser en possession de son larcin. Je me conduisis donc en conséquence; je montrai autant de colère que M. le duc d'Orléans, je ne le contredis en rien, je discutai avec lui tous les plus violents partis sans en exclure ni en inclure pas un. Je donnai à sa colère tout le jeu et tout l'essor qu'elle voulut prendre, et j'applaudis à tout. J'aurais tout gâté à faire autrement; il n'était pas temps de chercher à diminuer ce feu, je l'aurais embrasé davantage, et j'aurais ôté la force à ce que je me proposais bien de lui représenter peu après. Ces délibérations d'extrémités fort en l'air et peu digérées durèrent jusqu'à près de trois heures. Je ne voulus rien abréger pour laisser évaporer tout le feu, et paraître aussi fâché que lui. Je l'étais en effet, parce que rien n'est plus préjudiciable à l'état ni plus directement opposé au droit des rois sur leurs sujets qu'une telle porte ouverte à l'ambition des ecclésiastiques, qui, au mépris du souverain, de son autorité, de ses intérêts, se livre à une puissance étrangère, souvent ennemie, pour en obtenir une dignité amphibie qui les élève à un rang monstrueux, les met à la tête du clergé, les soustrait à tout châtiment et à toute poursuite, quelque félonie qu'ils puissent commettre, leur donne un crédit, une considération,

une autorité infinie, avec le droit certain d'avoir pour 2 et 300,000 livres de rente en bénéfices, et d'obtenir tout ce qui leur convient à leur famille, sans rendre le plus léger service à l'état ni à l'église, séduit une infinité d'autres par l'espérance, et rend le pape plus maître du clergé que le roi ; mais Mailly de plus ou de moins n'augmentait guère cette plaie; il était mon parent et mon ami; je ne voulais pas laisser casser la corde sur lui; et d'ailleurs je connaissais trop le régent pour le sentir capable de lui tenir la même rigueur qu'en pareil et même moindre cas le roi tint au cardinal le Camus. A la fin le régent se souvint que nous n'avions pas dîner, et nous congédia.

Le Blanc, que M. le duc d'Orléans employait pour le moins autant en espionnage et en choses secrètes qu'à son fait de secrétaire d'état de la guerre, était souvent fort tard au Palais-Royal. Il avait accoutumé sa femme à faire mettre à table la compagnie chez lui sans lui, quand il n'était pas rentré à deux heures, et comme il en était près de trois quand il arriva ce jour là, il trouva le dîner avancé, et la compagnie en peine de ce qui pouvait l'avoir tant retardé. Le hasard le fit placer à table vis-à-vis Languet, évêque de Soissons. Le Blanc fit ses excuses, et dit qu'il ne cacherait point ce qui l'avait retenu si tard au Palais-Royal, parce que la chose allait être publique : chacun dressa les oreilles et demanda de quoi il s'agissait. Le Blanc répondit que c'était la promotion que le pape venait de faire. A ce mot, Languet se met presque en pied et s'écrie les yeux allumés : « Et qui, et qui? » Le Blanc nomme les nouveaux cardinaux; Mailly fut nommé le second, comme il l'était sur la liste. A ce nom, Languet tombe sur sa chaise, la tête sur son assiette, se la prend à deux mains, et s'écrie tout haut : « Ah! il m'a pris mon chapeau. » Un

éclat de rire de la compagnie, mal étouffé et surpris, après quelques moments de silence, réveilla le désintéressé prélat. Il demeura déconcerté, laissa raisonner sur la promotion, balbutia tard, courtement, rarement, tortilla quelques bouchées lentement, et de loin à loin, pour faire quelque chose, devint le spectacle de la compagnie, et la quitta lorsqu'on fut hors de table tout le plus tôt qu'il put. Cette aventure fut bientôt publique, et me fut contée le lendemain par le chevalier de Tourouvre, qui vint dîner chez moi, et qui s'était trouvé la veille à table chez le Blanc, à côté de Languet. Qui eût dit du plat abbé Languet, bourgeois de Dijon, languissant dans les antichambres de Versailles, où je l'ai vu cent fois entrant chez le maître ou la maîtresse de l'appartement, et le retrouvant en sortant sur le même coffre de l'antichambre; qui croyait, avec raison, avoir fait fortune par une place pécuniaire d'aumônier de madame la duchesse de Bourgogne, et une du grand vicaire d'Autun; qui croirait, dis-je, que, non content d'être arrivé à se voir évêque, et évêque de Soissons, il ne se serait pas trouvé au comble, et eût osé lever les yeux jusqu'à la pourpre et en approcher en effet de fort près? Saint-Sulpice d'abord, dont l'illustre curé était son frère, bien différent de lui, et la Constitution après qui le fit évêque, en se livrant corps et âme au père Tellier, lui tournèrent la tête d'ambition. Peu de gens osèrent se déshonorer au commencement de cette affaire par un abandon à découvert. Il fut des premiers, et bientôt après il se signala par ces fameux avertissements ou tocsins, qui firent tant de bruit et de scandale, dont il se donna constamment pour l'auteur tout aussitôt qu'ils parurent sous son nom.

Mailly, archevêque de Rheims, me vint conter, mourant de rire, que Tourneli, docteur de Sorbonne, qui

les avait faits, mais qui, pour leur donner du poids, les voulait donner sous le nom d'un évêque, était allé les lui porter, et le prier, jusqu'à l'importunité, de les adopter et d'y laisser mettre son nom pour les publier comme son ouvrage; qu'il ne voulut tâter ni de l'ouvrage, ni du mensonge, ni se revêtir du travail d'autrui, et que sa surprise avait été sans égale, lorsque peu après il les voyait imprimés sous le nom de Languet, évêque de Soissons, qui s'en déclarait publiquement l'auteur. Tant que Tourneli vécut, ce prélat s'illustra de sa plume parmi les siens; mais quand la mort le lui eut enlevé, le tuf parut à plein dans les compositions de Languet. Il était très-vrai qu'il briguait sourdement la pourpre; mais on ne laissa pas à la fin de le savoir, et on l'en crut même fort proche. Rome, suivant sa politique, l'entretenait d'espérances, sans la vouloir prostituer à un sujet aussi infime, et duquel, à beaucoup moins, elle était bien sûre de tirer toutes les folies et toutes les fureurs qu'elle voudrait; aussi ne s'y est-elle pas trompée, et la suite en a donné la pleine démonstration même fort au delà des intentions de Rome. En effet, il se trouvera bien peu d'auteurs et encore moins d'évêques aussi hardis à citer faux, à tronquer les passages, à en tirer le contraire précis de ce qu'on y lit lorsqu'on y joint ce qui précède et ce qui suit, à présenter effrontément des sophismes avec une fécondité surprenante, à offrir en thèse la proposition réfutée; à supposer des faits et des mensonges clairs avec la dernière audace, à remettre en principe certain le faux dont il a été convaincu. C'est trop en dire pour ne pas citer au moins un exemple d'une si grande foule.

Transféré à l'archevêché de Sens par des voies peu correctes, il y trouva les suffragants d'un autre aloi que lui. Quailus, évêque d'Auxerre, dont la vie si épiscopale, et les savants écrits et la conduite sur l'affaire de la

Constitution, ont si avantageusement réparé une légère et courte complaisance pour la cour et pour madame de Maintenon qui l'avait placé, et qui lui ont fait un si grand nom, était depuis longtemps exilé dans son diocèse et en butte à tous les opprobres des jésuites et des tenants de la Constitution. Cet état le fit choisir entre les autres suffragants de Sens par l'intègre métropolitain, pour hasarder un éclat dont il ne présumait pas que l'opprimé prélat osât former la moindre plainte. Languet publia donc un mandement plein de charité et de zèle, par lequel supposant qu'il avait reçu des plaintes et des requêtes de tous les curés et chanoines du diocèse d'Auxerre, contre la doctrine de leur évêque, et pour lui demander protection contre la violence qu'il faisait à leur foi et à leur obéissance à celle de l'église, il avait résisté longtemps pour donner lieu par sa patience à la résipiscence de son suffragant; mais qu'enfin, ne pouvant plus être sourd à tant d'instances et de cris redoublés de tous les pasteurs et chanoines du diocèse d'Auxerre, il était forcé de rompre le silence pour aller à leur secours, etc. Qui est l'homme assez hardi pour oser douter de la vérité d'un fait de cette nature si nettement et si expressément exposé par un mandement imprimé et répandu partout, dont ce fait si bien énoncé est l'unique matière? Toutefois une si raisonnable confiance ne dura pas longtemps. Trois semaines après que ce mandement fut répandu, il en parut un de l'évêque d'Auxerre, par lequel il témoigne à ses diocésains l'extrême surprise où il est du roman dont son métropolitain abuse le public, sous la forme d'un mandement, et joint, pour en démontrer la calomnie et l'imposture, une lettre à lui évêque d'Auxerre, écrite et signée par tous les curés et chanoines de son diocèse, à l'exception de quatre, par laquelle ils se plaignent amèrement de la fiction de Lan-

guet, protestant que pas un d'eux ne lui a fait de plainte ni adressé de requête, déclarent à leur évêque qu'ils ont la même foi que lui, et qu'ils ont toujours adhéré, adhèrent et adhéreront toujours à ses sentiments qu'il a si doctement et si clairement manifestés par ses instructions pastorales, mandements et autres ouvrages, consentent et demandent que cette présente lettre soit rendue publique, comme contenant la plus pure vérité et leurs véritables sentiments. Cette lettre, imprimée à la suite du mandement de l'évêque d'Auxerre, fit le bruit qui se peut imaginer, avec une surprise inexprimable.

L'archevêque de Sens, confondu et hors d'état de la moindre réplique, se tut à la vérité et se tint quelque temps en silence et assez retiré, mais bientôt il reprit vigueur avec son impudence accoutumée, sans toutefois oser remettre sur le tapis rien qui pût avoir trait au démenti si public qui l'avait déshonoré si à plein. Cette prudence ne lui était pas ordinaire : convaincu cent fois de passages tronqués, de citations fausses et frauduleuses et de tout ce qui en est dit plus haut, il avait très-ordinairement osé, après quelque intervalle, remettre en preuves décisives ce sur quoi il avait été convaincu de faux, avec un front d'airain qui ne cherchait qu'à surprendre et ne rougissait jamais. Mais c'est assez s'arrêter sur un prélat qui, tout vil qu'il est en tout genre, doit pourtant être montré tel qu'il est par les personnages qu'il a faits et par celui qu'il n'a cessé, quoique vainement, de vouloir faire; car sa misérable *Marie Alacoque*, faite par un jésuite, et si longtemps depuis imprimée sous son nom, n'a jamais été adoptée par Languet comme son ouvrage, que pour revenir à la pourpre par des détours qu'il a crus sûrs et qui le paraissaient, mais qui sont tout à fait hors et au delà des

matières de ces Mémoires qu'il faut maintenant reprendre.

Dans le moment que la Vrillière sut la commission résolue pour le chevalier de Velleron, dont j'ai parlé ci-dessus, il dépêcha un courrier à Rheims pour en avertir l'archevêque, et qu'il se perdrait sans ressources si cet officier le trouvait avec la calotte rouge, qu'il avait ordre en ce cas de lui ôter de gré ou de force, l'exhorta à obéir aux ordres qu'il lui portait, et lui manda qu'il n'y avait que ce moyen de calmer l'orage et de parvenir ensuite par degrés au consentement de son cardinalat. La Vrillière était gendre du feu comte de Mailly, frère de l'archevêque, qui me conta l'après-dînée du même jour la précaution qu'il avait prise, et raisonna avec moi des mesures de conduite auprès du régent et à l'égard de la tête opiniâtre et enivrée de la pourpre, qu'il fallait tâcher d'empêcher de se jeter dans des précipices. L'avis réussit et arriva à temps; l'archevêque avait déjà fait quelque chose de bien et quelque chose de mal. Il avait reçu la calotte par le courrier du pape, au lieu de l'envoyer tout de suite au régent. Mais il n'avait voulu recevoir à Rheims aucun compliment de personne, il avait fermé sa porte et il était parti pour Paris. Velleron le trouva en deçà de Soissons, sans calotte rouge ni aucune marque de cardinal. Velleron, content de n'avoir point à le faire dépouiller, se contenta de lui déclarer la défense dont il était chargé en lui montrant ses ordres. Ils disputèrent un peu de temps dans le chemin tous deux pied à terre, l'archevêque voulant continuer sa route pour remettre lui-même sa calotte au régent, Velleron insistant sur l'ordre de retourner à Rheims et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Enfin il l'emporta et il fit retourner l'archevêque à Soissons, où il l'accompagna et où ils couchèrent. L'ar-

chevêque écrivit de là au régent, pour lui rendre compte de sa conduite et de son obéissance, et l'assurer qu'il s'en retournait à Rheims, où il attendrait ses ordres. Velleron le crut de bonne foi. C'était un cadet de Provence, d'une médiocre naissance, fils pourtant d'une sœur du feu cardinal de Janson. Il avait du monde, de la politesse, de la figure, de l'honneur et de la valeur, mais rien du tout au delà; les dames le portèrent, il fit fortune et il est mort ambassadeur en Angleterre, chevalier de l'ordre, sous le nom de comte de Cambis. Il partit donc de Soissons pour Paris en même temps que l'archevêque pour Rheims, quoiqu'il eût ordre de rester auprès de lui. L'archevêque, qui avait son dessein, sut s'en défaire. Il fut tancé d'être revenu, mais on ne le renvoya ni lui ni aucun autre à Rheims. Ils avaient séjourné un jour à Soissons, qui s'était passé en disputes et en représentations qui avaient enfin abouti à ce qui vient d'être expliqué, tellement que Velleron arriva le 14 décembre, le cinquième jour après que le régent eut su la promotion.

Je n'avais pas perdu ce temps-là. J'avais vu souvent M. le duc d'Orléans, et agité avec lui plus à tête reposée, la diversité des extrémités où on pouvait se porter et les inconvénients de chacune, et comme j'étais fort incertain de ce qui arrivait du voyage de Velleron, je me contentai de me servir de tous les embarras résultants de partis extrêmes, pour laisser le régent dans celui du choix sans lui montrer aucune affection pour l'archevêque, pour profiter avec plus de force de ce que ce prélat pouvait faire de satisfaisant et de la faiblesse du régent à prendre sérieusement, beaucoup plus à soutenir un parti extrême de longue haleine. Le succès du voyage de Velleron me mit en état d'entamer un autre langage. Je fis valoir le respect de l'archevêque, même

avant d'avoir reçu ni pu recevoir aucun ordre qui lui avait fait refuser de recevoir aucun compliment à Rheims, et de n'avoir pris aucune marque de cardinal, ainsi que Velleron l'avait trouvé avec sa calotte noire et son habit ordinaire. Je convins de la sottise d'avoir reçu la calotte rouge du courrier du pape au lieu de l'avoir envoyée tout de suite; mais je tâchai de la couvrir de la joie, de la surprise, de la pensée qu'il était peut-être plus respectueux de l'apporter lui-même, puisqu'il ne l'avait pas mise sur sa tête, ainsi que je le supposais, puisqu'il en avait refusé les compliments, fermé sa porte à tout le monde, et que Velleron l'avait rencontré en chemin sans en être paré. Enfin je fis valoir son obéissance d'être retourné à Rheims.

Quelque furieux que fût l'abbé Dubois de la promotion de deux Français, dont l'une était inattendue, qui pouvait porter un grand préjudice à un troisième qui était lui-même, sans oser encore le dire tout haut, et qui, dans cette fougue, animait tant qu'il pouvait M. le duc d'Orléans, et par lui-même et par ses émissaires, je m'aperçus incontinent du bon effet de la conduite de l'archevêque qui ouvrait une porte à M. le duc d'Orléans pour sortir de cette affaire sans violence; mais non-seulement l'archevêque avait contre lui Dubois, les envieux de sa pourpre, ceux qui raisonnaient bien sur la manière dont il l'obtenait, et tous ceux qui étaient opposés à la Constitution, mais les plus ardents de ceux qui la favorisaient, les uns dans le dépit de se voir gagnés de la main, et reculés avec peu d'espérance, les autres piqués de voir leur égal, leur compersonnier dans le maniement de cette affaire, en devenir un des chefs, et les laisser si loin derrière, les chefs même de se trouver un égal qui voudrait partager leur autorité en partageant leur rang et leurs distinctions, avec qui ce même

rang les forcerait de compter, avec des égards qu'il saurait bien se faire rendre ; qu'ils seraient contraints de ménager même du côté de Rome, et qui ne se détacherait pas facilement de ses idées particulières de se faire un parti dans le leur, et qui chercherait sans cesse à pointer et à primer, ce que la naissance ni le siége du cardinal de Bissy ne lui avaient pas permis de tenter à l'égard du cardinal de Rohan. Tant d'obstacles ne me rebutèrent point. Tous ceux-là avaient à combattre une chose faite, l'engagement solennel de la cour de Rome, la faiblesse du régent qui était la meilleure pièce en faveur de l'archevêque ; je m'en servis utilement pour lui faire sentir que Rome ne reculait pas, et qu'à chose faite, et qui malheureusement n'était pas sans exemple, il était de la prudence de se prendre à tout ce qui pouvait sauver l'honneur et les apparences, et d'éviter une longue suite des plus épineux embarras dont on ne pouvait prévoir ni le terme, ni la fin, ni tout ce qu'ils en pouvaient faire naitre de plus fâcheux encore. Ces représentations étaient tellement conformes au naturel de M. le duc d'Orléans qu'elles firent plus de progrès et plus prompts que je ne l'avais espéré.

Les choses en étaient là quand le mercredi matin du 20 décembre, la Vrillière me vint dire que l'archevêque de Rheims était arrivé la veille fort tard à Paris. Ce voyage sans aucun concert avec nous, et fait à l'insu de tout ce qui lui appartenait, nous parut une équipée qui romprait toutes nos mesures et rejetterait M. le duc d'Orléans dans sa première colère, pour être venu du lieu de son exil sans sa permission. Nous nous trompions tous : l'abbé de la Fare-Lopis, son grand vicaire et son homme à tout faire, était un fripon du premier ordre, plein d'esprit et de ressources, qui jusqu'alors s'était présenté à tout vainement, parce qu'il s'était tel-

lement décrié par son abandon au père Tellier et aux jésuites, que jusqu'aux chefs de la Constitution en avaient en même temps peur et mépris, et l'avaient écarté de tout. La promotion admise de Mailly lui parut une planche après le naufrage, si elle pouvait l'être par son industrie. Il s'était affronté là-dessus à l'abbé Dubois avec toute la hardiesse et la délicatesse possible, et avait eu l'art d'en essuyer les plus énormes pouilles en face, sans se fâcher qu'à propos et par mesure. Il eut celui de lui faire revenir qu'il se méprenait beaucoup sur ses vues du côté de Rome, en s'élevant si fortement contre ce qu'elle venait de faire en faveur de Mailly, au lieu de s'y faire un mérite de l'y servir, de l'aider à la tirer de l'embarras de l'engagement si public où elle venait de se jeter, et à Mailly de s'acquérir sur lui le service de lui faciliter le prompt consentement du régent, au lieu d'irriter ce prélat par ses fougues, duquel voyait avec évidence quel était son crédit et sa considération à Rome qui hasardait sciemment tout pour lui, et qui pouvait lui nuire ou le servir si puissamment pour son chapeau. Ce funeste chapeau était devenu la boussole de Dubois, et plus funestement encore Dubois était devenu la boussole du régent. Réflexion faite, le chapeau séducteur, quoique encore vu de si loin, changea subitement Dubois. Il manda l'abbé de la Fare, lui fit cent amitiés, et à force de prolonger des verbiages, chercha à le faire parler pour profiter du ton qu'il prendrait.

La Fare plus fin que lui encore parce que, sans fougue et maître de lui-même, rien ne le détournait des moyens de son but, se mit à rire et lui dit qu'il n'avait jamais été un moment la dupe des emportements qu'il lui avait témoignés ; qu'il avait senti tout d'abord que ces mêmes emportements étaient le ton et le langage indispensables d'un ministre en tel cas ; qu'il n'en avait

donc rien du tout sur le cœur, ni pour soi ni pour Mailly, et tout de suite ajouta qu'il avait encore soupçon que ce grand appareil d'éclat, qui était bon pour le monde, pouvait n'être pas inutile au désir qu'il ne croyait pas impossible qu'eût Dubois de servir Mailly auprès du régent par des réflexions qu'il lui ferait naître, et d'autant moins suspectes que la colère de lui Dubois n'avait pas été moindre, et avait encore paru avec beaucoup moins de mesures que celle du régent. A cette ouverture, Dubois, transporté de croire avoir trompé qui le trompait en effet, embrasse l'abbé de la Fare, avoue qu'il l'a deviné, s'écrie qu'un génie supérieur tel que le sien mériterait le ministère, l'accable de louanges et de protestations pour Mailly, et plein de ses désirs qu'il ne peut cacher, lui montre à découvert tout ce qu'il attend à Rome de la reconnaissance de Mailly, et le plus profond secret en l'une et l'autre cour. La Fare, ravi de tenir l'abbé Dubois pris dans le filet qu'il lui avait tendu, lui promet tout, exagère le crédit de Mailly à Rome, ce que Dubois peut tirer de sa reconnaissance, mais en même temps demande tout. Bref ils ne se quittèrent point sans paroles réciproques, dont le gage fut de la part de la Fare des propos en l'air qui ne coûtaient rien, tandis que Dubois lui dit de mander à Mailly de venir secrètement sans en avertir aucun des siens, de se tenir caché dans sa maison sans y voir que trois ou quatre personnes au plus de ses plus proches ou de ses plus intimes, et qu'il se chargeait lui Dubois de le renvoyer bientôt à peu près content, et en chemin de l'être dans peu tout à fait, parce que cette affaire ne se pouvait conduire à bien que par degrés. Ce mystère demeura religieusement renfermé entre l'abbé Dubois, l'abbé de la Fare et Mailly, archevêque de Rheims, qui laissa pleinement croire à la Vrillière, à moi, qui le vîmes tous les jours,

et au peu de ce qui le vit, qu'il était venu à l'aventure et au hasard de tout ce qui pourrait en arriver. Cependant, quoique venu de la sorte, nous ne crûmes pas prudent, quelque caché qu'il se tînt chez lui, de laisser apprendre à M. le duc d'Orléans son arrivée par d'autres qui la pourraient découvrir, et qui en la lui disant n'iraient pas à la parade de la colère qui en serait l'effet. Mailly, qui avait ses raisons qu'il ne nous disait pas, approuva fort que nous révélassions son arrivée. La Vrillière n'osa s'en charger, le paquet en tomba sur moi. Mailly était en calotte noire; mais il avait la rouge dans sa poche; il l'en tirait de fois à autre devant moi, la considérait avec ravissement, par-ci par-là la baisait, puis me disait les yeux enflammés qu'il ne se la laisserait pas du moins arracher de ses mains; en vérité je crois qu'il couchait avec elle, comme font les enfants avec une poupée qu'on vient de leur donner. Je parlai donc dès le lendemain à M. le duc d'Orléans de l'arrivée subite et clandestine de l'archevêque.

Ma surprise fut grande de le voir sourire et me dire d'un air affable : « Il a bien envie de porter sa calotte. » Je cherchai à lui faire un mérite de ce qu'il ne l'avait que dans sa poche, et nulle autre marque de cardinal; puis voyant le régent en si belle humeur, j'en profitai pour m'étendre sur le respect, l'obéissance, l'attachement de l'archevêque, dont il pouvait profiter en le traitant avec bonté, pour éviter des embarras infinis avec Rome sur sa promotion; pour y faire sûrement passer et valoir tout ce qu'il voudrait sans la connaissance des cardinaux de Rohan et de Bissy, lequel l'avait si traîtreusement trompé, comme lui-même l'avait vu, le lui avait reproché, et me l'avait dit, par ses lettres prises au courrier de Rome, toutes contraires, et avec fureur, à celles qu'il lui avait donné sa parole formelle d'écrire.

Enfin je flattai le régent par son goût d'opposer, dans le même parti, les chefs les uns aux autres. A mesure que je sentais que mes raisons prenaient, je m'applaudissais de mon bien dire, tandis que mes discours n'avaient pas la moindre part à leur succès. J'ignorais pleinement l'abbé Dubois gagné et auteur du voyage, qu'il avait tout aplani en telle sorte que le régent n'attendait que la première confidence de l'arrivée de l'archevêque et l'accompagnement de quelques propos là-dessus, pour en venir à la composition résolue entre l'abbé Dubois et lui. Ce fut donc sans peine, et avec grand étonnement, que je crus obtenir que M. le duc d'Orléans verrait l'archevêque, recevrait ses respects, ses pardons, ses excuses, lui prescrirait ses volontés et les conditions sous lesquelles, après un délai raisonnable, il lui permettrait d'être cardinal. Celle que M. le duc d'Orléans mit pour lors fut que je lui amènerais le lendemain, entre six et sept heures du soir, l'archevêque par les derrières, que je serais seul en tiers, et que l'archevêque viendrait et s'en retournerait seul avec moi dans mon carrosse, et sans flambeaux.

Je crus avoir remporté une incroyable victoire, et j'admirais avec quelle facilité. La Vrillière, à qui je la contai, n'en pouvait revenir, et trouvait mon crédit suprême. Mailly joua en apparence le même personnage que la Vrillière faisait tout de bon, et il est vrai que je m'en applaudissais, quoique j'y sentisse toute la faiblesse de M. le duc d'Orléans; mais sans me douter le moins du monde de l'influence de l'abbé Dubois. Je menai donc l'archevêque au régent avec le mystère qui m'avait été prescrit. Tous deux d'abord parurent embarrassés l'un de l'autre. Je me mis de la conversation en chancelier de l'archevêque. Ils se remirent et parlèrent convenablement tous deux. J'avais fort fait le bec

à l'archevêque, dont je craignais la hauteur et l'indiscrète vivacité : autre panneau où je tombai encore. Il avait pris sa leçon de Dubois même par l'abbé de la Fare que je ne vis ni n'aperçus jamais dans toute cette affaire, que longtemps après cette présentation. Les propos finis, M. le duc d'Orléans déclara à l'archevêque les conditions auxquelles il voulut qu'il se soumît pour arriver au consentement du roi d'accepter publiquement la pourpre : n'en porter ni la qualité, ni calotte, ni aucune marque sur soi, à ses armes, ni dans ses titres, jusqu'à ce qu'il eût reçu la calotte des mains du roi, retourner aussitôt à Rheims, et ne point sortir de son diocèse sans être mandé, n'écrire à personne en France que dans son style ordinaire, et ne signer que l'archevêque duc de Rheims. Néanmoins permis à lui d'écrire aux étrangers hors du royaume en cardinal, et de signer ces lettres-là : le cardinal de Mailly. C'était là un si grand pas que j'en demeurai étourdi. Je me jetai dans les remerciments, et je ne sortais point d'étonnement d'en trouver si peu dans l'archevêque. Je l'attribuai à sa vanité, et n'imaginai jamais qu'il eût en entrant la plus légère idée de ce qui se passerait, tandis qu'intérieurement il se moquait de ma simplicité, et sûrement M. le duc d'Orléans beaucoup davantage ; et je ne sus avoir été joué de la sorte que des années après que le roi eut donné la calotte au cardinal de Mailly.

Achevons tout de suite ce qui regarde ce cardinal presque éclos jusqu'à ce qu'il le soit tout à fait, pour n'avoir pas à revenir à une matière et à un personnage qui n'a guère d'autre part en celles de ces Mémoires que sa promotion. Dubois, résolu de profiter de sa situation, le laissa languir cinq mois dans son diocèse dans cet état amphibie, en attendant une occasion utile de l'en tirer, et le préparer cependant par l'ennui et l'impatience, à

se rendre flexible à tout ce qu'il pourrait en exiger. De temps en temps je pressais le régent de finir sa peine; il me répondait qu'à la façon dont l'archevêque s'était fait cardinal, il n'avait pas à se plaindre d'un délai et d'un séjour dans son diocèse, qui le laissait cardinal au dehors du royaume, et qui lui répondait enfin d'obtenir sûrement sa calotte des mains du roi. Je sentais cette vérité peut-être plus encore que ne faisait celui qui me la disait. Je laissai un intervalle, puis je demandai quand cet état finirait; à la fin j'obtins, à ce que je crus, le retour de l'archevêque et qu'en arrivant, la calotte lui serait donnée, et je me remerciais de ce que mon éloquence et ma persévérance avaient enfin réussi. La Vrillière ne se lassait point de me remercier, et toute la famille et les amis; autre duperie et tout aussi lourde que la première. Je n'eus pas plus de part à la conclusion que je n'en avais eue à l'ébauche, et le rare est que sur toutes les deux la Vrillière est mort dans l'erreur et qu'il y a fort peu de gens qui n'y soient encore. Voici donc ce qui mit enfin publiquement la calotte rouge sur la tête du cardinal.

J'ai fait mention plus haut, par anticipation, du corps de doctrine du cardinal de Noailles, approuvé par les cardinaux de Rohan et de Bissy, et par une assemblée d'évêques, tenue chez eux à Paris. Sur quoi je dois avouer que j'ai confondu une autre affaire de même genre, sur laquelle le cardinal de Bissy écrivit à Rome avec fureur, tout le contraire de ce qu'il avait formellement promis à M. le duc d'Orléans, duquel la défiance fit arrêter le courrier un peu en deçà de Lyon, et prendre les lettres de Bissy que M. le duc d'Orléans montra à ce cardinal, avec les reproches que méritait sa perfidie. Ce corps de doctrine ainsi approuvé, et que la même perfidie redoublée des cardinaux de Rohan et de Bissy fit aussi échouer, il

fut question de le faire approuver par la signature de tous les autres évêques absents, avant de l'envoyer à Rome. Pour y parvenir, on choisit plusieurs du second ordre bien dévoués à la Constitution et à faire fortune par elle, qu'on endoctrina et qu'on chargea de porter ce corps de doctrine chacun à un nombre d'évêques qu'on leur assigna. L'abbé de la Fare-Lopis n'avait garde de n'être pas du nombre de ces courriers, et il était naturel qu'étant grand vicaire et l'homme de confiance de l'archevêque de Rheims, il eût la commission de lui porter le corps de doctrine à signer. On craignait qu'il ne se rendît plus difficile qu'aucun, par sa haine personnelle contre le cardinal de Noailles et par ses ménagements pour Rome, dans la conjoncture où il se trouvait, à laquelle on n'avait point encore fait part d'un ouvrage qui touchait ses prétentions de si près. L'abbé de la Fare, à qui le voyage de Rheims fut destiné, saisit en habile compagnon la difficulté qu'on craignait, la grossit tant qu'il put, effraya l'abbé Dubois de l'effet du refus d'un prélat, de la vigueur et du peu de ménagement de l'archevêque, assis sur un siége tel que celui de Rheims, que le pape venait de faire cardinal et qui était sans doute de fort mauvaise humeur du hoquet qu'on faisait durer si longtemps, à lui en laisser prendre les marques, la qualité et le rang.

La Fare n'oublia rien pour augmenter l'embarras de l'abbé Dubois, et le laissa quelques jours dans cette peine. Dubois le mandait sans cesse pour chercher quelque expédient. Quand la Fare le jugea à son point, il lui dit qu'après bien des réflexions, il croyait lui en pouvoir proposer un ; mais qu'il était unique, et à son avis *causa sine quâ non*. Il verbiagea un peu avant de s'en ouvrir, pour exciter le désir de Dubois ; puis, l'ayant amené à ne rien refuser, il lui dit que, puisqu'il regar-

dait comme si essentiel d'amener l'archevêque à signer l'approbation d'un corps de doctrine fait par son ennemi et inconnu encore à Rome, il fallait flatter sa vanité dans la manière et à la fin le satisfaire ; que, pour cela, il fallait le distinguer des autres prélats, à qui on envoyait des gens du second ordre, et lui députer à lui l'évêque de Soissons ; que cela était tout naturel, parce qu'il était son premier suffragant, ardent constitutionnaire, d'ailleurs son voisin, dont le voyage serait imperceptible, d'ailleurs Soissons étant sur le chemin de Paris à Rheims ; que cela aurait tout un autre poids auprès de l'archevêque, que non pas lui la Fare, son grand vicaire, quoique son ami ; mais que cela ne suffisait pas encore ; qu'il fallait toucher l'archevêque par son intérêt le plus vif et le plus pressant, profiter de l'occasion de mettre fin à un état de souffrance qui ne pouvait pas toujours durer ; que pour cela il fallait encore s'y prendre avec la délicatesse que demandait la vanité ; qu'après avoir bien tout pesé et balancé, il croyait qu'il fallait charger Languet de deux lettres de M. le duc d'Orléans pour l'archevêque ; par l'une le presser de signer en termes qui flattassent son orgueil, y ajouter que ce n'était point comme condition que la signature lui était demandée, et que, signant ou refusant, il pouvait venir quand il voudrait recevoir sa calotte des mains du roi ; par l'autre lettre lui mander qu'il fallait signer nettement et sur-le-champ ou compter qu'il demeurerait exilé et sans calotte pour toujours ; l'une pour lui faire un sauve-l'honneur qu'il pût montrer, et donner en même temps plus de poids ici et à Rome à sa signature, l'autre pour lui parler français et lui serrer le bouton par son plus sensible et à découvert. L'abbé Dubois goûta l'expédient, le fit approuver par M. le duc d'Orléans, qui écrivit les deux lettres. Languet, évêque de Soissons, si outré que

l'archevêque lui eût pris son chapeau, eut le goupillon de le lui aller assurer; il porta les deux lettres à l'archevêque, qui empocha l'une, et se para de l'autre. Il signa tout de suite, et se hâta d'accourir jouir en plein de son cardinalat.

Toute difficulté étant ainsi levée, je menai le cardinal, mais encore en calotte noire, à M. le duc d'Orléans. L'accueil fut très-gracieux; le régent lui dit qu'il prendrait le lendemain les ordres du roi pour le jour et l'heure de lui donner la calotte. Je ne vis homme si transporté de joie de se voir enfin au bout de ses longs et persévérants travaux. Ce fut donc le surlendemain que j'allai prendre l'archevêque chez lui sur les dix heures du matin; je le menai dans mon carrosse aux Tuileries. Comme il était archevêque de Rheims, cardinal ou non, je n'avais point d'embarras avec lui : nous fûmes aussitôt introduits dans le cabinet du roi, qui y était seul avec M. le duc d'Orléans, le maréchal de Villeroy, M. de Fréjus et deux ou trois autres. M. le duc d'Orléans le présenta au roi, ne le nommant qu'archevêque, mais ajoutant ce qui l'amenait, avec quelques propos obligeants. Aussitôt l'archevêque qui avait à la main sa calotte rouge, la présenta au roi, ôta la noire qu'il avait sur la tête, se baissa tout le plus bas qu'il lui fut possible, et reçut sur sa tête la rouge des mains du roi, après quoi il lui fit une profonde révérence, et quelques mots de remercîment. Alors M. le duc d'Orléans l'appela M. le cardinal, lui fit son compliment, et ce qui était dans la chambre. Tout cela fut extrêmement court : nous fîmes tous deux la révérence, et nous nous en allâmes. Le cardinal se contint tant qu'il put; mais il ne touchait pas à terre. Je le ramenai chez lui au bout du Pont-Royal. Ainsi finit cette longue et mystérieuse affaire.

CHAPITRE DXLI.

Chute du cardinal Albéroni qui se retire en Italie. — Dona Laura Piscatori nourrice et assafeta de la reine d'Espagne. — Son caractère. — Albéroni est arrêté en chemin emportant le testament original de Charles II, etc., qu'on le force à rendre. — Joie publique en Espagne et dans toute l'Europe. — Marcien garde à vue Albéroni jusqu'à son embarquement à Marseille. — Sa conduite en ce voyage. — Folles lettres d'Albéroni au régent, sans réponse. — Danger des ecclésiastiques ministres. — Cause de la rage d'Albéroni.

Nous voici arrivés à une époque bien curieuse ; mais quel dommage que Torcy n'ait pas poussé plus loin qu'il n'a fait le recueil des extraits des lettres que le secret de la poste lui ouvrait, et quel déplaisir de ce que le crédit imposant et toujours augmentant de l'abbé Dubois sur M. le duc d'Orléans ne lui permettait plus sa confiance accoutumée pour ceux qui lui étaient le plus fidèlement attachés ! Ce double malheur privera désormais ces Mémoires des plus curieuses connaissances. Je n'y veux et n'y puis écrire que ce qui a passé sous mes yeux ou ce que j'ai appris de ceux-là mêmes par qui ont passé les affaires. J'aime mieux avouer franchement mon ignorance que de hasarder des conjectures qui sont souvent peu différentes des romans ; c'est où j'en serai souvent réduit désormais ; mais je préfère la honte de l'avouer et d'en avertir pour le reste de ces

Mémoires, à me faire de déplorables illusions, et tromper ainsi mes lecteurs, si tant est que ces Mémoires voient jamais le jour.

Les tyrans et les scélérats ont leur terme, ils ne peuvent outre-passer celui que leur a prescrit l'arbitre éternel de toutes choses. On a si amplement vu qu'Albéroni était l'un et l'autre par tout ce qui d'après Torcy a été ici rapporté de lui, qu'il n'y a plus rien à ajouter sur ce monstrueux personnage. L'Europe entière, victime de ses forfaits par un endroit ou par un autre, détestait un maître absolu de l'Espagne, dont la perfidie, l'ambition, l'intérêt personnel, les vues toujours obliques, souvent les caprices, quelquefois même la folie, étaient les guides, et dont l'unique intérêt continuellement varié et diversifié selon que la fantaisie le lui montrait, se cachait sous des projets toujours incertains, et dont la plupart étaient d'exécution impossible. Accoutumé à tenir le roi et la reine d'Espagne dans ses fers et dans la prison la plus étroite et la plus obscure, où il avait su les renfermer sans communication avec personne, à ne voir, à ne sentir, à ne respirer que par lui, et à revêtir toutes ses volontés en aveugles, il faisait trembler toute l'Espagne, et avait anéanti tout ce qu'elle avait de plus grand par ses violences, accoutumé à n'y garder aucune sorte de mesure, méprisant son maître et sa maîtresse dont il avait absorbé toutes les volontés et tout le pouvoir; il brava successivement toutes les puissances de l'Europe, et ne se proposa rien moins que de les tromper toutes, puis de les dominer, de les faire servir à tout ce qu'il imagina, et se voyant enfin à bout de toutes ses ruses, d'exécuter seul et sans alliés le plan qu'il s'était formé. Ce plan n'était rien moins que d'enlever à l'empereur tout ce que la paix d'Utrecht lui avait laissé en Italie, de ce que la maison d'Autriche es-

pagnole y avait possédé, d'y dominer le pape, le roi de Sicile, auquel il voulait ôter cette île comme arrachée à l'Espagne par la même paix, dépouiller l'empereur du secours de la France et de l'Angleterre en soulevant la première contre le régent par les menées de l'ambassadeur Cellamare et du duc du Maine, et jetant le roi Jacques en Angleterre par le secours du nord, occuper le roi Georges par une guerre civile; enfin de profiter pour soi de ces désordres pour transporter sûrement en Italie, que son cardinalat lui faisait regarder comme un asile assuré contre tous les revers, l'argent immense qu'il avait pillé et ramassé en Espagne, sous prétexte d'y faire passer les sommes nécessaires au roi d'Espagne pour y soutenir la guerre et les conquêtes qu'il y ferait, et cet objet d'Albéroni était peut-être le moteur en lui de ses vastes projets. Leur folie ne put être comprise; ce ne fut qu'avec le temps qu'on découvrit enfin avec le plus grand étonnement que son obstination dans son plan, et à rejeter toutes sortes de propositions les plus raisonnables, n'avait point d'autre fondement que sa folie, ni d'autres ressources que les seules forces de l'Espagne contre celles de l'empereur, de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, que cette dernière couronne entraîna après soi. Pour comble d'extravagance, la découverte de la conspiration brassée en France, et le bon ordre qui y fut mis aussitôt, ni les contre-temps arrivés dans le nord, qui ne laissèrent plus d'espérance à Albéroni d'occuper ces deux couronnes chez elles assez puissamment pour leur faire quitter prise au dehors, ne le purent déprendre de pousser la guerre et ses projets, dont les prodigieux préparatifs avaient entièrement achevé d'épuiser l'Espagne sans l'avoir pu mettre en état de tenir un moment contre toute l'Europe, neutre ou alliée pour soutenir l'empereur en Italie, qui à la

fin y gagna Naples, la Sicile et quelques restes de la Lombardie qu'il n'y possédait pas.

Albéroni abhorré en Espagne en tyran cruel de la monarchie qu'il s'appropriait uniquement, en France, en Angleterre, à Rome et par l'empereur, comme un ennemi implacable et personnel, semblait n'avoir pas la moindre inquiétude. Il était pourtant impossible que le roi et la reine d'Espagne ignorassent les malheurs de leurs troupes et de leur flotte en Sicile, le danger prochain de la révolution de Naples, l'impossibilité de réparer tant de pertes, et de soutenir avec les seules forces de l'Espagne, qui n'en avait plus aucune, toutes celles de l'empereur, de la France et de l'Angleterre, même de la Hollande, unies, et les cris du pape et de toute l'Italie. Le régent et l'abbé Dubois, qui n'avaient que trop de raisons de regarder depuis longtemps Albéroni comme leur ennemi personnel à chacun d'eux, étaient sans cesse sourdement occupés des moyens de sa chute; ils crurent ce moment favorable, ils surent en profiter. Le comment, c'est le curieux détail qui n'est pas venu jusqu'à moi, et qui mérite d'être bien regretté. M. le duc d'Orléans a survécu Dubois de trop peu de mois pour que j'aie pu ressasser avec lui beaucoup de choses, et celle-ci est une de celles que je n'ai point mises sur le tapis depuis que sa confiance me fut rouverte, entraîné par le courant et par d'autres choses, et comptant toujours d'avoir le temps d'y revenir. Tout ce que j'ai su avec connaissance par M. le duc d'Orléans dans le temps même, mais en deux mots, et depuis en Espagne, sans y avoir trouvé plus d'éclaircissement et de détails, c'est ce qu'on a vu dans ce qui a été rapporté ici de Torcy, qu'Albéroni avait toujours redouté, et qui lui arriva. Il tremblait du moindre Parmesan qui arrivait à Madrid; il n'omit rien par le duc de Parme et par tous les autres

moyens qu'il put imaginer pour les empêcher d'y venir; il regarda sans cesse avec tremblement le peu de ceux dont il n'avait pu rompre le voyage ni procurer le renvoi.

Parmi ceux-ci il ne craignait rien tant que la nourrice de la reine, à laquelle, parmi ses ménagements, il lâchait quelquefois des coups de caveçon pour la contenir, où le raisonnement politique avait peut-être moins de part que l'humeur. Cette nourrice, qui était une grosse paysanne du pays de Parme, s'appelait Dona Laura Piscatori; elle n'était venue en Espagne que quelques années après la reine qui l'avait toujours aimée, et qui la fit peu après son *assafeta*, c'est-à-dire sa première femme de chambre, mais qui en Espagne est tout autrement considérable qu'ici. Laura avait amené son mari, paysan de tout point, que personne ne voyait et ne connaissait; mais Laura avait de l'esprit, de la ruse, du tour, des vues à travers la grossièreté extérieure de ses manières, qu'elle avait conservées ou par habitude, peut-être aussi par politique pour se faire moins soupçonner, et comme les personnes de cette extraction, parfaitement intéressée. Elle n'ignorait pas combien impatiemment Albéroni souffrait sa présence et craignait sa faveur auprès de la reine, qu'il voulait posséder seul; et plus sensible aux coups de patte qu'elle recevait de lui de temps en temps qu'à ses ménagements ordinaires, elle ne le regardait que comme un ennemi très-redoutable, qui la retenait dans d'étroites bornes, qui l'empêchait de profiter de sa faveur en contenant là-dessus la reine elle-même, et duquel le dessein était de la faire renvoyer à Parme, et de n'oublier rien pour y réussir. Voilà tout ce que j'ai pu apprendre sans autre détail, sinon que voyant la conjoncture favorable, par ce qui vient d'être représenté de la situation des affaires d'Es-

pagne, où la tyrannie d'Albéroni était généralement abhorrée, elle fut aisément gagnée par l'argent du régent, et l'intrigue de l'abbé Dubois pour hasarder d'attaquer Albéroni auprès de la reine, et par elle auprès du roi, comme un ministre qui avait ruiné l'Espagne, qui était l'unique obstacle de la paix pour ses vues personnelles, auxquelles il avait sacrifié sans cesse leurs majestés catholiques et les avait commises seules contre toutes les puissances de l'Europe. Comme je ne raconte que ce que je sais, je serai bien court sur un événement si intéressant.

Laura réussit. Albéroni, au moment le moins attendu, reçut un billet du roi d'Espagne, par lequel il lui ordonnait de se retirer à l'instant sans voir ni écrire à lui ni à la reine, et de partir dans deux fois vingt-quatre heures pour sortir d'Espagne ; et cependant un officier des gardes du corps fut envoyé auprès de lui jusqu'à son départ. Comment cet ordre accablant fut reçu, ce que fit et ce que devint le cardinal, je l'ignore; je sais seulement qu'il obéit et qu'il prit son chemin par l'Aragon. On eut si peu de précaution à l'égard de ses papiers et des choses qu'il emportait qui furent immenses en argent et en pierreries, que ce ne fut qu'après les premières journées que le roi d'Espagne fut averti que le testament original de Charles II ne se trouvait plus. On jugea aussitôt qu'Albéroni avait emporté ce titre si précieux par lequel Charles II nommait Philippe V roi d'Espagne, et lui léguait tous ses vastes états, pour s'en servir peut-être à gagner les bonnes grâces et la protection de l'empereur, en lui en faisant un sacrifice. On envoya arrêter Albéroni. Ce ne fut pas sans peine et sans les plus terribles menaces qu'il rendit enfin le testament, en jetant les plus hauts cris, et quelques autres papiers importants qu'on s'était aperçu en même temps qui man-

quaient. La terreur qu'il avait imprimée l'était si profondément, que jusqu'à ce moment personne n'osa parler ni montrer sa joie, quoique parti. Mais cet événement rassurant contre le retour, ce fut un débordement sans exemple d'allégresse universelle, d'imprécations et de rapports contre lui au roi et à la reine, tant de choses les plus publiques qu'eux seuls ignoraient, que d'une infinité de forfaits particuliers qui ne sont plus bons qu'à passer sous silence.

M. le duc d'Orléans ne contraignit point sa joie, moins encore l'abbé Dubois : c'était leur ouvrage qui renversait leur ennemi personnel, et avec lui le mur de séparation si fortement élevé par Albéroni entre le régent et le roi d'Espagne, et du même coup l'obstacle unique de la paix. Cette dernière raison fit éclater la même joie en Italie, à Vienne, à Londres ; les puissances alliées s'en félicitèrent ; jusqu'aux Hollandais furent ravis d'être délivrés d'un ministre si double, si impétueux, si puissant, et on espéra à Turin trouver des ressources de politique et de ruses qu'Albéroni avait tant contribué à rendre suspectes ou inutiles. M. le duc d'Orléans dépêcha le chevalier de Marcieu, homme fort adroit, fort intelligent, et fort dans la main de l'abbé Dubois, aux derniers confins de la frontière pour y attendre Albéroni, l'accompagner jusqu'au moment de son embarquement en Provence pour l'Italie, ne le pas perdre de vue, lui faire éviter les grandes villes et même les gros lieux autant qu'il serait possible, ne pas souffrir qu'il lui fût rendu aucune sorte d'honneurs, surtout empêcher quelque communication que ce pût être avec lui sans exception de personne, en un mot, le conduire civilement comme un prisonnier gardé à vue. Marcieu exécuta à la lettre cette commission désagréable, mais d'autant plus nécessaire que, tout disgracié qu'était Al-

béroni, on en craignait encore les dangereuses pratiques, traversant une grande partie de la France, où tout ce qui était contraire au régent avait eu recours à lui, et où l'affaire de Bretagne n'était pas encore finie, et ce ne fut pas sans grande raison que toute sorte de liberté, d'accès, de curiosité même lui fut soigneusement retranchée.

On peut juger ce qu'en souffrit un homme si impétueux et si accoutumé à tout pouvoir et à tout faire; mais il sut s'accommoder à un si grand et si prompt changement d'état, se posséder, ne se hasarder à aucun refus, être sage et mesuré en toutes ses manières, très-réservé en ses paroles, avoir l'air de ne prendre garde à rien, à s'accommoder de tout singulièrement, sans questions, sans prétentions, sans plaintes, dissimulant tout, et montrant, sans s'en lasser, de prendre Marcieu comme un accompagnement d'honneur. Il ne reçut donc aucune civilité de la part du régent, de Dubois, ni de personne, et fit, sans s'arrêter, avec presque nulle suite, les journées marquées par Marcieu, jusqu'au bord de la Méditerranée, où il s'embarqua en arrivant, et passa à la côte de Gênes. Ce fut dans ce voyage où Marcieu apprit de lui l'anecdote si curieuse touchant la disgrâce de la princesse des Ursins, convenue entre les deux rois, dont la nouvelle reine d'Espagne fut chargée pour la manière de l'exécution, et qui a été ici racontée au temps de cette disgrâce, et que je sus du marquis, depuis maréchal de Brancas, à qui Marcieu l'avait depuis racontée. Albéroni, délivré de son Argus et arrivé en Italie, s'y trouva aussitôt en d'autres embarras par la colère de l'empereur, qui ne l'y voulut souffrir nulle part, et par l'indignation de la cour de Rome, qui se trouva l'emporter, en cette occasion, sur la jalousie du respect de sa pourpre. Il fut réduit à se tenir longtemps

errant et caché, et il ne put approcher de Rome que par la mort du pape. Le surplus de la vie de cet homme si extraordinaire n'est plus matière de ces Mémoires. Mais ce qui n'y doit pas être oublié est la dernière marque de rage, de désespoir et de folie, qu'il donna en traversant la France. Il écrivit de Montpellier, à M. le duc d'Orléans, des offres de lui donner les moyens de faire la plus dangereuse guerre à l'Espagne ; et de Marseille, prêt à s'embarquer, il lui écrivit de nouveau pour lui réitérer et le presser sur les mêmes offres. Il garda peu de décence sur le roi et la reine d'Espagne, et ne put s'empêcher d'ajouter que le pape, l'empereur et leurs majestés catholiques rendraient compte à Dieu de l'avoir empêché d'avoir les bulles de l'archevêché de Séville.

On ne peut s'empêcher de s'arrêter ici une dernière fois sur Albéroni et sur l'aveuglement de souffrir des ecclésiastiques dans les affaires, surtout des cardinaux, dont le privilége le plus spécial est l'impunité de tout ce qui est de plus infamant et de plus criminel en tout genre. Ingratitude, infidélité, révolte, félonie, indépendance, sans qu'il en soit rien, pas même le plus souvent dans la conduite de personne à l'égard de ces éminents coupables, même assez peu perceptiblement dans l'opinion commune qui s'y est accoutumée par les exemples de tous les temps. Il fallait qu'Albéroni eût la tête bien étrangement tournée par la rage et le désespoir, pour faire cette plainte si fort inutile sur Séville. Il avait voulu soulever l'Europe entière contre l'empereur pour lui arracher l'Italie, sans s'être jamais rendu à aucune sorte de composition pour l'Espagne, ni de raison : devait-il s'étonner que l'empereur, qui le regardait comme son ennemi personnel, s'opposât à ce qui augmentait son pouvoir et sa grandeur? Il avait traité vingt fois le pape avec la dernière indignité : était il surprenant qu'il ne

le trouvât pas favorable pour les bulles de Séville? Que ne devait-il pas à leurs majestés catholiques, de quelle poussière ne l'avaient-elles pas tiré, à quel degré de puissance et de grandeur ne l'avaient-elles pas élevé, et à quoi et combien de fois ne s'étaient-elles pas commises avec la plus extrême persévérance pour lui obtenir le chapeau? Et il en parle avec le dernier mépris, et s'offre à faire servir à leur ruine la connaissance intime que leur aveugle bonté lui a donnée de toutes leurs affaires, en le faisant régner absolument et si longtemps en Espagne. A qui fait-il des offres si abominables? A un prince qu'il a forcé à devenir leur ennemi, dont lui-même a fait tout ce qui a été en lui pour renverser la régence par les plus indignes pratiques, et qu'il ne peut douter qu'il n'ait contribué à sa chute, à tout le moins qu'il ne la regarde comme un des plus grands bonheurs qui puissent lui arriver. Voilà donc tout à la fois le comble du crime et de la folie. Aussi M. le duc d'Orléans ne lui fit aucune réponse. Mais il faut dévoiler ici le grand motif de cette rage et de ce désespoir à qui il ne put refuser de s'exhaler par ces deux lettres.

Tout ecclésiastique qui arrive, de quelque bassesse que ce puisse être, à mettre le pied dans les affaires, a pour but d'être cardinal et d'y sacrifier tout sans réserve. Cette vérité est si certaine, et tellement fortifiée d'exemples de tous les temps jusqu'aux nôtres, qu'elle ne peut être considérée que comme un axiome le plus évident et le plus certain. On a vu dans ce qu'on a donné ici d'après Torcy, les ressorts sans nombre et sans mesure qu'Albéroni inventa et fit jouer pour arracher du pape le cardinalat, et s'acquérir ainsi tout droit d'impunité la plus étendue, quoi qu'il commît, la plus sûre et la plus ferme considération, et les moyens de revenir toujours à figurer où que ce fût. Mais ce n'était qu'un de-

gré: ses vues étaient plus vastes, il voulait Tolède, et pour y arriver il se fit donner le riche évêché de Malaga et se fit sacrer. Tolède ne vacant point, il saisit l'instant de la mort de l'illustre cardinal Arias, archevêque de Séville, et en attendant Tolède, il se fit nommer à ce second archevêché d'Espagne. De là à Tolède, il n'y avait plus qu'un pas; mais demeurant même archevêque de Séville avec sa pourpre, il était à la tête du clergé d'Espagne. La puissance où il s'était établi lui donnait tous les moyens nécessaires à le pratiquer sans bruit et se l'attacher. Cardinal et archevêque, rien ne le pouvait plus tirer d'Espagne; ce nouveau titre l'affermissait dans la place de premier et de tout-puissant ministre. Appuyé de la sorte il arrivait au but qu'il s'était proposé de se faire redouter par le roi et la reine, et de devenir même à découvert le tyran de l'Espagne; et si, par impossible à ses yeux, il tombait enfin du premier ministère, inébranlable par sa pourpre, et à la tête du clergé qu'il se serait attaché, quel odieux, mais quel puissant ne fût il pas demeuré en un pays où le clergé a une autorité si grande, qu'il oblige le roi de compter avec lui sur les levées et sur toutes autres choses à tous moments! C'est ce dessein, bien qu'avorté par l'opiniâtre et heureux refus des bulles de Séville, suivi de si près par sa chute, qui le rendit si longtemps inflexible à la démission de Malaga, que le pape et le roi d'Espagne lui demandèrent; c'était tenir encore par un filet ce projet qui lui était si cher, qui tout chimérique qu'il fût par n'avoir pas eu le temps de le laisser mûrir et de le faire éclore, était toujours le plus avant dans son cœur; et c'est, pour le dire en passant, le danger extrême du gouvernement des ecclésiastiques qui se rendent si facilement indépendants de leur roi, et qui, ce grand pas fait, ont des moyens de se maintenir par une force, contre

laquelle toute la temporelle a la honte de lutter ou de souffrir tout, quelquefois d'étranges inconvénients à subir, et toujours en plein spectacle. Sans remonter pour la France aux cardinaux Balüe, Lorraine, Guise et autres encore, les cardinaux de Retz, Bouillon, et celui-ci en rafraîchissent l'importante leçon que le cardinal Dubois, s'il eût vécu, eût certainement renouvelée aux dépens de M. le duc d'Orléans, s'il l'avait pu. Ce n'est pas idée, imagination, mais réalité effective, dont il prenait déjà sourdement toutes les mesures et les dimensions. Mais le roi ne le put jamais aimer, de quoi son gouverneur et son précepteur, en cela parfaitement de concert, surent parfaitement le garder et l'éloigner, et M. le duc d'Orléans, qui gémissait sur les fins sous l'empire de sa créature, tout faible à l'excès qu'il fût, ne lui aurait pas laissé le temps de l'expulser, connaissant surtout les dispositions du roi qui l'aimait et le montrait à demi, malgré les deux mêmes, et sa disposition contraire à l'égard de Dubois.

CHAPITRE DXLII.

Disposition du roi très-différente, et sa cause, pour M. le duc d'Orléans et pour l'abbé Dubois, également haïs du maréchal de Villeroy et de l'évêque de Fréjus. — Conduite de tout cet intérieur. — M. le duc d'Orléans résolu de chasser le maréchal de Villeroy et de me faire gouverneur du roi. — Il me le dit, je l'en détourne

Si on s'étonne de cette différence du roi à l'égard de deux hommes si principaux, qui étaient également l'objet de la haine du maréchal de Villeroy et de l'évêque de Fréjus, un mot d'éclaircissement ne peut être que curieux. Rien de si désagréable que l'énonciation et le forcé et faux palpable de toutes les manières et de tout l'extérieur de l'abbé Dubois, même en voulant plaire. Rien de plus gracieux ni de plus agréable que l'énonciation, l'extérieur et toutes les manières de M. le duc d'Orléans, même sans penser à plaire; cette différence qui fait une impression naturelle sur tout le monde, frappe et affecte encore plus un roi de dix ans. Rien encore de si naturellement glorieux que les enfants; combien plus un enfant couronné est gâté! Le roi était en effet très-glorieux, très-sensible, très-susceptible là-dessus, où rien ne lui échappait sans le montrer. Dubois ne travaillait point avec lui, mais il le voyait et lui parlait avec un air de familiarité et de liberté qui le choquait et qui découvrait aisément le dessein de s'emparer de lui peu à peu, ce que le maréchal de

Villeroy et Fréjus encore plus redoutaient comme la mort.

Tous deux faisaient remarquer au roi et lui exagéraient les airs peu respectueux et indécents de l'abbé Dubois à son égard, et l'éloignaient de lui, pour ainsi dire à la tâche, en lui en inspirant de la crainte. Ils n'étaient pas en de meilleures dispositions pour M. le duc d'Orléans. Le maréchal de Villeroy entre le roi et lui, ou le seul Fréjus en tiers, donnait carrière à sa haine. Mais le roi le craignait et ne l'aimait point. L'autorité seule lui donnait quelque créance, mais faiblement. Fréjus, qu'il aimait et qui avait captivé et obtenu toute sa confiance, aurait été dangereux s'il avait aidé le maréchal contre le régent, comme il le secondait contre Dubois. Mais il se contentait d'éviter d'être suspect au maréchal, se reposait sur son bien dire, sentait par l'événement du duc du Maine le danger de s'exposer. Il n'imaginait pas lors qu'une mort si prématurée le porterait au pouvoir le plus suprême, le plus arbitraire, le plus long, le moins contredit ; mais il ne voulait pas nuire à ses vues de grandes places et de grand crédit, sous M. le duc d'Orléans, par l'affection du roi, et par elle peu à peu de le faire compter avec lui ; enfin si l'art et la fortune le pouvaient porter jusque-là, de chasser M. le duc d'Orléans et de s'emparer de toutes les affaires. Pour arriver là il fallait donc deux choses : la première, ne se pas faire chasser avant le temps, et se trouver perdu sans retour avant d'avoir pu commencer à être ; la seconde, se conduire de façon à ne pas étranger de lui M. le duc d'Orléans, le moins du monde, pour en pouvoir espérer facilité à ses desseins d'être ; devenir en effet sous ses auspices, sans lesquels le roi, quoique majeur, ne l'aurait pas mis dans le conseil, encore moins en influence et en autorité, et pour cela

ménager le régent avec un extrême soin, mais sans rien, non-seulement d'affecté, mais encore d'apparent; et se reposer contre lui sur le maréchal de Villeroy, avec une approbation la plus tacite qu'il pourrait, en attendant un âge fait du roi, un progrès plus solide dans sa confiance, une place dans son conseil, qui lui donnât moyen et caractère de profiter, même de faire naître des conjonctures qui lui donnassent ouverture à devenir le maître et à renvoyer M. le duc d'Orléans à ses plaisirs. Moins plein de soi et plus clairvoyant que le maréchal de Villeroy, il sentait le goût intérieur du roi pour M. le duc d'Orléans.

Ce prince n'approchait jamais de lui en public et en quelque particulier qu'ils fussent, qu'avec le même air de respect qu'il se présentait devant le feu roi. Jamais la moindre liberté, bien moins de familiarité, mais avec grâce, sans rien d'imposant par l'âge et la place, conversation à sa portée, et à lui et devant lui, avec quelque gaieté, mais très-mesurée et qui ne faisait que bannir les rides du sérieux et doucement apprivoiser l'enfant. Travaillant avec lui, il le faisait légèrement, pour lui marquer que rien ne se faisait sans lui en rendre compte, ce qu'il proportionnait et courtement à la portée de l'âge, et toujours avec l'air du ministre sous le roi. Sur les choses à donner, gouvernements, places de toutes sortes, bénéfices, pensions, il les proposait, parcourait brèvement les raisons des demandeurs, proposait celui qui devait être préféré, ne manquait jamais d'ajouter qu'il lui disait son avis comme il y était obligé, mais que ce n'était pas à lui à donner, que le roi était le maître, et qu'il n'avait qu'à choisir et à décider. Quelquefois même il l'en pressait quand le choix était peu important; et si rarement le roi lui paraissait pencher pour quelqu'un, car il était trop glorieux et trop timide

pour s'en bien expliquer, et M. le duc d'Orléans y avait toujours grande attention, il lui disait avec grâce qu'il se doutait de son goût, et tout de suite : « Mais n'êtes-vous pas le maître? Je ne suis ici que pour vous rendre compte, vous proposer, recevoir vos ordres et les exécuter. » Et à l'instant la chose était légèrement donnée sans la faire valoir le moins du monde, et il passait aussitôt à autre chose. Cette conduite en public et en particulier, surtout cette manière de travailler avec le roi, charmait le petit monarque; il se croyait un homme, il comptait régner, et en sentait tout le gré à celui qui le faisait ainsi régner.

Le régent ni les particuliers n'y couraient pas grand risque; le roi se souciait peu et rarement, et comme il a été remarqué, était trop glorieux et trop timide pour le montrer souvent, beaucoup moins pour rien demander. M. le duc d'Orléans était encore fort attentif à bien traiter tout ce qui environnait le roi de près, avec familiarité, pour s'en faire un groupe bienveillant, et à chercher à faire des grâces à ceux pour qui on pouvait croire que le roi avait quelque affection. Cela servait encore merveilleusement à M. le duc d'Orléans, dans des occasions de grâces et de places peu importantes, sur lesquelles le roi aurait montré un dégoût d'enfant. Comme il était prévenu par l'expérience de la façon dont M. le duc d'Orléans en usait toujours là-dessus avec lui, cela donnait à ce prince la liberté et la facilité de lui représenter l'importance du poste et les qualités nécessaires pour le remplir, d'insister, mais en lui disant toujours qu'il était le maître, qu'il n'avait qu'à prononcer; qu'il le suppliait seulement de ne pas trouver mauvais qu'il lui eût dit ses raisons, parce qu'il était de son devoir de le faire, et après de lui obéir. Il n'en fallait pas davantage, le roi se rendait sans chagrin et gaiement;

mais ces sortes de cas n'arrivaient presque jamais. Le maréchal de Villeroy était toujours en tiers à ce travail; par lui ou par le roi il était difficile que M. de Fréjus ne sût ce qui se passait à chaque travail, de cette conduite du régent, et que le roi qui avait des tête-à-tête avec son précepteur, que le maréchal de Villeroy, qui en enrageait, ne pouvait empêcher, ne lui témoignât souvent combien il était content de M. le duc d'Orléans; il n'en fallait pas davantage pour le tenir en bride et laisser au maréchal, qu'il voulait doucement primer et ruiner, les discours contre le régent, qui ne pouvaient plaire au roi dans la disposition favorable où M. le duc d'Orléans le tenait continuellement pour lui.

Ce prince, délivré d'Albéroni, voyait la paix et sa réconciliation prochaine avec l'Espagne, ce prétexte et les vaines espérances de ce côté-là ôtées aux brouillons, le duc et la duchesse du Maine hors de toute mesure d'oser plus branler, leurs adhérents de la cour reconnus épouvantés et hors d'état et de moyens de plus branler, les autres attérés; enfin Pontcalet et d'autres nouvellement ou précédemment arrêtés en Bretagne, prêts à subir un jugement de mort, qui achèverait de faire rentrer partout chacun en soi-même, et de rétablir la tranquillité. Il lui restait l'embarras des finances et de l'administration de Law, et d'achever de vaincre le parlement pour n'y avoir plus d'entraves, qui, tout étourdi qu'il avait été du grand coup porté sur lui au lit de justice des Tuileries, reprenait peu à peu ses esprits, et ce caractère si cher, mais si dangereusement usurpé, de modérateur avec autorité entre le roi et le peuple. Les mêmes seigneurs, liés secrètement avec M. et madame du Maine, découverts et déconcertés, et qui l'étaient aussi avec cette compagnie, n'avaient pas renoncé à chercher de figurer avec elle et par elle. Le maréchal de Villeroy était

comme leur chef; il était tombé dans le dernier abattement, ainsi que les maréchaux de Villars et d'Huxelles, lorsque M. et madame du Maine furent arrêtés. Ils y étaient longtemps demeurés; mais la ridicule issue d'un si grand et si juste éclat leur avait rendu quelque petit courage, et Villeroy avait repris tous ses grands airs et ses tons de roi de théâtre, appuyé de sa place et gâté par les pitoyables ménagements de M. le duc d'Orléans, qui s'en croyait dédommagé en se moquant de lui en son absence, tandis qu'il en était dominé en présence avec la plus méprisante hauteur du maréchal, qui avait l'audace de s'en parer en public et de s'en faire valoir au parlement et aux halles, où il voulait toujours représenter M. de Beaufort.

Tout cela pesait à M. le duc d'Orléans; il craignait un ralliement public avec le parlement sur le désordre de Law, qui entraînerait tout le monde et par l'intérêt particulier et pécuniaire de chacun, et par le fantôme du bien de l'état qu'ils auraient pour eux, et qui tiendrait M. le duc d'Orléans en bride. Je crois que Law, qui sentait mieux que personne l'état où il avait mis les finances et son propre danger, et pour M. le duc d'Orléans même, le lui grossit, et le pressa de songer à le parer à temps, et qu'il s'y fit aider par M. le Duc et par ses autres confidents tels que l'abbé Dubois et autres de l'intérieur. Je dis que je le crois, parce qu'aucun d'eux ne m'en parla, et que je n'ai pu me persuader que sans une grande et puissante impulsion, M. le duc d'Orléans pût prendre la résolution de chasser le maréchal de Villeroy. C'était dans un temps où l'abbé Dubois, qui était tout à fait maître, éloignait ce prince de moi, et où je m'éloignais de lui encore davantage, piqué du retour du duc et de la duchesse du Maine, et indigné de voir Dubois en pleine possession de son esprit. Ainsi tout se

passait tellement sans moi que je n'eus pas la moindre idée qu'il fût question de se défaire du maréchal de Villeroy.

Travaillant un jour à mon ordinaire tout à la fin de cette année avec M. le duc d'Orléans, il m'interrompit un quart d'heure au plus après avoir commencé, pour me faire ses plaintes du maréchal de Villeroy. Cela lui arrivait quelquefois ; mais de là s'échauffant en discours de plus fort en plus fort, il se leva tout d'un coup, et me dit que cela n'était plus tenable, car ce fut son expression ; qu'il voulait et allait le chasser, et tout de suite, que je fusse gouverneur du roi. Ma surprise fut extrême, mais je ne perdis pas le jugement. Je me mis à sourire, et répondis doucement qu'il n'y pensait pas. « Comment, reprit-il, j'y pense très-bien, et si bien que je veux que cela soit, et ne pas différer ce qui devrait être fait, il y a longtemps. Qu'est-ce donc que vous trouvez à cela ? » se mit à se promener ou plutôt à toupiller dans ce petit cabinet d'hiver. Alors je lui demandai s'il y avait bien mûrement pensé. Là-dessus il m'étala toutes ses raisons pour ôter le maréchal et toutes celles de me mettre en sa place, trop flatteuses pour les rapporter ici. Je le laissai dire tant qu'il voulut, puis je parlai à mon tour sans vouloir être interrompu. Je convins de tout sur le maréchal de Villeroy, parce qu'en effet il n'y avait pas moyen de disconvenir d'aucune de ses plaintes, de ses raisons et de ses conséquences ; mais je m'opposai fortement à l'ôter. Je fis d'abord souvenir M. le duc d'Orléans de toutes les raisons que je lui avais alléguées pour le détourner d'ôter à M. du Maine la surintendance de l'éducation du roi, combien lui-même les avait trouvées sages et bonnes, combien il en était demeuré persuadé, et qu'il n'avait cédé qu'à la force et à la constante persécution de M. le Duc. Je lui distinguai bien les raisons

communes avec ce qui regardait M. le Duc d'une part, le parlement de l'autre, d'avec celles qui ne regardaient que le duc du Maine et lui-même, le danger d'intervertir la disposition du feu roi à l'égard d'une personne aussi chère et précieuse que celle de son successeur. De là, j'entrai en comparaison des personnages ; je lui fis sentir la différence d'ôter un homme quelque grand et établi qu'il fût, mais haï, mais envié, mais abhorré des princes du sang et du gros du monde, mais toutefois très-dangereux à conserver pour son esprit, ses vues, sa cabale, d'avec un autre homme mis pareillement de la main du roi mort entre ses bras, sans esprit ni mérite, peu dangereux par conséquent, adoré du peuple et du gros du monde, orné du masque d'honnête homme et incapable de pouvoir et de vouloir remuer et faire un parti dans l'état, chéri du parlement et de toute la magistrature par les soins qu'il en avait pris de longue main, toutes choses, excepté le point du parlement, diamétralement contraires entre le maréchal de Villeroy et le duc du Maine. Je m'étendis là-dessus, et je répondis à toutes ses répliques.

Je lui dis que le maréchal de Villeroy n'était à son égard que ce qu'il le faisait être, et ce que tout autre serait avec autant de vent et de fatuité, et aussi peu d'esprit et de sens ; qu'il l'avait gâté et le gâtait sans cesse, dont le maréchal savait se prévaloir ; qu'on ne s'accommodait ni en public ni en particulier à voir combien il lui imposait, l'air de supériorité du maréchal avec lui comme s'il eût été encore au temps de Monsieur, et lui en celui de sa première jeunesse ; que pour lui, pour les siens, pour Lyon, pour tous ceux pour qui le maréchal daignait non pas demander, mais témoigner quelque petit désir, tout était accordé sur-le-champ, et sans mesure, et que résolu de lui cacher tout, il lui disait une

infinité de choses, et l'admettait continuellement dans le secret de la poste; qu'avec cette conduite que l'affaire du duc du Maine n'avait que légèrement altérée et encore pour fort peu de temps, il ne devait pas être surpris des avantages que le maréchal en savait prendre; qu'il n'y avait qu'à changer une conduite aussi étrange et aussi dangereuse, et tenir ferme dans ce changement, sans se donner la peine d'aller plus loin; qu'il verrait tout aussitôt le maréchal de Villeroy se croire perdu, tremblant, petit et respectueux, souple, tel enfin qu'il s'était montré à la disgrâce, et bien plus encore à l'éclat de l'affaire du duc et de la duchesse du Maine; que la durée de ce changement achèverait de le déconcerter, de le renverser, de le décréditer en lui ôtant l'opinion du monde que le maréchal lui imposait, et que lui n'osait lui résister; que déchu de la sorte et toujours tremblant pour son sort, il ne pourrait jamais lui nuire; que dépouillé de ce qui le rehaussait, non de sa place, il y paraîtrait tel qu'il était, par conséquent méprisable et méprisé; que c'était dans cette réduction qui était entre ses mains qu'il fallait mettre et tenir toujours le maréchal, qui, en cette posture, lui serait bien meilleur demeurant dans sa place, que destitué, parce qu'il y serait nu et seul, au lieu que destitué il aurait pour lui l'aboiement de tout le monde, l'air et l'honneur de martyr du bien public, celui dont la présence était incompatible avec les derniers excès de Law et la ruine universelle; qu'en laissant le maréchal de Villeroy sans y toucher, mais en le traitant constamment comme je venais de le proposer, il l'anéantissait; que, le chassant, il en faisait un personnage, une idole du parlement, du peuple, des provinces, un point de ralliement sinon dangereux, du moins embarrassant, d'autant plus qu'il avait laissé passer le moment de l'envelopper avec le duc et la duchesse

du Maine; qu'il ne se pouvait donc plus agir ici du bien et de la tranquillité de l'état, ni d'intelligences étrangères et criminelles, comme à l'égard du duc et de la duchesse du Maine, et du parti qu'ils avaient formé, mais uniquement de l'intérêt et des soupçons de lui régent, et d'un sacrifice qu'il se ferait à lui-même du seigneur le plus marqué du royaume, chargé de toute la confiance du feu roi jusqu'à sa mort, mis uniquement par là auprès du roi son successeur, de sa main, dont son altesse royale intervertirait pour la seconde fois les dernières, les plus intimes et les plus sacrées dispositions.

Ébranlé, mais non dépris encore de sa résolution, il essaya de m'affaiblir en redoublant la tentation de la place de gouverneur du roi, et me comblant sur tout ce qu'il me prodigua là-dessus. Je lui témoignai ma reconnaissance en homme qui sentait très-bien le prix de la place et celui de l'assaisonnement qu'il y mettait, mais qui n'en était pas ébloui. Tout de suite je le suppliai de se rappeler ce qui s'était passé entre lui et moi dès avant qu'on sût que le roi écrivait tant de sa main, et qu'on en soupçonnât une disposition testamentaire; qu'il se souvînt que je lui avais dit qu'il était à présumer, même à désirer pour son altesse royale, que le roi disposât des places de l'éducation du roi son successeur; mais que si, contre toute apparence, il vînt à manquer sans l'avoir fait, jamais lui régent, lui successeur immédiat par le droit des renonciations, si le jeune monarque mourait sans postérité masculine, jamais lui, si cruellement, si iniquement, mais si universellement accusé de toutes les horreurs alors récentes, et dont le souvenir se renouvelait depuis de temps en temps avec tant d'art et d'audace, ne devait jamais nommer un gouverneur ni aux autres places de l'éducation et du service intime, personne qui lui fût particulièrement attaché;

que plus un homme le serait ou anciennement ou intimement, encore pis l'un et l'autre, plus il en devait être exclu, quand il aurait d'ailleurs pour ce grand emploi un talent unique, et tous les autres qui s'y pouvaient souhaiter ; qu'il était entré dans mon sentiment, et qu'il était convenu avec moi de le suivre ; que je le sommais donc maintenant de s'en souvenir et de ne pas s'écarter d'une résolution qui lui avait paru alors si salutaire, et qui par tout ce qui s'était passé depuis, surtout par l'expulsion du duc du Maine, l'était devenue de plus en plus. Enfin que ce raisonnement si vrai et si fort, résultant de la perverse nature des choses, me rendait par excellence l'homme de toute la France sur qui le choix devait le moins tomber, et qui en était le plus radicalement exclu par nature ; qu'aussi croirais-je lui rendre le plus mauvais et le plus dangereux office de l'accepter.

M. le duc d'Orléans, qui était l'homme que j'aie connu qui avait les réponses les plus prêtes à la main, et qui s'embarrassait le moins, même n'ayant rien qui valût à répondre, fut si surpris ou de la force de mes raisons, ou de la fermeté de mon refus, qu'il resta court et pensif, se promenant la tête basse sept ou huit pas en avant et autant en arrière, parce que ce cabinet était fort petit. Je demeurai debout sans le suivre et sans parler, pour laisser opérer les réflexions que je ne voulais pas troubler par des redites inutiles, puisqu'en effet j'avais tout dit l'essentiel. Ce silence dura assez longtemps : puis il me dit qu'il y avait bien du bon dans ce que je lui avais exposé, mais que le maréchal de Villeroy était tellement devenu insupportable, et que j'étais si fait exprès pour l'emploi en tout sens, sur quoi il s'étendit encore, qu'il avait bien de la peine à changer d'avis. Les mêmes choses se rebattirent assez longtemps encore ; les

propos finirent par me dire que nous nous reverrions là-dessus. Je lui répondis que pour ce qui me regardait cela était tout vu de ma part, et que très-certainement je ne serais point gouverneur du roi; qu'à l'égard du maréchal, il prît bien garde aux impulsions d'autrui, et à la sienne propre à lui-même, et qu'il se gardât bien de faire un si grand pas de clerc. Nous n'en dîmes pas davantage. Il m'en reparla près après deux ou trois autres fois, mais toujours plus faiblement, moi toujours de même, et gagnant toujours du terrain sur lui, jusqu'à ce que, la dernière fois, il convint avec moi qu'il n'y songeait plus, et qu'il en userait avec le maréchal de Villeroy comme je le lui avais proposé; mais il n'en eut pas la force. Il le traita toujours de même, et le maréchal par conséquent toujours sur le haut ton avec lui. J'en étais dépité, mais je n'osai lui en faire de reproche, de peur de ranimer l'envie de le chasser. D'ailleurs tout allait tellement de travers, l'abbé Dubois si fort et si publiquement le maître absolu, que cela joint à la déplorable issue de l'affaire de M. et de madame du Maine, mon dégoût allait à ne vouloir plus me mêler de rien, et à voir M. le duc d'Orléans courtement et précisément pour le nécessaire, et pour ne rien marquer au monde si attentif à tout. Ainsi finit l'année 1719.

CHAPITRE DXLIII.

1720. — Comédie entre le duc et la duchesse du Maine qui ne trompe personne. — Changement de dame d'honneur de madame la Duchesse la jeune. — Pourquoi. — Caractère de M. et madame de Pons. — L'abbé d'Entragues. — Son extraction. — Son singulier caractère. — Ses aventures.

Cette année commença par une comédie fort ridicule dont personne ne fut la dupe, ni le public, ni ceux pour qui elle fut principalement jouée, ni ceux qui la jouerent, si ce n'est peut-être la seule madame la Princesse qui y fit un personnage principal, et qui était faite pour l'être de tout. Le duc et la duchesse du Maine, qui par la perfidie de l'abbé Dubois avaient eu, comme on l'a vu ici, tout le temps nécessaire, et beaucoup au delà pour sauver leurs papiers, et pour s'arranger ensemble depuis que Cellamare fut arrêté chez lui jusqu'au jour qu'ils le furent eux-mêmes, avaient très-bien pris leur parti, et chacun d'eux suivant leur caractère. Madame du Maine, appuyée de son sexe et de sa naissance, s'affubla de tout dans ses réponses aux interrogatoires qu'elle subit, et dont on lut ce qu'il plut à l'abbé Dubois au conseil de régence, accusa fortement Cellamare, Laval, etc., sauva tant qu'elle put les Malezieu, Davisard, et ses intimes créatures, son mari surtout, pour qui elle se fit fort, et stipula tout sans, disait-elle, lui en avoir donné connaissance, c'est-à-dire, sans lui avoir jamais

laissé entrevoir, ni intelligence en Espagne, ni parti, ni rien qui pût aller à brouiller l'état, ni à attaquer le régent, mais seulement à lui procurer des remontrances assez fortes et assez nombreuses pour l'engager doucement à réformer lui-même beaucoup de choses dont on se plaignait de son administration. Quoi qu'elle avouât, elle ne craignait rien pour sa tête ni même pour une prison dure et longue. Les exemples des princes de Condé la rassuraient dans toutes les générations, qui s'étaient trouvés en termes encore plus forts.

Le duc du Maine, déchu de l'état et de la qualité de prince du sang, tremblait pour sa vie. Ses crimes contre l'état, contre le sang royal, contre la personne du régent, si longuement, si artificieusement, si cruellement offensée, le troublaient d'autant plus qu'il sentait tout ce que raison, justice, exemple, devoir à l'égard de l'état et du sang royal, vengeance enfin exigeaient de lui. Il songea donc de bonne heure à se mettre à couvert sous la jupe de sa femme. Ses réponses et tous ses propos furent constamment les mêmes d'une parfaite ignorance et dans le plus grand concert entre eux deux. Il n'avait vu en effet que ses domestiques les plus affidés, Cellamare presque point, et dans le dernier secret, dans le cabinet de madame du Maine, inaccessible à tous autres de leur confiance, à qui il ne parlait que par la duchesse du Maine : ainsi, ni papiers ni dispositions à craindre. Ainsi, quand elle eut parlé, avoué, raconté, Laval aussi de rage de ce qu'elle avait dit, et peu d'autres, le duc du Maine, à qui cela fut communiqué à Dourlens, s'exclama contre sa femme, dit rage de sa folie et de sa félonie, du malheur d'avoir une femme capable de conspirer, et assez hardie pour le mettre de tout sans lui en avoir jamais parlé, le faire criminel sans qu'il le fût le moins du monde, et si fort hors de

tout soupçon des menées de sa femme, qu'il était resté hors d'état de les arrêter, de lui imposer, d'avertir même M. le duc d'Orléans s'il eût trouvé les choses poussées au point de le devoir faire. Dès lors le duc du Maine ne voulut plus ouïr parler d'une femme qui à son insu avait jeté lui et ses enfants dans cet abîme, et quand, à leur sortie de prison, il leur fut permis de s'écrire et de s'envoyer visiter, il ne voulut rien recevoir de sa part, ni lui donner aucun signe de vie. Madame du Maine s'affligeait en apparence du traitement qu'elle en recevait, en avouant toutefois combien elle était coupable envers lui de l'avoir engagé à son insu et trompé de la sorte. Ils en étaient là ensemble quand on les rapprocha de Paris. Le duc du Maine alla demeurer à Clagny, château bâti autrefois tout près de Versailles pour madame de Montespan, et madame du Maine à Sceaux. Ils virent ensuite M. le duc d'Orléans séparément sans coucher à Paris, où ils soutinrent chacun leur personnage, et comme l'abbé Dubois avait jugé que le temps était venu de se donner auprès d'eux le mérite de finir leur disgrâce, tout fut bon auprès de M. le duc d'Orléans qui voulut bien leur paraître persuadé de l'ignorance du duc du Maine. Pendant leur séjour en ces deux maisons de campagne où ils ne virent que fort peu de gens, madame du Maine se donna pour faire diverses tentatives auprès du duc du Maine, et lui pour les rebuter. Cette farce dura depuis le mois de janvier qu'ils arrivèrent à Sceaux et à Clagny, jusque tout à la fin de juillet. Alors ils crurent que le jeu avait assez duré pour y mettre une fin. Ils s'en étaient trouvés quittes à si bon marché, et comptaient tellement sur l'abbé Dubois qu'ils pensaient déjà à se remonter en grande partie, et pour y travailler utilement il fallait être en mesure de se voir et de se concerter et com-

mencer par pouvoir être à Paris comme ils voudraient, où ils ne pouvaient pas ne pas loger ensemble.

L'apparente brouillerie avait été portée jusqu'à ce point, que les deux fils du duc du Maine, revenus d'Eu à Clagny peu de jours après lui, furent longtemps sans aller voir madame du Maine, et ne la virent depuis que très-rarement et sans coucher à Sceaux. Enfin, le parti pris de mettre fin à cette comédie, voici comme ils la terminèrent par une autre. Madame la Princesse prit un rendez-vous avec le duc du Maine, le dernier juillet, à Vaugirard, dans la maison de Landais, trésorier de l'artillerie; elle y arriva un peu après lui avec la duchesse du Maine qu'elle laissa dans son carrosse. Elle dit à M. du Maine qu'elle avait amené une dame qui avait grande envie de le voir. La chose n'était pas difficile à entendre, le concert était pris. Ils mandèrent la duchesse du Maine. L'apparent raccommodement se passa entre eux trois. Ils furent longtemps ensemble. Un reste de comédie les tint encore séparés, mais se voyant et se rapprochant par degrés jusqu'à ce qu'à la fin le duc du Maine retourna demeurer à Sceaux avec elle

Pendant ces six mois, on acheva peu à peu de vider la Bastille des prisonniers de cette affaire, dont quelques-uns furent légèrement et courtement exilés. Laval fut plus maltraité, ou pour mieux dire le moins bien traité. Il avait été l'âme au dehors de toute la conspiration, et dans tout le secret du duc et de la duchesse du Maine qui en dit assez dans ses interrogatoires, c'est-à-dire dans le peu de ceux qui furent lus au conseil de régence, et sur lesquels l'avis ne fut demandé à personne et où personne aussi n'opina, pour prouver complétement cela contre lui. Aussi sortit-il de la Bastille enragé contre elle, et ne lui a pas pardonné, dont elle se soucia aussi peu que font tous les princes et princesses quand ils n'ont

plus besoin des gens, parce qu'ils se persuadent que tout est fait pour eux, et eux uniquement pour eux-mêmes. Le courant de la vie dans tous les temps, et les conspirations de tous les siècles en sont la preuve et la leçon.

On ne s'aviserait pas de faire ici mention du changement des domestiques de l'hôtel de Condé, si elle ne servait à montrer l'étrange contraste de la conduite des gens de qualité la plus distinguée, ainsi que de celle de ceux qui en sont les singes : conduite si nouvelle, et en contraste si grand et si public avec elle-même. On a vu en son lieu à quel point le duc et la duchesse du Maine les avaient enivrés, et jusqu'à quelles folies ils les avaient jetés en se moquant d'eux pour arriver à leur but personnel, avec toute cette gloire dont M. et madame du Maine avaient fait leur instrument pour les tromper et les conduire en aveugles. La femme de l'aîné de la maison de Montmorency, de laquelle M. le Prince, père du héros, était gendre, et dont les dépouilles ont constitué ses grands biens, était dame d'honneur de madame la Duchesse la jeune, et y eut tant de dégoûts qu'elle se retira. Il est vrai que son mari était pauvre en tout genre, et elle, avec beaucoup de mérite, de très-petite étoffe. Madame de Pons lui succéda avec empressement; son mari était l'aîné de cette grande et illustre maison de Pons, mais si pauvre que M. de la Rochefoucauld, le favori de Louis XIV, prit soin de lui jusqu'à son logement, son vêtement et sa nourriture. Il avait de la grâce, une éloquence naturelle, beaucoup d'esprit et fort orné; beaucoup de politesse, mais à travers laquelle transpirait même grossièrement une extrême gloire et une opinion de soi-même rebutante. Il eut du roi une charge dans la gendarmerie où il servit comme point, et ne vit guère plus de cour que de guerre. Il avait un

des plus beaux visages qu'on pût voir. Ce visage, soutenu de son esprit, donna dans les yeux de madame de la Baume qui l'épousa. Elle était fille unique de M. de Verdun et riche héritière, parce qu'elle était restée seule des enfants de son père, qui n'avait point paru à la guerre ni à la cour, qui était riche, et qui avait beaucoup amassé. Lui et le maréchal de Tallard étaient fils des deux frères, Verdun de l'aîné, et avait de grandes prétentions contre Tallard, ce qui les engagea à marier leurs enfants.

Le mariage ne dura guère. La Baume, fils aîné du maréchal, et qui promettait beaucoup, mourut sans enfants des blessures qu'il reçut à la bataille d'Hochstet, perdu par son père comme on l'a vu en son lieu, n'ayant été marié que six mois. Sa veuve se remaria en 1710 à M. de Pons, à qui elle porta de grands biens et force procès et prétentions, dont ils tourmentèrent tant le maréchal de Tallard, qu'ils en tirèrent à peu près ce qu'ils voulurent. La femme était aussi dépiteusement laide que le mari était beau, et aussi riche qu'il était pauvre; d'ailleurs autant de gloire, d'esprit, de débit et d'avarice l'un que l'autre. Cette avarice et leur procès l'emporta sur leur gloire; ils briguèrent la place que madame de Montmorency-Fossèux quittait, et l'obtinrent : leurs affaires liquidées, madame de Pons s'en lassa et s'en retira. Elle était très-méchante, très-difficile à vivre, maîtresse absolue de son mari, dont l'humeur était pourtant dominante, et qui régnait tant qu'il pouvait sur tous ceux qu'il fréquentait. Cette humeur peu compatible avec celle de MM. de la Rochefoucauld, moins encore avec tous les secours qu'il en avait reçus, rendit le commerce rare et froid entre eux, dès qu'il n'en eut plus besoin. Le chevalier de Dampierre, écuyer de M. le Duc, qui était Cugnac, bonne noblesse, qui a eu un chevalier du

Saint-Esprit en 1595, et lieutenant général d'Orléanais sous Henri IV, présenta la femme de son frère. Cet écuyer imposait aisément à son maître par l'énormité de sa prestance, beaucoup d'esprit et fort avantageux, quoique soutenu d'aucune qualité personnelle, glorieux à l'excès, et qui avait persuadé M. le Duc qu'il était, comme on dit, de la côte de saint Louis. Moyennant ce caquet sa belle-sœur eut la place ; ils en avaient grand besoin, car ils n'avaient pas de chausses ; et voilà comme l'excès de l'orgueil et la bassesse s'accommodent presque toujours.

La singularité du personnage et d'un événement arrivé en ce même temps, mérite de n'être pas oubliée. L'abbé d'Entragues était un homme qui avait été extrêmement du grand monde ; il n'était rien moins que Balsac ; je ne sais d'où ce nom d'Entragues leur était venu, car les Balsac sont fondus dans les Illiers. Le nom de celui-ci était Crémaux, gentilhomme, tout ordinaire, du côté de Lyon ; ce qui les mit au monde fut le mariage de son frère avec la sœur utérine de madame de la Vallière, maîtresse du roi, du nom de Courtalvel, de la plus petite noblesse. Le père de cette sœur s'appelait Saint-Remy, premier maître d'hôtel de Gaston, frère de Louis XIII. Il épousa la veuve de la Vallière, qui s'appelait le Prévost, et qui n'était rien, veuve en premières noces de Bernard-Resay, conseiller au parlement, dont elle n'avait point eu d'enfants. De la Vallière, elle eut la maîtresse du roi, et le grand-père du duc de la Vallière d'aujourd'hui ; de son dernier mari, cette madame d'Entragues, belle-sœur de l'abbé dont il s'agit.

La différence d'une mère avouée que n'avaient pas les enfants de madame de Montespan, et l'attachement dont madame la princesse de Conti se piqua toujours pour sa mère et pour tous ses parents, les distingua. Ce fut

donc la protection de madame d'Entragues, propre tante de madame la princesse de Conti, qui introduisit chez elle l'abbé d'Entragues. Elle aima toujours beaucoup madame d'Entragues, qui était aussi fort aimable par son esprit fait pour le grand monde dont elle fut toujours. De là, l'abbé d'Entragues se mit dans les bonnes compagnies dont il avait le ton et le langage, avec une plaisante singularité, qui le rendait encore plus amusant, qui était son vrai caractère; mais ce caractère n'était pas sûr; il était méchant, se plaisait aux tracasseries et à brouiller les gens, ce qui le fit chasser de beaucoup de maisons considérables; il eut abbayes et prieurés, mais jamais d'ordres. C'était un grand homme, très-bien fait, d'une pâleur singulière, qu'il entretenait exprès à force de saignées, qu'il appelait sa friandise; dormait les bras attachés en haut pour avoir de plus belles mains; et quoique vêtu en abbé, il était mis si singulièrement qu'il se faisait regarder avec surprise. Ses débauches le firent exiler plus d'une fois. L'étant à Caen, il y vint des Grands Jours, parmi lesquels était Pelletier de Sousi, qui a eu depuis les fortifications, père de Desforts, qui a été ministre et contrôleur général des finances. Pelletier, qui avait connu l'abbé d'Entragues quoique assez médiocrement, crut qu'arrivant au lieu de son exil, il était honnête de l'aller voir. Il y fut donc sur le midi; il trouva une chambre fort propre, un lit de même, ouvert de tous côtés, une personne dedans à son séant, galamment mise, qui travaillait en tapisserie, coiffée en coiffure de nuit de femme, avec une cornette à dentelle, force fontanges, de la parure, une échelle de rubans à son corset, un manteau de lit volant et des mouches. A cet aspect Pelletier recula, se crut chez une femme de peu de vertu, fit des excuses, et voulait gagner la porte, dont il n'était pas éloigné.

Cette personne l'appela, le pria de s'approcher, se nomma, se mit à rire : c'était l'abbé d'Entragues, qui se couchait très-ordinairement dans cet accoutrement, mais toujours en cornettes de femme plus ou moins ajustées. Il y aurait tant d'autres contes à faire de lui qu'on ne finirait pas. Avec cela beaucoup de fonds d'esprit et de conversation, beaucoup de lecture et de mémoire, du savoir, même de l'élégance naturelle et de la pureté de langage; fort sobre, excepté de fruits et d'eau.

Dans le temps dont il s'agit, il passait sa vie chez madame la princesse de Conti, chez Beringhem, premier écuyer, et dans plusieurs maisons considérables qui lui étaient restées. On sut, sans que rien eût pu en faire douter, qu'il avait été faire la cène un dimanche au prêche chez l'ambassadeur de Hollande; il s'en vanta même, et dit qu'il avait eu enfin le bonheur de faire la cène avec ses frères. On en fut d'autant plus surpris qu'il était de race catholique, et qu'aucune religion n'avait pas jusqu'alors paru l'occuper ni le retenir. L'éclat de cette folie, et le bruit qu'en fit le clergé, ne permit pas à M. le duc d'Orléans de se contenter d'en rire comme il eût bien voulu. Il donna donc ordre, au bout de trois ou quatre jours, de l'arrêter et de le mener à la Bastille; mais dans l'intervalle, il avait pris le large et gagné Anchin pour sortir du royaume; de là à Tournay, rien de plus court ni de plus aisé. La fantaisie le prit d'aller à Lille et de se nommer chez le commandant. On avait averti aux frontières, et celle-là, comme la plus proche, l'était déjà. Le commandant s'assura de lui et en rendit compte à M. le duc d'Orléans, qui le fit mettre dans la citadelle. L'abbé d'Entragues s'en lassa, et fit là son abjuration, après laquelle il revint enfin à Paris sans qu'il en fût autre chose, ni à son égard ni à celui de ses bénéfices. Comme on ne pouvait rien imaginer de sérieux

d'un homme si frivole, il fut reçu chez madame la Duchesse, chez madame la princesse de Conti, chez madame du Maine, et dans toutes les maisons qu'il avait accoutumé de fréquenter, et où il était très-familier, et reçu comme s'il ne lui était rien arrivé. Il affecta quelque temps de se montrer à la messe avec un grand bréviaire, puis revint peu à peu à sa vie et à sa conduite ordinaires. Il ne laissa pas, avec toute la dépravation de ses mœurs et un jeu qui l'avait souvent dérangé, de donner toute sa vie considérablement aux pauvres, et avec tous les fruits et la glace qu'il avalait, de passer quatre-vingts ans sans infirmité. Il soutint, avec beaucoup de courage et de piété, la longue maladie dont il mourut, et il finit fort chrétiennement une vie fort peu chrétienne.

CHAPITRE DXLIV.

Law contrôleur général des finances. — Grâces singulières aux enfants d'Argenson. — Machaut et Angervilliers conseillers d'état en expectative. — Law maltraité par l'avidité du prince de Conti qui en est fortement réprimandé par M. le duc d'Orléans. — Ballet du roi. — Force grâces pécuniaires. — J'obtiens 12,000 livres d'augmentation d'appointements sur mon gouvernement de Senlis qui n'en valait que 3,000. — Je fais les derniers efforts pour un conseil étroit fort inutilement. — Mariage de Soyecourt avec mademoiselle de Feuquières. — Réflexions sur les mariages des filles de qualité avec des vilains. — Mort du comte de Vienne, du prince de Murbach, de l'impératrice mère veuve de l'empereur Léopold, du cardinal de la Trémoille. — Friponnerie de l'abbé d'Auvergne pour ôter à ce dernier l'archevêché de Cambrai. — Digression sur les alliances étrangères des Bouillon. — L'abbé d'Auvergne fait archevêque de Tours, puis de Vienne.

Le désordre des finances augmentait chaque jour, ainsi que les démêlés d'Argenson et de Law, qui s'en prenaient l'un à l'autre. Celui-ci avait l'abord gracieux; il tenait par son papier un robinet de finances qu'il laissait couler à propos sur qui le pouvait soutenir. M. le Duc, madame la Duchesse, Lassé, madame de Verne, y avaient puisé force millions, et en tiraient encore. L'abbé Dubois y en prenait à discrétion. C'étaient de grands appuis, outre le goût de M. le duc d'Orléans qui ne s'en pouvait déprendre. Les audiences du garde

des sceaux, plus de nuit que de jour, désespéraient ceux qui travaillaient sous lui et ceux qui y avaient affaire. La difficulté des finances et ses luttes contre Law lui avaient donné de l'humeur qui se répandait dans ses refus. Les choses en étaient venues au point qu'il fallait que l'un des deux cédât à l'autre une administration où leur concurrence achevait de mettre la confusion. Quelque liaison, même intime, qui subsistât entre lui et l'abbé Dubois qui avait échoué à les faire compatir ensemble, la vue du cardinalat et la nécessité de beaucoup d'argent à y répandre ne permit pas à Dubois de balancer dans cette extrémité qui ne pouvait plus se soutenir. La conversion de Law avait un but auquel il était temps qu'il arrivât. Il était pénétré de la bonté de son système, et il s'en promettait des merveilles de la meilleure foi du monde, sitôt qu'il ne serait plus traversé.

Argenson voyait l'orage s'approcher; il se sentait dans une place non moins fragile que relevée; il voulait la sauver. Il avait trop d'esprit et trop de connaissance du monde, et de ceux à qui il avait affaire, pour ne pas sentir que, s'opiniâtrant aux finances, elles entraîneraient les sceaux. Il céda donc à Law, qui fut enfin déclaré contrôleur général des finances, et qui, dans cette élévation si singulière pour lui, continua à venir chez moi tous les mardis matin, me voulant toujours persuader ses miracles passés et ceux qu'il allait faire. Argenson demeura garde des sceaux, et se servit habilement du sacrifice des finances pour faire passer sur la tête de son fils aîné sa charge de chancelier de l'ordre de Saint-Louis, et le titre effectif sur son cadet. Sa place de conseiller d'état qu'il avait conservée, il la fit donner à son aîné avec l'intendance de Maubeuge, et fit son cadet lieutenant de police. Le murmure fut

grand de voir un étranger contrôleur général, et tout livré en France à un système dont on commençait beaucoup à se défier. Mais les Français s'accoutument à tout, et la plupart se consolèrent de n'avoir plus affaire aux heures bizarres et à l'humeur aigrie d'Argenson. M. le duc d'Orléans me dit bien d'avance ce qu'il allait faire, mais sans consultation. L'abbé Dubois avait tout envahi, et j'évitais au lieu de m'avancer à rien. On verra bientôt quel fut le succès de ce choix. Les enfants d'Argenson furent les seuls qui en profitèrent. On n'avait jamais ouï parler d'un conseiller d'état et intendant de Hainault de vingt-quatre ans, ni d'un lieutenant de police encore plus jeune. On changea en même temps la face et les départements du conseil des finances, dont le duc de la Force, déjà entré dans celui de régence, ne fut plus. On donna une expectative de conseiller d'état à Machaut, qui quitta volontiers la place de lieutenant de police pour celle-ci, et pour les 50,000 écus qu'il avait donnés au garde des sceaux et qu'il lui rendit. Angervilliers, intendant d'Alsace, puis de Paris, eut en même temps une pareille expectative. On en fait ici mention à cause qu'on le vit depuis ministre et secrétaire d'état ayant le département de la guerre, et que sa capacité le distingua extrêmement dans tous ses emplois ainsi que sa probité.

La place de contrôleur général que Law occupait si nouvellement ne le mit pas à l'abri du pistolet sur la gorge, pour ainsi dire, de M. le prince de Conti, plus avide que pas un des siens, et que n'est-ce point dire? Il avait tiré des monts d'or de la facilité de M. le duc d'Orléans, et d'autres encore de Law en particulier. Non content encore, il voulut continuer. M. le duc d'Orléans s'en lassa, il n'était pas content de lui. Le parlement recommençait sourdement ses menaces : elles



commençaient même à se montrer, et le prince de Conti s'intriguait à tâcher d'y faire un personnage indécent à sa naissance, peu convenable à son âge, honteux après les monstrueuses grâces dont il était sans cesse comblé. Rebuté par le régent, il espéra mieux de Law; il fut trompé en son attente; les prières, les souplesses, les bassesses, car rien ne lui coûtait pour de l'argent, n'ayant rien opéré, il essaya la vive force, et n'épargna à Law ni les injures ni les menaces. En effet, il lui fit une telle peur que le prince de Conti, ne pouvant lui pis faire pour renverser sa banque, y fut avec trois fourgons qu'il ramena pleins d'argent pour le papier qu'il avait, ce que Law n'osa refuser à ses emportements, et manifester par ce refus la sécheresse de ses fonds effectifs. Mais craignant d'accoutumer à ces hauteurs et à cette tyrannie un prince aussi insatiable, il ne le vit pas plutôt parti avec son convoi, qu'il en fit porter ses plaintes à M. le duc d'Orléans. Le régent en fut piqué; il sentit les dangereuses suites et le pernicieux exemple d'un procédé si violent à l'égard d'un étranger sans appui qu'il venait de faire contrôleur général bien légèrement. Il se mit en colère, envoya chercher le prince de Conti, et contre son naturel lui lava si bien la tête qu'il n'osa branler, et eut recours aux pardons; mais outré d'avoir échoué, peut-être plus encore que de la plus que très-verte réprimande, il eut recours au soulagement des femmes. Il se répandit en propos contre Law, qui ne lui firent plus de peur et moins de mal encore, mais qui firent peu d'honneur à M. le prince de Conti, parce que la cause en était connue, et qu'on n'ignorait pas en gros tout ce qu'il avait tiré de Law; le blâme fut général et d'autant plus pesant que Law était fort déchu de la faveur et de l'éblouissement public qu'une bagatelle tourna en dépit et en indignation.

Le maréchal de Villeroy, incapable d'inspirer rien au roi de solide, adorateur du feu roi jusqu'au culte, plein de vent et de frivole, et de la douceur du souvenir de ses jeunes années de ses grâces aux fêtes et aux ballets, de ses belles galanteries, voulut qu'à l'imitation du feu roi, le roi dansât un ballet. C'était s'en aviser trop tôt. Ce plaisir était trop pénible pour l'âge du roi, et il fallait vaincre sa timidité peu à peu et l'accoutumer au monde qu'il craignait, avant de l'engager à représenter en public, et à danser des entrées sur un théâtre. Le feu roi, élevé dans une cour brillante où la règle et la grandeur se voyaient avec distinction, et où le commerce continuel des dames, de la reine-mère et des autres de la cour l'avait enhardi et façonné de bonne heure, avait primé et goûté ces sortes de fêtes et d'amusements parmi une troupe de jeunes gens des deux sexes, qui tous portaient avec droit le nom de seigneurs et de dames, et où il ne se trouvait que bien peu ou même point de mélange, parce qu'on ne peut appeler ainsi trois ou quatre peut-être de médiocre étoffe, qui n'y étaient admis visiblement, que pour être la force et la parure du ballet, par la grâce de leur figure et l'excellence de leur danse, avec quelques maîtres à danser, pour y donner la règle et le ton. De ce temps-là à celui d'alors, il y avait bien loin. L'éducation de ce temps passé formait chacun à la grâce, à l'adresse, à tous les exercices, au respect, à la politesse proportionnée et délicate, à la fine et honnête galanterie. On voit d'un coup d'œil toutes les étranges différences sans s'arrêter ici à les marquer. La réflexion n'était pas la vertu principale du maréchal de Villeroy. Il ne pensa à aucun des obstacles, soit du côté du roi, soit du côté de la chose, et déclara que le roi danserait un ballet. Tout fut bientôt prêt pour l'exécution. Il n'en fut pas de

même pour l'action. Il fallut chercher des jeunes gens qui dansassent, bientôt se contenter qu'ils dansassent bien ou mal; enfin prendre qui on put, par conséquent marchandise fort mêlée; plusieurs qui n'étaient pas pour y être admis le furent si facilement que de l'un à l'autre Law, au point où il était parvenu, se hasarda de demander à M. le duc d'Orléans que son fils en pût être, qui dansait bien, et qui était d'âge à y pouvoir entrer. M. le duc d'Orléans, toujours facile, toujours entêté de Law, et pour en dire la vérité, contribuant de dessein à toute confusion autant qu'il lui était possible, l'accorda tout de plain-pied, et se chargea de le dire au maréchal de Villeroy. Le maréchal, qui haïssait et traversait Law de toutes ses forces, rougit de colère, et représenta au régent ce qu'il y avait en effet à dire là-dessus; le régent lui en nomma qui, quoique d'espèce fort supérieure, n'en étaient pourtant pas à être du ballet; et quoique les réponses fussent aisées à l'égard de l'exclusion du petit Law, le maréchal n'en trouva que dans de vaines exclamations. Il ne put donc résister au régent, se trouvant sans ressources du côté de M. le Duc, surintendant de l'éducation du roi, grand protecteur de Law et des confusions, tellement que le fils de Law fut nommé pour être du ballet.

On ne peut exprimer la révolte publique que cette bagatelle excita, dont chacun se tint offensé. On ne parla d'autre chose pendant quelques jours, et sans ménagement, non sans quelques éclaboussures sur quelques autres du ballet. Enfin le public fut content, la petite-vérole prit au fils de Law, et, à cause du ballet dont il ne pouvait plus être, ce fut une joie publique. Ce ballet fut dansé plusieurs fois, et le succès ne répondit en rien aux désirs du maréchal de Villeroy. Le roi fut si ennuyé et si fatigué d'apprendre, de répéter et de danser ce

ballet, qu'il en prit une aversion pour ces fêtes et pour tout ce qui est spectacle, qui lui a toujours duré depuis, ce qui ne laisse pas de faire un vide dans une cour, en sorte qu'il cessa plus tôt qu'on ne l'avait résolu, et que le maréchal de Villeroy n'en osa plus proposer depuis.

M. le duc d'Orléans, par sa facilité ordinaire ou pour adoucir au monde la nouvelle élévation de Law à la place de contrôleur général, fit quantité de grâces pécuniaires; il donna 600,000 livres à la Fare, capitaine de ses gardes; 100,000 livres à Castries, chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans; 200,000 livres au vieux prince de Courtenay, qui en avait grand besoin; 20,000 livres de pension au prince de Talmont; 6,000 livres à la marquise de Bellefonds, qui en avait déjà une pareille, et à force de cris de M. le prince de Conti une de 60,000 livres au comte de la Marche son fils, âgé à peine de trois ans; il en donna encore de petites à différentes personnes. Voyant tant de déprédation et nulle vacance à espérer, je demandai à M. le duc d'Orléans d'attacher 12,000 livres en augmentation d'appointements à mon gouvernement de Senlis, qui ne valait que 1,000 écus, et dont mon second fils avait la survivance, et je l'obtins sur-le-champ.

Tout ce que je voyais de jour en jour du gouvernement et des embarquements de M. le duc d'Orléans, au dedans et au dehors, m'affligeait de plus en plus, et me convainquait de plus qu'il n'y avait de remède que par le conseil étroit que je lui avais proposé, comme on l'a vu plus haut. Plus j'en sentais la difficulté par la légèreté de M. le duc d'Orléans et par l'intérêt capital de l'abbé Dubois si fort devenu son maître, plus j'y insistais souvent, quoique je me retirasse de tout le plus qu'il m'était possible, et que M. le duc d'Orléans m'y donnât beau jeu pour complaire à la jalousie de Dubois, qui

craignait tout, et moi sur tous autres. J'allai même jusqu'à presser M. le duc d'Orléans de mettre dans ce conseil étroit le duc de Noailles, Canillac, et tout ce qu'il me savait le plus opposé, non pas que j'estimasse leur probité ni leur capacité, comme je le lui dis, mais pour lui marquer à quel point je croyais cet établissement important et pressant à faire, et que tels que fussent ceux que je lui nommais, j'aimerais mieux les y voir et que ce conseil fût établi. L'argument était pressant, aussi M. le duc d'Orléans en fut-il surpris et embarrassé, parce qu'il en sentit toute la bonne foi de ma part, conséquemment toute l'énergie. Il ne se défendait point, mais tirait de longue. Je revenais de temps en temps à la charge.

Une des dernières fois que je le pressais le plus et qu'il ne savait que répondre, et c'était encore en nous promenant tous les deux dans sa petite galerie, devant son petit cabinet d'hiver, il se tourna tout d'un coup à moi et me dit avec quelque vivacité : « Mais vous me pressez toujours là-dessus ; vous voulez ce conseil à tel point que vous consentez que j'y mette qui je voudrai, jusqu'à ceux que vous haïssez le plus, et vous n'en voulez pas être ; franchement, n'est-ce point que vous sentez qu'il sera pour le moins aussi bon et plus sûr de n'en avoir point été, quand le roi sera devenu grand ? » A l'instant je lui saisis le bras, et d'un ton bien ferme, en le regardant entre deux yeux, je lui répondis : « Oh ! monsieur, puisque cette idée vous entre dans la tête, je vous demande d'être de ce conseil, et je vous déclare que j'en veux être. Je vous ai toujours dit que je n'y voulais point entrer, parce que je vous connais, que vous auriez cru que je ne vous proposais et pressais d'établir ce conseil étroit, que parce que, tout devant y passer, je voulais augmenter par là mon autorité, mon

crédit et me mêler avec poids de toutes les affaires à mon sens et à mon gré, et que cette opinion vous aurait éloigné d'un établissement si nécessaire, dans votre idée que je ne vous le proposais et vous en pressais que pour mon intérêt particulier, au lieu que, n'en voulant pas être, je vous ôtais toute défiance d'intérêt particulier, que par cela même je donnais plus de poids à ma proposition, et qu'elle devait vous sembler d'autant plus pure, que ni vous ni moi ne pouvions pas nous dissimuler que faisant ce conseil et ne m'en mettant pas, c'était un dégoût public, une diminution très-grande, très-marquée, très-publique de ma situation auprès de vous, parce que peu de gens sauraient que je n'en avais pas voulu être, et qu'entre ce peu là, la plupart seraient persuadés que c'était un discours, et qu'en effet je n'avais pu y entrer. Mais puisque votre défiance se tourne du côté que vous me la montrez, je vous répète que je veux être de ce conseil, que je vous le demande, et que dès que je fais tant que d'insister auprès de vous pour y entrer, vous ne pouvez me le refuser. Reste donc à nommer les trois autres ; il y a longtemps que je vous presse de le composer, toutes vos réflexions sur le choix doivent être faites, nommez-les donc, et, au nom de Dieu, finissons ce qui devrait être fini et établi huit jours après que je vous en ai parlé la première fois. »

Il demeura atterré et immobile, honteux je crois de m'avoir montré une défiance si injuste, pour ne pas dire pis, et si nettement repoussée ; plus embarrassé encore entre la salubrité de ce dont je le pressais, contre laquelle il sentait qu'il n'avait aucune sorte de raison à opposer, et l'intérêt radicalement contraire de l'abbé Dubois qui n'oubliait rien pour l'en empêcher, et qui le tenait très et trop réellement dans ses fers. J'insistai encore d'autres fois pour cet établissement, et toujours

depuis cette conversation pour en être, et toujours inutilement. A la fin je m'en lassai et abandonnai la barque aux courants. J'ai rapporté de suite ce qui se passa là-dessus à diverses reprises pour n'avoir point à revenir inutilement sur une chose qui n'a point eu d'exécution.

Madame la princesse de Conti fit le mariage de la fille unique de madame de Feuquières, sa dame d'honneur, avec Boisfranc, du nom de son père, frère de la défunte femme du duc de Tresmes, qui se faisait appeler Soyecourt, dont était sa mère, qui, mariée pour rien à ce vilain, hérita, comme on l'a vu ici en son temps, de tous les biens de sa maison par la mort de ses deux frères sans alliance, tués tous deux à la bataille de Fleurus. A ces grands biens, il en venait d'ajouter de plus considérables depuis peu d'années par l'héritage entier de tous ceux du président de Maisons. Ce Soyecourt en masque et vilain en effet, était donc extraordinairement riche et avait de très-belles terres. Madame de Feuquières, veuve de celui qui a laissé de si bons mémoires de guerre, avait des affaires si délabrées qu'elle avait été réduite à se mettre aussi en condition pour vivre, et pour une protection qui lui aidât à débrouiller les biens de la maison d'Hocquincourt dont elle était la dernière et l'héritière, et ceux de la maison de Pas, dont sa fille était aussi la dernière et l'héritière, le frère de son père étant cadet, qui avait épousé la fille de Mignard peintre, célèbre par sa beauté, qui avait plus de quatre-vingts ans, et qui n'avait point eu d'enfants. Il y avait de grands restes et bons dans ces deux successions, mais il fallait du temps, de la peine, du crédit, de l'argent pour les liquider, et en jouir; et c'est ce qui faisait, en attendant, mourir de faim madame et mademoiselle de Feuquières et la marier comme elle la fut. Ainsi ce Seiglière, car c'était le nom de la famille de ce faux Soye-

court, joignit encore les biens de ces deux maisons à ceux dont il avait déjà hérité. On le marque encore ici à dessein de montrer de plus en plus le désastre, l'ignominie, la déprédation des mésalliances si honteuses des filles de qualité dont on croit se défaire pour leur noblesse sans leur rien donner, et dont le sort ordinaire est de porter tous les biens de leurs maisons, dont elles deviennent héritières, par une punition marquée, à la lie qu'on leur a fait épouser, en victimes de la conservation de tous ces biens à leurs frères qui meurent sans postérité. Pour rendre complet le malheur de ce mariage, Soyecourt, avec de l'esprit, de la figure, de l'emploi à la guerre, se perdit de débauches, de jeu, de toutes sortes d'infamies, tellement que, de juste frayeur des arrêts qui le pouvaient conduire au gibet, il sortit de France peu d'années après, se cacha longtemps dans les pays étrangers, et mourut enfin en Italie au grand soulagement de sa femme, de ses enfants et de MM. de Gesvres.

Le comte de Vienne mourut assez subitement dans un âge peu avancé. C'était un fort honnête homme, qui avait de l'esprit et de la grâce, qui était fort du monde, au contraire de son frère aîné, le marquis de la Viéuville, dont la femme était dame d'atours de madame la duchesse de Berry. Leur nom est Cokskeart; ils sont Bretons, et rien moins que des la Vieuville de Flandre, dont ils ont pris le nom et les armes qu'ils ont avec raison trouvés meilleurs que les leurs. On en a parlé ailleurs. Le comte de Vienne n'eut point d'enfants de sa femme dont il portait le nom, et qu'on a vu il n'y a pas longtemps ici qu'il avait perdue subitement. Le prince de Murbach mourut en même temps vers Cologne; il était frère de madame de Dangeau, bien fait et de

bonne compagnie; il avait fait plusieurs séjours à la cour, il avait force bénéfices et était riche : le nom qu'il portait était celui de son abbaye, commandataire de Murbach, qui donne titre de prince de l'empire, mais qui en France n'opère aucun rang.

L'impératrice mère, veuve de l'empereur Léopold, et sœur de l'électeur palatin, etc., mourut à Vienne d'apoplexie, qui fut un deuil de six semaines pour le roi. C'était une princesse fort haute et fort absolue dans sa cour et dans sa famille, qui avait eu un grand crédit sur l'esprit de l'empereur Léopold, et plus encore sur celui de l'empereur son fils, ce qui lui avait donné et conservé une grande considération. Sa prédilection de tout temps marquée pour ce prince son second fils, et l'humeur impétueuse de l'empereur Joseph son fils aîné, l'avait fort écartée sous son règne. Elle était haute, fière, altière, grossière, avec de l'esprit; elle [illegible] et protégea tant qu'elle put sa maison, et fut tou[illegible] fort opposée à la France. Sans être du conseil, elle entra fort dans les affaires, excepté pendant le règne de l'empereur Joseph, et y donna un grand crédit à l'électeur palatin, même à ses autres frères.

Le cardinal de la Trémoille mourut à Rome assez méprisé et à peu près banqueroutier. Il avait pourtant des pensions du roi, et les fortes rétributions attachées au cardinal chargé des affaires du roi, le riche archevêché de Cambrai et cinq abbayes, dont deux fort grosses, Saint-Amand et Saint-Étienne de Caen. Son ignorance, ses mœurs, l'indécence de sa vie, sa figure étrange, ses facéties déplacées, le désordre de sa conduite, ne peuvent être couverts par son nom, sa dignité, son emploi, la considération de sa fameuse sœur la princesse des Ursins, quoique raccommodé avec elle par sa promo-

tion qu'elle avait arrachée. C'était un homme qui ne se souciait de rien, et qui pourtant craignait tout, tant il était inconséquent, et qui, pour plaire ou de peur de déplaire, n'avait sur rien d'opinion à lui. On a assez parlé ici de lui, en d'autres endroits, pour n'avoir rien à en dire davantage. Sa mort me fait réparer un oubli qui mérite de trouver place ici, et qui, à l'esprit près, montrera la parfaite ressemblance de l'abbé d'Auvergne au cardinal de Bouillon.

On se souviendra ici de ce qu'il y a été dit du duc de Noirmoustier, aveugle, frère de madame des Ursins et du cardinal de la Trémoille, de son esprit et de toute la bonne compagnie qui abonda toujours chez lui ; qu'il se mêlait d'une infinité de choses et d'affaires importantes, et que, quoique souvent fraîchement avec madame des Ursins, il était toujours par le besoin son plus intime correspondant, et il l'était pareillement du cardinal de la Trémoille. Les Bouillon se piquaient fort d'être de ses amis, et le voyaient tous sur le pied d'amitié particulière de tout temps. L'abbé d'Auvergne était sur le même pied et tâchait même d'en tirer avantage dans le monde. Un an à peu près après que Cambrai eut été donné au cardinal de la Trémoille, M. de Noirmoustier, dont la maison joignait la mienne, qui, comme moi, avait une porte dans le jardin des Jacobins de la rue Saint-Dominique, m'envoya prier de vouloir bien lui donner un moment chez moi, et, par l'état où il était, de lui marquer un temps où s'il se pouvait il n'y aurait personne. Quoiqu'il vît beaucoup de monde chez lui, mais choisi, il n'aimait pas à sortir ni à se montrer à personne. C'était presque au sortir de dîner; je demandai à son valet de chambre s'il avait du monde chez lui et ce qu'il faisait. Il me dit qu'il était seul avec la duchesse de Noirmoustier. C'était une femme d'esprit, de

sens et de mérite, en qui il avait toute confiance, et qui suppléait en tout à son aveuglement. Je dis au valet de chambre que je ne voulais pas donner la peine à M. de Noirmoustier de venir chez moi, qu'il me fit ouvrir sa porte sur le jardin des Jacobins, et je m'y en allai par la mienne.

M. de Noirmoustier fut d'autant plus sensible à cette honnêteté que je ne le connaissais en façon du monde, et ne lui avais jamais parlé ni été chez lui. Après les premiers compliments il m'en fit un sur la confiance que lui donnait ma réputation, sans me connaître, de s'ouvrir à moi de la chose du monde qui le peinait et l'embarrassait le plus, lui et le cardinal de la Trémoille, et qu'après avoir bien pensé, cherché et réfléchi, il n'avait trouvé que moi à qui il pût avoir recours. Si ce début me surprit, la suite m'étonna bien davantage. Il commença par me prier de lui parler sans déguisement, et de ne rien donner à la politesse et aux mesures dans ma réponse à la question qu'il m'allait faire, et tout de suite me pria de lui dire sans détour comment son frère était dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, et s'il était ou n'était pas content de lui. Je lui répondis que, pour le faire aussi correctement qu'il le désirait, il y avait du temps que rien ne s'était présenté entre M. le duc d'Orléans et moi, où il fût question de lui, mais qu'il m'en avait toujours paru content. Il insista et me conjura de lui dire si le cardinal n'avait point eu le malheur de *lui* déplaire. Sur ce que je le rassurai fort là-dessus, il me dit que cela augmentait sa surprise; alors il me dit que l'abbé d'Auvergne, qu'il voyait très-souvent, parce qu'il était ami particulier de tout temps de toute sa famille, et qui se donnait pour être fort le sien et celui du cardinal de la Trémoille, avait fait proposer à ce cardinal de lui donner la démission de l'archevêché de Cambrai, et

fait entendre que M. le duc d'Orléans le voulait ainsi; mais qu'il aimait mieux n'y pas paraître; que le cardinal, à qui cela avait semblé extraordinaire, n'y avait pas ajouté grande foi, mais que les instances s'étant redoublées avec des avertissements qui dénonçaient la menace, il n'avait pu croire que l'abbé d'Auvergne allât jusque-là de soi-même; que, dans cette inquiétude, il lui en avait écrit, à lui duc, pour savoir ce qu'il plaisait au régent, à qui il donnerait sa démission pure et simple toutes les fois qu'il le désirerait, puisqu'il tenait la place du roi, et que c'était de sa grâce qu'il avait reçu cet archevêché; que cette affaire les affligeait fort l'un et l'autre; qu'il avait cherché les moyens d'être éclairci des volontés du régent sans avoir pu trouver de voie sûre; que, tandis qu'il les cherchait, les instances s'étaient redoublées avec un équivalent de menaces des conseils de céder, de s'en faire un mérite, et des protestations de la peine et de la douleur où cette volonté déterminée du régent le jetait lui-même abbé d'Auvergne, son ami, son parent, son serviteur de lui et de son frère, de tous les temps ainsi que de toute sa famille, etc. Que dans cette crise, ne sachant au monde à qui s'adresser, il avait imaginé la voie qu'il prenait avec confiance, et le compliment au bout.

Ma surprise fut telle que je me fis répéter la chose deux autres fois, sur quoi la duchesse de Noirmoustier alla chercher les lettres du cardinal, et m'en lut les articles qui regardaient et qui énonçaient ces faits, et la perplexité où ils le mettaient. Je leur dis que je leur rendrais confiance pour confiance dès cette première fois, mais sous le même secret qu'ils m'avaient demandé; qu'à la mort de l'abbé d'Estrées, nommé à Cambrai, M. le duc d'Orléans s'était hâté de donner cet archevêché au cardinal de la Trémoïlle pour le bien donner par

la dignité, la naissance et l'actuel service à Rome ; mais en même temps pour se délivrer de la demande que la maison de Lorraine aurait pu lui en faire pour l'abbé de Lorraine, à qui il ne voulait pas donner ce grand poste si frontière, et de celle aussi des Bouillon pour l'abbé d'Auvergne, à qui il l'aurait moins donné qu'à qui que ce fût, à cause de sa mère, de sa belle-mère, de sa belle-sœur, de sa nièce toutes des Pays-Bas et de leurs biens et alliances ; que j'étais parfaitement sûr de cette disposition de M. le duc d'Orléans, qui me l'avait dite dans le temps même, et que je n'avais rien aperçu depuis qui l'eût pu faire changer de sentiment ; que de plus c'était un prince si éloigné de toute violence qu'il serait fort difficile d'imaginer qu'il songeât à en faire une de telle nature et à un homme de l'état et de la naissance du cardinal de la Trémoille, et dont je ne l'avais point vu mécontent. M. de Noirmoustier se sentit fort soulagé de cette opinion d'un homme aussi avant que je l'étais dans la confiance de M. le duc d'Orléans ; mais il désira davantage, et me demanda si ce n'était point abuser de moi dès la première fois, que de me prier d'en parler franchement au régent. J'y consentis, mais en avertissant Noirmoustier que je ne le pouvais qu'en faisant à M. le duc d'Orléans la confidence entière, à quoi il me répondit qu'il l'entendait bien ainsi, en le suppliant du secret, et lui offrant la démission du cardinal, dont il avait pouvoir, si elle lui était agréable. Je lui dis que j'étais fâché de n'avoir pas été averti deux heures plus tôt, parce que je sortais d'avec M. le duc d'Orléans, qui en effet m'avait envoyé cherché tout à la fin de la matinée, auquel j'en aurais parlé. Là-dessus M. de Noirmoustier se mit aux regrets à cause de l'ordinaire de Rome. Je voulus lui faire le plaisir entier et retournai sur-le-champ au Palais-Royal.

Le régent, surpris d'un retour si prompt et si peu accoutumé, m'en demanda la cause; je la lui dis, et le voilà à rire aux éclats, et à se récrier sur l'insigne friponnerie et l'impudence sans pareille. Il me chargea de dire de sa part au duc de Noirmoustier que jamais il n'avait ouï parler de rien d'approchant ni n'en avait eu la moindre pensée; qu'il était très-content du cardinal de la Trémoille, et très-éloigné de se repentir de lui avoir donné Cambrai; qu'il le priait donc de le garder sans aucune inquiétude; mais qu'il les priait aussi l'un et l'autre d'être de plus bien persuadés que quand bien même il serait possible que la volonté de s'en démettre vînt au cardinal, et qu'on ne pût l'en empêcher, il n'y avait en France évêque ni abbé à qui il donnât Cambrai plutôt qu'à l'abbé d'Auvergne. Comme l'heure des plaisirs du soir approchait, je ne fis pas durer la conversation, et je me hâtai d'aller délivrer M. et madame de Noirmoustier, qui se dilatèrent merveilleusement à mon récit. On peut juger ce qui fut dit entre nous trois de leur bon parent et ami l'abbé d'Auvergne, auquel toutefois ils résolurent de n'en pas faire semblant, mais de lui faire écrire par le cardinal de la Trémoille une négative si nette et si sèche, qu'il n'osât plus retourner à la charge, et qui lui fît sentir qu'il était découvert. Il le sentit en effet si bien qu'il demeura tout court, mais sans cesser de voir M. de Noirmoustier, comme si jamais il n'eût été question de cette affaire avec une effronterie en vérité incroyable.

Quelque hardies, quelque peu imaginables, quelque finement ourdies que fussent les friponneries de ce bon ecclésiastique et de son oncle, elles ne furent pas heureuses. On a vu ici la double friponnerie par laquelle le cardinal de Bouillon, chargé lors des affaires du roi à Rome, et surtout de s'opposer en son nom à la promo-

tion du duc de Saxe-Zeits évêque de Javarin, que l'empereur voulait absolument porter à la pourpre, la double friponnerie, dis-je, par laquelle il pensa tromper le pape et le roi, en faisant passer l'évêque et l'abbé d'Auvergne avec lui, disant au pape que le roi ne consentirait à l'évêque qu'à cette seule condition en faveur de son neveu par amitié pour lui, et mandant au roi que, ne pouvant plus empêcher la promotion de l'évêque, il avait au moins obtenu qu'un Français fût promu avec l'impérial, à quoi le pape n'avait jamais voulu consentir que pour l'abbé d'Auvergne, par amitié pour lui cardinal de Bouillon. Le pape, depuis si longtemps arrêté sur la promotion de l'évêque de Javarin par les plus fortes protestations du roi, qui n'avait jamais voulu écouter nulle condition là-dessus, fut si étonné de la proposition du cardinal de Bouillon, dont l'ambition était connue et la probité fort démasquée, que sa sainteté prit le parti de mander le fait au roi par un billet de sa main, pour être éclairci par sa réponse, et de faire passer ce billet droit à Torcy pour le remettre au roi sans aucune participation de son nonce ni de ses principaux ministres à Rome. Le roi lui répondit de sa main par la même voie, le remercia, lui témoigna toute son indignation, et insistant également contre la promotion de l'évêque de Javarin, lui déclara qu'il aimerait mieux qu'il le fît cardinal seul que de faire avec lui l'abbé d'Auvergne, qu'il ne souffrirait pas qu'il le fût. Ce mot n'est que pour en rappeler ici la mémoire; l'histoire entière se trouve mieux au temps où elle arriva et où elle a été ici rapportée.

Mais à propos des raisons d'exclusion de l'abbé d'Auvergne sur Cambrai par rapport à sa famille, je ne puis m'empêcher de remarquer ici, puisque cela s'y présente naturellement, l'esprit suivi des Bouillon depuis que

Henri IV eut fait la fortune du vicomte de Turenne en lui faisant épouser l'héritière de Sedan, le fit maréchal de France pour y atteindre, et le soutint pour en conserver les biens contre l'oncle paternel et ses enfants, quoique le maréchal n'eût point eu d'enfants de leur nièce et cousine. Je ne parle point de tout ce qu'il fit contre Henri IV et contre Louis XIII depuis qu'il se figura être prince, ni de ce que firent ses enfants. Je me borne ici à dire un mot de leurs mariages, pour se fortifier au dehors par leurs félonies, dont la vie de ce maréchal, depuis cette époque, et celle de ses fils, n'a été qu'un tissu, et des mariages de leur postérité, quoique leur faiblesse et la puissance de Louis XIV depuis la paix des Pyrénées ne leur ait laissé que la volonté d'imiter leurs pères sans leur en laisser les moyens. Ce n'est pas leur rien prêter : on le prouve par la désertion du prince d'Auvergne en pleine guerre, en plein camp, sans mécontentement aucun, et par la seule et folle espérance de devenir stathouder de Hollande en se signalant comme il fit contre le roi en propos et en services. On le prouve par la félonie du cardinal de Bouillon. On le prouve par le refus de se reconnaître sujet du roi, comme le cardinal eut le front de le lui écrire, et comme son frère aîné aima mieux risquer tout que de s'avouer tel, comme cela est expliqué dans ces Mémoires, ainsi que l'adresse fort étrange par laquelle Daguesseau, lors procureur général, le sauva sans s'avouer sujet. Mais revenons à leurs mariages.

H. de la Tour, vicomte de Turenne, qui se fit huguenot, à quoi il gagna tant, et qui servit si bien Henri IV jusqu'à ce que ce prince lui fit épouser l'héritière de la Marck, dame de Bouillon, Sedan, etc., et qui lui fut depuis si perfide, si ingrat et si félon, et sa postérité à celle de ce monarque qui l'avait fait maréchal de France

pour ce mariage, si connu auparavant sous le nom de vicomte de Turenne, et depuis sous celui de maréchal de Bouillon, n'avait point eu de mères que de la noblesse française. Veuf sans enfants de cette héritière qui avait un frère de son père et des cousins germains, il conserva par force et par la protection de Henri IV qui s'en repentit bien depuis, comme on le voit par les mémoires de Sully, et par tous ceux et les histoires de ce temps-là, il conserva, dis-je, toute la succession de l'héritière qui lui servit à figurer contre son roi et son bienfaiteur au dedans et au dehors du royaume, en s'appuyant des huguenots français et étrangers, et par des mariages étrangers qu'ils lui facilitèrent. Ainsi il se remaria à la fille puînée du célèbre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fondateur de la république des provinces unies, qui, cherchant de son côté à s'assurer des huguenots de France pour se faciliter et continuer l'appui si nécessaire de cette couronne à sa république naissante et à la continuité de sa grandeur et de la puissance qu'il y avait acquise, et la transmettre aux siens, fit volontiers ce mariage de sa fille avec lui et d'une autre encore fort peu après, avec Charles de la Trémoille, second duc de Thouars, pair de France, car ils étaient les deux plus grands seigneurs huguenots du royaume. Mais, pour montrer quelles alliances celle là leur donna au dehors, il faut voir ici les enfants que ce célèbre prince d'Orange eut de quatre femmes qu'il épousa successivement : d'Anne d'Egmont, fille du comte de Buren, il laissa Philippe-Guillaume, qui, à sa mort, en 1582, par un assassin, à cinquante et un ans, était entre les mains des Espagnols, fut catholique et attaché à eux toute sa vie, et n'eut point d'enfants d'une fille de Charlotte de la Trémoille, et du prince de Condé, mort à Saint-Jean-d'Angély. Il mourut particulier

en 1618, un an avant son épouse. Sa sœur unique de même lit fut la comtesse d'Hohenloë. D'Anne fille de Maurice, électeur de Saxe, il eut Maurice, prince d'Orange, qui succéda à ses charges et à sa puissance dans la république des provinces unies, et ne s'y rendit pas moins célèbre; mais il ne se maria point, et mourut en 1625, à cinquante-huit ans; Louis, comte de Nassau, mort sans alliance aux guerres des Pays-Bas; et une fille mariée à un bâtard du bâtard de don Antoine, prieur de Crato, qui se prétendit roi de Portugal, après la mort du cardinal-roi, lorsque Philippe II envahit cette couronne sur la branche de Bragance, qui y fut depuis rétablie. Ce gendre du prince d'Orange courut les mers en qualité de vice-roi des Indes, et n'eut point de postérité. De Charlotte de Bourbon, professe et abbesse de Jouarre, qui en sauta les murs, se fit huguenote et se sauva chez l'électeur palatin, fille du premier duc de Montpensier, mariée en 1572, morte en 1582 de la peur qu'elle eut à Anvers du premier assassinat de son mari, manqué et blessé légèrement d'un coup de pistolet, à table auprès d'elle, il eut Louise-Julienne, épouse de Frédéric IV, électeur palatin, qui de luthérien se fit calviniste, et qui mourut en 1610. Il eut d'elle quantité d'enfants, entre autres Frédéric V, électeur palatin, qui se perdit en usurpant la couronne de Bohême, et fut grand-père de madame la Princesse, la duchesse des Deux-Ponts, l'électrice de Brandebourg, épouse de l'électeur J. Guillaume. De ce même lit, le prince d'Orange eut la maréchale de Bouillon, morte en 1642, la comtesse d'Hanau, la duchesse de la Trémoille, une abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, qui se sauva de l'hérésie, et une autre fille mariée à un prince palatin de Lensberg. Enfin de Louise, fille du célebre amiral de Coligny, veuve sans enfants du seigneur de

Téligny, il laissa Henri-Frédéric, prince d'Orange, qui succéda à ses charges et à son autorité en Hollande, mort en 1647, et qui fut grand-père du fameux Guillaume, prince d'Orange, mort dernier de cette branche, sur le trône d'Angleterre, 19 mars 1702. On voit d'un coup d'œil quelles et combien d'alliances étrangères son mariage donna au maréchal de Bouillon parmi les protestants.

Ceux de ses filles et du célèbre vicomte de Turenne, son second fils, qui n'eut point d'enfants, ne lui en procurèrent pas moins en leur genre, parmi ce qu'il y eût de plus considérable parmi les protestants de France, de tous lesquels le père et les enfants surent tirer de grands et de continuels avantages au dedans et au dehors; c'est ce qui détermina le cardinal Mazarin, effrayé des dangers qu'il avait courus et dans lesquels il avait entraîné le royaume, à s'attacher deux hommes tels que les deux fils du maréchal de Bouillon, mort à Sedan, en mars 1623, à soixante-huit ans, et à ne rien épargner pour s'en faire un bouclier personnel, en leur donnant par le traité de l'échange de Sedan, qu'ils avaient perdu et qu'ils ne pouvaient ravoir ni le conserver, après tant et de si étranges félonies, en leur donnant, dis-je, des millions, des terres qui se peuvent appeler des états, des emplois les plus importants et un rang inconnu en France, qui en souleva toute la noblesse, et qui était inouï, même si nouveau pour ceux de maison effectivement souveraine, composé d'usurpations, de ruses, de violences, parmi les troubles, les tourbillons et les forfaits de la ligue.

Le duc de Bouillon, fils aîné du maréchal, épousa en 1634 une fille de Frédéric, comte de Bergh, gouverneur de Frise, qui n'avait pas moins d'esprit, de courage, d'entreprise et d'intrigues que son mari, ni

moins de capacité à les ourdir et à les conduire; avec de la beauté, de la vertu, un mérite aimable et soutenu, et de la grandeur d'âme; elle mourut à quarante-deux ans, en 1657, et M. de Bouillon à Pontoise, où était la cour, en 1652, à quarante-sept ans.

M. de Turenne son frère prit soin de ses neveux et de ses nièces. On a vu à quelle fortune il porta ses trois neveux; les deux autres furent tués en duel avant qu'il eût le temps de les agrandir. Des cinq nièces, l'une ne daigna pas se marier, et mourut à quarante-trois ans, sans avoir trouvé parti digne d'elle; deux furent religieuses de Sainte-Marie, les deux autres mariées, l'aînée au duc d'Elbœuf, dont les deux derniers ducs d'Elbœuf, la dernière, en 1668, à Maximilien, frère de l'électeur de Bavière, père des électeurs de Cologne et de Bavière, mis au ban de l'empire pour s'être attachés à la France. Ce duc Maximilien n'en eut point d'enfants; il mourut à Turkeim, et elle au même lieu, en 1606, à quarante-deux ans.

M. de Bouillon, frère du cardinal, et ses enfants : leurs mariages sont connus; au moins épousa-t-il une Italienne, sœur de la connétable Colonne; et un de ses fils, une Irlandaise fort intrigante.

Mais on ne peut s'empêcher d'admirer la profonde réflexion de son fils qui lui fit dénicher un parti très-singulier pour son fils; l'art et la dépense qu'il sut employer pour l'obtenir, et ce fils mort aussitôt après la consommation du mariage, tout ce qu'il mit en œuvre pour obtenir dispense de la faire épouser à son second fils. On supprime ici l'étonnement où elle fut de se trouver ici bourgeoise du quai Malaquais, comme elle l'osa dire, ayant compté d'épouser un souverain, et de tenir une cour. Aussi le mariage fut-il peu heureux, et après quelques années finit par retourner en Silésie au grand con-

tentement de son mari et au sien, d'où elle n'est plus revenue.

Le comte d'Auvergne (on a expliqué dans ces Mémoires ces noms de comte et de prince d'Auvergne), frère du duc et du cardinal de Bouillon, fut marié, par M. de Turenne son oncle, en 1662, à la fille unique de Frédéric de Hohenzollern et d'Élisabeth, héritière de Berg-op-Zoom, qui lui apporta dès lors cette grande terre, et d'autres biens en mariage avec les alliances d'Allemagne et des Pays-Bas. Elle mourut à Berg-op-Zoom, où elle était allée faire un voyage en 1698, laissant plusieurs enfants. Il se remaria dès 1699, et toujours en Hollande, et il épousa à La Haye Elis. Wassenaer, qui se fit depuis catholique à Paris, et qui mourut sans enfants peu d'années après. Le comte d'Auvergne mourut ensuite à Paris, à la fin de 1707, à soixante-sept ans. Le seul de ses enfants, fils et filles, qui se soit marié, est le prince d'Auvergne, dont la désertion et la conduite ont été rapportées en leur temps. Passé sans cause que de folles espérances de sa maison, fondées sur leurs alliances en Allemagne et en Hollande, de la tête de son régiment au camp ennemi dès l'entrée de la campagne, il fut trouver d'abord sa tante en Bavière, et deux mois après se mit au service des états généraux. Ce fut lui qui, à la tête d'un gros détachement, alla recevoir le cardinal de Bouillon, dont la fuite aux ennemis était concertée. Il épousa, en 1707, la sœur du duc d'Aremberg, et mourut en 1710, à trente-cinq ans ; c'était un gros garçon, fort épais de corps et d'esprit grossier, et qui comptait sottement devenir stathouder des provinces unies. Il ne laissa point de garçon ; sa fille épousa, en 1722, Joseph-Christian, prince palatin de Sulnbach, morte à Hippolstein, en 1728, à vingt ans, laissant un fils unique, Charles-Philippe, prince de Sulnbach, par

la mort de son père, en 1733, et devenu électeur palatin à la fin de 1742. C'est de ces alliances palatines dont le duc de Bouillon d'aujourd'hui cherche à s'appuyer, en se parant du nouvel ordre de l'électeur palatin.

Tels ont été l'esprit et les vues constantes de cette branche de la maison de la Tour depuis que, par l'usurpation de Sedan, elle a tâché sans cesse de se séparer de son être, de ne vouloir plus faire partie de la noblesse française, et de démentir son origine, et ses pères qui de cette origine ont tiré tout leur honneur et leur lustre, qui ont vécu parmi elle sans prétention, qui se sont toujours glorifiés d'être sujets de nos rois. Les réflexions sur tout cela se présentent en foule et bien naturellement d'elles-mêmes..

Encore un mot sur l'abbé d'Auvergne. Lorsque l'abbé de Castries, sacré archevêque de Tours, passa peu après à l'archevêché d'Alby, l'abbé d'Auvergne eut celui de Tours. L'abbé de Thesut, secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, qui avait alors la feuille, travaillant avec ce prince, fit un cri épouvantable quand il entendit cette nomination, dont il dit son avis par l'horreur qu'elle lui fit. Le régent convint de tout, y ajouta même le récit d'aventures de laquais fort étranges et assez nouvelles, et comme cet énorme genre de débauche n'était pas le sien, il avoua à Thesut qu'il avait eu toutes les peines du monde à faire l'abbé d'Auvergne évêque, mais qu'il en était depuis longtemps si persécuté par les Bouillon, qu'il fallait à la fin se rédimer de vexation. Thesut insista encore, puis écrivit la nomination sur la feuille en haussant les épaules : c'est lui-même qui me raconta ce fait deux jours après. Cela n'a pas empêché peu après la translation de l'abbé d'Auvergne, sacré archevêque de Tours, à l'archevêché de

Vienne, qu'il aima mieux. Tel fut le digne choix du cardinal Fleury pour la pourpre à la nomination du roi, dont le scandale fut si éclatant et si universel, que le cardinal Fleury n'en put cacher sa honte. On se contentera ici de ce mot pour achever de présenter la fortune de l'un et montrer le digne goût de l'autre, parce que cette promotion dépasse les bornes de ces Mémoires.

FIN DU TRENTE-TROISIEME VOLUME.

Paris.—Typ. de Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, r. St-Louis, 46

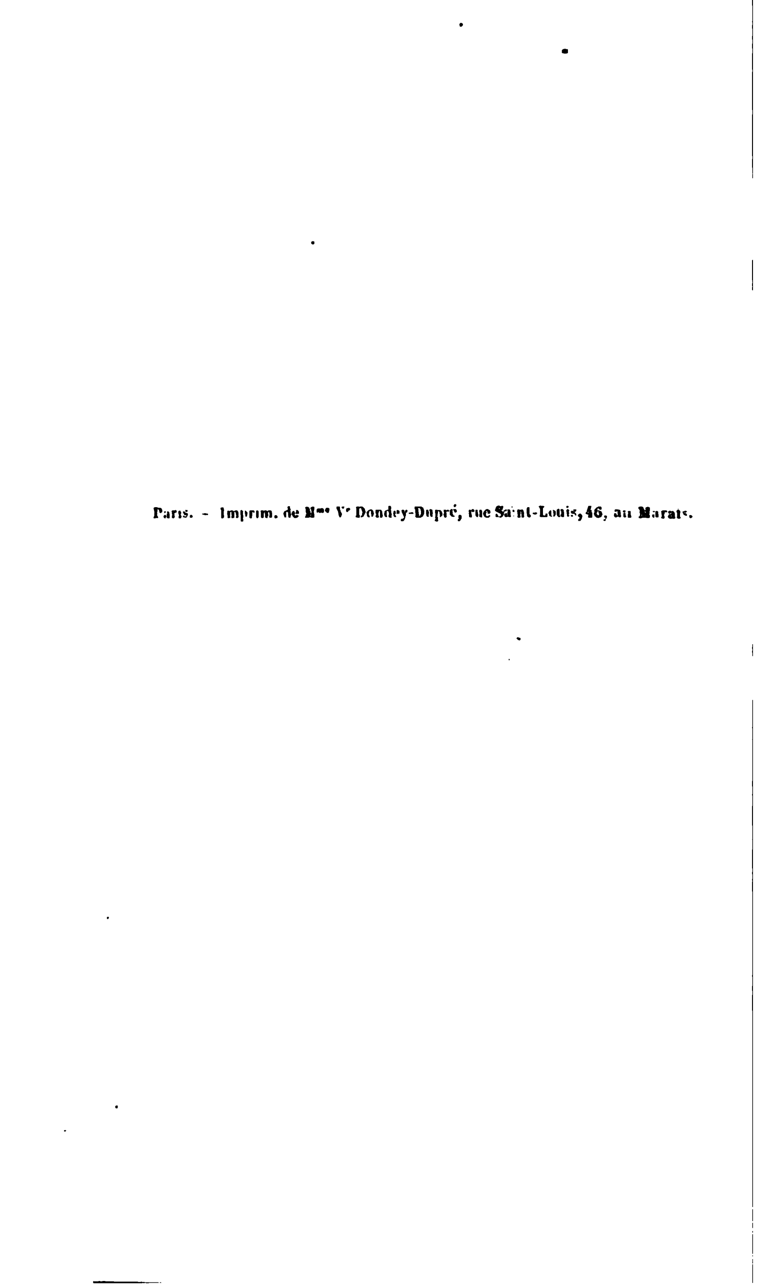
Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.



Paris. - Imprim. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.



Pierre Daniel Huet.

(Evêque d'Avranche.)

MÉMOIRES

1853

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR LE DUC DE SAINT-SIMON,

SÉNATEUR, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXXIV.



PARIS,

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE DXLV.

Le comte de Stanhope à Paris. — Paix d'Espagne. — Grimaldo supplée presqu'en tout aux fonctions de premier ministre d'Espagne. — Sa fortune et son caractère. — Digression fort curieuse sur le premier président de Mesme. — La duchesse de Villars et autres dames nommées pour conduire la princesse de Modène jusqu'à Antibes. — Remarques sur le cérémonial, le voyage et l'accompagnement. — Fiançailles et mariage de cette princesse.

Le comte Stanhope, ministre d'état fort accrédité du roi d'Angleterre, dont il a été fait si souvent mention dans ce qui a été rapporté ci-devant d'après Torcy sur les affaires étrangères, vint de Londres conférer avec l'abbé Dubois et M. le duc d'Orléans à l'occasion de la paix où l'Espagne ne tarda pas d'accéder dès qu'Albéroni fut chassé. Cette grande démarche fut même accompagnée d'une lettre très-amiable du roi d'Espagne au régent, en sorte que la bonne intelligence parut rétablie. La place de premier ministre d'Espagne ne fut point remplie. Albéroni en avait dégoûté leurs majestés

catholiques, et leurs sujets exultèrent de n'en avoir plus; mais elle fut en quelque sorte remplacée sans titre et sans puissance personnelle par un homme qui doucement en fit toutes les fonctions d'une manière plus agréable; c'est-à-dire, qu'il fut comme le seul qui travaillât avec le roi sur toutes les matières des autres bureaux dont les secrétaires d'état lui envoyaient les affaires qui se devaient rapporter, à qui il les renvoyait avec l'ordre du roi sur chacune. Ainsi les autres secrétaires d'état travaillaient; c'était à eux qu'on s'adressait pour les affaires de leur département; la direction et le détail leur en demeurait; mais ils n'allaient au roi presque que par Grimaldo, hors des occasions fort rares, et c'était toujours à lui à qui il en fallait dire un mot, et tâcher de l'avoir favorable, après avoir sollicité les autres secrétaires d'état, chacun selon que l'affaire le regardait, et qu'elle était envoyée à Grimaldo pour en parler au roi.

Ce Grimaldo était un Biscayen de la plus obscure naissance et d'une figure tout à fait ridicule et comique, surtout pour un Espagnol; c'était un fort petit homme blond comme un bassin, gros et fort pansu, avec deux petites mains appliquées sur son ventre, qui, sans s'en décoller, gesticulaient toujours, avec un parler doucereux, des yeux bleus, un sourire, un vacillement de tête qui donnaient l'accompagnement du visage à son ton et à son discours; avec beaucoup d'esprit, il l'avait très-fin, très-adroit, très-insinuant, très-politique, bas et haut à merveille, suivant ce qui lui convenait et à qui il convenait, et avec l'art de ne s'y point méprendre. La première fois que le duc de Berwick qui me l'a conté fut en Espagne, on le lui voulut donner pour secrétaire espagnol, et il l'aurait pris s'il eût su l'espagnol, dont il ne savait pas un mot alors, ou si Grimaldo eût en-

tendu tant soit peu le français. Hors d'espérance de cette condition, il en chercha une autre, et il entra commis dans les bureaux d'Orry avant qu'Orry fût devenu homme principal en Espagne. Il goûta Grimaldo par son esprit et sa douceur, plus encore parce qu'il le trouva net et infatigable au travail, fécond en ressources, et ne se rebutant jamais de rien. Ces qualités le portèrent à la tête d'un des bureaux de son maître, et ce bureau crût en commis sous lui et en affaires à mesure qu'Orry crût en autorité et en puissance. Orry le fit goûter et connaître à la princesse des Ursins, et par eux du roi et de la reine. Approché d'eux, et peu à peu admis à travailler avec eux au lieu d'Orry, quand celui-ci n'en avait pas le temps ou ne voulait pas le prendre. De là il parvint à être secrétaire d'état avec le département de la guerre, où il n'avait rien à faire qu'à recevoir et à exécuter les ordres d'Orry et de madame des Ursins, auxquels il faut dire à son honneur qu'il demeura fidèle à tous les deux après leur chute, et à leurs amis et créatures tant qu'il a vécu. Dans une telle dépendance, on peut juger qu'il fut un des premiers dont Albéroni se défit, et qu'il ne le laissa pas approcher tant qu'il fut le maître. Dans cette espèce d'exil Grimaldo, toujours titulaire de son emploi, mais dont il n'exerçait aucune partie, demeura retiré dans sa maison de Madrid, ayant conservé l'affection publique et beaucoup d'amis par les manières gracieuses et polies dont il avait usé avec tout le monde, et son caractère obligeant qui le portait à servir, toutefois presque sans aucun commerce, tant on craignait Albéroni, et ce peu de commerce avec ses meilleurs amis ne subsistait qu'avec de grandes mesures.

Le roi d'Espagne malgré cet éloignement n'avait point changé pour lui; il le fit même venir deux ou trois fois

parler à lui la nuit et dans le plus profond secret. Don Alonzo Manriquez, de tous temps favori du roi et ami intime de Grimaldo, était le dépositaire de ce secret et le conducteur de Grimaldo au palais. C'est cet Alonzo, dont on aura à parler dans la suite, qui ne ploya jamais devant Albéroni, dont Albéroni ne put jamais se défaire; connu depuis sous le nom de duc del Arco, grand d'Espagne et grand écuyer, qui est l'une des trois grandes charges. Grimaldo, demeuré dans cette situation secrète auprès du roi d'Espagne, fut remis en place à l'instant de la chute d'Albéroni, et de secrétaire d'état de la guerre, dont le seul titre lui était demeuré, fut fait secrétaire des dépêches universelles, ce qui le fit travailler seul avec le roi à l'exclusion de tous les autres secrétaires d'état, ou chef de ce peu qui restait de conseils, et porter sans eux leurs affaires au roi, comme il a été expliqué plus haut, ainsi que toutes les grâces, et en particulier toutes les affaires étrangères qui ne passaient que par lui et ne se traitaient qu'avec lui. Il revint le même qu'il avait été. Le crédit et l'autorité supérieure ne le gâtèrent point, il se fit considérer, respecter et aimer de tout le monde, si on en excepte un petit nombre d'envieux, car jusqu'au refus il les savait assaisonner avec tant de grâce qu'on ne pouvait lui en savoir mauvais gré. Il faut pourtant dire que dans cette élévation il ne put résister à la faiblesse de vouloir être homme de qualité. Il joua donc sur le mot, s'entêta de la proximité de nom de Grimaldo à Grimaldi; il voulut être de cette maison, il en prit les armes pleines, et quand avec les années il crut y avoir accoutumé le monde, il osa quoique inutilement aspirer à la grandesse; c'en est assez sur lui pour à présent. Je le trouvai en Espagne dans ce grand emploi et dans toute la faveur et la confiance du roi d'Espagne. Ce fut donc avec lui

que j'eus à traiter, et j'aurai occasion d'en parler davantage lors de mon ambassade. J'ajouterai seulement ici que la reine, qui avait chassé madame des Ursins et Orry par conséquent, et qui avait mis Albéroni en leur place, dont toutes les impressions en mal lui restèrent toujours, n'aima jamais Grimaldo, mais le traita comme si elle l'aimait, parce qu'elle n'avait pu l'ébranler auprès du roi d'Espagne, qu'il ne donnait pas la moindre prise sur lui, qu'il n'était haï de personne, mais aimé et estimé de tous, et que son estime passa partout au dehors par la manière dont il se conduisit toujours et dont il mania les affaires.

Comme j'en étais à cet endroit, j'appris de M. Joli de Fleuri, procureur général, une anecdote trop singulière et trop curieuse pour ne la pas mettre ici, quoique hors de place, et que j'aurais insérée si je l'avais sue peu de jours après que le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés. Il m'apprit donc, causant ensemble de ces temps passés, que mademoiselle de Chausseraye, celle dont il a été parlé plus d'une fois ici, et qui toute sa vie s'est mêlée de tant de choses, fut pressée par le premier président de Mesmes, inquiet au dernier point, peu après que M. et madame du Maine furent arrêtés, de lui obtenir une audience de M. le duc d'Orléans, qui fût secrète, et qu'il n'osait lui-même demander; elle la demanda donc, et ne put en venir à bout qu'avec peine. Au jour et heure marqués, elle se rendit au Palais-Royal, et M. le duc d'Orléans eût la complaisance de donner à son valet de chambre, qu'elle avait amené exprès, nommé du Plessis, fort connu de lui et de tout le monde, sa clef d'une de ses portes secrètes, car il en avait plusieurs qui, des rues qui environnent le Palais-Royal, conduisaient droit et secrètement à ses appartements. Ce du Plessis fut donc ouvrir au premier

président, qui pour se mieux cacher était en manteau et point en robe, et l'amena à M. le duc d'Orléans qui l'attendait seul et enfermé avec mademoiselle de Chausseraye. Là le premier président, qui était beau diseur et qui avait fort la parole en main, fit à M. le duc d'Orléans les protestations les plus fortes de fidélité et d'attachement, à l'occasion des occurrences alors présentes, et comme l'esprit ne lui manquait non plus que le langage, il n'oublia rien pour démêler dans l'air froid et sérieux qu'il trouva si M. le duc d'Orléans était instruit à son égard de quelque chose sans y avoir pu réussir, tant le régent sut se contenir, se mesurer et ne lui pas laisser apercevoir la moindre chose. Il prit même plaisir à lui donner lieu de redoubler ses protestations et tout son bien-dire. Quand il en eut assez, il tira une lettre de sa poche, et tout à coup : « Monsieur, lui dit-il, d'un ton irrité, tenez, lisez cela, le connaissez-vous? » A l'instant le premier président fondit à deux genoux, lui embrassant non pas les jambes mais les pieds, et se mit aux pardons, aux regrets, aux repentirs, et n'eut si belle peur de sa vie. M. le duc d'Orléans reprit la lettre, se dépêtra les pieds de ses bras, et sans dire un mot s'en alla dans un autre cabinet. C'était une lettre de sa main, par laquelle il répondait du parlement à l'Espagne, et parlait sans ménagements et sur la chose et sur les moyens.

Eperdu et sans parole, il eut peine à se reconnaître et à se relever de ce prosternement où il était. Mademoiselle de Chausseraye, guère moins éperdue, mais d'étonnement, lui reprocha la folle hardiesse de l'avoir commise à lui obtenir cette audience, lui se sentant aussi coupable; toute sa réponse fut de la conjurer de le sauver et d'aller trouver M. le duc d'Orléans; elle y alla, et le trouva seul dans la dernière indignation de

l'audace et de l'effronterie de l'audience, de la scélératesse, de la tromperie et des protestations, avec une telle pièce écrite de la main du premier président, qu'il lui dit qu'il allait faire arrêter. La Chausseraye qui connaissait bien à qui elle avait affaire, se prit à sourire : « Bon, lui dit-elle, le faire arrêter, il le mérite bien, et pis, mais avec cette pièce en main, et l'aveu qu'il n'a pu dénier, voilà un homme qui ne peut plus qu'être à vous à vendre et à dépendre, et c'est la meilleure aventure qui vous pût arriver, parce que désormais vous en ferez tout ce qu'il vous plaira sans qu'il ose souffler, ni s'exposer à ne pas être à plait-il maître sans réserve. » Quoique rien ne fût plus selon l'esprit et le goût de M. le duc d'Orléans qui aimait, sur toutes autres, ces voies obliques, et dans son caractère encore d'éviter les grands engagements, tels que faire faire le procès à ce scélérat si fort du premier ordre, mais qui était premier président, quoique le procès ne pût être douteux, et un procès qui par ses dépositions aurait embarrassé non-seulement le duc et la duchesse du Maine, mais bien d'autres gens encore du plus haut parage, elle eut toutes les peines du monde à suspendre la résolution. Le temps durait cependant au premier président d'une étrange sorte, qui se trouvait entre la mort et la vie, car pour le déshonneur et l'infamie, il y était accoutumé de longue main; enfin Chausseraye le vint trouver, et après lui avoir dit ce qu'elle jugea à propos pour le rassurer assez pour lui faire retrouver les jambes, et qu'il en pût faire usage pour s'en retourner, elle alla appeler du Plessis, et le renvoya par où il était venu; il fut longtemps encore dans les transes de la mort, avec la nécessité de paraître aux fonctions de sa charge, et y faire bonne mine, et parmi les gens qu'il voyait, quoique, avec M. le duc d'Orléans, qui avait du temps pou-

vait compter de bien sortir d'affaire, comme il arriva en effet.

L'abbé Dubois, à qui sûrement le régent ne cacha pas une chose si importante, n'avait garde de le pousser ; il voulait être maître de l'affaire en total, par les raisons qui en ont été rapportées ; et non-seulement il ne l'était plus en poussant le premier président, mais il ne pouvait douter que ses dispositions apprendraient à M. le duc d'Orléans tout ce que lui Dubois lui avait caché de toute cette conspiration pour en demeurer lui seul le maître, et c'en était bien plus qu'il n'en fallait pour sauver le premier président, parce que ce n'était pas moins que se sauver lui-même d'une si perfide et noire infidélité. Ainsi toute pensée d'agir contre de Mesmes tomba bientôt, et la chose demeura entièrement secrète ; c'est la Chausseraye elle-même qui la conta longtemps depuis au procureur général telle que je la viens d'écrire, et je l'ai écrite aussitôt qu'il me l'a eu racontée, pour l'insérer ici dans l'exactitude précise qu'il me l'a rendue bien des années après la mort de M. le duc d'Orléans, de ce coquin de Mesmes, si fort scélérat par excellence, et si prodigieusement impudent, qui mourut avant le régent comme il avait vécu, et de la Chausseraye, qui mourut longtemps après.

Il n'est pas étrange que M. le duc d'Orléans ne m'ait jamais parlé de cette terrible aventure, tenu d'aussi court qu'il l'était alors par l'abbé Dubois qui le détournait avec empire de tous ceux de sa confiance, et de moi plus que de pas un, parce que la sienne pour moi était plus entière, plus fondée, plus de tous les temps, surtout qu'il l'empêchait de s'ouvrir à moi sur une matière dont il s'était rendu seul maître, et sur laquelle ma haine pour le duc du Maine et pour le premier président, qui aurait pu augmenter ma force et ma liberté ordinaire de

parler à M. le duc d'Orléans, aurait fait courir à Dubois le risque de se voir forcer la main, par conséquent celui de sa ruine, par la manifestation de tout ce qu'il avait caché au régent, et que les dépositions du premier président et de bien d'autres nécessairement arrêtés sur les siennes, auraient mis au net et au grand jour; mais ce qui est, on ne sait si plus inconcevable ou plus déplorable, peu de mois passèrent si bien, non pas l'éponge, mais effacèrent si bien les pointes de l'impression de cette affaire dans M. le duc d'Orléans, qu'il se servit depuis du premier président, qui le trompa encore, et qu'après en avoir été servi de la sorte, et conduit par là à la nécessité de faire l'éclat d'envoyer le parlement à Pontoise, moins de quatre mois après, le premier président eut le front, et assez de mépris pour soi-même et pour le régent, pour oser lui demander de l'argent, et en quantité, en dédommagement de ce qu'il lui en avait coûté à Pontoise à tenir table ouverte à tout le parlement, à s'y moquer de lui avec cette compagnie de la manière la plus indécente et la moins mesurée, comme on le verra en son lieu, et que l'extrême merveille est qu'il en obtint plus de 400,000 francs, à la vérité en cachette, mais non pas telle, que je ne l'aie su dès lors et bien d'autres gens avec moi; voilà de ces prodiges que je comprends qu'on a bien de la peine à croire, quand on ne les a pas vus, et pour ainsi dire quand on ne les a pas touchés avec la main et qui caractérisent le régent d'une façon bien étrange.

La duchesse de Villars fut nommée pour conduire mademoiselle de Valois avec deux dames de qualité qui furent mesdames de Simiane de Goyon et de Baqueville dont on parlera après.

Madame de Villars, qui voyait tous les jours contester les choses les plus établies et les plus certaines, ne

voulut pas s'exposer à aucune difficulté et fit décider jusqu'à ce qui n'avait pas besoin de l'être; il le fut donc qu'elle aurait partout le même traitement que mademoiselle de Valois, à la main près, c'est-à-dire un fauteuil, un cadenas à table, une soucoupe, un verre couvert, les cuillers, fourchettes et couteaux de vermeil, les assiettes de même, le tout pareil à ceux de la princesse. Mademoiselle de Valois en avait, et le même genre de domestiques qu'elle pour la servir à table, et rien de tout cela pour aucune des dames de qualité qui mangeaient avec mademoiselle de Valois et la duchesse de Villars; ces distinctions déplurent à ces dames; mais ne les pouvant empêcher, elles firent en sorte que mademoiselle de Valois, qui s'arrêtait partout et allongeait tant qu'elle put son voyage jusqu'à un excès dont on se plaignit de Modène à M. le duc d'Orléans, se mit souvent à manger seule en public; la duchesse de Villars sentit l'affectation, mais ne voulut pourtant pas prendre le cadenas et les autres distinctions en mangeant avec les dames, lorsque mademoiselle de Valois mangeait seule, quoique les duchesses les eussent toujours prises dans la vie ordinaire et commune jusque vers le milieu du règne du feu roi; elle se contenta donc de rendre compte de l'affectation de manger souvent seule en public, sur quoi mademoiselle de Valois reçut un ordre de M. son père de manger toujours avec la duchesse de Villars et les dames, ce qui fut toujours exécuté depuis : je dis ceci d'avance, pour n'avoir plus à y revenir, ainsi que sur tout ce qui regarde ce mariage.

Les fiançailles se firent à l'ordinaire dans le cabinet du roi, sur les six heures du soir, le dimanche 11 février, par le cardinal de Rohan; la queue de mademoiselle de Valois portée par mademoiselle de Montpensier sa sœur, depuis reine d'Espagne; M. le duc de Chartres

chargé de la procuration du prince de Modène. Il ne se trouva personne ou comme personne de la cour aux fiançailles, parce que rien n'est pareil aux fantaisies, aux hauts et aux bas des Français. Il est très-certain que les princes et les princesses du sang ont toujours prié à leurs fiançailles, il ne l'est pas moins que les fils de France n'ont jamais prié aux fiançailles de leurs enfants. M. le duc d'Orléans était le premier petit-fils de France qui eût à marier ses enfants. Madame la duchesse de Berry épousant un fils de France n'était pas dans le cas; il ne se présentait qu'ici pour la première fois, et M. le duc d'Orléans, supérieur en rang aux princes du sang, et régent, ne songea pas à faire prier personne, de manière que les fiançailles se firent fort solitairement, et cette même foule qui l'environnait, hommes et femmes et de toutes qualités, jusqu'aux plus grands qui lui prostituaient toutes sortes de bassesses pour en obtenir et souvent en arracher des grâces, se tint chacun chez soi comme de concert pour n'avoir pas été conviée. Madame la duchesse d'Orléans le sentit et le régent s'en moqua. Le roi donna à mademoiselle de Valois un beau collier de diamants et de perles, et une heure après les fiançailles, alla lui dire adieu au Palais-Royal, et voir Madame et M. et madame la duchesse d'Orléans. Le lendemain à midi le mariage fut célébré à la messe du roi avec la même assistance que la veille et non plus. Au sortir de la messe le roi donna la main à la mariée et la conduisit à son carrosse, qui était au roi, et dit au cocher : « à Modène » suivant l'usage. Le cortége était autour comme si elle fût partie en effet; elle retourna au Palais-Royal, y eut quelque temps après la rougeole, ne reçut ni devant ni après aucunes visites de cérémonie, différa tant qu'elle put, partit enfin, abrégea toutes ses journées, augmenta les séjours et

les allongea. Elle reçut divers avis de M. le duc d'Orléans sur cette conduite qui n'eurent pas grand effet, jusqu'à ce que, sur les plaintes réitérées du duc de Modène, le régent envoya des ordres si absolus qu'ils firent doubler le pas. Elle s'embarqua à Antibes, où la duchesse de Villars et les dames prirent congé d'elle et prirent le chemin du retour.

Madame de Simiane, fille du comte de Grignan chevalier de l'ordre et de la fille de madame de Sévigné, si connue par son esprit et par ses lettres, et veuve de M. de Simiane, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans et lieutenant général de Provence, après son beau-père, demeura en Provence et n'en revint plus. Madame Goyon était fille de madame Desbordes, qui avait passé sa vie sous-gouvernante des enfants et des petits-enfants de Monsieur, quoique femme d'un huissier de la chambre; mais elle avait un vrai mérite, et quoique le mari de sa fille ne fût qu'écuyer de la grande écurie, il ne laissait pas d'être homme de qualité, et de même nom que MM. de Mattignon. D'ailleurs elle avait été élevée auprès des filles de M. le duc d'Orléans, qui l'aimaient toutes beaucoup. Pour madame de Baqueville, il n'y eut personne qui n'en fût scandalisé. A la vérité, elle était fille de M. de Châtillon, chevalier de l'ordre, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur; mais comme elle n'avait rien, on l'avait mariée à ce Baqueville qui était riche, mais le néant. Son nom est Boyvin ; son père s'appelait Bonnetot, était premier président de la chambre des comptes de Rouen, d'une avarice sordide, dont le père était un fermier laboureur en son jeune temps, qui s'était enrichi au commerce des blés. Ce Baqueville voulut être homme d'épée; son mariage lui valut un régiment. Il y montra de la valeur, mais tant d'avarice et de folies qu'il fut cassé. Il se

brouilla bientôt avec sa femme à qui il ne donnait rien, et qu'il accablait d'extravagances, ce qui les fit séparer. Il n'en a pas moins fait depuis dans l'obscurité où il est tombé. Sa sœur avait épousé Aligre, président à mortier, dont elle a été la seconde femme. Je ne sais ce qu'on donna à ces dames pour leur voyage. La duchesse de Villars eut 100,000 francs. Son choix fut une nouveauté; jamais duchesse n'avait conduit de princesse du sang. Cet honneur jusqu'alors avait été réservé aux filles de France et aux petites-filles de France depuis qu'il y en eut; mais c'était la fille du régent qui venait de faire duc et pair le beau-père de la duchesse de Villars et son mari par conséquent, dont on a vu l'histoire ici en son lieu, et le duc de Brancas, presque tous les soirs des soupers de M. le duc d'Orléans, et familièrement bien avec lui de toute sa vie. Madame la grande-duchesse embrassant la princesse de Modène pour lui dire adieu: « Allez, mon enfant, lui dit-elle, et souvenez-vous de faire comme j'ai fait; ayez un enfant ou deux, et faites si bien que vous reveniez en France; il n'y a de bon parti que celui-là. » Leçon étrange, mais dont la princesse de Modène ne sut que trop bien profiter.

CHAPITRE DXLVI.

Désordre du système et de la banque de Law qui se manifeste et produit les suites les plus fâcheuses. — Commencements et fortunes des quatre frères Pâris. — Nouveaux prisonniers à Nantes. — Vingt-six présidents ou conseillers remboursés ou supprimés choisis dans le parlement de Bretagne.

Le système de Law tirait à sa fin. Si on se fût contenté de sa banque, et de sa banque réduite en de justes bornes et sages, on aurait doublé tout l'argent du royaume et porté une facilité infinie à son commerce et à celui des particuliers entre eux, parce que, la banque toujours en état de faire face partout, des billets continuellement payables de toute leur valeur auraient été de l'argent comptant et souvent préférable à l'argent comptant par la facilité du transport. Encore faut-il convenir, comme je le soutins à M. le duc d'Orléans dans son cabinet, et comme je le dis hardiment en plein conseil de régence, quand la banque y passa, comme on l'a vu ici alors, que tout bon que pût être cet établissement en soi, il ne pouvait l'être que dans une république, ou que dans une monarchie telle qu'est l'Angleterre, dont les finances se gouvernent absolument par ceux-là seuls qui les fournissent et qui n'en fournissent qu'autant et que comme il leur plaît; mais dans un état léger, changeant, plus qu'absolu, tel qu'est la France, la solidité y manquait nécessairement, par conséquent

la confiance au moins juste et sage, puisqu'un roi, et sous son nom une maîtresse, un ministre, des favoris, plus encore d'extrêmes nécessités, comme celles où le feu roi se trouva dans les années 1707, 8, 9 et 10, cent choses enfin pouvaient renverser la banque, dont l'appât était trop grand et en même temps trop facile. Mais d'ajouter comme on fit au réel de cette banque la chimère du Mississipi, de ses actions, de sa langue toute particulière, de sa science, c'est-à-dire un tour de passe-passe continuel pour tirer l'argent des uns et le donner aux autres, il fallait bien, puisqu'on n'avait ni mines ni pierre philosophale, que ces actions, à la fin, portassent à faux, et que le petit nombre se trouvât enrichi de la ruine entière du grand nombre, comme il arriva.

Ce qui hâta la culbute de la banque et du système fut l'inconcevable prodigalité de M. le duc d'Orléans qui, sans bornes et plus s'il se peut sans choix, ne pouvait résister à l'importunité jusque de ceux qu'il savait à n'en pouvoir douter lui avoir toujours été et lui être encore les plus contraires, et en même temps fort à mépriser, donnait à toutes mains, plus souvent se laissait arracher par des gens qui s'en moquaient et n'en savaient gré qu'à leur effronterie. On a peine à croire ce qu'on a vu, et la postérité considérera comme une fable ce que nous-mêmes nous ne nous remettons que comme un songe. Enfin, tant fut donné à une nation avide et prodigue, toujours désireuse et nécessiteuse par son luxe, son désordre, la confusion des états, que le papier manqua et que les moulins n'en purent assez fournir. On peut juger par là de l'inimaginable abus de ce qui était établi comme une ressource toujours prête, et qui ne pouvait subsister telle qu'en ajustant ensemble les deux bouts et de préférence à tout, se conservant toujours de quoi répondre sur-le-champ à tous venants. C'est ce dont je

m'informais à Law tous les mardis matin qu'il venait toujours chez moi ; il m'amusa longtemps avant de m'avouer son embarras, et de se plaindre modestement et timidement à moi que le régent jetait tout par les fenêtres. J'en savais par le dehors plus qu'il ne pensait, et c'était ce qui me faisait insister et le presser sur son bilan. En m'avouant enfin, quoique légèrement, ce qu'il ne pouvait plus me cacher, il m'assurait qu'il ne manquait pas de ressources, pourvu que M. le duc d'Orléans le laissât faire. Cela ne me persuada pas. Alors les billets commencèrent à perdre, un moment après à se décrier, et le décri à devenir public. De là, nécessité de les soutenir par la force, puisqu'on ne le pouvait plus par industrie, et dès que la force se fut montrée chacun désespéra de son salut. On vint à vouloir d'autorité coactive, à supprimer tout usage d'or, d'argent et de pierreries, je dis d'argent monnayé, à prétendre persuader que depuis Abraham, qui paya argent comptant la sépulture de Sara, jusqu'à nos temps, on avait été dans l'illusion et dans l'erreur la plus grossière dans toutes les nations policées du monde, sur la monnaie et les métaux dont on la fait ; que le papier était le seul utile et le seul nécessaire ; qu'on ne pouvait faire un plus grand mal à nos voisins, jaloux de notre grandeur et de nos avantages, que de verser et faire passer chez eux tout notre argent et toutes nos pierreries ; mais comme à ceci il n'y avait point d'enveloppe, et qu'il fut permis à la compagnie des Indes de faire visiter dans toutes les maisons, mêmes royales, d'y confisquer tous les louis d'or et tous les écus qui s'y trouveraient, et de n'y laisser que des pièces de vingt sous et au-dessous, et encore jusqu'à 200 francs pour les appoints des billets et pour acheter le nécessaire des moindres denrées, avec défense et de fortes punitions d'en garder davantage, en sorte qu'il

fallut porter tout ce qu'on avait à la banque de peur d'être décelé par un valet, personne ne se laissa persuader, et de là recours à l'autorité de plus en plus, qui ouvrit toutes les maisons des particuliers aux visites et aux délations pour n'y laisser aucun argent, et pour punir très-sévèrement quiconque en réserverait de caché.

Jamais souveraine puissance ne s'était si violemment essayée et n'avait attaqué rien de si sensible ni de si indispensablement nécessaire pour le temporel. Aussi fut-ce un prodige plutôt qu'un effort de gouvernement et de conduite, que des ordonnances si terriblement nouvelles n'aient pas produit non-seulement les révolutions les plus tristes et les plus entières, mais qu'il n'en ait pas seulement été question, et que de tant de millions de gens, ou absolument ruinés, ou mourant de faim et des derniers besoins auprès de leur bien, et sans moyens aucuns pour leur subsistance et leur vie journalière, il ne soit sorti que des plaintes et des gémissements. La violence toutefois était trop excessive et en tous genres trop insoutenable pour pouvoir subsister longtemps, il en fallut donc revenir à de nouveaux papiers et à de nouveaux tours de passe-passe; on les connut tels, on les sentit, mais on les subit plutôt que de n'avoir pas vingt écus en sûreté chez soi, et une violence plus grande en fit souffrir volontiers une moindre. De là tant de manéges, tant de faces différentes en finance, et toutes tendantes à fondre un genre de papier par un autre, c'est-à-dire faire toujours perdre les porteurs de ces différents papiers, et ces porteurs l'étaient par force, et la multitude universelle. C'est ce qui en finance occupa tout le reste du gouvernement et de la vie de M. le duc d'Orléans, ce qui chassa Law du royaume, ce qui sextupla toutes marchandises, toutes

denrées, jusqu'aux plus viles, ce qui fit une augmentation ruineuse de toute espèce de salaire, ce qui ruina le commerce général et le particulier; ce qui fit, aux dépens du public, la subite richesse de quelques seigneurs qui la dissipèrent, et n'en furent que plus pauvres, en fort peu de temps, et ce qui fit les énormes fortunes de toute espèce d'employés en divers degrés en cette confusion, et qui valut des millions à une multitude de gens de la plus basse lie du peuple, du métier de traitants et de commis ou employés de financiers, qui surent profiter promptement et habilement du Mississipi et de ses suites; c'est ce qui occupa encore le gouvernement plusieurs années après la mort de M. le duc d'Orléans; c'est enfin ce dont la France ne se relèvera jamais, quoiqu'il soit vrai que les terres en soient considérablement augmentées. Pour dernière plaie les gens tout-puissants, princes et princesses du sang surtout, qui ne s'étaient fait faute du Mississipi, et qui ont mis toute leur autorité à s'en sauver sans rien perdre, l'ont rétabli sur ce qu'ils ont appelé la compagnie d'Occident qui, avec les mêmes tours de passe-passe particuliers, et un commerce exclusif aux Indes, achève d'anéantir celui du royaume sacrifié à l'énorme intérêt d'un petit nombre de particuliers dont le gouvernement n'a osé s'attirer la haine et la vengeance en attaquant un article si délicat.

Il se fit cependant plusieurs exécutions violentes et des confiscations de sommes considérables trouvées dans les maisons visitées. Un nommé Adine, employé à la banque, en fut pour 10,000 écus confisqués, 10,000 francs d'amende, et son emploi ôté. Beaucoup de gens cachèrent leur argent avec tant de secret, qu'étant morts sans avoir pu dire où ils l'avaient mis, ces petits trésors sont demeurés enfouis et perdus pour les héritiers. On ôta les emplois qu'on avait donnés aux quatre frères Pâris depuis

quelque temps, et on les éloigna de Paris, soupçonnés de cabaler contre Law parmi les gens de finance. Ils étaient fils d'un hôtelier qui tenait un cabaret au pied des Alpes, qui était seul et sans village ni hameau, dont l'enseigne était *à la montagne;* ses fils lui servaient, et aux passants, de garçons de cabaret, et pansaient leurs chevaux, et servaient dans les chambres, tous quatre fort grands et bien faits; l'un d'eux se fit soldat aux gardes, et l'a été assez longtemps : une aventure singulière les fit connaître. Bouchu, intendant de Grenoble, dont il a été ici parlé quelquefois, était aussi intendant de l'armée d'Italie, lorsqu'après la capture du maréchal de Villeroy à Crémone, le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée. Bouchu, quoique âgé et fort goutteux, mais qui avait été beau et bien fait, n'avait pas perdu le goût de la galanterie; il se trouva que le principal commis des munitionnaires chargé de tout ce détail, et de faire tout passer à l'armée, était galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adresser à celle que M. l'intendant aimait, et qu'il lui coupa l'herbe sous le pied, parce qu'il était plus jeune et plus aimable. Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et, pour cela, retarda tant et si bien le transport de toutes choses par toutes les remises et toutes les difficultés qu'il fit naître, quelque chose que pût dire et faire ce commis pour le presser, que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée, ou plutôt dès qu'il la voulut mouvoir. Le commis, qui se vit perdu et qui ne douta point de la cause, courut le long des Alpes chercher quelques moyens de faire passer ce qu'il pourrait en attendant le reste.

Heureusement pour lui et pour l'armée, il passa à ce cabaret esseulé de la montagne, et s'informa là comme il faisait partout. Le maître hôtelier lui parut de l'es-

prit, et lui fit espérer qu'au retour de ses fils qui étaient aux champs, ils pourraient lui trouver quelque passage. Vers la fin du jour, ils revinrent à la maison. Conseil tenu, le commis leur trouva de l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il désirait. Il manda son convoi de mulets au plus vite, et il passa avec eux, conduit par les frères Pâris, qui prirent des chemins qu'eux seuls et leurs voisins connaissaient, à la vérité fort difficiles, mais courts, en sorte que sans perdre une seule charge le convoi joignit M. de Vendôme arrêté tout court faute de pain, et qui jurait et pestait étrangement contre les munitionnaires, sur qui Bouchu avait rejeté toute la faute. Après les premiers emportements, le duc de Vendôme, ravi d'avoir des vivres et de pouvoir marcher et exécuter ce qu'il avait projeté, se trouva plus traitable. Il voulut bien écouter ce commis, qui lui fit valoir sa vigilance, son industrie et sa diligence à traverser des lieux inconnus et affreux, et qui lui prouva par plusieurs réponses de M. Bouchu, qu'il avait gardées et portées, combien il l'avait pressé de faire passer les munitions et les farines à temps; que c'était la faute unique de l'intendant à cet égard qui avait mis l'armée dans la détresse où elle s'était trouvée; et fit en même temps confidence au général de la haine de Bouchu, jusqu'à hasarder l'armée pour le perdre, et la cause ridicule de cette haine; en même temps se loua beaucoup de l'intelligence et de la volonté de l'hôtelier et de ses fils, auxquels il devait l'invention et le bonheur du passage de son convoi. Le duc de Vendôme alors tourna toute sa colère contre Bouchu, l'envoya chercher, lui reprocha devant tout le monde ce qu'il venait d'apprendre, conclut par lui dire qu'il ne savait à quoi il tenait qu'il ne le fît pendre pour avoir joué à perdre

l'armée du roi. Ce fut le commencement de la disgrâce de Bouchu, qui ne se soutint plus qu'à force de bassesses, et qui au bout de deux ans se vit forcé de se retirer; ce fut aussi le premier commencement de la fortune de ces frères Paris. Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi, et par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent leur confiance, et leur valurent de gros profits; enfin ils devinrent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent. Elle devint telle dans les suites, qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert sous M. le Duc, et qu'après de courtes éclipses, ils sont redevenus les maîtres des finances et des contrôleurs généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et défait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu la cour à leurs pieds, la ville et les provinces.

Le roi vint pour la première fois au conseil de régence, le dimanche 18 février. Il ne dit rien en y entrant ni pendant le conseil, ni en sortant, sinon que M. le duc d'Orléans lui ayant proposé d'en sortir, de peur qu'il ne s'y ennuyât, il voulut y demeurer jusqu'à la fin. Depuis il ne vint pas à tous, mais assez souvent, toujours jusqu'au bout, et sans remuer ni parler. Sa présence ne changea rien à la séance, parce que son fauteuil y était toujours seul au bout de la table, et que M. le duc d'Orléans, le roi présent ou non, n'avait qu'un tabouret pareil à ceux de tout ce qui y assistait. Le maréchal de Villeroy ne changea point sa séance accoutumée. Peu de jours après le duc de Berwick y entra aussi; on en murmura dans le monde, parce qu'il était étranger; mais cet étranger se trouvait nécessairement proscrit, expatrié, naturalisé Français, en France depuis trente-deux ans, dans un continuel service, duc,

pair, maréchal de France, grand d'Espagne, général des armées des deux couronnes, et d'une fidélité plus qu'éprouvée ; de plus, pour ce qui se passait alors au conseil de régence, n'importait plus qui en fût ; nous y étions déjà quinze, il fit le seizième. Une fois que le roi y vint, alors un petit chat qu'il avait le suivit, et quelque temps après sauta sur lui, et de là sur la table, où il se mit à se promener, et aussitôt le duc de Noailles à crier, parce qu'il craignait les chats. M. le duc d'Orléans se mit aussitôt en peine pour l'ôter, et moi à sourire, et à lui dire : « Eh ! monsieur, laissez ce petit chat, il fera le dix-septième. » M. le duc d'Orléans se mit à rire de tout son cœur, et à regarder la compagnie qui en rit, et le roi aussi, qui m'en parla le lendemain à son petit lever, comme en ayant senti la plaisanterie, mais en deux mots, ce qui courut Paris aussitôt.

Il y eut beaucoup de nouveaux prisonniers à Nantes, et on supprima vingt-six présidents ou conseillers du parlement de Bretagne, qu'on remboursa avec du papier. Ce ne furent point les vingt-six charges des dernières augmentations ; ce furent les personnes en jardinant (comme on dit des coupes de futaies) dans cette compagnie desquelles on était mécontent. Cela n'y causa pas le plus petit mouvement, la commission du conseil se rendait redoutable à Nantes, et il y avait des troupes répandues dans la province.

CHAPITRE DXLVII.

L'abbé Dubois obtient l'archevêché de Cambrai. — Refusé d'un dimissoire par le cardinal de Noailles, il en obtient un de Besons archevêque de Rohan, et va dans un village de son diocèse recevoir tous les ordres à la fois de Tressan évêque de Nantes. — Il se compare là-dessus à saint Ambroise. — Mot du duc de Mazarin. — Singulière anecdote sur le pouvoir de l'abbé Dubois sur M. le duc d'Orléans. — Sacre de l'abbé Dubois par le cardinal de Rohan.

Cambrai vaquait, comme on l'a vu naguère, par la mort à Rome du cardinal de la Trémoille, c'est-à-dire le plus riche archevêché et un des plus grands postes de l'église. L'abbé Dubois n'était que tonsuré; 150,000 livres de rente le tentèrent, et peut-être bien autant ce degré pour s'élever moins difficilement au cardinalat. Quelque impudent qu'il fût, quelque fût l'empire qu'il avait pris sur son maître, il se trouva fort embarrassé et masqua son effronterie de ruse; il dit à M. le duc d'Orléans qu'il avait fait un plaisant rêve, et lui conta qu'il avait rêvé qu'il était archevêque de Cambrai. Le régent, qui sentit où cela allait, fit la pirouette et ne répondit rien. Dubois, de plus en plus embarrassé, bégaya et paraphrasa son rêve; puis, se rassurant d'effort, demanda brusquement pourquoi il ne l'obtiendrait pas, son altesse royale de sa seule volonté pouvant faire ainsi sa fortune. M. le duc d'Orléans fut indigné, même

effraye, quelque peu scrupuleux qu'il fût aux choix des évêques, et d'un ton de mépris, lui répondit : « Qui! toi, archevêque de Cambrai! » en lui faisant sentir sa bassesse et plus encore le débordement et le scandale de sa vie. Dubois s'était trop avancé pour demeurer en si beau chemin, et lui cita des exemples. Malheureusement il n'y en avait que trop, et en bassesse et en étranges mœurs, grâce, comme on l'a vu ailleurs, à Godet, évêque de Chartres, avec ses séminaristes de néant et ignorants dont il remplit les évêchés, grâce au père Tellier, et à la Constitution, pour bassesse, ignorance, et mauvaises mœurs tout à la fois, et à ceux qui l'ont suivi.

M. le duc d'Orléans, moins touché de raisons si mauvaises qu'embarrassé de résister à l'ardeur de la poursuite d'un homme qu'il n'avait plus accoutumé d'oser contredire sur rien, chercha à se tirer d'affaire, et lui dit : « Mais tu es un sacre, et qui est l'autre sacre qui voudra te sacrer? — Ah! s'il ne tient qu'à cela, reprit vivement l'abbé, l'affaire est faite; je sais bien qui me sacrera, il n'est pas loin d'ici. — Et qui diable est celui-là, répondit le régent, qui osera te sacrer? — Voulez-vous le savoir? répliqua l'abbé, et ne tient-il qu'à cela encore une fois? — Eh bien! qui? dit le régent. — Votre premier aumônier, reprit Dubois, qui est là dehors; il ne demandera pas mieux; je m'en vais le lui dire, » embrasse les jambes de M. le duc d'Orléans, qui demeure court et pris sans avoir la force du refus, sort, tire l'évêque de Nantes à part, lui dit qu'il a Cambrai, le prie de le sacrer, qui le lui promet à l'instant; rentre, caracole, dit à M. le duc d'Orléans qu'il vient de parler à son premier aumônier, qui lui a promis de le sacrer, remercie, loue, admire, scelle de plus en plus son affaire, en la comptant faite et en persuadant le régent qui n'osa

jamais dire que non : c'est de la sorte que Dubois se fit archevêque de Cambrai.

L'extrême scandale de cette nomination fit un étrange bruit. Tout impudent que fût Dubois, il en fut extrêmement embarrassé, et M. le duc d'Orléans si honteux qu'on remarqua bientôt qu'on lui faisait peine de lui en parler. Question fut bientôt de prendre les ordres. Dubois se flatta que, dans la posture où il se trouvait, le besoin que le cardinal avait et aurait continuellement de lui dans la situation si pénible où l'affaire de la Constitution, menée comme elle l'était, le mettait, lui ferait faire envers lui toutes les avances, avec d'autant plus d'empressement que le cardinal avait lieu d'être fort malcontent de lui et de toute la protection qu'il donnait à ses ennemis, qu'il ménageait de loin pour son cardinalat ; et que le cardinal, dans l'espérance de se le ramener, au moins de l'adoucir, s'en ferait un mérite auprès de M. le duc d'Orléans et de lui et envers le public d'un si bon procédé à l'égard d'un homme qui l'avait si peu mérité de lui. Il se trompa ; la chair et le sang n'eurent jamais de part à la conduite du cardinal de Noailles. Les vices d'esprit et de cœur, et les mœurs si publiques de l'abbé Dubois, lui étaient connus. Il eut horreur de contribuer en rien à le faire entrer dans les ordres sacrés. Il sentit toute la pesanteur du nouveau poids dont son refus l'allait charger de la part d'un homme devenu tout-puissant sur son maître, qui sentirait dans toute étendue l'insigne affront qu'il recevrait, et quelles en seraient les suites pour le reste de leur vie. Rien ne l'arrêta, il refusa le dimissoire pour les ordres avec un air de douleur et de modestie, sans que rien le pût ébranler, et garda là-dessus un parfait silence, content d'avoir rempli son devoir, et y voulant mettre tout ce que ce même devoir y pouvait accorder à la charité,

à la simplicité, à la modestie. On peut juger des fureurs où cet affront fit entrer Dubois, qui de sa vie ne le pardonna au cardinal de Noailles, lequel en fut universellement applaudi, et d'autant plus loué et admiré qu'il ne le voulut point être. Il fallut donc se tourner ailleurs.

Besons, frère du maréchal, tous deux si attachés et si bien traités et récompensés de M. le duc d'Orléans, tous deux sous leur air rustre, lourd et grossier, si bons courtisans, avait été transféré de l'archevêché de Bordeaux à celui de Rouen, et Pontoise est de ce dernier diocèse, qui touche ainsi celui de Paris, et s'approche de cette ville à peu de lieues en deçà de Pontoise même. L'abbé Dubois voulait gagner le temps et s'éviter la honte d'un voyage manqué. Les Besons lui parurent devoir être de meilleure composition que le cardinal de Noailles; ils en furent en effet. L'archevêque de Rouen donna le dimissoire. Dubois, sous prétexte des affaires dont il était chargé, obtint un bref pour recevoir à la fois tous les ordres, et se dispensa lui-même de toute retraite pour s'y préparer. Il alla donc un matin à quatre ou cinq lieues de Paris, où dans une église paroissiale du diocèse de Rouen, du grand vicariat de Pontoise, Tressan, évêque de Nantes, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, donna dans la même messe basse, qu'il célébra *extra tempora*, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise à l'abbé Dubois, et en fut après récompensé de l'archevêché de Rouen et des économats à la mort de Besons qui avait l'un et l'autre, et qui ne le fit pas longtemps attendre. On cria fort contre les deux prélats, et l'archevêque, qui était estimé et considéré avec raison, y eut à perdre. Pour l'autre, il n'y fit que gagner.

Le même jour que l'abbé Dubois prit ainsi tous les ordres à la fois, il y eut conseil de régence l'après-dînée au vieux Louvre, parce que toutes les rougeoles qui

couraient, même dans le Palais-Royal, empêchaient qu'il se tînt à l'ordinaire aux Tuileries. On fut surpris d'un conseil de régence sans l'abbé Dubois, qui y rapportait tout ce qui lui plaisait des affaires étrangères, mais on le fut bien davantage de l'y voir arriver. Il n'avait pas perdu de temps en actions de grâces de tout ce qu'il venait de recevoir. Ce fut un nouveau scandale qui réveilla et qui aggrava le premier. Il venait, à ce que dit plaisamment le duc Mazarin, de faire sa première communion. Tout le monde était déjà arrivé dans le cabinet du conseil, et M. le duc d'Orléans aussi, et on y était debout et épars. J'étais dans un coin du bas bout, qui causais avec M. le prince de Conti, le maréchal de Tallard et un autre qui m'échappe, lorsque je vis entrer l'abbé Dubois en habit court, avec son maintien ordinaire. Nous ne l'attendions point en tel jour, ce qui fit que naturellement nous nous écriâmes. Cela lui fit tourner la tête, et voyant M. le prince de Conti venir à lui, qui de son côté, avec ce ricanement de M. son père, mais qui assurément était bien éloigné d'en avoir les grâces, et au contraire était cynique, s'avança deux pas à lui, lui parla de tous les ordres si brusquement reçus le matin même tous à la fois, de sa prompte arrivée au conseil si peu de moments après cette cérémonie, quoique faite au loin de Paris, de son sacre qui allait suivre de si près, de sa surprise et de celle de tout le monde, et tout de suite lui fit un pathos avec tout l'esprit et la malignité possible qui tenait d'un assez plaisant sermon, et qui aurait plus que démonté tout autre. Dubois, qui n'avait pas eu l'instant de placer une seule parole, le laissa dire, puis répondit froidement que, s'il était un peu plus instruit de l'antiquité, il trouverait ce qui l'étonnait fort peu étrange, puisque lui abbé ne faisait que suivre l'exemple de saint Ambroise, dont il se mit à ra-

conter l'ordination qu'il étala. Je n'en entendis pas le récit, car dans le moment que j'ouïs saint Ambroise, je m'enfuis brusquement à l'autre bout du cabinet, de l'horreur de la comparaison et de la peur de ne pouvoir m'empêcher de lui dire d'achever, car je sentais que cela me prenait à la gorge, et de dire combien peu saint Ambroise se pouvait défier d'être ainsi saisi et ordonné, quelle résistance il y fit, et avec combien d'éloignement et de frayeur, enfin toute la violence qui lui fut unanimement faite. Cette impie citation de saint Ambroise courut bientôt le monde avec l'effet qu'on peut penser. La nomination et cette ordination se firent dans la fin de février.

J'achèverai tout de suite ce qui regarde cette matière pour ne la pas séparer, et n'avoir pas à y revenir. On y trouvera une anecdote curieuse sur l'autorité de l'abbé Dubois, sur son maître et sur la frayeur et le danger de lui déplaire. Il eut ses bulles au commencement de mai, et fut sacré le dimanche 9 juin. Tout Paris et toute la cour y furent conviés. Je ne le fus point ; j'étais lors mal avec lui, parce que je ne le ménageais guère avec M. le duc d'Orléans, sur ses vues de cardinalat et sur son abandon dans les affaires à ce qui convenait aux Anglais et à l'empereur, par lesquels il comptait d'arriver à la pourpre romaine. Comme il redoutait ma liberté, ma franchise, ma façon de parler à M. le duc d'Orléans qui lui faisait de fréquentes impressions, quoique je m'en donnasse assez rarement la peine, et qu'il avait celle de les effacer, il revenait à moi de temps en temps, me ménageait, me courtisait toujours, pourtant détournant tant qu'il pouvait la confiance de M. le duc d'Orléans en moi, qu'il resserrait sans cesse, mais qu'il ne pouvait arrêter totalement ni même longtemps, quoique, comme je l'ai

dit, je me retirasse beaucoup par le dégoût de tout ce que je voyais. Ainsi nous étions bien en apparence quelquefois, et souvent mal.

Ce sacre devait être magnifique, et M. le duc d'Orléans y devait assister. J'en dirai quelques mots dans la suite. Plus la nomination et l'ordination de l'abbé Dubois avaient fait de bruit, de scandale et d'horreur, plus les préparatifs superbes de son sacre les augmentaient, et plus l'indignation en éclatait contre M. le duc d'Orléans. Je fus donc le trouver la veille de cet étrange sacre, et d'abordée je lui dis ce qui m'amenait. Je le fis souvenir que je ne lui avais jamais parlé de la nomination de l'abbé Dubois à Cambrai, parce qu'il savait bien que je ne lui parlais jamais des choses faites; que je ne lui en parlerais pas encore, si je n'avais appris qu'il devait aller le lendemain à son sacre; que je me tairais avec lui de la façon dont il se faisait, telle qu'il ne pourrait mieux, si l'usage était encore de faire des princes du sang évêques, et qu'il fût question de son second fils, parce que je regardais cela comme chose déjà faite, mais que mon attachement pour lui ne me permettait pas de lui cacher l'épouvantable effet que faisaient universellement une nomination de tous points si scandaleuse, une ordination si sacrilége, des préparatifs de sacre si inouïs pour un homme de l'extraction, de l'état, des mœurs et de la vie de l'abbé Dubois, non pour lui reprocher ce qui n'était plus réparable, mais pour qu'il sût à quel point en était la générale indignation contre lui, et que de là il conclût ce que ce serait pour lui d'y mettre le comble en allant lui-même à ce sacre; je le conjurai de sentir quel serait ce contraste avec l'usage, non-seulement des fils de France, mais des princes du sang, de n'aller jamais à aucun sacre, parce que je n'appelais pas y aller la curiosité d'en voir

un une fois en leur vie, que les rois et les personnes royales avaient eue quelquefois; j'ajoutai qu'à l'opinion que sa vie et ses discours ne donnaient que trop continuellement de son défaut de toute religion, on ne manquerait pas de dire, de croire et de répandre qu'il allait à ce sacre pour se moquer de Dieu et insulter son église; que l'effet de cela était horrible et toujours fort à craindre, et qu'on y ajouterait avec raison que l'orgueil de l'abbé Dubois abusait de lui en tout, et que ce trait public de dépendance, par une démarche si étrangement nouvelle et déplacée, lui attirerait une haine, un mépris, une honte dont les suites étaient à redouter; que je ne lui en parlais qu'en serviteur entièrement désintéressé; que son absence ou sa présence à ce sacre ne changerait rien à la fortune de l'abbé Dubois, qui ne serait ni plus ni moins archevêque de Cambrai, et n'obscurcirait en rien la splendeur préparée pour ce sacre, telle qu'elle ne pourrait être plus grande, si on avait un fils de France à sacrer; qu'en vérité c'en était bien assez pour un Dubois, sans prostituer son maître aux yeux de toute la France, et bientôt après de toute l'Europe, par la bassesse inouïe d'une démarche où on verrait bien que l'extrême pouvoir de Dubois sur lui l'aurait entraîné de force. Je finis par le conjurer de n'y point aller, et par lui dire qu'il savait en quels termes actuels l'abbé Dubois et moi étions ensemble; que j'étais le seul homme de marque qu'il n'eût point convié; que nonobstant tout cela, s'il me voulait promettre et me tenir sa parole de n'aller point à ce sacre, je lui donnais la mienne d'y aller, moi, et d'y demeurer tout du long, quelque horreur que j'en eusse et quelque blessé que je fusse de ce que cela ferait sûrement débiter. Ce trait de courtisan était pour me raccommoder avec lui, moi si éloigné d'une pareille misère, et qui

osai me vanter, puisqu'il le fallait aujourd'hui, d'avoir jusqu'à ce moment conservé chèrement toute ma vie mon pucelage entier sur les bassesses.

Ce propos vivement prononcé et encore plus librement et plus énergiquement étendu fut écouté d'un bout à l'autre. Je fus surpris qu'il me dit que j'avais raison, que je lui ouvrais les yeux, plus encore qu'il m'embrassa, me dit que je lui parlais en véritable ami, et qu'il me donnait sa parole et me la tiendrait de n'y point aller. Nous nous séparâmes là-dessus, moi le confirmant encore, lui promettant de nouveau que j'irais, et lui me remerciant de cet effort. Il n'eut nulle impatience, nulle envie que je m'en allasse, car je le connaissais bien, et je l'examinais jusqu'au fond de l'âme, et ce fut moi qui le quittai, bien content de l'avoir détourné d'une si honteuse démarche et si extraordinaire. Qui m'eût dit qu'il ne m'eût tenu parole, car on va voir qu'il le voulait; mais voici ce qui arriva.

Quoique je me crusse bien assuré là-dessus, néanmoins la facilité et l'extrême faiblesse du prince, et l'empire sur lui et l'orgueil de l'abbé Dubois, m'engagèrent à prendre le plus sûr avant d'aller au sacre. J'envoyai aux nouvelles le lendemain matin au Palais-Royal, et cependant je fis tenir mon carrosse tout prêt pour tenir ma parole. Mais je fus bien confus, quelque accoutumé que je fusse aux misères de M. le duc d'Orléans, quand celui que j'avais envoyé voir ce qui se passait revint et me rapporta qu'il venait de voir M. le duc d'Orléans monter dans son carrosse et environné de toute la pompe des rares jours de cérémonie, partir pour aller au sacre. Je fis ôter mes chevaux et m'enfonçai dans mon cabinet.

Le surlendemain j'appris par un coucheur favori de madame de Parabère, qui était lors la régnante, mais

qui n'était pas fidèle, qu'étant couchée la nuit qui précéda le sacre avec M. le duc d'Orléans, au Palais-Royal, entre deux draps, ce qui n'arrivait guère ainsi dans la chambre et le lit de M. le duc d'Orléans, mais presque toujours chez elle, il s'était avisé de lui parler de moi avec éloge, que je ne rapporterai pas, et avec sentiment sur mon amitié pour lui, et que plein de ce que je lui venais de représenter, il n'irait point au sacre, dont il me savait le meilleur gré du monde. La Parabère me loua, convint que j'avais raison, mais sa conclusion fut qu'il irait. M. le duc d'Orléans, surpris, lui dit qu'elle était donc folle. « Folle, soit, répondit-elle, mais vous irez. — Et moi, reprit-il, je vous dis que je n'irai pas. — Si, vous dis-je, dit-elle, et vous irez. — Mais, reprit-il, cela est admirable, tu dis que M. de Saint-Simon a raison, et au bout, pourquoi donc irais-je? — Parce que je le veux, dit-elle. — En voici d'une autre, répliqua-t-il, et pourquoi veux-tu que j'y aille, quelle folie est cela? — Pourquoi, dit-elle, parce que. — Oh! parce que, répondit-il, parce que, ce n'est pas là parler; dis donc pourquoi si tu peux. » Après quelque dispute : « Voulez-vous donc absolument le savoir? c'est que vous n'ignorez pas que l'abbé Dubois et moi avons eu, il n'y a pas quatre jours, maille à partir ensemble, et qui n'est pas encore bien finie. C'est un diable qui furète tout; il saura que nous avons couché ici cette nuit ensemble. Si demain vous n'allez pas à son sacre, il ne manquera pas de croire que c'est moi qui vous en ai empêché; rien ne le lui pourra ôter de la tête, il ne me le pardonnera pas; il me fera cent tracasseries et cent noirceurs auprès de vous, et finira promptement par nous brouiller; or, c'est ce que je ne veux pas, et c'est pour cela que je veux que vous alliez à son sacre, quoique M. de Saint-Simon ait raison. » Là-dessus, débat

assez faible, puis résolution et promesse d'aller au sacre, qui fut bien fidèlement exécutée.

La nuit suivante la Parabère coucha chez elle avec son greluchon, à qui elle raconta cette histoire, tant elle la trouvait plaisante. Par cette même raison le greluchon la rendit à Biron, qui le soir même me la conta. Je déplorai avec lui les chaînes du régent, à qui je n'ai jamais parlé depuis de ce sacre, ni lui à moi; mais il fut après bien honteux et bien embarrassé avec moi. Je n'ai point su s'il poussa la faiblesse jusqu'à conter à l'abbé Dubois ce que je lui avais dit pour l'empêcher d'aller à son sacre, ou s'il en fut informé par la Parabère, pour se faire un mérite auprès de lui d'avoir fait changer M. le duc d'Orléans là-dessus et faire montre de son crédit; mais il en fut très-parfaitement informé et ne me l'a jamais pardonné, et j'ai su depuis par Bellisle qu'il avait dit à M. Leblanc et à lui que de toutes les contradictions que je lui avais fait essuyer, même du danger pressant où je l'avais mis quelquefois, rien ne l'avait si profondément touché et blessé, et jusqu'au fond de l'âme, que d'avoir voulu empêcher M. le duc d'Orléans d'assister à son sacre, duquel il est maintenant temps de parler.

Tout y parut également superbe et choisi pour faire éclater la faveur demesurée d'un ministre éperdu d'orgueil et d'ambition sans bornes, la servitude la plus publique et la plus démesurée où il avait réduit son maître, et l'audace effrénée de s'en parer en la manifestant aux yeux de toute la France avec le plus grand éclat, et de là à ceux de toute l'Europe, à qui il voulait apprendre de la manière la plus éclatante que lui était entièrement le maître de la France, soit pour le dedans, soit pour le dehors, sous un nom qui n'était qu'une vaine écorce, et qu'à lui seul il fallait s'adresser pour quelque grâce

et pour quelque affaire que ce fût, comme à l'unique dispensateur et au seul véritable arbitre de toutes choses en France.

Le Val-de-Grâce fut choisi pour y faire le sacre comme étant un monastère royal, le plus magnifique de Paris et l'église la plus singulière. Le cardinal de Rohan, ravi de faire contre en tout au cardinal de Noailles et de profiter du refus qu'il avait fait à l'abbé Dubois de lui permettre d'être ordonné dans son diocèse, saisit un si précieux moment de faire bien sa cour au régent et de s'attacher son ministre, en s'empressant pour faire la cérémonie. En effet un cardinal de sa naissance, évêque de Strasbourg, et brillant de toutes sortes d'avantages, était un consécrateur fort au-dessus de tous ceux que l'abbé Dubois aurait pu désirer. Il n'y a guère en fait d'honneur que la première démarche de chère; Rohan avait franchi ce saut quand, à la persuasion du maréchal de Tallard, comme on l'a vu ici en son lieu, il subit la loi que lui fit le père Tellier, pour le faire grand aumônier, et se livra, contre le cardinal de Noailles, ses propres lumières et la vérité à lui parfaitement connue et reconnue, à toutes les scélératesses et à toutes les violences dont ce terrible jésuite le rendit son ministre, et que l'intérêt et l'orgueil d'être chef de parti et de n'en abandonner pas l'honneur et le profit au cardinal de Bissy, lui fit continuer depuis en premier. Avec le revêtement constant d'un tel personnage, il ne fallait pas s'attendre qu'aucune considération de honte ni d'infamie retînt le cardinal de Rohan d'une si étrange prostitution, moins encore que sa conscience l'arrêtât un moment sur le sacrilége dont il allait se rendre le ministre. L'abbé Dubois fut donc comblé de l'honneur qu'il lui voulut bien faire; M. le duc d'Orléans témoigna au cardinal toute la part qu'il y prenait, et Rohan, charmé des

espérances qu'il conçut de ce grand trait de politique, plus sensibles pour sa maison que pour sa cause, laquelle ne fut jamais que pour servir aux avantages de l'autre, se rit de tous les discours, du bruit de l'improbation générale et nullement retenue que cette fonction excita, et qu'il ne regarda que comme des raisons de plus et des fondements d'augmentation à ses espérances pour tout ce qu'il pouvait désirer d'un homme tout-puissant, pour l'amour duquel il se livrait à tant d'opprobres.

A l'égard des deux évêques assistants, Nantes y avait un tel droit par l'ordination qu'il avait osé donner à l'abbé Dubois, qu'il n'y avait pas moyen de lui préférer personne. Pour l'autre assistant, Dubois crut en devoir chercher un dont la vie et la conduite pût être en contrepoids. Il voulut Massillon, célèbre prêtre de l'Oratoire, que sa vertu, son savoir, ses grands talents pour la chaire, avaient fait évêque de Clermont, parce qu'il en passait quelquefois, quoique rarement, quelque bon parmi le grand nombre des autres qu'on faisait évêques. Massillon au pied du mur, étourdi, sans ressources étrangères, sentit l'indignité de ce qui lui était proposé, balbutia, n'osa refuser. Mais qu'eût pu faire un homme aussi mince, selon le siècle, vis-à-vis d'un régent, de son ministre et du cardinal de Rohan? Il fut blâmé néanmoins et beaucoup dans le monde, surtout des gens de bien de tout parti, car en ce point l'excès du scandale les avait réunis. Les plus raisonnables, qui ne laissèrent pas de se trouver en nombre, se contentèrent de le plaindre, et on convint enfin assez généralement d'une sorte d'impossibilité de s'en dispenser et de refuser.

L'église fut superbement parée, toute la France invitée; personne n'osa hasarder de ne s'y pas montrer, et tout ce qui le put pendant toute la cérémonie. Il y eut

des tribunes à jalousies préparées pour les ambassadeurs et autres ministres protestants. Il y en eut une autre plus magnifique pour M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres qu'il y mena. Il y en eut pour les dames, et comme M. le duc d'Orléans entra par le monastère, et que sa tribune se trouva au dedans, il fut ouvert à tous venants, tellement que le dehors et le dedans fut rempli de rafraîchissements de toutes les sortes et d'officiers qui les faisaient et les distribuaient avec profusion. Ce désordre continua tout le reste du jour par le grand nombre de tables qui furent servies dehors et dedans pour tout le subalterne de la fête et pour tout ce qui s'y voulut fourrer. Les premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans et ses premiers officiers firent les honneurs de la cérémonie, placèrent les gens distingués, les reçurent, les conduisirent, et d'autres de ses officiers prirent les mêmes soins à l'égard des gens moins considérables, tandis que tout le guet et toute la police étaient occupés à faire aborder, ranger, sortir les carrosses sans nombre avec tout l'ordre et la commodité possibles. Pendant le sacre qui fut peu décent de la part du consacré et des spectateurs, surtout en sortant de la cérémonie, M. le duc d'Orléans témoigna sa satisfaction à ce qu'il trouva sous sa main de gens considérables de la peine qu'ils avaient prise, et s'en alla dîner à Asnières avec madame de Parabère, bien contente de l'avoir fait aller au sacre qu'il vit, ce qu'on lui imposa peut-être trop véritablement, qu'il vit, dis-je, peu décemment depuis le commencement jusqu'à la fin. Tous les prélats, les abbés distingués, et quantité de laïques considérables furent invités pendant la cérémonie par les premiers officiers de M. le duc d'Orléans à dîner au Palais-Royal. Les mêmes firent les honneurs du festin qui fut servi avec la plus splendide

abondance et délicatesse, et apprêté et servi par les officiers de M. le duc d'Orléans et à ses dépens. Il y eut deux tables de trente couverts chacune dans une grande pièce du grand appartement, qui furent remplies de ce qu'il y avait de plus considérable à Paris, et plusieurs autres tables également bien servies en d'autres pièces voisines pour les gens moins distingués. M. le duc d'Orléans donna au nouvel archevêque un diamant de grand prix pour lui servir d'anneau. Toute cette journée fut livrée à cette sorte de triomphe qui n'attira pas l'approbation des hommes ni la bénédiction de Dieu. Je n'en vis pas la moindre chose et jamais M. le duc d'Orléans et moi ne nous en sommes parlé.

CHAPITRE DXLVIII.

Les Anglais opposés au roi Georges ou jacobites chassés de France à son de trompe. — Politique terrible de la cour de Rome sur le cardinalat. — Mort de madame de Lislebonne, du grand maître de Malte, du père Cloche, général de l'ordre de Saint-Dominique, de Fouville, de Madame de la Hoguette, de Mortagne, chevalier d'honneur de madame. — Mort de madame la Duchesse brusquement enterrée. — Visites en manteaux chez M. le Duc. — Testament. — Maison d'Horn. — Catastrophe du comte d'Horn à Paris. — Jugement et exécutions à Nantes. — Mort, famille, extraction du prince de Berghes. — Mort du duc de Perth. — Mariage du comte de Gramont avec une fille de Biron, de Mailly avec une sœur de la duchesse de Duras Bournonville, du duc de Fitz-James avec mademoiselle de Duras, de Chalmazel avec mademoiselle de Bonneval, du prince d'Isenghien avec la deuxième fille du prince de Monaco, du marquis de Mattignon avec mademoiselle de Brenne, et de sa sœur à lui avec Basleroy. — Naissance de l'infant don Philippe. — Maulevrier-Langeron, envoyé en Espagne, lui porte le cordon bleu. — Affaire et caractère de l'abbé de Gamaches, auditeur de rote. — Sa conduite à Rome, où il mourut dans cet emploi. — Ce que c'est que la rote.

Dans le même temps que Dubois fut nommé à l'archevêché de Cambrai, on publia à son de trompe une ordonnance pour faire sortir en huit jours de toutes les terres de l'obéissance du roi tous les étrangers rebelles, qui, en conséquence, furent recherchés et punis avec la

dernière rigueur. Ces étrangers rebelles n'étaient autres que des Anglais, et ce fut un des effets du voyage à Paris du comte Stanhope; ce ne fut que l'exécution jusqu'alors tacitement suspendue d'une clause infâme du traité fait par Dubois avec l'Angleterre qui y gagnait tout, et la France rien, rien que la plus dangereuse ignominie. Les Français, depuis la révocation de l'édit de Nantes réfugiés en Angleterre, ne pouvaient donner la plus légère inquiétude en France, où personne n'avait droit à la couronne que celui qui la portait, et sa maison d'aîné mâle en aîné, et le réciproque stipulé par ce même traité ne pouvait avoir d'application aux Français, dont pas un n'était rebelle ni opposé à la maison régnante. Ce réciproque n'était donc qu'un voile, ou plutôt une toile d'araignée pour faire passer, non l'intérêt des Anglais, mais celui du roi d'Angleterre et de ses ministres qui craignaient jusqu'à l'ombre du véritable et légitime roi, bien que confiné à Rome, et des Anglais de son parti, ou qui par mécontentement favorisaient ce parti sans se soucier du parti même. La cour sentait que quelque éloignement qu'eût toute la nation anglaise de revoir sur le trône le fils d'un roi catholique qu'elle avait chassé, d'un roi qui avait attaqué tous ses priviléges, un roi élevé en France qui y avait pris les leçons du roi son père, qui y avait été nourri au milieu de l'exercice le plus constant et le moins contredit du pouvoir plus qu'absolu, la nation toutefois ne désirait pas l'extinction de sa famille, sentait la justice de son droit, voulait y trouver un appui, et de quoi montrer sans cesse à la maison de Hanovre que son élévation sur le trône n'était que l'ouvrage de sa volonté qui également la pouvait chasser, et bien plus justement qu'elle n'avait ôté la couronne aux Stuarts, et tenir ainsi en bride perpétuelle le roi Georges, sa famille et ses mi-

nistres. La position de la France à l'égard de l'Angleterre les inquiétait sans cesse sur les jacobites qui s'y étaient réfugiés par la facilité de leurs commerces et de leurs intelligences en Angleterre, et par la facilité d'y passer promptement.

Quelque honteuses preuves qu'eût le gouvernement d'Angleterre de l'abandon de celui de France à ses volontés, depuis que Dubois en était devenu l'arbitre unique, ces habiles ministres sentaient combien cette conduite était personnelle ; qu'elle ne tenait qu'au désir de la pourpre que Dubois espérait du crédit du roi Georges auprès de l'empereur qui, en effet, pouvait tout à Rome; que cette conduite était essentiellement contraire à l'intérêt de la France et singulièrement odieuse à toute la nation française, grands et petits ; conséquemment qu'elle pouvait facilement changer, et qu'il était de l'intérêt le plus pressant de la maison d'Hanovre et de ses ministres de profiter de leur situation présente avec la France pour la mettre à jamais, autant qu'il était possible, hors de moyens de troubler l'Angleterre, d'y favoriser utilement les jacobites, encore plus d'y faire des partis et quelque invasion en faveur des Stuarts. Pour arriver à ce point, il fallait deux choses, s'ôter toute inquiétude à l'égard de la France en la dépouillant de tous ceux qui leur en pouvaient donner, et ruiner en Angleterre tout crédit et toute confiance en la France, par la rendre conjointement avec eux la persécutrice publique et déclarée du ministère de la reine Anne, et de tout ce parti qui seul avait sauvé la France des plus profonds malheurs par la paix particulière de Londres, la séparation de l'Angleterre d'avec ses alliés, enfin par la paix d'Utrecht, dont la reine Anne s'était rendue la dictatrice et la maîtresse, et qui avait sauvé la France au moment qu'elle allait être envahie, et la

couronne d'Espagne à Philippe V, à l'instant qu'il l'allait perdre sans la pouvoir sauver.

Le ministère du roi Georges avait voulu faire sauter les têtes de ce ministère précédent, précisément pour avoir la paix de Londres et forcé les alliés aux conditions de celle d'Utrecth, et n'avait cessé depuis de persécuter ce parti avec la dernière fureur. Mettre la France de moitié dans cette persécution effective d'un parti à qui elle devait si publiquement et si récemment son salut et la conservation de la couronne d'Espagne à Philippe, par complaisance pour le parti opposé, qui ne respira jamais que sa ruine radicale, et qui était parvenu à y toucher, c'était couvrir la France d'une infamie éternelle à tous égards, et la perdre tellement d'honneur, de réputation, de confiance en Angleterre, vis-à-vis le parti qu'elle contribuait à y accabler en reconnaissance d'en avoir été sauvée elle-même, qu'une démarche si contraire à tout honneur, pudeur et intérêt, lui aliénerait à jamais ce parti, qui l'avait sauvée, avec plus de rage que n'en pouvait avoir le parti régnant qui l'avait voulu perdre, qui, pour trouver la France si déplorablement complaisante, ne l'en haïssait pas moins, et par là, trouvait le moyen de la mettre hors d'état d'en recevoir aucune inquiétude, sans toutefois avoir acheté une démarche si destructive de tout intérêt et de tout honneur, par le plus léger service, par la plus légère apparence de refroidissement avec ses alliés que la France devait toujours regarder comme véritables ennemis, par la plus petite justice à l'égard de l'Espagne, par la moindre reconnaissance de la servitude par laquelle nous avions pour leur complaire laissé volontairement et si préjudiciablement éteindre et anéantir notre marine, en un mot, rien autre que d'avoir reconnu le pouvoir sans bornes de l'abbé Dubois sur son maître, et d'en savoir

profiter pour en tirer tout, en lui faisant espérer le chapeau.

Je n'avais rien célé de tout cela à M. le duc d'Orléans, dès le premier traité où cette infamie fut stipulée. On a vu en son lieu combien je m'y opposai dans son cabinet, et depuis au conseil de régence; je n'oubliai aucune des raisons qu'on vient de voir, je les paraphrasai plus fortement encore. Le maréchal d'Huxelles, le maréchal d'Estrées, plusieurs autres, qui n'osèrent traiter la matière qu'en tremblant, ne laissèrent pas de laisser voir ce qu'ils en pensaient; Torcy même, dont ces deux paix de Londres et d'Utrecht étaient l'ouvrage, s'éleva plus que sa douceur et sa timidité naturelles ne le lui permettaient; tout cela ne changea point l'article du traité, mais en suspendit l'effet. Le gouvernement d'Angleterre y consentit, peut-être tacitement informé de la révolte des esprits et du murmure général; mais les temps étaient venus de ne plus rien ménager. L'affaire du parlement, puis la conspiration du duc du Maine découverte et finie, la paix d'Espagne faite, l'abbé Dubois plus maître que jamais, ses amis les Anglais le sommèrent de sa parole, il fallut bien la tenir dans la vue plus prochaine de la pourpre; la proscription effective fut accordée et publiée sans qu'il fût possible à personne de l'empêcher. Les cris publics et l'horreur qui en fut généralement marquée n'en causèrent aucun repentir; ce ne fut qu'un sacrifice de plus que Dubois eut à présenter à la cour de Londres pour accélérer sa pourpre, qui ne fut pas plus goûté par tous les Anglais de tous partis, hors celui des ministres, qu'il le fut en France, et on peut ajouter dans tout le reste de l'Europe, qui nous en méprisa, tandis que le gros de l'Angleterre nous en détesta ouvertement, et que le parti de leur ministère se moqua de notre misérable facilité.

Le roi d'Espagne, qui avait tant fait et laissé faire de choses en son nom, et avec tant de persévérance pour élever Albéroni à la pourpre, en fit de plus étranges pour l'en faire priver. Il n'y eut point d'instances qu'il n'en fît faire au pape, qu'il ne lui en fît de sa main, et pour l'engager encore de l'enfermer au château Saint-Ange, s'il entrait dans l'état ecclésiastique. Peu content du succès de tant de démarches, et si empressées, il profita de la paix qu'il venait de faire avec le roi et avec l'empereur, pour les presser de joindre leurs plus fortes démarches et leurs offices les plus vifs aux siens, auprès du pape, pour en obtenir cette privation du chapeau; mais cela fut éludé à Rome, où on obtiendrait plutôt une douzaine de chapeaux à la fois, quelque chère et difficile que soit cette marchandise, car c'en est une en effet, que la privation d'un seul. Cette cour qui a élevé si haut cette dignité si vide de sa nature, et qui, à force de la revêtir et de la décorer des dépouilles des plus hautes dignités sacrées et profanes, sans être elle-même d'aucun de ces deux genres, est parvenue avec tout l'art de sa politique à en faire l'appui de sa grandeur, en fascinant le monde de chimères, qui à la fin sont devenues l'objet de l'ambition de toutes les nations, par les richesses, les honneurs, les rangs et le solide, dont elles se sont réalisées; de là, montant toujours, la pourpre est arrivée à rendre inviolables les crimes les plus atroces, et les félonies les plus horribles de ceux qui en sont revêtus. C'est le point le plus cher et le plus appuyé des usurpations de ses priviléges, parce que c'est celui qui est le plus important à l'orgueil et à l'intérêt de Rome qui se sert de l'espérance du chapeau pour dominer toutes les cours catholiques, qui, par ce chapeau, soustrait les sujets à leur roi, à tous juges pour quoi que ce puisse être, qui domine tous les clergés,

qui est seule juge et la souveraine de ces chapeaux rouges, qui leur fait tout entreprendre et brasser impunément, et qui se trouve par là si intéressée à soutenir leur impunité, qu'elle ne peut se résoudre à y faire la moindre brèche en choses dont le fond ne l'intéresse point, comme les crimes qui lui sont étrangers, même ceux qui ont offensé les papes, comme Albéroni avait fait avec si peu de ménagement, tant de fois, de peur que la privation du chapeau devînt et pût passer en exemple, et privât les papes des pernicieux usages qu'ils ont si souvent faits des cardinaux, que la vue de pouvoir être dépouillés de la pourpre arrêterait en beaucoup d'occasions.

Ce raisonnement est tellement celui de la cour de Rome, qu'on a vu des papes faire tuer, noyer, empoisonner des cardinaux, plutôt que leur ôter le chapeau. Les Caraffe, les Colonne et bien d'autres en sont des exemples dont l'histoire n'est point à contester; on n'en voit point de privation du chapeau, car on ne peut pas compter pour telle les temps de schismes, et ce que les papes et des antipapes faisaient contre les cardinaux les uns des autres. Ainsi le roi d'Espagne, heurtant ainsi la partie la plus sensible et la plus essentielle de l'intérêt des papes et de la cour de Rome, se donna vainement en spectacle de lutte et d'impuissance, contre un homme de la lie du peuple, pour l'élévation duquel il avait tout épuisé, et qu'il ne put détruire. Tout ce que ses instances purent obtenir, encore aidées de la haine personnelle du pape et de la cour de Rome contre Albéroni, fut de le réduire à errer, souvent inconnu, jusqu'à la mort du pape; alors l'intérêt des cardinaux l'appela au conclave où il entra comme triomphant, et est depuis demeuré en splendeur, ou à Rome, ou dans les différentes légations qu'il a obtenues. Ces leçons sont grandes, elles

sont fréquentes, elles sont bien importantes; elles n'en demeureront pas moins inutiles par l'ambition des plus accrédités auprès des rois, et la faiblesse des rois à leur procurer cette pourpre si fatale aux états, aux rois et à l'église.

Plusieurs personnes moururent à peu près en ce même temps : la comtesse de Lislebonne, qui avait pris depuis plusieurs années le nom de princesse de Lislebonne, mourut à quatre-vingt-deux ans; elle était bâtarde de Charles IV, duc de Lorraine, si connu par ses innombrables perfidies, et de la comtesse de Cantecroix, et veuve du frère cadet du duc d'Elbœuf. Il y a eu occasion de parler ici d'elle quelquefois, et de la faire assez connaître pour n'avoir plus besoin de s'y étendre; avec beaucoup de vertu, de dignité, de toute bienséance, et non moins d'esprit et de manége, elle ne céda à aucun des Guise en cette ambition et cet esprit qui leur a été si terriblement propre, et eût été admise utilement pour eux aux plus profonds conseils de la ligue. Aussi mademoiselle de Guise, le chevalier de Lorraine et elle n'avaient-ils été qu'un; aussi donna-t-elle ce même esprit à madame de Remiremont, sa fille aînée, et madame d'Espinoy sa cadette y tourna, et y mit tout ce qu'elle en avait. Cette perte fut infiniment sensible à ses deux filles, à Vaudemont, son frère de même amour, encore plus dangereusement Guisard, si faire se pouvait. Aussi logeaient-ils tous ensemble à Paris, dans l'hôtel de Mayenne, ce temple de la ligue, où ils ont conservé ce cabinet appelé *de la ligue*, sans y avoir rien changé, par la vénération, pour ne pas dire le culte d'un lieu où s'étaient tenus les plus secrets et les plus intimes conseils de la ligue, dont la vue continuelle entretenait leurs regrets et en ranimait l'esprit, ce que prouvent les faits divers qui ont été rapportés d'eux en tant d'endroits de

ces Mémoires, et tout le tissu de leur conduite ; ainsi on ne leur prête rien. Mais comme toute impunité, et au contraire toute considération, était devenue de si longue main leur plus constant apanage, la pension de 12,000 livres qu'avait madame de Lislebonne fut donnée à madame de Remiremont ;

Le grand maître de Malte, Perellos y Roccafull, Espagnol de beaucoup de mérite, qui eut le frère du cardinal Zondodari pour successeur ;

Le père Cloche, depuis quarante ans général de l'ordre de Saint-Dominique, avec la plus grande réputation et la considération à Rome la plus distinguée et la plus soutenue, et beaucoup d'autorité dans toutes les affaires ; aimé, respecté, estimé et consulté par tous les papes et les cardinaux. Il aurait été cent fois cardinal, s'il n'avait pas été Français et très-bon Français ; il avait été confesseur de mon père jusqu'à son départ pour l'Italie ;

Fouville, aveugle, qui avait beaucoup d'esprit et fort orné, longtemps capitaine aux gardes, estimé et fort dans la bonne compagnie. Sa pension fut donnée à sa veuve, qui demeurait pauvre avec des enfants, à l'un desquels on a vu ici que j'avais fait donner une abbaye sans les connaître ;

Madame de la Hoguette, veuve d'un lieutenant général sous-lieutenant des mousquetaires, mort aux précédentes guerres du feu roi en Italie, qui était un fort galant homme et très-estimé. Cette femme était fort riche, avare, dévote, pharisaïque, toute merveilleuse, du plus prude maintien, et qui sentait la profession de ce métier de fort loin avec de l'esprit et de la vertu, si elle eût bien voulu n'imposer pas tant au monde ; elle était très-peu de chose, et toutefois merveilleusement glorieuse. Son mari était neveu de la Hoguette, archevêque

de Sens, si estimé et si considéré sans le rechercher, et qui refusa l'ordre du Saint-Esprit avec une humilité si modeste, comme on l'a vu en son lieu ici. La fille unique de madame de la Hoguette, qui avait épousé Nangis, fut sa seule héritière, et avec beaucoup de patience et de vertu n'en fut pas plus heureuse;

Mortagne, officier général, qui s'était fait estimer dans la gendarmerie et dans le monde. Il en a été parlé sur ses deux mariages, l'un et l'autre assez singuliers. Il s'était fait chevalier d'honneur de Madame. C'était un fort honnête homme, mais de fort obscure naissance. Son père était un riche maître de forges devers Liége, qui laissa à son fils un nom qui n'était pas à lui. Il laissa une fille unique et une veuve assez digne du duc de Montbazon, mort enfermé à Liége, père de son père, dont la plupart de la postérité s'est senti peu ou beaucoup.

Madame la Duchesse, sœur de M. le prince de Conti et de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, mourut le 21 mars à Paris, dans l'hôtel de Condé, après une fort longue maladie, à trente et un ans, au bout de sept ans de mariage, dont il a été parlé ici en son temps, pendant lequel elle ne s'était pas contrainte: elle fut plainte sans être regrettée. Les princes du sang rebutés de leurs tentatives inutiles de faire garder le corps de ces princesses, l'usage de brusquer l'enterrement, pris de ce peu de succès, fut continué en cette occasion. Le surlendemain de sa mort, sans qu'il y eût eu aucune cérémonie à l'hôtel de Condé que le pur nécessaire, elle fut portée aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, où elle fut enterrée. Le convoi fut très-magnifique. Mademoiselle de Clermont accompagna le corps avec les duchesses de Sully et de Tallard, que M. le Duc et madame sa mère en avaient priées. Quelques jours après, M. le Duc reçut

les visites de tout le monde, avec la précaution ordinaire d'un magasin de manteaux dans son antichambre, et l'indécence ordinaire et affectée contre cette nouvelle pratique, qui a été marquée ici à son commencement. Madame la Duchesse, qui ne laissa point d'enfants, fit un testament, et mademoiselle de la Roche-sur-Yon sa légataire universelle. Il y avait beaucoup à rendre et force pierreries, parce que feu M. le prince de Conti avait fort avantagé cette princesse qui était sa fille aînée. Mademoiselle de la Roche-sur-Yon ne se trouva pas la plus forte. M. le Duc s'en tira lestement, mais peu d'années avant la mort il pensa sérieusement et fit pleine justice à mademoiselle de la Roche-sur-Yon qui n'avait osé le plaider, et qui ne pensait plus depuis longtemps à cette affaire. Le deuil du roi ne fut que de cinq jours pour madame la Duchesse.

Le comte d'Horn était à Paris depuis environ deux mois, menant une vie obscure de jeu et de débauche. C'était un homme de vingt-deux ans, grand et fort bien fait, de cette ancienne et grande maison d'Horn, connue dès le onzième siècle parmi ces petits dynastes des Pays-Bas, et depuis par une longue suite de générations illustres. La petite ville et la seigneurie de Horn en Brabant, près de Ruremonde, a donné l'origine et le nom à cette maison. Elle est du territoire de Liége, et relevait de l'ancien comté de Looss. Des trois branches de cette maison, Jean, second fils de Jacques, fait comte d'Horn par l'empereur Frédéric III, et frère puîné d'autre Jacques qui eut des enfants, sans postérité, recueillit la succession de son frère et de ses neveux. Il quitta la prévôté de Liége pour épouser Anne d'Egmont, fille de Floris, comte de Buren, chevalier de la Toison-d'Or, et veuve avec des enfants de Joseph de Montmorency, seigneur de Nivelle. Elle captiva si bien son se-

co[illegible]ri, que, se voyant sans enfants, et le dernier de la branche aînée d'Horn, il adopta les deux enfants de sa femme, Philippe et Floris de Montmorency, qui furent tous deux illustres par leurs grands emplois, tous deux chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, tous deux victimes des cruautés exercées dans les Pays-Bas, tous deux sans avoir laissé de postérité. Philippe prit le nom de comte d'Horn. C'est lui à qui le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, fit couper la tête avec le comte d'Egmont, et qui furent exécutés ensemble à Bruxelles, le 5 juin 1568. Floris, son frère, porta le nom de baron de Montigny; député pour la seconde fois en Espagne, pour supplier Philippe II de ne point établir l'inquisition aux Pays-Bas, fut arrêté en septembre 1567, puis transféré du château de Ségovie en celui de Simancas, où il eut la tête tranchée en octobre 1570. Leurs deux sœurs furent mariées toutes deux dans la maison de Lallain.

Thierry d'Horn, frère puîné du trisaïeul du dernier de la branche aînée, fit la seconde branche qui finit à sa dixième génération.

Jean d'Horn fut chef de la troisième et dernière branche, et portait le nom de seigneur de Baussignies. Il était second fils de Philippe, seigneur de Gaesbeck, arrière-petit-fils de Thierry, chef de la seconde branche. Eugène Max, sa cinquième génération directe, fut fait prince d'Horn. Son fils unique, Philippe-Emmanuel, prince d'Horn, eut les charges, les emplois et les distinctions les plus considérables civiles et militaires sous Charles II, roi d'Espagne, dont il reconnut le testament, servit de lieutenant général aux siéges de Brisach sous monseigneur le duc de Bourgogne, de Landaw sous le maréchal de Tallard, se distingua fort sous le même à la bataille de Spire, puis sous le maréchal de Villeroy,

fut blessé de sept coups, et prisonnier à la bataille de Ramillies. D'Antoinette, fille du prince de Ligne, chevalier de la Toison-d'Or et grand d'Espagne, il a laissé deux fils : Maximilien-Emmanuel qui a suivi la révolution des Pays-Bas, où tous ses biens sont situés, où il porte le nom de prince d'Horn, et Antoine-Joseph portant le nom de comte d'Horn, dont il s'agit ici, et qui n'était encore que capitaine réformé dans les troupes autrichiennes, moins par sa jeunesse que par être fort mauvais sujet, et fort embarrassant pour sa mère et pour son frère. Ils apprirent tant de choses fâcheuses de sa conduite à Paris depuis le peu de temps qu'il y était arrivé, qu'ils y envoyèrent un gentilhomme de confiance avec de l'argent pour y payer ses dettes, lui persuader de s'en retourner en Flandre, et s'il n'en pouvait venir à bout, implorer l'autorité du régent, à qui ils avaient l'honneur d'appartenir par Madame, pour leur être renvoyé. Le malheur voulut que ce gentilhomme arriva le lendemain qu'il eut commis le crime qui va être raconté.

Le comte d'Horn alla le vendredi de la passion, 22 mars, dans la rue Quincampoix, voulant, disait-il, acheter 100,000 écus d'actions, et y donna pour cela rendez-vous à un agioteur dans un cabaret. L'agioteur s'y trouva avec son portefeuille et des actions, et le comte d'Horn accompagné, lui dit-il, de deux de ses amis; un moment après ils se jetèrent tous trois sur ce malheureux agioteur; le comte d'Horn lui donna plusieurs coups de poignard, et prit son portefeuille; un de ses deux prétendus amis qui était Piémontais, nommé Mille, voyant que l'agioteur n'était pas mort, acheva de le tuer. Au bruit qu'ils firent, les gens du cabaret accoururent, non assez prestement pour ne pas trouver le meurtre fait, mais assez tôt pour se rendre

maîtres des assassins et les arrêter. Pendant cette bagarre, l'autre coupe-jarrets se sauva; mais le comte d'Horn et Mille ne purent s'échapper. Les gens du cabaret envoyèrent chercher la justice, aux officiers de laquelle ils les remirent, qui les conduisirent à la Conciergerie. Cet horrible crime, commis ainsi en plein jour, fit aussitôt grand bruit, et aussitôt plusieurs personnes considérables, parents de cette illustre maison, allèrent crier miséricorde à M. le duc d'Orléans, qui évita tant qu'il put de leur parler, et qui avec raison ordonna qu'il en fût fait bonne et prompte justice. Enfin les parents percèrent jusqu'au régent; ils tâchèrent de faire passer le comte d'Horn pour fou, disant même qu'il avait un oncle enfermé, et demandèrent qu'il fût enfermé aux petites maisons ou chez les pères de la Charité, à Charenton, chez qui on met aussi des fous; mais la réponse fut qu'on ne pouvait se défaire trop tôt des fous qui portent la folie jusqu'à la fureur. Éconduits de leur demande, ils représentèrent quelle infamie ce serait que l'instruction du procès et ses suites pour une maison illustre, qui appartenait à tout ce qu'il y avait de plus grand, et à presque tous les souverains de l'Europe. Mais M. le duc d'Orléans leur répondit que l'infamie était dans le crime, et non dans le supplice. Ils le pressèrent sur l'honneur que cette maison avait de lui appartenir à lui-même, « Eh bien! messieurs, leur dit-il fort bien, j'en partagerai la honte avec vous. »

Le procès n'était ni long ni difficile. Law et l'abbé Dubois, si intéressés à la sûreté des agioteurs, sans laquelle le papier tombait tout court et sans ressource, prirent fait et cause auprès de M. le duc d'Orléans, pour le rendre inexorable; et lui pour éviter la persécution qu'il essuyait sans cesse pour faire grâce, eux dans

la crainte qu'il ne s'y laissât enfin aller, n'oublièrent rien pour presser le parlement de juger; l'affaire allait grand train, et n'allait à rien moins qu'à la roue. Les parents, hors d'espoir de sauver le criminel, ne pensèrent plus qu'à obtenir une commutation de peine. Quelques-uns d'eux me vinrent trouver, pour m'engager de les y servir, quoique je n'aie point de parenté avec la maison d'Horn; ils m'expliquèrent que la roue mettrait au désespoir toute cette maison, et tout ce qui tenait à elle, dans les Pays-Bas et en Allemagne, parce qu'il y avait en ces pays-là une grande et très-importante différence entre les supplices des personnes de qualité qui avaient commis des crimes; que la tête tranchée n'influait rien sur la famille de l'exécuté, mais que la roue y infligeait une telle infamie, que les oncles, les tantes, les frères et sœurs, et les trois premières générations suivantes, étaient exclus d'entrer dans aucun noble chapitre, qui, outre la honte, était une privation très-dommageable, et qui empêchait la décharge, l'établissement et les espérances de la famille, pour parvenir aux abbayes de chanoinesses, et aux évêchés souverains; cette raison me toucha, et je leur promis de la représenter de mon mieux à M. le duc d'Orléans, mais sans m'engager à rien au delà pour la grâce.

J'allais partir pour la Ferté y profiter du loisir de la semaine sainte. Je vins donc trouver M. le duc d'Orléans, à qui j'expliquai ce que je venais d'apprendre. Je lui dis ensuite que quiconque lui demanderait la vie du comte d'Horn, après un crime si détestable en tous ses points, ne se soucierait que de la maison d'Horn, et ne serait pas son serviteur; que je croyais aussi que ne serait pas son serviteur quiconque s'acharnerait à l'exécution de la roue, à quoi le comte d'Horn ne pouvait

manquer d'être condamné; que je croyais qu'il y avait un *mezzo termine* à prendre, lui qui les aimait tant, qui remplirait toute justice et toute raisonnable attente du public; qui éviterait le honteux et si dommageable rejaillissement de l'infamie sur une maison si illustre et si grandement alliée, et qui lui dévouerait cette maison et tous ceux à qui elle tenait, qui au fond sentaient bien que la grâce de la vie était impraticable, au lieu du désespoir et de la rage où tous entreraient contre lui, et qui se perpétuerait et s'aigrirait même à chaque occasion perdue d'entrer dans les chapitres où la sœur du comte d'Horn était sur le point d'être reçue. Je lui représentai que ce moyen était bien simple : c'était de laisser rendre et prononcer l'arrêt de mort sur la roue, de tenir toute prête la commutation de peine toute signée et scellée pour n'avoir plus que la date à y mettre à l'instant de l'arrêt, et sur-le-champ l'envoyer à qui il appartient, puis le jour même faire couper la tête au comte d'Horn. Par là toute justice est accomplie, et l'arrêt de roue prononcé, le public est satisfait, puisque le comte d'Horn est en effet puni de mort, auquel public, l'arrêt rendu, il n'importe plus du supplice, pourvu qu'il soit à mort, et la maison d'Horn et tout ce qui y tient, trop raisonnable pour avoir espéré une grâce de la vie qu'eux-mêmes en la place du régent n'auraient pas accordée, lui seraient à jamais redevables d'avoir sauvé leur honneur et les moyens de l'établissement des filles et des cadets. M. le duc d'Orléans trouva que j'avais raison, la goûta, sentit son intérêt de ne pas jeter dans le désespoir contre lui tant de gens si considérables en accomplissant toutefois toute justice et l'attente du public, et me promit qu'il le ferait ainsi. Je lui dis que je partais le lendemain; que Law et l'abbé Dubois, acharnés à la roue, la lui arracheraient; il me promit de nouveau de tenir

ferme à la commutation de peine, m'en dit là-dessus autant que je lui en aurais pu dire; en m'étendant je lui déclarai que je n'étais ni parent ni en la moindre connaissance avec la maison d'Horn, ni en liaison avec aucun de ceux qui se remuaient pour elle; que c'était uniquement raison et attachement à sa personne et à son intérêt qui me faisaient insister, et que je le conjurais de demeurer ferme dans la résolution qu'il me témoignait, puisqu'il en sentait tout le bon et toutes les tristes suites du contraire, et de ne se point laisser entraîner aux raisonnements faux et intéressés de Law et de l'abbé Dubois, qui se relayeraient pour arracher de lui ce qu'ils voulaient. Il me le promit de nouveau, et comme je le connaissais bien, je vis que c'était de bonne foi. Je pris congé, et partis le lendemain.

Ce que j'avais prévu ne manqua pas. Dubois et Law l'assiégèrent, et le retournèrent si bien que la première nouvelle que j'appris à la Ferté fut que le comte d'Horn et son scélérat de Mille avaient été roués en Grève, vifs, et avaient expiré sur la roue le mardi saint, 26 mars, sur les quatre heures après midi, sur le même échafaud, après avoir été appliqués à la question. Le succès en fut tel aussi que je l'avais représenté à M. le duc d'Orléans. La maison d'Horn et toute la grande noblesse des Pays-Bas, même d'Allemagne, furent outrées, et ne se continrent ni de paroles ni par écrit. Il y eut même par mieux d'étranges parties de vengeance, pourpensées, et longtemps depuis la mort de M. le duc d'Orléans, j'ai trouvé de ces messieurs-là qui n'ont pu se tenir de m'en parler ni se contenir de répandre le venin qu'ils en conservaient dans le cœur.

Le même jour, mardi 26 mars, que le comte d'Horn fut exécuté à Paris, plusieurs Bretons le furent à Nantes par arrêt de la commission du conseil. Les seigneurs de

Pontcalet, de Talhouet, Montlouis et Coëdic, capitaines de dragons, y eurent la tête coupée. Il y en eut seize autres qu'on ne tenait pas qui l'eurent en même temps en effigie, qui furent les deux frères Rohan du Poulduc, les deux frères du Groesker, les sieurs de Rosconan, Bourgneuf-Trevelec fils, Talhouet de Boisoran et Talhouet de Bonamour, la Boissière, Kerpedron de Villeglé, la Béraye, la Houssaye père, Croser, Kerentré de Goello, Melac-Hervieux et Lambilly, conseiller au parlement de Rennes. Les prisonniers avaient avoué la conspiration et les mesures prises pour livrer les ports de la Bretagne à l'Espagne, et y en recevoir les troupes, marcher en armes en France, etc., le tout juridiquement avoué et prouvé. On les avait éblouis de les remettre comme au temps de leur duchesse héritière Anne, et de trouver la plupart de la noblesse de France prête à se joindre à eux pour la réformation du royaume sous l'autorité du roi d'Espagne, représenté en France par le duc du Maine. La bouche fut soigneusement fermée aux commissaires les plus instruits, et l'abbé Dubois sut mettre bon ordre à la conservation du secret des détails sur le duc et la duchesse du Maine qu'il avait eu grand soin de faire élargir, et revenir avant d'achever les procès criminels de Nantes. Il se trouva tant de gens arrêtés et à arrêter sur les dépositions des prisonniers qu'après l'exécution réelle de ces quatre, et en effigie de ces seize, on envoya une amnistie pour tous les prisonniers et accusés non arrêtés, les uns et les autres non encore jugés, dont dix seulement furent exceptés, qui sont : les deux frères Lescoët, les sieurs de Roscoët, Kersoson, Salarieuc l'aîné, Karanguen-Hiroet, Coargan, Boissy-bec-de-Lièvre, Kervasi l'aîné, et les frères Fontaineper. Noyan, qui était prisonnier, fut mis en liberté par l'amnistie. Rochefort, président à mortier, et la Bédoyère,

procureur général, et quelques autres du même parlement de Bretagne, eurent ordre de se défaire de leurs charges, et l'arrêt de la commission du conseil à Nantes fut rendu public. Plusieurs de ces Bretons coupables, qui se sauvèrent à temps, se retirèrent par mer en Espagne, où tous eurent des emplois ou des pensions. Peu y firent quelque petite fortune qui ne les consola pas de leur pays ni du peu qu'ils y avaient quitté. Beaucoup y vécurent misérables et méprisés par la plus que médiocrité, à quoi se réduisit bientôt ce qu'on leur avait donné. Quelques-uns revinrent en France après la mort de M. le duc d'Orléans et le changement de toutes choses, mais fort obscurément chez eux; la plupart sont morts en terre étrangère. Telle est presque toujours l'issue des conspirations et le sort de tant de gens qui, en celle-ci, perdirent la tête ou leur état, leurs biens, leur famille, pour errer en terre étrangère, et y demander leur pain, et le recevoir bien court, pour l'intérêt, les vues, l'ambition du duc et de la duchesse du Maine qui les avaient si bien ensorcelés, et qui n'en perdirent pas un cheveu de leur tête. Il fut même remarqué que, peu de jours après, le duc du Maine vit pour la première fois M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud.

Le prince de Berghes mourut chez lui en Flandre. Il n'était point de l'ancienne maison de ce nom, mais des bâtards de Berghes et frère de mademoiselle de Montigny, cette maîtresse si longtemps aimée et publiquement par l'électeur de Bavière, qu'il fit enfin épouser au comte d'Albert, comme on l'a vu ici en son lieu. Elle avait fait en sorte que l'électeur avait obtenu la grandesse d'Espagne et la Toison-d'Or de Philippe V, pour son frère qui était aussi petit et vilain qu'elle était belle et bien faite. Il avait épousé une fille du duc de Rohan qui ne voulait pas lui donner grand'chose, dont il n'eut

point d'enfants, et qui a été une femme de mérite et d'une belle figure. Le père de ce prince de Berghes était gouverneur de Mons, qu'il défendit quand le roi le prit, et il est mort chevalier de la Toison-d'Or et gouverneur de Bruxelles.

Le duc de Perth mourut presque en même temps dans le château de Saint-Germain où il était demeuré. C'était un seigneur qui avait quitté de grands établissements en Écosse, par fidélité pour le roi Jacques qui le fit gouverneur du prince de Galles. Sa femme était morte à Saint-Germain, dame d'honneur de la reine d'Angleterre, dont il était grand écuyer. C'était un homme d'honneur et de beaucoup de piété, qui valait bien mieux que le duc de Melfort son frère. Le roi Jacques les fit ducs tous deux, le dernier en mourant, comme on l'a vu en son lieu, et leur donna à tous deux la Jarretière.

Il se fit aussi plusieurs mariages. Madame de Biron, qui ne négligeait rien, avait su profiter de la place de son mari auprès de M. le duc d'Orléans, et captiver Law pour avoir gros, comme auparavant elle avait su sucer plusieurs financiers, et quelques-uns jusqu'au sec pour sa protection. Le duc de Guiche, moyennant le besoin que le régent crut toujours avoir du régiment des gardes, avait tiré des monts d'or de Law. Il avait déjà marié sa fille aînée au fils aîné de Biron. Ils firent encore un mariage d'une fille de Biron avec le second fils du duc de Guiche qu'on appelait le comte de Gramont. En faveur de cette affaire M. le duc d'Orléans donna 8,000 livres de pension à la nouvelle épouse.

Mademoiselle de Bournonville, sœur de la duchesse de Duras, mais qui ne lui ressemblait en rien, épousa l'aîné de la maison de Mailly, duquel la mère était sœur du cardinal de Mailly; ni l'un ni l'autre n'étaient pas

faits pour la fortune; aussi pour des gens comme eux sont-ils demeurés dans l'obscurité.

La même duchesse de Duras et son mari marièrent leur fille aînée, qui n'avait que quatorze ans, au fils aîné du duc et de la duchesse de Berwick qu'on appela duc de Fitz-James, qui était aussi fort jeune, qui eut en se mariant 10,000 livres de pension. Il mourut peu d'années après sans enfants. Sa veuve s'est depuis remariée au duc d'Aumont dont elle a des enfants.

Peu après, Chalmazel épousa mademoiselle de Bonneval, fille du frère aîné de celui qui a passé en Turquie, tous deux de bonne maison. Chalmazel était fils d'une sœur de Chamarande, goutteux, veuf et sans enfants, qui était riche; mais lui était Talaru qui est une fort ancienne maison devers le Lyonnais, alliée à toutes les meilleures des provinces voisines.

Le prince d'Isenghien, qui n'avait point d'enfants de ses deux femmes, épousa mademoiselle de Monaco, sœur de la duchesse de Valentinois, qui en fit la noce chez le comte de Mattignon, son beau-père, avec qui elle demeurait. M. de Monaco était à Monaco et n'en sortait plus.

Parlant des Mattignon, la seconde fille du maréchal de Mattignon qui n'était plus jeune, et s'ennuyait de n'être point mariée, épousa Basleroy, colonel de dragons. Son nom était la Cour, et si peu de chose, que son père, qui était riche, épousa pour rien la sœur de Caumartin, conseiller d'état, et se fit maître des requêtes; il n'alla pas plus loin. Les Mattignon outrés furent fort longtemps sans vouloir ouïr parler de Basleroy et de sa femme, et à la fin les virent et leur pardonnèrent. Le second fils du maréchal de Mattignon épousa aussi mademoiselle de Brenne, fille d'une sœur de la duchesse de Noirmoustier, qui en la mariant la fit son héritière.

La reine d'Espagne accoucha d'un prince qui fut appelé don Philippe, à qui on envoya le cordon bleu à l'exemple du feu roi qui en avait usé ainsi envers les infants aînés de celui-ci, et les avait ainsi comme fils de roi traités en fils de France, quoique à le prendre en rigueur de naissance ils ne fussent que fils d'un fils de France cadet, et par conséquent petit-fils de France. Maulevrier-Langeron, dont le nom est Andrault, neveu de l'abbé Maulevrier, aumônier du roi, duquel on a parlé ici quelquefois, fut destiné à porter ce cordon bleu, et à être envoyé du roi en Espagne. Ce fut son oncle qui lui procura cet emploi. Il venait d'être fait lieutenant général dans une promotion de dix-sept, dont fut aussi le duc de Duras. Ces Andrault étaient de Bourbonnais, attachés, mais fort en sous-ordre, à la maison de Condé. On a vu en son lieu que Langeron, lieutenant général des armées navales, l'était fort au duc du Maine. On verra que M. le duc d'Orléans aurait pu faire un meilleur choix, si Dieu me donne le temps d'écrire ici mon ambassade en Espagne.

L'abbé de Gamaches était à Rome depuis assez longtemps, qu'il y avait été envoyé succéder au cardinal de Polignac, à la place d'auditeur de rote pour la France. Il était fils de Gamaches qui avait été mis auprès de monseigneur le duc de Bourgogne avec Cheverny, d'O et Saumery, en qualité de menins. Le frère de cet abbé avait épousé une fille de Pomponne, frère de madame de Torcy, et Torcy, ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères, lui avait valu cet emploi. Le père de Gamaches était chevalier de l'ordre de 1661, et tous deux avaient épousé les sœurs de MM. de Loménie et de Brienne, père et fils, et secrétaires d'état des affaires étrangères, que le fils quitta parce que sa tête se dérangea, lequel a vécu longtemps et est mort enfermé. Le

nom de cet abbé de Gamaches est Rouault. Il était fort glorieux, encore plus ambitieux et fort plein de lui-même; il faut dire aussi qu'il n'était pas sans mérite, et qu'il avait du savoir et de l'esprit pour toute sa race; mais il ne souffrait pas aisément de supérieur, ne démordait point de ce qu'il avait entrepris, et savait parfaitement être ami et ennemi. Avec ces qualités il s'appliqua fort à la rote, et y acquit la réputation d'un des plus capables de ce tribunal. Quand il s'y fut ancré et qu'il eut acquis des amis et de la considération dans Rome, son génie et son humeur se déployèrent, et son ambition se développa. Il ne songea qu'à plaire à la cour de Rome et à ceux qui la gouvernaient ou qui pourraient la gouverner à leur tour, et se mit en tête de se faire cardinal par cette voie. Dans ce plan de conduite il ne craignit pas de se lier étroitement avec les personnages principaux et autres qu'il se crut utiles, quoique déclarés contre la France, et de marcher ainsi tête levée dans toutes les routes qui pouvaient favoriser son projet.

L'abbé Dubois avait des agents secrets à Rome pour son chapeau. Gamaches les découvrit, les suivit, chercha inutilement à avoir par eux quelque part en leurs menées. Il fut piqué du mystère qu'ils lui en firent, se brouilla avec eux, se mit à les traverser de dépit, et aussi pour faire sentir à l'abbé Dubois qu'il avait besoin de lui. Dubois en fut bientôt averti; la fureur le saisit contre l'abbé de Gamaches, qu'il trouva plus court de rappeler, dans la puissance où il se trouvait de tout faire. Un autre que Gamaches aurait été accablé, mais il l'avait prévu et s'était préparé à en soutenir le choc. Il commença par s'excuser, continua par se plaindre; mais comme il s'aperçut que cette conduite n'opérait pas de changement à son rappel, il chaussa le cothurne et osa se déclarer; il déclara donc à l'abbé Dubois que ce rap-

pel n'était point en sa puissance, pour couler doucement qu'elle n'était pas en celle du régent, par conséquent en celle du roi même. Il avança nettement que le feu roi, en le nommant à l'auditorat de rote pour la France, avait consommé son pouvoir ; que du moment qu'il était pourvu, agréé à Rome et en possession, il était devenu magistrat d'un des premiers tribunaux du monde ; que dès là il ne dépendait plus du roi, ni pour sa place, ni pour ses fonctions, ni pour sa personne ; que si on pouvait juridiquement prouver des crimes, un auditeur de rote comme tout autre magistrat en subissait la punition, mais instruite devant le pape et prononcée par lui, lequel était le souverain de Rome et de la rote, sous l'autorité et la protection duquel elle faisait ses fonctions ; que de crimes ni même de mauvaise conduite, il ne craignait point qu'on lui en pût imputer, encore moins prouver ; qu'il s'en tenait là avec d'autant plus d'assurance qu'il n'avait à répondre que devant le pape, de l'intégrité et de la bonté duquel il ne pouvait prendre de défiance. A cette dépêche Dubois sauta en l'air ; mais quand il eut bien tempêté, il craignit de se commettre avec une cour dont il espérait tout et de s'y rendre odieux. Il écouta donc volontiers ce qu'on lui voulut dire en faveur de l'abbé de Gamaches. Mais comme il désirait passionnément aussi de tirer de Rome un homme qui lui pouvait beaucoup nuire, et qui était sur les pistes de tous ses agents, car il en entretenait trois ou quatre à Rome inconnus les uns aux autres, il lui offrit l'archevêché d'Embrun, vacant par la mort de Brulart-Genlis, le plus ancien prélat de France, et un des plus saints et des plus résidents évêques. Gamaches, incapable d'abandonner ses vues, le refusa tout net, et déclara qu'il ne voulait quitter ni Rome ni la rote ; mais profitant avec esprit de cet adoucissement, il fit le re-

connaissant, offrit ses services à Dubois, et lui en rendit en effet pour le gagner et de fort bons. Avec tous ces manéges, il demeura auditeur de rote; mais il en résulta un véritable scandale.

Jamais auditeur de rote n'avait encore imaginé ne pouvoir être rappelé. C'est un tribunal où, non sans abus, il se porte des affaires, et souvent très-considérables, de toutes les parties de la catholicité; c'est pour cela qu'il est composé de juges de toutes les nations catholiques, et que chaque roi, ou république, même quelques villes qui l'ont été autrefois, ont la nomination du juge de sa nation. Ce juge est son sujet; il cesse si peu de l'être par sa nomination, qu'il n'en fait les fonctions qu'à ce titre, et à titre de sujet, par conséquent révoquable, par le pouvoir d'un souverain sur son sujet. Cet exemple de prétention de ne pouvoir l'être était donc monstrueux et très-punissable; mais le punir n'était pas l'intérêt du maître des affaires de France, qui les tournait toutes, et les sacrifiait pour avoir un chapeau. Cette affaire fit donc grand bruit et peu d'honneur à l'autorité du roi, à laquelle elle a porté une blessure qui doit bien faire prendre garde à l'avenir au choix des auditeurs de rote. Quoique toutes les puissances qui en nomment aient le même intérêt, on n'a vu autre chose que Rome s'avantager de tout, et l'emporter sur choses bien plus essentielles, et s'il se peut encore moins fondées contre l'intérêt général, et quelquefois le plus important et le plus sensible de toutes les puissances de sa communion.

Gamaches, enflé d'un succès qu'il devait à sa hardiesse, et aux conjonctures qui viennent d'être expliquées, ne se contint plus. Il avait toujours devant les yeux les exemples de MM. Séraphin, la Trémoille, et Polignac, qui d'auditeurs de rote pour la France étaient

devenus cardinaux; mais c'en était trois seuls, et en plus d'un siècle. Il se brouilla dans la suite avec le cardinal de Polignac, chargé des affaires du roi à Rome, dont les défauts n'étaient pas de manquer de douceur, d'agréments, et de tout mettre de sa part dans le commerce d'affaires, et de société. La brouillerie s'augmenta avec tant d'éclat que Gamaches perdit tout respect et toute mesure en discours publics et en conduite à son égard, ne le vit plus, et cessa de lui rendre tous les devoirs auxquels il était obligé envers lui comme cardinal, et comme ministre public du roi; il ne vécut pas mieux avec d'autres cardinaux attachés à la France, pour avoir pris le parti du cardinal de Polignac; tout cela fut su et souffert, parce qu'on avait laissé gagner ce terrain à Gamaches, et dans les fins aussi, parce qu'ici on se plut à mortifier le cardinal de Polignac. Ce n'était pas que depuis quelques années Gamaches n'eût donné de fortes prises sur soi, et même une qui dura longtemps, et qui fit du bruit à Rome, mais dont il ne fut autre chose. Gamaches, que rien n'arrêtait pour aller à son but, avait quantité d'amis dans le sacré collége, dans la prélature, dans la principale noblesse, dans l'intérieur de la maison du pape, dans le subalterne important et accrédité; quoiqu'il ne fût pas sans ennemis, on pouvait dire que tout riait à ses espérances. C'est la situation où le duc de Saint-Aignan le trouva en arrivant à Rome, avec le caractère d'ambassadeur de France. Ils n'eurent guère le temps de savoir comment ils s'accommoderaient l'un de l'autre, l'abbé de Gamaches étant mort peu de temps après d'une maladie ordinaire, mais qui fut fort courte, et qui mit fin à tous ses grands projets. Il était riche, et entre ses bénéfices il avait l'abbaye de Montmajoun d'Arles qui est très considérable.

CHAPITRE DXLIX.

Débordement de pensions et pensions fixées au grade d'officier général. — M. le duc d'Orléans m'apprend le mariage du duc de Lorge avec la fille aînée du premier président. — Ma conduite là-dessus. — Édit de réduction des intérêts des rentes. — Mouvement du parlement là-dessus. — Remontrances. — Retour de Riom à Paris où il tombe dans l'obscurité. — Enlèvements pour peupler le Mississipi et leur triste succès. — La commission du conseil, de retour de Nantes, s'assemble encore à l'Arsenal. — Peu après le maréchal de Montesquiou rappelé de son commandement de Bretagne. — Retour du comte de Charolais de ses voyages. — Bon mot de Turménies. — *Quel* était Turménies. — Retrait de l'hôtel de Marsan. — Mariage de la Noue avec madame de Chevry. — Quels gens ils étaient. — Fruits amers du Mississipi. — Rare contrat de mariage du marquis d'Oyse. — Dreux obtint la survivance de sa charge pour son fils, et le marie malheureusement. — Mort du prince Vaïni, du comte de Peyre dont la charge est donnée à Canillac, de la comtesse du Roure, de la marquise d'Alluye, de l'abbé Gauthier, du célèbre Valero y Losa archevêque de Tolède. — Éloge du père Robinet, confesseur du roi d'Espagne, et son renvoi.

Malgré la situation des finances, il reprit à M. le duc d'Orléans un nouveau débordement de pensions. Il en donna une de 6,000 livres, et une autre de 4,000 livres attachées au grade de lieutenant général et à celui de maréchal de camp, avec cette explication : qu'elles se-

raient incompatibles avec un gouvernement ou avec une autre pension ; mais que, si la pension était moindre, elle serait portée jusqu'à cette fixation. Cela allait bien au grand nombre et n'en obligeait aucun en particulier. La vieille Montauban, dont il a été quelquefois parlé ici, en eut une de 20,000 livres, et M. de Montauban, cadet du prince de Guéméné, une de 6,000, la duchesse de Brissac, sœur de Vertamont, qui était fort pauvre ; et que son frère, premier président du grand conseil, logeait et nourrissait, en eut une aussi de 6,000 livres. Madame de Coetquen, du Puy Vauban, Polastron, la fille de feu Puysieux, veuve de Blanchefort, grand joueur, et son fils, en eurent chacun une de 4,000 livres; et huit ou dix autres personnes qui 3, qui 2,000 francs. J'en obtins une de 8,000 livres pour madame la maréchale de Lorge, et une de 6,000 livres pour la maréchale de Chamilly, dont le Mississipi avait fort dérangé les affaires. M. de Soubise et le marquis de Noailles eurent chacun 200,000 livres en présent. Jusqu'à Saint-Geniès, sortant de la Bastille et relégué à Beauvais, ayant d'abord été destiné fort loin, eut une pension de 1,000 fr. Tout le monde, en effet, aurait eu besoin d'une augmentation de revenu, par l'extrême cherté où les choses les plus communes et les plus indispensables, et toutes autres natures de choses étaient montées, qui, quoiqu'à la fin peu à peu diminuées, sont demeurées jusqu'à aujourd'hui bien au-dessus de ce qu'elles étaient avant ce Mississipi. Le marquis de Châtillon, qui a fait depuis une si grande fortune, eut aussi 6,000 livres de pension en quittant son inspection de cavalerie; enfin, la Peyronnie, premier chirurgien du roi en survivance de Maréchal, eut 8,000 livres de pension.

Un jour devers la fin d'avril, travaillant avec M. le duc d'Orléans, il m'apprit le mariage du duc de Lorge

avec mademoiselle de Mesmes, et que le premier président lui en avait demandé son agrément. Je n'en avais pas ouï dire un mot, et la vérité est que je me mis dans une étrange colère. On a vu, en différentes occasions, ce que j'ai fait pour ce beau-frère, et ce qui m'arriva pour l'avoir fait capitaine des gardes, qu'il était, s'il avait voulu se priver de sa petite maison de Livry, dont la vente était nécessaire pour parfaire les 500,000 livres à donner au maréchal d'Harcourt, et qu'il aima mieux garder. Il m'était cruel de lui voir épouser la fille d'un homme que je faisais profession d'abhorrer, et que je ne rencontrais jamais au Palais-Royal sans le lui témoigner, et quelquefois par les choses les plus fortement marquées. Je m'en retournai à Meudon où nous étions déjà établis. J'appris à madame de Saint-Simon cette énormité de son frère, dont elle ne fut pas moins surprise ni touchée que moi. Je lui déclarai que de ma vie je ne le verrais ni sa femme, et que je ne verrais jamais non plus madame la maréchale de Lorge, ni M. ni madame de Lausun, s'ils signaient le contrat de mariage et s'ils se trouvaient à cette noce. Je le dis tout haut partout, et je m'espaçai sur le beau-père et le gendre sans aucune sorte de mesure. Cet éclat, qui fut le plus grand qu'il me fut possible, et qui mit un grand désordre dans une famille jusqu'alors toujours si intimement unie, et qui vivait sans cesse ensemble, arrêta le mariage tout court pour un temps; mais sans que je visse le duc de Lorge, qui se flattait de me ramener par ses sœurs, et qui, dans l'embarras à mon égard de ne vouloir pas rompre ce beau mariage, n'osa se hasarder à me voir.

M. le duc d'Orléans, persuadé par ceux en qui il avait le plus de confiance sur les finances, résolut de réduire à deux pour cent toutes les rentes. Cela soulageait

fort les débiteurs ; mais c'était un grand retranchement de revenu pour les créanciers qui, sur la foi publique, le taux approuvé et usité, et la loi des contrats d'emprunt, avaient prêté à cinq pour cent, et en avaient toujours paisiblement joui. M. le duc d'Orléans assembla au Palais-Royal plusieurs personnes de divers états de finance, et résolut enfin avec elles d'en porter l'édit. Il fit du bruit au parlement, qui résolut des remontrances. Aligre présidait ce jour-là. Le premier président s'en était allé à sa campagne pour y faire, disait-il, des remèdes. Il est vrai qu'il avait eu une légère attaque d'apoplexie, pour laquelle il avait été un an auparavant à Vichy. Il fut bien aise d'éviter de se commettre avec M. le duc d'Orléans après la cruelle aventure qu'il avait eue avec lui, mais sans quitter prise, et de laisser agir le parlement, qu'il sentait bien comme tout le monde que l'imbécillité d'Aligre et le peu de cas qu'en faisait la compagnie ne serait pas capable de retenir. Mesmes, ravi de voir se préparer de nouvelles altercations entre le régent et le parlement, leur voulait laisser la liberté de se reproduire sans y être présent, et ne revenir qu'ensuite pour y jouer son personnage accoutumé de modérateur et de compositeur entre sa compagnie et le régent, pour en tirer de l'argent, et qu'il ne désespérait pas encore de sa facilité, et souffler le feu sous main. Huit jours après la résolution prise des remontrances, Aligre, à la tête de la députation du parlement, les porta par écrit au roi, et les lui laissa, après lui avoir fait un fort plat compliment ; c'était le 17 avril. Ces remontrances n'ayant point eu de succès, le parlement s'assembla le 22 et résolut de ne point enregistrer l'édit, et de faire de nouvelles remontrances. Au sortir de la séance, les gens du roi vinrent au Palais-Royal rendre compte de ce qui

venait d'être résolu. M. le duc d'Orléans leur répondit court et sec qu'on ne changerait rien à la résolution qui avait été prise, et les laissa aussitôt.

Il permit à Riom de revenir à Paris, dont il avait reçu défense de s'approcher, étant à l'armée du maréchal de Berwick en Navarre, lors de la mort de madame la duchesse de Berry. Sa présence au retour de cette campagne, sitôt après cette mort, aurait réveillé bien des discours. On crut l'intervalle assez long pour qu'on ne songeât plus à rien. Sa présence, après tout ce qui s'était passé, ne pouvait pas être agréable au Palais-Royal, et devait l'embarrasser lui-même. Il ne fit donc qu'y paraître, se montra peu ailleurs, et mena une vie conforme à son humeur, c'est-à-dire de plaisir, mais particulière, fort voisine de l'obscurité. Il était fort à son aise, quoique le Mississipi fût venu un peu tard pour lui; il ne garda guère son régiment et ne songea plus à servir.

A force de tourner et retourner ce Mississipi de tous sens, pour ne pas dire à force de jouer des gobelets sous ce nom, on eut envie, à l'exemple des Anglais, de faire dans ces vastes pays des établissements effectifs. Ce fut pour les peupler qu'on fit à Paris et dans tout le royaume des enlèvements de gens sans aveu et des mendiants valides, hommes et femmes, et de quantité de créatures publiques. Si cela eût été exécuté avec sagesse, discernement, les mesures et les précautions nécessaires, cela aurait rempli l'objet qu'on se proposait, et soulagé Paris et les provinces d'un lourd fardeau inutile et souvent dangereux; mais on s'y prit à Paris et partout ailleurs avec tant de violence et tant de friponnerie encore pour enlever qui on voulait, que cela excita de grands murmures. On n'avait pas eu le moindre soin

de pourvoir à la subsistance de tant de malheureux sur les chemins, ni même dans les lieux destinés à leur embarquement; on les enfermait les nuits dans des granges sans leur donner à manger, et dans les fossés des lieux où il s'en trouvait, d'où ils ne pussent sortir. Ils faisaient des cris qui excitaient la pitié et l'indignation; mais les aumônes n'y pouvant suffire, moins encore le peu que les conducteurs leur donnaient, en fit mourir partout un nombre effroyable. Cette inhumanité, jointe à la barbarie des conducteurs, à une violence d'espèce jusqu'alors inconnue et à la friponnerie d'enlèvement de gens qui n'étaient point de la qualité prescrite, mais dont on se voulait défaire, en disant le mot à l'oreille et mettant de l'argent dans la main des preposés aux enlèvements, les bruits s'en élevèrent avec tant de fracas, et avec des termes et des tons s imposants qu'on trouva que la chose ne se pouvait plus soutenir. Il s'en était embarqué quelques troupes, qui ne furent guère mieux traitées dans la traversée. Ce qui ne l'était pas encore fut lâché et devint ce qu'il put, et on cessa d'enlever personne. Law, regardé comme l'auteur de ces enlèvements, devint odieux, et M. le duc d'Orléans eut à se repentir de s'y être laissé entraîner.

Châteauneuf, qui avait présidé à la commission de Nantes, revint en ce temps-ci avec tous ceux qui l'avaient composée, mais pour subsister encore, et s'assembler à l'Arsenal pour achever de juger ceux des exceptés de l'amnistie qui ne l'avaient pas été à Nantes; et peu après le maréchal de Montesquiou fut rappelé du commandement de Bretagne, où il avait eu le malheur de se barbouiller beaucoup et de ne contenter personne.

M. le comte de Charolais arriva enfin de ses longs

voyages. M. le Duc, content de ce qu'il avait obtenu pour lui, lui avait mandé de revenir, et le fut attendre à Chantilly avec les familiers de la maison. Turménies s'y trouva avec eux ; il avait été maître des requêtes et intendant de province avec réputation, et y aurait fait son chemin au gré de tout le monde ; mais à la mort de son père, qui était garde du trésor royal, il préféra le solide si abondant de cette charge aux espérances des emplois qu'il avait. C'était un garçon de beaucoup d'esprit, de lecture et de connaissances, d'un naturel libre et gai, aimant le plaisir, mais avec mesure et pour la compagnie et pour le temps, fort mêlé avec la meilleure compagnie de la cour et de la ville, habile, capable, droit, obligeant dans sa charge, sans se faire valoir, estimé et accrédité avec les ministres, fort bien avec le régent, et sur un pied de telle familiarité avec M. le Duc et M. le prince de Conti père et fils, qu'ils trouvaient tout bon de lui, et ce qu'ils n'auraient souffert de personne. Le voisinage de l'Ile-Adam, la chasse, la table, l'avaient mis sur ce ton avec les pères ; il avait su se le conserver avec les fils. C'était un homme qui sentait très-bien la force de ses paroles, mais qui ne retenait pas aisément un bon mot. L'impunité avait aiguisé sa hardiesse, qui d'ailleurs n'était que liberté, sans aucun air d'insolence, et sans jamais se déplacer avec personne. Il était petit, grosset, le cou fort court, la tête dans les épaules, avec de grands cheveux blonds qui lui donnaient encore l'air plus engoncé, et qui lui avaient valu le sobriquet de Courtcollet. M. le Duc, averti que M. son frère arrivait, alla, suivi de toute la compagnie, le recevoir au débarquer de sa voiture et l'embrasser. Tout ce qui était là les environna et s'empressa à faire sa révérence ; après les premiers mots entre les deux frères, M. le Duc lui présenta la compagnie, que M. le comte de

Charolais se contenta de regarder fort indifféremment sans dire un seul mot à personne. Pendant un assez long temps, ce cercle demeura autour d'eux, dans la place où il avait mis pied à terre dans la cour. Turménies, voyant ce qui se passait et s'en ennuyant, se tourna à la compagnie : « Messieurs, lui dit-il froidement, mais tout haut, faites voyager vos enfants, et dépensez-y bien de l'argent, » et tout de suite passa d'un autre côté. Cet apophthegme fit du bruit, et courut fort. Il ne s'en défendit point, et M. le Duc et M. le comte de Charolais n'en firent que rire. M. le Duc devait y être accoutumé.

Au commencement des actions de Law, M. le Duc se vanta chez lui, devant assez de monde, et avec complaisance, d'une quantité considérable qu'il en avait eue. Chacun se taisait, lorsque Courtcollet, impatienté : « Fi, monsieur, répondit-il, votre bisaïeul n'en a jamais eu que cinq ou six, mais qui valaient bien mieux que toutes les vôtres. » Chacun baissa les yeux, et M. le Duc se prit à rire, sans lui en savoir plus mauvais gré. Il en a quelquefois lâché de bonnes à des ministres du feu roi, et depuis la régence à M. le duc d'Orléans lui-même, qui n'en faisait que rire aussi. Il ne vécut que peu d'années après, quoique point vieux, et fut fort regretté même pour les affaires de sa gestion. Il ne laissa point d'enfants. M. de Laval, le même de la conspiration du duc et de la duchesse du Maine, épousa sa sœur qui était veuve de Bayez, dont il a eu beaucoup de bien et des enfants. Les apophthegmes de Turménies n'étaient pas réservés aux princes du sang. Il ne s'en contraignait guère pour personne, et avec cela rien moins qu'impertinent : il avait trop d'esprit et de monde pour l'être.

Une affaire purement particulière fit alors grand bruit

dans le monde. Mattignon et M. de Marsan avaient épousé les deux sœurs, filles uniques et sans frère du frère aîné de Mattignon : lui l'aînée, M. de Marsan la cadette, veuve alors avec des enfants de M. de Seignelay, ministre et secrétaire d'état, fils aîné de M. Colbert. Un intérêt commun les avait étroitement unis, c'était l'amitié de Chamillart, dont ils avaient tiré des trésors en toute espèce d'affaires de finances. Le comte de Marsan fit par son testament M. de Mattignon tuteur de ses enfants, avec l'autorité la plus étendue et les plus grandes marques de confiance; et tout le monde est convenu que le comte de Mattignon y répondit sans cesse par tous les soins, l'application et les tendresses d'un véritable père, et le succès d'un homme habile et accrédité. Le comte de Marsan, qui n'avait de soi point de bien, ne s'en était fait que d'industrie, de grâces et de rapines, avait mangé à l'avenant, et laissé ses affaires en mauvais état. Mattignon estima qu'un effet tel que l'hôtel de Marsan, à Paris, était trop pesant pour des enfants en bas âge, dont le prix aiderait fort à liquider les biens, et crut aussi, à la conduite qu'il avait eue dans leurs affaires, le pouvoir acheter quoique tuteur. Il l'acheta donc, y dépensa beaucoup, y alla loger et céda le sien au maréchal son frère. M. de Marsan était mort en 1708, veuf pour la seconde fois depuis près de neuf ans. Le prince de Pons, son fils aîné, était né en 1696; par conséquent il avait vingt-quatre ans en cette année 1720. Il s'était marié en 1714 à la fille cadette du duc de Roquelaure. Il pria le duc d'Elbœuf d'aller dire à Mattignon de sa part qu'il se croyait obligé de retirer l'hôtel de Mattignon, qui était l'hôtel de Marsan que le comte de Mattignon avait acheté et payé, mais qu'il ne voulait point que M. de Mattignon songeât à en sortir, et qu'il l'y laisserait toute sa vie.

Le comte de Mattignon, aussi surpris qu'indigné du compliment, répondit tout court qu'il espérait avoir d'assez bonnes raisons pour ne devoir pas craindre ce retrait; qu'il le remerciait de la manière polie dont il lui avait parlé; mais qu'il l'assurait en même temps qu'il ne profiterait pas de la grâce que le prince de Pons prétendait lui faire; et qu'il pouvait lui dire que, s'il était assez malheureux pour perdre ce procès, il quitterait sa maison le lendemain et n'y remettrait jamais le pied. Les procédures ne tardèrent pas après de la part du prince de Pons, qui en fut extrêmement blâmé, et universellement de tout le monde. Mattignon soutint le procès; tout y était pour lui, hors la lettre de la règle. Il le perdit donc, uniquement par la qualité de tuteur qui acquiert de son mineur, et ce fut au grand regret du public et des juges mêmes. Le jour même de l'arrêt, Mattignon retourna loger chez le maréchal son frère, et de dépit acheta et rebâtit presque la superbe maison que son fils occupe, et qu il a si grandement augmentée et ornée. Le comte de Mattignon n'eut pas le temps d'y loger. Elle était tout près de le pouvoir recevoir lorsqu'il mourut chez le maréchal son frère, en janvier 1725. Ce ne fut qu'à sa mort qu'il revit le prince de Pons et son frère, avec qui les Mattignon sont depuis demeurés fraîchement.

Il y a des choses qui occupent dans leur temps et qui viellissant s'anéantissent. Je n'en puis toutefois omettre une de ce genre. Il y avait une petite nièce par femmes de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, qui déjà veuve à peine mariée, sans enfants et sans biens, avait une figure aimable, l'air et le goût du monde, un manége infini et beaucoup d'intrigues, et qui, sans avoir été religieuse et coureuse comme la Tencin, eut cette similitude avec elle qu'elle fit pour M. de Cambrut et

tillon de celle que le système de Law alluma en France, et qui mérite d'avoir place ici. Qui pourrait, et qui en voudrait raconter les effets, les transmutations de papiers, les marchés incroyables, les nombreuses fortunes dans leur immensité, et encore dans leur inconcevable rapidité, la chute prompte de la plupart de ces enrichis par leur luxe et leur démence, la ruine de tout le reste du royaume, et les plaies profondes qu'il en a reçues et qui ne guériront jamais, ferait sans doute la plus curieuse et la plus amusante histoire, mais la plus horrible en même temps, et la plus monstrueuse qui fût jamais. Voici donc, entre autres prodiges, le mariage dont il s'agit. Le contrat en fut dressé et signé entre le marquis d'Oyse, âgé lors de trente-trois ans, fils et frère cadet des ducs de Villars-Brancas, avec la fille d'André, fameux Mississipien qui avait gagné des monts d'or, laquelle n'avait que trois ans, à condition de célébrer le mariage dès qu'elle en aurait douze. Les conditions furent 100,000 écus, actuellement payés; 20,000 livres par an jusqu'au jour du mariage; un bien immense par millions lors de la consommation; et profusions en attendant aux ducs de Brancas père et fils. Les discours ne furent pas épargnés sur ce beau mariage. Que ne fait point faire *auri sacra fames?* Mais l'affaire avorta avant la fin de la bouillie de la future épouse, par la culbute de Law. Les Brancas, qui s'en étaient doutés, le père et les deux fils, s'étaient bien fait payer d'avance; le comble fut que les suites de cette affaire produisirent des procès plus de quinze ans après, qui furent soutenus sans honte. Ces Brancas-là n'y étaient pas sujets.

M. le duc d'Orléans, qui prodiguait tout de plus en plus, accorda à Dreux la survivance de sa charge pour son fils. Ce n'était pas pour le mérite du père qui n'était pas imposant, et dont la conduite pleine d'ignorance,

de brutalité, et qui pis est d'infidélité dans cette charge, n'en méritait pas la conservation, bien loin d'une survivance à un fils de vingt ans. Ce ne pouvait être le désir de gratifier le parlement en une de ses bonnes et anciennes familles; celle-ci qui venait de peu y était toute nouvelle, et les services militaires du père, aussi borné qu'il l'était, n'auraient pu durer longtemps sans l'appui de Chamillart son beau-père qui le poussa, et par la considération duquel, même après sa chute, son gendre continua d'être employé dans l'état des armées parmi le grand nombre, et où, à la valeur près, il fut toujours compté pour rien. Ce fut donc à Chamillart encore que cette survivance fut accordée. Cette charge de grand maître des cérémonies fut créée par Henri III pour M. de Rhodes, et il est vrai qu'elle ne convient qu'à des gens de la première qualité. Messieurs de Rhodes l'ont conservée jusqu'au dernier, qui, se voyant perclus de goutte et sans enfants, la vendit à Blainville, frère de Seignelay, ministre et secrétaire d'état, duquel Chamillart la fit acheter par son gendre pour le recrépir et pour, à l'abri fictif de cette charge et plus du crédit du beau-père qui fit tout et qui était lors à l'apogée de sa faveur, faire entrer sa fille dans les carrossés, manger et aller à Marly. Peu après cette survivance, Dreux maria son fils à une autre Dreux, fille du frère aîné de Nancré, mort capitaine des Suisses de M. le duc d'Orléans, dont il a été fait plus d'une fois mention. Cette fille était puissamment riche et tenu de si court qu'on ne la voyait presque jamais, et non sans cause, mais qu'on avait su cacher si bien que personne n'en eut de soupçon. Elle éclata dès le lendemain des noces par un accès public d'extrême folie qui, suivi de quantité d'autres, obligèrent de l'enfermer dans un couvent. Mais le mari par leur parenté hérita d'elle.

Le prince Vaïni, chevalier de l'ordre par la belle cause qui en a été rapportée ici en son temps, mourut à Rome. On a suffisamment fait connaître quel il était pour n'avoir rien à y ajouter. Le merveilleux est que, ayant été trompé à son titre, à sa naissance, à son mérite, à sa considération à Rome qui était nulle, le fils y fut fait aussi chevalier de l'ordre et reçu par le duc de Saint-Aignan pendant son ambassade, lequel fils n'y brilla pas plus que le père.

Le vieux comte de Peyre mourut enfin chez lui, en Languedoc, où il était l'un des trois lieutenants généraux de cette province, mais sans fonction. C'était un grand homme de bonne mine, riche et grand tyran de province, et avec lequel il ne faisait bon pour personne d'avoir affaire. Il n'avait point de brevet de retenue. Sa charge, qui est de 20,000 livres, fut donnée sur-le-champ à Canillac, à qui M. le duc d'Orléans l'avait déjà accordée une fois sur un faux bruit qui se répandit de la mort de ce comte de Peyre.

En même temps et en ce même pays mourut aussi la vieille comtesse du Roure, qui était fille de Claude Marie du Guast, dit le comte d'Attigny. Elle fut fille d'honneur de Madame, première femme de Monsieur, sous le nom de mademoiselle d'Attigny, compagne et amie intime de mademoiselle de la Vallière, dont la faveur lui fit épouser en 1666 Pierre Scipion de Beauvoir de Grimoard, frère de la mère du cardinal de Polignac et fils aîné du comte du Roure, chevalier de l'ordre en 1661, ainsi que le vicomte de Polignac, son beau-frère, duquel le père l'avait été aussi en 1633. Par ce mariage le comte du Roure fit passer à son fils sa charge de lieutenant général de Languedoc et son gouvernement du Pont-Saint-Esprit. Il y eut plusieurs enfants de ce mariage de mademoiselle d'Attigny avec le comte du

Roure, dont l'aîné eut aussi la lieutenance générale de Languedoc et le gouvernement du Pont-Saint-Esprit en épousant la fille du duc de la Force dont Monseigneur avait été publiquement fort amoureux, et le fils de ce dernier mariage, qui n'a point eu les charges de son père tué à la bataille de Fleurus, a épousé une fille du maréchal duc de Biron qui est dame du palais de madame la Dauphine. Cette vieille comtesse du Roure-Attigny, occasion de cet article, était une intrigante de beaucoup d'esprit et que la faveur de mademoiselle de la Vallière avait accoutumée à beaucoup de hauteur. Elle se trouva mêlée dans beaucoup de choses avec la comtesse de Soissons, qui les firent chasser de la cour, puis avec la même dans les dépositions de la Voysin qui firent sortir la comtesse de Soissons du royaume pour toujours. Cette dernière aventure pensa mener loin la comtesse du Roure. Elle en fut quitte néanmoins pour l'exil en Languedoc, où elle a passé le reste de sa vie, excepté un voyage de peu de mois qu'elle obtint de faire à Paris quelques années avant sa mort. On la craignait partout. Elle vivait d'ordinaire dans un château, et son mari dans un autre.

La marquise d'Alluye mourut en même temps au Palais-Royal à Paris. Elle s'appelait de Meaux-du-Fouillous, avait été aussi fille d'honneur de Madame, première femme de Monsieur, et amie de mademoiselle d'Attigny dont on vient de parler, et sa compagne; elle épousa, en 1667, n'étant plus jeune, mais belle, le marquis d'Alluye, fils et frère de Charles et de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevaliers de l'ordre. l'un en 33, l'autre en 88. D'Alluye, qui était l'aîné, eut le gouvernement d'Orléanais de son père, fut encore plus mêlé que sa femme dans l'affaire de la Voysin, furent longtemps exilés, et le mari, qui mourut sans enfants en 1690, n'eut jamais permission de voir le roi,

quoique revenu à Paris. Sa femme, amie intime de la comtesse de Soissons et des duchesses de Bouillon et de Mazarin, passa sa vie dans les intrigues de galanterie, et quand son âge l'en exclut pour elle-même, dans celles d'autrui. Le marquis d'Effiat, dont il a été si souvent mention ici, avait épousé une sœur de son mari, dont il n'avait point eu d'enfants, et qu'il perdit de bonne heure. Il protégea la marquise d'Alluye dans la cour de Monsieur, avec qui elle fut fort bien, et avec Madame toute sa vie. C'était une femme qui n'était point méchante, qui n'avait d'intrigues que de galanterie, mais qui les aimait tant que, jusqu'à sa mort, elle était le rendez-vous et la confidente des galanteries de Paris, dont, tous les matins, les intéressés lui rendaient compte. Elle aimait le monde et le jeu passionnément, avait peu de bien et le réservait pour son jeu. Le matin, tout en discourant avec les galants qui lui contaient les nouvelles de la ville, ou les leurs, elle envoyait chercher une tranche de pâté ou de jambon, quelquefois un peu de salé ou des petits pâtés, et les mangeait. Le soir, elle allait souper et jouer où elle pouvait, rentrait à quatre heures du matin, et a vécu de la sorte grasse et fraîche, sans nulle infirmité jusqu'à plus de quatre-vingts ans qu'elle mourut d'une assez courte maladie, après une aussi longue vie, sans soucis, sans contrainte et uniquement de plaisir. D'estime, elle ne s'en était jamais mise en peine, sinon d'être sûre et secrète au dernier point; avec cela tout le monde l'aimait, mais il n'allait guère de femmes chez elle. La singularité de cette vie m'a fait étendre sur elle.

L'abbé Gaultier, dont il est si bien et si souvent parlé dans ce qui a été donné ici, d'après M. de Torcy, sur les négociations de la paix avec la reine Anne, et de celle d'Utrecht, mourut dans un appartement que le feu roi

lui avait donné dans le château neuf de Saint-Germain, avec des pensions et une bonne abbaye. Il s'y était retiré aussitôt après ces négociations où il avait été si heureusement employé, après en avoir ouvert lui-même le premier chemin, et rentra, en homme de bien modeste et humble, dans son état naturel, et y vécut comme s'il ne se fût jamais mêlé de rien, avec une rare simplicité, et qui a peu d'exemples en des gens de sa sorte, qui, dans le maniement des affaires les plus importantes et les plus secrètes, dont lui-même avait donné la première clef, sans s'intriguer, s'était concilié l'estime et l'affection du roi et de ses ministres, de la reine Anne et des siens, et des plénipotentiaires qui travaillèrent à ces deux paix.

Le célèbre archevêque de Tolède mourut aussi en ce même temps; il s'appelait don Francisco Valero y Losa, et il était simple curé d'une petite bourgade. Il y rendit des services si importants pour soutenir les peuples dans le fort de la guerre et des malheurs, les exciter en faveur du roi d'Espagne, trouver des expédients pour les marches et les subsistances, avoir des avis sûrs de ce que faisaient et projetaient les ennemis, que les généraux et les ministres ne pouvaient assez louer son zèle, son industrie, sa vigilance et sa sagesse. Rien de tant de soins ne dérangea sa piété, les devoirs de sa paroisse, sa modestie, son désintéressement. Ses amis, l'orage passé, le pressèrent vainement d'aller à la cour représenter ses services. Il ne prit pas seulement la peine d'en faire souvenir. Dans cette inaction qui relevait si grandement son mérite, le père Robinet, lors confesseur du roi d'Espagne, qui ne l'avait pas oublié, en fit souvenir sa majesté catholique à la vacance de l'évêché de Badajoz, qui le lui donna. Le bon curé, qui n'y avait jamais songé, l'accepta, s'y retira, et y vécut en excellent évê-

que. Ce fut de ce siége que le même confesseur le fit passer à celui de Tolède, avec l'applaudissement de toute la cour et l'acclamation de toute l'Espagne. Le prélat y avait aussi peu songé qu'il avait fait à celui de Badajoz. Il fut dans ce premier siége de toutes les Espagnes aussi modeste qu'il l'avait été dans sa cure, et il y fut l'exemple de tous les évêques d'Espagne, l'exemple de la cour et celui de tout le royaume. Sa promotion à Tolède perdit le confesseur.

Le cardinal del Giudice, aussi étroitement uni à la princesse des Ursins alors, qu'ils devinrent ennemis dans la suite, voulait ce riche et grand archevêché; il le demandait hautement, et madame des Ursins en fit sa propre affaire. Le roi y consentait, lorsque son confesseur osa lui représenter avec la plus généreuse fermeté quel affront il ferait à la nation espagnole, à l'amour et aux prodiges d'efforts de laquelle il devait sa couronne, s'il la frustrait du premier et du plus grand archevêché, pour le donner à un étranger, qui déjà tenait de lui le riche archevêché de Montreal en Sicile, et tant de pensions et d'autres grâces, et fit si bien valoir le mérite, les services, la piété, le désintéressement de l'évêque de Badajoz, qu'il emporta pour lui l'archevêché de Tolède. Ce trait et les louanges qu'il en reçut outra le cardinal, et plus que lui encore madame des Ursins qui ne pouvait souffrir de résistance à son pouvoir et à ses volontés. Ce père ne se mêlait de rien que des bénéfices, ne lui donnait nul ombrage, vivait avec tout le respect, la modestie, la retenue possible avec elle, avec le cardinal, avec tous les gens en place; mais, comme il ne tenait point à la sienne, il ne faisait sa cour à personne. Madame des Ursins, qui avait déjà éprouvé quelque peu de sa droiture et de sa fermeté, qui le voyait estimé et adoré de tout le monde, craignait tout de ce

dernier trait, outre l'extrême dépit de se voir vaincue après s'être déclarée; aussi ne le lui pardonna-t-elle pas. Elle sut si bien travailler qu'elle fit renvoyer cet excellent homme environ un an après, et fit à l'Espagne une double et profonde plaie par la perte qu'elle fit d'un homme si digne d'une si importante place, et par donner lieu au choix d'un successeur si différent, et qu'elle-même avait déjà chassé de cette même place. Ce fut le père d'Aubenton, dont on a suffisamment parlé ici dans ce qui y a été donné d'après M. de Torcy, pour voir qu'on ne dit rien de trop sur le choix de ce terrible jésuite dont j'aurai encore lieu de parler, si Dieu me donne le temps d'écrire mon ambassade d'Espagne, et de conduire ces Mémoires jusqu'au but que je me suis proposé.

Le père Robinet, véritablement soulagé de n'être plus dans une cour et dans les affaires, revint en France, et ne se soucia ni de lieu ni d'emploi. Il fut envoyé à Strasbourg, où il se fit aimer et estimer comme il avait fait partout, y vécut dans une grande retraite et dans une grande tranquillité, et y mourut saintement après plusieurs années. On le regrettait encore en Espagne lorsque j'y ai été, et j'en ai ouï souvent faire l'éloge. Il faut dire que ce père Robinet est le seul confesseur du roi d'Espagne qui ait mérité de l'être, qui en fût digne à tous égards, et qui ait été goûté, aimé, estimé et honoré de toute la cour et de toute l'Espagne sans aucune exception.

CHAPITRE DL.

Division entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles. — Sa cause. — Leur apparent raccommodement. — Mission avortée du duc de la Force. — Massei à Paris. — Depuis nonce en France. — Sa fortune et son caractère. — Les Vénitiens se raccommodent avec le roi et rétablissent les Ottoboni. — État, audace des bâtards du prince de Montbelliard. — Le roi commence à monter à cheval et à tirer. — L'Espagne remet la Sicile à l'empereur et le roi de Sicile devient roi de Sardaigne. — Mariage du duc d'Albret avec mademoiselle de Gordes. — Fortune prodigieuse de M. et madame de Beauveau par le duc de Lorraine. — Pension de 10,000 livres à la nouvelle duchesse d'Albret. — Survivances accordées au duc de Tallard et au fils aîné de Saumery. — Mariage du marquis de Mailloc avec une fille de la maréchale d'Harcourt. — Survivances que le duc de Noailles achète de Bloin pour son second fils. — M. le comte de Charolais et le maréchal de Montesquiou entrent au conseil de régence. — Mort et curiosités sur madame Coetquen-Chabot. — Mort et caractère de l'abbé de Chaulieu. — Mort de Sousternon.

Il y avait eu depuis longtemps une espèce de guerre déclarée entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles, qui avait éclaté avec de fréquents scandales, et qui avait partialisé la cour et fait du bruit dans le parlement. Georges s'était emporté plus d'une fois contre son fils avec indécence. Il y avait longtemps qu'il l'avait fait sortir de son palais et qu'il ne le voyait plus. Il lui avait

tellement retranché ses pensions qu'il avait peine à subsister, tellement que le roi eut le dégoût que le parlement lui en assigna, même abondamment. Jamais le père n'avait pu souffrir ce fils, parce qu'il ne le croyait point à lui. Il avait plus que soupçonné la duchesse sa femme, fille du duc de Wolfenbuttel, d'être en commerce avec le comte Konigsmarck. Il le surprit un matin sortant de sa chambre, le fit jeter sur-le-champ dans un four chaud, et enferma sa femme dans un château, bien resserrée et gardée, où elle a passé le reste de sa vie. Le prince de Galles, qui se sentait maltraité pour une cause dont il était personnellement innocent, avait toujours porté avec impatience la prison de sa mère et les effets de l'aversion de son père. La princesse de Galles, qui avait beaucoup de sens, d'esprit, de tour et de grâces, avait adouci les choses tant qu'elle avait pu, et le roi n'avait pu lui refuser son estime, ni se défendre même de l'aimer. Elle s'était concilié toute l'Angleterre, et sa cour, toujours grosse, l'était aussi en ce qu'il y avait de plus accrédité et de plus distingué. Le prince de Galles s'en autorisait, ne ménagait plus son père, s'en prenait à ses ministres avec une hauteur et des discours qui à la fin les alarmèrent. Ils craignirent le crédit de la princesse de Galles, et de se voir attaqués par le parlement qui se donne souvent ce plaisir. Ces considérations devinrent de plus en plus pressantes par tout ce qu'ils découvrirent qui se brassait contre eux, et qui aurait nécessairement rejailli sur le roi. Ils lui communiquèrent leurs craintes, ils les lui donnèrent, et le conduisirent à se raccommoder avec son fils à certaines conditions, par l'entremise de la princesse de Galles, qui de son côté sentait tous les embarras de faire et de soutenir un parti contre le roi, et qui avait toujours sincèrement désiré la paix dans la famille royale. Elle profita de la

conjoncture, se servit de l'ascendant qu'elle avait sur son mari, et l'accommodement fut conclu. Le roi donna gros au prince de Galles, et le vit; les ministres se sauvèrent, et tout parut oublié.

L'excès où les choses avaient été portées entre eux, qui tenait toute la nation britannique attentive aux désordres intestins prêts à en éclore, n'avait pas fait moins de bruit en toute l'Europe, où chaque puissance, attentive à ce qui en résulterait, tâchait de souffler ce feu, ou de l'apaiser, suivant son intérêt. La réconciliation fut donc une nouvelle intéressante pour toute l'Europe. L'archevêque de Cambrai, que je continuerai d'appeler l'abbé Dubois, parce qu'il ne porta pas longtemps le nom de son église que son cardinalat vint effacer, en était lors dans la crise, et très-sensible à ce qui se passait à Londres, d'où il attendait son chapeau par le ricochet du crédit alors très-grand du roi d'Angleterre sur l'empereur, et de la toute-puissance de l'empereur sur la cour de Rome qui tremblait devant lui, et n'osait lui rien refuser. Dans la joie du raccommodement entre le père et le fils, Dubois la voulut témoigner d'une façon éclatante pour faire sa cour au roi d'Angleterre. Le duc de la Force, qui ne se mêlait plus de finances, qui voulait toujours se mêler de quelque chose, et qui n'en trouvait pas d'occasion dans le conseil de régence, où il ne se portait plus rien d'effectif depuis que la faiblesse du régent l'avait rendu peu à peu si nombreux, le duc de la Force, dis-je, qui était toujours à l'affût, eut le vent de ce dessein, et se proposa à Dubois pour aller en Angleterre par le chausse-pied d'aller voir sa mère qui y était retirée depuis longues années à cause de la religion, mais qu'il n'avait pas songé jusqu'alors à aller voir depuis qu'elle était sortie du royaume avec la permission du feu roi. Law servit le duc de la Force auprès de Dubois,

et il fut nommé pour aller en Angleterre faire les compliments du roi et du régent sur cette réconciliation, sans qu'on pensât à l'inconvénient de montrer à l'église française de Londres un seigneur catholique, né et élevé leur frère, qui les avait depuis persécutés, et qui en avait su tirer parti du feu roi. On sut incontinent en Angleterre la démonstration de joie qui venait d'être résolue en France. Georges, outré du retentissement que les éclats de son domestique avaient fait par toute l'Europe, ne s'accommoda pas de les voir prolonger par le bruit que ferait cet envoi solennel. Il fit donc prier le régent de ne lui en envoyer aucun. Comme on ne l'avait imaginé que pour lui plaire, le voyage du duc de la Force fut presque ausitôt rompu que déclaré. Il en fut pour un commencement assez considérable de dépense, et pour faire revenir beaucoup d'équipages qu'il avait déjà fait partir, et l'abbé Dubois en recueillit auprès du roi d'Angleterre le double fruit de cet éclat de joie, et de l'avoir arrêté également pour lui plaire.

Massei, qui avait apporté la barrette au cardinal de Bissy un peu avant la mort du roi, arriva à Paris. Il était fils du trompette de la ville de Florence, et avait été petit garçon parmi les bas domestiques du pape, alors simple prélat. Son esprit et sa sagesse percèrent; il s'éleva peu à peu dans la maison, et de degrés en degrés devint le secrétaire confident de son maître, et enfin son maître de chambre quand il fut cardinal. Sa douceur et sa modestie le firent aimer dans la cour romaine où son emploi le fit connaître. Il le perdit à l'exaltation de son maître; il était de trop bas aloi pour être maître de chambre du pape, mais il en conserva toute la faveur et la confiance; le pape lui parlait presque de tout, le consultait et se trouva bien de ses avis. Il le fit archevêque *in partibus*, pour le mettre à portée

d'une grande nonciature. Il l'avait envoyé dans ce dessein porter la barrette au cardinal de Bissy, dans l'apogée de la faveur de cet ambitieux brouillon, et s'en était servi pour s'assurer de l'agrément de la France pour le recevoir nonce, quand le Bentivoglio, qui l'était, laisserait la place vacante. En effet il lui succéda, et comme il était honnête homme il ne lui ressembla en rien. Il se conduisit durant le plus grand feu de la Constitution avec beaucoup de modération, d'honneur et de sagesse, et se fit généralement aimer et estimer. Il languit longtemps nonce parce qu'il n'y eut point de promotion pour les nonces pendant le reste de ce pontificat, et que Benoît XIII, qui était si fort singulier, et qui eût été meilleur supérieur de dominicains que pape, ne voulut jamais faire aucun nonce cardinal, et disait d'eux qu'ils n'étaient que des nouvellistes.

Massei ne montrait pas la moindre impatience, mais en attendant il mourait de faim; car les nonces ont fort peu, et, à ce qu'était celui-ci, son patrimoine ni les bénéfices n'y suppléaient pas. Il ne s'endetta pas le moins du monde, supporta son indigence avec dignité, mais il l'avouait pour être excusé de la frugalité de sa vie, et s'en alla sans rien devoir, véritablement regretté de tout le monde. Il s'etait tellement accommodé de la vie de ce pays-ci, et du commerce des honnêtes gens et des personnes considérables qu'il avait su s'attirer, qu'il était outré de sentir que cela finirait. Il disait franchement que, s'il était assuré de sa nonciature pour toute sa vie, avec de quoi la soutenir honnêtement, il ne voudrait jamais la quitter pour la pourpre et s'en aller. Aussi fut-il très-affligé, quoique arrivé au cardinalat et tout de suite à la légation de la Romagne. Le nouveau cérémonial des bâtards, dont Gualterio s'était si mal trouvé, car ils étaient rétablis alors, empêcha que la ca-

lotte lui arrivât à Paris. Dès que la promotion fut sur le point de se faire, il reçut ordre de prendre congé, de partir, et d'arriver dans un temps marqué et fort court à Forli, sa patrie, où il trouverait sa calotte rouge, comme il l'y trouva en effet; ce fut en 1730. Il vécut encore plusieurs années, et passa quatre-vingts ans. C'était un homme très-raisonnable, droit, modeste, et qui toute sa vie avait eu de fort bonnes mœurs.

Les Vénitiens, brouillés depuis longtemps avec le feu roi, par conséquent avec le roi son successeur, s'en lassèrent à la fin, et se raccommodèrent en ce temps-ci. Ottoboni, père du pape Alexandre VIII, était chancelier de Venise qui est une grande charge et fort importante, mais attachée à l'état de citadin et la plus haute où les citadins puissent arriver; la promotion de son fils au pontificat fit inscrire les Ottoboni au livre d'or, et par conséquent ils devinrent nobles Vénitiens. Le cardinal Ottoboni, après la mort du pape son oncle, accepta la protection de France sans en avoir obtenu la permission du sénat, ce qui est un crime à Venise. De là la colère des Vénitiens, qui effacèrent lui et tous les Ottoboni du livre d'or, et le roi qui s'en offensa rompit tout commerce avec eux. On a rapporté cette affaire-ci en son temps et ce que c'est que la protection. On ne fait donc qu'en rafraîchir la mémoire. La république envoya deux ambassadeurs extraordinaires en France faire excuse de ce qui s'était passé, et rentrer dans l'honneur des bonnes grâces du roi en rétablissant préalablement le cardinal et les Ottoboni dans le livre d'or et dans l'état et le rang de nobles Vénitiens, le cardinal demeurant toujours également protecteur de France sans aucune interruption de ce titre ni de ses fonctions.

Le prince de Montbelliard, cadet de la maison de Wurtemberg, vint à Paris pour demander que ses en-

fants fussent reconnus légitimes et princes, quoiqu'il les eût de trois femmes qu'il avait eues à la fois, dont deux étaient actuellement vivantes et chez lui à Montbelliard, tout contre la Franche-Comté, où il faisait appeler l'une la douairière et l'autre la régnante, et prétendait que les lois de l'empire et les règles du luthéranisme qu'il professait lui permettaient ces mariages. Le comte de la Marck, comme versé dans les lois allemandes, fut chargé d'examiner cette affaire avec Armenonville. Qu'une folie de cette nature ait passé par la tête de quelqu'un, il y a de quoi s'en étonner, mais de la faire examiner comme chose susceptible de l'être sérieusement, cela fait voir à quel point le régent était facile à ce qui n'avait point de contradicteur. M. de Montbelliard du temps du feu roi s'était contenté de vouloir faire légitimer ses enfants et en avait été refusé; maintenant il veut qu'ils soient non pas légitimés, mais déclarés légitimes. On se moqua de lui et il s'en retourna chez lui. Qui ne croirait cette chimère finie? Elle reparut à Vienne avec les mêmes prétentions ; elle y fut foudroyée par le conseil aulique qui déclara tous ces enfants bâtards. Ce ne fut pas tout. Le prince de Montbelliard maria un de ses fils à une de ses filles, sous prétexte que la mère de cette fille l'avait eue d'un mari à qui il l'avait enlevée, puis épousée, et longtemps après il fut vérifié que cette fille était de lui, quoiqu'ils ne l'aient pas avoué et que le mariage ait subsisté. Après ce sceau de réprobation, M. de Montbelliard mourut.

Le duc de Wurtemberg, à qui ce partage de cadet de sa maison revenait par l'extinction de cette branche, voulut s'en mettre en possession ; les bâtards se barricadèrent et portèrent leurs prétentions au parlement de Paris. Ils étaient réunis contre le duc de Wurtemberg, mais divisés entre eux, ceux de chacune des deux pré-

tendues femmes se traitant réciproquement de bâtards. Le frère et la sœur mariés vinrent à Paris; le mari n'était qu'un lourdaud, mais la femme une maîtresse intrigante. Ces sortes de créatures se sentent de loin les unes des autres. Madame de Mézières, dont il a été parlé quelquefois ici et qui excellait en intrigues, avait marié une de ses filles à M. de Montauban, cadet du feu prince de Guéméné, au grand regret des Rohan, qui pourtant, l'affaire faite, jugèrent à propos de s'aider d'une si dangereuse créature, pour ne l'avoir pas contraire dans leur famille, et tirer parti de sa fertilité. Elle et cette bâtarde qui avait épousé son propre frère firent connaissance; Mezières, bien avertie que la bâtarde avait mis la main sur le riche magot du prince de Montbelliard, fit espérer sa protection et celle de ses amis, mais à des conditions. La princesse de Carignan, quoique d'une espèce bien différente par le mariage qu'elle avait fait, n'était ni moins intrigante ni moins intéressée que toutes les deux; elle entra de part avec elles moyennant sa protection. Ces deux femmes et leur suite donnèrent dans l'œil de la bâtarde; elle sentait bien qu'il lui fallait un crédit très-supérieur pour réussir; elle crut l'avoir trouvé, le marché se conclut. Les conditions furent une grosse somme comptant dès lors à la Mezières, et une moindre à madame de Carignan, et le mariage arrêté entre le fils de la bâtarde et une fille de madame de Montauban, qui n'aurait lieu qu'en cas de plein succès de l'affaire; qu'on ne donnerait rien ou presque rien pour la dot; mais que par le gain du procès, le bâtard, frère et mari tout à la fois de cette bâtarde, père et mère du gendre futur de madame de Montauban, étant déclaré légitime et héritier du comté de Montbelliard, par conséquent de la maison de Wurtemberg, la Mezières tous les Rohan et madame de

Carignan lui feraient obtenir le rang de prince étranger; et que, dès ce moment du marché, ils feraient tous leur propre affaire de la sienne. Ce marché était excellent pour toutes les parties, dont chacune y trouvait merveilleusement son compte, mais les deux maîtresses intrigantes surtout, qui empochaient gros dès lors quoi qu'il pût arriver.

Les choses ainsi réglées, les protectrices du frère et de la sœur, mari et femme, leur firent prendre effrontément le nom, le titre, les armes et les livrées du feu prince de Montbelliard, leur père, avec un équipage sortable à ce nouvel état, qui de leur propre autorité préjugeait le fond du procès. Tous les Rohan se mirent en pièces, madame de Carignan remua tous les Luynes et fit agir la duchesse de Lévi, et madame de Dangeau auprès du cardinal; elle-même travailla auprès du garde des sceaux Chauvelin avec ses bassesses et ses adresses accoutumées et auprès duquel elle avait grand crédit. Pour remuer tous les dévots à la mode, c'est-à-dire les jésuites et toute la Constitution, les nouveaux Montbelliard abjurèrent le luthéranisme, et quoique frère et sœur mariés ensemble, devinrent une merveille de piété. L'effet répondit aux espérances de cette belle conversion; tout ce côté-là s'intrigua pour eux, et prit leur parti jusqu'au fanatisme. Mais lorsque le succès paraissait infaillible par tous les ressorts que l'artifice avait su faire jouer, l'empereur, excité par le duc de Wurtemberg, se fâcha. Il fit dire au roi, c'est-à-dire au cardinal Fleury, qu'il trouvait fort étrange qu'on prétendit juger en France une affaire jugée en son conseil aulique, seul compétent de connaître de l'état des princes de l'empire et de leurs successions. Il se trouva qu'on était lors en désir et en termes de conclure la paix avec lui.

Le cardinal, à qui Chauvelin avait, pour son intérêt particulier, qui n'est pas de ce sujet, fait entreprendre très-légèrement et fort mal à propos cette guerre, en était fort las, quoiqu'elle n'eût guère duré, tellement que toutes les intrigues ne purent étouffer les égards qu'on crut devoir aux plaintes de l'empereur, et l'affaire fut arrêtée. L'intérêt de ces prétendus Montbelliard et de leurs protecteurs était trop grand pour quitter prise. Ils espérèrent trouver et profiter d'autres conjonctures, et en attendant continuèrent à porter les noms, armes, titres et livrées qu'ils avaient arborés; ils se rabattirent à se faire plaindre et à entretenir leurs amis et leur cabale. Cela dura des années qui éclaircirent leur plus puissante protection. Les Rohan, seuls en vigueur, leur restaient et les manéges de la Mezières, mais tout vieillissait et s'engourdissait. Je ne sais comment le duc de Wurtemberg consentit à revenir procéder au parlement de Paris. Il est vrai que le roi avait eu lieu d'être fort content de lui pour empêcher tant qu'il avait pu, et avec succès, les cercles du Rhin de se déclarer lors de la guerre que la mort de l'empereur aurait fait renaître. Le procès fut donc repris au parlement, mais les choses étaient trop changées pour les faux Montbelliard. Cette affaire si singulière avait fait trop de bruit et avait trop duré; elle avait à la fin été éclaircie de tous les artifices dont elle avait été voilée. L'état de cette bâtardise était connu, celui de cet incestueux et abominable mariage ne le fut pas moins. Le monde s'indigna qu'une prétention si monstrueuse fût soufferte; les dévots eurent honte à leur tour de l'avoir tant protégée; tellement qu'il intervint enfin un arrêt contradictoire en la grand'chambre qui replongea cette canaille infâme dans le néant, d'où elle n'aurait jamais dû sortir, et cela sans plus d'espérance ni de ressource. La singularité de la chose et des per-

sonnages m'a engagé à couler cette affaire à fond, quoique sa durée et sa fin dépassent le but que je me suis proposé de bien des années. Le rare est que, malgré cet arrêt et son exécution pour le comté de Montbelliard dont le duc de Wurtemberg fut mis en possession, cette rare bâtarde a eu l'impudence de conserver dans Paris ses prétendus nom, titre, armes et livrées, qu'elle va traînant où elle peut sans être presque plus reçue de personne. Reprenons maintenant le fil de notre narration.

Le roi commença à monter à cheval au pas, et galopa un peu quelque temps après, puis commença à tirer.

Les Espagnols évacuèrent la Sicile, dont l'empereur prit possession, et de tous les droits du tribunal fameux, dit de la monarchie, dont Rome n'osa lui disputer la moindre partie, après tout ce qui en était arrivé entre cette cour et le duc de Savoie, qu'on a vu ici en son temps. Ce prince, qui avec toute son adresse n'avait pu parer ce fâcheux coup, renonça malgré lui à la Sicile, en eut la faible compensation de la Sardaigne, dont il prit le titre de roi, au lieu de celui de roi de Sicile.

Le duc d'Albret épousa mademoiselle de Gordes, de la maison de Simiane, fille unique du premier mariage de madame de Rhodes, qui était Simiane aussi, et veuve en secondes noces de M. de Rhodes, dernier de la maison de Pot, qui avait été autrefois grand maître des cérémonies, et fort de la cour et du grand monde, avec beaucoup d'esprit et de galanterie, depuis, perdu de goutte et fort retiré, mort depuis longtemps. M. d'Albret perdit cette troisième femme au bout de deux ans. Il avait deux fils de sa première femme, et un de la seconde, mais il était infatigable en mariages. Il épousa

en quatrièmes noces, en 1725, une fille du comte d'Harcourt-Lorraine, qui prit le nom postiche de Guise, si odieux aux vrais Français, mais si cher à cette maison. Il avait obtenu en don une terre en Lorraine du duc de Lorraine, à laquelle il fit donner le nom de Guise, d'où il prit le nom de comte, puis de prince de Guise. Il n'y eut point d'enfants de ces deux derniers mariages du duc d'Albret qu'une fille fort contrefaite, qui a depuis épousé le fils aîné de M. de Beauvau, qui, lui et sa femme, ont fait une si prodigieuse fortune par la faveur du dernier duc Léopold de Lorraine, et qui s'est fait grand d'Espagne, prince de l'empire, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de la Toscane, avec d'immenses biens.

M. le duc d'Orléans donna à la nouvelle duchesse d'Albret une pension de 10,000 livres, la survivance du gouvernement de Franche-Comté au duc de Tallard, et celle de sous-gouverneur du roi au fils aîné de Saumery, qui valait beaucoup mieux que le père, car il était sage, instruit, honnête homme, et dans les bornes de ce qu'il était; mais pour ce genre de survivance, et d'un père plein de santé, qui n'avait pas besoin de secours, mais qui en voulait perpétuer les appointements dans sa famille, c'est une invention qui n'avait point d'exemple que de pareils emplois, et que le père qui l'obtint était bien loin de mériter par le peu qu'il valait, dont il avait fait force preuves et des plus étranges, comme on l'a vu ici en son lieu, et moins encore de la grâce de M. le duc d'Orléans que de qui que ce pût être. Le maréchal de Tallard, ni les siens, n'en avaient pas mieux mérité.

Le vieux marquis de Mailloc, riche, mais fort extraordinaire, épousa peu après une fille de la maréchale

d'Harcourt, à qui elle n'avait pas grand'chose à donner. Il n'y en eut point d'enfants.

Le duc de Noailles, toujours à l'affût de tout, trouva que Versailles et Saint-Germain, dont il avait le gouvernement et la capitainerie, étaient faits l'un pour l'autre. Il tourna donc Bloin, dont il acheta pour son second fils la survivance d'intendant des villes, châteaux et parcs de Versailles et de Marly. Il prévoyait que dans quelques années ce morceau serait bon à s'en être nanti, et il ne se trompa pas.

M. le comte de Charolais fut admis au conseil de régence, dont il ne fit pas grand usage; il vit d'abord ce que c'était. Le maréchal de Montesquiou y entra aussi en même temps; il y fit le trentième.

Madame de Coetquen mourut en Bretagne, où elle était retirée depuis assez longtemps dans ses terres. Elle était Chabot, fille de l'héritière de Rohan, et sœur du duc de Rohan, de la belle et habile madame de Soubise, et de madame d'Espinoy, cadette de l'une, aînée de l'autre. La beauté de madame de Soubise avait fait son mari prince; et que ne fit-elle pas? Madame d'Espinoy jouissait du tabouret de grâce que le crédit du vieux Charost avait obtenu lorsque le prince d'Espinoy épousa sa fille en premières noces. Cela faisait dire à madame de Coetquen assez plaisamment qu'elle était par terre entre deux tabourets. C'était une femme d'esprit, de fort grande mine, avec de la beauté, qui avait fait du bruit, haute et impérieuse, fort unie à ses sœurs. Elle est célèbre par la passion que M. de Turenne eut pour elle, qui lui arracha le secret du siége de Gand que le roi n'avait confié qu'à lui et à Louvois. Madame de Coetquen le laissa échapper à dessein de se parer de son empire sur M. de Turenne, mais à quelqu'un d'assez dis-

cret, et qui en sentit assez la conséquence pour qu'il n'allât pas plus loin. Le roi ne laissa pas d'être averti qu'il avait transpiré. Il le dit à Louvois, qui lui protesta qu'il n'en était pas coupable. Le roi envoya quérir M. de Turenne qui était alors aux couteaux tirés avec Louvois. Il eut alors plus de probité que de haine. Il rougit et avoua sa faiblesse, et lui en demanda pardon. Le roi, qui n'ignorait pas quel est l'empire de l'amour, se contenta d'en rire un peu et de s'amuser aux dépens de M. de Turenne et avec lui, de le trouver encore si sensible à son âge. Il le chargea de faire en sorte que madame de Coetquen fût plus secrète et tâchât de fermer la bouche à qui elle avait eu l'indiscrétion de parler, car le roi n'apprit que par M. de Turenne que c'était par madame de Coetquen, à qui il avait confié ce secret, qu'il s'était su. Mais heureusement il n'avait pas été plus loin, et cette aventure ne porta aucun préjudice à cette grande exécution. Le feu roi considérait madame de Coetquen; elle était dans la confidence de sa sœur, et fut assez avant en beaucoup de choses; elle était faite pour la cour et pour le grand monde où elle figura longtemps.

L'abbé de Chaulieu mourut quelques jours après : c'était un agréable débauché de fort bonne compagnie, qui faisait aisément de jolis vers, beaucoup du grand monde, et qui ne se piquait pas de religion. Il montra malgré lui qu'il n'était guère plus attaché à l'honneur. Il l'était depuis bien des années à MM. de Vendôme, et fut très-longtemps le maître de leur maison et de leurs affaires. Le duc de Vendôme s'en reposait entièrement sur le grand prieur son frère et sur l'abbé de Chaulieu sous lui. On a vu ici en son temps que M. de Vendôme se trouva ruiné, que son frère et l'abbé de Chaulieu s'entendaient et le volaient; qu'il chassa Chaulieu du

chez lui, se brouilla avec le grand prieur, lui ôta tout maniement de ses affaires et de la dépense de sa maison, et eut recours au roi, qui chargea Crosat l'aîné, beau-père depuis du comte d'Evreux, de l'administration des affaires et de la maison de M. de Vendôme. Chaulieu n'en rabattit rien de son ton dans le monde, demeura de plus en plus étroitement lié avec le grand prieur, et se moqua de tout ce qu'on en pouvait dire avec l'impudence qui lui était naturelle. Mais cependant il n'osait plus paraître à la cour, quoiqu'on n'en eût pas fait assez de cas pour le lui défendre. Il n'était que tonsuré, se prétendait gentilhomme, et avait fourré un neveu dans la gendarmerie, qui ne s'est point poussé. Cette noblesse était pour le moins obscure, et le bien de famille fort court. Cette friponnerie lui fit perdre beaucoup de sociétés.

Sousternon mourut subitement chez M. de Biron qu'il était allé voir; il était fils d'un frère du feu père de la Chaise, ancien lieutenant général, fort borné, en sorte qu'il lui était arrivé des malheurs à la guerre. Il était aussi capitaine des gardes du comte de Toulouse, comme gouverneur de Bretagne.

CHAPITRE DLI.

Arrêt du conseil du 22 mai 1720 qui manifeste le désordre de la banque. — Malice noire d'Argenson. — Mouvements du parlement. — L'arrêt est révoqué dont l'effet entraîne à la fin la perte de Law. — Conduite de l'abbé Dubois à l'égard de Law. — Conduite du parlement et de M. le duc d'Orléans. — Arrêt qui révoque au bout de six jours celui du 22 mai. — Law est ôté de contrôleur général des finances. — L'agiotage est transféré de la rue Quincampoix à la place Vendôme. — M. le duc d'Orléans veut me donner les sceaux. — Ses instances. — Je tiens ferme à les refuser. — Law et le chevalier de Conflans envoyés sonder et persuader le chancelier. — Ils réussissent et le ramènent de Fresnes. — Les sceaux redemandés à Argenson et rendus au chancelier. — Retraite d'Argenson en très-bon ordre et fort singulière.

Le 22 mai de cette année devint célèbre par la publication d'un arrêt du conseil d'état concernant les actions de la compagnie des Indes, qui est ce qu'on connaissait sous le nom de Mississipi, et sur les billets de banque. Cet arrêt diminuait par degrés les actions et les billets de mois en mois, en sorte qu'à la fin de l'année ils se trouveraient diminués chacun de la moitié de leur valeur. Cela fit ce qu'on appelle en matière de finance et de banqueroute montrer le cul, et cet arrêt le montra tellement à découvert qu'on crut tout perdu beaucoup plus à fond qu'il ne se trouva, et parce que ce n'était pas même un remède au dernier des malheurs. Argenson,

qui par l'occasion de Law était arrivé aux finances, et parvenu aux sceaux, qui, dans sa gestion, l'avait finement barré en tout ce qu'il avait pu, et qui enfin, s'était vu nécessité de lui quitter les finances, fut très-accusé d'avoir suggéré cet arrêt par malice et en prévoyant bien tous les maux. Le vacarme fut général et fut épouvantable. Personne de riche qui ne se crût ruiné sans ressource ou en droiture, ou par un nécessaire contrecoup : personne de pauvre qui ne se vît à la mendicité. Le parlement, si ennemi du système par son système, n'eut garde de manquer une si belle occasion. Il se rendit protecteur du public par le refus de l'enregistrement et par les remontrances les plus promptes et les plus fortes, et le public crut lui devoir en partie la subite révocation de l'arrêt, tandis qu'elle ne fut donnée qu'aux gémissements universels et à la tardive découverte de la faute qu'on avait commise en le donnant. Ce remède ne fit que montrer un vain repentir d'avoir manifesté l'état intérieur des opérations de Law, sans en apporter de véritable. Le peu de confiance qui restait fut radicalement éteint, jamais aucun débris ne put être remis à flot.

Dans cet état forcé, il fallut faire de Law un bouc émissaire. C'était aussi ce que le garde des sceaux avait prétendu ; mais, content de sa ruse et de sa vengeance, il se garda bien de se déceler en reprenant ce qu'il avait été obligé de quitter. Il était trop habile pour vouloir des finances en chef, en l'état où elles se trouvaient. En peu de temps de gestion, on eût oublié Law, et on s'en serait pris à lui ; il en savait trop aussi pour souffrir un nouveau contrôleur général, qui pour le temps qu'il aurait duré eût été le maître, et c'est ce qui en fit partager l'emploi en cinq départements. Véritablement, il choisit celui qu'il voulut, et, ayant remis un pied dans

la finance, ses quatre collègues le furent moins que ses dépendants. Ce fut une autre comédie que celle que donna le régent en refusant de voir Law, amené par le duc de la Force par la porte ordinaire, et peut-être par une suggestion du garde des sceaux, qui les haïssait tous deux pour leur en donner la mortification, puis de voir le même Law, amené dès le lendemain par Sassenage, par les derrières et reçu. M. le Duc, madame sa mère, et tout leur entour étaient trop avant intéressés dans les affaires de Law, et en tiraient trop gros pour l'abandonner. Ils accoururent de Chantilly, et ce fut un autre genre de vacarme que M. le duc d'Orléans eut à soutenir. L'abbé Dubois, tout absorbé dans sa fortune ecclésiastique qui courait enfin à grands pas à lui, avait été la dupe de l'arrêt, puis n'osa soutenir Law contre l'universalité du monde. Il se contenta de demeurer neutre et inutile ami, sans que Law encore osât s'en plaindre. D'un autre côté, Dubois n'avait garde de se brouiller avec un homme dont il avait si immensément tiré, et qui n'ayant plus d'espérance, se pouvait dépiquer à le dire. Dubois aussi n'avait garde de le protéger ouvertement contre un public entier aux abois et déchaîné. Tout cela tint encore quelque temps Law comme suspendu par les cheveux, mais sans avoir pied nulle part ni consistance, jusqu'à ce que, comme on le verra bientôt, il fallut céder et changer encore une fois de pays.

Cet arrêt fut donné et rétracté pendant une courte vacance du conseil de régence, que j'allai passer à la Ferté. La veille de mon départ, étant allé prendre congé de M. le duc d'Orléans, je le trouvai dans sa petite galerie avec peu de monde. Il nous tira à part, le maréchal d'Estrées, moi et je ne sais plus qui encore, et nous apprit cet arrêt qu'il avait résolu. Je lui dis qu'encore que je me donnasse pour n'entendre rien en finances,

cet arrêt me semblait fort hasardeux; que le public ne se verrait pas tranquillement frustrer de la moitié de son bien, avec d'autant plus de raison qu'il craindrait tout pour l'autre; qu'il n'y avait si mauvais emplâtre qui ne valût mieux que celui-là, dont sûrement il se repentirait. On voit, par bien des endroits de ces Mémoires, que je disais souvent bien sans en être cru, et sans que les événements que j'avais prédits et qui arrivaient corrigeassent pour d'autres fois. M. le duc d'Orléans me répondit d'un air serein en pleine sécurité. Les deux autres parurent de mon avis, sans dire grand'chose. Je m'en allai le lendemain, et il arriva ce que je viens de raconter.

Dès que M. le duc d'Orléans eut vu Law, comme il vient d'être dit, il travailla souvent avec lui, et le mena même, le samedi 25, dans sa petite loge de l'Opéra, où il parut fort tranquille. Toutefois les écrits séditieux et les mémoires raisonnés et raisonnables pleuvaient de tous côtés, et la consternation était générale.

Le parlement s'assembla le lundi 27 mai au matin, et nomma le premier président, les présidents Aligre et Portail, et les abbés Pucelle et Menguy pour aller faire des remontrances. Sur le midi du même jour, M. le duc d'Orléans envoya la Vrillière dire au parlement qu'il révoquait l'arrêt du mercredi 22 mai, et que les actions et les billets de banque demeureraient comme ils étaient auparavant. La Vrillière, trouvant la séance levée, alla chez le premier président lui dire ce dont il était chargé. L'après-dînée, les cinq députés susdits allèrent au Palais-Royal, où ils furent bien reçus; M. le duc d'Orléans leur confirma ce qu'il leur avait mandé par la Vrillière, leur dit de plus qu'il voulait rétablir des rentes sur l'hôtel de ville à deux et demi pour cent. Les députés lui répondirent qu'il était de sa bonté et de sa justice de

les mettre au moins à trois pour cent. M. le duc d'Orléans leur répondit qu'il voudrait non-seulement les mettre à trois, mais à quatre et à cinq pour cent; mais que les affaires ne permettaient pas qu'on pût passer les deux et demi. Le lendemain 28 mai on publia l'arrêt qui remit les billets de la banque au même état où ils étaient avant l'arrêt du 22 mai, qui fut ainsi révoqué au bout de six jours, après avoir fait un si étrange effet.

Le mercredi 29, la Houssaye et Fagon, conseillers d'état et intendants des finances furent, avec Trudaine, prévôt des marchands, visiter la banque; en même temps le Blanc, secrétaire d'état, alla chez Law à qui il dit que M. le duc d'Orléans le déchargeait de l'emploi de contrôleur général des finances et le remerciait des soins qu'il s'y était donnés, et que comme bien des gens ne l'aimaient pas dans Paris, il croyait devoir mettre auprès de lui un officier de mérite et connu pour empêcher qu'il ne lui arrivât quelque malheur. En même temps Beuzwalde, major du régiment des gardes suisses, qui avait été averti, arriva avec seize Suisses de ce régiment pour rester jour et nuit dans la maison de Law. Il ne s'attendait à rien moins qu'à sa destitution ni à cette garde; mais il parut fort tranquille sur l'une et sur l'autre, et ne sortit en rien de son sang-froid accoutumé. Ce fut le lendemain que le duc de la Force mena Law chez M. le duc d'Orléans par la porte ordinaire, qui ne voulut pas le voir, et qui le vit le lendemain, conduit par Sassenage, par les derrières; depuis quoi il continua de travailler avec lui, sans s'en cacher, et à le traiter avec sa bonté ordinaire. J'ai rapporté plus haut cette comédie que donna le régent, mais d'avance et en gros, pour mettre toute la scène sous un même coup d'œil. Le dimanche 2 juin, Beuzwalde et ses seize

Suisses se retirèrent de chez Law. On ôta l'agiotage qui se faisait dans la rue Quincampoix, et on l'établit dans la place Vendôme. Il y fut en effet plus au large et sans empêcher les passants. Ceux qui demeuraient dans cette place ne l'y trouvèrent pas si commode. Le roi abandonna à la banque les 100,000.000 d'actions qu'il y avait.

Pendant tous ces embarras, M. le duc d'Orléans piqué contre Argenson, auteur de l'arrêt du 22 mai, qui les avait causés, et dont les suites avaient conduit nécessairement à la destitution de Law malgré son altesse royale, voulut ôter les sceaux à Argenson. Il m'en parla une après-dînée que j'étais venu de Meudon, travailler avec lui, m'expliqua ses raisons en homme qui avait pris son parti, et tout de suite me proposa de me les donner; je me mis à rire, il me dit qu'il n'y avait point à rire de cela, qu'il ne voyait que moi qu'il pût en charger. Je lui témoignai ma surprise d'une idée qui me paraissait si étrange, comme s'il ne se pouvait trouver personne dans ce grand nombre de magistrats, qui pût en faire dignement les fonctions, à leur défaut par impossible, par un prélat, et avoir recours à un homme d'épée qui ne savait ni ne pouvait savoir un mot de lois, de règles et des formes pour l'administration des sceaux. Il me répondit qu'il n'y avait rien de plus simple ni de plus aisé; que cette administration n'était qu'une routine que j'apprendrais en moins d'une heure, et qui s'apprenait toute seule en tenant le sceau. J'insistai à lui faire chercher quelqu'un. Il prit donc l'almanach royal, et eut la patience de me lire nom par nom la liste de tous les magistrats principaux par leur place ou par leur simple réputation, et de me détailler sur chacun ses raisons d'exclusion. De là il passa au conseil de régence

avec les mêmes raisons d'exclusion sur chacun ; enfin aux prélats, mais légèrement, parce qu'en effet il n'y en avait point sur qui on pût s'arrêter.

Je lui contestai plusieurs exclusions de magistrats, celle surtout du chancelier. J'insistai même sur quelques-uns du parlement, comme sur Gilbert-de-Voisins, mais sans pouvoir nous persuader l'un l'autre. Je lui dis que je comprenais que les sceaux étaient pour un magistrat une fortune par l'autorité, le rang, la décoration pour leur famille à laquelle ils ne pouvaient résister ; que je ne pouvais être touché de pas une de ces raisons, parce qu'aucune ne pouvait me regarder ; que les sceaux ne décoreraient point ma maison, qu'ils n'apporteraient aucun changement à mon rang, à mon habit, à mes manières, mais qu'ils m'exposeraient à la risée de ceux qui me verraient tenir le sceau, et à me casser la tête à apprendre un métier que je cesserais de faire avant que d'en savoir à peine l'écorce ; que de plus je ne voulais hasarder ni ma conscience, ni mon honneur, ni le bien précieux de son amitié, en scellant ou refusant bien ou mal à propos des édits et des déclarations qu'il m'enverrait ou des signatures à faire d'arrêts du conseil rendus sous la cheminée. Le régent ne se paya d'aucune de ces raisons. Il essaya de m'exciter par la singularité de la chose et par les exemples du premier maréchal de Biron et du connétable de Luynes. Ils ne m'ébranlèrent point, de sorte que la discussion dura plus de trois grosses heures. Je voulus m'en aller plusieurs fois sous prétexte qu'il y avait loin à Meudon, et toujours je fus retenu. A la fin de guerre lasse, il me permit de m'en aller, mais à condition qu'il m'enverrait le lendemain deux hommes à Meudon, qu'il ne me nomma point, qui peut-être me persuaderaient, et qu'il me demandait instamment d'entretenir et d'écouter tant qu'ils vou-

draient; il fallut bien y consentir, et ce ne fut encore après qu'avec peine qu'il me laissa aller.

Le lendemain matin je ne vis point de harangueur arriver; mais à la moitié du dîner, où j'avais toujours bien du monde, je vis entrer le duc de la Force et Canillac. Ce dernier me surprit fort. Je n'avais jamais eu de commerce avec lui que des rencontres rares, je l'avais vu chez moi et chez lui quatre ou cinq fois dans la première quinzaine de la régence; oncques depuis nous ne nous étions vus que d'un bout de table à l'autre, au conseil de régence, depuis qu'il y fut entré, et sans nous approcher devant ni après, ni nous rencontrer ailleurs. On a vu ici qu'il s'était livré à l'abbé Dubois, au duc de Noailles, à Stairs, et qu'il l'était totalement au parlement, et on y a vu aussi son caractère. Leur arrivée n'allongea pas le repas. Ils mangèrent en gens pressés de finir, et à peine le café pris ils me prièrent de passer dans mon cabinet. Ils étaient venus ferrés à glace, et je ne pus douter que M. le duc d'Orléans ne leur eût rendu tout le détail de la si longue discussion que j'avais eue avec lui sur les sceaux, l'après-dînée de la veille. M. de la Force ouvrit non pas la conférence, mais le plaidoyer qui ne fut pas court. Canillac ensuite, qui se plaisait à parler et qui parlait bien, mais sans cesse, se donna toute liberté. Leur grand argument fut: l'absolue nécessité de se défaire entièrement du garde des sceaux, dont l'infidélité, causée par sa jalousie de Law, avait produit ce fatal arrêt du 22 mai, uniquement pour perdre Law, sans se soucier du péril où il jetait M. le duc d'Orléans, en mettant au net ce qui ne pouvait être tenu trop caché, et qui de plus était en partie le fruit de toutes les entraves qu'il avait jetées sans cesse à toute l'administration de Law et à ses opérations; les menées du parlement plus envenimées que

jamais contre M. le duc d'Orléans, et plus organisées, devenu plus habile en ce genre et plus précautionné, en même temps plus furieux par la leçon que lui avait donnée le lit de justice des Tuileries, qu'il ne pardonnerait jamais; l'impossibilité par conséquent de choisir qui que ce pût être de cette compagnie pour les sceaux, exclusion qui regardait également le chancelier par son attachement extrême et irrémédiable pour ce corps dont il sortait et dont il faisait sa divinité ; qu'il fallait dans les conjonctures présentes un garde des sceaux dont l'attachement à M. le duc d'Orléans fût tel, qu'il n'en pût jamais douter, que rien ne pût ébranler, qui fût connu pour tel, et qui imposât par là une crainte et un embarras qui troublât la cabale et ses résolutions. Avec cela ils me faisaient beaucoup d'honneur; mais rien ne coûte quand on veut persuader avec des propos tels qu'ils me dirent, un homme de tête, d'esprit, de courage, de réputation ; intact sur l'honneur, la vérité, l'intérêt; surtout connu pour n'en avoir jamais voulu avoir avec les actions ni la banque ; intact sur les finances dont il ne se serait jamais voulu mêler, qui eût de la dignité, qui la connût, qui fût jaloux de l'autorité royale, enfin qui eût la parole à la main et qui fût incapable de crainte pour savoir soutenir les remontrances et les divers efforts du parlement, le contenir par ses réponses et préserver le régent de faiblesse qui lui serait soufflée de toutes parts, à laquelle il n'était que trop naturellement enclin, et qui serait sa perte certaine et bien projetée dans les circonstances présentes. Qu'il ne fallait point se flatter de trouver dans le conseil aucun magistrat capable de ce poids, qui ne sentît la robe, qui n'aimât ou ne craignît le parlement, qui ne fût entraîné à mollir à l'aspect de l'état des finances, qui fût bien supérieur au plaisir de voir l'embarras où

on était tombé pour s'être opiniâtrément écarté de toutes les routes connues et battues; qui ne fût affaibli par les cris que les menées du parlement et de ses adjoints agissaient et augmentaient sans cesse; qui par-dessus tout ne songeât à sa conservation et qui ne fût effrayé de ce qu'on lui ferait envisager au bout de la régence, qui ne le fût même des hasards de l'intérieur du régent avant même la fin de la régence. Qu'il était également inutile de rien espérer d'aucun de ceux qui composaient le conseil de régence, presque tous incapables, faibles, effrayés, entraînés, le reste ou ignorants ou plus que très-suspects, et dont l'esprit et la capacité seraient extrêmement dangereux. M. de la Force reprit la parole, mais je leur proposai alors d'aller achever la conversation, qui avait déjà duré près de trois heures, en prenant l'air sur la terrasse qui mène aux Capucins.

Chemin faisant, M. de la Force essaya de me tenter tout bas par le plaisir de mortifier le parlement et le premier président par moi-même, après tout ce qui s'était passé sur le bonnet, et de me montrer à eux sous le visage sévère et supérieur que j'emprunterais des sceaux dont il m'étala les occasions continuelles et la satisfaction que j'aurais d'en profiter en servant bien l'état et M. le duc d'Orléans. Canillac s'était peu à peu écarté, en sorte qu'il ne pouvait entendre; je ne sais si ce fut de hasard ou de concert, mais il se rapprocha et il fut de la fin de cette sorte de conversation avec la légèreté d'un homme d'esprit qui, sans s'éloigner de ses préjugés, ne laisse pas de profiter de tout pour arriver au but qu'il s'était proposé à mon égard. Le beau temps et la belle vue de cette terrasse firent quelques moments de trêve au sérieux que nous traitions; nous gagnâmes ainsi le bout de la terrasse et ce qu'on appelle le bastion des capucins; là nous nous assîmes, et

quoique la vue y soit encore plus admirable, la conversation se reprit incontinent.

On peut juger que jusqu'alors ils n'avaient pas parlé seuls, et que j'avais pris quelquefois la parole, quoique avec Canillac il fût aisé de la laisser reposer. Ce fut ici où ils m'exposèrent le plus au long le péril dont M. le duc d'Orléans était menacé, les vues et les menées du parlement, appuyé de beaucoup de gens considérables, du mécontentement public, du désordre des affaires, de la perspective de la majorité, qui n'était plus éloignée que de trois ans moins quelques mois. L'exposé fut long et vif, les noms des gens considérables suspects et plus que suspects; leurs intrigues, leurs vues, leurs intérêts n'y furent pas oubliés; j'y admirai souvent que Canillac consentit à tout ce qui était allégué là-dessus par le duc de la Force, et que lui-même, protecteur public du parlement, du premier président, lui, ami du maréchal de Villeroy, qui à force de recherches l'avait gagné, et si enclin au duc du Maine, chargeât encore le tableau sur leur compte. Je ne pus m'empêcher de lui dire quelquefois que si j'en avais été cru, et si je n'avais pas trouvé des contre-batteries si fortes, qui avaient fait jouer tant de ressorts en tout temps auprès de M. le duc d'Orléans, ni le parlement, ni pas un de tous ceux dont ils me parlaient et dont ils ne me cachaient pas les noms, ne serait maintenant en situation de se faire considérer, ni de causer la moindre réflexion à faire, et je regardais Canillac qui baissait les yeux. Il était vrai que le parlement, et tous ceux qui, avec M. et madame du Maine, avaient été si déconcertés et si effrayés, avaient enfin peu à peu repris leurs esprits et travaillaient de nouveau, fondés sur le mépris de la mollesse qui avait suivi tant d'éclat de si près. Mais je ne voyais pas en quoi les sceaux entre mes mains

pouvaient remédier à ces menées dont le décri et le dévoilement des affaires étaient le trop apparent fondement, la légèreté et la faiblesse naturelles de M. le duc d'Orléans, l'appui : ce fut là tout l'argument de ma défense. Je leur fis les mêmes réponses que j'avais faites la veille à M. le duc d'Orléans, et les priai de remarquer que les cris publics sur l'état des finances, démasqué par l'arrêt du 22 mai, éclataient principalement contre les routes détournées de la conduite des finances, que ce n'était donc pas le temps d'en prendre une autre, pour une autre partie du ministère et de l'administration, qui, pour n'avoir pas le même danger ni la même conséquence, n'en paraîtrait pas moins extraordinaire et insolite, et ne ferait qu'augmenter le murmure, contre ce goût du nouveau, quand on verrait un homme d'épée avoir les sceaux, et son ignorance à les tenir exposée aux brocards du dépit de toute la robe de les voir hors de ses mains.

Je ne finirais point si je voulais rapporter tout ce qui fut dit et discuté de part et d'autre. Je me contenterai de dire que je fus pressé par ces deux hommes, qui y employèrent tout leur esprit, comme si d'accepter ou de refuser les sceaux, la fortune, le salut, la vie de M. le duc d'Orléans eussent été entre mes mains, et n'eussent dépendu que du parti qu'à cet égard j'allais prendre ; je n'en pus être persuadé, et je ne me rendis point. Enfin la nuit nous gagnant, et il faut remarquer que c'était dans la fin de mai, par le plus beau temps du monde, je leur proposai le retour. Tout le chemin fut encore employé de leur part au pathétique, à la fin aux regrets, à m'annoncer ceux que les événements que j'aurais empêchés me causeraient, et à tous les propos de gens qui s'étaient promis de réussir, et qui s'en voyaient déçus. En arrivant au château neuf, je me

gardai bien d'entrer chez moi; je les conduisis où était la compagnie, avec laquelle je me mêlai pour me défaire de mes deux hommes, qui près de sept heures durant m'avaient fatigué à l'excès. Leur voiture les attendait depuis longtemps, ils causèrent un peu debout avec le monde, enfin me dirent adieu et s'en allèrent.

Je n'ai jamais compris cette fantaisie de M. le duc d'Orléans, encore moins l'acharnement de Canillac à me persuader. J'ai toujours cru que M. le duc d'Orléans y allait de bonne foi, pour avoir dans la place des sceaux un homme parfaitement sûr et ferme qui l'aiderait et le fortifierait à se débarrasser des menées et des entreprises du parlement, et qui toutefois par ce qu'il en avait expérimenté sur l'affaire du duc du Maine lors du lit de justice des Tuileries, et sur la personne aussi du premier président, ne le mènerait pas trop loin; M. de la Force aussi, ravi d'être chargé de quelque commission que ce fût, bien aise de voir ôter les sceaux à la robe, et d'y voir un duc ulcéré contre le premier président et le parlement, en place de les barrer et de les mortifier. L'abbé Dubois avec qui je n'étais pas bien, et que j'avais depuis outré par l'aventure que j'ai racontée sur son sacre, sans lequel rien d'important ne se faisait alors, aurait, je crois, voulu m'embarquer dans quelque ânerie, me commettre avec le parlement, et le raccommoder avec le régent à mes dépens, pour de pique me faire abandonner la partie, et me retirer tout à fait. Law, de son côté, qui m'avait toujours courtisé, et qui savait qu'il ne lui en avait rien coûté quelque presse qu'il m'en eût faite et fait faire par M. le duc d'Orléans, et qui était bien sûr que je ne voulais en aucune sorte me mêler de finance, me voulait aux sceaux comme un homme sûr et ferme qui ne mollirait point, qui ne le barrerait et ne le tracasserait point, qui tien-

drait en bride ceux des départements des finances qui le voudraient faire, quand je verrais la raison de son côté, qu'il serait à portée de me faire entendre, de qui il n'aurait à craindre, ni la haine, ni la jalousie, ni l'envie auprès de M. le duc d'Orléans, et qui donnerait du courage et de la dignité à ce prince à l'égard du parlement et de la cabale qui lui était unie. Ces réflexions ne me vinrent qu'après cette conférence si longue de Meudon, dont la persécution les produisit le lendemain. Canillac me haïssait de jalousie de la confiance de M. le duc d'Orléans, et de ricochet du duc de Noailles, du premier président, etc. Son ambassade et la prodigalité de son éloquence à me persuader ne pouvaient venir de sa part que de l'espérance de me jeter dans quelque sottise dans l'administration des sceaux, dont lui et ses amis pussent profiter avec avantage. Mais rien de tout cela n'eut part à mon refus. Ces raisonnements ne se présentèrent à moi qu'après coup : faire un métier important et fort éclairé dont j'ignorais les premiers éléments, m'exposer à expédier des édits, déclarations, arrêts, mauvais, iniques, peut-être pernicieux, sans en connaître la force, le danger, les suites, ou les refuser nettement, voilà les raisons qui me frappèrent d'abord, et dont rien ne put me faire revenir. Une autre raison, mais qui aurait cédé à de meilleures, fut d'éviter de me donner une singularité passagère qui ferait encore raisonner sur le goût des choses inusitées, laquelle ne me donnait ni rang, ni illustration, ni rien, dont je susse que faire, et qui ne m'apportait qu'un travail aveugle par mon ignorance en ce genre, et fort ingrat d'ailleurs.

Mon refus, sans plus d'espérance de me persuader, rapporté à M. le duc d'Orléans dans ces moments critiques où il n'en fallait perdre aucun pour prendre un parti, devint la matière d'une délibération subite où je

ne fus point appelé, et qui ne se prit qu'entre M. le duc d'Orléans, l'abbé Dubois et Law. Le résultat fut que Law irait trouver le chancelier qu'on savait qu'il se mourait d'ennui d'être à Fresnes ; que le chevalier de Conflans, consin germain, ami intime du chancelier, et raisonneur fort avec beaucoup d'esprit, l'accompagnerait de la part de M. le duc d'Orléans, dont il était premier gentilhomme de la chambre ; que Law expliquerait l'état présent des affaires, sonderait si le chancelier se rendrait traitable, et si on pouvait compter que la cire deviendrait molle entre ses mains, ses dispositions pour lui Law ; enfin si on pourrait se fier à lui à l'égard du parlement, non sur sa probité dont on ne pouvait être en peine, mais bien de son goût, de son affection et de son espèce de culte à l'égard de cette compagnie. Conflans devait essayer de l'effrayer par la menace d'une continuation d'exil sans fin et sans terme, même après la régence, que la fin de tout crédit de M. le duc d'Orléans, et lui en faire briller aux yeux les grâces, la confiance, le retour actuel avec les sceaux, s'il se voulait résoudre de bonne grâce à ce qu'on désirait de lui. Trois ans et demi de séjour à Fresnes avaient adouci les mœurs d'un chancelier de cinquante ans, qui avait compté que, parvenu de si bonne heure à la première place, il en jouirait et avancerait sa famille. Ces espérances se trouvaient ruinées par l'exil, et il se trouvait beaucoup plus éloigné de l'avancer et d'accommoder ses affaires domestiques que s'il fût demeuré procureur général. Conflans profita de ces dispositions qui ne lui étaient pas inconnues, et que l'ennui de l'exil grossissait. Le beau parler de Law trouva des oreilles bien disposées. Le chancelier s'accommoda à tout, et le public, quand il en fut informé, le reçut froidement et s'écria. *Et homo factus est.*

M. le duc d'Orléans, certain du bon succès du voyage, envoya, le vendredi 7 juin, l'abbé Dubois demander les sceaux à Argenson, qui les rapporta à M. le duc d'Orléans l'après-dînée du même jour, et comme il les avait non en commission à l'ordinaire, mais en charge, enregistrée au lit de justice des Tuileries, il en remit en même temps sa démission. Il ne jouit donc pas longtemps du fruit de son insigne malice. Les amis de Law après le premier feu passé la firent sentir au régent, tirèrent sur le temps et culbutèrent le garde des sceaux sans que l'abbé Dubois, qui, entre lui et Law, nageait entre deux eaux, osât soutenir son ancien ami. Le chancelier arriva dans la nuit qui suivit la remise des sceaux, alla sur le midi au Palais-Royal, suivit M. le duc d'Orléans aux Tuileries où le roi lui remit les sceaux; mais comme il les dut à Law, qui le ramena de Fresnes, ce retour fut la première brèche à une réputation jusque-là la plus heureuse, et qui n'a cessé de baisser depuis et de tomber tout à fait par divers degrés et par différents événements. Argenson n'avait pas perdu son temps; il était né pauvre, il se retira riche, ses enfants tout jeunes bien pourvus en place avant l'âge, son frère chargé de bénéfices. Il témoigna une grande tranquillité, qui dans peu lui coûta la vie, sort ordinaire de presque tous ceux qui se survivent à eux-mêmes. Sa retraite fut sans exemple. Ce fut dans un couvent de filles dans le faubourg Saint-Antoine, qui s'appelle la Magdeleine de Tresnel, où il s'était accommodé depuis longtemps un appartement dans le dehors qu'il avait rendu beau et complet, commode comme une maison, où il allait tant qu'il pouvait depuis longues années. Il avait procuré, même donné beaucoup à ce couvent, à cause d'une madame de Veni, qui en était supérieure, qu'il disait sa parente, et qu'il aimait beaucoup. C'était une personne fort attrayante,

et qui avait infiniment d'esprit, dont on ne s'est point avisé de mal parler. Tous les Argenson lui faisaient leur cour; mais ce qui était étrange, c'est qu'étant lieutenant de police, elle sortait lorsqu'il était malade pour venir chez lui et demeurer auprès de lui. Il conserva le rang, l'habit et toutes les marques de garde des sceaux, mais pour sa chambre; car il n'en sortit plus que deux ou trois fois pour aller voir M. le duc d'Orléans par les derrières, qui lui continua toujours beaucoup de considération; l'abbé Dubois aussi qui le fut voir plusieurs fois. Il alla voir le chancelier une fois. Hors deux ou trois amis particuliers et sa plus étroite famille, il ne voulut voir personne, et s'ennuya cruellement; c'est ce même couvent et cette même madame de Veni, dont après sa mort madame la duchesse d'Orléans a depuis fait ses délices.

CHAPITRE DLII.

Conférence de finance au Palais-Royal. — Création de rentes à deux et demi pour cent enregistrées. — Diminution des espèces. — Des Forts presque contrôleur général. — Les quatre frères Pâris exilés. — Papiers publics solennellement brûlés à l'hôtel de ville. — Caractère de Trudaine prévôt des marchands. — M. le duc d'Orléans m'apprend sa résolution d'ôter le prévôt des marchands, de mettre Châteauneuf en sa place, de chasser le maréchal de Villeroy, et de me faire gouverneur du roi, à quoi je m'oppose avec la dernière force. — Trudaine remercié. — Châteauneuf prévôt des marchands. — Sentiments bien différents de Trudaine et du maréchal de Villeroy. — Ce dernier est visité par les harengères dans une attaque de goutte. — Emplois des enfants d'Argenson. — Baudry lieutenant de police. — M. le duc d'Orléans renvoie gracieusement les députés du parlement au chancelier. — Arrêt célèbre sur les pierreries. — Sutton succède à Stairs. — Courtes réflexions. — Continuation de la brûlerie par le nouveau prévôt des marchands.

L'après-dînée du jour que les sceaux furent rendus au chancelier Daguesseau, il assista à une assemblée fort singulière qui fut tenue par M. le duc d'Orléans, où se trouvèrent le maréchal de Villeroy, seul du conseil de régence, des Forts, Ormesson, beau-frère du chancelier, et Gaumont, tous trois conseillers d'état, et ayant des départements de finance de la dépouille de Law, les cinq députés du parlement susdits pour les remontrances

qui étaient : le premier président, les présidents Aligre et Portail, et deux conseillers clercs de la grand'chambre, les abbés Pucelle et Menguy, et la Vrillière, en cas qu'on eût besoin de plume, et qu'il y eût des ordres à donner ou des expéditions à faire. Le fruit de cette conférence fut l'enregistrement de l'édit de création de rentes sur l'hôtel de ville à deux et demi pour cent, qui fut fait au parlement le surlendemain lundi 10 juin, qui fut publié le lendemain ; on publia en même temps un arrêt pour la diminution des monnaies à commencer au 1[er] juillet suivant. Par la retraite d'Argenson, des Forts, sans en avoir le titre ni la fonction précise, devint comme contrôleur général. A l'égard de force arrêts et autres opérations de finance, et de mutations de départements et de bureaux, c'est de quoi je continuerai à ne pas charger ces Mémoires. Je dirai seulement que les quatre frères Pâris, dont j'ai parlé ailleurs, furent exilés en Dauphiné. Ils ont depuis été les maîtres du royaume sous M. le Duc, et ils le sont à peu près redevenus aujourd'hui, c'est-à-dire les deux qui sont demeurés en vie.

On cherchait depuis quelque temps à ranimer quelque confiance, et on crut qu'un des plus utiles moyens d'y parvenir serait d'anéantir si authentiquement les papiers publics acquittés, qu'il ne pût rester le moindre soupçon qu'on en pût remettre aucun dans le commerce et gagner dessus de nouveau. On prit donc le parti de les remettre toutes les semaines par compte au prévôt des marchands, qui les brûlait solennellement à l'hôtel de ville en présence de tout le corps de ville et de quiconque y voulait assister, même bourgeois et peuple. Trudaine, conseiller d'état, était prévôt des marchands : c'était un homme dur, exact, sans entregent et sans politesse, médiocrement éclairé, aussi peu politique, mais pétri d'honneur

et de justice, et universellement reconnu pour tel : il devait tout ce qu'il était au feu chancelier Voysin, mari de sa sœur, et il n'avait pas pris d'estime, ni encore moins d'affection dans ce tripot-là pour M. le duc d'Orléans ni pour son gouvernement. Il ne s'était point caché de toute l'horreur qu'il avait pour le système et pour tout ce qui s'était fait en conséquence. Ce magistrat s'expliqua si crûment à l'occasion de ce brûlement de billets et de quelques méprises qui s'y commirent de la part de ceux dont il les recevait, que ces messieurs offensés aigrirent M. le duc d'Orléans, et lui persuadèrent qu'au temps scabreux où on était du côté de la confiance et du peuple, l'emploi de prévôt des marchands ne pouvait être en de plus dangereuses mains. A cette disposition, Trudaine mit le comble par un propos imprudent qui lui échappa de surprise en public à un brûlement de billets, comme si quelques-uns de ceux-là lui eussent déjà passé par les mains. Tout aussitôt M. le duc d'Orléans en fut informé, et il est vrai que ce discours fut promptement débité et commenté, et qu'il ne fit pas un bon effet pour la confiance. Un jour ou deux après, je vins de Meudon travailler avec M. le duc d'Orléans à mon ordinaire; dès que je parus (et le premier président était seul dans une grande pièce du grand appartement qui donne dans le petit), « Je vous attends avec impatience, me dit le régent, pour vous parler de choses importantes; » et s'enfonçant dans cette autre vaste pièce où était l'estrade et le dais, se mit à se promener avec moi et me conta toute l'affaire de l'hôtel de ville comme on la lui avait rendue; ajouta tout de suite que c'était un complot du maréchal de Villeroy et du prévôt des marchands, et qu'il avait résolu de les chasser tous deux.

Je lui laissai jeter son feu, puis j'essayai à lui ôter ce

complot de la tête, en lui faisant le portrait de Trudaine. Je condamnai sa rusticité, je blâmai surtout son imprudence, en remontrant qu'elle ne méritait ni un éclat ni un affront tel que de l'ôter de place avant la fin de sa prévôté, mais bien un avertissement un peu ferme d'être plus mesuré dans ses paroles. Pour donner plus de poids aux miennes, je lui dis que ce n'était point par amitié pour Trudaine que je lui parlais, puisqu'il pouvait se souvenir qu'il m'avait accordé son agrément d'une place d'échevin de Paris pour Boulduc, apothicaire du roi, très-distingué dans son métier, et que j'aimais beaucoup de tout temps, que là-dessus je l'avais demandée à Trudaine, qui me l'avait refusée avec la dernière brutalité. Le régent s'en souvint très-bien, mais insista toujours et moi aussi. L'altercation fut encore plus vive sur le maréchal de Villeroy. Je lui représentai le double danger, dans un temps aussi critique, de toucher pour la seconde fois à l'éducation du roi, après l'avoir ôtée au duc du Maine, et quels affreux discours cela ferait renouveler dans un public outré du désespoir de sa fortune pécuniaire et parmi un peuple qu'on cherchait à soulever; à l'égard du prévôt des marchands, que ce serait confirmer toute l'induction que les malintentionnés voudraient tirer de son imprudence, et perdre toute confiance et tout crédit à jamais que d'ôter à cette occasion un homme de cette réputation d'honneur, de probité, de justice et d'amour pour la droiture; qu'on ne manquerait pas d'en conclure qu'on avait voulu jouer encore des gobelets et imposer au monde en brûlant de faux papiers, et remettre les véritables dans le public; enfin, que c'était une violence sans exemple d'ôter un prévôt des marchands avant l'expiration de son temps, parce que celui-ci n'avait pu se prêter à une si indigne supercherie.

M. le duc d'Orléans, résistant à toutes ces remontrances par la persuasion du danger encore plus grand où il s'exposait en laissant ces deux hommes en place, me déclara que son parti était pris, et de me faire gouverneur du roi et Châteauneuf prévôt des marchands. Je m'écriai que jamais je n'accepterais la place de gouverneur du roi ; que plus je lui étais attaché, à lui régent, moins j'en étais susceptible ; qu'il devait se souvenir qu'il en était convenu, lorsque avant la mort du roi nous traitions cette matière ; qu'il ne pouvait pas avoir oublié tout ce que je lui en avais dit encore, il n'y avait pas si longtemps, quand il avait voulu alors ce qu'il voulait de nouveau aujourd'hui. Venant après à l'autre point, je le priai de considérer que Châteauneuf était Savoyard de famille, né en Savoie, où il avait été président de la cour supérieure de Chambéry, étranger par conséquent ; et, bien que naturalisé, ci-devant ambassadeur à la Porte, en Portugal, en Hollande, conseiller au parlement et maintenant conseiller d'état, il était exclu par les lois municipales de la ville de Paris ; que quelque justice et bon et sage devoir qu'il eût fait à Nantes, à la tête de la commission du conseil, cette commission était en gros triste et fâcheuse pour servir de degré à revêtir les dépouilles d'un magistrat populaire, cher par sa vertu ; et offenser doublement Paris en le lui ôtant, pour mettre un étranger à sa place, contre toutes les règles et les lois de la ville et contre tout exemple. M. le duc d'Orléans demeurant ferme sur tous les points, et avec une vivacité qui m'effraya, je me jetai à ses genoux, je les embrassai de mes deux bras, je le conjurai par tout ce qui me vint de plus touchant, tandis qu'il trépignait d'embarras pour me faire quitter prise ; je lui protestai que je ne me releverais point qu'il ne m'eût donné sa parole de ne pas toucher au maréchal de Villeroy et à

Trudaine et de les laisser dans leurs places. Enfin, il se laissa toucher ou arracher, et il me le promit à plusieurs reprises, que j'exigeai avant de me vouloir relever. Quoique j'abrége fort ici le récit de cette longue scène, j'en rapporte tout l'essentiel. Nous travaillâmes ensuite assez longtemps et je m'en retournai à Meudon, où je passais tous les étés en bonne compagnie, et ne venais à Paris que pour les affaires, sans y coucher.

Le lendemain, sans aller plus loin, le prince de Tingry entre autres vint dîner à Meudon, qui d'abordée nous dit la nouvelle, qui s'était répandue comme il allait partir, que Trudaine était remercié et Châteauneuf mis en sa place. Je cachai ma surprise autant qu'il me fut possible et mon trouble secret sur le maréchal de Villeroy. Je compris bien qu'il n'y avait rien encore à son égard, puisqu'on n'en parlait point; mais un manquement de parole si prompt sur l'un m'inquiéta fort pour l'autre, non par estime ni par amitié, non pour moi, qui étais bien résolu à refuser très-nettement et constamment la place de gouverneur du roi, mais pour M. le duc d'Orléans et toutes les suites que je prévoyais de l'ôter de cette place. Mais heureusement il n'en fut plus question pour lors. Je ne sais si la parole que j'avais moins obtenue qu'arrachée ne fut donnée que pour se dépêtrer de moi, ou si les mêmes qui lui avaient fait prendre ces résolutions le poussèrent de nouveau depuis que je l'eus quitté. Je croirais plutôt le premier, et que, si M. le duc d'Orléans avait eu un successeur tout prêt pour le maréchal de Villeroy comme il en avait un pour Trudaine, le maréchal eût sauté avec lui. L'abbé Dubois aimait Châteauneuf depuis qu'il l'avait pratiqué en Hollande, quoiqu'il y fût peu au gré des Anglais. Il était pauvre et mangeur; ses ambassades l'avaient incommodé, malgré celle de la Porte; il avait besoin, la

prévôté des marchands était propre à les remplir, et M. le duc d'Orléans avait toujours eu du goût pour lui.

A quatre jours de là, il y eut conseil de régence et j'étais de mois pour les placets. J'allai donc aux Tuileries un peu avant le conseil me mettre dans la pièce qui précédait celle où on le tenait, derrière le fauteuil du roi et la table des placets, entre deux maîtres des requêtes pour les recevoir, c'est-à-dire pour les voir jeter sur la table et les voir prendre après par les maîtres des requêtes et m'en rendre compte, et après tous trois à M. le duc d'Orléans, après les avoir entièrement dégrossis. L'un de ces deux maîtres des requêtes se trouva être Bignon, mort jeune depuis conseiller d'état, fils du conseiller d'état intendant de Paris, ami intime de mademoiselle Choin, duquel j'ai parlé à l'occasion du mariage de madame la duchesse de Berry, où on a vu ma liaison avec les Bignon et son ancienne cause. Il était neveu de Bignon, aussi conseiller d'état qui avait été prévôt des marchands. Il me dit que son oncle ne se portait pas bien, mais qu'il ne laisserait pas de m'aller chercher à Meudon s'il pouvait, qu'il avait à me parler, qu'il en était même pressé, et qu'il l'avait chargé de savoir de moi si et quand il me pourrait trouver chez moi à Paris. Je le priai de dire à son oncle que je passerais chez lui au sortir du conseil avant de retourner à Meudon. J'y allai donc. Dès que Bignon me vit, il me dit que si Trudaine avait osé aller à Meudon il y aurait couru me témoigner toute sa reconnaissance; que ne pouvant la contenir il l'avait chargé de m'assurer que je m'étais acquis en lui un serviteur à jamais, et de là un torrent de louanges et de remercîments; moi, qui de ma vie n'avais eu le moindre commerce avec Trudaine, et qui n'imaginais pas ce que Bignon me voulait dire, je demeurai fort surpris. Il me dit que je ne devais pas être

si réservé, qu'ils savaient tout, et de là me raconta de mot à mot toute la conversation entière que j'avais eue avec M. le duc d'Orléans tête à tête et que je viens de rapporter en gros; alors mon étonnement fut extrême. Je niai d'abord tant que je pus, mais je n'y gagnai rien. Le récit du tout fut exact, et pour l'ordre jusque pour la plupart des termes; enfin, l'action de la fin, tout me fut rendu par Bignon dans une si étrange justesse que je ne pus malgré moi désavouer, et que je fus réduit à lui demander et à Trudaine le secret pour toute reconnaissance. Ils me le gardèrent sur le maréchal de Villeroy, dont Bignon sentit la conséquence; mais ils ne s'y purent soumettre sur l'autre point; ils publièrent ce que Trudaine me devait. Il me vint voir au bout de quelque temps et m'a cultivé toute sa vie. Il faut dire, à l'honneur de son fils, que jusqu'à aujourd'hui il ne l'a pas oublié. D'imaginer après comment cela s'est su : si un valet relaissé entre deux portes, ou M. le duc d'Orléans lui-même, aurait rendu la conversation et avec cette longueur et cette justesse, c'est ce que je n'ai jamais pu démêler. Je ne voulus pas en parler à M. le duc d'Orléans, et je n'ai pu tirer de Bignon ni de Trudaine comment ils l'avaient sue quoi que j'aie pu faire. Comme elle vint à eux, il n'est pas surprenant qu'elle transpira jusqu'au maréchal de Villeroy. Ce que j'y gagnai fut rare : sa malveillance ne put me pardonner d'avoir pu remplir sa place, non pas même en faveur de ce que je l'avais refusée et que je la lui avais fait conserver. Il avait déjà eu la même crainte à mon égard, car ceci était une récidive; mais il n'en avait eu que le soupçon et non la certitude, comme en celle-ci qui produisit en lui ce sentiment bas à force d'orgueil et d'insolence, et si opposé à celui d'un honnête homme. On le lui verra bien renouveler dans quelque temps.

Ce n'était pas sans raison, comme on a déjà vu en bien des endroits, mais raison toute récente, que le maréchal de Villeroy pesait rudement à M. le duc d'Orléans dans la place de gouverneur du roi. Il n'y avait rien qu'il n'eût mis en usage depuis la régence pour se rendre agréable au parlement et au peuple. M. de Beaufort lui avait tourné la tête. Il crut qu'avec la confiance que le feu roi lui avait marquée dans les derniers temps de sa vie, ce qu'il pouvait penser attendre des troupes qu'il avait si longtemps commandées, se trouvant doyen des maréchaux de France, et le roi entre ses mains, le gouvernement de Lyon, où il était de longue main maître absolu et son fils entièrement dans sa dépendance, capitaine des gardes du corps, c'était de quoi balancer l'autorité du régent et faire en France le premier personnage. Par cette raison il affecta de s'opposer à tous les édits bursaux, à Law, aux divers arrangements de finances, à tout ce que le parlement répugnait à enregistrer. Il rendit, tant qu'il put, la vie dure au duc de Noailles tant que celui-ci eut les finances, quoique encore plus indécent et bas valet du parlement que lui, quoiqu'il ne s'en mêlât que bien superficiellement, ainsi que de toutes autres affaires. On a vu son attachement au duc du Maine, le désespoir qu'il marqua quand l'éducation lui fut ôtée, son engagement et ses frayeurs quand ce bâtard fut arrêté, avec quelle bassesse et quelle importunité pour le roi il en faisait les honneurs et le montrait aux magistrats à toutes heures qu'ils se présentaient, comme il les distinguait sur qui que ce pût être, l'affectation avec laquelle il faisait voir le roi au peuple qui s'en était pris de passion à proportion qu'il s'était pris de haine contre le feu roi, et que les ennemis de M. le duc d'Orléans le décréditaient parmi ce même peuple.

Ce fut aussi de ce dernier article que le maréchal se servit le plus dangereusement. Il portait sur lui la clef d'une armoire où il faisait mettre le pain et le beurre de la Muette dont le roi mangeait, avec le même soin et bien plus d'apparat que le garde des sceaux celle de la cassette qui les renferme, et fit un jour une sortie d'éclat parce que le roi en avait mangé d'autres, comme si tous les vivres dont il usait nécessairement tous les jours, la viande, le potage, le poisson, les assaisonnements, les légumes, tout ce qui sert aux fruits, l'eau, le vin n'eussent pas été susceptibles des mêmes soupçons. Il fit une autre fois le même vacarme pour les mouchoirs du roi, qu'il gardait aussi, comme si ses chemises, ses draps, en un mot, tout son vêtement, ses gants, n'eussent pas été aussi dangereux, que néanmoins il ne pouvait avoir sous clef et les distribuer lui-même. C'était ainsi des superfluités d'impudentes précautions vides de sens, pleines de vues les plus intéressées et les plus noires, qui indignaient les honnêtes gens, qui faisaient rire les autres, mais qui frappaient le peuple et les sots, et qui avaient ce double effet de renouveler sans cesse les dits horribles qu'on entretenait soigneusement contre M. le duc d'Orléans, et que c'était aux soins et à la vigilance d'un gouverneur si fidèle et si attaché qu'on était redevable de la conservation du roi et dont dépendait sa vie. C'est ce qu'il voulait bien établir dans l'opinion du parlement et du peuple, et peu à peu dans l'esprit du roi, et c'est à quoi il s'en fallut bien peu qu'il ne parvînt parfaitement. C'est ce qui lui attachait tellement ce peuple, qu'ayant eu tout nouvellement une violente attaque de goutte qu'il avait toujours fort courtes, le peuple en fut en émoi, et les halles lui députèrent des harengères qui voulurent le voir. On peut juger comment ces ambassadrices furent reçues. Il les

combla de caresses et de présents, et il en fut comblé de joie et d'audace, et c'était là ce qui avait ranimé dans M. le duc d'Orléans la volonté et la résolution de l'ôter d'auprès du roi. Le maréchal de Villeroy comptait encore s'attacher le roi et le public par ses odieuses précautions de manière à se persuader que, quoi qu'il pût faire, jamais le régent n'oserait le chasser, et que, s'il l'entreprenait, le roi, tout enfant qu'il était, l'empêcherait par ses cris, dans la conviction qu'il lui inspirait que sa vie était attachée à ses soins et que ce ne serait que pour se procurer les moyens d'y pouvoir attenter qu'on l'éloignerait de sa personne. On verra en son temps que ce raisonnement infernal n'était pas mal juste, et qu'il fut fort près de lui réussir.

Le fils aîné d'Argenson, qui tout jeune avait eu sa place de conseiller d'état, était intendant à Maubeuge, où il ne demeura pas longtemps. Le cadet était lieutenant de police, il en fut remercié; Baudry eut cette place et le jeune Argenson eut tôt après l'intendance de Tours, où il demeura peu. Les deux frères sont depuis parvenus au ministère, et à être secrétaires d'état.

M. le duc d'Orléans reçut les remontrances du parlement le mieux du monde. Elles ne furent que générales, sur la situation des finances; il les renvoya au chancelier pour voir avec lui ce qu'il serait le plus à propos de faire.

Il y eut, le 5 juillet, un arrêt du conseil, portant défense d'avoir des pierreries, d'en garder chez soi, ni d'en vendre qu'aux étrangers. On peut juger du bruit qui en résulta. Cet arrêt était enté sur tant d'autres; ils allaient trop visiblement tous à s'emparer de tout l'argent pour du papier décrié, et auquel on ne pouvait plus avoir la moindre confiance. En vain M. le duc d'Orléans, M. le Duc, et madame sa mère, voulurent-

ils persuader qu'ils en donnaient l'exemple, en se défaisant de leurs immenses pierreries dans les pays étrangers; en vain y en envoyèrent-ils en effet, mais seulement en voyage; qui que ce soit ne fut la dupe, et qui ne cachât bien soigneusement les siennes qui en avait, ce qui se put, par le petit volume, bien plus aisément que l'or et l'argent. Cette éclipse de pierreries ne fut pas de longue durée.

Stairs enfin prit congé après avoir régné ici sans voile avec une domination absolue, dont le commerce et la marine de France et d'Espagne se ressentiront longtemps, même l'Angleterre, par la supériorité que son roi a acquise sur la nation, moyennant les subsides immenses qu'il a tirés de nous, qui l'ont mis en état de se rendre le maître de ses parlements, et de n'y trouver plus de barrière à ses volontés, grâces à l'ambition de l'abbé Dubois, à l'aveuglement de Canillac, à la perfide politique personnelle du duc de Noailles, et à l'entraînement de M. le duc d'Orléans. Stairs se pressa de passer la mer dès que le chevalier Sutton son successeur fut arrivé, pour trouver le roi d'Angleterre, qui s'en allait dans ses états d'Allemagne. Jamais l'audace, l'insolence, l'impudence ne furent portées en aucun pays au point où cet ambassadeur les porta, ni avec tant de succès; malheureusement il ne savait que trop à qui il avait affaire. Encore une fois, voilà le fruit de se livrer à un seul, à un seul de l'espèce de l'abbé Dubois encore, enfin à un premier ministre qui veut être cardinal.

Le nouveau prévôt des marchands continua à brûler publiquement à l'hôtel de ville les actions et les billets de banque, jusqu'à la réduction qu'on avait résolue.

CHAPITRE DLIII.

Édit pour rendre la compagnie des Indes, connue sous le nom de Mississipi, compagnie exclusivement de commerce. — Effets funestes de cet édit. — Gens étouffés à la banque. — Le Palais-Royal menacé. — Law insulté par les rues. — Ses glaces et ses vitres cassées. — Il est logé au Palais-Royal. — Le parlement refuse d'enregistrer l'édit. — Ordonnance du roi étrange. — Précautions. — Troupes approchées de Paris. — Conférence au Palais-Royal entre M. le duc d'Orléans et moi. — Petit conseil tenu au Palais-Royal. — Impudence de Silly. — Translation du parlement à Pontoise. — Effronterie du premier président qui tire plus de 300,000 livres de M. le duc d'Orléans. — Le parlement refuse d'enregistrer sa translation, puis l'enregistre en termes les plus étranges. — Conduite dérisoire du parlement à Pontoise, et des avocats pareille. — Foule d'opérations de finance. — Des Forts en est comme contrôleur général. — Profusion de pensions. — Le maréchal de Villars cruellement hué dans la place Vendôme. — L'agiotage transporté de cette place dans le jardin de l'hôtel de Soissons. — Avidité sans pareille de M. et de madame de Carignan. — Law retourné du Palais-Royal chez lui, fort visité. — Les troupes approchées de Paris renvoyées. — Peste de Marseille.

Tandis que les députés du parlement travaillaient souvent chez le chancelier, sans conclure, on projeta un édit pour rendre la compagnie des Indes compagnie de commerce, laquelle s'obligeait, ce moyennant, à rembourser dans un an, ponr 600,000,000 de billets de

banque, en payant 50,000,000 par mois : telle fut la dernière ressource de Law et de son système. Aux tours de passe-passe du Mississipi il avait fallu chercher à substituer quelque chose de réel, surtout depuis l'événement de l'arrêt du 22 mai dernier, si célèbre et si funeste au papier. On voulut donc substituer aux chimères une compagnie réelle des Indes, et ce fut ce nom et cette chose qui succédèrent, et qui prirent la place de ce qui ne se connaissait auparavant que sous le nom de Mississipi. On avait eu beau donner à cette compagnie la ferme du tabac et quantité d'autres revenus immenses, ce n'était rien pour faire face au papier répandu dans le public, quelques soins qu'on eût pris de le diminuer à tous hasards, à toutes ruines.

Il fallut chercher d'autres expédients. Il ne s'en trouva point que de rendre cette compagnie compagnie de commerce ; c'était sous un nom plus doux, mais obscur et simple, lui attribuer le commerce exclusif en entier. On peut juger comment une telle résolution put être reçue dans le public, poussé à bout de la défense sévère, sous de grandes peines, d'avoir plus de 500 livres en argent chez soi, d'y être visité et fouillé partout, et de ne pouvoir user que de billets de banque pour payer journellement les choses les plus médiocres et les plus nécessaires à la vie. Aussi opéra-t-elle deux choses : une fureur qui s'aigrit tellement par la difficulté de toucher son propre argent, jour par jour, pour sa subsistance journalière, que ce fut merveille comment l'émeute s'apaisa et que tout Paris ne se révoltât pas tout à la fois ; l'autre, que le parlement, prenant pied sur cette émotion publique, tint ferme jusqu'au bout contre l'enregistrement de l'édit. Le 15 juillet, le chancelier montra chez lui le projet de l'édit aux députés du parlement, qui furent chez lui jusqu'à neuf heures du soir sans

s'être laissé persuader. Le lendemain 16, le projet de l'édit fut montré au conseil de régence. M. le duc d'Orléans, soutenu de M. le Duc, y parla bien, parce qu'il ne pouvait parler mal, même dans les plus mauvaises thèses. Personne ne dit mot, et on ploya les épaules. Il fut résolu de la sorte d'envoyer le lendemain, 17 juillet, l'édit au parlement.

Ce même jour 17, au matin, il y eut une telle foule à la banque et dans les rues voisines pour avoir chacun de quoi aller au marché qu'il y eut dix ou douze personnes étouffées. On porta tumultuairement trois de ces corps morts à la porte du Palais-Royal, où le peuple voulait entrer à grands cris. On y fit promptement marcher un détachement des compagnies de la garde du roi aux Tuileries. La Vrillière et le Blanc haranguèrent séparément ce peuple. Le lieutenant de police y accourut; on fit venir des brigades du guet. On fit après emporter les corps morts, et par douceur et cajoleries on vint enfin à bout de renvoyer le peuple, et le détachement de la garde du roi s'en retourna aux Tuileries. Sur les dix heures du matin, que tout cela finissait, Law s'avisa d'aller au Palais-Royal; il reçut force imprécations par les rues. M. le duc d'Orléans ne jugea pas à propos de le laisser sortir du Palais-Royal, où deux jours après, il lui donna un logement. Il renvoya son carrosse, dont les glaces furent cassées à coups de pierres. Son logis en fut attaqué aussi avec grand fracas de vitres. Tout cela fut su si tard dans notre quartier des Jacobins de la rue Saint-Dominique qu'il n'y avait plus apparence de rien quand j'arrivai au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans, en très-courte compagnie, était fort tranquille et montrait que ce n'était pas lui plaire que de ne l'être pas. Ainsi je n'y fus pas longtemps, n'y ayant rien à faire ni à dire. Ce même matin l'édit fut porté au par-

lement; il refusa de l'enregistrer et envoya les gens du roi à M. le duc d'Orléans pour lui rendre compte de leurs raisons, lequel demeura fort piqué de ce refus. On publia le lendemain par la ville une ordonnance du roi, portant défense au peuple de s'assembler, sous de grandes peines, et qu'à cause des inconvénients arrivés la veille à la banque, on n'y donnerait point d'argent et qu'elle serait fermée jusqu'à nouvel ordre. On fut plus heureux que sage; car de quoi vivre en attendant? et cependant rien ne branla, ce qui marque bien la bonté et l'obéissance de ce peuple qu'on mettait à tant et de si étranges épreuves. On fit néanmoins venir des troupes auprès de Charenton, qui étaient à travailler au canal de Montargis, quelques régiments de cavalerie et de dragons à Saint-Denis, et le régiment du roi sur les hauteurs de Chaillot. On envoya de l'argent à Gonesse, pour faire venir les boulangers comme à l'ordinaire, de peur de leur refus de prendre des billets, comme faisaient presque tous les marchands et les ouvriers de Paris, qui ne voulaient plus recevoir de papier. Le régiment des gardes eut ordre de se tenir prêt, et les mousquetaires de ne s'éloigner point de leurs hôtels et de tenir leurs chevaux bridés.

Ce même jour du refus du parlement d'enregistrer l'édit, je fus mandé au Palais-Royal sur les cinq heures après midi. M. le duc d'Orléans m'apprit la plupart des choses faites ou résolues qui viennent d'être rapportées, se plaignit fort de la mollesse du chancelier avec le parlement et dans les conférences chez lui avec les députés de cette compagnie; et de là force reproches de l'embarras où je le mettais par mon opiniâtreté à ne vouloir point des sceaux. Je lui répondis qu'avec sa permission je pensais tout autrement. « Comment, m'interrompit-il vivement, me ferez-vous accroire que vous

auriez été aussi mou que le chancelier et que vous ne leur auriez pas fait peur? — Ce n'est pas cela, repris-je; mais vous n'ignorez pas à quel point je suis avec le parlement, et que je ne suis pas agréable au parlement depuis la belle affaire du bonnet, où votre mollesse et votre peur du parlement, vous qui aujourd'hui la reprochez aux autres, nous a mis dans la fange, et vous dans le bourbier, par l'audace et l'intérêt du parlement, du premier président et de leur cabale, après qu'ils ont eu reconnu par là, dès l'entrée de votre régence, à qui ils avaient affaire et comment vous manier; aussi s'y sont-ils donné ample carrière; vous les aviez abattus par le lit de justice des Tuileries, vous ne l'avez pas soutenu; cette conduite leur a remis les esprits, et la cabale tremblante a repris force et vigueur. Cette courte récapitulation ne serait pas inutile, si à la fin vous en pouviez et saviez profiter. Mais revenons à moi et aux sceaux. Persuadez-vous, monsieur, que si ces gens-là se montrent si revêches à un magistrat nourri dans leur sein, qui est leur chef et leur supérieur naturel, qu'ils aiment et dont ils se savent aimés, persuadez-vous, dis-je, qu'ils se seraient montrés encore plus intraitables avec un supérieur précaire, regardé par eux comme un supérieur de violence, sans qualité pour l'être, revêtu d'une dignité qu'ils haïssent et qu'ils persécutent avec la dernière audace et la plus impunie; homme d'épée, qui est leur jalousie et leur mépris tout à la fois, et homme que personnellement ils haïssaient et dont ils se croient haïs. Ils auraient pris pour une insulte d'avoir à traiter avec moi; leur cabale aurait répandu cent mauvais discours; les députés, par leurs propos, auraient exprès excité les miens, et tout le monde vous aurait reproché et la singularité d'un garde des sceaux d'épée, et le mauvais choix d'une manière

d'ennemi pour travailler à une conciliation. Voilà ce qui en serait résulté, c'est-à-dire un bien plus grand embarras pour vous, et un très-désagréable pour moi. Ainsi, n'ayez nul regret à mon refus. Tenez-le, au contraire, pour un avantage, qui vous est clairement démontré par l'occasion présente, et ne regrettez que de n'avoir pas eu sous la main un magistrat estimé royaliste et non parlementaire à faire garde des sceaux; mais cela ne s'étant pu trouver, vous avez fait la seule chose naturelle à faire, en rappelant et rendant les sceaux au chancelier, et à un homme de ce mérite et de cette réputation, puisque, pour d'autres raisons, vous les avez voulu ôter à celui qui les avait, et qui était votre vrai homme tel qu'il vous le fallait dans les circonstances présentes, et, pour le bien dire, au vol que le parlement a pris et veut prendre de plus en plus, l'homme pour qui les sceaux étaient le plus faits pendant une régence; mais il faut partir d'où on est: avez-vous quelque plan formé pour sortir bien du détroit où vous êtes? Il faut laisser le passé, et voir ce qu'il y a à faire. »

M. le duc d'Orléans demeura muet sur les sceaux, se rabattit encore sur le chancelier, et me dit qu'il ne voyait autre chose à faire que d'envoyer le parlement à Blois. Je lui dis que cela était bon faute de mieux, non que j'imaginasse ce mieux, mais que je voyais avec peine que, par cet exil, le parlement était puni, mais n'était ni ramené ni dompté. Le régent en convint, mais il espéra que ces magistrats, accoutumés à Paris dans leurs maisons, leurs familles, leurs amis, se lasseraient bientôt d'en être séparés, se dégoûteraient de n'être plus qu'entre eux, s'ennuieraient encore plus de la dépense, de l'éloignement de chez eux et de la diminution du sac par celle des affaires qui suivrait

nécessairement leur transplantation. Cela était vrai, et comme on ne pouvait autre chose, il fallait bien s'en contenter. Je lui proposai ensuite de bien examiner tout ce qui pouvait arriver, les remèdes prompts et sûrs à y apporter, parce qu'il valait sans comparaison mieux ne rien entreprendre que demeurer court et avoir le démenti de ce qu'on aurait entrepris, qui serait la perte radicale de toute l'autorité. Il me dit qu'il y avait déjà pensé, qu'il y réfléchirait encore, qu'il comptait tenir un petit conseil le lendemain au Palais-Royal, où il voulait que j'assistasse, où tout serait discuté. Il se mit après sur les maréchaux de Villeroy, Villars, Huxelles, et sur quelques autres moins marqués, et ces propos terminèrent cette conversation.

J'allai donc le lendemain jeudi 16 juillet, sur les quatre heures, au Palais-Royal. Ce conseil fut tenu dans une pièce du grand appartement, la plus proche du grand salon, avec M. le Duc, le duc de la Force, le chancelier, l'abbé Dubois, Canillac, la Vrillière et le Blanc. On était assis vers une des fenêtres, presque sans ordre, et M. le duc d'Orléans sur un tabouret comme nous et sans table. Comme on commençait à s'asseoir, M. le duc d'Orléans dit qu'il allait voir si quelqu'un n'était point là auprès, qu'il ne serait pas fâché de faire venir, et l'alla chercher; ce quelqu'un était Silly, de la catastrophe duquel j'ai parlé ailleurs d'avance, ami intime de Law, de Lassé, de madame la Duchesse, qui le fit chevalier de l'ordre depuis, et qui était fort intéressé avec eux. Il entra donc à la suite de M. le duc d'Orléans qui l'avait relaissé dans son petit appartement d'hiver, et vint jusque tout contre nous. Je ne sais, et j'ai depuis négligé d'apprendre ce qu'il avait contre le Blanc; mais dès qu'il l'avisa : « Monseigneur, dit-il en haussant la voix à M. le duc d'Orléans,

je vois ici un homme (en regardant le Blanc) devant qui on ne peut parler, et avec lequel votre altesse royale trouvera bon que je ne demeure pas. Elle m'avait fait la grâce de me dire que je ne le trouverais pas ici. » Notre surprise à tous fut grande, et le Blanc fort étonné. « Bon! bon! reprit M. le duc d'Orléans, qu'est-ce que cela fait? Demeurez, demeurez. — Non pas, s'il vous plaît, monseigneur, » reprit Silly, et il s'en alla. Cette incartade nous fit tous regarder l'un l'autre. L'abbé Dubois courut après, le prit par le bras pour le ramener. Comme la pièce est fort grande, nous voyions Silly secouer Dubois et continuer son chemin, enfin passer la porte, et Dubois après lui. « Mais quelle folie! » disait M. le duc d'Orléans, qui avait l'air embarrassé, et qui que ce soit qui dit un mot, excepté le Blanc, qui offrit à M. le duc d'Orléans de se retirer, qui ne le voulut pas. A la fin M. le duc d'Orléans alla chercher Silly; son absence dura près d'un quart d'heure apparemment à catéchiser Silly, qui méritait mieux pour cette insolence d'être jeté par les fenêtres, comme lui-même s'y jeta depuis. Enfin M. le duc d'Orléans rentra, suivi de Silly et de l'abbé Dubois.

Pendant l'absence personne n'avait presque rien dit que s'étonner un peu de l'incartade et de la bonté de M. le duc d'Orléans. M. le Duc ne proféra pas un mot. Silly se mit donc dans le cercle au plus loin qu'il put de le Blanc, et en s'asseyant combla l'impudence par dire à M. le duc d'Orléans que c'était par pure obéissance, mais qu'il ne dirait rien, parce qu'il ne le pouvait devant M. le Blanc. M. le duc d'Orléans ne lui répondit rien, et tout de suite ouvrit la conférence par expliquer ce qui la lui avait fait assembler par un récit fort net de l'état des choses, de la nécessité de prendre promptement un parti, de celui qui paraissait le seul à pou-

voir être pris, et finit par ordonner au chancelier de rendre compte à l'assemblée de tout ce qui s'était passé chez lui avec les cinq députés du parlement susdits. Le chancelier en fit le rapport assez étendu avec l'embarras d'un arrivant d'exil qui n'y veut pas retourner, et d'un protecteur secret, mais de cœur et de toute son âme, du parlement qu'il voyait bien ne pouvoir sauver. Ce ne fut donc qu'en balbutiant qu'il conclut la fin de son discours; que les conjonctures forcées où on se trouvait jetaient dans une nécessité triste et fâcheuse, sur quoi il n'avait qu'à se rapporter à la prudence et à la bonté de son altesse royale. Tous opinèrent à l'avis de M. le duc d'Orléans qui s'était ouvert sur envoyer le parlement à Blois. M. le Duc, le duc de la Force et l'abbé Dubois parlèrent fortement; les autres, quoique de même avis, se mesurèrent davantage et furent courts. Je crus ne devoir dire que deux mots sur une affaire résolue qui regardait le parlement. Silly tint parole, et ne fit qu'une inclination profonde quand ce fut à lui à opiner; de là on parla sommairement des précautions à prendre pour être sûrement obéi, puis on se leva. Alors le chancelier s'approcha de M. le duc d'Orléans et lui parla quelque temps en particulier. L'abbé Dubois s'y joignit sur la fin, et cependant chacun s'écoulait. M. le Duc fut appelé, enfin je sus qu'il s'agissait de Pontoise au lieu de Blois, et cela fut emporté le lendemain matin. Ainsi le châtiment devint ridicule et ne fit que montrer la faiblesse du gouvernement, et encourager le parlement qui s'en moqua. Néanmoins ce qui s'était passé en ce petit conseil demeura tellement secret, que le parlement n'eut pas la plus légère connaissance de ce qui y fut résolu que par l'exécution.

Le dimanche 21 juillet, des escouades du régiment des gardes avec des officiers à leur tête se saisirent à quatre

heures du matin de toutes les portes du palais. Des mousquetaires des deux compagnies avec des officiers s'emparèrent en même temps des portes de la grand'chambre, tandis que d'autres investirent la maison du premier président qui eut grand'peur pendant la première heure, et cependant d'autres mousquetaires des deux compagnies allèrent séparément quatre à quatre chez tous les officiers du parlement leur rendre en main propre l'ordre du roi de se rendre à Pontoise dans deux fois vingt-quatre heures. Tout se passa poliment de part et d'autre, en sorte qu'il n'y eut pas la moindre plainte; plusieurs obéirent dès le même jour et s'en allèrent à Pontoise. Le soir assez tard, M. le duc d'Orléans fit porter au procureur général 100,000 francs en argent et autant en billets de banque de 100 livres et de 10 livres pour en donner à ceux qui en auraient besoin pour le voyage, mais non en don. Le premier président fut plus effronté et plus heureux : il fit tant de promesses, de bassesses, employa tant de fripons pour abuser de la faiblesse et de la facilité de M. le duc d'Orléans dont il sut bien se moquer, que ce voyage lui valut plus de 100,000 écus, que le pauvre prince lui fit compter sous la cheminée à deux ou trois diverses reprises, et trouva bon que le duc de Bouillon lui prêtât sa maison de Pontoise toute meublée, dont le jardin est admirable et immense, au bord de la rivière, chef-d'œuvre en son genre qui avait fait les délices du cardinal de Bouillon, et qui fut peut-être la seule chose qu'il regretta en France. Avec de si beaux secours, le premier président, mal avec sa compagnie qui le méprisait ouvertement depuis quelque temps, se raccommoda parfaitement avec elle. Il y tint tous les jours table ouverte pour tout le parlement qu'il mit sur le pied d'y venir tous les jours en foule, en sorte qu'il y eut toujours plusieurs tables servies éga-

lement, délicatement et splendidement, et envoyait à ceux qui voulaient envoyer chercher chez lui, tout ce qu'ils pouvaient désirer de vin, de liqueurs et de toutes choses. Les rafraîchissements et les fruits de toutes sortes étaient servis abondamment tant que les après-dînées duraient, et il y avait force petits chariots à un et à deux chevaux toujours prêts pour les dames et les vieillards qui voulaient se promener, et force tables de jeu dans les appartements jusqu'au souper. Mesmes, sa sœur et ses filles faisaient les honneurs, et lui, avec cet air d'aisance, de magnificence, de politesse, de prévenance et d'attention, en homme qui saisissait l'occasion de regagner ainsi ce qu'il avait perdu, en quoi il réussit pleinement; mais ce fut aux doubles dépens du régent, de l'argent duquel il fournissait à cette prodigieuse dépense, et se moquait encore de lui avec messieurs du parlement, tant en brocards couverts ou à l'oreille, qu'en trahissant une confiance si chèrement et si indiscrètement achetée, dont il leur faisait sa cour, tant en la leur sacrifiant en dérision qu'en s'amalgamant à eux, à tenir ferme, et faisant tomber le régent dans tous leurs panneaux par la perfidie du premier président, à qui M. le duc d'Orléans croyait finement se pouvoir fier à force d'argent, et de cacher cette intelligence dont le secret servait à ce scélérat de couverture aux insolentes plaisanteries qu'il faisait du régent et du gouvernement avec ses confrères, qui ne pouvaient pas toutes échapper à M. le duc d'Orléans, et que le premier président et ses traîtres de protecteurs donnaient au régent comme nécessaires à cacher leur intelligence. Lui vouloir ouvrir les yeux sur une conduite si grossière eût été temps perdu, de sorte que je ne lui en dis pas une parole. Je lui aurais été suspect plus que personne sur le premier président qui se joua de lui de la

sorte, et qui, sans le moindre adoucissement dans la roideur du parlement, le fit revenir à Paris quand, pour son intérêt personnel, et après s'être pleinement rétabli avec sa compagnie, et mieux avec elle qu'il y eût jamais été, et maître de la tourner à son gré, il jugea à propos de procurer ce retour. Quelques principaux magistrats du parlement firent demander à voir M. le duc d'Orléans avant Paris, et en furent refusés.

Le parlement avait refusé l'enregistrement de l'édit de sa translation à Pontoise. On lui en envoya de nouveau une déclaration dans laquelle on osa avoir le courage de laisser échapper quelques expressions qui ne devaient pas lui plaire. Néanmoins il l'enregistra, mais avec la dérision la plus marquée et la plus à découvert. Comme cet enregistrement ne contient pas un seul mot qui ne la porte avec le ton et les termes du plus parfait mépris et de la résolution la plus ferme de ne reculer pas d'une ligne, j'ai cru devoir l'insérer ici.

« Registrées, ouï ce requérant le procureur général du roi, pour continuer par la cour ses fonctions ordinaires, et être rendu au roi le service accoutumé tel qu'il a été rendu jusqu'à présent, avec la même attention et le même attachement pour le bien de l'état et du public, qu'elle a eu dans tous les temps ; continuant ladite cour de donner au roi les marques de la même fidélité qu'elle a eue pour les rois ses prédécesseurs et pour ledit seigneur roi, depuis son avénement à la couronne jusqu'à ce jour, dont elle ne se départira jamais. Et sera ledit seigneur roi très-humblement supplié de faire attention à tous les inconvénients et conséquences de la présente déclaration, et de recevoir le présent enregistrement comme une nouvelle preuve de sa profonde soumission. Et seront copies collationnées de la présente déclaration et du présent enregistrement envoyées

aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées et enregistrées. Enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main et d'en certifier la cour dans un mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Pontoise, en parlement y séant, le 27 juillet 1720. Signé Gilbert. »

Les paroles et le tour de cet arrêt sont tellement expressifs et frappants, que ce serait les affaiblir qu'en faire le commentaire. Le régent n'en parut pas touché ni y faire la moindre attention. Je suivis la résolution que j'avais prise, je ne pris pas la peine de lui en dire un mot. Tout se soutint en conséquence à Pontoise. Les avocats de concert avec le parlement, ne feignirent point de répandre qu'ils étaient gens libres, qu'ils profiteraient de cette liberté pour aller à la campagne se reposer, au lieu d'aller dépenser leur argent à Pontoise, où ils seraient mal logés et fort mal à leur aise. En effet aucun bon avocat n'y mit le pied; il n'y eut que quelques jeunes d'entre eux et en fort petit nombre, destinés à monter cette garde de fatigue; parce qu'encore que le parlement eût résolu de ne rien faire de sérieux, il ne voulut pas toutefois, après avoir enregistré sa translation, n'entrer point du tout, et pour entrer il fallait bien quelque pâture légère comme quelque défaut, quelque appointé à mettre et autres bagatelles pareilles qui les tenaient assemblés une demi-heure, rarement une heure, et souvent ils n'entraient pas. Ils en riaient entre eux, et malheur à qui avait des procès; quelque peu de présidents riches tinrent quelquefois des tables. En un mot on n'y songea qu'à se divertir, surtout à n'y rien faire, à le montrer même et à s'y moquer du régent et du gouvernement. Cette translation fut suivie de différentes opérations de finances et de plusieurs changements dans les emplois de finances. Des Forts en eut le

principal, il exerça le contrôle général en toute autorité sans en avoir le nom. Je n'entrerai point selon ma coutume dans tout ce nouveau détail de finances. Leur désordre n'arrêta point les étranges libéralités, ou pour mieux dire facilités de M. le duc d'Orléans à l'égard de gens ou sans mérite ou sans besoin, et de pas un desquels il ne pouvait se soucier; il donna à madame la grande-duchesse une augmentation de 40,000 livres de ses pensions, une de 8,000 livres à Trudaine, une de 9,000 livres à Châteauneuf, qu'il venait de faire prévôt des marchands, une de 8,000 livres à Bontems, premier valet de chambre du roi, une de 6,000 livres à la maréchale de Montesquiou, une de 3,000 livres à Foucault, président du parlement de Toulouse, une de 9,000 livres à la veuve du duc d'Albemarle, remariée secrètement au fils de Mahoni, dont il a été fort parlé ici, à propos de l'affaire de Crémone, où le maréchal de Villeroy fut pris. Cette femme était fille de Lussan, dont il a été fait aussi mention ici à propos du procès que me fit sa mère, qui me brouilla pour toujours avec M. le Duc et madame la Duchesse.

L'agiotage public était toujours établi dans la place de Vendôme, où on l'avait transporté de la rue Quincampoix. Ce Mississipi avait tenté tout le monde : c'était à qui en remplirait ses poches à millions par M. le duc d'Orléans et par Law. Les princes et les princesses du sang en avaient donné les plus merveilleux exemples. On ne comptait de gens à portée d'en avoir tant qu'ils en auraient voulu, que le chancelier, les maréchaux de Villeroy et de Villars, et les ducs de Villeroy, de la Rochefoucauld et moi qui eussent constamment refusé d'en recevoir quoi que ce fût. Ces deux maréchaux et la Rochefoucauld étaient frondeurs de projet et d'effet, et le duc de Villeroy suivait le bateau de sel. Ils étaient liés

ensemble pour leur fronde, pensant mieux faire leurs affaires par là, et devenir de plus des personnages avec qui le gouvernement serait forcé de compter. Ce n'était pas que la Rochefoucauld eût par soi, ni par sa charge, de quoi arriver à ce but, mais riche à millions, fier de son grand-père dans la dernière minorité, plus étroitement et de tout temps uni au duc de Villeroy, que par leur proximité de beaux-frères, il suivait les Villeroy en tout; et cet air de désintéressement et d'éloignement du régent, sans toutefois cesser d'être devant lui ventre à terre, leur donnait dans le parlement et auprès du peuple les plus vastes espérances.

Un jour que le maréchal de Villars traversait la place de Vendôme dans un beau carrosse, chargé de pages et de laquais, où la foule d'agioteurs avait peine à faire place, le maréchal se mit à crier par la portière contre l'agio, et avec son air de fanfaron à haranguer le monde sur la honte que c'était. Jusque-là on le laissa dire, mais s'étant avisé d'ajouter que pour lui il en avait les mains nettes, qu'il n'en avait jamais voulu, il s'éleva une voix forte qui s'écria : « Eh! les sauve-gardes! » Toute la foule répéta ce mot, dont le maréchal honteux et confondu, malgré son audace ordinaire, s'enfonça dans son carrosse, et acheva de traverser la place au petit pas, au bruit de cette huée qui le suivit encore au delà, et divertit Paris plusieurs jours à ses dépens sans être plaint de personne.

A la fin on trouva que cet agiotage embarrassait trop la place de Vendôme et le passage public; on le transporta dans le vaste jardin de l'hôtel de Soissons. C'était en effet son lieu propre. M. et madame de Carignan, qui occupaient l'hôtel de Soissons à qui il appartenait, tiraient à toutes mains de toutes parts. Des profits de 100 francs, ce qu'on aurait peine à croire s'il n'était

très-reconnu, ne leur semblaient pas au-dessous d'eux, je ne dis pas pour leurs domestiques, mais pour eux-mêmes, et des gains de millions dont ils avaient tiré plusieurs de ce Mississipi, sans en compter d'autres pris d'ailleurs, ne leur paraissaient pas au-dessus de leur mérite, qu'en effet ils avaient porté au dernier comble dans la science d'acquérir avec toutes les bassesses les plus rampantes, les plus viles, les plus continuelles. Ils gagnèrent en cette translation un grand louage, de nouvelles facilités et de nouveaux tributs. Law, leur grand ami, qui avait logé quelques jours au Palais-Royal, était retourné chez lui où il recevait force visites. Le roi alla voir à diverses reprises les troupes qu'on avait fait approcher de Paris, après quoi elles furent renvoyées. Celles qui avaient formé un petit camp à Charenton retournèrent au leur de Montargis travailler au canal qu'on y faisait.

Law avait obtenu depuis quelque temps par des raisons de commerce que Marseille fût port franc. Cette franchise qui y fit abonder les vaisseaux, surtout les bâtiments du Levant, y apporta la peste faute de précaution, qui dura longtemps, et qui désola Marseille, la Provence, et les provinces les plus voisines. Les soins et les précautions qu'on prit la restreignirent autant qu'il fut possible, mais ne l'empêchèrent pas de durer fort longtemps, et de faire d'affreux désordres. Ce sont des détails si connus qu'on se dispensera d'y entrer ici.

CHAPITRE DLIV.

Déclaration de la constitution *Unigenitus* lue au conseil de régence sans prendre là-dessus les avis de personne. — Mort, fortune et caractère du chevalier de Broglio. — Le comte de Saxe entre au service de France, fait presque aussitôt maréchal de camp. — Mariage d'Alincourt et de mademoiselle de Boufflers. — Cellamare disgracié, puis rappelé à la cour d'Espagne. — Le parlement refuse d'enregistrer la déclaration en faveur de la Constitution. — Le régent la porte au grand conseil et l'y fait enregistrer à peine. — Nullité de cet enregistrement. — Mort des évêques de Mirepoix et de Châlons, d'Heinsius pensionnaire de Hollande. — Hoornbeck lui succède. — Mort de Saint-Olon, de Dangeau. — Extraction, fortune, famille, caractère et mémoires de ce dernier. — Le duc de Chartres grand maître des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. — Mort du duc de Gramont. — Son nom et ses armes. — Mort de madame de Nogent.

L'abbé Dubois, qui ne pensait qu'à faciliter sa promotion au cardinalat, et qui y sacrifiait l'état, le régent, et toutes les choses, fit si bien, que nous fûmes tous surpris qu'au conseil de régence tenu l'après-dînée du dimanche 4 août, M. le chancelier tira de sa poche des lettres patentes pour accepter la constitution *Unigenitus*, et les lut par ordre de M. le duc d'Orléans, qui ne prit la voix de personne, dont je fus aussi aise que surpris. Cette nouveauté de ne prendre point les avis frappa tout le monde, et marqua bien solennellement qu'ils

n'auraient point été pour la déclaration et le tour de passe-passe et de violence d'en user hardiment de la sorte pour la faire passer pour approuvée, dans la certitude que personne n'oserait réclamer. Ce fut un grand mérite que Dubois s'acquit auprès des jésuites et de toute la cabale de la Constitution.

Le chevalier de Broglio, frère du premier maréchal, oncle de l'autre, mourut fort vieux en ce temps-ci, et aurait été bien étonné s'il eût vu leur fortune. C'était un homme très-bien fait, qui avait passé les trois quarts de sa vie dans le subalterne de la guerre, l'extrême pauvreté, assez pourtant dans la bonne compagnie, entretenu par les dames, vivant sur le commun, qui, presque tout à coup, perça jusqu'à devenir lieutenant général, grand'croix de Saint-Louis et riche par la mort de son frère Revel et par un mariage dont il ne laissa qu'une fille qui est morte sans s'être mariée.

Ce fut en ce temps-ci que le comte de Saxe, bâtard du roi de Pologne, électeur de Saxe, et de mademoiselle de Kœnigsmarck, qui s'est fait depuis un si grand nom à la tête de nos armées, vint se mettre au service de France, et fut fait maréchal de camp parce qu'il l'était dans les troupes de Saxe.

Alincourt, second fils du duc de Villeroy et le favori du maréchal son grand-père, épousa la fille de la maréchale de Boufflers dont le fils était gendre du duc de Villeroy. Cela devint donc un double mariage où la magnificence du maréchal de Villeroy fut déployée.

En ce même temps, Cellamare, qui fut arrêté ici pendant son ambassade, et qui, après la mort de son père, avait pris le nom de duc de Giovenazzo, eut permission de venir saluer le roi d'Espagne à l'Escurial qui, depuis son retour de France, n'avait pas voulu le voir, et l'avait tenu exilé, mais dans son gouvernement. Il fut

bien reçu, et peu après fit sa couverture, comme grand d'Espagne après son père, et demeura en cette cour, faisant les fonctions de sa charge de grand écuyer de la reine.

La procession accoutumée de la Notre-Dame d'août se fit à l'ordinaire, où le cardinal de Noailles officia. La chambre des comptes et la cour des aides y laissèrent vides les places que le parlement a accoutumé d'y remplir, qui était lors à Pontoise.

Le parlement ne voulant point enregistrer la déclaration du roi pour l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, l'abbé Dubois, pressé par l'intérêt de son chapeau de donner des marques éclatantes de son zèle à Rome et aux jésuites, fit prendre la résolution à M. le duc d'Orléans de la faire enregistrer au grand conseil, et pour n'y point trouver les obstacles qu'il y craignait, d'y aller lui-même et d'y mener tous les princes du sang, autres pairs et maréchaux de France, parce qu'en ce tribunal tous les officiers de la couronne y ont séance et voix délibérative, à la différence des parlements où ils ne l'ont que quand le roi y va et qu'il les y mène. Arrivant de Meudon au Palais-Royal pour travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai seul dans son grand appartement, donnant des ordres à des garçons rouges pour aller avertir et convier ces messieurs pour le lendemain matin. J'ignorais parfaitement de quoi il s'agissait. Dubois avait peur que je n'eusse fait manquer la chose et persuadé M. le duc d'Orléans de la faiblesse et de l'indécence d'une démarche si solennelle, si nouvelle et si inutile. Je demandai donc à M. le duc d'Orléans de quoi il s'agissait ; il me le dit et tout de suite souriant et étendant ses bras vers moi, il me pria de ne me trouver point au grand conseil. Je me mis à rire aussi, et lui répondis qu'il ne pouvait me donner un ordre plus

agréable et que j'exécutasse plus volontiers, parce qu'il m'épargnait la douleur de m'élever publiquement contre sa volonté et d'opiner de toute ma force contre elle. Il me dit qu'il s'en doutait bien et que c'était pour cela qu'il m'avait prié de n'y point venir. Je ne laissai pas, quoique de chose faite, de lui dire en deux mots qu'on lui faisait faire un pas de clerc, afficher son impuissance pour un enregistrement valable *in loco majorum* dans le seul tribunal, j'entends les autres parlements comme celui de Paris pour leur ressort, en caractère d'enregistrer les édits et les déclarations et de les faire enregistrer par ses arrêts dans les tribunaux inférieurs, ressortissant à lui; conséquemment que le grand conseil, étant tribunal, non parlement, n'en avait le pouvoir que pour des choses intérieures à sa juridiction qui n'est pas universelle pour les choses publiques et générales, par là non obligatoires à personne, nouveauté étrangère au grand conseil et qui ne lui donnait ni droit ni puissance par soi-même de tenir la main à l'exécution de son enregistrement. Je me contentai de ces deux mots parce qu'il n'était pas question d'espérer de rompre un parti pris, si avancé, qui se devait exécuter le lendemain matin, et que l'abbé Dubois regardait comme sa propre et plus capitale affaire. Je fis ensuite ce que j'avais à faire avec M. le duc d'Orléans et je m'en retournai à Meudon, fâché de ce qu'on lui faisait faire, mais très-soulagé d'être dispensé, et, sans l'avoir demandé, d'aller au grand conseil. Le lendemain 23 septembre, le régent s'y rendit en pompe et y trouva les princes du sang, les autres pairs et les maréchaux de France en aussi grand nombre qu'il s'en trouva à Paris.

L'affaire ne se passa pas sans bruit. Plusieurs magistrats du grand conseil opinèrent contre avec beaucoup de lumières, de force et d'étendue, et ne s'étonnèrent

point de quelques interruptions que leur fit le régent, auxquelles ils répondirent avec respect, mais avec encore plus de raison et de nerf, et il fut avéré par le compte des voix que la chose ne fut emportée que par le nombre de pairs et de maréchaux, qui tous avec très-peu de magistrats du grand conseil emportèrent la balance. Je sus que mon absence fut extrêmement remarquée, et que beaucoup de gens allèrent et envoyèrent visiter l'amas de carrosses pour voir si le mien y était. Je n'ose dire que le monde applaudit à mon absence, et qu'elle fâcha fort l'abbé Dubois, quoiqu'il ne m'en eût point parlé, et qu'il fut fort surpris quand il sut de M. le duc d'Orléans que c'était lui qui m'avait prié de n'y point aller, en m'apprenant la chose. Le succès fut tel que je le lui avais prédit. On se moqua et de la chose et de son appareil; on la regarda comme un épouvantail inutile, une faiblesse avouée, une bassesse pour Rome. On ne s'y méprit pas à l'intérêt de l'abbé Dubois, et il n'y eut personne qui ne regardât cet enregistrement comme sans aucune force ni autorité dans le royaume, à commencer par le grand conseil même.

La Brüe, évêque de Mirepoix, mourut dans ces entrefaites. C'était un excellent évêque, résidant, aumônier, édifiant, instruisant, prêchant ses ouailles, dont il était adoré et de tout le pays, et d'ailleurs très-savant et fort éloquent. Il fut l'un des quatre évêques qui firent leur appel en Sorbonne, et qui en furent chassés de Paris.

L'évêque comte de Châlons mourut en même temps, d'une si courte maladie que le cardinal de Noailles son frère, parti, dès qu'il le sut malade, pour l'aller trouver, apprit sa mort en chemin. C'était un prélat d'un grand exemple, d'une rare piété et d'une grande fermeté contre la bulle *Unigenitus*. Son savoir et ses lumières étaient médiocres.

La France perdit aussi un de ses plus implacables ennemis, mais dans un temps où il ne pouvait plus lui nuire, par la mort du célèbre Heinsius, pensionnaire de Hollande, duquel il a souvent été fait mention. Il avait quatre-vingt-un ans, la tête et le sens comme à quarante, la santé ferme. Il fut emporté par une maladie de peu de jours, le 3 août, à La Haye, à quoi le chagrin eut grande part. Créature, puis confident intime, conseiller le plus accrédité du prince d'Orange, et l'instrument de l'autorité et du pouvoir sans bornes qu'il s'était acquis dans les provinces unies, il en avait épousé tous les intérêts, ses affections et ses haines. On a vu ici ailleurs pourquoi le prince d'Orange était devenu l'ennemi personnel du roi, et le plus grand ennemi de la France. Heinsius succéda non à ses charges et à l'autorité qu'elles donnent, mais à tout son crédit sur les esprits et à son art de gouverner et de devenir le premier mobile et comme le maître de toutes les délibérations importantes de sa république. Entraîné par son grand objet d'humilier la France et la personne du roi, flatté par la cour rampante que lui faisaient sans ménagement le prince Eugène et le duc de Marlborough, jusqu'à attendre quelquefois deux heures dans son antichambre, il ne voulut jamais la paix, et tous trois ne visèrent pas à moins, au milieu de leurs énormes succès, qu'à réduire la France au-dessous de la paix de Vervins.

Les finances de l'empereur, quoique le plus intéressé, étaient toujours fort courtes. Quelque animés que fussent les Anglais, leur parlement sentait avec peine le poids d'une distribution si inégale, et n'allait pas à beaucoup près à ce qu'il était nécessaire d'en tirer. Ce fut donc à la Hollande à suppléer pour ces deux puissances. La haine d'Heinsius, et les cajoleries des deux héros du temps l'aveuglèrent; il acheva de ruiner sa république,

que son crédit et son autorité entraînèrent. Il fut trente ans pensionnaire, et jamais pensionnaire n'a été si maître de toutes les affaires, on pourrait dire si absolu, si la forme du gouvernement n'eût demandé des insinuations lumineuses et adroites, mais qui avaient toujours un plein succès. On peut juger par là de la capacité, des connaissances, de la dextérité, de l'éloquence, de l'expérience et de la force de tête de ce ministre, qui, n'ayant point de stathouder depuis la mort du roi Guillaume, se trouvait en tout genre le chef et le premier homme de sa république, de longue main si accoutumée du temps du roi Guillaume, et depuis, à suivre comme aveuglément ses impulsions et ses sentiments. Mais la paix faite, la république désenivrée d'espérances fondées sur une guerre heureuse jusqu'au prodige, et ramenée sur elle-même, aperçut enfin jusqu'où la passion d'Heinsius l'avait menée, et vit avec horreur la profondeur des engagements où il l'avait jetée et l'immensité des dettes dont elle se trouva accablée. Les yeux s'ouvrirent donc sur la conduite d'Heinsius, le mécontentement ne se contraignit pas, le crédit du ministre tomba, ses embarras à se défendre d'avoir précipité la république dans cet abîme se multiplièrent, les dégoûts devinrent fréquents, puis continuels, qui le conduisirent amèrement au tombeau. Outre la place de pensionnaire, il avait aussi les sceaux pour que rien ne manquât à son autorité. Les états généraux séparèrent ces deux grands emplois, et, après avoir délibéré six semaines et davantage, ils donnèrent, le 20 septembre, la garde du grand sceau au baron de Vassenaer-Stattemberg, et l'importante place de pensionnaire de Hollande et de West-Frise à Hoornbeck, pensionnaire de la ville de Rotterdam.

Saint-Olon mourut fort vieux. Son nom était Pidou, et de fort bas aloi. Il était gentilhomme ordinaire chez

le roi; on n'en parle ici que parce qu'il avait été longtemps employé en des voyages en pays étrangers avec confiance et succès, et avait été aussi envoyé du roi à Maroc et à Alger, où il vint à bout d'affaires difficiles et même fort périlleuses pour lui, avec une grande fermeté et beaucoup d'adresse et de capacité, d'ailleurs fort honnête homme, et qui ne s'en faisait point accroire.

La mort de madame Dacier fut regrettée des savants et des honnêtes gens. Elle était fille d'un père qui était l'un et l'autre, et qui l'avait instruite. Il s'appelait Lefèvre, était de Caen et protestant. Sa fille se fit catholique après sa mort, et se maria à Dacier, garde des livres du cabinet du roi, qui était de toutes les académies, savant en grec et en latin, auteur et traducteur. Sa femme passait pour en savoir plus que lui en ces deux langues, en antiquités, en critique, et a laissé quantité d'ouvrages fort estimés. Elle n'était savante que dans son cabinet ou avec des savants, partout ailleurs simple, unie, avec de l'esprit, agréable dans la conversation, où on ne se serait pas douté qu'elle sût rien de plus que les femmes les plus ordinaires. Elle mourut dans de grands sentiments de piété, à soixante-huit ans; son mari, deux ans après elle, à soixante et onze ans.

Philippe de Courcillon, dit le marquis de Dangeau, mourut à Paris à quatre-vingt-quatre ans, le 7 septembre; ce fut une espèce de personnage en détrempe, sur lequel, à l'occasion de ses singuliers mémoires, la curiosité engage à s'étendre un peu ici. Sa noblesse était fort courte, du pays Chartrain, et sa famille était huguenote. Il se fit catholique de bonne heure, et s'occupa fort de percer et de faire fortune. Entre tant de profondes plaies que le ministère du cardinal Mazarin a faites et laissées à la France, le gros jeu et ses friponneries en fut une à laquelle il accoutuma bientôt tout le

monde, grands et petits. Ce fut une des sources où il puisa largement, et un des meilleurs moyens de ruiner les seigneurs qu'il haïssait et qu'il méprisait, ainsi que toute la nation française, dont il voulait abattre tout ce qui était grand par soi-même, ainsi que sur ses documents on y a sans cesse travaillé depuis sa mort jusqu'au parfait succès que l'on voit aujourd'hui, et qui présage si sûrement la fin et la dissolution prochaine de cette monarchie. Le jeu était donc extrêmement à la mode à la cour, à la ville et partout, quand Dangeau commença à se produire.

C'était un grand homme, fort bien fait, devenu gros avec l'âge, ayant toujours le visage agréable, mais qui promettait ce qu'il tenait, une fadeur à faire vomir. Il n'avait rien, ou fort peu de chose ; il s'appliqua à savoir parfaitement tous les jeux qu'on jouait alors : le piquet, la bête, l'hombre, grande et petite prime, le hoc, le reversi, le brelan, et à approfondir toutes les combinaisons des jeux et celles des cartes, qu'il parvint à posséder jusqu'à s'y tromper rarement, même au lansquenet et à la bassette, à les juger avec justesse et à charger celles qu'il trouvait devoir gagner. Cette science lui valut beaucoup, et ses gains le mirent à portée de s'introduire dans les bonnes maisons, et peu à peu à la cour, dans les bonnes compagnies. Il était doux, complaisant, flatteur, avait l'air, l'esprit, les manières du monde, de prompt et excellent compte au jeu, où, quelques gros gains qu'il ait faits, et qui ont fait son grand bien et la base et les moyens de sa fortune, jamais il n'a été soupçonné, et sa réputation toujours entière et nette. La nécessité de trouver de fort gros joueurs pour le jeu du roi et pour celui de madame de Montespan, l'y fit admettre ; et c'était de lui, quand il fut tout à fait initié, que madame de Montespan disait plaisamment qu'on ne

pouvait s'empêcher de l'aimer ni de s'en moquer, et cela était parfaitement vrai. On l'aimait parce qu'il ne lui échappait jamais rien contre personne, qu'il était doux, complaisant, sûr dans le commerce, fort honnête homme, obligeant, honorable; mais d'ailleurs si plat, si fade, si grand admirateur de riens, pourvu que ces riens tinssent au roi, ou aux gens en place, ou en faveur; si bas adulateur des mêmes, et depuis qu'il s'éleva, si bouffi d'orgueil et de fadaises, sans toutefois manquer à personne, ni être moins bas, si occupé de faire entendre et valoir ses prétendues distinctions, qu'on ne pouvait s'empêcher d'en rire.

Établi dans les jeux du roi et de sa maîtresse, il en profita pour se décorer, et comprit qu'il ne le pouvait qu'à force d'argent. Il donna donc à M. de Vivonne, à ce qu'il me semble, car ce fait est de 1670, tout ce qu'il voulut du gouvernement de Tours et de Touraine, et il acheta, peu de mois après, une des deux charges de lecteur du roi, parce qu'elles donnent les entrées, si rares et si utiles sous Louis XIV. Son argent commença donc à en faire un homme du petit coucher, un gouverneur de province, et un familier dans les parties du roi et de madame de Montespan, qui jouaient presque tous les jours. Avec peu d'esprit, mais celui du grand monde et de savoir être toujours dans la bonne compagnie, il ne laissait pas de rimailler. Le roi s'amusait quelquefois alors à donner des bouts-rimés à remplir. Dangeau souhaitait ardemment un logement qui étaient rares dans les premiers temps que le roi s'établit à Versailles.

Un jour qu'il était au jeu avec madame de Montespan, Dangeau soupirait fadement en parlant de son désir d'un logement à quelqu'un, assez haut pour que le roi et madame de Montespan le pussent entendre; ils l'entendirent effectivement et s'en divertirent, puis trouvèrent

plaisant de mettre Dangeau sur le gril, en lui composant sur-le-champ les bouts rimés les plus étranges qu'ils pussent imaginer, les donnèrent à Dangeau, et comptant bien qu'il ne pourrait jamais en venir à bout, lui promirent un logement s'il les remplissait sans sortir du jeu et avant qu'il finît. Ce fut le roi et madame de Montespan qui en furent les dupes. Les muses favorisèrent Dangeau, il conquit un logement, et en eut un sur-le-champ. Il avait été capitaine de cavalerie; il obtint le régiment du roi; puis la guerre étant moins son fait que la cour, non qu'il ait été accusé de poltronnerie, il fut employé auprès de quelques princes en Allemagne, puis en Italie; au mariage de monseigneur le Dauphin, il fit si bien, qu'il fut un de ses menins, quoique tous les autres fussent de qualité distinguée. On a pu voir ici que madame de Maintenon, qui voulait environner la Dauphine de gens à elle, fit passer la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, à madame la Dauphine, et que, pour adoucir cette complaisance, elle fit donner la charge de chevalier d'honneur de cette princesse au duc de Richelieu, avec promesse qu'après l'avoir gardée quelque temps, il la vendrait tout ce qu'il la pourrait vendre à qui il voudrait qui serait agréé. Il s'était étrangement incommodé au jeu. Dangeau, déjà menin et gouverneur de province, fut son homme; il en tira 500,000 livres. Dangeau devint ainsi chevalier d'honneur de madame la Dauphine, et néeessairement par là chevalier de l'ordre, en la grande promotion, trois ans après, le premier jour de l'an 1689.

Il avait épousé en 1682 une fille fort riche, d'un partisan qu'on appelait Morin le Juif qui le fit beau-frère du maréchal d'Estrées, mari de l'autre. Dangeau en eut une fille unique, qu'il maria au duc de Montfort, fils

aîné du duc de Chevreuse, dont il se bouffit fort. Étant devenu veuf, il se trouva assez riche pour se remarier à une comtesse de Lœwenstein, fille d'honneur de madame la Dauphine, et fille d'une sœur du cardinal de Furstemberg, laquelle avait des sœurs grandement mariées en Allemagne, et des frères en grands emplois. On a vu ailleurs quels sont les Lœwenstein, et le bruit que fit Madame, et même madame la Dauphine, de voir les armes palatines accolées à celles de Coureillon, à la chaise de madame de Dangeau, et combien il fut avec raison inutile. Madame de Dangeau n'avait rien vaillant, mais elle était charmante de visage, de taille et de grâces. On en a parlé souvent ici ailleurs. C'était un plaisir de voir avec quel enchantement Dangeau se pavanait en portant le deuil des parents de sa femme, et en débitait les grandeurs. Enfin, à force de revêtements l'un sur l'autre, voilà un seigneur, et qui en affectait toutes les manières à faire mourir de rire. Aussi la Bruyère disait-il, dans ses excellents caractères de Théophraste, que Dangeau n'était pas un seigneur, mais d'après un seigneur.

Je fus brouillé avec lui longtemps, pour un fou rire qui partit malgré moi, et que j'ai eu lieu de croire qu'il ne m'a jamais bien pardonné. Il faisait magnifiquement les honneurs de la cour, où sa maison et sa table, tous les jours grande et bonne, était ouverte à tous les étrangers de considération. Il m'avait prié à dîner. Plusieurs ambassadeurs et d'autres étrangers s'y trouvèrent, et le maréchal de Villeroy qui était fort de ses amis, et chez qui sa noce s'était faite. Il fit peu à peu tomber à table la conversation sur les gouvernements et les gouverneurs de province; puis, se balançant avec complaisance, se mit à dire à la compagnie : « Il faut dire la

vérité : de tous nous autres gouverneurs de provinces, il n'y a que M. le maréchal, en regardant Villeroy, qui soit demeuré maître de la sienne. » Les yeux de madame de Dangeau et les miens se rencontrèrent dans cet instant ; elle sourit, et moi je fis pis, quelque effort que je pusse faire, car il était bon homme, et je ne voulais pas le fâcher, mais cette fatuité fut plus forte que moi. Un an après la mort de M. de Louvois, le roi se lassa d'être grand maître des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dont Louvois avait toute la gestion en qualité de grand vicaire, et donna cette grande maîtrise à Dangeau. L'envie de s'en divertir eut grande part à ce choix. Il traitait bien Dangeau, mais il s'en moquait volontiers. Il connaissait ses fadeurs, sa vanité, sa fatuité. Cette grâce en devint une source. On a vu ici ailleurs avec quelle dignité il tâcha d'imiter le roi donnant l'ordre du Saint-Esprit, en donnant celui de Saint-Lazare, combien le prie-dieu était bien imité dans Saint-Germain-des-Prés, comment ses prêtres de l'ordre, placés comme le sont les évêques et les abbés au prie-dieu du roi, représentaient bien les cardinaux avec leurs soutanes et leurs camails rouges ; avec quelle grâce et quel air de satisfaction et de bonté, Dangeau faisait la roue au milieu de cette pompe et de toute la cour, hommes et femmes, qui y allaient sur des échafauds parés, et y riaient scandaleusement. Le roi après s'amusait du récit qu'il lui en faisait faire chez madame de Maintenon, et il était, ou se montrait transporté de la privance de ces conversations, et des applaudissements qu'il en recevait. Il est pourtant vrai qu'il faisait un très-noble usage de sa commanderie magistrale, qui était bonne, et qu'il abandonna tout entière, pour y élever de pauvres gentilshommes, qui y

apprenaient gratuitement tout ce qui peut convenir à leur état, et y étaient fort honnêtement nourris et entretenus.

On a vu ici en son temps ce qui regarde le fils unique qu'il eut de sa seconde femme, qu'il maria à la fille unique du dernier de la maison de Pompadour et d'une fille de M. et de madame de Navailles, par conséquent sœur de la duchesse d'Elbœuf, mère de la dernière duchesse de Mantoue. Je ne fais ici que renouveler le souvenir de toutes ces alliances de sa femme et de son fils, nécessaires à savoir avant de parler de ses mémoires. En 1696 il fut conseiller d'état d'épée, et on a vu ici en son lieu qu'au mariage de monseigneur le duc de Bourgogne, le roi lui rendit sa charge de chevalier d'honneur qu'il avait perdue à la mort de la Dauphine, et fit sa femme dame du palais, dont elle fut la première par la charge de son mari, n'y ayant point eu alors de duchesse, et on n'a pas oublié de remarquer les privances et la faveur de madame de Dangeau auprès de madame de Maintenon, qui lui attirèrent celles du roi. Tout cela enfla Dangeau et en augmenta merveilleusement les ridicules. Il adorait le roi et madame de Maintenon ; il adorait les ministres et le gouvernement ; son culte, à force de le montrer, s'était glissé jusque dans ses moelles. Leurs goûts, leurs affections, leurs éloignements, il se les adaptait entièrement. Tout ce que le roi faisait, en quelque genre que ce fût, et quelquefois de plus étrange, transportait Dangeau d'admiration, qui passait du dehors jusqu'à l'intérieur. Il en était de même de tout ce qu'il voyait que madame de Maintenon aimait, avançait ou écartait, et il s'incrusta si bien de tout cela qu'il en fit sa propre chose, même après leur mort. De là vient la partialité que toute sa tremblante politique n'a pu cacher dans ses mémoires contre

M. le duc d'Orléans et pour les bâtards en général, et spécialement pour la personne du duc du Maine, et de tout ce que l'ambition, ou le mécontentement, ou l'aveuglement lui avait attaché, et pour tout ce qui se montrait ou était contraire à M. le duc d'Orléans.

Par même raison, et par plusieurs autres, il était grand partisan du parlement, des bâtards et des princes étrangers, vrais et faux; grand ennemi de la dignité des ducs, avec l'ignorance la plus profonde jusqu'à être surprenante dans un homme qui avait passé sa vie à la cour, en sorte qu'il n'a pu se retenir là-dessus dans ses mémoires, jusqu'à y avoir sacrifié la vérité bien des fois à cet égard, et d'autres fois passé grossièrement à côté, n'osant hasarder les négatives, et d'autres fois omettant ce qui s'était passé sous ses yeux. Cette aversion des ducs lui venait de celle de madame de Maintenon, amie ancienne et protectrice des bâtards, qui, pour leur ranger tout obstacle, eût voulu anéantir la première dignité du royaume. Ainsi, tout ce qui s'opposait à elle, en tout genre, pour nouveau et pour étrange qu'il fût, trouvait appui en elle. Dangeau ne pouvait se consoler de l'inutilité de tout ce qu'il avait tenté pour se faire faire duc, et en avait pris une haine particulière contre la dignité à laquelle il n'avait pu atteindre; il croyait ainsi s'en dédommager. Les alliances de sa femme qui, en vraie Allemande, croyait que rien ne pouvait égaler un prince ni même un ancien comte de l'empire; l'alliance de son fils, si proche avec les duchesses d'Elbœuf et de Mantoue, lui avaient tout à fait tourné la tête là-dessus. On a vu en son lieu l'étroite liaison de la comtesse de Furstemberg avec madame de Soubise et la cause de cette union, et quelle était madame de Soubise à l'égard du roi et même de madame de Maintenon. On a vu aussi quelle était cette comtesse de Furstemberg à l'égard du

cardinal frère du père de son mari et de la mère de madame de Dangeau, qui vivait avec eux en intimité de famille. Il n'en fallut pas davantage à Dangeau pour être comme à genoux devant les Rohan, et, par concomitance, devant les Bouillon, en ce que ces deux maisons avaient de commun ensemble. C'est ce qui paraît par sa partialité extrême dans ses mémoires, par ses louanges ou son aridité, enfin par ses méprises ou d'ignorance ou de pis, par ses réticences. Après ces remarques nécessaires, venons aux mémoires qu'il a laissés, qui le peignent si parfaitement lui-même, et si fort d'après nature.

Dès les commencements qu'il vint à la cour, c'est-à-dire vers la mort de la reine-mère, il se mit à écrire tous les soirs les nouvelles de la journée, et il a été fidèle à ce travail jusqu'à sa mort. Il le fut aussi à les écrire comme une gazette sans aucun raisonnement, en sorte qu'on n'y voit que les événements avec une date exacte, sans un mot de leurs causes, encore moins d'aucune intrigue ni d'aucune sorte de mouvement de cour ni d'entre les particuliers. La bassesse d'un humble courtisan, le culte du maître et de tout ce qui est ou sent la faveur, la prodigalité des plus fades et des plus misérables louanges, l'encens éternel et suffoquant jusque des actions du roi les plus indifférentes, la terreur et la fadeur suprêmes qui ne l'abandonnent nulle part pour ne blesser personne, excuser tout, principalement dans les généraux et les autres personnes du goût du roi, de madame de Maintenon, des ministres, toutes ces choses éclatent dans toutes les pages, dont il est rare que chaque journée remplisse plus d'une, et dégoûtent merveilleusement. Tout ce que le roi a fait chaque jour, même de plus indifférent, et souvent les premiers princes et les ministres les plus accrédités, quelquefois d'autres sortes de personnages, s'y

trouve avec sécheresse pour les faits, mais tant qu'il se peut avec les plus serviles louanges, et pour des choses que nul autre que lui ne s'aviserait de louer.

Il est difficile de comprendre comment un homme a pu avoir la patience et la persévérance d'écrire un pareil ouvrage tous les jours pendant plus de cinquante ans, si maigre, si sec, si contraint, si précautionné, si littéral, à n'écrire que des écorces de la plus repoussante aridité. Mais il faut dire aussi qu'il eût été difficile à Dangeau d'écrire de vrais mémoires qui demandent qu'on soit au fait de l'intérieur et des diverses machines d'une cour. Quoiqu'il n'en sortît presque jamais, et encore pour des moments, quoiqu'il y fût avec distinction et dans les bonnes compagnies, quoiqu'il y fût aimé, et même estimé du côté de l'honneur et du secret, il est pourtant vrai qu'il ne fut jamais au fait d'aucune chose ni initié dans quoi que ce fût. Sa vie frivole et d'écorce était telle que ses mémoires; il ne savait rien au delà de ce que tout le monde voyait; il se contentait aussi d'être des festins et des fêtes, sa vanité a grand soin de l'y montrer dans ses mémoires, mais il ne fut jamais de rien de particulier. Ce n'est pas qu'il ne fût instruit quelquefois de ce qui pouvait regarder ses amis, par eux-mêmes, qui, étant quelques-uns des gens considérables, pouvaient lui donner quelques connaissances relatives, mais cela était rare et court. Ceux qui étaient de ses amis de ce genre, en très-petit nombre, connaissaient trop la légèreté de son étoffe pour perdre leur temps avec lui.

Dangeau était un esprit au-dessous du médiocre, très-futile, très-incapable en tout genre, prenant volontiers l'ombre pour le corps, qui ne se repaissait que de vent, et qui s'en contentait parfaitement. Toute sa capacité n'allait qu'à se bien conduire, ne blesser personne,

multiplier les bouffées de vent qui le flattaient, acquérir, conserver et jouir d'une sorte de considération, sans vouloir s'apercevoir qu'à commencer par le roi, ses vanités et ses fatuités divertissaient souvent les compagnies, ni des panneaux où on le faisait tomber souvent là-dessus. Avec tout cela, ses mémoires sont remplis de faits que taisent les gazettes, gagneront beaucoup en vieillissant, serviront beaucoup à qui voudra écrire plus solidement, pour l'exactitude de la chronologie, et pour éviter confusion. Enfin ils représentent, avec la plus désirable précision, le tableau extérieur de la cour, des journées, de tout ce qui la compose, les occupations, les amusements, le partage de la vie du roi, le gros de celle de tout le monde, en sorte que rien ne serait plus désirable pour l'histoire que d'avoir de semblables mémoires de tous les règnes, s'il était possible, depuis Charles V, qui jetteraient une lumière merveilleuse parmi cette futilité sur tout ce qui a été écrit de ces règnes.

Encore deux mots sur ce singulier auteur. Il ne se cachait point de faire ce journal, parce qu'il le faisait de manière qu'il n'en avait rien à craindre; mais il ne le montrait pas; on ne l'a vu que depuis sa mort. Il n'a point été imprimé jusqu'à présent, et il est entre les mains du duc de Luynes, son petit-fils, qui en a laissé prendre quelques copies. Dangeau, qui ne méprisait rien, et qui voulait être de tout, avait brigué et obtenu de bonne heure une place dans l'Académie française, dont il est mort doyen, et une dans l'Académie des sciences, quoiqu'il ne sût rien du tout en aucun genre, quoiqu'il s'enorgueillît d'être de ces compagnies et de fréquenter les illustres qui en étaient. Il se trouve dans ses mémoires des grossièretés d'ignorance sur les duchés et sur les dignités de la cour d'Espagne qui sur-

prennent au dernier point. Il essuya la grande opération de la fistule, dont il pensa mourir, et fut taillé d'une fort grosse pierre. Il a vécu depuis sans aucune incommodité de la première, et longues années, parfaitement guéri et sans aucune suite de l'autre. Deux ans avant sa mort, il fut taillé pour la seconde fois ; la pierre n'était pas grosse, à peine eut-il quelques heures de fièvre; il fut guéri en un mois, et s'en est bien porté depuis. A la fin, le grand âge, et peut-être l'ennui de ne voir plus de cour ni de grand monde, termina sa vie par une maladie de peu de jours.

N'attendons pas le temps de la mort de l'abbé de Dangeau son frère, qui arriva le 1er janvier 1723, pour parler de lui tout de suite. Il naquit huguenot, il y persévéra plus longtemps que son frère, et je ne sais s'il y a jamais bien renoncé. Il avait plus d'esprit que son aîné, et quoiqu'il eût assez de belles-lettres qu'il professa toute sa vie, il n'eut ni moins de fadeur ni moins de futilité que lui ; il parvint de bonne heure à être des académies. Les bagatelles de l'orthographe et de ce qu'on entend par la matière des rudiments et du Despautère, furent l'occupation et le travail sérieux de toute sa vie. Il eut plusieurs bénéfices, vit force gens de lettres et d'autre assez bonne compagnie, honnête homme, bon et doux dans le commerce, et fort uni avec son frère. Il avait été envoyé jeune en Pologne, et il avait trouvé le moyen de se faire décorer d'un titre de camérier d'honneur par Clément X qu'il avait connu en Pologne, non à Rome où il n'alla jamais, et de se le faire renouveler par Innocent XII; il avait aussi acheté une des deux charges de lecteur du roi pour en conserver les entrées, et venait de temps en temps à la cour; il y était peu, ne sortait guère de chez son frère, et y avait peu d'habitude.

Je ne sais de quoi M. le duc d'Orléans s'avisa de faire donner à M. son fils la grande maîtrise de Saint-Lazare. On lui fit sans doute accroire que cela donnerait des créatures à ce jeune homme. Ceux qui prenaient cet ordre si dégradé de biens et d'honneur n'étaient pas pour lui en faire. Le régent ne m'en parla point, et, la chose faite, je ne lui en dis rien non plus.

Le duc de Gramont mourut en même temps à Paris, à près de quatre-vingts ans; il en est tant parlé ici à l'occasion de son étrange et second mariage, et de son ambassade en Espagne, qu'il n'y a rien à y ajouter. Il était frère cadet du célèbre comte de Guiche, qui a tant fait parler de lui, et fils et père des deux maréchaux de Gramont. Leur nom est Aure, connus par la possession de plusieurs fiefs et du vicomté d'Arboust, vers 1380; Sauce Garcie d'Aure servit le roi en 1405, sous Jean de Bourbon, à la conquête de Guyenne, avec dix-neuf écuyers. Menaud d'Aure, fils d'une bâtarde de Béarn, épousa en 1525 Claire de Gramont, qui était de cette maison de Gramont si illustre en Béarn, Gascogne, Navarre et Aragon, et par les guerres qu'elle y soutint si longtemps contre la maison de Beaumont, bâtards de la maison de France, qui s'étaient grandement élevés en ces pays-là. Cette Claire de Gramont, lorsqu'elle fut mariée, avait des frères et des neveux desquels tous elle devint héritière. Antoine d'Aure, son fils, vicomte d'Aster, prit gratuitement le nom et les armes de Gramont, car quoi qu'en dise le Moréri il le fit sans aucune obligation, et il composa son écusson d'une manière à montrer qu'il ne faisait pas grand cas de ses armes. Il porta au premier quartier d'or un lion d'azur, qui est Gramont; aux second et troisième les trois flèches en pal, la pointe en bas, d'Aster, et d'Aure au quatrième

qui est d'argent à la levrette de sable, à la bordure de sable chargé de huit besants d'or. L'héritière d'Aster était la grand'mère paternelle de ce Mahaut d'Aure qui quitta son nom pour prendre le nom de Gramont. Le mariage de son père est de 1525, et sa mort de 1534; sa femme, Claire de Gramont, le survécut plus de vingt ans. Antoine d'Aure, qui, comme on vient de le dire, prit volontairement le nom de Gramont et abandonna le sien, comme fit sa postérité après lui, eut un fils aîné, dit Antoine de Gramont, qui épousa Hélène de Clermont, dame de Trèves et de Toulongeon. Leur fils aîné, Philibert dit de Gramont, épousa la fille unique de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny et seigneur de Lausun. C'est la belle Corisande dont Henri IV en sa jeunesse fut si amoureux, qu'il disparut aussitôt après sa victoire de Coutras, et, suivi d'un seul page, alla lui présenter son épée, ce qui lui fit perdre tous les avantages qu'il pouvait tirer de ce grand succès, où le duc de Joyeuse, général de l'armée catholique, et tant d'autres gens de marque avaient été tués, qui avait défait cette armée et en avait mis les restes en désarroi. Celle des huguenots, quoique victorieuse, demeura sans rien faire, dans l'étonnement de la disparition du roi de Navarre aussitôt après le combat, ne sachant s'il était tué, pris, ou ce qu'il était devenu pendant six ou sept jours qu'il mit à revenir après ce fatal tour de jeunesse. Cet amour valut au mari de la belle le gouvernement de Bayonne et la charge de sénéchal de Béarn. Il s'était marié en 1567, et fut tué à vingt-six ans devant La Fère, en 1580. Sa femme le survécut longtemps et rendit des services considérables à son royal amant, pendant les guerres de religion. De son mariage vint la grand'mère paternelle du duc de Lausun et le père du premier maréchal de Gramont.

Madame de Nogent mourut aussi à quatre-vingt-huit ans. Elle était sœur du duc de Lausun. Elle était fille de la reine, et n'avait rien lorsqu'en 1663 elle épousa Beautru, dit le comte de Nogent, capitaine de la porte, puis maître de la garde-robe du roi, qui fut tué lieutenant général au passage du Rhin, 12 juin 1672, dont elle porta le premier grand deuil le reste de sa vie. Son fils est mort sans enfants, et sa fille épousa Biron, devenu enfin duc, pair et maréchal de France, qui, du chef de cette Beautru par sa mère, a hérité de plus de 1,200,000 livres des ducs de Foix et de Lausun. Autre exemple terrible des mariages de filles de qualité pour rien avec des gens aussi de rien, et qui deviennent héritières. Heureusement que c'est Biron et non pas un Beautru qui en a profité, mais par le plus grand hasard du monde.

CHAPITRE DLV.

Lede fait grand d'Espagne est victorieux en Afrique. — Mortification du cardinal del Giudice à Rome. — La princesse des Ursins à Rome pour toujours, où elle est considérée. — Barbarigo, Borgia et Cienfuegos faits cardinaux. — Saint-Étienne de Caen au cardinal de Mailly. — La survivance du gouvernement du duc d'Uzès à son fils. — Voyages et retour à Paris de la duchesse de Hanovre. — Sa nullité à Vienne. — Son changement de nom. — Son état ambigu et détaillé à Paris. — Nouveautés étranges mais sans suites à son égard. — La Houssaye contrôleur général. — Quel. — Triste fin et mort de Guiscard. — Mort et caractère de Caumartin. — Époque du velours en habits ordinaires pour les gens de robe. — Le parlement enregistre la déclaration pour recevoir la Constitution et revient à Paris. — Chambre établie aux Grands-Augustins pour vider force procès. — Mariage du duc de Lorge avec mademoiselle de Mesmes. — Mariage du duc de Brissac avec mademoiselle Pécoil. — Mort étrange du vieux Pécoil. — Ambassadeur du Grand Seigneur en France. — Congrès de Cambrai inutile. — Saint-Contest et Morville y vont. — Ambassadeurs plénipotentiaires. — Maulevrier-Langeron envoyé en Espagne. — Law sort enfin du royaume. — Son caractère. — Sa fin. — Sa famille.

On a vu ici en son lieu que l'extrême supériorité des Anglais par mer et des impériaux par terre, joints à eux, avaient fait avorter les grands desseins de l'Espagne sur l'Italie et le traité qui s'ensuivit. Le marquis de

Lede, tout faible qu'il fût à la tête de l'armée d'Espagne, s'y était montré grand, vaillant et habile capitaine. Le roi d'Espagne, qui aimait à faire la guerre, ne voulut pas laisser ses troupes inutiles ni les licencier. Il était avec raison fort content du marquis de Lede. Il le fit grand d'Espagne et le fit passer en Afrique avec l'armée qu'il commandait. Il fit lever aux Maures le siége de Ceuta qu'ils faisaient depuis longtemps, reprit Oran, gagna plusieurs victoires et revint en Espagne avec la plus grande réputation, où il reçut l'ordre de la Toison-d'Or. J'aurai occasion de parler de lui si j'ai le temps d'écrire mon ambassade en Espagne où je l'ai beaucoup vu.

Le cardinal del Giudice, dont il a été tant parlé ici, reçut en ce temps-ci une grande mortification. Transfuge forcé par Albéroni du service du roi d'Espagne, il s'était jeté dans celui de l'empereur, dont il n'avait pas honte d'être chargé des affaires à Rome où il se baignait d'aise de l'état d'Albéroni, vagabond caché et accusé juridiquement devant le pape, depuis qu'il avait été chassé d'Espagne. L'empereur avait un favori. C'était le comte d'Althan qui était devenu le maître de son cœur et de son esprit. Il avait fait son frère cardinal, et ce nouveau cardinal arriva à Rome pour prendre le chapeau, et être chargé en même temps des affaires de l'empereur, dont il dépouilla Giudice avec toute la hauteur d'un favori allemand. Giudice, qui n'avait plus de ressource ni de nouveau maître à prendre, ploya les épaules, et eut la bassesse de donner chez lui une fête magnifique au cardinal d'Althan. Cette douleur fut incontinent suivie d'une petite consolation. Il vit arriver à Rome la princesse des Ursins, qui, lassée enfin du séjour de Gênes, s'était déterminée à venir fixer son séjour dans son ancienne demeure, où elle fut reçue avec

beaucoup de considération du pape et de sa cour, du roi et de la reine d'Angleterre, à qui elle s'attacha, du sacré collége, et de tout ce qu'il y avait de principal et de plus grand à Rome; mais Giudice ne la vit pas. Le pape fit presque en même temps trois cardinaux : Barbarigo, Vénitien, évêque de Brescia, réservé *in petto* de la dernière promotion; Borgia, Espagnol, patriarche des Indes, que j'ai fort vu en Espagne, et dont j'espère parler, et le fameux jésuite espagnol, Cienfuegos, homme de tant d'esprit et d'intrigue, qui débaucha l'Amirante de Castille, dont il était confesseur, et qui l'accompagna dans la suite en Portugal, comme il a été dit ici en son temps. Il s'était depuis retiré à Vienne où l'empereur l'employait en beaucoup d'affaires. Ces trois cardinaux étaient de la nomination de l'empereur, du roi d'Espagne et de la république de Venise.

J'obtins l'abbaye de Saint-Etienne de Caen pour le cardinal de Mailly, et la survivance des gouvernements de Saintonge et d'Angoumois du duc d'Uzès pour son fils.

On a vu, vers les commencements de ces Mémoires que la duchesse de Hanovre était depuis longtemps en France avec ses deux filles sans aucune sorte de distinction, la mortifiante aventure qui, de dépit, la fit retirer en Allemagne, d'où elle fit le mariage de son aînée avec le duc de Modène, qui, par la mort de son neveu aîné, avait eu sa succession, et quitté le chapeau de cardinal, et c'est de ce mariage qu'est venu le duc de Modène, gendre de M. le duc d'Orléans. On y a vu en même temps par quel bonheur de conjonctures et d'intrigues sa seconde fille épousa l'empereur Joseph. On y a vu encore que, arrivée peu après à Vienne dans l'espérance d'y recevoir les plus grands honneurs, elle y fut tellement trompée qu'elle ne put jamais se mon-

trer à la cour, ni voir sa fille, ni les personnes impériales, que par un escalier secret, en particulier, et cela encore rarement et courtement, tant qu'enfin, dépitée de ne réussir en pas une de ses prétentions, et de n'être même visitée de personne, elle prit assez promptement le parti de se retirer à Modène auprès de son autre fille, qui au bout de quelques années mourut entre ses bras en septembre 1710. La duchesse de Hanovre, qui ne savait où se retirer, demeura à Modène, sous prétexte d'y élever ses deux petites-filles; elle avait aussi deux petits-fils. Mais, lasse au bout de dix ans des caprices de son gendre, elle résolut de tenter encore une fois fortune à Vienne, et si elle n'y réussissait pas de venir en France, où elle n'ignorait pas que tout avait changé de face, les prétentions les plus absurdes bien reçues, tout désordre et toute confusion protégés, tout ordre, toute règle, tout droit proscrits; elle espéra donc tout du crédit de M. le Duc, par sa sœur madame la Princesse, et s'achemina lentement en Allemagne, où elle n'avait point de demeure que triste et solitaire, où elle ne put se résoudre d'habiter. En approchant de Vienne, elle apprit qu'elle n'y pouvait aller. On s'y souvenait avec dégoût des prétentions qu'elle y avait montrées, et quoiqu'elles n'eussent eu aucun succès, la cour de Vienne aima mieux ne l'y point voir que de les voir renouveler; on la fit donc demeurer à Aschau à quelques journées de Vienne, où l'impératrice sa fille l'alla voir, et l'y fit recevoir par ses officiers. Elle n'y demeura que quelques jours avec elle, et s'en retourna à Vienne. L'empereur offrit à la duchesse de Hanovre la demeure du château et de la ville de Lintz, ou de tel autre appartenant à la maison d'Autriche qu'elle aimerait le mieux; mais les espérances de France la touchèrent davantage. Elle partit d'Aschau le même jour que l'impératrice, et prit

le chemin de France par Munich à petites journées, pour s'assurer en chemin de ce qu'elle espérait.

Elle crut faire oublier la façon dont elle y avait été traitée, en changeant de nom, et prit en chemin celui de duchesse de Brunschweig, que les Français prononcent Brunsvick. Madame la Princesse obtint pour elle l'un des deux grands appartements du Luxembourg, avec les logements nécessaires pour sa suite et son service, parce que depuis la mort de madame la duchesse de Berry les deux grands appartements principaux étaient vides, et les autres n'étaient occupés que par des particuliers, dont plusieurs furent délogés peu de jours après son arrivée. On vit une chose sans exemple, que l'abbé Dubois, pour l'intérêt de son chapeau, arracha de M. le duc d'Orléans, dans la pensée d'en faire bien sa cour au roi d'Angleterre, qui était de la maison de Brunswick, mais d'une branche fort éloignée de celle du mari de cette prétendue nouvelle hôtesse de la France. Le roi l'alla voir, à l'étonnement public et quelque chose de plus. La visite se passa debout et fut de peu de moments, puis il alla voir Madame nouvellement revenue de Saint-Cloud. Deux jours après, la duchesse de Brunswick eut la bonté de faire l'honneur au roi de lui rendre sa visite. Elle se passa comme l'autre, et depuis elle ne le vit plus chez elle, et une ou deux fois l'année au plus chez lui.

Ce début lui fit prendre de grands airs et vouloir se donner tous les avantages dont jouissent les princesses du sang, et même en usurper davantage. Soutenue de la maison de Condé, de la faiblesse et de l'indifférence de M. le duc d'Orléans, et de la chimère de l'abbé Dubois de plaire au roi d'Angleterre, qui pourtant ne montra jamais prendre le plus léger intérêt en ceux de cette cousine, elle se mit sur le pied qu'elle voulut ; mais elle

n'y put mettre le monde, malgré la sottise si ordinaire en ce genre aux Français. Qui que ce soit, hommes ni femmes, ne lui donna signe de vie ; elle ne put apprivoiser que des gens de rien et des bourgeoises inconnues, ravies de se croire admises à une petite cour où elles faisaient bonne chère et jouaient un petit jeu à leur portée. Force étrangers y fréquentèrent aussi ; d'autres gens, pas un. Madame la Princesse, qui logeait au petit Luxembourg qu'elle avait acheté et magnifiquement rebâti, lui était de quelque ressource ; elle était sa plus proche voisine ; mais elles ne se voyaient qu'en particulier et ne mangeaient jamais l'une chez l'autre. Pour les enfants et petits-enfants de madame la Princesse, ils ne la voyaient que fort rarement et courtement en particulier ; mais elle était riche, se repaissait de ses chimères et vivait contente dans sa petite et mauvaise compagnie, où elle jouait la petite souveraine. Elle vit aussi Madame fort rarement, et comme point M. et madame la duchesse d'Orléans.

Tout à la fin de l'année, Pelletier de la Houssaye fut contrôleur général. Il n'était pas de la même famille que Pelletier des Forts, fils de Pelletier de Sousi, qui était du conseil de régence, lequel était frère de Pelletier qui avait été contrôleur général après M. Colbert, et ministre d'état, père et grand-père de deux premiers présidents du parlement de Paris. La Houssaye était frère de la femme d'Amelot, si estimé dans ses ambassades, duquel il a été souvent parlé ici. Ce la Houssaye étant conseiller d'état et intendant d'Alsace, est le même qui fut nommé troisième ambassadeur avec le maréchal de Villars et le comte du Luc, pour aller signer la paix à Bade, qui se fit moquer de lui en refusant de céder au comte du Luc, et comme il n'y a en France qu'à prétendre et entreprendre pour réussir, pourvu qu'on ait

tort, fit la planche par ce refus que les conseillers d'état ne veulent plus céder qu'aux ducs et aux officiers de la couronne. On tortille depuis là-dessus, on le trouve ridicule, mais on le souffre. La Houssaye avait fort réussi en Alsace, il en écrivait des lettres de sa main et des mémoires, dont la netteté et la capacité étaient merveilleuses. Cette réputation l'en fit rappeler pour le mettre dans les grandes commissions des finances. C'était un grand homme, très-bien fait, de fort bonne mine, dont l'air et le ton étaient imposants. Mais à travers cette écorce et la réputation qu'il avait usurpée, il montra bientôt le tuf. On découvrit qu'il avait un secrétaire extrêmement capable qui lui était fort attaché, qui contrefaisait son écriture, à ne les pouvoir distinguer, qui envoyait d'Alsace ces lettres et ces mémoires, qu'on admirait comme étant de la main de la Houssaye qui se divertissait pendant que son secrétaire travaillait pour lui, car il était homme de plaisir en tout genre, et qui ne s'en contraignait pas, sans même en trop craindre l'indécence. Cela même suppléa à sa capacité. Il plut à M. le duc d'Orléans, il s'attacha à l'abbé Dubois, et fut ainsi contrôleur général, où il prit beaucoup de morgue et d'insolence, et montra l'épaisseur de son esprit et de sa compréhension, jusqu'à n'entendre pas la moindre affaire.

Guiscard mourut en ce temps-ci d'une manière étrange. Il était gouverneur de Sedan, et l'avait été de Dinan et de Namur, dont la défense sous le maréchal de Boufflers lui valut le collier de l'ordre. On a souvent ici parlé de lui. Il avait été après d'Avaux ambassadeur en Suède, et il avait marié sa fille unique, qui était très-riche, à Villequier, fils aîné du duc d'Aumont; il avait eu plus de malheur que de part à la défaite du maréchal de Villeroy à Ramillies, mais il ne put revenir sur

l'eau, comme il fit. Il était fort des amis du maréchal de Villeroy, qui, après son retour dans la faveur du roi par madame de Maintenon, eut grand'peine à obtenir qu'il revînt à la cour. Le roi l'y reçut mal, et ne put revenir sur son compte. Il était frère de ces deux scélérats de la Bourlie, dont il a été parlé ici, où leur naissance et leur fortune ont été expliquées. Guiscard était bon homme, honnête homme, doux et d'un commerce agréable et fort honorable. Avec ses biens, son cordon bleu, ses amis, car il en avait, l'alliance de sa fille, il se pouvait passer de la cour et mener une vie agréable; mais il avait de l'honneur et de l'ambition. Sa disgrâce et plus encore la cause de sa disgrâce troublaient tout son repos et tous les agréments de l'état où sa fortune l'avait mis. La mort du roi et le brillant du maréchal de Villeroy dans la régence avaient fait renaître ses espérances. Il se flatta longtemps, je ne sais de quoi ni pourquoi. Voyant enfin qu'on ne songeait à lui pour rien, il se retira tout à fait en Picardie auprès de Chaulnes, dans une terre qui s'appelait Magny, à qui il avait fait donner le nom de Guiscard, dont il avait rendu la demeure fort agréable. La mélancolie l'y gagna de plus en plus. Au bout de dix-huit mois, il eut un peu de goutte légère. Sa fille l'alla voir; il quitta son appartement sans cause que caprice, peut-être pis, et s'alla mettre dans une tour à l'autre bout de la cour. Il y fut quelques jours sans sortir de sa chambre, où il ne se laissa voir qu'à sa fille, et aux valets purement nécessaires. Il ne lui paraissait ni fièvre ni aucun autre mal, et cependant il gardait son lit. Sa fille, au bout de quelques jours, le pressa de se lever. Il lui répondit que ce n'était plus la peine, et lui tint quelques discours ambigus. La conclusion fut que sans nul accident qui pa-

rût, il mourut le soir de ce même jour à soixante et onze ou douze ans.

Caumartin, conseiller d'état et intendant des finances, mourut aussi en ce même temps à soixante-cinq ou six ans. C'était un grand homme très-bien fait et de fort bonne mine; on voyait bien encore qu'il avait été beau; il avait pris tous les grands airs et les manières du maréchal de Villeroy, et s'était fait par là un extérieur également ridicule et rebutant. Il avait l'écorce de hauteur d'un sot grand seigneur, il en avait aussi le langage, et le ton d'un courtisan qui se fait parade de l'être; ces façons lui aliénèrent beaucoup de gens. Il était fort proche parent et ami intime du chancelier de Pontchartrain; il eut toute sa confiance : tant qu'il fut contrôleur général toute la finance passait par ses mains. C'est ce qui gâta encore ses façons. Le dedans était tout autre que le dehors; c'était un très-bon homme, doux, sociable, serviable, et qui s'en faisait un plaisir, qui aimait la règle et l'équité, autant que les besoins et les lois financières le pouvaient permettre; et au fond honnête homme, fort instruit dans son métier de magistrature et dans celui de finance, avec beaucoup d'esprit, et d'un esprit accort, gai, agréable. Il savait infiniment d'histoire, de généalogie, d'anciens événements de la cour. Il n'avait jamais lu que la plume ou un crayon à la main; il avait infiniment lu, et n'avait jamais rien oublié de ce qu'il avait lu, jusqu'à en citer le livre et la page. Son père, aussi conseiller d'état, avait été l'ami le plus confident et le conseil du cardinal de Retz. Le fils, dès sa première jeunesse, s'était mis par là dans les compagnies les plus choisies et les plus à la mode de ce temps-là. Cela lui en avait donné le goût et le ton, et de l'un à l'autre, il passa sa vie avec tout ce qu'il y

avait de meilleur en ce genre. Il était lui-même d'excellente compagnie, et avec beaucoup d'amis à la cour et à la ville. Il se piquait de connaître, d'aimer, de servir les gens de qualité, avec lesquels il était à sa place, et point du tout glorieux, et parfaitement libre des chimères de la robe, avec cela très-honorable et même magnifique, point conteur, mais très-amusant, et quand on voulait un répertoire, le plus instructif et le plus agréable. Il aimait et faisait fort bonne chère, et il n'avait pas été indifférent pour les dames. C'est le premier homme de robe qui ait hasardé de paraître en justaucorps et manteau de velours dans les dernières années du roi. Ce fut d'abord une huée à Versailles; il la soutint, on s'y accoutuma; nul autre n'osa l'imiter de longtemps, et puis peu à peu ce n'est plus que velours pour les magistrats, qui d'eux a gagné les avocats, les médecins, les notaires, les marchands, les apothicaires et jusqu'aux gros procureurs.

L'abbé Dubois et M. le duc d'Orléans, celui-ci par faiblesse, l'autre pour son chapeau, avaient toujours en tête leur déclaration pour faire recevoir la constitution *Unigenitus*. Ils ne furent pas longtemps à s'apercevoir de l'inutilité et du ridicule effet d'avoir avec tant de pompe et de seigneurs, bas et flatteurs, forcé le grand conseil à l'enregistrer; ils se mirent bientôt après à reprendre leurs négociations avec le parlement; elles durèrent trois mois, et ces trois mois furent une mine et une abondante veine d'or pour le premier président, qui vendait le régent à sa compagnie, pour s'y réaccréditer, et qui enfin la vendit au régent. Quand il se crut au point qu'il désirait avec le parlement aux dépens du régent, qui fournissait à ses profusions et à ses brocards, et qu'il comprit qu'il était temps de finir l'affaire, pour ne pas tarir cette veine, et ne pas passer l'hiver à Pon-

toise, au hasard, s'il poussait le régent à bout, de lui fermer la main, de se voir forcé à mettre bas sa table, et à tomber de l'énorme splendeur qu'il avait soutenue jusqu'alors, il se fit valoir à sa compagnie, fort lasse de l'éloignement de ses foyers, qu'il la ramènerait à Paris, si elle voulait enregistrer une déclaration qu'ils sauraient toujours bien expliquer dans la pratique, et qui au fond ne donnerait guère plus à la Constitution, qui avait un si nombreux parti dans l'église, et toute l'autorité du gouvernement pour elle. Il en vint à bout; le parlement l'enregistra le 4 décembre, et deux jours après il y eut son rappel à Paris, où il revint incontinent reprendre sa séance ordinaire, et se remettre tout de bon à écouter et juger les procès.

Quelque temps avant le retour du parlement à Paris, on établit aux Grands-Augustins une chambre pour juger en dernier ressort quantité de procès restés depuis longtemps aux rôles et divers autres encore restés en arrière. Armenonville fut choisi pour y présider, avec six autres conseillers d'état ses cadets, dix maîtres des requêtes et un onzième pour servir de procureur général. On douta si les parties s'y présenteraient volontiers dans la crainte que le parlement de retour prétendît invalider tout ce qui y aurait été instruit et jugé. Néanmoins, peu à peu les affaires s'y portèrent. Le parlement de retour consentit à cette juridiction extraordinaire pour un temps, parce qu'il sentit qu'il était si chargé et si arriéré de procès, à force de s'être abandonné aux affaires publiques et à ne rien faire à Pontoise, qu'il était indispensable d'y pourvoir autrement. Ce nouveau tribunal, qui dura assez longtemps, se rendit recommandable par son équité, son travail et son expédition; il vida tout ce qui y fut porté, et Armenonville en particulier s'y acquit beaucoup d'honneur.

Vers le milieu du séjour du parlement à Pontoise, travaillant, une après-dînée, seul avec M. le duc d'Orléans, il m'apprit que le premier président lui avait demandé son agrément pour le mariage de sa fille aînée arrêtée avec le duc de Lorge. Ma surprise et ma colère me firent lever brusquement et jeter mon tabouret à l'autre bout du petit cabinet d'hiver où nous étions. Il n'y avait sorte de plaisirs essentiels que je n'eusse faits toute ma vie à ce beau-frère, non pour l'amour de lui, car je le connaissais bien, mais par rapport à madame de Saint-Simon. On a vu en son lieu que je l'avais fait capitaine des gardes et ce qui m'en arriva, et comme j'obtins pour rien un régiment pour son fils aîné à qui il n'en eût jamais acheté, et combien peu il en fut touché. J'ajouterai ici qu'à la mort de M. le maréchal de Lorge, je lui quittai près de 10,000 écus qui, sans dispute ni difficulté, revenaient à madame de Saint-Simon, sur le brevet de retenue de la charge de capitaine des gardes qu'eut le maréchal d'Harcourt; et malgré une conduite étrange et misérable, j'avais toujours très-bien vécu avec lui. Je n'avais donc garde de m'attendre qu'il choisît la fille d'un homme que je traitais en ennemi déclaré, à qui je refusais publiquement le salut, duquel je parlais sans aucune mesure et à qui je faisais des insultes publiques tout autant que l'occasion s'en présentait, ce qui arrivait le plus ordinairement au Palais-Royal, n'ayant guère ou point d'occasion de le rencontrer ailleurs. Je ne me contraignis donc pas avec M. le duc d'Orléans sur un mariage qui m'offensait si vivement. M. le duc d'Orléans n'osa trop rire du torrent que je débondai, me voyant si outré; il trouva pourtant que j'avais raison.

Je venais nouvellement de sauver une cruelle affaire au duc de Lorge. Il avait une maison dans le village de

Livry où il se croyait tout permis. Non content de désoler Livry sur les chasses, et Livry en était capitaine et seigneur du lieu avec qui je le raccommodai bien des fois, il s'avisa d'ouvrir, devant une grille de son jardin, une route prodigieusement large tout au travers de la forêt de Livry, et de faire cette expédition avec tant d'ouvriers, qu'elle fut achevée avant qu'on s'en fût aperçu. On peut juger des cris des officiers des eaux et forêts et de l'intendant des finances qui les avait dans son département, et des suites ruineuses et même personnelles de leurs procédures, si la bonté de M. le duc d'Orléans pour moi ne leur eût imposé silence tout aussitôt, et fait rendre un arrêt du conseil antidaté qui ordonnait cette ouverture et cette coupe de bois du roi. De cela et de tant d'autres bottes que j'avais parées au duc de Lorge, et de tant d'autres choses faites pour lui, tel fut le salaire. Je retournai à Meudon où j'appris ce beau mariage à madame de Saint-Simon qui en fut consternée. Je lui déclarai qu'elle ni moi ne verrions jamais son frère, ni celle qu'il allait épouser, et qu'elle fît savoir à madame la maréchale de Lorge et à M. et madame de Lausun que s'ils signaient le contrat de mariage ou s'ils assistaient à cette noce, nous ne les verrions de notre vie. Dans le public, je m'expliquai sans aucune sorte de ménagement ni en choses ni en termes. Le contrat ne fut point signé de madame la maréchale de Lorge ni de M. et de madame de Lausun, et ils n'allèrent point à ce mariage qui se fit à Pontoise avec la magnificence du premier président qui y convia tout le parlement, lequel il fit signer au contrat de mariage.

Parmi tout ce vacarme que je fis, rien n'échappa au premier président ni aux siens : au contraire, force regrets de ma colère, force désirs de l'apaiser, force res-

pects, malgré toute leur gloire. Il faut achever cet épisode tout de suite. Après quelque temps, et qu'ils se flattèrent que leur conduite à mon égard, tandis que je ne me refusais rien, aurait pu émousser ma colère, ils me firent parler par plusieurs de mes amis dans les termes les plus propres à se faire écouter. Cela dura longtemps sans autre réponse que mes propos accoutumés sur le beau-père et le gendre. A la fin ce fut quelque chose de plus intime et de plus cher qui m'abattit plutôt qu'il ne me gagna. Madame de Saint-Simon ne cessait de répandre des larmes en silence; elle ne mangeait et ne dormait plus; sa santé délicate s'altérait visiblement. Cet état, qui ne pouvait se changer que par une réconciliation, fit en moi un combat intérieur dont les fougues et les élans ne se peuvent décrire entre ce que je respectais et que j'aimais le plus tendrement, entre une douleur continuelle qui la minait et qui me perçait le cœur, et de me réconcilier avec deux hommes qui avec tant de raison m'étaient si démesurément odieux, et qui ne m'étaient pas moins méprisables. Enfin, pour abréger, je fis à la conservation de madame de Saint-Simon un sacrifice vraiment sanglant, et au bout de six ou sept mois la réconciliation se fit en cette sorte. Je consentis que le contrat fût signé, et de voir la duchesse de Lorge à l'hôtel de Lausun, sans personne que la duchesse de Lausun. Cela se passa debout en un moment, et fort cavalièrement de ma part. Le lendemain le premier président vint chez moi en robe de cérémonie, où il m'accabla de compliments et de respects. Je fus sec, mais poli, comme je m'y étais engagé. Les jours suivants, madame de Fontenilles sa sœur, le bailli de Mesmes et leurs plus proches vinrent au logis où je les reçus civilement, mais très-froidement; le premier président y revint encore sur ce que j'avais

déclaré que je ne voulais point voir son gendre. C'était lui pourtant qu'il fallait que je revisse pour essuyer les larmes de madame de Saint-Simon ; et enfin j'y consentis. Il vint chez moi, conduit par elle. Je le reçus fort mal, quoique le moins mal que je pus gagner sur moi. J'allai après chez le premier président qui me reçut avec des empressements et des civilités extrêmes. Il n'épargna ni le terme de respect ni celui de reconnaissance ; en un mot, il continua d'oublier sa morgue, et se répandit en bien-dire.

Madame de Lorge et sa sœur étaient venues chez moi, menées par madame de Lausun, dès que j'eus vu la duchesse de Lorge à l'hôtel de Lausun, puis peu à peu j'allai voir la sœur, le frère et la belle-mère du premier président. Il désira avec grande ardeur donner une espèce de repas de noce où je voulusse bien être avec madame de Saint-Simon, qu'il avait visitée dans son appartement toutes les fois, et dès la première qu'il était venu chez moi, et mes enfants aussi ; enfin j'y consentis encore ; le repas fut excellent et magnifique, et accompagné, de la part du premier président et des siens, de tout ce qui me pouvait plaire en façons et en discours. De l'un à l'autre on se laisse conduire à tout. Madame de Saint-Simon désira si fort que nous leur donnassions un repas aussi comme de noce, qu'il fallut bien y consentir. Le premier président ne l'osait espérer, et en parut transporté de joie. Il fut des mêmes personnes qui avaient été de celui du premier président, et je m'y donnai la torture pour y faire médiocrement bien. Ainsi finit la division atroce qui me séparait du premier président, avec tant d'éclat si continuellement soutenu depuis l'affaire du bonnet, et que ce mariage avait comblé de nouveau. Dans la suite le premier président vint de temps en temps chez moi, puis plus souvent, moi

quelquefois chez lui, jusqu'à la fin de sa vie; on peut croire qu'il n'y eut que de la civilité et que la conversation n'était pas intéressante. Mais pour madame de Fontenilles, nous nous accommodâmes d'elle et elle de nous peu à peu, en telle sorte que nous sentîmes tout son mérite, sa vertu, son esprit, les agréments et la sûreté de son commerce, et que la liaison et l'amitié se forma étroite et a toujours duré depuis.

Le duc de Brissac épousa en même temps mademoiselle Pécoil, très-riche héritière, dont le père était mort maître des requêtes, et la mère était fille de le Gendre, très-riche négociant de Rouen. Le père de Pécoil était un bourgeois de Lyon, gros marchand et d'une avarice extrême. Il avait un grand coffre-fort rempli d'argent dans un fond de cave, fermé d'une porte de fer à secret, où on n'arrivait qu'en passant d'autres portes. Il disparut un jour si longtemps, que sa femme et deux ou trois valets ou servantes qu'ils avaient le cherchèrent partout. Ils savaient bien qu'il avait une cache, parce qu'ils l'avaient quelquefois surpris descendant dans sa cave un martinet à la main, mais jamais personne ne l'y avait osé suivre. En peine de ce qu'il était devenu, ils y descendirent, enfoncèrent les dernières portes, et trouvèrent enfin celle de fer. Il fallut des ouvriers pour l'enfoncer ou l'ouvrir, en attaquant les côtés de la muraille où elle tenait. Après un long travail ils entrèrent et trouvèrent le vieil avare mort auprès de son coffre-fort, qui apparemment n'avait pu retrouver le secret de la serrure après s'être enfermé en dedans, et n'avait pu l'ouvrir; fin bien horrible en toutes manières. MM. de Brissac ne sont pas délicats depuis longtemps en alliances, et toutefois n'en paraissent pas plus riches. Les écus s'envolent, la crasse demeure.

Le Grand Seigneur avait nommé et fait partir un am-

bassadeur pour venir complimenter le roi sur son avénement à la couronne. Comme c'est une chose fort peu usitée à l'orgueil de la Porte, notre cour en fut extrêmement flattée : outre l'honneur et la considération des lieux saints de la Palestine, l'intérêt du commerce et de la bannière de France dans la Méditerranée, ne contribua pas moins à en être touché ; il débarqua à Toulon, et à cause de la peste on l'obligea à la quarantaine, et on le fit venir par Toulouse à Bordeaux et de là à Paris.

On était près d'ouvrir le congrès de Cambrai dont l'objet était de régler ce qui ne l'avait pu être entre l'empereur et l'Espagne et quelques suites de ce qui l'avait été à Bade. Saint-Contest, qui, comme on l'a vu et pourquoi, avait été troisième ambassadeur plénipotentiaire à la paix de Bade, le fut en premier à Cambrai avec Morville, fils d'Armenonville, ambassadeur en Hollande. Toutes les puissances de l'Europe y envoyèrent. Cette assemblée dura longtemps, où les cuisiniers eurent plus d'affaires que leurs maîtres. Elle se sépara à la fin sans avoir rien fait. Le cardinal Gualterio, avec qui j'étais en commerce réglé toutes les semaines, m'écrivit pendant ce congrès une chose très-sensée : c'était de profiter de cette assemblée des ministres de toutes les grandes puissances de l'Europe, pour convenir entre elles des entrées et de la suite de leurs ambassadeurs dans toutes les cours, dont la dépense toujours plus grande croissant toujours, à qui aura plus de carrosses et d'équipages les plus magnifiques et le plus de gentilshommes de suite, de riche et nombreuse livrée de toutes façons, ruine les ambassadeurs en coûtant fort cher à leurs maîtres, et de mettre ainsi des bornes à l'émulation et à la dépense.

L'abbé de Maulevrier, qui avait été aumônier du roi,

dont il a été parlé plus d'une fois ici, fit tant qu'il persuada à l'abbé Dubois d'envoyer en Espagne Maulevrier, son neveu, qui était lieutenant général. Leur nom est Andrault, fort léger : ils sont du Bourbonnais, originaires d'autour de Lyon, très-attachés de tout temps aux Villeroy, domestiques de l'hôtel de Condé, et celui qui était mort lieutenant général des armées navales et sa famille tout à M. et madame du Maine. Ce n'était pas là des titres à faire valoir à M. le duc d'Orléans pour être envoyé du roi en Espagne; néanmoins il le fut. On lui joignit, mais sans titre, une espèce de financier marchand qui s'appelait Robin, pour les affaires du commerce. On verra dans la suite, si j'ai le temps d'écrire mon ambassade en Espagne, qu'il lui en aurait fallu encore un autre pour la négociation.

La maladie du pape, qu'on crut trop tôt désespérée, attira l'ordre à nos cardinaux de se préparer diligemment à partir, et le retour du cardinal de Polignac de son abbaye d'Anchin en Flandre, où on a vu qu'il était exilé. L'alarme cessée suspendit leur départ, et le cardinal de Polignac eut permission de saluer le roi et M. le duc d'Orléans, et de demeurer à Paris en attendant des nouvelles de Rome plus pressantes.

L'année finit par le départ subit et secret de Law, qui n'avait plus de ressources, et qu'il fallut enfin sacrifier au public. On ne le sut que parce que le fils aîné d'Argenson, intendant à Maubeuge, eut la bêtise de l'arrêter. Le courrier qu'il envoya pour en donner avis lui fut redépêché sur-le-champ avec une forte réprimande de n'avoir pas déféré aux passeports que M. le duc d'Orléans lui avait fait expédier. Son fils était avec lui; ils allèrent à Bruxelles, où le marquis de Prié, gouverneur des Pays-Bas impériaux, le reçut très-bien, et le régala; il s'y arrêta peu, gagna Liége et l'Allemagne, où il alla of-

frir ses talents à quelques princes qui tous le remercièrent. Après avoir ainsi rôdé, il passa par le Tyrol, vit quelques cours d'Italie, dont pas une ne l'arrêta, et enfin se retira à Venise, où cette république n'en fit aucun usage : sa femme et sa fille le suivirent quelque temps après : je n'ai point su ce qu'elles sont devenues, ni même son fils. Law était Écossais, fort douteusement gentilhomme, grand et fort bien fait, d'un visage et d'une physionomie agréables, galant et fort bien avec les dames de tous pays où il avait fort voyagé. Sa femme n'était point sa femme ; elle était de bonne maison d'Angleterre et bien apparentée, qui avait suivi Law par amour, en avait eu un fils et une fille, et qui passait pour sa femme et en portait le nom sans l'avoir épousé. On s'en doutait sur les fins ; après leur départ cela devint certain. Cette femme avait un œil et le haut de la joue couverts d'une vilaine tache du vin, du reste bien faite, haute, altière, impertinente en ses discours et en ses manières, recevant les hommages, rendant peu ou point, et faisant rarement quelques visites choisies, et vivait avec autorité dans sa maison. Je ne sais si son crédit était grand sur son mari ; mais il paraissait plein d'égards, de soins et de respect pour elle. Tous deux avaient lors de leur départ entre quarante-cinq et cinquante ans. Law laissa en partant sa procuration générale au grand prieur de Vendôme et à Bully, qui avaient bien gagné avec lui. Il avait fait force acquisitions de toutes sortes, et encore plus de dettes, de façon que ce chaos n'est pas encore débrouillé par une commission du conseil, nommée pour régler ses affaires avec ses créanciers. J'ai dit ailleurs, et je le répète, qu'il n'y eut ni avarice ni friponnerie en son fait. C'était un homme doux, bon, respectueux, que l'excès du crédit et de la fortune n'avait point gâté, et dont le maintien, l'équi-

page, la table et les meubles ne purent scandaliser personne. Il souffrit avec une patience et une suite singulières toutes les traverses qui furent suscitées à ses opérations, jusqu'à ce que vers la fin, se voyant court de moyens, et toutefois en cherchant et voulant faire face, il devint sec, l'humeur le prit, et ses réponses furent souvent mal mesurées. C'était un homme de système, de calcul, de comparaison, fort instruit et profond en ce genre, qui, sans jamais tromper, avait partout gagné infiniment au jeu à force de posséder, ce qui me semble incroyable, la combinaison des cartes.

Sa banque, comme je l'ai dit ailleurs, était une chose excellente dans une république ou dans un pays comme l'Angleterre, où la finance est en république. Son Mississipi, il en fut la dupe, et crut de bonne foi faire de grands et riches établissements en Amérique. Il raisonnait comme un Anglais, et ignorait combien est contraire au commerce et à ces sortes d'établissements la légèreté de la nation, son inexpérience, l'avidité de s'enrichir tout d'un coup, les inconvénients d'un gouvernement despotique, qui met la main sur tout, qui n'a que peu ou point de suite, et où ce que fait un ministre est toujours détruit et changé par son successeur. Sa proscription d'espèces, puis de pierreries, pour n'avoir que du papier en France, est un système que je n'ai jamais compris ni personne, je pense, dans tous les siècles qui se sont écoulés depuis celui d'Abraham, qui acheta un sépulcre en argent pour Sara quand il la perdit, pour lui et pour ses enfants. Mais Law était un homme à système, et si profond, qu'on n'y entendait rien, quoique naturellement clair et d'une élocution facile, quoiqu'il y eût beaucoup d'anglais dans son français. Il vécut plusieurs années à Venise avec fort peu de bien, et y mou-

rut catholique, ayant vécu honnêtement, quoique fort médiocrement, sagement et modestement, et reçut avec piété les sacrements de l'église. Ainsi se termina l'année 1720.

CHAPITRE DLVI.

1721. — Chaos des finances. — Retraite de Pelletier de Sousy. — Conseil de régence curieux sur les finances et la sortie de Law du royaume. — Réflexions sur ce conseil de régence. — Débat entre le régent et M. le Duc à l'occasion de la retraite de Law. — M. le duc d'Orléans veut de nouveau me donner la place du maréchal de Villeroy. — Mon refus obstiné tant à lui qu'à M. le Duc. — Le maréchal conserve sa place de gouverneur du roi, faute de qui la remplir. — Sa misère là-dessus. — Il découvre le péril qu'il a couru pour sa place, et ne me pardonne pas d'avoir pu la remplir. — Je le méprise.

Depuis le changement du ministère des finances et la disjonction de tous les droits et revenus royaux d'avec la compagnie des Indes, excepté la ferme du tabac qui lui demeura unie, tout était resté dans l'inaction qui, jointe au défaut de confiance, achevait de perdre le crédit du roi et laissait une incertitude extrême dans la fortune des particuliers. Tout en ce genre se passait entre le régent et la Houssaye, nouveau contrôleur général qui, outre le chaos des finances, n'y avait trouvé ni registres ni notions, ni qui que ce fût en aucune place, ni personne qui s'y présentât, parce qu'avec Law étaient tombés ceux qu'il y avait mis. Toute circulation se trouvait arrêtée, enfin un épuisement et une confusion au delà de tout ce qu'il s'en peut imaginer. Le duc de Noailles, lorsqu'il était chargé des finances, avait mon-

tré l'exemple d'en communiquer les affaires tout le moins qu'il le pouvait au conseil de régence, quoique vrai conseil alors, surtout dans la fin de son administration que ce conseil commençait à tomber. D'Argenson qui lui succéda, avec l'autorité des sceaux, l'imita par une soustraction entière qui fut incontinent suivie de celle de toutes les autres véritables matières. Law, qui dans la suite administra les finances en diverses façons, passa jusqu'à ne donner pas même connaissance au conseil de régence des édits, des déclarations ni des arrêts qui étaient affichés en foule par les rues. La Houssaye commença son administration de la même manière, et notamment par disjoindre de la compagnie des Indes tout ce qui y avait été uni des droits et revenus royaux. Résolu d'aller plus avant, il crut apparemment devoir s'appuyer du nom du conseil de régence, quelque vain que ce conseil fût devenu, tellement que la première fois qu'il y entra en qualité de contrôleur général des finances, ce fut un jour où il se passa des choses qui méritent bien d'être rapportées, que j'écrivis dès que j'en fus sorti pour n'en pas perdre une exacte mémoire, le voici :

Conseil de régence tenu aux Tuileries le dimanche 24 janvier 1721, à quatre heures après midi ; présents et séants en cette sorte :

Le roi.

M. le duc d'Orléans, régent.
M. le Duc, chef du conseil de régence.
M. le comte de Toulouse.
M. le duc de Saint-Simon.
M. le maréchal duc de Gramont.
M. le duc de Saint-Aignan.

M. le maréchal duc de Villars.
M. le maréchal duc de Tallard.
M. le maréchal d'Huxelles.
M. de Torcy.
M. l'archevêque de Rouen, Besons.
M. de la Houssaye, contrôleur général, mandé.
M. le marquis de Canillac.
M. le duc de Chartres.
M. le prince de Conti.
M. le chancelier.
M. le duc de la Force.
M. le maréchal duc de Villeroy.
M. le duc de Noailles.
M. le duc d'Antin.
M. le maréchal d'Estrées.
M. le maréchal de Besons *était malade et absent.*
M. l'ancien évêque de Troyes, Bouthillier.
M. de la Vrillière, secrétaire d'état.
M. l'archevêque de Cambrai, Dubois, secrétaire d'état.
M. d'Armenonville, secrétaire d'état.
M. le Blanc, secrétaire d'état.

M. Pelletier de Sousi, doyen du conseil, qui était aussi du conseil de régence, avait obtenu depuis quatre jours la permission de ne plus faire aucune fonction de ses emplois, à cause de son âge, qui passait quatre-vingts ans, avec la tête bonne et la santé aussi, chagrin contre des Forts, avec qui il logeait, et alla se retirer à Saint-Victor, où l'ennui le gagna bientôt et peut-être le repentir.

Tout le monde assis, M. le duc d'Orléans dit au roi qu'il y avait une affaire fort importante à délibérer qui regardait la compagnie des Indes, et qui concernait les papiers royaux, laquelle méritait toute l'attention du conseil, dont M. de la Houssaye allait rendre compte. Il ajouta vaguement deux périodes, après quoi M. le comte

mêmes, et qu'il y avait dans le public pour plus de 2,700,000,000 de billets de banque; que cela ne pouvait jamais être regardé comme un fait de la compagnie.

M. le duc d'Orléans expliqua que l'excédant des billets de banque avait été fait par des arrêts du conseil, rendus sous la cheminée; que le grand malheur venait de ce que M. Law en avait fait pour 1,200,000,000 au delà de ce qu'il en fallait; que les premiers 600,000,000 n'avaient pas fait grand mal, parce qu'on les avait enfermés dans la banque; mais qu'après l'arrêt du 21 mai dernier, lorsqu'on donna des commissaires à la banque, il se trouva pour autres 600,000,000 de billets de banque que Law avait fait faire et répandu dans le public, à son insu, de lui régent, et sans y être autorisé par aucun arrêt, pourquoi M. Law méritait d'être pendu; mais que lui régent l'ayant su, il l'avait tiré d'embarras par un arrêt qu'il fit expédier et antidater, qui ordonnait la confection de cette quantité de billets.

Là-dessus M. le Duc dit à M. le régent: « Mais, monsieur, comment, sachant cela, l'avez-vous laissé sortir du royaume? — C'est vous, monsieur, répliqua le régent, qui lui en avez fourni les moyens. — Je ne vous ai jamais demandé, répliqua M. le Duc, de le faire sortir du royaume. — Mais, insista le régent, c'est vous-même qui lui avez envoyé les passeports. — Il est vrai, monsieur, répondit M. le Duc, mais c'est vous qui me les avez remis pour les lui envoyer; mais je ne vous les ai jamais demandés, ni qu'il sortît du royaume. Je sais qu'on m'a voulu jeter le chat aux jambes dans le public là-dessus, et je suis bien aise d'expliquer ici ce qui en est, puisque j'en ai l'occasion. Je me suis opposé qu'on mît M. Law à la Bastille, ou dans quelque autre prison, comme on le voulait, parce que je ne croyais pas qu'il fût de votre intérêt de l'y laisser mettre après vous en

être servi comme vous avez fait; mais je ne vous ai jamais demandé qu'il sortît du royaume, et, je vous prie, monsieur, de vouloir bien dire en la présence du roi, et devant tous ces messieurs, si je vous l'ai jamais demandé. — Il est vrai, répondit M. le régent, que vous ne me l'avez pas demandé; je l'ai fait sortir, parce que j'ai cru que sa présence en France nuirait au crédit public et aux opérations qu'on voulait faire. — Je suis, reprit M. le Duc, si éloigné, monsieur, de vous l'avoir demandé, que si vous m'aviez fait l'honneur de m'en demander mon avis, je vous aurais conseillé de vous bien garder de le laisser sortir du royaume. »

La Houssaye continua ensuite son rapport. Il lut la requête de la compagnie à ce que la banque lui fût unie, et que tous les profits d'icelle lui fussent donnés. On lut aussi les deux articles de l'arrêt du conseil qui intervint le lendemain de la requête qui faisaient à la question, et la Houssaye conclut que la compagnie serait débitrice envers le roi des billets de banque.

Armenonville proposa là-dessus une opinion que la compagnie fût entendue. Le maréchal d'Estrées appuya cet avis; le régent y fit des objections très-fortes, et tout le conseil, excepté ces deux, fut de l'avis de M. de la Houssaye.

Ensuite il proposa que, comme il y avait plusieurs particuliers qui avaient mis tout leur bien dans les actions sur la foi publique, il n'était pas juste que par la dette immense de la compagnie envers le roi ils se trouvassent ruinés, et que réciproquement ceux qui étaient sortis de la compagnie dans le bon temps, qui avaient converti leurs actions en billets ou qui les avaient achetées à vil prix sur la place, ou employées en rentes perpétuelles ou viagères, ou en comptes en banque, profitassent du malheur des actionnaires de bonne foi; et

qu'ainsi il fallait nommer des commissaires pour liquider tous ces papiers et parchemins, et annuler ceux qui ne procéderaient point de biens réels.

M. le Duc dit à cela : « Il y a quatre-vingt mille familles au moins dont tout le bien consiste en ces effets : de quoi vivront-elles pendant cette liquidation? » La Houssaye répondit qu'on nommerait tant de commissaires, que cela serait bientôt fait.

M. le Duc dit ensuite que s'il y avait des gens à liquider, ce n'était pas ceux qui étaient anciens porteurs des effets publics : que le discrédit les ruinerait assez; mais qu'il fallait chercher ceux qui avaient réalisé en argent ou en terres ou en maisons, ou qui avaient vendu leurs meubles à des prix exorbitants, ou qui avaient arrangé leurs affaires aux dépens de leurs créanciers.

La Houssaye dit qu'on les taxerait aussi par rapport à ceux qui avaient des immeubles, mais que par rapport à ceux qui avaient réalisé en argent, c'était une chose fâcheuse par la peine qu'il y avait à les connaître; qu'il arriverait cependant un bien de l'arrangement qu'on proposait aujourd'hui, parce que le roi reprenant un nouveau crédit par la liquidation, et absorbant une partie des dettes, les réaliseurs en argent le mettraient au jour pour le prêter au roi, vu la facilité des billets payables au porteur.

M. de la Houssaye continua son discours. Après qu'il fut fini, il fut arrêté tout d'une voix qu'il serait nommé des commissaires pour liquider les rentes sur le roi tant perpétuelles que viagères, les actions rentières et intéressées, les comptes en banque et les billets de banque.

M. le duc d'Orléans dit qu'il fallait faire un règlement qui serait porté au premier conseil de régence pour prescrire aux commissaires les règles qu'on devait tenir, après quoi il ne s'en mêlerait en aucune façon, ren-

verrait tout aux commissaires, et ne ferait grâce à personne.

M. le Duc lui dit là-dessus que ce serait le moyen que tout se passât dans la règle ; sur quoi le régent, s'adressant au roi, le supplia de lui permettre de dire qu'il lui avait défendu de s'en mêler, et ordonné de laisser tout faire par les commissaires.

Le maréchal de Villeroy s'écria, en s'adressant à M. le duc d'Orléans : « N'êtes-vous pas revêtu de toute son autorité, parlant de celle du roi, et n'en avez-vous pas aussi toute la confiance? » et à l'instant on leva le conseil.

On a omis plusieurs propos de ceux qui n'ont aucune importance, mais il ne faut pas oublier que le comte de Toulouse offrit ses actions, que le régent ne voulut pas accepter, comme provenant effectivement des remboursements qu'il avait reçus.

Le duc d'Antin déclara aussi qu'il en avait quatre cents qu'il rapporterait le lendemain.

L'étonnement fut grand dans tous ceux qui se trouvèrent à ce conseil. Personne n'ignorait en gros le désordre des finances; mais le détail de tant de millions factices, qui ruinaient le roi ou les particuliers, ou pour mieux dire l'un et l'autre, effraya tout le monde. On vit alors à découvert où avait conduit un jeu de gobelets, dont toute la France avait été séduite, et quelle avait été la prodigalité du régent, par la facilité de battre monnaie avec du papier, et de tromper ainsi l'avidité publique. Il y fallait un remède, parce que les choses étaient arrivées à un dernier période, et ce remède, qui allait au dernier détriment des actionnaires et des porteurs de billets de banque, ne se pouvait trouver que par le dévoilement de tout le mal, si longtemps tenu caché, autant qu'il avait été possible, pour que chacun

vit enfin où on en était au vrai, et la nécessité pressante aussi bien que les difficultés du remède.

Depuis l'arrêt du 22 mai, qui fut l'époque de la décadence de ce qui était connu sous les noms de Mississipi et de banque, et la perte de toute confiance par la triste découverte qu'il n'y avait plus de quoi faire face au paiement des billets, par leur excédant prodigieux au delà de l'argent, chaque pas n'avait été qu'un trébuchement, chaque opération qu'un palliatif très-faible. On n'avait pu chercher qu'à gagner des jours et des semaines, dans des ténèbres qu'on épaississait à dessein, dans l'horreur qu'on avait de laisser voir au jour tant de séduction et de monstre de ruine publique. Law ne pouvait se laver à la face du monde d'en avoir été l'inventeur et l'instrument, et il aurait couru grand risque, au moment de ce terrible et public dévoilement; et M. le duc d'Orléans, qui, pour suffire à sa propre facilité et prodigalité, et satisfaire à l'avidité prodigieuse de chacun, avait forcé la main à Law et l'avait débanqué de tant de millions, au delà de tous moyens d'y faire face, et l'avait précipité dans cet abîme, ne pouvait se mettre au hasard de l'y laisser périr, et moins encore, pour le sauver, se déclarer le vrai coupable. Ce fut donc pour se tirer de ce premier et si mauvais pas, qu'il fit sortir Law du royaume, lorsqu'il se vit acculé et forcé de montrer à la lumière l'état des finances et de cette énorme gestion qui n'était que tromperie. Cette manifestation qui intéressait si fort les actionnaires et les porteurs de billets de banque en général, mais bien plus vivement ceux qui les tenaient de leur autorité ou de leur faveur, et qui n'en pouvaient montrer d'autre origine, les mit tous au désespoir. Les plus importants, comme les princes du sang, les plus avant dans les affaires, comme d'Antin, le maréchal d'Estrées, Lassé,

madame la Duchesse, madame de Verue et d'autres en petit nombre, qui y avaient si gros, et dont les profits jusqu'alors avaient été immenses, avaient, de force ou d'industrie, arrêté cette manifestation tant qu'ils avaient pu, soutenu ce puissant mur qui s'écroulait malgré eux, et suspendu le moment si funeste pour eux. Comme ils savaient à peu près le fond des choses, ils voyaient que le moment qu'elles seraient connues finirait ces gains prodigieux et mettrait à néant les papiers dont ils s'étaient farcis à toutes mains et pur profit, sans y avoir mis un sou du leur pour les acquérir. C'est ce qui engagea M. le duc d'Orléans à leur cacher le jour de cette manifestation, pour éviter d'être importuné d'eux pour différer ce qui ne pouvait plus l'être, et pour, en les surprenant, leur ôter le temps de se préparer à former des difficultés et des réponses aux opérations que la Houssaye avait à proposer à leurs dépens. C'est aussi ce qui mit M. le Duc en fureur, et qui causa cette scène étrange entre lui et M. le duc d'Orléans, qui scandalisa et qui effraya tous ceux qui dans ce conseil en furent témoins; tous deux y firent un mauvais personnage.

M. le Duc débuta par une vaine parade de la remise de ses actions, qu'il ne pouvait plus garder, parce qu'elles étaient sans origine, et il ne fit qu'en manifester l'énorme quantité. Il crut par là imposer et se mettre en liberté de protéger la compagnie de toutes ses forces, parce qu'il y avait le plus gros intérêt personnellement, ainsi que madame la Duchesse sa mère. Personne ne l'ignorait, aussi n'imposa-t-il à personne. Il haïssait et méprisait le prince de Conti au dernier point. Il est vrai qu'en cela, il était du sentiment unanime. Aussi ne put-il s'empêcher de relever l'offre de la remise du duché de Mercœur, volé à Lassé par un retrait

et un procès indigne, offre qu'il était bien sûr qui ne serait pas acceptée. Ce prince avait raison d'avancer que tout le monde savait bien qu'il n'avait point d'actions. Mais un peu de jugement l'aurait retenu de faire une protestation qui faisait souvenir tout le monde qu'il avait porté le premier et le plus mortel coup à la banque, en se faisant tout à coup rembourser en argent de tout son papier, dont Law ne s'est pu relever depuis. On vit arriver publiquement à l'hôtel de Conti quatre surtouts chargés d'argent, et le prince de Conti pendu à ses fenêtres pour les voir entrer chez lui.

M. le duc d'Orléans, qui de goût et depuis par nécessité vivait de ruses et de finesses, crut avoir fait merveille d'avoir chargé M. le Duc des passeports de Law, et d'avoir caché ce qui se devait traiter dans ce conseil de régence. Il voulait affubler M. le Duc de la retraite de Law hors du royaume, et le prendre au dépourvu en ce conseil, pour lui ôter les moyens de contredire. Il en fut cruellement la dupe; la matière touchait à M. le Duc d'un si grand intérêt, qu'il était par lui, et par d'autres principaux intéressés, continuellement alerte sur ce qui devait se proposer, et il arriva qu'il fut assez tôt averti pour bien apprendre sa leçon. La hardiesse et la fermeté ne lui manquaient pas; il n'avait rien à craindre, il connaissait d'ailleurs par une expérience continuelle l'extrême faiblesse de M. le duc d'Orléans, il en voulut profiter, et puisque tout ce mystère d'iniquité se devait enfin révéler en présence du roi et du conseil (et nombreux comme il était c'était dire au public) ; il se proposa de ne garder aucun ménagement pour tirer son épingle du jeu, faire retomber tout sur M. le duc d'Orléans, et se montrer soi comme le beau personnage, piqué de plus du secret qui lui avait été fait de ce qui se devait proposer en ce conseil, plus

encore peut-être de la proposition même si contraire à la compagnie, et au grand intérêt qu'il y avait ; piqué de plus de ce que M. le duc d'Orléans avait adroitement fait passer à Law ses passeports par lui, pour donner lieu au monde de se persuader que M. le Duc les avait demandés, conséquemment que c'était lui qui avait obtenu de M. le duc d'Orléans sa sortie du royaume. Aussi fut-ce là dessus qu'il pressa impitoyablement M. le duc d'Orléans, qu'il l'interpella, et qu'il le força d'avouer qu'il ne lui avait jamais demandé cette sortie, qu'il protesta que s'il en avait été consulté, il n'en aurait jamais été d'avis, et qu'il reprocha si durement à M. le duc d'Orléans d'avoir laissé sortir Law du royaume après avoir fait de son chef pour 600,000,000 de billets de banque contre les défenses si expresses de les multiplier davantage. Ce conseil donc nous apprit deux choses : que Law était mis à la Bastille sans M. le Duc, et qu'à l'insu du régent, Law avait fait et répandu dans le public pour 600,000,000 de billets de banque, non-seulement sans y être autorisé par aucun arrêt, mais contre les défenses expresses.

Pour la première, je ne sais qui avait pu donner un conseil si dangereux à M. le duc d'Orléans, qui au ton qu'il avait laissé prendre au parlement, et que le parlement ne quittait point malgré le lit de justice et son voyage à Pontoise, aurait profité du désordre connu des finances et de leur incroyable déprédation, et plus encore du mécontentement public pour en prendre connaissance et se venger enfin de Law, qui depuis si longtemps était sa bête, et par lui de M. le duc d'Orléans, qui se serait trouvé bien empêché, et peut-être hors d'état de le tirer de prison, après l'y avoir mis, et de l'arracher au parlement qui se serait fait honneur et délice de le faire pendre, malgré le régent. Il y avait bien de quoi, puis-

que le régent, acculé par M. le Duc, l'avoua en plein conseil, et que pour le tirer de péril, il avait fait rendre un arrêt du conseil antidaté, qui ordonnait cette confection si prodigieuse de billets de banque faits et répandus par Law, de sa propre autorité. Mais quel aveu d'un régent du royaume, en présence du roi et d'un si nombreux conseil, dont la plupart ne lui étaient rien moins qu'attachés! Et à qui espéra-t-il avec quelque raison de persuader que Law eût fait un coup si hardi, et de cette importance, à l'insu de lui régent, son seul appui contre le public ruiné, et contre le parlement, qui ne cherchait qu'à le perdre, et cela, pour la première opération qu'il eût jamais faite, sans l'aveu et l'approbation du régent? Voilà pourtant où les finesses dont ce prince se repaissait le conduisirent; le dépit et la férocité de M. le Duc le forcèrent à un si étonnant aveu, et si dangereux, en présence du roi et d'une telle assemblée; j'en frémis en l'entendant faire, et il est incroyable que ce terrible aveu n'ait pas eu la moindre des suites que j'en craignis.

Pour la personne de Law, M. le Duc, tout bouché qu'il fût de soi-même, était trop éclairé par le grand intérêt qu'il avait au papier, et trop bien conseillé par les siens qui n'y en avaient pas un moindre, qui étaient habiles et avaient les yeux bien ouverts, pour laisser mettre Law en prison, exposé à des suites aisément funestes, et tout le moins destructives de ce qu'ils comptaient bien sauver du naufrage, et que par l'événement ils en sauvèrent en effet. A l'égard de la sortie de Law hors du royaume, c'est une obscurité entre M. le duc d'Orléans et M. le Duc, que je n'ai pu démêler. Bien ai-je expliqué ci-dessus les raisons qui m'ont paru celles qui engagèrent M. le duc d'Orléans à faire sortir Law du royaume, et sa petite finesse de lui en faire mettre

les passeports entre les mains par M. le Duc, pour se décharger sur lui de cette sortie : car de tout cela M. le duc d'Orléans ne m'en dit rien, et la chose faite, je ne cherchai pas à en rien apprendre de lui; mais que M. le Duc, qui avait pour ses trésors de lui et des siens le même intérêt de ne pas exposer Law, non-seulement à sa perte, mais encore à la nécessité de répondre juridiquement, et de parler, comme on dit des criminels, fût contraire à sa sortie du royaume, j'avoue que c'est ce que je n'entends pas; moins encore qu'y étant si contraire, il ne l'ait pas témoigné à M. le duc d'Orléans, et fait effort pour l'empêcher lorsqu'il reçut de lui les passeports pour les remettre à Law, dont l'occasion était si naturelle, puisqu'il savait bien que ces passeports étaient pour sortir du royaume; qu'il ne l'ait pas fait alors, cela est clair, puisqu'il ne s'en serait pas tu en ce conseil, et d'autre part, que M. le duc d'Orléans, si malmené par lui sur cette sortie, ne lui ait pas reproché ce silence en lui remettant les passeports, c'est encore ce que je ne puis comprendre.

Autre chose encore difficile à entendre. Quelque bouché et peu préparé que pût être M. le Duc à cette remise des passeports entre ses mains pour les donner à Law, comment voulut-il s'en charger, et comment ne sentit-il pas le but de ce passage par ses mains? Quelle autre raison de ce passage put-elle se présenter à lui? et tout homme en place de finances, ou le Blanc, ou un autre secrétaire d'état n'étaient-ils pas aussi bons et bien plus naturels que M. le Duc, pour remettre à Law ses passeports? En un mot ce sont des ténèbres que j'avoue que je n'ai pu percer. Du reste, M. le Duc était venu bien préparé pour soutenir la compagnie en laquelle lui et les siens se trouvaient si grandement intéressés. Aussi faut-il convenir qu'il plaida bien cette cause, et qu'il

n'omit rien de plausible de tout ce qui se pouvait dire en sa faveur. Le rare est qu'après une scène si forte, si poussée, si scandaleuse, si publique, il n'y parut pas entre M. le Duc et M. le duc d'Orléans. Le régent sentait le poids énorme dont sa gestion était chargée par la confiance aveugle jusqu'au bout, et la protection si déclarée qu'il avait donnée à Law envers et contre tous. Il était faible, je le dis à regret; il craignait M. le Duc, ses fougues, sa férocité, son peu de mesure, quoique d'ailleurs il connût bien le peu qu'il était. Cette débonnaireté, que je lui ai si souvent reprochée, lui fit avaler ce calice comme du lait, et le porta à vivre à l'ordinaire avec M. le Duc pour ne le point aigrir davantage, et ne l'aliéner pas de lui. A l'égard de M. le Duc, ce n'était pas à lui à se fâcher, il avait poussé M. le duc d'Orléans à bout sans le plus léger ménagement, toujours l'attaquant, toujours le faisant battre en retraite, jusqu'à lui avoir arraché l'aveu le plus étonnant et le plus dangereux. Il était donc content de l'issue de ce combat d'homme à homme; mais il n'avait garde de l'être des résolutions prises au conseil, quoi qu'il eût pu dire en faveur de la compagnie, et par là il sentit le besoin qu'il aurait de M. le duc d'Orléans pour soi et pour les siens, pour n'être pas enveloppés dans la fortune commune des porteurs de papiers, et pour sauver les leurs du naufrage, comme il arriva en effet; car ces quinze cents actions de la remise desquelles il fit tant de parade, quelque énorme qu'en fût le nombre, n'étaient rien en comparaison de celles qui lui restaient sous d'autres formes, et pareillement à madame la Duchesse, à Lassé, à madame de Verue, et à d'autres des siens, et qui profitèrent depuis si furieusement et pour longtemps encore. Ce n'est donc pas merveille si, après une si étrange scène où il avait eu tout l'avantage sur

M. le duc d'Orléans, il ne chercha depuis qu'à la lui faire oublier.

La fin de ce conseil ne fut pas plus heureuse pour M. le duc d'Orléans. Il s'y montra battu de l'oiseau, en protestant, je n'oserais dire bassement, qu'il laisserait faire aux commissaires la liquidation dont ils seraient chargés en pleine liberté, sans s'en mêler; encore pis, quand M. le Duc lui fit comme une nouvelle injure par la façon dont il l'approuva et l'exhorta, en deux mots si énergiques, de se tourner au roi, et lui demander permission de publier que sa majesté lui avait défendu de se mêler des liquidations. C'était avouer le peu de confiance que le public pouvait prendre en lui et s'en moquer en même temps, en demandant cette permission ridicule à un roi sans pouvoir, par le défaut de son âge, d'ordonner ni de défendre rien d'important, et moins encore que qui que ce fût au dépositaire de toute son autorité. Aussi le maréchal de Villeroy ne put-il contenir cette exclamation également ironique et satirique qui marquait combien il trouvait l'autorité du roi mal déposée, et le ridicule d'une confiance que le roi n'était pas en état d'accorder ni de refuser.

Je ne sais si cette dérision du maréchal de Villeroy, si impertinente et si publique, réveilla dans M. le duc d'Orléans le désir de le déplacer, mais peu après il me fit en général ses plaintes de la conduite du maréchal de Villeroy à son égard, de ses liaisons, de ses vues folles, mais dangereuses, et du péril pour lui, régent, de laisser croître le roi entre ses mains, et les conclut par me déclarer résolument qu'il me voulait mettre en sa place. Je lui opposai les mêmes raisons que je lui avais alléguées les autres fois que cette même tentation l'avait surpris. Je le fis souvenir combien il avait approuvé le conseil que je lui avais donné vers la fin de la vie du feu

roi, qu'au cas qu'avant sa mort, ou par testament, il ne disposât pas de la place de gouverneur de son successeur, lui, M. le duc d'Orléans, après toutes les horreurs qu'on avait eu tant de soin de répandre partout, devait se garder sur toutes choses de mettre en une place si immédiate à la personne du jeune roi aucun de ceux qui étaient publiquement ses serviteurs particuliers, moi moins que pas un, qui, dans tous les temps, ne m'étais jamais caché de l'être, et le seul qui eût continué à le voir hardiment, publiquement et continuellement dans l'abandon général où il s'était trouvé. J'insistai que cette même raison qui m'avait engagé à le remercier avec opiniâtreté les autres fois qu'il m'avait pressé d'accepter cette place, subsistait tout entière pour me la faire encore refuser. J'ajoutai que, convenant avec lui de tout sur le maréchal de Villeroy, ces mêmes raisons qui m'éloignaient de lui vouloir succéder, militaient toutes pour l'y faire conserver; que de plus, le désordre dévoilé des finances, et la sortie de Law du royaume, auquel le maréchal de Villeroy s'était opposé dans tous les temps avec éclat, n'était pas le moment de l'ôter d'auprès du roi, et qu'il serait tôt ou tard trop dangereux, après avoir renvoyé le duc du Maine, de réunir en faveur du maréchal de Villeroy, et contre son altesse royale, le renouvellement des plus affreux soupçons; qu'en le rendant le spécieux martyr du bien public, de son inimitié pour Law et des ruines dont il avait accablé l'état, il mettrait en furie Paris qui croyait la vie du roi attachée à sa vigilance, le parti du duc du Maine caché sous la cendre, tout ce qui s'appelait la vieille cour, c'est-à-dire presque tous les grands seigneurs, enfin le parlement et toute la robe que le maréchal de Villeroy avait toujours bassement courtisée, et qui l'aimait et le considérait comme un protecteur.

Quelque fortes que fussent ces raisons, elles ne persuadèrent point M. le duc d'Orléans : il ne sut trop que répondre, parce qu'elles étaient péremptoires; mais le maréchal de Villeroy était une guêpe qui l'infestait et que la vue du futur auprès du roi lui rendait encore plus odieuse. Voir, par rapport à son altesse royale, ce jeune monarque entre les mains du maréchal de Villeroy ou entre les miennes, était un contraste si puissant sur lui qu'il ne s'en put déprendre, et qui forma deux longues conversations fort vives entre lui et moi. Depuis le lit de justice des Tuileries, j'étais demeuré en grande familiarité, et même fort en confiance avec M. le Duc. Le régent en était bien aise, et tous deux se servaient de moi l'un envers l'autre assez souvent. M. le duc d'Orléans espéra apparemment plus de force sur moi en joignant M. le Duc à lui : car je vis entrer Millain chez moi un matin deux jours après, qui, à ma grande surprise, me dit que M. le Duc l'avait chargé de me dire que M. le duc d'Orléans ne lui avait pas caché son désir de me faire gouverneur du roi, et ma résistance; qu'il trouvait que M. le duc d'Orléans avait toutes sortes de raisons les plus solides d'ôter le maréchal de Villeroy d'auprès du roi, et n'avait pas un meilleur choix, ni un autre choix à faire que de moi pour mettre en cette place, ni de qui que ce pût être que lui, M. le Duc, désirât davantage. Là-dessus, Millain se mit sur son bien-dire, tant pour l'expulsion du maréchal de Villeroy que pour me cajoler, m'enivrer, s'il avait pu, de louanges et de persuasions, sans avoir pu faire ni l'un ni l'autre. Je le priai d'abord de témoigner à M. le Duc combien j'étais sensible à une si grande marque de son estime et de sa bienveillance, et que si quelque chose, après la volonté de M. le duc d'Orléans et son serviee, me pouvait tenter d'accepter la place de gouverneur du roi, se-

rait d'avoir à compter d'une éducation si importante avec un surintendant, non bâtard, mais prince du sang, et tel que M. le Duc ; mais que je le suppliais de considérer toutes les raisons que j'avais alléguées à M. le duc d'Orléans, tant contre le déplacement du maréchal de Villeroy que contre le choix à faire de moi pour remplir sa place. Je les détaillai toutes à Millain, je n'oubliai ni force ni étendue, et je conclus par le prier de faire observer à M. le Duc que je méritais d'autant plus d'être cru, qu'il n'ignorait pas que si je m'opposais au déplacement du maréchal de Villeroy, ce n'était ni par estime ni par amitié, et que si je tenais ferme au refus, ce n'était pas que je ne sentisse tout l'honneur du choix des deux princes, et tout l'avantage et la considération que cette grande place et si importante apporterait à moi et aux miens.

Millain, bien instruit par M. le Duc, qui m'aimait depuis que je l'avais connu chez le chancelier de Pontchartrain, et qui, depuis le lit de justice des Tuileries, était demeuré dans l'habitude de suppléer, tant que cela se pouvait, aux conférences entre M. le Duc et moi, contesta mes raisons plus de deux grosses heures sans me faire perdre une ligne de terrain. Les deux princes furent étonnés et fâchés de cette résistance; tous deux me le témoignèrent. La dispute recommença. M. le duc d'Orléans s'y prit de toutes les façons, et à forces reprises Millain m'assiégeait sans cesse chez moi. Enfin, ils me déclarèrent qu'ils ne quitteraient point prise que je n'eusse accepté, et que cette lutte durerait tant qu'il me plairait, et jusqu'à ce que je la voulusse finir; de la sorte, elle dura ainsi cinq semaines. J'en étais excédé, et en même temps peiné de répondre si durement à l'amitié, à la confiance et à leur sentiment intime de la nécessité, surtout pour l'avenir si délicat et si impor-

tant pour M. le duc d'Orléans. Ces considérations toutefois, quelque fortes qu'elles fussent, n'ébranlèrent aucune de mes raisons : elles ne faisaient qu'accroître mon malaise, et l'importunité que je recevais d'entendre et de répéter les mêmes raisons presque tous les jours.

A la fin je voulus terminer une contestation si journalière et si longue, et finir par Millain pour finir avec plus de mesure et moins durement. Je dis donc à Millain que, sans me départir d'aucune des raisons que j'avais si souvent alléguées aux deux princes et à lui, tant contre le déplacement du maréchal de Villeroy que contre le choix à faire de moi pour remplir sa place auprès du roi, que je croyais péremptoires et sans réplique devant tout homme éclairé et indifférent, je lui en dirais une autre, à moi plus personnelle et plus intime, que j'avais expliquée à M. le duc d'Orléans, et qu'il fallait donc aussi que M. le Duc sût, puisqu'il me pressait avec tant de force et de persévérance. C'était en deux mots que, quelque attaché que je fusse à M. le duc d'Orléans, et quelque serviteur que je fusse de M. le Duc, mon honneur m'était plus cher que l'un ni l'autre, et que tout ce que la plus grande fortune me pourrait présenter ; qu'il savait, lui Millain, que personne n'ignorait ce que de tout temps j'étais à M. le duc d'Orléans ; qu'il n'ignorait pas aussi les horreurs si souvent renouvelées et répandues contre ce prince depuis leur première invention ; que mis par lui en la place du maréchal de Villeroy, l'effroi factice des joueurs de ressorts de ces horreurs éclaterait de plus belle contre le régent, et le contre-coup sur moi ; que nul ne pouvait me garantir que le roi fut exempt de tout accident et de toute maladie tant qu'il serait entre mes mains ; que cette garantie se pouvait étendre aussi peu sur sa vie, puisqu'il était mortel comme

tous les autres hommes de son âge; que s'il lui arrivait accident ou maladie, je me sentais incapable de soutenir tout ce qui se répandrait sur M. le duc d'Orléans, et qui en plein rejaillirait sur moi; que si malheur arrivait au roi, je courais toutes sortes de risques d'entendre publier qu'il n'avait été mis entre mes mains que pour avoir plus de liberté de s'en défaire, soit par ma négligence, soit par ma connivence, à quoi je me sentais radicalement incapable de survivre un moment; par conséquent qu'il voyait, et que M. le Duc verrait à plein par le compte qu'il allait lui rendre, combien radicalement aussi j'étais incapable de me laisser vaincre par quoi que ce pût être pour accepter la place de gouverneur du roi, même quand elle vaquerait par mort.

Millain, tout consterné qu'il me parût d'une résistance si ferme et si bien causée, ne se tint point battu; il se mit à tâcher de m'éblouir, à vanter ma réputation, qui ne pouvait être attaquée; à m'alléguer qu'elle était demeurée intacte à la mort de nos princes, lors de la plus grande fureur et des discours les plus horribles répandus contre M. le duc d'Orléans; et lorsqu'il avait été si longtemps dans le décri et dans un abandon si général, que qui que ce soit, sans exception, n'osait le voir ni même lui parler, tandis que moi, unique, n'avais jamais cessé un moment de le voir et de l'entretenir chez lui et jusque sous les yeux du roi, dans le salon et dans les jardins de Marly, à Versailles, et partout, sans que pas un de ceux qui m'aimaient le moins ait jamais ni dit ni laissé entendre quoi que ce pût être qui pût m'intéresser. Il pressa tant qu'il put cet argument qu'il trouvait si fort. En effet, ce qu'il disait était vrai, et j'eus ce rare bonheur que les inventeurs, les instigateurs, les prôneurs de ces horreurs contre M. le duc d'Orléans, qui d'ailleurs et de plus, par mon attachement pour lui, étaient

mes ennemis, n'imaginèrent jamais de laisser tomber sur moi l'ombre de soupçon le plus léger, ni le public à qui ils donnaient l'impulsion. Je convins avec Millain de cette vérité, mais je ne pus être persuadé que cette vérité, pour flatteuse qu'elle pût être, me mît à couvert sur ce qui pouvait arriver du roi entre mes mains. Raisonnant un moment comme les inventeurs et les semeurs des bruits horribles si étrangement répandus contre M. le duc d'Orléans à la mort de nos princes, M. le duc d'Orléans non-seulement n'avait aucun besoin de moi pour l'exécution de tels crimes, mais au contraire grand besoin de s'en cacher de moi. « Je laisse, dis-je à Millain, la religion, l'honneur, la probité, je ne toucherai que l'intérêt. »

Monseigneur était mort : le roi avait pris toute confiance dans le nouveau Dauphin, il lui renvoyait les ministres et les affaires, il donnait les plus grandes charges à son choix, témoin le duc de Charost. Ce prince, par ses vertus, son application, l'autorité que le roi lui faisait prendre ; la Dauphine, par ses charmes envers tout le monde, qu'elle animait partout, etait l'objet de la tendresse de son epoux, de celle du roi, de celle de tout le monde. Le duc de Beauvillier se trouvait dans la plus grande splendeur par l'influence entière qu'il avait conservée sur son ancien pupille. Personne n'ignorait à la cour, et M. le duc d'Orléans moins qu'aucun, que le duc de Beauvillier m'aimait plus qu'un fils et me confiait presque toutes choses, depuis bien des années que sa confiance allait toujours croissant. Il avait transpiré malgré toutes nos précautions qu'il m'avait initié dans celle du Dauphin, que la Dauphine voulait que madame de Saint-Simon succédât à la duchesse du Lude, fort âgée déjà, et accablée de goutte. La couronne ne pouvait tarder longtemps

à tomber sur la tête du Dauphin. Que n'avais-je donc point à perdre en le perdant, comme j'y ai tout perdu en effet, sans compter ce qui est mille fois plus cher que les fortunes. C'était cette perspective charmante que le monde voyait s'ouvrir devant moi, qui m'en attirait l'envie et la jalousie, et qui était incompatible avec le partage ou la confidence des crimes, dont on accablait la réputation de M. le duc d'Orléans, dont le règne, s'il fût arrivé même sans trouble, quelque favorable qu'il me pût être, ne pouvait jamais me dédommager du personnel incomparable du Dauphin, ni pour la fortune de ce que j'en pouvais attendre, sans compter ce que m'eût été de voir la couronne sur la tête d'une bâtarde de madame de Montespan, au lieu de cette Dauphine si aimable, et de là sur les petits-fils de cette Montespan. Par conséquent quel rejaillissement sur ses frères, sur ses neveux, et quel éternel désespoir pour l'antipode si déclaré de la bâtardise! M. le Duc était trop éloigné de la couronne pour que ce propos fût déplacé, et M. le duc d'Orléans trop frivole, trop peu touché par soi-même de la possibilité de régner, enfin trop accoutumé à moi, à mes sentiments, à mes manières, pour en être embarrassé avec lui. J'ajoutai à Millain qu'il prît garde à la différence des temps et des circonstances, pour en faire la comparaison et porter un jugement sain de mon refus; qu'il était clair que j'avais tout à perdre en perdant le Dauphin et la Dauphine; qu'il ne l'était guère moins pour continuer à ne traiter que l'intérêt et de faire abstraction de toute autre considération, que je n'avais rien à perdre que de commun avec toute la France, si le roi lui était ravi, tandis qu'en mon particulier je ne perdrais que l'espérance très-légère du crédit, qu'un gouverneur nouveau-venu pourrait fonder de s'acquérir auprès d'un enfant qui

avant quatorze ans serait son maître, environné de gens qui ne songeraient qu'à l'entraîner et à lui rendre son gouverneur odieux, tout au moins contraignant, importun et ridicule, tandis que j'avais tout à me promettre de M. le duc d'Orléans devenu roi. J'insistai avec raison et force sur cette si extrême différence des temps et des circonstances ; d'où je conclus que si ma réputation était demeurée intacte à la mort de nos princes, j'avais tout lieu de craindre qu'elle ne le demeurât pas si, étant gouverneur du roi, j'avais le malheur de le perdre de quelque accident ou de quelque maladie que ce pût être, pour palpablement naturelle qu'elle fût et qu'elle parût ; enfin qu'il fit considérer à M. le Duc une raison si touchante, que rien dans le monde ne me ferait passer par-dessus.

Millain, étourdi de la solidité de cette raison finale, ne laissa pas de se reprendre aux branches et d'insister sur ma réputation, qui ne pouvait jamais être tant soit peu attaquée. Je lui répondis que je m'en flattais parce que je m'étais conduit toute ma vie principalement vers ce but, mais que le moyen le plus certain de la conserver entière, sans taches et sans rides, était de ne l'exposer pas à aucun des cas qui pourraient la gâter, quelque injustement que ce pût être, et de n'être ni assez présomptueux à cet égard, ni assez ambitieux pour risquer quoi que ce pût être, qui pût entraîner sur elle le doute le plus léger, quoique le plus visiblement mal fondé. Je finis une conversation qui consomma presque toute cette matinée, par l'assurer que je ne serais ébranlé par rien, que j'étais las de tant de redites sur une matière plus qu'épuisée ; que je conjurais M. le Duc que je n'en entendisse plus parler, et que je ferais la même déclaration à M. le duc d'Orléans ; je la lui fis en effet deux jours après, sur ce qu'il me pressa encore. Néan-

moins il se fonda encore en raisonnements, c'est-à dire que les mêmes sur le maréchal de Villeroy et sur moi furent amplement rebattus, parce qu'il n'y avait plus rien de nouveau à en dire. Il me demanda plusieurs fois si je le voulais livrer en proie au maréchal de Villeroy, et je vis combien il était touché et frappé de la différence, pour lui, de voir le roi entre de telles mains ou entre les miennes. En cela il n'avait pas tort; mais, comme je l'ai déjà dit, d'autres considérations plus fortes par un grand malheur devaient l'emporter pour conserver le maréchal de Villeroy dans sa place; et quoique véritablement sensible à la peine de M. le duc d'Orléans de mon refus, ma réputation et mon honneur m'étaient trop chers pour les exposer le moins du monde, outre mes autres raisons, qui ont été expliquées.

Je comptai donc l'affaire finie à mon égard, et que faute de trouver quelque autre bien à point, le maréchal de Villeroy conserverait sa place, comme en effet il arriva. Mais à mon égard, la persécution, si j'ose me servir de ce terme, n'était pas finie. Millain eut ordre de revenir encore à la charge, et il s'en acquitta si bien qu'il me mit enfin en colère; je lui dis que c'était une tyrannie qu'exiger d'un serviteur, sur qui on a raison de compter, d'exposer son honneur et sa réputation au hasard d'un futur contingent que j'espérais bien qui n'arriverait pas, mais qui n'était que trop possible par les accidents communs à tous les hommes, et par la rougeole et la petite-vérole que le roi n'avait point eues, et qui tournerait la tête aux médecins; qu'outre un si cher intérêt que celui de mon honneur et de ma réputation, j'avais allégué plusieurs fois à ces princes des raisons qui regardaient M. le duc d'Orléans, si péremptoires pour laisser le maréchal de Villeroy dans sa place,

et pour, quoi qu'il arrivât de lui, ne me la jamais donner, que je ne pouvais attribuer cette opiniâtreté qu'à une espèce d'ensorcellement ; mais qu'en un mot, je l'avertissais pour le rendre à M. le Duc, et M. le Duc à M. le duc d'Orléans, si bon lui semblait, que je ne me défendrais plus ; que de mon silence ils en inféreraient tout ce qui leur plairait ; que si le maréchal de Villeroy était ôté d'auprès du roi, je ne dirais pas une parole ; mais que si j'étais nommé pour la remplir, je refuserais ferme et net ; que ce refus m'attirerait les applaudissements de tout le monde aux dépens de M. le duc d'Orléans et peut-être de M. le Duc, qui pourraient bien m'envoyer à la Bastille et me retirer l'honneur de leurs bonnes grâces ; que je serais au désespoir d'être loué à leurs dépens, mais que, ne me restant plus que ce moyen pour me garantir d'une place qui pouvait devenir funeste à mon honneur et à ma réputation, quelque faussement et injustement que ce pût être, je l'embrasserais comme un fer rouge, plutôt que de m'y exposer ; que je ne les trompais point en cela, puisque je le lui disais à lui, pour qu'ils en fussent avertis, après quoi je n'ouvrirais plus la bouche sur une affaire si longuement rebattue, et qui aurait dû être finie et abandonnée depuis longtemps. Cela dit avec quelque force, je me levai, et par ma contenance je fis entendre à Millain que tout était épuisé, et civilement, qu'il n'avait qu'à s'en aller. Telle fut la fin finale de cette affaire dont les deux princes ni Millain ne me parlèrent plus. M. le duc d'Orléans fut un peu fâché ; mais avec moi surtout ses fâcheries étaient légères et courtes. Pour M. le Duc, il me parut qu'il se paya, quoique à regret, de raison. Mon refus opéra la conservation du maréchal de Villeroy auprès du roi, faute, comme je l'ai dit, de trouver par qui la remplir.

M. le duc d'Orléans conta tout cela à l'abbé Dubois; je l'appelle toujours ainsi, quoique sacré archevêque de Cambrai. On a vu ailleurs ici que souvent les choses intérieures les plus secrètes transpiraient du Palais-Royal et se savaient au dehors. Le maréchal de Villeroy apprit le risque qu'il avait couru, et qu'il n'avait tenu qu'à moi d'avoir sa place. Tout autre que lui aurait pu en être piqué contre M. le duc d'Orléans et contre M. le Duc, mais m'aurait su gré de mon refus et de ma conduite qui l'avaient conservé, d'autant que ce n'était pas pour la première fois, ni même pour la seconde, que pareil cas était arrivé, comme on l'a pu voir ici en son temps, quoique avec moins de dispute et de longueur.

Ce sentiment à mon égard ne fut pas celui du maréchal de Villeroy. Trop fâché pour se contenir, trop bas et trop timide pour s'en prendre au régent, quoique si hardi en d'autres choses, mais qui allaient à ses projets, dont la cheville ouvrière était sa place auprès du roi, qu'il ne voulait pas hasarder par une scène avec M. le duc d'Orléans, des intentions duquel et de celles de M. le Duc il ne pouvait douter, il s'en prit honteusement à la partie faible, dont pourtant l'opiniâtre refus l'avait sauvé. Il renouvela donc ses anciennes plaintes là-dessus et son ancien dépit contre moi. Malheureusement pour lui il ne sut et ne put par où me prendre. Il eut recours à de misérables généralités et à aboyer à la lune. Cela me revint bientôt et de plusieurs côtés. Je ne voulais pas avouer, non plus que les précédentes fois, que la place de gouverneur du roi m'avait été offerte; je ne crus pas aussi devoir, comme la dernière fois, rassurer le maréchal de Villeroy, qui payait si mal le service si essentiel que je lui avais rendu, et dont la basse jalousie allumait l'ingratitude. Je pris le parti de mé-

priser ses discours, comme je faisais de tout temps sa personne, mais sans me lâcher sur lui en rien. Je me contentai d'en hausser les épaules et de traiter de radotage ce qu'on m'en contait. Je n'avais jamais eu de commerce avec lui, que de rare et de légère bienséance, pendant et depuis le dernier règne, excepté les derniers temps de la vie du feu roi, qu'on a vu en son lieu qu'il se jeta à moi pour essayer de me pomper avec une importunité extrême. J'allais peu chez le roi, dont l'âge ne comportait pas l'assiduité du mien, et où encore je ne le rencontrais presque point, tellement que je ne le voyais qu'au conseil, où nous ne nous abordions guère, au plus que des moments, et où il était difficile, par l'ordre de la séance, que nous nous trouvassions l'un auprès de l'autre; je n'eus donc rien à changer dans ma conduite à son égard, et je me contentai de piquer de plus en plus, par mon parfait silence, son orgueil et sa vanité blessés.

CHAPITRE DLVII.

Forte conversation entre M. le duc d'Orléans et moi, qui ébranle l'abbé Dubois fortement mais inutilement. — Faiblesse étrange de M. le duc d'Orléans qui dit tout à l'abbé Dubois, se laisse irriter contre moi jusqu'à me faire de singuliers reproches, dont à la fin il demeure honteux, m'avoue sa faiblesse, et défend à Dubois de lui parler jamais de moi. — Étrange trait sur le chapeau de Dubois entre M. le duc d'Orléans et Torcy. — Naissance du prince de Galles à Rome. — Mort du comte de Stanhope et de Craggs, secrétaires d'état d'Angleterre, du docteur Sachewerel, de Huet ancien évêque d'Avranches, de la duchesse de Luynes, de la duchesse de Sully-Coislin et de la duchesse de Brissac-Vertamont. — Embrasement de Rennes.

Quoique M. le duc d'Orléans ne me mît plus au fait de tout comme avant que l'abbé ne fût entièrement et ouvertement rendu le maître de toutes les affaires du dehors et du dedans, et fût parvenu à tenir de court son maître et à le resserrer avec ses plus sûrs serviteurs, avec moi surtout dont il craignait la liberté et l'ancienne habitude avec ce prince, il ne put néanmoins le tenir de si court à mon égard, que, quelque réservé que je me rendisse depuis que j'avais aperçu la réserve insolite de M. le duc d'Orléans avec moi, l'abbé Dubois, dis-je, ne put si bien faire qu'il n'échappât toujours quelque chose à l'habitude et à sa confiance pour moi. Je l'ai déjà dit et il faut le répéter ici, les petits chagrins que ce prince avait quelquefois contre moi étaient

légers et courts. Ainsi celui qu'il avait pris de mon opiniâtre refus de la place de gouverneur du roi tomba incontinent après. Une après-dînée que je travaillais avec lui, seul à mon ordinaire, il me parla du traité entre l'Espagne et l'Angleterre qui s'avançait fort, et m'en apprit des détails qui donnaient les plus grands avantages au commerce d'Angleterre, aux dépens de l'Espagne qui avait grande peine à y consentir, et qui ruinaient celui de France, en transportant aux Anglais tous les avantages que les Français y avaient eus depuis l'avénement de Philippe V à la couronne, la plupart conservés de façon ou d'autre depuis la paix d'Utrecht. Nous y avions perdu à la vérité la traite des nègres; mais le vaisseau de permission et beaucoup d'autres avantages nous étaient restés, que l'Angleterre prétendait nous faire ôter et les obtenir, et desquels l'abbé Dubois ne leur faisait pas moins litière qu'il ne pressait l'Espagne de se couper la gorge à elle-même en faveur des Anglais.

Dès les commencements de la régence, on a pu voir ici et plusieurs fois depuis combien ce joug anglais me pesait; plus il s'appesantissait, plus il me devenait insupportable. Je ne pus donc tenir au récit que me fit M. le duc d'Orléans. Je lui fis sentir le préjudice extrême que le commerce de France allait recevoir et l'Espagne elle-même si elle se laissait entraîner aux conditions qu'il m'exposait, et combien lui-même serait un jour comptable au roi et à la nation d'avoir souffert que l'abbé Dubois vendît des intérêts si grands et si chers à l'Angleterre, qui saurait bien dans tous les temps se conserver ce qui lui serait accordé. Je l'exhortai du moins à laisser traiter cette affaire au congrès de Cambrai qui allait s'ouvrir, où presque tous les ministres des premières puissances étrangères étaient arrivés,

duquel l'objet n'était pas moins de régler les difficultés entre l'Angleterre et l'Espagne sur le commerce et avec nous-mêmes, que de tâcher d'ajuster l'Espagne avec l'empereur et de parvenir à une paix entre eux ; que là, en présence de tant de ministres, des Hollandais surtout, quoique si liés à l'Angleterre par terre, mais jaloux et si las de leurs progrès au delà des mers, l'Espagne trouverait des secours et l'Angleterre des embarras et des difficultés très-profitables ; qu'à tout le moins lui, régent, éviterait le blâme de s'être hâté d'égorger la France et l'Espagne sous la cheminée, en procurant à l'Angleterre toutes ses nouvelles et très-injustes prétentions. Le détail fut long sur les plaies qui étaient portées par les conditions demandées par les Anglais à l'Espagne, et au commerce de France qu'elles ruinaient, et à celui de toute l'Europe qu'elles attaquaient et qui en demeurerait extrêmement affaibli si elles étaient accordées, et sur la certitude qu'elles demeureraient à toujours aux Anglais, si elles tombaient une fois entre les serres d'une nation si avide, si avantageuse, si puissante par mer, si fort née pour les colonies et pour le commerce, si jalouse d'y dominer, si suivie, si pénétrée de son intérêt du commerce, dis-je, qui intéresse chaque particulier et qui est tout entier dans toutes ses parties entre les mains de la nation, dans les parlements et absolument hors de prise à leur roi et à ses ministres. J'insistai donc sur le grand intérêt de la France et de l'Espagne de laisser porter ces prétentions au congrès de Cambrai, où l'intérêt palpable du commerce de toute l'Europe tiendrait les yeux de tous les ministres ouverts, et formerait des obstacles et des entraves aux Anglais, dont le régent n'aurait point le démérite, tout au plus ne ferait que le partager avec toutes les autres puissances, et sauverait ainsi en tout ou en la

plus grande partie le commerce de France, celui d'Espagne et le commerce de toute l'Europe dont l'Angleterre se voulait emparer, et deviendrait enfin la maîtresse de l'Europe, puisqu'elle en posséderait seule tout l'argent, qui par le commerce s'est jusqu'ici distribué en toutes ses parties plus ou moins inégalement à proportion du commerce de chacune.

Ce discours plus fort et bien plus détaillé et plus long que je ne le rapporte, fit une grande impression à M. le duc d'Orléans. Il entra en discussion, il convint avec moi de beaucoup de choses, et peu à peu que j'avais raison. Cela m'encouragea, de sorte qu'après l'avoir battu sur ses objections par rapport à ses entraves avec l'Angleterre, je lui dis qu'il n'avait qu'à voir où l'intérêt personnel de l'abbé Dubois l'avait conduit; que je lui avais souvent dit qu'il ne songeait qu'à être cardinal, et que toujours, lui régent, s'était récrié d'indignation, vraie ou feinte, et qu'il le ferait mettre dans un cul de basse-fosse s'il le surprenait dans une telle pensée; que néanmoins rien n'était plus vrai; que je ne lui enviais le cardinalat en aucune sorte, qu'il ne serait pas le premier cuistre ni le centième qui le serait devenu; qu'un régent de France, tel qu'il l'était, devait assez se sentir et être en effet assez considérable pour pouvoir récompenser d'un chapeau qui que ce fût, surtout un homme qui avait le vernis d'avoir été son précepteur, et acquis depuis le caractère épiscopal d'un grand siége et celui de ministre très-principal; mais qu'il était vrai que je ne pouvais souffrir que l'abbé Dubois se fît cardinal par l'autorité que l'empereur exerçait despotiquement à Rome, et par le crédit tout-puissant du roi d'Angleterre sur l'empereur; que pour se rendre le roi d'Angleterre et ses ministres non-seulement favorables à Vienne, mais pour leur faire épouser son intérêt par

le leur, il n'avait songé qu'à lier lui régent à l'Angleterre, à se rendre nécessaire pour serrer cette union, faire plusieurs voyages à Hanovre et à Londres parce qu'on dit ce qu'on n'ose écrire, peu après engager la rupture, puis la guerre entre la France et l'Espagne, sans autre intérêt que le sien, pour flatter Londres et Vienne, non-seulement contre l'intérêt de la France, mais en exposant lui régent personnellement, aux derniers dangers, comme je le lui avais prédit dans le temps, comme il en a éprouvé une partie dans l'affaire de Cellamare, et comme il a hasardé bien pis, si la guerre eût duré et se fût échauffée ; que lui seul n'avait pas voulu voir ce qui fut si clair alors à toute l'Europe, que cette guerre n'eut jamais d'autre objet que de satisfaire la jalousie des Anglais sur la marine renaissante d'Espagne dont le maréchal de Berwick eut l'ordre, qu'il exécuta, de brûler tous les vaisseaux, tous les chantiers, tous les magasins des ports du Ferrol et des autres voisins, ce qui anéantit toute la marine d'Espagne; tout aussitôt après quoi l'abbé Dubois termina cette déplorable guerre : « De là, ajoutai-je, il vous a fait entièrement passer sous le joug des Anglais, a été leur homme auprès de vous plus que ne le fut jamais l'impudent Stairs, son bon ami; et maintenant il vend, pour son chapeau, la France, l'Espagne, le commerce de toutes les nations de l'Europe à l'Angleterre sans le moindre retour; se vend en même temps à eux et s'applaudit de sa trahison et de sa ruse, qui lui va incessamment procurer le chapeau auquel votre considération n'aura pas la moindre part, mais la seule autorité de l'empereur, par la vive et pressante entremise du roi d'Angleterre, ou plutôt en vertu du traité secret de ses ministres avec l'abbé Dubois. »

L'impression de ce vif et trop vrai raccourci de la con-

duite de l'abbé Dubois, si pourpensée et si bien suivie, frappa le régent au delà de ce que je l'ai jamais vu. Il s'appuya les coudes sur la table qui était entre lui et moi, se prit la tête entre ses deux mains et y demeura quelque-peu en silence, le nez presque sur la table. C'était sa façon quand il était assis et fort agité. Enfin il se leva tout à coup, fit quelques pas sans parler, puis se prit à se dire à soi-même : « Il faut chasser ce coquin. — Mieux tard que jamais, repris-je ; mais vous n'en ferez rien. » Il se promena un peu en silence avec moi. Je l'examinais cependant, et je lisais sur son visage et dans toute sa contenance la vive persuasion de son esprit, même de sa volonté, combattue par le sentiment de sa faiblesse, et de l'empire absolu qu'il avait laissé prendre sur lui. Il répéta ensuite deux ou trois fois : « Il faut l'ôter, » et comme l'habitude me le faisait connaître très-distinctement, je croyais à son ton et à son maintien entendre tout à la fois l'expression la plus forte d'une nécessité instante et de l'insurmontable embarras d'avoir la force de l'exécuter ; dans cet état, je vis clairement qu'il ne me restait plus rien à dire pour arriver à la conviction parfaite de la nécessité urgente de chasser l'abbé Dubois ; mais que pour lui en inspirer la force, mes paroles seraient inutiles, et ne feraient qu'affaiblir celles qui lui avaient fait une si forte impression, parce qu'elles ne feraient que le dépiter en lui faisant sentir plus fortement sa faiblesse, sans lui donner la force de la surmonter. Cela m'engagea à me retirer pour le laisser à lui-même, et le soulager de la peine et de la honte de me voir le témoin de ce combat intérieur. Je lui dis donc que je n'avais plus rien à ajouter à une matière si importante à l'état, à toute l'Europe, singulièrement à lui-même, que je le laissais à ses réflexions, et qu'il ne me restait qu'à désirer qu'elles eussent sur lui

tout le pouvoir qu'elles devaient avoir. Il était si occupé qu'à peine me répondit-il je ne sais quoi, et me laissa aller sans peine contre son ordinaire toutes les fois qu'il se trouvait fort agité. Je m'en allai content d'avoir rempli mon devoir par une conversation si forte et si nécessaire, mais avec peu d'espérance du fruit qu'elle devait si naturellement produire.

Achevons cette matière tout de suite trop intéressante et trop curieuse pour être interrompue et en faire à deux fois; trois semaines à peu près se passèrent sans que j'aperçusse rien que d'ordinaire en M. le duc d'Orléans avec moi. Dans mes jours de travail, il ne me parla ni d'affaires étrangères ni de l'abbé Dubois; de mon côté, je me gardai bien de lui en ouvrir la bouche. Néanmoins, j'avais su que le lendemain de la conversation que je viens de raconter, il y avait eu tant de bruit et si long par reprises entre M. le duc d'Orléans et l'abbé Dubois, que les chambres voisines s'en étaient fortement aperçues, malgré les pièces vides entre deux, et je fus informé aussi que M. le duc d'Orléans avait paru longtemps occupé et de mauvaise humeur, lui qui n'en montrait et n'en avait même comme jamais. En même temps l'abbé Dubois était plus furieux et plus intraitable qu'il ne l'avait jamais paru. J'en conclus de plus en plus la volonté et la faiblesse; qu'il y avait eu des reproches et des éclats qui ne menaient à rien, car il n'y avait qu'à le chasser sans le voir et sans donner prise à la faiblesse; enfin que cette faiblesse l'emporterait sur les plus importantes considérations, et que l'abbé Dubois demeurerait le maître. Je ne me trompai pas.

Vers la fin des trois semaines depuis la conversation, allant travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai seul qui se promenait dans la pièce de son grand appartement la plus proche du passage de son petit apparte-

ment. Il me reçut contre son ordinaire d'un air si froid et si embarrassé, qu'après quelque peu de mots indifférents je lui demandai franchement à qui il en avait, et que je voyais bien qu'il y avait quelque chose sur mon compte. Il balança, il tergiversa. Je le pressai, l'apostème creva. Il me dit donc, puisque je voulais le savoir, qu'il était fort peiné contre moi, et tout de suite me dégoula, car c'est le terme qui convient à la façon dont il se déchargea, que je voulais qu'il fît tout ce qui me plaisait, et que je refusais de faire tout ce qui ne me plaisait pas; que j'avais refusé les finances, la place de chef du conseil des affaires du dedans, depuis de me trouver avec lui et tous les pairs et maréchaux de France au grand conseil, les sceaux après, et trois fois de le délivrer de la plus fâcheuse épine en refusant autant de fois la place de gouverneur du roi. « N'y a-t-il que cela, lui répondis-je, qui vous mette en cette humeur contre moi? — Non, reprit-il vivement, il me semble que c'est bien assez. — Or bien, monsieur, lui dis-je, il faut commencer par les refus que vous me reprochez, parce que ce sont des faits; nous viendrons après à la plainte vague de vouloir vous faire faire tout ce qui me plaît. Des deux premiers refus, souvenez-vous s'il vous plaît qu'il n'y en a qu'un qui porte, qui est celui des finances. Il est vrai que vous fûtes fâché; il est plus vrai encore que vous l'auriez été davantage, si je les avais acceptées; ma raison de les refuser fut mon incapacité et mon dégoût naturel de ces matières, j'y aurais fait autant de fautes que de pas, et en finances il n'y a point de petites fautes. Si je n'entends rien aux finances ordinaires, comment aurais-je pu comprendre les diverses opérations de Law, et tenir ce timon qui a enfin rompu entre vos mains à vous-même; et si la souplesse et la bassesse du duc de Noailles pour le parlement jus-

qu'à rendre compte des finances à ses commissaires, n'a pu émousser ses entreprises à cet égard, pensez-vous que ma conduite lui eût été plus agréable avec l'affaire du bonnet et ma rupture sans nul ménagement avec le premier président? Voilà donc, monsieur, pour les finances. En quoi a-t-on jamais imputé à mal à personne le refus d'une place grande par son autorité, son importance et ce qu'elle vaut, ni l'aveu d'une incapacité véritable? J'oserais dire, s'il s'agissait d'un autre, que ce refus mériterait louange et estime, et qu'il n'est pas commun.

« La place de président du conseil des affaires du dedans, il est vrai que je la refusai, parce que je la trouvai trop forte et trop laborieuse à me charger du détail de tout ce qui vient de procès, de disputes, de règlements au conseil de dépêches, et de les rapporter au conseil de régence; souvenez-vous du peu d'ambition que je témoignai dans la formation des conseils: vous me demandâtes sur ces deux refus ce que je voulais donc prendre, et j'eus l'honneur de vous répondre que c'était à moi à vous laisser disposer de moi, mais que si vous vouliez m'employer à quelque chose, et me mettre à ce dont je croirais m'acquitter le moins mal, ce serait de me donner une place dans ce même conseil des affaires du dedans, sur quoi vous vous moquâtes de moi, et me dîtes avec bonté, que, ne voulant ni des finances ni de la place de chef de ce conseil du dedans, il n'y en avait point d'autre pour moi, que dans le conseil où vous seriez vous-même. J'ai donc raison de dire que ce refus-ci ne porte pas, puisque je me contentais de bien moins dans le même conseil et que vous n'avez pas eu lieu de vous plaindre du travail, de l'onction, de la capacité de d'Antin, que je vous proposai pour chef de ce conseil, et que vous en chargeâtes. Quant au grand conseil, di-

tes-moi, monsieur, en avez-vous sitôt perdu la mémoire? Si cela est, rappelez-vous, s'il vous plaît, que je ne savais pas un mot de cette belle séance, lorsque j'arrivai de Meudon, pour travailler avec vous; que je vous trouvai dans cette même pièce-ci, donnant vous-même des commissions à des garçons rouges et à d'autres de vos gens; que je vous demandai ce que c'était que tout cela que je n'entendais qu'à bâtons rompus; que vous me l'expliquâtes, et tout de suite me dites en souriant qu'à mon égard ce serait le contraire des autres pairs mandés; que vous me priiez de ne me pas trouver au grand conseil, parce que sûrement je ne serais pas de l'avis que vous vouliez qui y passât et que je disputerais contre comme un diable, à quoi j'eus l'honneur de vous répondre que je réputais à grâce très-particulière cette défense qui me délivrait de la nécessité de vous déplaire en public, et peut-être de vous embarrasser beaucoup, pour suivre le mouvement de ma conscience et de mon honneur pour le service de l'état, et en particulier de l'église et de la vérité. Vous vous mîtes à rire de ma réponse avec votre légèreté ordinaire; là-dessus la conversation se fit ensuite sur cette séance du lendemain, que je ne pus approuver; j'eus ensuite l'honneur de travailler avec vous. Vous ne fûtes fâché ni alors ni depuis, et aujourd'hui est la première fois que vous vous en avisez : franchement, monsieur, pardonnez-moi si je vous le dis, cela est-il raisonnable?

« Passons maintenant aux sceaux, permettez-moi de vous dire que je n'ai jamais compris quelle a été la fantaisie de me les vouloir donner, et une fantaisie aussi opiniâtre : faire une sorte d'insulte à toute la magistrature de les donner à un homme d'épée, à un homme entièrement ignorant du sceau et de tout ce qui y a rapport, à un homme pour être entre vous et le parlement.

répondre à ses remontrances et à ses entreprises, y présider, y parler, y prononcer, en cas de lit de justice, toutes choses très-difficiles à allier, pour ne pas dire incompatibles, avec la séance et la fonction de pair : et de tous les pairs choisir l'ennemi déclaré du premier président, avec qui, en tant d'occasions, il faut conférer, et de plus des moins agréables au parlement, et, par rapport à vous, montrer une légèreté singulière en ôtant les sceaux au chancelier à qui vous veniez si nouvellement de les rendre, et de le rappeler de Fresnes où vous l'aviez exilé. Mon refus, que j'ose dire avoir été sage, fit laisser les sceaux au chancelier, et vous avez vu qu'il ne vous en est pas arrivé le moindre inconvénient ni le moindre embarras. Reste donc la place de gouverneur du roi; mais cette place n'est-elle pas assez importante, assez brillante? ne tire-t-elle pas naturellement d'assez grandes suites pour tenter un homme de mon âge, qui a une famille, qui n'est revêtu que de sa dignité de duc et pair, et qui n'a jamais été avec le maréchal de Villeroy sur aucun pied de sentir le moindre embarras de recevoir sa place, avec la satisfaction de ne l'avoir ni demandée ni désirée. Enfin, cette place, en honneur, en confiance, en considération, en toutes sortes d'avantages réels, peut-elle être refusée et refusée jusqu'à trois différentes fois sans des considérations de contre-poids les plus fortes et les plus démontrées? Leur base est une suite d'horreurs qu'il a fallu vous remettre trop souvent devant les yeux pour vous les renouveler encore. Mais au nom de Dieu, monsieur, faites-y réflexion, et je m'assure que vous me rendrez justice. »

Jusqu'ici M. le duc d'Orléans m'avait laissé parler sans m'interrompre. Ou il n'avait pas trouvé de réplique à mes réponses, ou ces refus ne l'avaient affecté que dans le moment que l'abbé Dubois l'avait poussé, dont

mes réponses effaçaient l'impression ; mais l'importunité qu'il recevait du maréchal de Villeroy, que rien de sa part n'avait pu gagner, et ce qu'il en craignait auprès du roi dans les suites, lui tenaient au cœur. Il ne put donc se satisfaire de mes réponses sur mon refus si opiniâtre et si constant de la place de gouverneur du roi. Il m'en fit des plaintes amères, et me contraignit de reprendre avec lui les raisons de mon refus, qu'on a vues ici avec beaucoup plus d'étendue. Comme cette longue explication ne roula que sur les mêmes principes, tant à l'égard des raisons de ne point ôter le maréchal de Villeroy de cette place, quelque mal qu'il s'en acquittât, quelque incapable qu'il en parût, et qu'il en fût, quelque dangereux qu'il y pût être au régent, et sur celles de ne m'y point mettre quand même elle deviendrait vacante par mort, je n'en allongerai pas ce récit. Je me contenterai de dire que je mis enfin M. le duc d'Orléans à bout sur cet article, après une longue et forte discussion, et que je le forçai de convenir que tous mes refus ne méritaient point des reproches, et que j'avais eu raison de les faire. De là, j'eus beau jeu sur le reproche général que je ne voulais rien faire que ce qui me plaisait, et que je voulais lui faire faire tout ce que bon me semblait.

Sur la première partie, je le fis souvenir de la façon dont je m'étais conduit chez le chancelier dans ce comité de finances dont il voulut si absolument que je fusse, quoi que j'eusse pu dire et supplier au contraire plusieurs fois dans son cabinet de ma juste répugnance, par mon incapacité sur les finances où je n'entendais rien, de mon ignorance de la gestion du duc de Noailles qui en cachait tout au conseil de régence, et sur le personnel du duc de Noailles, avec lequel j'étais hors de toute mesure, qui avait apparemment ses raisons pour

vouloir que je fusse de ce comité, et que je ne me rendis qu'au commandement inattendu et absolu qu'il m'en fit en nommant les commissaires de ce comité au conseil de régence, dans lequel je protestai de mon incapacité en cette matière, et de mon inutilité en choses où je n'entendais rien. Je le priai encore de se souvenir de diverses autres choses qu'il avait exigées de mon obéissance, à quoi je m'étais soumis malgré moi, et du commerce qu'il avait si fortement voulu que j'eusse une fois au moins la semaine avec Law sur sa banque et son Missisipi, auxquels il savait que je m'étais si fort opposé dans son cabinet, et en plein conseil de régence, lorsqu'il fut question de les établir. « Vous m'avez, malgré tout ce que je pus faire, dire et prédire, forcé par une violence d'autorité absolue d'aller apprendre à madame la duchesse d'Orléans la chute de son frère, au sortir du lit de justice des Tuileries, ce qui depuis m'a brouillé entièrement avec elle, comme je le prévis et ne pus vous en persuader. Enfin monsieur, ajoutai-je, je n'ai refusé rien de tout ce que vous avez désiré de moi, en choses générales et faisables, tant qu'il m'a été possible, et vous ne m'en sauriez citer une seule que j'aie refusée, sans que vous ayez trouvé que j'eusse raison : voilà pour la première partie de votre reproche général.

« A l'égard de la seconde, vous savez si je vous ai importuné pour moi ou pour les miens. Pour ce qui est des autres, je ne vous ai jamais rien demandé que de juste ou de convenable à votre réputation pour les choix, et à votre intérêt, très-souvent sans égard à mon amitié pour les personnes, témoin les chefs des conseils et plusieurs membres que je vous ai proposés et que vous avez faits. Si vous et moi pouvions nous souvenir de quantité de grâces que j'ai procurées, par les représen-

tations que j'ai cru vous devoir faire, vous trouveriez que le même principe m'a conduit, et que vous en trouveriez fort peu, et encore de celles-là de conséquence indifférente, où mon amitié, où ma considération pour les gens aient eu toute la part. Si de là vous passez à vous rappeler les affaires, vous trouverez que celles que j'ai eu le plus à cœur ne sont pas celles qui ont réussi, comme le rang des bâtards, l'affaire du bonnet, si criantes et si souvent et solennellement promises, les autres querelles du parlement, ses entreprises sur vous-même, les dangereuses et folles démarches de cette prétendue noblesse, toutes choses où vous vous êtes laissé abuser, dont vous vous êtes très-mal tiré, qui en ont enfanté de pires, comme je vous l'avais prédit, et vous ne sauriez me nier que vous ne vous soyez repenti de la conduite que vous y avez tenue, puisque vous me l'avez avoué vous-même, et traité de fripons ceux qui vous y ont entraîné. Souvenez-vous donc, s'il vous plaît, que rien ne m'a jamais si vivement intéressé que ces choses-là, mais qu'après vous avoir pressé à mesure sur chacune, et remontré tout ce que j'ai cru vous devoir être représenté, j'ai embrassé tellement le parti du silence que je ne vous en ai depuis ouvert la bouche une seule fois, et que, quand vous avez voulu quelquefois me mettre sur ces chapitres, je n'y ai jamais pris, et toujours détourné la conversation à autre chose sur-le-champ. Est-ce donc là, monsieur, vouloir vous faire faire tout ce qui me plaisait, et quand il vous a plu à vous de faire si souvent tout l'opposé de ce qui m'affectait le plus, m'avez-vous vu après moins attaché à vous et moins occupé de votre intérêt et de votre avantage? Sur les affaires publiques, vous m'avez trouvé également fidèle à ce que j'ai cru de l'intérêt de l'état, à vous le représenter, tout le plus fortement de raisons qu'il m'a été possible, à demeurer

inébranlable dans mon avis quand ce que vous ou vos ministres y avez opposé ne m'a pas paru solide, à vous proposer de m'abstenir du conseil quand vous y craindriez que mon opposition préjudiciât à ce que vous aviez à cœur d'y faire passer, et à m'en abstenir en effet, sous prétexte de quelque incommodité, toutes les fois que vous l'avez désiré; il me semble donc, monsieur, que mes réponses à vos reproches, tant en gros qu'en détail, sont catégoriques, plus que suffisantes et sans aucune sorte de réplique. J'attends la vôtre, si tant est que vous en trouviez, et cependant je n'en puis être en peine. »

M. le duc d'Orléans demeura quelque temps sans parler. Il était la tête basse comme quand il se sentait embarrassé et peiné, tantôt marchant, tantôt nous arrêtant pendant cette conversation. Rompant enfin le silence, il se tourna à moi, et me dit en souriant que tout ce que j'avais dit était vrai, et qu'il ne fallait plus penser à tout cela; qu'il était vrai que ce groupe de refus s'était présenté à lui sous une autre face, et l'avait fâché, et que je voyais qu'il n'avait pas été longtemps sans me le dire franchement; mais qu'encore une fois il n'y fallait plus penser et parler d'autre chose. « Très-volontiers, lui répondis-je, monsieur, mais qu'il me soit permis aussi de vous parler franchement à mon tour. Vous avez été conter à l'abbé Dubois ce que je vous dis dernièrement du traité d'Angleterre et d'Espagne, et de sa conduite énorme pour obtenir un chapeau par le ricochet du roi d'Angleterre à l'empereur et de l'empereur au pape, et de là cet honnête prêtre et si désintéressé vous a mis dans la tête tous ces potages réchauffés que vous venez si bien de m'étaler, et que j'ai encore mieux fait fondre. Avouez-moi la vérité. — Mais, me répondit-il d'un air honteux et embarrassé

au dernier point, cela est vrai, c'est l'abbé Dubois qui m'a rabâché tous ces refus, qui m'a poussé et qui m'a fâché contre vous. — Hé bien! monsieur, lui répliquai-je, mes réponses vous ont-elles pleinement satisfait? — Oui, me dit-il, il n'y a rien à y répondre; je le savais bien, mais il m'a embrouillé l'esprit. »

La même faiblesse qui lui avait fait tout dire à l'abbé Dubois, et recevoir de lui, malgré toute sa connaissance, les impressions qu'il avait voulu lui donner contre moi, fit le même effet lorsqu'à mon tour je le tins tête à tête, opéra le renouvellement de sa première conviction sur ma conduite, dès que je la lui justifiai ainsi en détail, enfin l'aveu implicite d'avoir révélé à l'abbé Dubois ce que je lui avais dit de lui, et l'aveu formel que c'était l'abbé Dubois qui lui avait aigri l'esprit contre moi et fourni les reproches qu'il m'avait faits. Alors je le suppliai de réfléchir en quelles mains il s'était livré, et si qui que ce soit leur pouvait échapper, si son plus ancien et son plus assuré serviteur n'en était pas hors de prise, et sur choses hors de toute sorte de raison et connues pour telles par son altesse royale, et ce que pourrait devenir tout homme hors de portée de sa privance et d'explications avec elle, toutes les fois qu'il plairait à l'abbé Dubois de l'écarter et de le perdre. « Vous avez raison, me répondit M. le duc d'Orléans dans la dernière honte, à ce qu'il me parut; je lui défendrai si bien et si sec de me parler de vous, que cela ne lui arrivera plus. Allons, qu'avez-vous pour aujourd'hui? » J'eus pitié, si je l'ose dire, de l'état où je le vis. Je ne répondis rien et je me mis à lui rendre compte de ce que j'avais pour ce jour-là. Peu après, il entra dans son petit cabinet. J'y travaillai avec lui assez courtement, parce que l'entretien que je viens de rapporter avait été fort long; et sans plus en rien remettre en

avant, nous nous séparâmes le mieux du monde sans qu'il y ait du tout paru depuis, et j'eus lieu de croire par la suite que M. le duc d'Orléans m'avait tenu parole, et défendu à l'abbé Dubois de lui parler de moi. On peut juger des dispositions de ce bon ecclésiastique à mon égard, après une pareille confidence de son maître, de ce que je lui avais dit de lui, entées sur tant d'autres choses, qui m'avaient mis fort mal avec lui. Le récit simple, tel qu'on vient de le voir de cette dernière, supplée à toute réflexion, et peint au naturel quels étaient le maître et le valet à l'égard l'un de l'autre.

Mais, pour achever le coup de pinceau, je joindrai ici ce qui arriva peu après à Torcy, et qu'il m'a conté lui-même. Quelques mesures que prît Dubois pour cacher ses machines à Rome, Torcy vit tant de choses par le secret de la poste, qu'il crut devoir avertir M. le duc d'Orléans des menées de l'abbé Dubois à Rome. Il lui dit donc, avec sa mesure accoutumée, que si cet abbé y travaillait pour son chapeau de l'aveu de son altesse royale, il n'avait rien à dire; mais que, dans l'incertitude, il avait cru de son devoir de l'avertir de ce qu'il en voyait. M. le duc d'Orléans se mit à rire. « Cardinal, répondit-il, ce petit faquin; vous vous moquez de moi; il n'oserait y avoir jamais songé; et sur ce que Torcy insista et montra les preuves, le régent se mit en colère, et dit que si ce petit impudent se mettait cette folie dans la tête, il le ferait mettre dans un cul de basse-fosse. Ce même propos fut répété à Torcy deux ou trois fois, c'est-à-dire toutes celles que Torcy lui rendait un nouveau compte de ce qu'il trouvait dans les lettres étrangères sur la continuation de l'intrigue pour ce chapeau. Enfin, la dernière fois, qui fut proche du temps que ce chapeau fut obtenu, Torcy reçut la même réponse avec la même colère; mais le lendemain précis de cette ré-

ponse, Torcy étant allé au Palais-Royal, M. le duc d'Orléans l'appela, le tira dans un coin, et lui dit : « A propos, monsieur, il faut écrire de ma part à Rome pour le chapeau de M. de Cambrai ; voyez à cela, il n'y a pas de temps à perdre. Torcy demeura sans parole comme une statue, et le régent le quitta dès qu'il lui eut donné cet ordre avec le même sang-froid que s'il ne se fût pas emporté là-dessus avec Torcy la veille, et qu'il eût toujours été question entre lui et Torcy de favoriser l'abbé Dubois à Rome. C'est bien de ceci qu'on peut dire ce mauvais proverbe : cela lève la paille. Aussi Torcy n'en pouvait-il revenir, non de la conduite actuelle de M. le duc d'Orléans sur ce chapeau, non qu'il n'eût toujours soupçonné de la comédie dans les réponses menaçantes de M. le duc d'Orléans là-dessus, mais de la transition en vingt-quatre heures de ces mêmes menaces de cul de basse-fosse, tout archevêque qu'il fût, à ordonner à Torcy, qui ne lui en donnait aucune occasion, et qu'il appela exprès, d'écrire à Rome en son nom, de lui régent, pour favoriser le chapeau de l'abbé Dubois, avec la tranquillité la plus parfaite : tel était le terrain d'alors.

Rome me fait souvenir qu'on apprit alors la naissance du prince de Galles, le dernier décembre 1720. Les cardinaux Paulucci, secrétaire d'état, Barberin, chef de l'ordre des cardinaux-prêtres, Sacripanti, protecteur d'Écosse, Gualterio, protecteur d'Angleterre, Impériali, protecteur d'Irlande, Ottoboni, protecteur de France et vice-chancelier de l'église, n'y ayant pas de chancelier, et Albani, neveu du pape et camerlingue de l'église, tous cardinaux des plus distingués du sacré collége, se trouvèrent à ces couches, par ordre et de la part du pape. Le sénat romain y fit assister de sa part les évêques de Segni et de Montefiascone, Falconieri, gouver-

neur de Rome, depuis cardinal, Colligola et Ruspoli, protonotaires apostoliques. Les ambassadeurs de Bologne et de Ferrare s'y trouvèrent aussi. Les princesses des Ursins, Piombino, Palestrina et Giustiniani, et les duchesses de Fiano et Salviati. Le prince fut baptisé sur-le-champ par l'évêque de Montefiascone, et nommé Charles. Le pape envoya complimenter ces majestés britanniques, et porter au roi d'Angleterre 10,000 écus romains, un brevet à vie de jouissance de la maison de campagne jusqu'alors prêtée à Albano, et 2,000 écus pour la meubler. On chanta un *Te Deum* dans la chapelle du pape, en sa présence, et il y eut des réjouissances à Rome. Lorsque la reine d'Angleterre vit du monde, le cardinal Tanara la fut complimenter en cérémonie de la part du sacré collége. Le décanat vaquait alors, contesté entre Tanara, qui l'emporta enfin, et Giudice, par un jugement contradictoire du pape et du sacré collége. Cette naissance fut très-sensible à la cour d'Angleterre et aux papistes et jacobites de ce pays, en sentiments fort différents; non-seulement les catholiques et les protestants, ennemis du gouvernement, en furent ravis, mais presque tous les trois royaumes en marquèrent de la joie autant qu'ils osèrent, non par attachement pour la maison détrônée, mais par la satisfaction de voir continuer une lignée dont ils pussent toujours menacer leurs rois et leur famille et la leur pouvoir opposer. On n'osa en France rien marquer là-dessus, on y était trop sujet de l'Angleterre, et le régent et Dubois trop grands serviteurs de la maison d'Hanovre, dans le point surtout où Dubois en était pour son chapeau.

L'Angleterre perdit en ce même temps deux ministres, dont on a vu ci-devant beaucoup de choses en rapportant les affaires étrangères, le comte Stanhope et Craggs, les deux secrétaires d'état, qui moururent à peu de jours

l'un de l'autre. Craggs était violent et emporté, Stanhope ne perdait point le sang-froid, rarement la politesse, avait beaucoup d'esprit, de génie et de ressource. Ils furent remplacés par Townsend et Carteret, deux grands ennemis de la France, indépendamment de la raison d'état. Un autre personnage singulier, qui avait fait grand bruit dans son temps, les suivit de fort près, le docteur Sachewerell qui, par ses sermons sous la reine Anne, commença à attaquer le ministère et le système d'alors, qui ne voulait que la guerre, dont la reine se défit après.

En même temps il y eut aussi en ce pays-ci plusieurs morts : Huet, si connu de toutes sortes de savants, à quatre-vingt-huit ans, avec la tête encore entière et travaillant toujours. Sa science vaste et nette, et sa sage et sûre critique, avec de très-bonnes mœurs, l'avaient fait associer au célèbre Fléchier, depuis évêque de Nîmes, dans la place de sous-précepteur de Monseigneur. Huet eut ensuite l'évêché de Soissons, qu'il troqua pour celui d'Avranches avec Sillery, frère de Puysieux, qui se voulait rapprocher de la cour. L'étude, qui était la passion dominante de Huet, comme la fortune était celle de Sillery, le fit défaire enfin de son évêché d'Avranches pour une abbaye ; il se retira à Paris dans un appartement que lui donnèrent les jésuites, dans leur maison professe, pour y jouir à son aise de leur belle bibliothèque et de la conversation de leurs savants. Il y mourut, après y avoir passé un grand nombre d'années, toujours dans l'étude, sans presque sortir, et menant une vie très-frugale. Il y voyait beaucoup de savants et n'avait point d'autre plaisir ni de commerce ;

La duchesse de Luynes à vingt-quatre ans, dont ce fut grand dommage, qui laissa des enfants et beaucoup de regrets. Elle était fille unique d'un bâtard obscur

du dernier comte de Soissons, prince du sang, tué à la bataille de Sedan ou la Maffée. Madame de Nemours, irritée contre M. le prince de Conti et contre tous ses héritiers, fit légitimer ce bâtard, lui donna tout ce qu'elle put, qui fut immense, et lui fit épouser la fille du maréchal duc de Luxembourg;

La duchesse de Sully à cinquante-six ans : elle était fille et nièce du duc et du cardinal de Coislin, la meilleure femme du monde et qui serait morte de faim sans son frère l'évêque de Metz. Sa mort ne démentit point son nom. Il lui vint un abcès en lieu que la modestie ne lui permit pas de montrer à un chirurgien. Une femme de chambre la pansa quelque temps en cachette, puis expliqua le mal aux chirurgiens; ce n'était rien s'ils eussent pu la traiter comme une autre; mais jamais personne ne put gagner cela sur elle. La femme de chambre disait l'état du mal à travers la porte aux chirurgiens, et faisait ce qu'ils lui prescrivaient; mais cette manière de traiter par procureur la conduisit bientôt au tombeau. Elle était veuve sans enfants;

La duchesse de Brissac à soixante-trois ans. C'était une petite bossue, sœur de Vertamont, premier président du grand conseil, extrêmement riche, que le duc de Brissac, frère de la dernière maréchale de Villeroy, veuf sans enfants de ma sœur, avait épousée pour son bien, qu'il mangea. Devenue veuve et parfaitement ruinée, son frère la prit chez lui et lui donnait jusqu'à des souliers. Elle avait beaucoup de vertu, infiniment d'esprit, de conversation agréable et de lecture. La duchesse de Lesdiguières-Gondi, qui l'aimait fort, lui avait donné en mourant une pension assez honnête.

On n'a jamais su par quel accident l'embrasement d'une maison d'artisan embrasa toute la ville de Rennes; le malheur fut complet pour la vie et les biens. La

ville a été rebâtie depuis beaucoup mieux qu'elle ne l'était auparavant, et avec bien plus d'ordre et de commodités publiques. Il se trouva parmi l'ancien pavé des cailloux précieux par leurs couleurs et leur vivacité et variété, dont on fit beaucoup de tabatières de différentes formes qui égalèrent presque les plus belles de ces sortes de beaux cailloux.

CHAPITRE DLVIII.

Affaire du duc de la Force. — Saint-Contest et Morville, plénipotentiaires au congrès de Cambrai. — Mort, fortune et caractère de Foucault, conseiller d'état. — Méliant, Harlay, Ormesson, conseillers d'état. — Mort de Coetenfao, de Joffreville, d'Ambres et de la comtesse de Mattignon. — Ambassadeur extraordinaire du grand seigneur à Paris. — Son entrée. — Sa première audience. — Vienne en Autriche archevêché. — Mort de la reine de Danemark. — Dix-huit jours après, le roi épouse sa maîtresse. — Duperie étrange du cardinal de Rohan par Dubois. — Mort de Clément XI. — Innocent XIII, Conti, élu. — A quelle condition. — Albéroni à Rome et rétabli. — Intérêt des cardinaux. — Robert Walpoole comme grand trésorier d'Angleterre.

En ce temps-ci commença une affaire si honteuse à la faiblesse de M. le duc d'Orléans, si fort ignominieuse à celle des pairs, si scandaleuse au parlement, à son animosité et à ses entreprises, si scélérate au premier président, si abominable à l'avarice du prince de Conti, en un mot si infâme en toutes ses parties, que je crois devoir me contenter de l'énoncer et tirer le rideau sur les horreurs qui s'y passèrent pendant le reste de cette année. Les apparences très-prochaines de la déroute de Law et de ses suites nécessaires, hâtèrent ceux qui étaient le plus à portée de les prévoir de réaliser promptement leurs papiers. Le prince de Conti, qui en avait

amassé à toutes mains, et à qui il en restait encore après avoir asséché Law du plus gros par les quatre surtouts d'argent en espèces qu'on a vu naguère qu'il se fit payer tout à la fois à la banque et voiturer tout à la fois chez lui, cherchait à employer encore des papiers qui lui restaient. Il sut que le duc de la Force était prêt d'acheter une terre obscure, mais considérable pour sa valeur ; il courut sur son marché déjà conclu. Il trouva de la résistance, et l'orgueil joint à l'avarice ne la put pardonner. Il avait toujours fait une cour basse au parlement et au premier président de Mesmes, pour essayer de donner de l'ombrage à M. le Duc et à M. le duc d'Orléans même, qui le méprisèrent trop pour en prendre jamais. Mesmes et le parlement, bien aises d'avoir un client prince du sang, le cultivaient; il se promettait tout d'eux. Law parti et la banque et la compagnie en désarroi, le prince de Conti imagina de faire faire une insulte juridique au duc de la Force, sous prétexte de monopole, bien assuré que Mesmes et le parlement se porteraient de grand cœur à faire cet affront à un duc et pair. Il ne se trouva à la fin que de la Chine, des paravents et quelques autres colifichets semblables, qui montrèrent en plein l'iniquité, l'excès et l'abus de la passion. Il ne s'en fallut rien dans le cours de l'affaire que le maréchal d'Estrées ne fût attaqué; la prise y était tout entière, quoiqu'il n'y eût jamais pensé mal; mais M. le duc d'Orléans imposa, et comme il n'était pas duc et pair, et ne le fut qu'en juillet 1723, par la mort du dernier duc d'Estrées, en directe gendre du duc de Nevers, le parlement ni le premier président ne se soucièrent pas de cette poursuite.

Saint-Contest qui avait été troisième ambassadeur plénipotentiaire à Bade, et Morville, ambassadeur à

La Haye, furent nommés plénipotentiaires au congrès de Cambrai, et partirent incontinent pour s'y rendre.

La mort de Foucault, qui avait été intendant de Caen et chargé des affaires de Madame, fit vaquer une troisième place de conseiller d'état. On a vu en son lieu combien j'avais été content de Méliant, maître des requêtes, dans une grande affaire que je gagnai au conseil contre le duc de Brissac, la duchesse d'Aumont, etc., dont il était rapporteur, et que je gagnai depuis au fond au parlement de Rouen. Je désirais depuis longtemps qu'il fût conseiller d'état. Il avait été intendant de l'armée en Espagne sous M. le duc d'Orléans, et l'était alors de Lille. Cette place et son ancienneté l'y portaient naturellement. Il était de plus sans aucun reproche. Il avait déplu en Espagne aux valets de M. le duc d'Orléans, qui lui en avaient donné de mauvaises impressions, en sorte que j'eus toutes les peines du monde à lui faire rendre cette justice. Le maréchal de Villeroy, qui, dans le mécontentement extrême dont était M. le duc d'Orléans sur lui, en obtenait d'autorité tout ce qu'il voulait, fit donner la seconde de ces trois places à Harlay, fils du premier ambassadeur plénipotentiaire à Riswick. Celui-ci était un fou plein d'esprit, plaisant, dangereux, et peut-être la plus indécente créature qu'on pût rencontrer, de plus ivrogne, crapuleux et d'une débauche débordée; il avait été intendant de Metz, puis d'Alsace; la capacité ne lui manquait pas, mais il ne prenait pas la peine de rien faire; ses secrétaires faisaient tout; il lui était arrivé partout mille scandales publics, et il était si accoutumé et si heureux à s'en tirer et à monter toujours de place en place jusqu'à l'intendance de Paris, qu'il disait: « Encore une sottise, et je serai secrétaire d'état. » Le maréchal de Villeroy

le protégeait hautement; il avait été fort ami du premier président Harlay, et parent des Harlay, qui s'en faisaient honneur réciproquement. Alincourt, fils de Villeroy, secrétaire d'état, avait épousé la fille de Mandelot, gouverneur de Lyon, etc., et d'une Robertet. La ligue avait fait ce mariage, et Alincourt eut la survivance du gouvernement de son beau-père. Il n'eut qu'une fille unique de ce mariage, qui épousa le marquis de Courtenvaux, chevalier du Saint-Esprit, premier gentilhomme de la chambre, fils du maréchal de Souvré, dont une fille unique, que le premier maréchal de Villeroy sacrifia à la faveur, et la maria, étant son tuteur, à M. de Louvois.

M. d'Alincourt, veuf de la Mandelot, épousa la fille aînée du célèbre Harlay-Sancy, dont il eut le premier maréchal de Villeroy; enfin le chancelier, à qui les sceaux avaient pensé être ôtés, comme on l'a vu depuis si peu de temps, ne laissa pas d'avoir le crédit de faire donner la troisième place à d'Ormesson, intendant des finances, frère de sa femme. Foucault, conseiller d'état, qui venait de mourir, était un honnête homme, savant en antiquités et médailles, dont il avait un beau cabinet; ce goût commun avec le père de la Chaise lui en acquit la connaissance, puis l'amitié, qui l'avança et le protégea toujours. Il était père de ce Magny dont il a été parlé en son lieu, et qui passa en Espagne, où je le trouvai.

Je perdis en ce temps-là Coettenfao, brave gentilhomme et très-galant homme, fort mon ami, lieutenant général, que j'avais fait chevalier d'honneur de madame la duchesse de Berry. Il n'était point vieux et n'eut point d'enfants.

Joffreville, lieutenant général distingué, mourut aussi. Il était fort bien avec M. le duc d'Orléans, et fort ami

du maréchal de Berwick, sous qui il avait servi en Espagne. Le feu roi l'avait nommé, par son testament, sous-gouverneur du roi d'aujourd'hui; il était aussi fort bien avec le duc du Maine; il vit promptement la difficulté de ce double attachement dans cette place auprès du jeune roi. C'était un honnête homme et sage; il refusa sous prétexte de sa santé; et Ruffey, qui se disait Damas et ne l'était point, eut cette place : il était du pays de Dombes, extrêmement attaché à M. du Maine.

Le marquis d'Ambre mourut en même temps à quatre-vingt-deux ans. C'était un grand homme très-bien fait, du nom de Gelas, très-brave homme, qui avait grande mine, de l'esprit, beaucoup de hauteur, qui quitta le service pour ne pas écrire *monseigneur* à Louvois, qui ne lui pardonna jamais, ni le roi non plus. Il avait de grandes terres où il fit le petit tyran de province, comme autrefois, s'y fit des affaires désagréables, et eut force dégoûts dans sa charge de lieutenant général de Guyenne. Son père fut chevalier de l'ordre en 1633; il ennuyait souvent le peu de monde qu'il voyait à la cour, où, quoique mal, il allait souvent. Après la mort du roi, il tint chez lui, à Paris, quelques jours de la semaine, une petite assemblée de vieux ennuyeux comme lui, où se débitaient les nouvelles et la critique d'esprits chagrins.

Le comte de Matignon, chevalier de l'ordre, dont le fils épousa mademoiselle de Monaco, avec de nouvelles lettres de duc et pair de Valentinois, comme on l'a vu en son lieu, promises par le feu roi et depuis exécutées, perdit sa femme, fille aînée de son frère aîné, qui lui en avait apporté tous les biens. C'était une femme peu propre au monde, et qui vécut toujours fort retirée.

Paris vit un spectacle peu accoutumé, le dimanche 28 mars, qui donna beaucoup de jalousie aux premières puissances de l'Europe. Le Grand Seigneur, qui ne leur envoie jamais d'ambassadeur, sinon si rarement à Vienne, à quelque grande occasion de traité de paix, en résolut une, sans en être sollicité, pour féliciter le roi sur son avénement à la couronne, et fit aussitôt partir Mehemet-Effendi-Tefderdar, c'est-à-dire grand trésorier de l'empire, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, avec une grande suite, qui s'embarquèrent sur des vaisseaux du roi, qui se trouvèrent fortuitement dans le port de Constantinople. Il débarqua au port de Cette, en Languedoc, parce que la peste était encore en Provence. Il fit même quarantaine et le détour par Bordeaux pour venir à Paris, défrayé de tout depuis son débarquement, où il fut reçu par un gentilhomme ordinaire du roi et des interprètes de langues, qui l'accompagnèrent jusqu'à Paris. Il y arriva, le 8 mars, au faubourg Saint-Antoine, où il demeura huit jours, complimenté de la part du roi, etc., comme les ambassadeurs extraordinaires des monarques de l'Europe.

Le dimanche 16 mars, le maréchal d'Estrées et Remond, introducteur des ambassadeurs, l'allèrent prendre à une heure après midi. Dès qu'ils furent arrivés, ils montèrent à cheval avec l'ambassadeur entre eux deux. Deux carrosses du maréchal, force valets de pied, pages, gentilhommes, chevaux de main, la police avec trompettes et timbales, trois escadrons d'Orléans-Dragons, douze chevaux de main des écuries du roi, trente-six Turcs à cheval deux à deux, portant des fusils et des lances, Merlin aide-introducteur à cheval, puis les principaux officiers de l'ambassade, quatre trompettes de la chambre du roi, six chevaux de main de l'ambassadeur. harnachés à la turque, et tout cela extrêmement

magnifique ; enfin l'interprète du roi, précédant immédiatement l'ambassadeur dont le cheval était harnaché à la turque. Il marchait de front avec le maréchal et l'introducteur, environnés de leur livrée et de valets de pied turcs. L'écuyer de l'ambassadeur marchait à cheval derrière lui, portant son sabre, et vingt maîtres du Colonel général les côtoyaient à droite et à gauche ; venaient ensuite les grenadiers à cheval, le régiment Colonel général, puis les carrosses du roi et les autres qui vont aux entrées, côtoyés par la connétablie. Le régiment d'infanterie du roi, la compagnie de la Bastille, celle des fusiliers se trouvèrent en haie jusqu'à la place royale ; l'ambassadeur fut conduit par de longs détours à la rue Saint-Denis, Saint-Honoré, etc., et partout des pelotons, des escouades du guet. Il trouva la compagnie du prévôt de la monnaie en haie dans cette rue, le guet à cheval sur le Pont-Neuf bordé du régiment des gardes, et force trompettes et timbales autour de la statue de Henri IV. La compagnie du lieutenant de robe courte, et celle du prévôt de l'île se trouvèrent dans les rues Dauphine et de Vaugirard. Arrivés à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, rue de Tournon, ils mirent pied à terre dans la cour. Le maréchal accompagna l'ambassadeur jusque dans sa chambre, qui aussitôt après, lui donnant la main, le conduisit à son carrosse, et le vit sortir de sa cour. Tous les chevaux que montèrent l'ambassadeur et sa suite étaient des écuries du roi, et les chevaux de main de l'ambassadeur aussi, menés par des Turcs à cheval.

Le vendredi 21 du même mois, le prince de Lambesc et Rémond, introducteur des ambassadeurs, allèrent dans le carrosse du roi prendre l'ambassadeur à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, où il fut toujours logé et défrayé avec toute sa nombreuse suite, tant qu'il

fut à Paris, et aussitôt ils se mirent en marche pour aller à l'audience du roi : la compagnie de la police avec ses timbales et ses trompettes à cheval, le carrosse de l'introducteur, celui du prince de Lambesc, entourés de leurs livrées, précédés de six chevaux en main, et de huit gentilshommes à cheval, trois escadrons de dragons d'Orléans, douze chevaux de main, menés par des palefreniers du roi à cheval, trente-quatre Turcs à cheval, deux à deux, sans armes, puis Merlin, aide introducteur, et huit des principaux Turcs à cheval, le fils de l'ambassadeur à cheval, seul, portant sur ses mains la lettre du Grand Seigneur dans une étoffe de soie, six chevaux de main, harnachés à la turque, menés par six Turcs à cheval, quatre trompettes du roi à cheval; l'ambassadeur suivait entre le prince de Lambesc et l'introducteur, tous trois de front à cheval, environnés de valets de pied turcs et de leurs livrées, côtoyés de vingt maîtres du régiment Colonel-général, ce même régiment précédé des grenadiers à cheval suivait, puis le carrosse du roi et la connétablie. Les mêmes escouades et compagnies ci-devant nommées à l'entrée se trouvèrent postées dans les rues du passage, dans la rue Dauphine, sur le Pont-Neuf, dans les rues de la Monnaie et Saint-Honoré, à la place de Vendôme, devant le Palais-Royal, à la porte Saint-Honoré, avec leurs trompettes et timbales; depuis cette porte en dehors jusqu'à l'esplanade, le régiment d'infanterie du roi en haie des deux côtés, et dans l'esplanade les détachements des gardes du corps, des gendarmes, des chevau-légers, et les deux compagnies entières des mousquetaires. Arrivés en cet endroit, les troupes de la marche et les carrosses allèrent se ranger sur le quai, sous la terrasse des Tuileries : l'ambassadeur avec tout ce qui l'accompagnait et toute sa suite à cheval entra par le Pont-

Tournant dans le jardin des Tuileries, depuis lequel jusqu'au palais des Tuileries, les régiments des gardes françaises et suisses étaient en haie des deux côtés, les tambours rappelant et les drapeaux déployés. L'ambassadeur et tout ce qui l'accompagnait passa ainsi à cheval le long de la grande allée, entre ces deux haies, jusqu'au pied de la terrasse, où il mit pied à terre, et fut conduit dans un appartement en bas, préparé pour l'y faire reposer en attendant l'heure de l'audience.

A midi, l'ambassadeur, accompagné du prince de Lambesc et de l'introducteur, sortit de cet appartement avec tout son cortége, précédé de son fils, qui portait la lettre du Grand Seigneur sur ses mains élevées, et suivait l'aide introducteur. Il trouva, comme les autres ambassadeurs extraordinaires, le grand maître et le maître des cérémonies au bas de l'escalier, bordé jusqu'au haut par les Cent-Suisses; il en trouva d'autres en haie dans leur salle, leur drapeau déployé, et Courtenvaux à l'entrée pour le recevoir, qui faisait la charge de leur capitaine pour son neveu enfant. Le duc de Noailles, capitaine des gardes en quartier, le reçut à l'entrée de la salle des gardes, en haie et sous les armes. Il traversa le grand appartement jusqu'à la galerie. Elle était tendue des plus belles tapisseries de la couronne; les dames fort parées remplissaient les gradins magnifiquement ornés, et la galerie, couverte de beaux tapis de pied, était fort remplie d'hommes. Au fond elle était traversée de trois marches, et au bout de quelque espace, de deux autres sur lesquelles était le trône du roi; à ses côtés étaient, à droite et à gauche, M. le duc d'Orléans et les princes du sang, debout et toujours découverts. Le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le grand maître de la garde-robe et le maréchal de Villeroy étaient tous quatre derrière le roi;

l'archevêque de Cambrai au bas des deux premières marches ; à droite et plus reculés, les trois autres secrétaires d'état sur le même plain-pied.

Dès que l'ambassadeur put être aperçu du roi, il s'inclina très-profondément à l'orientale, sa main droite sur sa poitrine. Alors le roi se leva sans se découvrir, et l'ambassadeur s'avança au pied des trois premières marches où il fit sa seconde révérence. Il monta ensuite ces trois degrés, ayant à sa droite le prince de Lambesc et le duc de Noailles ensemble de front, à gauche l'introducteur et l'interprète, derrière lui son fils, portant la lettre du Grand Seigneur en la manière qu'on a dit ; l'ambassadeur fit là sa troisième révérence, prit des mains de son fils la lettre du Grand Seigneur, qu'il éleva sur sa tête, puis la remit à l'archevêque de Cambrai, comme secrétaire d'état des affaires étrangères, lequel la posa sur une table, près et à droite du trône, couverte de brocard d'or. L'ambassadeur fit au roi son compliment de très-bonne grâce, d'un air fort respectueux, mais point timide ni embarrassé. L'interprète l'expliqua. Le roi ne parla point ni M. le duc d'Orléans ; le maréchal de Villeroy fit une courte réponse que l'interprète rendit à l'ambassadeur. Alors il fit sa révérence et se retira à reculons, sans tourner le dos tant qu'il put être vu du roi, fit ses deux autres révérences où il les avait faites en venant, puis s'en alla lentement, regardant fort et d'un air très-assuré tout ce qui s'offrait à sa vue. Le prince de Lambesc le conduisit à l'appartement où il était entré d'abord et y prit congé de lui. L'ambassadeur s'y reposa un peu ; puis l'introducteur à côté de lui, à sa gauche, il traversa la terrasse du palais des Tuileries, monta à cheval, avec tout ce qui l'accompagnait, trouva dans la grande allée, au Pont-Tournant, à l'esplanade, les mêmes troupes dans les mêmes postes et les mêmes honneurs qu'en ve-

nant, le régiment du roi d'infanterie en haie jusqu'à la porte de la conférence, les troupes qui l'avaient accompagné rangées sur le quai des Tuileries et les carrosses qui se remirent en marche dans le même ordre qu'en venant. Il passa sur le Pont-Royal, le quai des Théatins, devant le collége Mazarin, la rue Dauphine, et trouva partout jusqu'à la porte de l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires les mêmes troupes et détachements, et instruments de guerre qu'il avait trouvés en allant à l'audience, pendant laquelle ils s'étaient postés sur les lieux de son retour. La singularité de la cérémonie m'a engagé à l'insérer ici, quoiqu'elle se trouve dans les gazettes.

On approuva fort le chemin qu'on fit prendre à cet ambassadeur, surtout celui du jardin des Tuileries, avec tout cet air si martial de ce grand nombre des plus belles troupes, et de l'avoir fait retourner par le quai des Tuileries et par celui des Théatins, qui sont les endroits où Paris paraît le mieux Que serait-ce si on dépouillait le Pont-Neuf de ces misérables échoppes, et tous les autres ponts de maisons et les quais de celles qui sont du côté de la rivière? Peu de jours après, l'ambassadeur turc fut au Palais-Royal, à l'audience de M. le duc d'Orléans, mais tout simplement, et reçu comme les ambassadeurs extraordinaires, conduit sans troupes et avec peu de cortége par l'introducteur de M. le duc d'Orléans.

L'empereur obtint enfin l'érection de l'évêché de Vienne en archevêché, avec un petit démembrement des diocèses de Passau et de Saltzbourg. Ces deux prélats et leurs chapitres s'y étaient longuement opposés à Vienne et à Rome.

La reine de Danemark mourut à Copenhague d'une longue maladie, à cinquante-quatre ans. Elle était fille

de Gustave-Adolphe de Mecklembourg-Gustraw et d'une Holstein-Gottorp. Elle avait épousé en décembre 1695 Frédéric IV, roi de Danemark, le même qui voyagea et vint en France étant prince royal. Elle mourut le 15 mars de cette année 1721. Elle ne laissa que le feu roi de Danemark, Christian-Frédéric, mort en 1746, père du régnant, gendre du roi d'Angleterre, et Charlotte-Amélie, encore vivante sans alliance. Frédéric, amoureux depuis longtemps de la fille du comte de Rewenclaw, chancelier de Danemark, dont il avait eu une bâtarde en 1709, donna en 1712 le titre de duchesse de Sleswig à cette maîtresse, et n'eut pas honte de déclarer son mariage avec elle le 4 avril, c'est-à-dire dix-huit jours après la mort de la reine sa femme, et l'épousa en effet publiquement à Copenhague le même jour. Le 7 du même mois, c'est-à-dire trois jours après, le prince et la princesse ses enfants se retirèrent à Jaresprics en Jutland. Tels sont les funestes effets des amours des rois; plût à Dieu que ceux-ci fussent les plus grands!

Il y avait déjà quelque temps que l'abbé Dubois avait persuadé au cardinal de Rohan qu'il le ferait premier ministre, s'il voulait aller à Rome presser son chapeau. Rohan se préparait au départ avec de grandes sommes que Dubois lui faisait donner par M. le duc d'Orléans, pour le défrai de son voyage, lorsqu'on apprit par un courrier du jésuite Laffiteau, évêque de Sisteron, que Dubois tenait à Rome avec d'autres agents encore, la mort du pape Clément XI, le 19 mars, n'ayant guère été que vingt-quatre heures malade, à soixante et onze ans, près d'onze ans de cardinalat et un peu plus de vingt ans de pontificat. Il était de Pezaro, où les Albani étaient peu de chose. La manière dont il a gouverné se voit si bien dans ce qui a été rapporté ici des affaires

étrangeres par Torcy, qu'il serait superflu de s'étendre sur son caractère. Nos cardinaux se pressèrent d'arriver à Rome, où Rohan trouva le pape fait. Tencin et Lafiteau avaient fait leur cabale et tiré un billet de la main du cardinal Conti, par lequel il promettait, s'il était élu pape, de faire incontinent après Dubois cardinal; ce billet fut donné assez longtemps avant la maladie du pape pour avoir le loisir de former la cabale.

Clément XI, qui avait plusieurs descentes, menaçait d'une fin prochaine et prompte. Il était fort gros, rompu aussi au nombril, relié de partout et soutenu par une espèce de ventre d'argent, en sorte que l'accident le plus léger et le plus imprévu suffisait pour l'emporter brusquement, comme il arriva en effet. Dubois, informé du billet et du succès de la cabale, fut si transporté de joie de la mort du pape, qu'il ne la put contenir ni l'imprudence de dire qu'il ne fallait pas d'autre pape que Conti. M. le duc d'Orléans m'en parla aussi comme d'un sujet qu'il désirait passionnément, sur lequel il pouvait compter, et qui, selon toutes les mesures et les apparences, serait élu, mais sans me rien dire de la convention du cardinalat. Conti fut élu en effet le 8 mai au matin, le trente-huitième jour du conclave. La joie de M. le duc d'Orléans parut grande à cette nouvelle; Dubois ne se possédait pas, et ne fut pas trois mois sans recevoir cette calotte si ardemment désirée et si monstrueusement procurée.

La mort de Clément XI termina les affaires d'Albéroni à Rome, où on travaillait à le priver juridiquement du chapeau. Il fut mandé au conclave errant encore et caché en Italie. La voix au conclave qui fait la base de la grandeur et de l'importance des cardinaux leur est trop chère pour souffrir qu'aucun en soit privé pour quelque cause que ce puisse être. Albéroni était l'op-

probre du sacré collége qui le sentait vivement, il était actuellement *in reatu*, puisqu'à Rome son procès s'instruisait juridiquement pour le dépouiller de la pourpre. Le roi et la reine d'Espagne poursuivaient publiquement et ardemment cette affaire. La pape, indignement outragé par Albéroni dès qu'il eut son chapeau, et qu'il n'eut plus besoin de lui, le poussait sous main de toutes ses forces ; il n'était protégé d'aucune couronne ni d'aucune puissance, qu'il avait toutes insultées ; mais il avait le chapeau, et ses collègues devant qui son procès s'instruisait, quelque indignés qu'ils fussent de sa promotion contre laquelle devant et depuis ils avaient tous si fortement et si unanimement crié, excepté les Espagnols et les Français par la crainte de leurs maîtres, mais qui sous main l'avaient éloigné tant qu'ils avaient pu, ne s'accommodaient point du dépouillement d'un cardinal de la pourpre. Ils en regardaient l'exemple comme très-funeste qui les rendrait trop dépendants de leurs rois et des papes.

L'indépendance est leur point capital ; ils y étaient peu à peu parvenus ; ils n'avaient garde de contribuer à en déchoir pour quelque considération que ce pût être. Qu'un cardinal prince ou fort grand seigneur remette le chapeau pour se marier quand l'état de sa maison l'exige, à la bonne heure ; mais de voir un cardinal se priver du chapeau par pénitence et comme mal acquis (comme le voulut faire le cardinal de Retz, quand Dieu l'eut touché, et qu'il se retira), c'est ce que les cardinaux ne veulent pas souffrir (comme il arriva au même cardinal de Retz, dont la demande fut rejetée, et qui demeura cardinal, malgré lui), beaucoup moins par privation du chapeau. C'est ce qui fit marcher si lentement la congrégation établie pour le jugement d'Albéroni qui, malgré tous les efforts de l'Espagne, secondés de toute la

volonté et de tout ce que le pape put faire, prolongea ce procès dans l'espérance des futurs contingents, de la mort du pape surtout, comme il arriva. Question se mut alors si Albéroni fugitif, caché, actuellement, bien qu'absent, sur la sellette devant cette congrégation établie pour le juger, le procès fort avancé, il pouvait être admis ou exclu du conclave. Ce même intérêt des cardinaux les engagea tout aussitôt à déclarer que la situation en laquelle il se trouvait ne pouvait l'exclure du conclave; que s'il en était exclu, il serait en droit d'en appeler, et cependant de protester contre toute élection de pape, faite sans lui; que cet acte rendrait l'élection irrégulière et douteuse, et pouvait conduire à un schisme, tellement qu'il fut invité à deux reprises de venir au conclave, et d'y donner sa voix. Il différa pour éviter l'air d'empressement, et montrer la prétendue justice de sa cause, en ne venant au conclave qu'après une invitation réitérée de ceux-là même qui étaient naguère ses juges en privation du chapeau. Il arriva donc à Rome, mais sans entrée, dans son propre carrosse, et fut reçu dans le conclave avec les mêmes honneurs que tous les autres cardinaux où il fit toutes les fonctions de sa dignité.

Peu de jours après l'élection, il s'absenta de Rome comme pour voir s'il serait encore question de son affaire, mais elle tomba d'elle-même. Le nouveau pape n'y avait nul intérêt. Celui des cardinaux était tout entier qu'il ne s'en parlât plus. L'Espagne comprit enfin l'inutilité désormais de ses cris. Dubois sentait qu'il n'allait pas moins déshonorer le sacré collége et le pape qui l'y allait mettre, que ne l'avait fait Albéroni, avait intérêt que le rideau fût tiré sur ce confrère, tellement qu'après une courte absence, Albéroni loua dans Rome un magnifique palais, et y revint pour toujours avec une

suite, une dépense et une hauteur, que lui fournissaient les dépouilles de l'Espagne. Il s'y trouva donc vis-à-vis du cardinal del Giudice et tous deux vis-à-vis de la princesse des Ursins, triangle rare qui fit souvent à Rome un spectacle singulier. Dans les suites Albéroni, qui les vit mourir tous deux, parvint à être légat de Ferrare, et s'y faire continuer longtemps, toutefois peu compté et peu considéré à Rome, où il est encore vivant et sain de tête et de corps à quatre-vingt-six ans.

Quant au nouveau pape, il avait soixante-six ans et quatorze de cardinalat, avait été nonce en Suisse, puis en Portugal, pour lequel il avait conservé un grand attachement. Il était d'une des quatre premières maisons romaines, allant de pair sans difficulté avec les Ursins, les Colonne et les Savelli; ces derniers sont éteints et ayant donné beaucoup de papes et de cardinaux. Sa naissance avait un peu suppléé à ses talents. C'était un homme doux, bon, timide, qui aimait fort sa maison, et qui parut peu sur le siége apostolique. Tencin dès lors pensait au cardinalat. Trop petit compagnon pour oser montrer y prétendre, il se renferma dans les basses ruses qui l'avaient porté jusqu'où il se trouvait. Il agit donc sous terre, il fut amusé; il s'en aperçut enfin et menaça le pape, s'il ne le contentait, de rendre public l'écrit qu'il avait de sa main, qui l'avait fait pape, par lequel il s'engageaït s'il le devenait de faire incontinent après Dubois cardinal. Le pape se trouva donc dans de doubles horreurs, ou de faire Tencin cardinal *motu proprio* sans qu'aucune puissance s'y intéressât, sur l'autorité de laquelle il pût excuser une promotion de tous points si indigne, ou de se voir déshonoré en plein par la publicité de ce billet de sa main. L'embarras, le dépit, la douleur de se voir réduit en de si cruelles extrémités, altérèrent tellement sa santé qu'il en mourut, et

finit ainsi sa vie sans être tombé dans aucune des deux infamies, dont la juste frayeur et horreur le précipitèrent dans le tombeau un peu plus de deux ans après qu'il fut monté sur la chaire de saint Pierre.

Ce fut vers cette époque que Robert Walpoole fut fait premier commissaire de la trésorerie d'Angleterre et chancelier de l'Echiquier; c'est-à-dire grand trésorier sans en avoir le titre, et n'y en ayant point. Ce ministre l'a été si longtemps, et a fait tant de bruit dans le monde par sa capacité, que j'ai cru devoir marquer cette époque.

CHAPITRE DLIX.

M. le duc de Chartres colonel général de l'infanterie. — Survivances accordées aux fils de Beringhem et de d'Antin. — Perfidie du maréchal de Villeroy à Torcy et à moi. — Le duc de Silly déclare son mariage secret avec madame de Vaux. — Leur caractère. — Mort de Chamillart, de Desmarets, d'Argenson, de Maupertuis, de Mézières, de Serignan, de l'abbé de Mornay, de l'abbé de Lyonne et de Bullion. — Le grand écuyer se sépare pour toujours de sa femme qu'il renvoie au duc de Noailles son père. — Breteuil tué en duel par Gravelle.

Le maréchal de Villeroy fit en ce temps-ci un tour de courtisan supérieur à lui. Je ne sais qui lui en donna le conseil trop fort pour que je l'aie cru pris de lui-même. Dans la situation où il se voyait avec M. le duc d'Orléans et dans le mépris qu'il faisait de la timidité et de la faiblesse de ce prince, qui, en même temps qu'il mourait d'envie et d'impatience de le chasser, ne savait lui refuser aucune chose et le recevait avec ouverture et respect, il l'entraîna dans la plus grande faute qu'il pût faire, pour du même coup lui persuader son attachement et le rendre odieux au roi et suspect à toute la France. Il proposa à M. le duc d'Orléans de ressusciter le puissant office de la couronne de colonel général de l'infanterie, en faveur de M. le duc de Chartres, et l'assomma de tant d'autorité et d'exclamation qu'il en vint à bout sur-le-champ, et dans le plus grand secret pour éviter que quelqu'un n'ouvrît les yeux au régent, si, avant que

cette affaire fût faite, il venait à en parler à qui que ce fût. Parler au roi et l'obtenir ne fut, comme on peut le croire, que l'affaire d'un instant. Le Blanc eut ordre d'en dresser l'édit et les patentes dans le même secret et avec la même diligence. Personne ne le sut donc que par le remercîment que M. le duc de Chartres en fit publiquement au roi, mené par M. le duc d'Orléans en même temps que le parlement l'enregistrait.

Cette compagnie, conduite par le premier président, à qui sans doute le maréchal de Villeroy avait parlé à l'oreille, n'eut garde de faire la moindre difficulté et de ne pas faire sa cour au régent, d'une chose qui pouvait si aisément servir dans la suite de matière à l'étrangler. En effet, on a vu quelle importante figure a su faire le fameux duc d'Épernon, par cette charge qui dispose de tous les emplois de l'infanterie, et des états-majors des places et des régiments d'infanterie, seul alternativement avec le roi, même de celui des gardes, qui décide souverainement de tous les détails des corps et des garnisons et avec qui il faut que la cour compte sur tout ce qui regarde l'infanterie. On laisse à penser ce qu'une telle charge pouvait devenir entre les mains d'un premier prince du sang, fils unique du régent, et à l'âge de l'un et de l'autre, avec le gouvernement du Dauphiné et la parenté si proche de Savoie. Il est vrai que le régiment des gardes et celui du roi furent soustraits à cet office par sa réérection. Mais cela marquait plus la faiblesse du régent que la diminution d'un pouvoir énorme sans cela, et que M. de Chartres serait toujours en état de reprendre dans la suite sur ces deux corps exceptés, sans droit de leur part. La surprise générale fut grande, et les réflexions peu avantageuses qui ne furent ni tues ni épargnées. Le maréchal de Villeroy n'avait pas l'esprit d'en cacher sa maligne joie, et M. le duc d'Orléans

fut longtemps à s'apercevoir du tort extrême qu'il s'était fait. Il ne me parla point de l'affaire avant qu'elle fût faite, parce qu'elle la fut en un tourne-main. Peut-être attendit-il après que je lui en fisse mon compliment, comme tout le monde : s'il l'attendit, il se trompa; je ne lui en dis jamais une parole, et je n'allai point chez M. son fils. On a pu voir ici en plusieurs endroits que j'avais pour maxime de ne lui parler jamais des choses qu'il avait mal faites, quand il ne m'en parlait pas le premier. Je me contentai donc sur celle-ci de lui montrer par mon silence combien je la désapprouvais. Ainsi nous ne nous en sommes jamais parlé l'un à l'autre.

Ce prince donna en même temps à Beringhem la survivance de sa charge de premier écuyer et de son gouvernement des forts et citadelle de Marseille, pour son fils. D'Antin obtint en même temps pour le sien sa survivance des bâtiments.

L'autorité de Dubois devenait tous les jours plus extrême. C'était un premier ministre en plein, qui gardait même peu de bienséance pour son maître. Tout le monde en souffrait et en gémissait; ceux qui voyaient les choses de plus près, ceux qui aimaient l'état, ceux qui étaient vraiment attachés à M. le duc d'Orléans, plus que les autres. Ce trait de malice du maréchal de Villeroy, et d'autorité sur M. le duc d'Orléans, frappa Torcy. Peu de jours après sortant du conseil de régence, il me demanda une conversation particulière et prompte. J'allai chez lui le lendemain, pour être moins interrompu que chez moi, ou de peur que fermant ma porte, ce tête-à-tête pût faire bruit. Torcy me parla sur l'excès de l'abandon de M. le duc d'Orléans à Dubois, avec cette sagesse, cette lumière, cette précision qui lui étaient si naturelles, et m'en exposa tous les dangers pour les dehors et pour les dedans. Je ne m'arrêterai point à ce

qu'il m'en dit : cent endroits de ces Mémoires marquent assez ce qu'il m'en put dire; nous ne nous apprenions rien l'un à l'autre là-dessus, et nos avis étaient très-uniformes; mais la question fut du remède; nous nous contâmes réciproquement ce qui nous était arrivé avec M. le duc d'Orléans, à l'égard de Dubois, et nous conclûmes aisément qu'il n'y avait que quelque chose de fort, qui frappât M. le duc d'Orléans, non quant aux choses, après toutes celles que je lui avais dites, mais quant au poids des personnes réunies à lui en parler. Torcy s'étendit sur la faiblesse du régent pour le maréchal de Villeroy, dont les preuves se voyaient sans cesse et nouvellement par cette charge de l'infanterie, dont la plus légère réflexion lui aurait fait sentir le piége, et sur la crainte qu'il prenait si aisément de M. le Duc, témoin nouvellement l'étrange scène qui se passa entre eux à ce conseil de régence, que j'ai rapportée ci-dessus. M. de Torcy me proposa donc de nous concerter avec M. le Duc, et avec le maréchal de Villeroy, pour parler tous quatre ensemble à M. le duc d'Orléans sur l'abbé Dubois, pour essayer en dernier remède l'impression que ce groupe ainsi réuni pourrait faire. Lui et moi étions lors à portée de tout avec M. le Duc, lui anciennement par les liaisons intimes, et de tout temps de madame de Bouzols, sa sœur, avec madame la duchesse mère, et avec les Lassé, moi par les raisons qu'on a vues.

M. le Duc ne pouvait souffrir le grand vol que prenait Dubois, et d'être obligé lui-même de compter sur toutes choses avec lui, et le maréchal de Villeroy le haïssait à mort, et ne s'en cachait à personne. On a vu que de tout temps j'étais peu à portée de lui, et nouvellement moins que jamais, par le travers que son orgueil lui avait fait prendre, au lieu de me savoir gré de n'avoir jamais voulu le déplacer ni être gouverneur du roi. Je

le dis alors à Torcy, pour éviter de fausses mesures. Cela ne l'arrêta point; il trouvait le maréchal si frivole qu'il était persuadé que cette aventure de gouverneur du roi ne ferait aucun obstacle quand il s'agirait de servir sa haine contre Dubois, étayé du poids de M. le Duc sur M. le duc d'Orléans, de ma privance avec ce prince et de la confiance qu'il avait en moi, et de lui, Torcy, fondée sur les lettres étrangères. Je ne pouvais me rendre à cette pensée; je lui représentai fortement que je gâterais tout, et que le récent dépit de cette place de gouverneur, qu'il rageait de devoir à mes refus, l'emporterait chez lui sur toute autre considération. Je voulais donc qu'ils parlassent tous trois, et n'en être pas avec eux; mais Torcy s'opiniâtra à contester que tout échouerait sans moi, parce que M. le duc d'Orléans regarderait cet effort comme venant de mains ennemies, et Torcy entraîné par elles, bien de tout temps avec M. le Duc et avec le maréchal de Villeroy, ce qui n'arriverait pas s'il me voyait avec eux, parce qu'il ne présumerait jamais que j'eusse agi de concert avec eux à mauvaise intention ni par entraînement, et qu'il ne pourrait méconnaître ce que je lui avais dit souvent tête à tête, et récemment cette dernière fois si forte que j'ai rapportée; qu'il ne pourrait, dis-je, méconnaître ces mêmes choses dans ce que nous lui dirions ensemble, et qu'il verrait, au contraire, l'homme du monde en moi, duquel il se pouvait le moins méfier, s'unir à eux pour lui tenir le même langage, qui appuierait si fortement ce que le secret de la poste avait fourni, à lui Torcy, de raisons qui lui seraient alors étalées avec plus de force et moins de menagement que Torcy n'avait osé employer avec lui tête à tête.

Après un long débat, je me rendis, malgré moi, à l'autorité de Torcy, l'homme du monde le plus sage, le plus

prudent, le plus modéré, le plus éloigné des partis forts tant qu'il en pouvait prendre d'autres, et par lui-même naturellement fort retenu et timide; bref, je ne me rendis point, mais je cédai. Il voulut commencer par le maréchal de Villeroy pour entraîner plus aisément M. le Duc, dont la férocité n'empêchait pas toujours la timidité, surtout dans un intérêt d'état général et non un intérêt particulier fort grand. Nous convînmes donc que nous irions, Torcy et moi, parler au maréchal de Villeroy au sortir du premier conseil de régence, parce qu'il logeait aux Tuileries, et que cette visite ensemble serait moins remarquée en y allant ainsi de plain-pied, et nous trouvant tous deux naturellement ensemble. Nous nous amusâmes donc tous deux exprès après le conseil de régence pour laisser écouler le monde, et donner le temps au maréchal de rentrer dans son appartement, avec convention que Torcy porterait la parole.

Le hasard fit que nous trouvâmes le maréchal de Villeroy seul dans sa chambre. Dès qu'il nous vit il se douta de quelque chose d'extraordinaire, et nous demanda ce qui nous amenait ainsi tous deux. Nous avancions cependant vers lui; il répéta sa demande: le valet de chambre qui nous avait ouvert la porte sortit, et avant de nous asseoir, Torcy, comme pour lui répondre, commença à lui faire entendre le sujet de notre visite. Au premier mot que le maréchal en sentit: « Messieurs, dit-il, je suis votre serviteur, mais point de cabale, vous ferez sans moi tout ce que bon vous semblera. Mais d'aller ainsi en cohorte, c'est ce que vous ne me persuaderez point, et je ne sais d'où cette idée vous est entrée dans la tête. Je vois sur l'abbé Dubois tout ce qu'il y a à voir, j'en parle peut-être autant, et plus fortement que vous au régent, mais tête à tête, car autrement ce sont cabales que je n'entends point, et où vous ne me

ferez jamais entrer. » De là, il se met en colère, balbu tie, interrompt, ne veut rien écouter, et nous éconduit avec hauteur. Hors de sa chambre, nous nous regardâmes Torcy et moi, confondus de la sottise et de l'impertinence de l'homme, et Torcy découragé ne jugea pas à propos de voir M. le Duc, ni d'aller plus loin; il convint que j'avais mieux jugé le maréchal que lui. « Mais après tout, me dit-il, il n'y a rien de gâté, c'est un coup d'épée dans l'eau. » Pour moi, je n'avais été qu'acolyte sans qu'il me fût sorti un seul mot de la bouche.

Trois jours après, allant travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai d'abordée, instruit par le maréchal de Villeroy qui, en vil courtisan qu'il était, avec toute son arrogance et sa morgue, était allé se faire un mérite de son refus et sacrifier son ancien ami Torcy, qui toutefois le connaissait bien, et ne l'estimait guère, pour me nuire, et me perdre s'il avait pu. Quelque surpris que je fusse d'une si basse et si noire trahison, je dis à M. le duc d'Orléans qu'après tout ce que je lui avais si souvent fait toucher au doigt de l'abbé Dubois sans aucun fruit qu'une conviction inutile, et pénétré du tort extrême que cet homme faisait à son altesse royale et aux affaires pour son unique intérêt, il était vrai que je m'en étais ouvert à Torcy, qui, par ce qu'il voyait du secret de la poste, en était encore plus touché et plus convaincu que moi; que la raison d'état si manifeste, et notre attachement particulier pour sa personne nous avaient fait chercher quelque moyen de lui faire enfin une impression utile dont il nous devait savoir gré, et sentir la différence de gens qui comme Torcy et moi lui disions ce que nous voyions sur l'abbé Dubois, sans jamais crier contre l'autorité dont il abusait, et qui uniquement poussés par l'intérêt pressant de l'état et le sien, voulions lui faire une impression plus

forte, d'avec un chien enragé comme le maréchal de Villeroy, qui criait à tout le monde contre le maître et le valet, ravi du mécontentement public qu'il ne cherchait qu'à augmenter, et qui au lieu de chercher comme nous à y apporter un remède respectueux, secret, utile, venait à lui faire le bon valet, et un infâme et misérable rapport pour l'éloigner de ses vrais serviteurs, et en profiter s'il pouvait à sa ruine.

Cette réponse ferme et sans balancer fit une si grande impression sur M. le duc d'Orléans qu'il se rasséréna tout d'un coup, et me parla du maréchal de Villeroy avec le dernier mépris, qui fut tout ce qu'il remporta d'une délation si misérable. M. le duc d'Orléans n'en conserva aucune mauvaise impression contre moi ni contre Torcy, à qui il parla la première fois qu'il le vit en mêmes termes du maréchal de Villeroy. Je ne fis jamais depuis aucun semblant au maréchal de sa perfidie ni Torcy non plus, et il ne nous a jamais aussi reparlé de notre proposition. Au sortir d'avec le régent, j'allai trouver Torcy, je lui rendis ce qui venait de se passer entre ce prince et moi, et quoi que je lui pusse dire pour le rassurer, il en demeura fort en peine, et s'exclama fort, tout sage et tout mesuré qu'il fût, sur la trahison du maréchal de Villeroy. A son tour, dès qu'il eut vu M. le duc d'Orléans, il me vint dire combien cela s'était passé à souhait, et à cette fois il demeura parfaitement rassuré. Il faut convenir que voilà une étrange et bien vilaine aventure, et qui ne se pouvait pas imaginer; mais ce qu'elle eut de triste, c'est que Dubois contre qui elle devait porter en plein, même marquée comme elle le fut, n'en diminua pas d'une ligne, et fut sans doute instruit du fait par le régent qui lui disait tout : aussi verrons-nous bientôt qu'il la garda bonne à Torcy, que jusque là il avait fait profession d'estimer et de consi-

dérer, apparemment pour se faire honneur à lui-même : quant à moi, on a pu voir que j'étais avec lui de manière que cette façon de plus n'y pouvait guère ajouter.

Le chevalier de Sully, devenu duc et pair par la mort, sans enfants, de son frère aîné, dont la veuve venait de mourir, était depuis bien des années amoureux de la fille de la fameuse Guyon, dont il a été parlé ici en son temps, qu'elle avait mariée à de Vaux, fils aîné de l'infortuné surintendant Fouquet, dont elle était veuve sans enfants depuis plusieurs années. Il y avait longtemps que la duchesse du Lude, veuve, riche, sans enfants, qui avait été dame d'honneur de madame la duchesse de Bourgogne, pressait et faisait presser le duc de Sully, fils de son frère, de se marier. Son attachement pour madame de Vaux la désolait, elle en craignait la vile alliance qui par l'âge, plus encore par l'excessif embonpoint, ne promettait pas d'enfants, qu'elle souhaitait passionnément de voir à son neveu. Elle lui promettait de lui donner tout son bien par un mariage sortable, et le menaçait de l'en priver, s'il poussait à bout un attachement si disproportionné et apparemment stérile ; mais l'affaire en était faite dans le plus grand secret, pour ne pas révolter la duchesse du Lude, et couler ainsi le temps en écartant tous les mariages jusqu'à sa mort, que l'âge et une goutte continuelle laissaient voir peu éloignée. Ce manége dura si longtemps, qu'il les ennuya tous trois. Sully, plus attaché que jamais à celle qu'il avait épousée, ne pouvait plus user sa vie dans la contrainte de ce secret. L'épouse aimée l'y poussait dans l'extrême désir du rang et de l'état qui serait la suite nécessaire et immédiate de la déclaration du mariage. Enfin la duchesse du Lude, excédée de la fermeté de son neveu, à esquiver et à rejeter tous les mariages, aima mieux savoir enfin où elle en était là-dessus. Il fal-

lut employer bien des amis, des préparations, des motifs de conscience pour disposer la duchesse du Lude à souffrir un aveu si amer. Toutefois on y parvint, elle prit la chose en pénitence, reçut froidement son neveu, lui permit de déclarer son mariage, et ne lui fit point de mal.

On eut plus de peine à la résoudre de voir la nouvelle duchesse de Sully, qui se hâta de prendre son tabouret, et qui prit sans peine tout le maintien d'une grande dame avec assez d'esprit pour ne blesser personne par un si grand changement. Elle en avait en effet beaucoup, beaucoup de monde, de la lecture et de l'ornement, une beauté romaine, de beaux traits, un beau teint, et la conversation très-aimable, avec beaucoup d'amis de tous les genres, et assez choisis en hommes et en femmes. Sa réputation fut toujours sans reproche; elle n'eut jamais d'autre attachement que celui qui fut couronné par la persévérance, et depuis même que le mariage secret leur avait tout permis, les bienséances et les dehors furent si exactement observés, qu'il ne se put rien apercevoir entre eux. Le commerce de l'un et de l'autre avec leurs amis était honnête et sûr; le duc de Sully en avait beaucoup et avait toujours été fort au goût du monde, mais jamais de celui du roi. Quoique gros, c'était le meilleur danseur de son temps; son visage et sa figure étaient agréables, avec beaucoup de grâce et de douceur. Toujours pauvre, toujours rangé, et se soutenant de peu avec honneur, peu d'esprit, mais sage, et avait servi toute sa vie avec beaucoup de valeur, et peu de fortune. Je n'ai jamais su pourquoi le roi l'avait pris en une sorte d'aversion, si ce n'est qu'il ne fut jamais fort assidu à la cour, et qu'il était fort des amis de M. le prince de Conti. A la fin, les respects, les mesures, la patience de la duchesse de Sully, ga-

gnèrent la duchesse du Lude, qui s'accoutuma à elle, et la vit chez elle avec une sorte d'amitié.

Plusieurs personnages et quelques autres moururent cette année. Chamillart commença, à soixante-dix ans. On a vu ailleurs sa fortune et sa chute, et en plusieurs endroits son caractère. Il succéda à Pontchartrain aux finances, lorsque ce dernier devint chancelier par la mort de Boucherat en septembre 1699, ministre d'état en septembre 1700 par la mort de Pomponne, secrétaire d'état au département de la guerre, sans quitter les finances, en janvier 1701 par la mort de Barbésieux, cinq ans après grand trésorier de l'ordre, remit les finances en juin 1709 à Desmarets, fut congédié un an après, et sa charge de secrétaire d'état donnée à Voysin. On a vu aussi avec quel courage et quelle tranquillité il soutint sa disgrâce, et il la soutint également jusqu'à sa mort. C'était un homme aimable, obligeant, modeste, compatissant, doux dans le commerce et sûr, jamais enflé, encore moins gâté par la faveur et l'autorité, d'abord facile et honnête à tous, mais à la vérité *impar oneri*, peu d'esprit et de lumières, peu de discernement, aisé à prévenir, à s'entêter, à croire tout voir et savoir, du plus parfait désintéressement, tenant au roi par attachement de cœur en tous les temps, et point du tout à ses places. Depuis son retour à Paris, il y vécut toujours en la meilleure compagnie de la cour et de la ville, donnait tous les jours à dîner et à souper sans faste, mais bonne chère, ne sortait presque point de chez lui, sinon quelquefois pour venir chez moi, et chez un nombre fort étroit d'amis particuliers, passait deux mois à Courcelles où toute la province abondait, et sans rien montrer, pensait solidement à son salut. Toutes les fois que je venais à Paris, je mangeais une fois chez lui et le voyais tous les jours, que j'y demeurais, qui

étaient toujours rares et courts. J'étais à la Ferté lorsqu'il mourut à Paris, et je le regrettai beaucoup.

Le 4 mai suivant, mourut à Paris Desmarets, à soixante-treize ans, dix-huit jours après Chamillart. On a vu ailleurs ses revers et sa fortune. Bon Dieu, dans quel étonnement serait-il de celle de son fils! Je le vis toujours jusqu'à sa mort depuis que nous nous étions raccommodés, comme on l'a vu en son lieu. C'était un homme qui avait plus de sens que d'esprit, et qui montrait plus de sens qu'il n'en avait en effet; quelque chose de lourd et de lent, parlant bien et avec agrément, dur, emporté, dominé par une humeur intraitable, et l'antipode de Chamillart en ce que ce dernier avait une qualité bien rare d'être excellent ami, et point du tout ennemi. Desmarets n'était ami que par intérêt, et souvent beaucoup moins que son intérêt le voulait. On a vu ici son caractère en plusieurs endroits.

Deux jours après, le 6 mai, mourut d'Argenson dans sa singulière retraite, au dehors de la maison des Filles-de-la-Croix, au faubourg Saint-Antoine. C'était un homme de beaucoup d'esprit, de connaissance du monde, de nulle d'affaires d'état, de finance, de magistrature, qui pensait noblement et honnêtement, et qui aurait été bon en grand s'il y avait été élevé. Mais son esprit s'était rétréci et tellement accoutumé au petit qu'il ne put jamais s'étendre ni s'élever. Il avait passé sa jeunesse dans le chétif exercice de la charge de lieutenant général d'Angoulême qu'avait eue son père. Il était pauvre et de meilleure condition que la plupart des gens de robe, aussi s'en piquait-il, il respectait et aimait à obliger les gens de qualité et la noblesse dont il se prétendait avant que ses pères eussent pris la robe. Devenu maître des requêtes, il épousa une sœur de Caumartin qui s'en fit honneur, et qui par le chancelier de

Pontchartrain, alors contrôleur général, le fit lieutenant de police. C'est où il excella, et où il sauva bien des gens de qualité et des enfants de famille. Il était obligeant, poli, respectueux, sous une écorce quelquefois brusque et dure, et une figure de Rhadamante, mais dont les yeux pétillaient d'esprit et réparaient tout le reste. Il ne put soutenir sa chute, et ne sortit plus de sa chambre ou du parloir. On a suffisamment parlé de lui ailleurs. Il commença sur les fins à signer *de* Voyer au lieu de *le* Voyer, qui est son nom. Ses enfants, qui ont depuis fait une si grande fortune et qui veulent pousser leurs enfants dans une d'un autre genre, imitent soigneusement la dernière façon de signer de leur père et de faire appeler leurs enfants.

Maupertuis, des bâtards de Melun, mourut à quatre-vingt-sept ans, jusqu'alors dans une santé parfaite. Il était lieutenant général, grand'croix de Saint-Louis, gouverneur de Toul, et avait été longtemps capitaine de la première compagnie des mousquetaires, où il était parvenu rapidement de maréchal des logis. C'était un homme dont j'ai parlé tout au commencement de ces Mémoires, plein d'honneur, de valeur et de vertus; de petitesses aussi, d'exactitude et de pédanterie, fort court d'esprit, par conséquent fort au goût du feu roi. Il ne laissa point d'enfants.

Mezières, lieutenant général et gouverneur d'Amiens et de Corbie. C'était un petit bossu devant et derrière à faire peur, avec un visage très-livide, qui ressemblait fort à une grenouille. De la valeur, assez d'esprit, encore plus d'effronterie, de hardiesse, de confiance, d'impudence l'avaient poussé. Il s'ajustait et se regardait avec complaisance dans les miroirs, était galant, attaquait les femmes, se croyait digne et prétendait à toutes les fortunes, de la guerre, de la cour, même de

la galanterie. Il était frère de la mère du marquis, depuis duc de Lévi, et n'était pas éloigné de prétendre que cette alliance honorait ce neveu. Boulainvilliers m'a pourtant dit que ces Béthisy, c'était le nom de Mezières, étaient anoblis, pas trop anciennement; lui et sa femme, maîtresse et dangereuse intrigante, dont j'ai parlé lors de son mariage, s'étaient bien nantis au Mississipi. Il laissa des fils et des filles, lesquelles n'ont pas été moins ingrates ni moins dangereuses que leur mère. Canillac, lieutenant général et capitaine de la seconde compagnie des mousquetaires, eut le gouvernement d'Amiens.

Sérignan, gouverneur de Ham, qui avait passé la plupart de sa vie aide major des gardes du corps, et qui fort au goût du roi avait eu le secret de bien des choses, mourut à quatre-vingt-quatorze ans, depuis longtemps retiré, ayant jusqu'au bout conservé sa tête et sa santé.

L'abbé de Mornay, passant à Madrid, revenant de Lisbonne, où il était ambassadeur depuis longtemps. Il était fils de M. et de madame du Montchevreuil, l'un et l'autre si favoris de madame de Maintenon et du roi, desquels j'ai parlé en leur temps. Toutefois cette faveur si grande ne put faire leur fils évêque; c'était pourtant un homme d'esprit et de mérite, sage et capable, et qui n'avait point fait parler de ses mœurs; mais sa figure le perdit, et le commerce ordinaire et tout simple des dames de la cour comme des hommes. C'était un grand homme blond, fort bien fait, de visage agréable, qui capriça le roi et que rien ne put vaincre. Cette opiniâtreté d'une part, et la considération du père et de la mère de l'autre, lui firent donner l'ambassade de Portugal, où il réussit très-bien et s'y fit fort estimer. M. le duc d'Orléans lui avait donné l'archevêché de Besançon. Peu avant de partir de Lisbonne, il perdit presque les

yeux d'une fluxion, et en chemin il les perdit tout à fait. Arrivant à Madrid, il se trouva mal, et en peu de jours y mourut, dont ce fut grand dommage. Son archevêché fut donné au frère du prince de Monaco, qui avait été prêtre de l'Oratoire, puis jésuite, qui en était sorti béat fort glorieux et très-ignorant, qui n'était propre ni au monde ni à l'église.

L'abbé de Lyonne peu après, fils du célèbre ministre et secrétaire d'état, auquel il ne ressembla en rien. Il avait les abbayes de Marmoutier, de Chalis et de Cercamp, avec le prieuré de Saint-Martin-des-Champs dans Paris, où il avait passé sa vie, sans voir presque personne, et où il mourut aussi obscurément qu'il avait vécu. Il avait été débauché et accusé de vendre ses collations. J'en ai parlé ailleurs. Il buvait tous les matins plus de vingt pintes d'eau de la Seine depuis fort longtemps.

Bullion, duquel j'ai parlé ailleurs. Il avait fait plusieurs folies à Versailles, où on sut qu'il en était attaqué depuis longtemps. Il était enfermé depuis quelques années dans une de ses maisons en Beauce, où personne ne le voyait. Son fils aîné obtint, par la duchesse de Ventadour, leur proche parente, son gouvernement du Perche et du Maine. Un de ses cadets était dès lors prévôt de Paris sur sa démission.

Le grand écuyer, qui, dédaignant de s'appeler M. le Grand, comme son père l'avait toujours été, se faisait nommer le prince Charles et sa femme madame d'Armagnac, se brouilla avec elle sur quelque jalousie qu'il en prit à Saint-Germain, chez le duc de Noailles son père, à qui, un beau matin, il la renvoya sans autres façons, sans en avoir voulu ouïr parler depuis ni d'aucun Noailles. On prétendit que le duc d'Elbœuf, à qui

la soif de l'argent avait fait faire ce mariage, en voyant la source tarie par le déplacement du duc de Noailles, contribua fort à cet éclat. Il n'y avait guère qu'un an qu'elle était chez son mari, parce qu'elle était fort jeune; personne ne la crut coupable, et sa conduite y a fort bien répondu depuis. Elle voulut se retirer auprès de sa tante, fille de Sainte-Marie, au faubourg Saint-Germain, où elle est demeurée, sans en vouloir sortir, plusieurs années. Toute la maison de Lorraine, jusqu'à mademoiselle d'Armagnac, sœur du prince Charles et ses autres proches, le blâmèrent publiquement et virent toujours sa femme, excepté le duc d'Elbœuf, ce qui les brouilla avec lui. En sorte qu'il n'a pas vu depuis mademoiselle d'Armagnac, avec qui il avait été toujours fort uni. Il faut pourtant dire que, sans esprit du tout, le prince Charles est un très-honnête homme, et dont partout ailleurs les procédés ont toujours été fort bons et surtout fort nobles dans sa charge.

Le Camus, premier président de la cour des aides, qui avait acheté, en 1709, de Pontchartrain fils, la charge de prévôt et maître des cérémonies de l'ordre, eut permission en ce temps-ci de la vendre à Breteuil, maître des requêtes, et de conserver le cordon bleu. La Houssaye, contrôleur général des finances et surintendant des maisons, affaires et finances de M. le duc d'Orléans, en eut le rapé. Breteuil est celui qui fut depuis secrétaire d'état de la guerre à deux reprises.

Il avait un frère dans le régiment des gardes avec qui Gravelle, autre officier aux gardes, querelleur et fort en gueule, eut des paroles. Breteuil en serait demeuré là sans ses camarades et sans sa famille qui le forcèrent à se battre. Ils n'y firent pas grande façon, le combat se fit en plein midi, dans la rue de Richelieu; en un tour-

nemain Breteuil fut tué, et il n'en fut pas autre chose. M. le duc d'Orléans, pour le dire faiblement, ne haïssait pas les duels. Gravelle était capitaine aux gardes; Breteuil, qui l'était aussi, venait de vendre sa compagnie.

CHAPITRE DLX.

Traité de l'Angleterre avec l'Espagne. — M. le duc d'Orléans me confie le traité fait du mariage du roi avec l'infante d'Espagne et de sa fille avec le prince des Asturies. — Conversation curieuse entre lui et moi là-dessus. — J'obtiens l'ambassade d'Espagne pour faire mon second fils grand d'Espagne. — J'obtiens pour ma dernière belle-sœur l'abbaye de Saint-Amand de Rouen. — Audience de congé, caractère et traitement de l'ambassadeur turc. — Mariage du marquis de Villars avec une fille du duc de Noailles, et du duc de Boufflers avec une fille du duc de Villeroy.

Enfin l'Espagne, non-seulement abandonnée par la France, mais pressée à l'excès de signer son accommodement avec l'Angleterre, y consentit, ne pouvant mieux, par lequel les Anglais obtinrent tous les avantages qu'ils s'étaient proposés pour leur commerce et la ruine de celui de toutes les autres nations, singulièrement de celui de France et au grand détriment de l'Espagne. Les Anglais, en outre, eurent l'*assiento* à leur mot, un vaisseau de permission, conservèrent Port-Mahon et toute l'île avec Gibraltar. Véritablement ils restituèrent quelques vaisseaux nouvellement pris à l'Espagne, et la gratifièrent d'autres bagatelles. Moyennant ce traité, l'empereur, à l'ardente prière du roi d'Angleterre, redoubla ses instances à Rome, qui, aidées de l'étrange engagement qu'on vient de voir qu'avait pris le pape pour son exaltation, mirent enfin les choses au point

où Dubois les désirait pour recevoir incessamment la pourpre.

Ayant mis ainsi le couteau à la gorge de l'Espagne pour l'entière et l'énorme satisfaction des Anglais, ou plutôt pour celle de Dubois, j'avoue que je ne comprends pas comment le traité du double mariage entre la France et l'Espagne put suivre si brusquement. Le secret en fut si entier qu'aucune puissance ni aucun particulier ne s'en douta. Depuis longtemps l'abbé Dubois avait fermé la bouche à mon égard à son maître sur les affaires étrangères, et plus étroitement encore depuis ce que j'ai raconté ici il n'y a pas longtemps. Cela n'empêchait pourtant pas qu'il n'en échappât toujours à M. le duc d'Orléans quelque bribe avec moi, mais avec peu de détail et de suite, et de mon côté je demeurais fort réservé. Étant allé les premiers jours de juin pour travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai qui se promenait seul dans son grand appartement. Dès qu'il me vit : « Ho ça ? me dit-il me prenant par la main, je ne puis vous faire un secret de la chose du monde que je désirais et qui m'importait le plus et qui vous fera la même joie ; mais je vous demande le plus grand secret. » Puis. se mettant à rire : « Si M. de Cambrai savait que je vous l'ai dit, il ne me le pardonnerait pas. » Tout de suite il m'apprit sa réconciliation faite avec le roi et la reine d'Espagne ; le mariage du roi et de l'infante, dès qu'elle serait nubile, arrêté, et celui du prince des Asturies conclu avec mademoiselle de Chartres.

Si ma joie fut grande, mon étonnement la surpassa. M. le duc d'Orléans m'embrassa, et après les premières réflexions des avantages personnels pour lui d'une si grande affaire, et sur l'extrême convenance du mariage du roi, je lui demandai comment il avait pu faire pour la faire réussir, surtout le mariage de sa fille. Il me dit

que tout cela s'était fait en un tournemain; que l'abbé Dubois avait le diable au corps pour les choses qu'il voulait absolument; que le roi d'Espagne avait été transporté que le roi son neveu demandât l'infante; et que le mariage du prince des Asturies avait été la condition *sine qua non* du mariage de l'infante qui avait fait sauter le bâton au roi d'Espagne. Après nous être bien étendus et bien réjouis là-dessus, je lui dis qu'il fallait que le secret du mariage de sa fille fût entièrement gardé jusqu'au moment de son départ, et celui du mariage du roi jusqu'au moment où les années permettraient son exécution pour empêcher la jalousie de toute l'Europe de cette réunion si grande et si étroite des deux branches de la maison royale, dont l'union avait toujours été leur terreur, et la désunion l'objet de toute leur politique, à laquelle les souverains n'étaient que trop et trop longtemps parvenus, et dans la confiance de laquelle il les fallait laisser aussi longtemps qu'il serait possible, l'infante surtout n'ayant que trois ans, car elle est née à Madrid le 30 mars 1718 au matin, ce qui donnait des années devant soi à laisser calmer les inquiétudes de l'Europe sur le mariage de sa fille avec le prince des Asturies, qui même par rapport à l'âge, se pouvait un peu différer, le prince étant de 1707 en août, ce qui ne faisait que quatorze ans, et mademoiselle de Chartres, car elle avait pris ce nom depuis la profession de madame de Chelles, n'en ayant pas douze, étant de décembre 1709. « Vous avez bien raison, me répondit M. le duc d'Orléans, mais il n'y a pas moyen, parce qu'ils veulent en Espagne la déclaration tout à l'heure et envoyer ici l'infante, dès que la demande sera faite et le contrat de mariage signé. — Quelle folie! m'écriai-je, et à quoi ce tocsin peut-il être bon qu'à mettre toute l'Europe en cervelle et en mouvement? Il leur faut faire

entendre cela, et y tenir ferme, rien n'est si important. — Tout cela est vrai, répliqua M. le duc d'Orléans, je le pense tout comme vous, mais ils sont têtus en Espagne, ils l'ont voulu de la sorte, on l'a accordé. C'est une chose faite, convenue et arrêtée; l'affaire est si grande pour moi à tous égards que vous ne m'auriez pas conseillé de rompre sur cette fantaisie. » J'en convins en haussant les épaules sur une impatience si à contretemps.

Après quelques raisonnements là-dessus, je lui demandai ce qu'il prétendait faire de cet enfant, quand elle serait ici. Il me dit qu'il la mettrait au Louvre. Je lui répondis qu'à mon sens il fallait en faire toute autre chose; qu'au Louvre, table, suite, etc., seraient d'une grande dépense, et très-inutile; qu'en croissant la dépense croîtrait, et qu'elle verrait nécessairement des compagnies à éviter le plus longtemps qu'il serait possible. Pis que tout cela, il faudrait que le roi lui rendît des soins; qu'il en verrait des enfances; elle, en croissant, en remarquerait de lui; qu'il y aurait entre eux ou trop de familiarité, ou trop de contrainte; qu'ils se rebuteraient l'un de l'autre, s'ennuieraient, se dégoûteraient, le roi surtout, qui serait le souverain malheur; qu'il serait de plus impossible que la petite princesse, croissant au milieu du monde et de la cour, ne fût gâtée; qu'il était bien difficile que tout cela ne causât de grands maux; que pour moi, mon avis serait, puisque le sort en était jeté, et qu'il fallait qu'elle arrivât bientôt, qu'on la mît au Val-de-Grâce, dans le bel appartement de la reine-mère qu'il connaissait et moi aussi, pour y être entré allant y voir madame de Chelles; que le dedans et le dehors de ce monastère étaient magnifiques, le monastère royal, fondé par la reine-mère, et bâti par elle à plaisir; que le jardin était beau,

très-grand, en très-bon air; qu'il fallait mettre auprès d'elle la duchesse de Beauvillier, veuve et sans famille, dont le mari avait été gouverneur du roi d'Espagne; que sa vertu, sa piété, son esprit, sa connaissance de la cour et du monde, où elle avait passé sa vie, dans la plus haute considération et réputation, la rendaient l'unique personne à choisir; que je croyais bien qu'elle s'en défendrait tant qu'elle pourrait, mais qu'elle ne résisterait pas aux instances du roi d'Espagne, à qui il fallait représenter toutes ces choses, ne mettre personne en dames ni en officiers principaux, et laisser la duchesse de Beauvillier mettre et ôter les femmes de chambre et celles-ci en petit nombre, être seule maîtresse de l'éducation en tout genre, même de la cuisine. Ni chevaux, ni carrosses, ni gardes, ni quoi que ce soit; une ou deux fois l'année une visite du roi d'un quart d'heure, autant d'elle au roi, et alors lui envoyer des carrosses et des gardes du roi, et lui faire faire quelques tours dans Paris, ou au Cours, en allant ou revenant, et lorsque peu à peu elle sera en âge de commencer à voir quelques dames, qu'elles soient du choix de la duchesse de Beauvillier, ainsi que pour le nombre et le temps; que de cette manière elle recevra une éducation à souhait, en lieu digne et décent, à couvert des mauvaises compagnies, sans dépense, en un lieu de s'amuser, se promener, et faire des enfances qui ne porteront aucun coup, et le roi et elle hors de portée de se familiariser ou de s'ennuyer l'un de l'autre, de se mépriser par leurs enfances, de se dégoûter; et ne la sortir du Val-de-Grâce que la veille de la célébration de son mariage, où elle trouverait toute sa maison faite, et toute, quant aux dames et aux femmes, de l'avis de la duchesse de Beauvillier.

M. le duc d'Orléans écouta tout fort tranquillement,

me dit que j'avais raison, que ce serait bien le mieux, mais que cette place ne se pouvait ôter à la duchesse de Ventadour, gouvernante des enfants de France. « Mais elle ne l'est pas des enfants d'Espagne, repris-je vivement. — Non, me dit-il, mais elle l'a été du roi, et l'infante élevée ici pour l'épouser ne saurait être mise en d'autres mains, et madame de Ventadour n'est pas femme à s'enfermer au Val-de-Grâce. — C'est donc à dire, répliquai-je, qu'il faut sacrifier l'infante, et tout ce qui en peut arriver, que je viens de vous représenter, avec toute la dépense, à madame de Ventadour, à sa charge, à ses complexions, qui la gâtera et en fera tout ce que les femmes qui l'obséderont en voudront faire, à madame de Ventadour votre ennemie, elle et tous ses enfants et son maréchal de Villeroy, qui, de votre aveu à moi et du su de chacun, vous ont fait et vous font encore tout du pis qu'ils ont pu et qu'ils peuvent et sûrement qu'ils pourront. » Je contestai encore un peu et fort inutilement, puis je me tus, sentant bien que ce choix venait de l'abbé Dubois, par rapport aux Rohan et à ce qu'il espérait du cardinal de Rohan pour accélérer son chapeau, et qui lors était tout porté à Rome.

Pendant tous ces raisonnements divers, je ne laissai pas de penser à moi, et à l'occasion si naturelle de faire la fortune de mon second fils. Je lui dis donc que, puisque les choses en étaient nécessairement au point qu'il me les apprenait, il devenait donc instant d'envoyer faire la demande solennelle de l'infante, et en signer le contrat de mariage; qu'il y fallait un seigneur de marque et titre, et que je le suppliais de me donner cette ambassade avec sa protection et sa recommandation auprès du roi d'Espagne, pour faire grand d'Espagne le marquis de Ruffec; qu'il avait fait pair la Feuillade, son plus grand et son plus insolent ennemi,

parce qu'il l'avait plu ainsi à son ami Canillac, au grand scandale de tout le monde, le seul homme contre qui je l'avais vu outré jusqu'à lui vouloir faire donner des coups de bâton, ce dont il pouvait se souvenir que je l'avais empêché avec peine, et de plus lui avait donné beaucoup d'argent sous le frivole prétexte de l'ambassade de Rome où il ne fut jamais question de l'envoyer; qu'en même temps il avait aussi fait pair le duc de Brancas; que je lui avouais que, ni du côté du monde, ni par rapport à lui, je n'avais pas l'humilité de m'estimer de niveau ni du père ni du fils; que tout à l'heure il venait de faire duc et pair M. de Nevers, à côté duquel je ne croyais pas être; que j'omettais les grâces sans nombre qu'il avait répandues à pleines mains, en particulier la capitainerie de Saint-Germain et de Versailles, qu'avait eue mon père, au duc de Noailles et à ses enfants; que, revêtu de rien que de petits gouvernements dont j'avais eu la survivance comme tout l'univers en avait obtenu, je ne voyais pas ce qu'il me pourrait donner; que je ne lui avais pas demandé de faire mon second fils duc, quoiqu'il ne l'eût pas offensé en cent façons éclatantes comme la Feuillade; quoique MM. de Brancas et de Nevers n'eussent que point ou peu, et comment, servi, ce qui ne se pouvait reprocher à l'âge de mon fils: « Mais je vous demande pour lui une chose sans conséquence pour qui que ce soit, qui lui donne le rang et les honneurs de duc, qui est une suite naturelle d'une ambassade pour faire le mariage du roi, et que personne ne peut qu'approuver que vous lui la donniez et en vue de cette grandesse. » M. le duc d'Orléans eut peine à me laisser achever, me l'accorda tout de suite et tout ce qu'il fallait de sa part pour obtenir la grandesse pour le marquis de Ruffec, l'assaisonna de beaucoup d'amitié, et m'en demanda un secret sans ré-

serve et de ne rien montrer par aucun préparatif qu'il ne m'avertît d'en faire.

J'entendis bien qu'outre le secret de l'affaire même il voulait avoir le temps de tourner son Dubois et de lui en faire avaler la pilule. Mes remerciments faits, je lui demandai deux grâces, l'une de ne me point donner d'appointements d'ambassadeurs, mais de quoi en gros en faire la dépense sans m'y ruiner, l'autre de ne me charger d'aucune affaire, ne voulant pas le quitter, et d'une affaire à l'autre prendre racine en Espagne, d'autant que je n'y voulais aller que pour avoir la grandesse pour mon second fils et revenir tout court après. C'est que je craignis que Dubois, ne pouvant empêcher l'ambassade, m'y retînt en exil pour se défaire de moi ici, sous prétexte d'affaires en Espagne, et je vis bien par l'événement que la précaution n'avait pas été inutile. M. le duc d'Orléans m'accorda l'un et l'autre avec force propos obligeants sur ce qu'il ne désirait pas que mon absence fût longue. Je crus ainsi avoir fait une grande affaire pour ma maison, et me retirai chez moi fort content. Mais, mon Dieu! qu'est-ce que des projets et des succès des hommes?

Peu de jours après il m'accorda l'abbaye de Saint-Amand dans Rouen, pour la dernière sœur de madame de Saint-Simon, religieuse du même ordre à Conflans, très-bonne religieuse, qui eut bien de la peine à se résoudre à l'accepter, et qui, tant qu'elle a eu quelque santé, a été une excellente abbesse, fille d'esprit et de sens, parfaitement bien faite et d'un visage fort agréable.

Le 12 juillet l'ambassadeur turc eut son audience de congé. L'apres-dînée le prince de Lambesc et le chevalier Sainctot, introducteur des ambassadeurs, l'allèrent prendre chez lui dans le carrosse du roi, dans lequel il

monta, ayant le prince de Lambesc à sa gauche, l'introducteur vis-à-vis de lui, le fils de l'ambassadeur vis-à-vis du prince de Lambesc, et l'interprète à la portière, du côté de l'ambassadeur. L'accompagnement fut comme à la première audience, mais sans troupes qu'un détachement des dragons d'Orléans devant et derrière le carrosse du roi entouré de la livrée de l'introducteur à droite, et de celle du prince de Lambesc à gauche. Le carrosse de l'ambassadeur suivait, puis la connétablie. La marche gagna le quai de Conti jusqu'au pont Royal, puis le long des galeries du Louvre, passa par le premier guichet, et par la rue Saint-Nicaise aux Tuileries. Les mêmes pelotons qui avaient garni les rues de son passage pour sa première audience, les garnirent de même pour celle-ci ; les régiments des gardes françaises et suisses tenaient le pont Royal, le quai des galeries du Louvre, la rue Saint-Nicaise ; la garde du roi à l'ordinaire sous les armes, les tambours rappelant, les deux compagnies de mousquetaires en bataille dans la place du Carrousel.

L'ambassadeur se reposa dans un appartement bas qu'on lui avait préparé, jusqu'à quatre heures et demie qu'il fut conduit à l'audience comme la première fois. Il y fut reçu de même partout, et la galerie et le trône du roi disposés comme ils l'avaient été, et environnés de même des princes du sang, etc. ; et, comme la première fois, le roi se leva sans se découvrir, et personne ne se couvrit. L'ambassadeur marcha, salua, se plaça comme à sa première audience, fit son compliment, le maréchal de Villeroy la réponse, le roi mot ; après quoi le maréchal de Villeroy prit, sur une table couverte de brocard d'or, la lettre du roi au Grand Seigneur, enveloppée dans une étoffe d'or, et la présenta au roi, qui la donna à l'archevêque de Cambrai, et celui-ci à l'ambas-

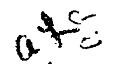
sadeur, qui la porta sur sa tête, la baisa et la donna à porter à son fils qui était derrière lui; puis l'ambassadeur se retira à reculons, comme la première fois, et retourna dans l'appartement où il était descendu, où le prince de Lambesc prit congé de lui; un peu après l'ambassadeur monta dans le carrosse du roi, l'introducteur à sa gauche, le fils de l'ambassadeur et l'interprète sur le devant; il retourna chez lui par le même chemin qu'il était venu, avec le même cortége, et trouva dans tous les lieux de son passage les mêmes troupes et les mêmes pelotons qu'il y avait trouvés en venant. Il fut encore un mois à Paris.

Pendant ces quatre mois de séjour il vit avec goût et discernement tout ce que Paris lui put offrir de curieux et les maisons royales d'alentour, où il fut magnifiquement traité et reçu. Il parut entendre les machines, les manufactures, surtout les médailles et l'imprimerie; il vit aussi avec grand plaisir les plans en relief des places du roi et sa bibliotheque, où il parut savoir et avoir beaucoup de connaissance de l'histoire et des bons livres. Il était l'ami particulier du grand visir et se proposait à son retour d'établir à Constantinople une imprimerie et une bibliothèque, malgré l'aversion des Turcs, et il y réussit. Les dames de la cour et de la ville se familiarisèrent à l'aller voir; il les régala souvent de café et de confitures, et, moyennant l'interprète, il fournissait très-galamment à la conversation. Il en visita aussi quelques-unes. M. de Lausun, qui aimait les choses singulières et tous les étrangers, lui donna chez lui, à Paris, une grande collation avec un biribi. Ce fut là où je le vis à mon aise. Il me parut au plus de moyenne taille, gros et d'environ soixante ans, un beau visage et majestueux, la démarche fière, le regard haut et perçant. Il entra où était la compagnie comme le maître du monde; de la politesse,

Le maréchal de Villars maria son fils unique à une fille du duc de Noailles, extrêmement jolie, et depuis dame du palais, et après dame d'atours de la reine, femme de beaucoup d'esprit et d'agrément, devenue dévote à ravir, et dans tous les temps intrigante et cheminant à merveille.

Le duc de Boufflers épousa en même temps une fille du duc de Villeroy, dont le maréchal de Villeroy fit magnifiquement la noce.

FIN DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME.



Paris.—Typ. de Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, r. St-Louis, 46

